Digitized by Google

BIB. COLL.
PICTAV S J.

Digitized by Google

H. 452/1

HISTOIRE
DU DIOCÉSE
DE BAYEUX.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE BAXBUK

Digitized by Google

HISTOIRE
DU DIOCÉSE
DE BAYEUX.

PREMIERE PARTIE. la seule publiée

CONTENANT

L'HISTOIRE DES EVÊQUES.

Avec celle des Saints, des Doyens, & des Hommes Illustres de l'Eglise Cathedrale ou du Diocése.

Par Mr. Jean HERMANT.

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

A CAEN,
Chez PIERRE F. DOUBLET, au Carrefour notre Dame, à l'Enseigne de l'Imprimerie.

M. DCC. V.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY

Digitized by Google

Digitized by Google

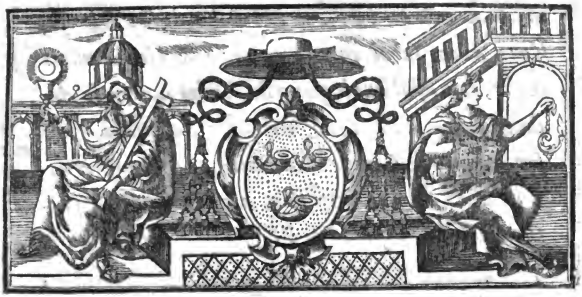

A MONSEIGNEUR
FRANÇOIS
DE NESMOND
EVÊQUE DE BAYEUX.

MONSEIGNEUR,

Ce n'eſt pas un des moindres éfets de votre vigilance Paſtorale, que l'Ordre dont VOTRE GRANDEUR

Digitized by Google

m'a honoré de travailler à l'Hiſtoire de ſon Diocéſe. Vous avez ſuivi en cela, comme en bien d'autres choſes, le conſeil que le grand S. Charles Borromée Archevêque de Milan, donnoit à ſes Sufragans dans ſon cinquiéme Concile Provincial, de ramaſſer les Actes, & d'écrire avec ſoin, ainſi qu'il s'étoit pratiqué dés la naiſſance de l'Egliſe, la vie des Evêques qui les avoient précédez dans leurs Siéges, afin d'en conſerver la mémoire aux Siécles à venir, & que leurs belles actions, & leurs éclatantes vertus, leur fuſſent & à leurs Peuples comme des modéles ſur leſquels ils devoient regler leur conduite & leurs mœurs. La Tradition, MONSEIGNEUR, *nous a heureuſement conſervé la mémoire de nos premiers Evêques, & nous a tranſmis en même-tems de ſiécle en ſiécle leurs plus heroïques vertus, qui ſont pour nous de puiſſans motifs qui nous engagent à mener une vie pure & ſainte. Mais ſans recourir juſqu'aux tems les plus reculez pour y trouver des modéles que nous puiſſions ſuivre, pendant que la Divine Providence vous conſervera des jours ſi*

Digitized by Google

précieux à l'Egliſe, n'aurons-nous pas toûjours preſent à nos yeux un Modéle vivant & achevé, non ſeulement des vertus Chrétiennes, mais encore des plus grandes qualitez que demande l'Apôtre Saint Paul à un Evêque pour gouverner ſaintement ſon Diocéſe.

Vous y êtes entré, MONSEIGNEUR, *comme un Docteur de l'Egliſe, capable d'en enſeigner les Myſteres, d'en ſoutenir les Véritez, & d'en défendre la Foi. Vous y êtes entré avec une conduite de vie irreprochable, avec un deſintereſſement Apoſtolique, en renonçant genereuſement aux biens du Siécle, en vous dépoüillant de vos Benefices & en faiſant un ſaint uſage des grands revenus de votre Evêché. Vous y êtes entré avec un attachement inviolable à la Doctrine de l'Egliſe, & aux veritez de la Foi, telles que vous les avez puiſées dans la plus celebre, & la plus floriſſante Univerſité du monde.*

Me ſeroit-il permis maintenant, MONSEIGNEUR, *d'entrer dans le detail des grandes choſes que vous*

Digitized by Google

y avez faites, pendant un Episcopat de plus de quarante années, & que vous y continuez si glorieusement. Que ne dirois-je pas à votre Gloire, sans crainte d'être acusé de flaterie, en voyant le changement qui s'y est fait par vos Visites si souvent reïterées & si tiles. Vous avez rendu aux Temples du Seigneur leur ancien lustre, en faisant réparer ceux que le tems menaçoit d'une ruine entiere & en faisant fournir des Vases Sacrez, & des Ornemens aux autres, pour y celebrer l'Office divin, d'une maniere digne de celui qu'on y adore.

Quelle difference à present, MONSEIGNEUR, *de votre Clergé, de celui que vous trouvâtes en venant dans votre Diocése. La parole de Vie, dont les Pasteurs sont naturellement les Dépositaires, étoit passée dans la bouche des Etrangers, & il étoit bien rare de voir un Prêtre monter en Chaire, pour y rompre, & y distribuer le Pain aux Enfans, & y annoncer les veritez saintes de l'Evangile aux Peuples: pour remedier à ce dangereux mal, vous avez établi ces Conferences si nombreuses, qui se sont*

depuis répanduës avec tant de benediction dans tout le Royaume, qui ont donné une ſainte émulation aux Eccleſiaſtiques à s'acquiter ſaintement de leur devoir, à faire refleurir la Science dans leur Etat, & à paroître vêtus dans toute la modeſtie & la ſimplicité que demandent d'eux les ſaints Canons.

Qui ne ſeroit ſurpris, MONSEIGNEUR, *de voir avec quel ſoin, quelle application, quel zéle, & quelle dépenſe vous avez élevé tant de Saintes Maiſons, les unes pour ſervir d'épreuves à vos Clercs & à les inſtruire; les autres pour être les retraites de l'innocence & de la vertu; celles-cy pour retirer du deſordre des Malheureuſes, que la foibleſſe de leur ſexe ou l'eſperance de quelque fortune, rendent les eſclaves de la volupté; & celles-là afin de ſervir d'azile à la pauvreté & à la miſere, ou pour mettre de jeunes Proſelytes à l'abri de la colere & de l'emportement de leurs aveugles & impitoiables Peres, qui non contens de les abandon-*

Digitized by Google

ner, les perſecutent en haine de ce qu'ils ont quitté une Religion qui n'eſt fondée que ſur l'erreur, le menſonge & le libertinage.

Jamais Evêque a-t-il mieux connu ſon Diocéſe que vous, MONSEIGNEUR, *y a-t-il quelque endroit que vous ignoriez, quelque Paroiſſe que vous n'ayez éclairée de vos lumieres, édifiée par vos exemples, animée par le feu de votre zéle; y a-t-il quelque Eccleſiaſtique dont le nom & les talens échapent à votre heureuſe mémoire : de là ces Miſſions ſi frequentes, ces Ouvriers ſi zélez que vous employez avec tant de ſuccez. Semblable à ce bel Aſtre, l'ornement de tout l'Univers, qui eſt dans un mouvement perpetuel pour répandre par tout ſes influences, il ſemble que le repos ſoit un bien dont il ne vous eſt pas permis de joüir. Nul travail ne vous rebute, nulle application ne vous laſſe, nulle entrepriſe ne vous étonne, nulle difficulté ne vous arrête; & dans un âge où bien d'autres ſe croiroient juſtement diſpenſez de ſe donner la*

Digitized by Google

moindre inquietude, & pretendroient être en droit de ſe repoſer ſur autrui, de tant d'affaires difficiles & accablantes qui naiſſent tous les jours, vous avez toutes les forces, toute la preſence d'eſprit, toute la pénétration & l'aſſiduité qu'on n'oſeroit; je ne dis pas éxiger, mais même eſperer d'une Jeuneſſe fleuriſſante.

Je ne finirois jamais; MONSEIGNEUR, *ſi j'entreprenois de parler icy à fond de votre mérite, & de tout ce que vous faites pour remplir dignement votre Miniſtere, je craindrois même d'offenſer votre extrême modeſtie. Je laiſſe à ceux qui liront cette Hiſtoire, à faire l'application à* VOTRE GRANDEUR *d'une infinité de vertus, & de grandes choſes qu'ils y trouveront répanduës dans la Vie de tant de ſaints Evêques, & d'Hommes illuſtres dans l'Egliſe qui vous ont précédez, pendant que pour m'acquiter de mon devoir, je travailleray à la ſuite de cét Ouvrage, dans lequel vous verrez de nouvelles marques de*

Digitized by Google

mon obeïſſance, & du profond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,

De VOTRE GRANDEUR,

Le tres-humble, & tres-obéïſſant ſerviteur, HERMANT, Curé de Maltot.

Digitized by Google

PREFACE.

SI l'Apôtre saint Paul condamne si hautement ceux qui s'amusent & qui passent leur vie à composer *des Fables & des Genealogies sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à édifier selon Dieu*, il recommande au contraire, & même il ordonne aux Fidéles de conserver soigneusement la mémoire des Prélats, & des Pasteurs qui *leur ont prêché la Parole de Dieu*, dans le dessein que considerant avec attention *qu'elle a été la fin de leur vie*, ils imitent *leur Foi*. Aussi voyons-nous cette Ordonnance suivie dés les premiers tems de l'Eglise avec beaucoup de fidelité. La pratique en a passé jusqu'a nous de Siecle en Siecle par une sainte émulation. Une infinité de sçavans & de pieux Ecrivains, ont consacré leurs veilles & leur santé, pour nous remettre devant les yeux, la Vie & l'Exemple de tant de grands Saints & d'illustres Evêques, dont la Sainteté est pour nous une perpetuelle Prédication aprés leur

1. Tim. 1

Hebrz. 13

mort, qui nous invite à marcher genereuſement ſur leurs pas, & à ſuivre les traces qu'ils nous ont marquées.

C'eſt dans ce deſſein que S. Luc aprés nous avoir propoſé JESUS-CHRIST pour notre Modelle, nous a laiſſé les Actes des Apôtres, qui contiennent les admirables & heroïques Actions de ces premiers Fondateurs du Chriſtianiſme, afin de nous porter à reconnoître les Biens infinis qu'ils nous ont procurez, & de nous animer à travailler avec un zéle genereux, & une perſeverance à l'épreuve de toutes les tentations qui ſe preſentent à la grande Affaire de notre Salut, & à procurer la gloire immortelle de Dieu & de J. C. ſon Fils. Ainſi les premiers Papes prirent un ſoin particulier de recueillir les Actes des premiers Martirs, & de ces genereux Confeſſeurs qui prodiguoient ſi liberalement leurs biens & leur ſang, dans l'eſperance de la remuneration qu'ils attendoient d'un Maître, & d'un Souverain auſſi magnifique en récompenſes que l'eſt notre Seigneur JESUS-CHRIST. C'eſt auſſi de cette maniere que les Souverains Pontifes, & les Evêques des grands Sieges ont trouvé des Perſonnes qui ont travaillé à ramaſſer aprés leur mort ce qu'ils

Digitized by Google

avoient fait durant leur vie, & qui ont transmis leur mémoire à la Posterité. Il ne faut pas douter que dans chaque Siege on n'ait eu soin de faire des Recueils de tout ce qui regardoit les Evêques qui avoient gouverné les Eglises particulieres, & que la même chose ne se soit executée à l'égard des Prelats qui ont conduit ce grand Diocése, & qui nous ont heureusement enfantez à JESUS-CHRIST. Mais par un effet assez ordinaire dans les grandes revolutions, qui arrivent de tems en tems dans les Roiaumes & dans les Etats, tous les anciens monumens qui nous eussent pû donner des connoissances certaines de ce qui s'est passé en cette contrée touchant l'établissement de la Religion Chrétienne, se sont tous perdus. Il ne nous reste même aucune certitude du tems précis dans lequel la Foi y a été prêchée, & nous avons bien peu de lumiere touchant les Actions de nos premiers Evêques.

Cependant quoi qu'il soit bien difficile de fixer l'Epoque du Christianisme dans ce Diocése, il est neanmoins constant par l'illustre Prérogative dont son Eglise à toûjours joüi par dessus celles de la Province, qui reconnoissent l'Evêque de Bayeux, comme le Doïen & le premier aprés le Metropo-

I. DISSERTATION. DE L'ANTIQUITE' DU DIOCESE DE BAYEUX.

Digitized by Google

litain, que la ſemence de l'Evangile y a été répanduë avant que de l'avoir été dans toutes les autres. Mais encore un coup de ſçavoir preciſément en quel tems la choſe s'eſt faite, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit aſſurer poſitivement. N'ayant donc aucun témoignage ancien qui nous fixe l'arivée de S. Exupere dans ce Diocéſe, & n'y aiant pas même d'aparence que la Foi ſe ſoit ſi promtement répanduë dans un païs ſi éloigné de Jeruſalem ou commença la naiſſance du Chriſtianiſme, & ſi inconnu aux premiers Apôtres, qui s'occuperent d'abord à fonder les Egliſes d'Orient; & que d'un autre côté nous voyons l'étonnant progrez que cette même Foi avoit déja fait dans le commencement du troiſiéme Siecle, j'ai crû devoir me regler ſur l'Epoque de l'établiſſement qui s'en fit en Angleterre vers la fin du ſecond Siecle, ſans m'arêter aux paſſages de Gregoire de Tours & de Sulpice Severe, qui n'ont manqué, ni d'aprobateurs, ni d'adverſaires. Je veux parler ici de ce qui ſe paſſa ſous le Pontificat de S. Eleuthere vers l'an 180. de JESUS CHRIST. Le Roi Lucius n'envoya-t-il pas demander à ce Saint Pape des Miſſionnaires pour l'inſtruire lui & ſes Sujets, des Veritez de la Religion Chrétienne. Dans le deſ-

Digitized by Google

ſein de ſatisfaire aux pieux & loüables deſirs de ce bon Prince, S. Eleuthere lui envoya deux excelens Ouvriers, ſçavoir Fugace & Damien qui l'inſtruiſirent à la Foi Chrétienne, & ayant reçû le Baptême de leurs mains, pluſieurs de ſes ſujets ſuivirent ſon exemple. N'avons-nous pas auſſi pluſieurs auteurs qui demeurent d'accord que ſous le Pontificat de S. Victor vers l'an 195. l'Ecoſſe embraſſa auſſi la Foi Catholique. Le Roi Donalde qui la gouvernoit alors, ayant reçû le Baptême avec la plus grande partie de la Nobleſſe. C'eſt ce qui a fait dire à Tertulien qui vivoit dans le même tems, que la Bretagne, qui étoit inacceſſible à l'inſatiable deſir que les Romains avoient d'étendre les prodigieuſes limites de leur Empire, étoit neanmoins ſoumiſe à l'heureux joug de celui de JESUS CHRIST: *& Britannorum inacceſſa loca, Chriſto verò ſubdita.* C'eſt ce qui me fait dire que cette contrée de la Neuſtrie que nous habitons & que S. Exupere éclaira des lumieres de la Foi, tenoit de trop prés à l'Angleterre, pour ne pas profiter des grands biens dont leurs voiſins avoient été comblez par l'arrivée de ces Ss. Miſſionnaires; & même il eſt aſſez probable que les ſucceſſeurs immediats du Pape Eleuthere,

Tertul. adv. Judæo. c. 7.

ayant apris le grand progrez que l'Evangile faisoit dans ce Roïaume, profiterent d'un avis si favorable à la Religion, & envoyerent quelques autres Ouvriers pour prêcher l'Evangile dans ces lieux aux habitans qui vivoient dans une éffroyable ignorance du vray Dieu, & du culte qui lui est dû. J'embrasse d'autant plus volontiers ce sentiment, que les auteurs qui ont fait l'Histoire d'Angleterre, nous assurent que la Religion des anciens Bretons, qui habitoient ce Royaume avant la naissance du Fils de Dieu, étoit presque la même que celle des Gaulois, ce qui marque le raport & le commerce qui étoit entre ces deux Nations.

Il y a même encore une autre raison qui me détermine à suivre ce sentiment, que j'établis pour être le fondement de notre Histoire, c'est que feu Mr. Petite Chanoine & Official de Bayeux, qui nous a laissé des mémoires d'un grand travail, touchant l'Histoire de ce Diocése, pour avoir fixé l'arrivée de saint Exupere dans notre contrée, un siecle & même d'avantage plutôt qu'il ne faut, c'est à dire, dés le tems des Apôtres, n'a pû accommoder la Chronologie des Evêques qui ont succedé à ce premier Apôtre de

Digitized by Google

notre Diocéſe, & il a été obligé d'admettre une vacance de ſucceſſion de plus de cent ans, entre S. Regnobert ſecond Evêque & S. Rufinien, qui l'a ſuivi immediatement dans le Siege de Bayeux, & de donner outre cela à ſaint Regnobert quatre-vingt dix ans d'Epiſcopat, quoy que la choſe ne ſoit pas impoſſible, puiſque nous avons tant d'exemples de perſonnes qui ont vêcu des ſix & ſept-vingt ans. La raiſon qu'il apporte de cette longue vacance, c'eſt, dit-il, que les perſecutions qui s'éleverent dans l'Egliſe par la cruauté des Empereurs Idolâtres ne permettoient pas que les Chretiens ſe donnaſſent alors des Paſteurs pour les gouverner. A cela je répond; premierement qu'il eſt certain que les perſecutions n'étoient pas toûjours generales; les païs eloignez ou les Empereurs étoient peu connus, étoient auſſi ſouvent à couvert de la barbarie des perſecuteurs. Tous les Gouverneurs de Province ou les Prefets n'entroient pas toûjours dans les injuſtes & cruelles reſolutions de leurs Maîtres. Quelquefois ces perſecutions étoient de peu de durée, & l'Egliſe recevoit de tems en tems du ſoulagement dans ſes miſeres, par les Empereurs dont le naturel étoit plus doux, ou moins

inhumain. Nous voyons même par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que dans les plus afreuſes perſecutions, & dans les lieux ou les Idolâtres étoient plus acharnez contre les Chrétiens, jamais les Paſteurs n'ont manqué dans les Egliſes qu'on y avoit établies, ou leur élection a été differée de peu d'années. De plus Mr. Petite ne nous fait voir dans notre païs aucun Chrétien, ſi on en excepte ſainte Quiterée, qui ait reſſenti la violence des perſecuteurs, & nous n'avons point d'Evêque qui dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, ait répandu ſon ſang pour la Foy de J. C. tous ſont morts en paix. Delà nous devons conclure que ce Diocéſe a été à couvert des perſecutions, ou du moins qu'elles n'y ont pas été conſiderables.

Enfin ce qui m'empêche de me conformer au ſentiment de Mr. Petite, c'eſt qu'il ne fait venir de Rome S. Rufinien troiſiéme Evêque de Bayeux, que ſur la fin du quatriéme ſiecle, puis qu'il ne fixe ſa mort qu'en 434. ce qui eſt lui accorder du moins quarante ans d'Epiſcopat. Ainſi il fixe la venuë de ce ſaint Evêque dans un tems que la perſecution devoit être paſſée il y avoit plus de ſoixante & dix ou quatre-vingt

Digitized by Google

ans ; principalement en ces contrées, ou commandoit Conſtantius Chlorus un des plus humains de tous les hommes, pere de Conſtantin le Grand, & qu'on ſçait certainement n'avoir jamais perſecuté les Chrétiens, bien qu'il eût été crée Auguſte par les deux plus cruels ennemis du nom de J. C. je parle de Diocletien & de Maximien ſon collegue, qui ſacrifierent tant de Chretiens á leurs fauſſes divinitez. Or quelle apparence que pendant ſoixante & dix ou quatre-vingt ans d'une paix profonde, c'eſt á dire depuis l'entrée du quatrieme ſiecle, dont joüiſſoit cette Egliſe, les fideles ayent été privez de Paſteurs & d'Evêques juſqu'au commencement preſque du cinquieme ſiecle, c'eſt ce qui me fait dire qu'il faut que la Foy ait été annoncée en ce païs plus d'un ſiecle plus tard qu'il ne dit. Je ne doute pas même que ſi feu Mr. Petite eut eu le tems de relire ſes memoires & de faire attention á ſes raiſons, il n'eut changé de ſentiment. Je m'arrête donc à cette Epoque, comme à celle qui paroît la plus raiſonnable & la plus probable en même tems, puiſqu'on ne peut rien aſſurer de poſitif dans une choſe dont aucuns Hiſtoriens n'ont parlé, ou s'il y en a eu

quelques uns, leurs ecrits ne ſont pas venus à nous, & c'eſt de là que naît notre embarras. Mais voyons la préeminence des Evêques de Bayeux ſur les Evêques des autres Sieges de la Province qui eſt encore une des preuves de ſon antiquité.

II. DISSERTATION. DE LA PRÉEMINENCE DE L'EVÊQUE DE BAYEUX, SUR LES AUTRES EVÊQUES DE LA PROVINCE.

C'eſt avec bien de la juſtice que l'Egliſe de Bayeux porte le titre honorable *d'Inſigne* dans ſes anciens titres, puiſqu'elle à été fondée avant toutes les autres Egliſes de la Province, ſans même en excepter l'Egliſe Metropolitaine, ou la Foi n'a été annoncée, de l'aveu même de ſes Hiſtoriens, que vers l'an 260. Car quand il demeureroit pour conſtant que S. Nicaiſe auroit été envoyé des le premier ſiecle pour prêcher la Foi aux habitans de la ville de Roüen, il eſt certain qu'il n'y eſt jamais venu, & qu'il fut livré au martyre par Feſennius Prefet des Gaules dans le village de Vaux entre Poiſſi & Meulan. Il eſt vray, que quoy que l'Egliſe de Roüen le doive ceder pour l'antiquité du Siege, à celle de Bayeux, neanmoins elle ne laiſſe pas de l'emporter pour les honneurs, & la Juriſdiction en qualité de Metropolitaine. La raiſon eſt que Roüen tenant dans la Province un rang plus conſiderable que

Digitized by Google

les autres villes, & ayant des prerogatives que les autres n'avoient pas, l'Egliſe s'accommodant á la police ſeculiere a érigé dans la ſuitte en Egliſes Metropoles, les mêmes villes qui jouïſſoient de cette dignité & de cet avantage ſous les Empereurs. C'eſt ainſi que l'Egliſe de Jeruſalem, la plus ancienne ſans contredit de toutes celles de la Chrétienté, fut d'abord ſujette à celle de Ceſarée, comme à ſa Metropolitaine, parce qu'elle y étoit ſoumiſe ſelon la juriſdiction civile, & ne fut honorée que plus de quatre cens ans aprés de la Primauté de la Paleſtine. Auſſi mon deſſein eſt de prouver icy ſeulement qu'apres l'Egliſe Metropolitaine, celle de Bayeux joüit du droit d'antiquité ſur tous les autres Diocéſes de cette Province. En voicy les preuves que je vais *traiter le plus ſuccinctement* que je pouray.

Spon. an. 19. & 451.

And. du Chên. Hiſt. Franc. to. 1. fol. 4. 6 8. &c.

Dans l'ancienne Notice des Provinces & des villes des Gaules, qui fut faite ſous l'Empereur Honorius, la ville de Bayeux eſt toûjours nommée apres celle de Roüen, c'eſt ce qu'on voit encore dans les manuſcrits de la bibliotheque de Meſſieurs de Thou au rapport de du Chêne, dans celui de Philbert du Saut, d'Alexandre Petau; dans la chronique de Robert d'Auxerre moine

Digitized by Google

de l'Abbaye de saint Marian d'Auxerre de l'Ordre de Prémontré. On le peut voir encore dans l'Histoire manuscrite des Rois de France qu'on garde dans la Bibliotheque de l'Abbaye de saint Denis, & dans une autre Notice des Provinces Lyonnoises que cite le même auteur.

Ibid. fol 31. & 54.

Orderic Vitalis, moine Benedictin dans le Diocese de Lisieux, que quelques auteurs assurent avoir été Anglois, mettant par ordre les Evêchez de la Province de Roüen, compte celuy de Bayeux pour le premier. L'an 1063. Robert Archevêque de Roüen faisant la cérémonie de la Dedicace de son Eglise, ou se trouverent tous les Evêques, Odon 1. du nom Evêque de Bayeux y eut la premiere place aprés le Duc Guillaume son frere qui se trouva à cette Feste. Pretextat Archevêque de Roüen ayant été poignardé le jour de Pâques comme il assistoit à l'office, par l'ordre de Fredegonde la plus mechante femme qui fut jamais, Romachaire Evêque de Coûtances qui se trouvoit alors sur les lieux lui rendit les devoirs de la sepulture. Mais Leudovald Evêque de Bayeux & en cette qualité premier suffragant de l'Archevêché de Roüen ayant appris cette triste nouvelle alla promptement en

Hist. Eccl. lib. 5. fol. 557.

Ex act. Roth. Archiep. apud Mabil. to. 2 Analect. fol. 441.

Gall. Chri. to. 1. in pr.

cette

cette ville, pour secourir l'Eglise Metropolitaine qu'un si funeste évenement avoit reduite dans la desolation : aussitôt que ce Prelat fut arrivé il écrivit une lettre circulaire aux Evêques de France pour leur donner avis de cet execrable parricide commis en la personne de leur Confrere, & du consentement du Clergé il mît toute la ville en interdit jusqu'à ce que l'auteur de cet horrible crime fût découvert. Cette action arriva l'an 586. Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 8.

Raoul ou Rollo 1. Duc de Normandie ayant reçû le saint Baptême à Roüen l'an 912. la pieté le porta en reconnoissance des graces qu'il avoit reçuës de Dieu, de faire des presens à toutes les Eglises Cathedrales renfermées dans son Duché, il commença par Roüen & continua sa route par Bayeux, comme la premiere aprés Roüen, aprés quoi il alla à toutes les autres Eglises. Guillaume, surnommé Longue épée, Duc de Normandie ayant eu un fils qu'il vouloit faire baptiser appella en l'absence de l'Archevêque de Roüen Henry Evêque de Bayeux comme Doyen, afin d'en faire la ceremonie, ce qui fut executé. Par le même droit Richard 1. Evêque de Bayeux, accompagné de plusieurs autres Evêques, sacra dans Gall. Christ. to. 2. fol. 333 Du Chene fol. 990. Gall. Christ. to. 1 fol. 178.

Digitized by Google

l'Egliſe de Saint Oüen le jour de l'Exaltation de la Ste. Croix l'an 1130. Hugues Abbé de Radinges pour Archevêque de Roüen. L'an 1236. Thomas de Freauville 39. Evêque de Bayeux ſacra Evêque d'Evreux Radulphe de Chierres pendant la vacance du Siege Metropolitain. L'an 1444. Rodolphe Rouxel Chanoine & Threſorier de l'Egliſe de Roüen, ayant été élû par le Chapitre Archevêque de cette ville, fut ſacré par Zanon de Caſtillon Evêque de Bayeux accompagné des Evêques d'Avranches & de Liſieux, & lui donna auſſi le *Pallium* par un ordre exprés que le Pape lui en avoit envoié. Le manuſcrit d'Euſebe ſurnommé l'Angevin Chanoine de l'Egliſe de Bayeux que l'on garde dans la Bibliotheque du Chapitre, nous fait foi que les Evêques de Bayeux ont droit de ſacrer les Archevêques de Roüen & dans les lettres qui furent écrites au Pape Celeſtin III. datées du 2. Decembre de l'an 1182. pour la delivrance de Richard III. Roy d'Angleterre, Henry II. Evêque de Bayeux ſigna le premier apres l'Archevêque de Roüen.

Dad. in hag. Arch. Roth.

Gall. Chriſto. 2. fol. 339.

Dad. in Arch. Roth fol. 300.

Petr. Bleſ. ep. 64. ad celeſt. Pap.

Dans le Synode que Maurille Archevêque de Roüen tint à Caën l'an 1061. ou 1063. ſelon d'autres, ou ſe trouverent les Evêques & les Abbez

Digitized by Google

de la Province, en presence de Guillaume II. du nom Duc de Normandie & des Seigneurs de sa Cour, il fut ordonné qu'Odon Evêque de Bayeux joüiroit du droit de Doyen, & qu'en cette qualité il auroit le pas devant tous les autres Evêques, titre dont il joüit, non pas parce qu'il etoit l'ancien Evêque, mais parce que son Eglise avoit été fondée la premiere dans la Province. Car Odon etoit le plus jeune des Prelats qui composoient cette venerable assemblée n'y ayant qu'environ dix ans qu'il avoit été élû Evêque comme on le peut voir dans l'histoire de sa vie. En effet il signa dans un Concile tenu à Roüen en 1054. avant tous les Evêques quoy qu'il ne fût pas sacré n'ayant pas encore l'âge que demandent les saints Canons. Et depuis son Sacre on le voit signé dans plusieurs actes, à la tête de tous les Suffragans de la Province, comme dans une donation qui fut faite au Prieuré de Beaujeu; dans la Dedicace de l'Eglise de l'Abbaye du Bec en 1077. dans les Conciles tenus à Roüen sous l'Archevêque Maurille & sous l'Archevêque Jean; & dans tant d'autres nombreuses assemblées, ainsi que le témoigne du Chesne & les Compilateurs des Conciles de Normandie.

In Conc. Roth. apud Pomm. fol. 71.

Ord. vit. fol. 465.

Neustr. pia, fol. 402. & 441.

Pomm. in Conc. Rot. fol. 71. & 74.

Digitized by Google

Dans l'assemblée des Etats tenus à l'Illebonne l'an 1065. pour la conquête de l'Angleterre le même signa avant tous les autres Prelats de la Province. La chronique du Bec nous apprend que cette fameuse Abbaye fut dediée le 20. mars de l'an 1178. par Rotrou Archevêque de Roüen accompagné des Evêques de Bayeux, d'Avranche & d'Evreux, ou l'on voit que celuy de Bayeux a toûjours le pas devant les autres. Le même Evêque qui etoit Henri 2. signa apres le même Archevêque à la fondation de l'Abbaye de Jumieges. Dans les Etats qui furent tenus à Roüen l'an 1118. sous Richard, 1. Roy d'Angleterre, Richard Evêque de Bayeux prît seance apres Godefroi Archevêque de cette ville : Et ce même Prelat presida en son absence au Concile qui y fut tenu en 1128. Dans l'accord qui fut fait en 1091. entre Vaultier Archevêque de Roüen & Guillaume fils de Radulphe Sénéchal de Normandie pour terminer quelques differens qui étoient survenus entr'eux à l'occasion de quelques Eglises dont l'une & l'autre s'attribuoient la possession, on y voit Henry Evêque de Bayeux souscrit le premier par l'absence de l'Archevêque. Dans le Concile de Senlis tenu l'an 1316. Guillaume de

Hist. Nor. Molin. fol. 174.

Conc. Roth apud Pom. fol. 125.

Digitized by Google

Trie y eſt ſigné avant tous les autres Evêques de Normandie. Il y a encore beaucoup d'autres ſemblables autoritez tirées des Conciles que je paſſe ſous ſilence, de peur d'ennuyer les lecteurs.

Réponce à quelques objections.

Cependant on fait icy une objection ou deux qu'il nous faut réſoudre, afin d'éclaircir entierement le droit de la préeminence de nos Evêques ſur tous les autres Diocéſes de la Province, ſi bien établi par tant d'autoritez. Geoffroy Boucher Evêque d'Avranche pour infirmer ce droit, rapporte que Guillaume de Flavacour LIX. Archevêque de Roüen, permit l'an 1303. ou plutôt envoya un ordre à Robert de Harcourt Evêque de Coûtances, afin qu'il ſacrât Guy de Harcourt ſon frere élû Evêque de Liſieux, parce qu'il ne pouvoit pas faire lui-même cette ceremonie, à cauſe qu'il étoit demeuré malade; mais dans la lettre qu'il adreſſa à cet Evêque, il lui marque qu'il ne lui permet de faire cette Conſecration que pour cette fois ſeulement, & ſans que cela puiſſe porter aucun préjudice aux Archevêques de Roüen, ni au droit que lui Geoffroy avoit en qualité d'Evêque d'Avranches de conſacrer les Evêques. Et de là ce Prelat conclut que l'Evêque de Bayeux, ne jouit d'aucun droit à raiſon

Gall. Chriſt. to. 9. fol. 7. & concil. apud Pom. fo. 286.

Digitized by Google

de l'antiquité de ſon Siege.

Il faut tâcher d'éclaircir cette difficulté par les paroles de Robert Cenalis, qui de Chanoine de Bayeux qu'il étoit, devint Evêque d'Avranches l'an 1552. Ce Prelat étoit un perſonnage dont la ſageſſe & la probité étoient encore plus eſtimables que ſa ſcience, & qui n'eût pas voulu rien écrire qui portât aucun préjudice à ſon Siege, ſi la choſe dont il parloit n'avoit été ſi univerſellement reconnuë, qu'il n'y avoit pas moyen de la déguiſer. Voici donc ce qu'il dit touchant les Evêchez de la Province. Roüen eſt l'Egliſe Metropolitaine: elle a ſous elle ſix villes Epiſcopales, ſçavoir Bayeux qui eſt la premiere, Avranches qui eſt la ſeconde, Evreux qui eſt la troiſiéme, Sées la quatriéme, Liſieux la cinquiéme, Coûtances la ſixiéme. De là vient, continuë ce ſçavant Evêque, que dans les Conciles Provinciaux, l'Evêque de Bayeux tient rang de Doyen aprés le Metropolitain, & y preſide en ſon abſence, & aprés lui l'Evêque d'Avranches eſt Sous-doïen, & preſide en l'abſence de l'un & de l'autre. C'eſt ainſi qu'ils ſont ſignez dans le Concile de Roüen de l'an 1581 & dans les autres Conciles de France. Or qui pourra croire que cet

Robert Cenal de re Gall. fol. 162. p. 2. perio. 5.

Id. deſcrip. Gall. epit. perio 15.

Apud Pom. fol. 403.

Digitized by Google

Evêque aura renoncé volontiers au droit que ſon Siege avoit par deſſus tous les autres de la Province, & qu'il aura fait cette injuſtice à ſes Succeſſeurs. Qui ne voit que dans le paſſage que cite Geoffroy le Boucher, l'Archevêque de Roüen n'a ſongé en aucune maniere à ôter la préeminence du Siege de Bayeux à ſes Evêques, puis qu'il n'en dit pas un mot dans la lettre qu'il adreſſe à l'Evêque de Coûtances, mais qu'il a ſeulement eu deſſein de conſerver le droit à l'Evêque d'Avranches qui marche immediatement aprés celui de Bayeux : c'eſt ce que nous allons encore confirmer par un autre exemple ſemblable.

Pierre de Colmieu aiant été élû Archevêque de Roüen l'an 1237. aprés la mort de Maurice, il fut ſacré avec beaucoup de ſolemnité dans l'Egliſe de Roüen, par Guillaume Evêque d'Avranches en preſence de ſes Suffragans, à la reſerve des Evêques de Bayeux & de Coûtances qui étoient malades. Or ce qui donna lieu en cette occaſion à l'Evêque d'Avranches de ſacrer Pierre de Colmieu Archevêque de Roüen en qualité de Sous-doyen, & à cauſe de l'abſence de l'Evêque de Bayeux, eſt auſſi la raiſon pour laquelle Guillaume de Flavacour permit à Robert de Har-

Pomer. hiſt. Arch roth fol 444.

Digitized by Google

court Evêque de Coûtances de sacrer son frere Evêque de Lisieux, sans que cela portât aucun préjudice aux droits de l'Evêque d'Avranches, ni encore moins à ceux de l'Evêque de Bayeux, qui n'y fut troublé en aucune maniere par les autres.

C'est en vain qu'on oppose encore un jugement de Gregoire XIII. Souverain Pontife, en faveur de l'Evêque de Sées, contre la préseance que prétendoit sur lui l'Evêque de Bayeux. Voici le fait, l'an 1581. il se tint un Concile Provincial à Roüen, ou présidoit le Cardinal Charles de Bourbon Archevêque de cette ville. Lorsqu'il fut question de regler la Seance des Evêques, il s'éleva un differend entre Loüis du Moulinet Evêque de Sées, & Bernardin de saint François Evêque de Bayeux, le premier prétendoit avoir la préseance sur celui de Bayeux, parce qu'il étoit plus ancien Evêque, & l'autre alleguoit pour son droit que son Siege étoit le plus ancien de tous ceux de la Province, & que jamais aucun des autres Evêques ne lui avoit contesté le pas non plus qu'à ses Prédecesseurs. Les Prélats qui composoient le Concile ayant mis l'affaire en déliberation, jugerent pour ne pas en troubler

Labbe Conc. gen. Pom. in con. Roth. fol. 403. & 404.

bler l'ordre, ni empêcher le succez qu'on en esperoit, que l'Evêque de Bayeux auroit la préseance sur celui de Sées, comme Doyen de la Province, à cause de l'antiquité de son Siege, pour cette fois seulement, jusqu'à ce qu'on eût consulté le Saint Siege, ce qui fut fait. Le Concile écrivit touchant le different survenu entre ces deux Evêques, & marqua au Pape Gregoire XIII. que chaque Province ayant ses usages & ses privileges, c'étoit d'un tems immemorial que les Evêques de la Province de Normandie gardoient entr'eux cet ordre, sçavoir que l'Evêque de Bayeux, en étoit reconnu sans contredit pour le premier & le Doyen, l'Evêque d'Avranches pour le second & le Sous-doyen, & ainsi du reste.

Le Pape Gregoire ayant été consulté, répondit que dans la seance des Conciles Provinciaux, on devoit avoir égard au tems de l'ordination des Evêques, & non pas à l'antiquité du Siege ou à la dignité de leurs Eglises, suivant qu'il avoit été déclaré dans le Concile de Trente. Mais ce nouveau droit établi dans le Concile, ne blesse pas l'antiquité du Siege de Bayeux, ni n'ôte le titre de Doyen à son Evêque dont il est en possession de tems immemorial. Et c'est ce droit que

ce

les Evêques de Bayeux ont toûjours reclamé, lors que les autres Evêques de la Province y ont voulu donner quelque atteinte. C'eſt ainſi que dans les Etats de France tenus le 25. Septembre de l'an 1655. l'Evêque de Bayeux proteſta contre les autres Evêques de la Province, qui à cauſe du tems de leur conſecration, prétendoient avoir le pas d'honneur.

Il eſt encore vrai qu'il eſt porté dans le Canon *capite. placuit diſt.* 18. que dans les Conciles, en conſervant toûjours la primauté au Metropolitain, les Evêques y prendront ſeance ſelon l'antiquité de leur reception & de leur ordre. Mais c'eſt une exception particuliere que fait le Concile, quand on ne ſçait pas & qu'on ne connoît point l'antiquité des Sieges des Evêques. Il n'en eſt pas ainſi quand il demeure pour conſtant qu'une Egliſe eſt la plus ancienne de toutes celles de la Province aprés la Metropolitaine. Elle doit avoir toûjours la préeminence, & elle eſt obligée de ſoutenir fortement ſes droits, ſuivant ces belles paroles de ſaint Fulgence, *locum quem perſona meruit humiliter cedimus., quem vero Eccleſia, acriter defendimus.* Et le Cardinal Baronius en l'an 1075. rapporte une exception ſur cette

Baron. to. 10. ann. Eccleſ.

matiere assez considerable, lors qu'il dit qu'on tint un Concile en Angleterre, ou il fut ordonné que chaque Evêque prendroit rang selon l'ordre de sa reception, excepté ceux dont les Sieges auroient quelques prerogatives ou seroient plus anciens, *præter eos qui ex antiquâ consuetudine, sive suarum Ecclesiarum privilegiis digniores sedes haberent*; ce qui arrivant au Siége de Bayeux, rendroit les Evêques preferables aux autres, nonobstant l'ordre de leur reception. En effet, Mr. Godeau Evêque de Vence, dans son histoire Ecclesiastique, en parlant de l'Evêque de Bayeux, dit que c'est lui à qui il appartient de droit de sacrer les Archevêques de Roüen, comme Doyen de la Province de Normandie. Et Jacques Severt dans ses additions à l'histoire des Archevêques de Lyon, en parlant des Evêques de Normandie s'explique en ces termes, Bayeux est le premier Evêché de la Province, étant même plus ancien que Roüen sa Metropole, suivant l'opinion de Rebuffe, de Demochare & de presque tous les autres Auteurs. Aussi les Evêques de Bayeux avoient toûjours joüi de la préeminence au dessus des autres Evêques, jusqu'au Rescrit du Pape Gregoire XIII. donné en 1581. Et depuis ce

Cronolog. hist. Epic. sub. prim. Lugd.

tems dans toutes les assemblées qui se sont tenuës, nos Evêques ont toûjours fait leurs protestations contre ce bref du Pape, comme contraire aux usages de la Province, & à la dignité de leurs Sieges; ce qu'ils feront toûjours jusqu'à ce qu'on ait rétabli l'ancien ordre, & qu'on leur ait rendu à cet égard la justice qui leur est dûë, puisqu'il est indubitable que ç'a été S. Exupere, qui le premier de tous les Evêques, a aporté la Foy en Normandie; c'est ce qu'on peut voir encore par ces deux vers qui sont dans les vitres de l'Eglise Cathedrale de Bayeux.

Primitus hic Pastor Templi fuit hujus & Autor
Catholicamque fidem Northmannis attulit idem.

De la situation, et de l'étenduë de ce Diocese.

Pour ce qui regarde maintenant l'étenduë & la situation de ce Diocése, je dirai que du côté du Septentrion il est borné de la Mer Oceane; il a au Midy les Evêchez d'Avranches, du Mans, & de Sées; à l'Orient l'Evêché de Lisieux; & à l'Occident celui de Coûtances. Il est sous le 19. & 20. degré de Longitude, & le 49. de Latitude. Ce Diocése est aussi fermé du côté de l'Occident, par le fleuve de Vire & les Vées de S. Clement. Du côté du Levant, il a la petite

riviere de Lanon, qui paſſe par Creſſanville, & la riviere de Dive. Vers le Midy il eſt borné par les ſources qui ſortent des petites colines de Brimbale. Enfin la Mer Britannique l'arroſe du côté du Nort. Sa figure eſt preſque triangulaire, ſon etenduë eſt de quinze lieuës, depuis le Septentrion juſqu'au Midy; & depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, c'eſt à dire, depuis la parroiſſe de Manerbe, juſqu'à celle de S. Lieu*, ſcituée dans le Diocéſe de Coûtances, en y comprenant les enclaves, on lui donne 25. lieuës. Ce Diocéſe ne renferme que trois villes, mais qui ſont conſiderables : ſçavoir Bayeux qui eſt la plus ancienne, Caën qui eſt la plus grande & la plus belle des trois, & Vire. Il y a auſſi pluſieurs Bourgs fort peuplez, dont celui de Torigny eſt le principal. Il eſt diviſé en deux Officialitez, ſçavoir l'Officialité de Bayeux, & celle de Caën.

Il y a un droit general dans la Province qui appartient à nos Prelats, qu'on appelle *le droit de Deport*, dont nous allons toucher icy quelque choſe. Ce droit conſiſte à faire deſſervir un Benefice-cure dans le tems de la vacance, ſoit qu'elle arrive par le decés, par la reſignation, Du droit de deport

ou par la permutation, ou la demiſſion de celui qui le poſſedoit, & de percevoir en même-tems le revenu des fruits de la premiere année. On peut voir l'origine de ce droit dans les Auteurs qui en traitent fort au long, & que nous citons en marge. Du Moulin prétend que l'origine du Deport, vient de la garde qu'avoient les Archidiacres des Egliſes qui étoient vacantes dans leurs Archidiaconez. C'étoient comme les Oeconômes nez pour conſerver les fruits aux futurs Succeſſeurs. Il y a eu pluſieurs Conciles tenus en Angleterre qui ont ordonné le Deport. C'eſt apparemment une des coûtumes que les Normands y porterent dans la conquête qu'ils firent de ce Royaume. De ſorte que quand ces Conciles ont fait quelques diſpoſitions en faveur des futurs Succeſſeurs, ils ont bien ſçû en excepter les loüables coûtumes qui étoient anciennes, & les privileges qui laiſſent aux Prelats la joüiſſance des fruits pendant l'année ou en partie, ce qui eſt marquer la coûtume du Deport en Normandie. Ils doivent même en joüir dans la reſignation des Bénéfices, ſuivant un Arreſt du Parlement qui l'a ainſi jugé, le 19. Février de l'année 1576. en faveur de Bernardin de S. François Evê-

Du Moulin. Chopin. Loüet. & autres.

Digitized by Google

que de Bayeux, contre Jean de la Londe, à qui un nommé Aubert avoit resigné la Cure de Periers. Que si le droit de Deport est dû en vertu d'une resignation, il est facile de voir, qu'il doit l'être encore à plus forte raison, lorsque le Bénéfice est vacant par mort; aussi la chose a-t-elle été ainsi decidée par un Arrest contradictoire du Parlement de Paris, donné le 7. Mars de l'an 1617. entre Mr. d'Angennes Evêque de Bayeux, & le Curé de S. Vigor le Grand, prés de Bayeux. Loüet lett. D. n. 62.

Tout Benefice-cure vacant, ou par mort, ou par demission, ou par permutation, ou de quelque autre maniere que ce soit, est sujet à cette charge, à moins qu'il ne justifie quelque privilege qui l'en exempte, ou qu'il ne le redime par quelques rentes annuelles. Bien plus, pendant l'année de la vacance, on ne sçauroit prendre aucune partie des fruits du Benefice pour l'employer aux reparations, ny s'emparer de la moindre partie du Domaine qui appartient à l'Evêque sans son consentement. C'est ainsi qu'il a été jugé le 13. Aoust de l'an 1620. le Deportuaire même a droit de percevoir les fruits & le revenu qui lui est ajugé avant le Pensionnaire, s'il y en

Digitized by Google

avoit sur le Benefice, comme il a été jugé par un Arrest rendu contradictoirement à Roüen le 28. Avril de l'an 1620. en faveur du même Mr. d'Angennes Evêque de Bayeux, & Nicolas Berhault Curé de Fontenay sur les Vées.

Il seroit aussi facile de prouver que ce droit est tres éloigné du vice de simonie, & qu'il est pour le moins aussi juste & aussi légitime que le sont les droits d'Annates & de Regale, dont joüissent les Papes, les Roys, & les Chapitres. Quant à ce qu'on objecte, que le Concile de Basle défend de rien prendre, ou d'exiger quoy que ce soit, devant, ou aprés la presentation des Benefices, à raison des premiers fruits, ou autres prétextes semblables, cela ne porte aucun coup à l'équité des Deports, d'autant que l'intention des Conciles est d'empêcher les exactions qui se pourroient faire avant que d'obtenir, ou d'entrer en joüissance du Benefice. Or le droit de Deport ne se leve point pour obtenir les Benefices, où pour en prendre possession; mais il se perçoit à la fin de la joüissance des Benefices, ou lors qu'ils viennent à être vacans; car encore qu'on ne les confere à personne pendant cette premiere année de la vacance, on ne laisse pas pour cela de lever le Deport;

Sess. 21. de Annat.

Deport ; & au contraire s'il arrive que pendant l'année du Deport on les confere plusieurs fois, l'on n'exige point pour cela plusieurs Deports. Ce qui est conforme à un sçavant Canoniste, qui a écrit sur la Pragmatique sanction au titre des Annates, qu'on ne doit point payer au Pape deux Annates pour un Benefice dans une même année, ny deux Deports aux Evêques sur un Benefice de quelque nature qu'il soit qui est sujet au Deport, soit Benefice-cure, soit Benefice simple, Dignité, ou Canonicat. Au reste ces Deports ne vont pas tout-à-fait au profit de l'Evêque, il en a seulement les deux tiers, & l'Archidiacre perçoit l'autre tiers dans toutes les Eglises dont l'Evêque a la Collation. Le Chapitre, les Dignitez & Chanoines de la Cathedrale ont le même droit de Deport qui leur apartient en son entier sur les Cures de leur Patronage.

Du Synode et des Debites.

C'est aussi dans cette Eglise qu'on tient tous les ans le Synode, qui dure deux jours à cause des deux Officialitez du Diocése, & ces jours sont le Mercredy & le Jeudy d'aprés le Dimanche de *Quasimodo*, à moins qu'il ne s'y rencontre quelque Fête, ce qui fait remettre le Synode

Digitized by Google

au lendemain. C'eſt encore cette Egliſe où toutes les autres du Diocéſe, Seculieres & Regulieres, ſans exception, étoient autrefois obligées de venir une fois l'an en Proceſſion, & d'y faire leur offrande. Comme dans la ſuite des tems la ferveur des Chrétiens s'eſt relâchée, cette obſervance a fini. Mais toutes les Egliſes continuënt encore à preſent d'y faire leur offrande, qu'on appelle *Debite*, dans laquelle le Chapitre a été maintenu par pluſieurs Arreſts contre ceux qui ont voulu refuſer ce droit.

Le Lecteur voit aiſement par le titre que j'ay mis à la tête de ce livre, ce que renferme cette premiere Partie, on eût ſouhaitté qu'elle eût contenu tout l'ouvrage, mais la choſe n'ayant pû s'executer de peur de faire un volume trop gros & trop incommode, il a fallu faire pluſieurs parties; celle qui ſuivra cette premiere contiendra l'hiſtoire des Abbayes & des Prieurez, & une Notice generale de tous les Benefices du Diocéſe, avec ce qu'il y aura de plus digne de remarque dans tous les lieux dont nous parlerons; & la troiſiéme, donnera l'Hiſtoire des Villes & des Bourgs conſiderables du même Diocéſe, avec les Fondations des ordres & maiſons Religieuſes qui

Digitized by Google

y ſont établies. Nous tâcherons moyennant le ſecours de Dieu, de nous acquitter au plutôt de notre promeſſe.

On prie les Perſonnes qui pourroient prendre quelque intereſt à cet Ouvrage, pour avoir eu quelques Parens, ou quelques Amis de ce Dioceſe, qui s'y ſuſſent rendus recommandables ou ailleurs, par leur pieté, leur ſcience & leurs emplois, & dont on n'ait point parlé dans ce volume, de vouloir bien communiquer ou adreſſer leurs mémoires à l'Imprimeur, qui aura ſoin de nous les rendre, afin d'inſerer leur éloge dans la ſuite de cette Hiſtoire.

APPROBATION

DE MONSIEVR L'ABBE' COURCIER, *Theologal de notre Dame de Paris.*

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le CHANCELIER, un Manuſcrit qui porte pour titre *Hiſtoire du Diocéſe de Bayeux.* Fait à Paris, le huitiéme de Janvier 1704.

COURCIER.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A Nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre très-cher & bien-amé le Sieur de NESMOND, Evêque de Bayeux, Nous ayant fait expoſer qu'il deſireroit donner au public un Livre intitulé, *Hiſtoire du Diocèſe de Bayeux*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége ſur ce néceſſaires, Nous avons permis & permettons par ces preſentes audit Sieur Evêque de Bayeux, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choiſir, ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de dix années conſecutives, à compter du jour de la datte des preſentes; faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition quelles ſoient, d'imprimer, faire imprimer, contrefaire, vendre ni debiter ledit Livre, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, même d'impreſſion étrangere, ſans le conſentement par écrit dudit ſieur Expoſant ou de ſes ayant cauſe, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit ſieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelle : Que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant de l'expoſer en vente il en ſera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France, le ſieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles, Vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit ſieur Expoſant ou ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre ſoit tenuë pour deuement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires foy ſoit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergeant de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le premier jour de Mars, l'an de Grace mil ſept cens quatre, & de notre Regne le ſoixante-uniéme. Par le Roy en ſon Conſeil, LE COMTE.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numero CXXIX. *page* 172. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Août dernier. A Paris le* 6. *Mars* 1704. P. EMERY, *Syndic.*

Monſeigneur l'EVÊQUE DE BAYEUX a cedé le preſent Privilége à PIERRE FRANÇOIS DOURLAC, ſon Imprimeur, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

SAINT

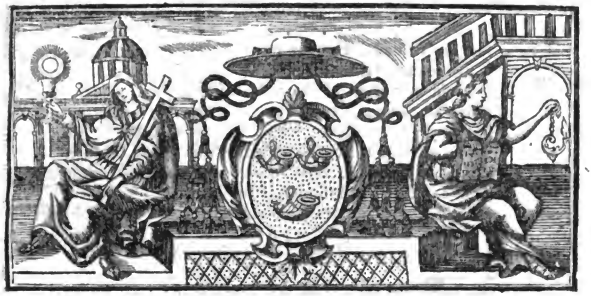

SAINT EXUPERE
PREMIER EVÊQUE.

CHAPITRE I.

L'HEUREUX moment étant venu que Dieu avoit marqué dans ſes Conſeils éternels, pour nous appeler *des ténébres* dans leſquelles nous étions plongez depuis tant de Siécles, *à ſon admirable lumiére*, ce grand *Dieu toûjours riche en miſericorde, pouſſé par l'amour extrême dont il nous a aimez* avant tous les tems, envoya pour cét éfet S. Exupere dans nos contrées & le fit le premier Evêque de Bayeux, aprés qu'il eut reçû une Miſſion légitime des Succeſſeurs de l'Apôtre S. Pierre. 1. Petr. 2. Eph. c. 2. v. 4. Conſultez la Préface.

Ce grand Saint à qui on a donné dans la ſuite des tems diferens noms, prit naiſſance dans la ville de Rome, de parens Idolâtres. Son Pere dont on ignore le nom tenoit un rang Voyez les Remarques ci-aprés. Robert Cœ.

Digitized by Google

S. Exupere. tres-conſiderable parmi ces illuſtres familles Patriciennes, décenduës des anciens Senateurs établis par Romulus. Il eut

nal. de re Gall. & alii autor. ſoin de donner à Exupere une éducation ſortable à ſa naiſſance à même-tems qu'il le faiſoit élever dans les ſuperſtitions du Paganiſme. Mais Dieu qui le deſtinoit pour en faire *un Vaſe d'élection afin d'aller porter ſon Nom aux Gentils*, éclaira

Act. 9. v. 15. ſon eſprit de ſes divines lumiéres, lui fit connoître que la Religion Payenne n'avoit qu'un culte vain, faux & impie, & que c'étoit les ſeuls Chrétiens qui rendoient à ſa ſouveraine Majeſté la ſuprême Adoration qui lui eſt dûë.

Inſtruit des grandes véritez & des pures & ſaintes maximes de la Religion Chrétienne, il reçût le Baptême avec des graces ſi abondantes qu'il devint en peu de tems digne d'être élevé au Sacerdoce. Les preuves éclatantes qu'il donna de ſa pieté, de ſon déſintereſſement, de ſa charité & de ſon zéle pour l'augmentation de la Foi, firent juger au Pape qui gouvernoit alors l'Egliſe Romaine, que Dieu demandoit de ce S. Prêtre des choſes encore plus grandes, & l'ayant ſelon toutes les apparences ordonné Evêque, il le deſtina pour être un des Apôtres des Gaules. Il eut pour ſon partage la Neuſtrie, & étant arivé dans le païs de Bayeux qu'on nomme le *Beſſin*, il ſe perſuada, ou plutôt Dieu lui fit connoître, qu'il étoit deſtiné pour travailler à la converſion de ce peuple. Il s'arêta prés d'une petite Coline qui

* Famum phanum, fannum, phœnum, fas & fanum. L'exic. ferr. Baud. Valeſ. in not. Gall. Canal. act. S. Bol. Brev aſt verbol. eſt nommée * differemment par les Auteurs, & par les Geographes & qui eſt à l'Orient de la ville de Bayeux, ou il y avoit un fameux Temple d'Idoles, qu'on regardoit comme le Pantheon du païs dans lequel on alloit adorer Diane, le Dieu Mars, Apollon connu chez les Grecs ſous le nom de Belenus, & chez les Hebreux ſous celui de Bel, Mercure, & autres ſemblables Divinitez. Ce Temple étoit au milieu d'un petit bois de chêne, comme les Payens avoient coûtume de les placer. Depuis la dévotion des Fidéles a élevé tout proche une Egliſe deſſervie par des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, qui porte encore maintenant le nom de S. Nicolas de la Chênée.

Ce que c'étoit que les Druides. Tité du 6. livre des Les Druides avoient dans ce païs l'intendance du culte des Dieux & de la Religion, avec la direction des affaires tant publiques que particuliéres & l'inſtitution de la Jeuneſſe. Ces Prêtres l'élevoient dans des créances non moins barbares & ſangui-

Digitized by Google

naires que ridicules & superstitieuses. Car ces Peuples dans les grands dangers, soit de guerre ou de maladie, sacrifioient des hommes, ou faisoient vœu d'en sacrifier, s'imaginant que la Divinité ne pouvoit être autrement appaisée, & qu'il falloit la vie d'un homme pour en racheter un autre, de sorte qu'il y en avoit des Sacrifices publics. En quelques endroits on voyoit des Idoles d'une grandeur extraordinaire qu'on remplissoit d'hommes & souvent de criminels, puis on y mettoit le feu. Ils ne croyoient pas qu'il y eût des Victimes plus agreables aux Dieux ; mais ce qui étoit le comble de la cruauté, c'est qu'ils brûloient quelquefois des innocens faute de coupables. Cette coûtume ne laissa pas de s'introduire fort loin, mais en même-tems elle fit horreur aux Empereurs, & Auguste défendit étroitement ces sortes d'immolations barbares. Tibere fut plus rigoureux ayant fait crucifier des personnes convaincuës d'être tombées dans ces crimes : & si nous en croyons Suetone, l'Empereur Claude eut l'avantage d'abolir entiérement ce culte si cruel & si inhumain.

S. Exupere. *comment. de Cesar. de la tradu. de Mr. d'Ablancour.*

Comment. Cæs. lib. 6.

Quoy qu'il en soit ces Prêtres n'avoient pas laissé de se faire un grand nom dans le monde, & de s'atirer l'estime & la veneration des peuples. Aussi Diogene Laërce les compare-t-il aux Sages de Caldée, aux Philosophes de Grece, aux Mages de Perse, & aux Gimnosophistes des Indes. Diodore de Sicile ajoûte qu'ils étoient Theologiens. Pherecyde Précepteur de Pythagore publia le premier aux Sçavans de sa nation les raisons que les Druides avoient inventées pour persuader à la leur l'immortalité de l'ame. Les Druides avoient aussi une grande connoissance de l'Astrologie, de la Geographie, & de la Geometrie, mais sur tout de la politique, & des affaires du monde, comme nous l'avons déja dit.

On peut juger aisément qu'un Peuple instruit par des gens aussi habiles, & qui avoient un grand interest à se conserver son estime, en se l'attachant par les liens de la Religion, n'étoit pas aisé à gagner, & qu'à moins que Dieu ne s'en fût mêlé, S. Exupere auroit travaillé en vain à détromper ces barbares, & à leur persuader des choses qui étoient entiérement opposées à leurs coûtumes & à leurs inclinations. Mais comme on venoit leur prêcher une autre vie qu'ils croyoient déja aussi-bien que l'immortalité de l'ame, ils eurent la curiosité d'apprendre plus en détail

Digitized by Google

S. Exupere. ce qu'ils ne ſçavoient que d'une maniére confuſe & obſcure, & ſelon des principes qui n'avoient aucune ſolidité. Saint Exupere ſe ſervant heureuſement des diſpoſitions qu'il voyoit en eux, devint auſſi plus hardi à leur annoncer les Véritez les plus ſublimes & les plus éfrayantes de la Religion Chrétienne : J'apelle ainſi le myſtere de la Sainte Trinité, celui de la Naiſſance de J. C. & de ſa mort honteuſe & ſanglante ſur une Croix ; la récompenſe des bons par des biens éternels, & la punition des méchans par des ſuplices inoüis & qui n'auront jamais de fin.

Cependant comme les Miracles étoient alors non ſeulement le ſceau & la marque de la Miſſion des Apôtres & des hommes Apoſtoliques, mais encore un moyen tres-éficace dont Dieu ſe ſervoit pour perſuader aux Infidéles les Véritez qu'on leur prêchoit : S. Exupere ſçût auſſi s'en ſervir pour procurer la gloire de J. C. & le ſalut de ceux auſquels il étoit venu annoncer l'Evangile. Dans une nombreuſe Aſſemblée qu'il inſtruiſit du myſtere de la ſainte Trinité, pour tâcher de convaincre ſes Auditeurs & par les raiſons & par les Miracles, il fit amener devant lui ſept Energumenes, & en preſence de tout le Peuple attentif à la grande action qu'il alloit faire, ayant commandé à ces eſprits ſuperbes & malins qui les poſſedoient, au Nom des trois Perſonnes de l'Auguſte Trinité, & principalement de celui devant lequel tout genoüil doit fléchir, de ſortir du corps de ces perſonnes, ils furent obligez malgré qu'ils en euſſent d'obéïr & de ſe retirer à leur honte & à leur confuſion.

Ce fut là le commencement des victoires de notre S. Apôtre, & le triomphe de la Religion Chrétienne. Ces pauvres malheureux délivrez de leur poſſeſſion & des maux fâcheux qu'ils enduroient, vinrent ſe jetter aux pieds de notre Saint, & dirent qu'ils ne vouloient avoir dorénavant d'autre Maître ni d'autre Dieu que J. C. & cinq cens perſonnes de la troupe ſuivirent auſſi-tôt leur exemple. On compte parmi ce nombre S. Regnobert, fils d'un Officier de conſideration du païs ; S. Révérend de la ville de Bayeux illuſtre par ſa naiſſance, & Zenon qui étoit un des Druides de la même ville, qui devinrent enſuite les plus célébres Diſciples de S. Exupere aprés qu'il leur eut adminiſtré le ſaint Baptême.

Brev. ver. 1. aug. Baio. & corbol.

Il n'y avoit preſque encore que les environs de Bayeux qui

Digitized by Google

euſſent profité de la preſence & des inſtructions de notre Apôtre. III. Siec.
Mais après que S. Regnobert fut converti à la Foi, pour recon- S. Exupere.
noître les biens ineſtimables qu'il avoit reçûs de Dieu par ſon moyen, il lui fit un preſent de ſa maiſon pour la convertir en un lieu de Priére & d'Oraiſon, à peu prés comme S. Paul faiſoit de celle de Philemon, qui étoit le lieu ou s'aſſembloient les premiers Fidéles de Coloſſes. On y bâtit un petit Oratoire ſous l'invocation de la ſainte Vierge, & la tradition eſt, que ce fut au même endroit ou eſt encore aujourd'hui la belle Chapelle de la Vierge derriére le grand Autel de la Cathedrale. On y dreſſa auſſi un Autel, rare & précieux monument de la Religion Chrétiene. C'eſt là que S. Exupere ramaſſoit de tems en tems ſon Egliſe naiſſante pour y adorer Dieu, & pour y exercer les ſaintes fonctions de ſon Miniſtére en annonçant les Paroles de ſalut aux Fidéles qui venoient l'entendre, en baptiſant les Catecuménes, en fortifiant les Neophytes dans la Foy & en adminiſtrant aux Fidéles les autres Sacremens de l'Egliſe. Epiſt. ad Phil.

Le nombre des Diſciples ſe multipliant, & la Foy s'augmentant de jour en jour, il éleva à la Prêtriſe S. Regnobert, S. Révérend & S. Zénon, & ſe ſervit de ces dignes Miniſtres pour le ſoulager dans ſes emplois, en travaillant avec zéle à la converſion des ames & à l'acroiſſement du Royaume de J. C. Entre tous les Mira- Brev. Bajoc. & Miſſ.
cles que S. Exupere opera, celui qu'il fit en la perſonne d'un aveugle né n'eſt pas un des moins conſidérables, cét homme qui ſe voyoit privé de la lumiére du jour auſſi-bien que de celle de la grace, eut recours à notre Saint dont il entendoit publier tant de merveilles, & il crut qu'il étoit aſſez puiſſant pour obtenir de celui dont il annonçoit les Grandeurs la gueriſon de ſes maux. Qu'on me méne, diſoit ce pauvre aveugle plein de Foy, qu'on me méne à Exupere, ſans doute qu'il aura pitié de ma miſere comme il a eu de celle de tant d'autres, qui nous racontent tous les jours les biens qu'ils ont reçûs de lui. L'eſperance de notre Aveugle ne fut point trompée, pendant que S. Regnebert le menoit à notre Saint, avant même qu'il fût arrivé il recouvra heureuſement la vûë : Miracle qui ne doit point ſurprendre de véritables Fidéles qui ſçavent que J. C. avoit promis à ſes Diſciples & à ceux qui croyroient en lui, qu'ils feroient d'auſſi grands Prodiges que ceux qu'il avoit operez, & même encore

Digitized by Google

III. Siec. de plus grands. Miracle que l'humilité de S. Exupere attribuoit à la grande Foy de cét Aveugle, lorsque tout le monde publioit
S. Exupere. hautement à la gloire immortelle de J. C. que c'étoit un effet de ſes mérites & de ſa ſainteté.

Enfin ce grand Evêque ayant paſſé prés de cinquante années dans les fonctions penibles & laborieuſes de l'Apoſtolat, épuiſé de force il ſentit qu'il lui reſtoit peu de tems à vivre, & qu'une fiévre lente qui l'alloit conſumant jointe à ſon grand âge, le mettroit bientôt dans le tombeau. Alors ramaſſant ce qui lui reſtoit de connoiſſance & de vigueur pour s'occuper entierement de ſon
Breviar. vat. Bollād. 8ct. ss. 16. Maii. Dieu, pour purifier ſa conſcience des moindres ombres du péché & pour nourrir ſon ame du Pain de Vie, ou par la ſainte Meſſe, ou par la Communion : il la rendit pleine de mérites à ſon Créateur le premier jour d'Aouſt vers le milieu du troiſiéme Siécle.

Saint Regnobert le plus illuſtre de ſes Diſciples, & qu'il regardoit comme S. Paul faiſoit ſon cher Timothée, eut ſoin de lui rendre les honneurs de la ſepulture : il le fit inhumer hors la ville, comme c'étoit alors la coûtume, afin, dit un Auteur
Varro. l. 5. de ling. lat. profane, que les paſſans voyans les tombeaux élevez proche les grands chemins, ſe ſouvinſſent qu'ils étoient mortels. Son corps fut mis dans un ſépulcre de pierre ſur le mont *Faunus*, ou il avoit commencé à annoncer la Foy, qui dans la ſuite des tems s'eſt appelé *le mont des Egliſes*. S. Regnobert fit bâtir au même lieu une Chapelle dans laquelle il renferma le tombeau de notre Saint ; ce lieu eſt depuis devenu tres-célébre par le grand nombre de Miracles que Dieu y a operez, & par le concours des peuples qui y vont implorer ſon aſſiſtance dans leurs beſoins. Ce qui les y attire encore pour donner des marques profondes de leur piété & de leur religion, ce ſont les Reliques de tant de grands Ss. Evêques qui ont ſantifié ce Temple par leur preſence. C'eſt auſſi cette même piété des Fidéles qui a élevé tant d'Egliſes à la gloire immortelle de Dieu ſur ce mont, dont il en reſte encore pluſieurs.

Depuis le jour de la mort de S. Exupere, ſon corps demeura dans cette Chapelle, qui porte maintenant ſon nom ſous le titre de paroiſſe, juſqu'à ce que la paix renduë à l'Egliſe par les Empereurs Chrétiens, eût fait fleurir le Chriſtianiſme dans le monde, ce qui fournit aux Fidéles les moyens de bâtir à Dieu des

Digitized by Google

Temples ſuperbes & magnifiques, & de lui donner par là des marques de leur zéle & de leur piété. L'Egliſe de Bayeux ſçût profiter de ces favorables momens, & ayant élevé une Baſilique en l'honneur de Dieu ſous l'invocation de la ſainte Vierge, le Clergé avec les habitans, ſongerent à y tranſporter les corps des Ss. Evêques qui étoient inhumez dans la Chapelle de S. Exupere. Ce Saint étoit derriere l'Autel, ayant S. Regnobert à ſa droite, & S. Ruſinien à ſa gauche. Cette Tranſlation, dont on ignore l'année, ſe fit avec beaucoup de ſolemnité; c'étoit alors la ſeule cérémonie qui ſe pratiquoit pour la Canoniſation des Saints. Les informations de vie & de mœurs ne s'étant faites que long-tems aprés, à l'occaſion de S. Suithbert par le Pape Leon III.

III. Siec. S. Exupere. Brev. Bajoc. Baron. an. 804. Bell. lib. de beat.

Guillaume de Malmeſbury, auteur digne de foy, rapporte que vers l'an 872. & que quelques années auparavant, les barbares Danois ſous la conduite de Bier & de Haſting coururent par toute la France, ou ils firent des ravages épouventables, les cruautez qu'ils exerçoient envers les morts, dont ils profanoient les tombeaux, ſous prétexte qu'on pouvoit y avoir caché des treſors, obligerent les Fidéles à mettre en ſeureté les précieuſes Reliques de leurs Saints, qu'ils tâchoient de tranſporter dans des lieux ſûrs, & éloignez, juſqu'à ce que leur fureur fût aſſouvie, ou qu'ils euſſent été chaſſez des places dont ils s'étoient emparez; & alors on rendoit ces précieux Dépots à ceux qui les réclamoient comme un bien qui leur appartenoit. C'eſt ainſi que les habitans de la ville de Coûtances, avoient apporté le corps de S. Lo un de leurs Evêques à Bayeux, qu'ils enterrerent devant le portail de l'Egliſe Cathedrale pendant cette furieuſe irruption, & l'ayant enſuite redemandé on le leur rendit honorablement; & pour ne pas laiſſer à la profanation un lieu qui avoit gardé une ſi ſainte Relique, on y a élevé une belle Croix ornée de diverſes figures.

Lib. 2. c. 4. fol. 23. Brevia. Bajoc. 21. Sept.

Par un ſemblable accident les Habitans de Bayeux ayant été obligez de chercher un azile aux ſacrées Reliques de S. Exupere & de S. Loup, vers l'an 843. ſelon quelques Auteurs, ou 862. ſelon d'autres, ou 863. les dépoſerent dans la paroiſſe de Balancourt, ſituée dans le territoire de Paluau, petit pays dépendant du Comte & Seigneur de Corbeil, à la reſerve du chef de S. Exupere qu'on garda à Bayeux, comme on le voit par les anciens regiſtres de cette Egliſe, des années 1462. & 1476. par

Brev. Baj. 14. Juin. Ms. Bibl. Victor. par. & And. du Chêne hiſt. Norſo. 21. Maſſo. in vit. S. Spir. Theat. S. ant. par.

Digitized by Google

III. Siec. les procez verbaux qui furent dreſſez l'an 1562. & autres années
S. Exupere. ſuivantes ; & par le témoignage autentique de Robert Cœnalis
lib. 4. an. Evêque d'Avranches qui étoit alors Chanoine de Bayeux, quoy
562. que l'auteur de Corbeil qui a fait la vie de S. Exupere, attribuë
Ms. Eccl. Bajo. act. à ſon Egliſe le corps tout entier de ce grand Saint.
Regiſt. de reb. gall. fol. 156. L'an 912. la même année que Rollo premier Duc de Nor-
Joan. de la Barre in vit. S. Exup. mandie fut baptiſé, Haimon Comte de Corbeil ayant déclaré la
guerre au Comte de Paluau ſon vaſſal, & s'étant emparé de ſon
Château, emporta avec lui les Reliques de S. Exupere & de S.
Loup à Corbeil, ou il bâtit une Egliſe pour les y mettre, & y
Hiſt. & brev. Corb. fonda un Collége de Chanoines pour y faire tous les jours l'Of-
fice. C'eſt en ce lieu qu'on rend à S. Exupere, ſous le nom de
S. Spire, de grands honneurs auſſi-bien qu'à S. Loup, & que les
Peuples y viennent en foule de toutes parts réclamer les ſecours de
Breviar. Paris. ces grands Saints, dont les corps ſont renfermez dans des chaſ-
ſes riches & précieuſes. Le jour deſtiné à y honorer leur mé-
moire, tombe toûjours le Dimanche avant la Pentecôte, ou il
s'y rend une multitude prodigieuſe de Pelerins que les Miracles
qui s'y font attirent de tous côtez. La mémoire de S. Exupere
eſt auſſi en grande vénération à Auxere, parce qu'on y tient par
In Sacriſt. Reliq. 2. Cap. paris. tradition, qu'en venant d'Italie il paſſa par cette Ville, & que ſes
habitans en reçûrent de grands biens. C'eſt de là qu'eſt venu
l'union qui eſt entre l'Egliſe d'Auxerre & celle de Bayeux, qui
fut renouvelée le 22. d'Octobre de l'an 1520. par un Chanoine
d'Auxerre député de ſon Chapitre, & qui reçût dans l'Egliſe de
Bayeux les mêmes honneurs & les mêmes prérogatives dont joüiſ-
ſent ſes Chanoines. L'Egliſe de Paris fait auſſi mémoire de S.
Exupere dans ſon Office le premier jour d'Aouſt ; & on garde
dans la ſainte Chapelle de cette ville avec beaucoup de reſpect,
une partie des Reliques de ce grand Saint. Un particulier de notre
ons de conſ. com. 2. fol. 250. Diocéſe s'eſt vanté d'avoir eu un oſſement de ce Saint qui lui fut
donné par un Sacriſtain de l'Egliſe de Corbeil, mais il faut voir
ſur cela le ſçavant & judicieux jugement qu'en a porté feu Mr. de
Sainte Beuve.

Il ſemble qu'on n'a pas toûjours rendu dans ce Diocéſe à la
mémoire de ce grand Saint, tout l'honneur qui lui eſt dû, puis
qu'on ſe contentoit de faire ſon office ſeulement avec deux Chap-
pes. Un des Vicaires de la Cathedrale nommé Jean du Chemin
obtint

Digitized by Google

obtint le 21. May de l'an 1488. qu'on le feroit avec plus de solemnité & qu'il y auroit quatre Chappes. Enfin Monſeigneur François de Neſmond, que ſa pieté rend ſi venerable au peuple que la Divine Providence a ſoûmis à ſa conduite, a voulu qu'on gardeſt la Fête de ce ſaint Patron dans les villes de Bayeux, de Caën & de Vire, & qu'on en faſſe l'Office ſolemnel de premiére claſſe majeure, avec Octave double par tout le Diocéſe. On honore ce Saint preſque dans toute la Province, & on lui a élevé des Chapelles en pluſieus endroits. On en voit les Images dépeintes en pluſieurs lieux, comme dans la Chapelle de l'Evêché, dans la voute de l'Egliſe & dans les vitres de la nef, ou nous avons lû aux pieds de ſon Image avant qu'une partie de l'Egliſe fût brûlée par le fâcheux accident qui arriva le 13. Février de l'an 1676. les deux vers ſuivans,

III. Siec.

§. Exupere

Brev. Roth. an. 1670. Abrin. Conſtant.

Primitus hic Paſtor Templi fuit hujus & Autor
Catholicamque fidem Northmannis attulit idem.

Quoy que nous ne poſſedions plus aucune Relique de ce Bienheureux Evêque, cela n'empêche pas néanmoins que les Fidéles toûjours pleins de vénération pour ſa mémoire, & ſe reſſouvenant des bienfaits & des graces qu'ils ont reçûës par ſes puiſſantes interceſſions, n'aillent continuellement prier dans le lieu ou repoſoient autrefois ſes ſacrez oſſemens, & depuis un tems immemorial, on n'a enterré aucune perſonne dans cette Egliſe, par le reſpect qu'on a pour tant de ſaints Prélats qui y ont été autrefois inhumez. C'eſt ce qui obligea l'Evêque Odon de choiſir pour ſa ſépulture & pour celle de ſes Succeſſeurs auſſi-bien que de ſon Clergé, l'Egliſe de ſaint Vigor qui eſt hors la ville. Quand l'Evêque eſt mort, le Clergé & le Peuple vont proceſſionnellement à ſon ſepulchre, afin d'obtenir par ſes puiſſantes interceſſions auprés de Dieu, un digne Succeſſeur de ſon zéle & de ſa piété. Ils font la même choſe le jour ſaint Marc, pour y demander à Dieu la bénédiction des fruits de la terre. Enfin on peut dire que c'eſt l'azile, & le lieu de refuge ou les Peuples ſe retirent dans toutes leurs preſſantes néceſſitez.

L'an 1562. les Calviniſtes par une conduite bien éloignée de celle des ſaints Apôtres, dont ils ſe vantoient ſi inſolemment de ré-

Reg. Eccl. Bajoc. an. 1562. & ſeq.

III. Siec. tablir le véritable Esprit, donnant des marques de leur fureur & de leur impiété, en violant tout ce qu'il y avoit de plus saint & de plus sacré dans nos Temples, pillérent ce lieu si respectable, aussi-bien que l'Eglise Cathedrale, d'où ils enlevérent le précieux chef de S. Exupere, avec les autres Reliques & les Chasses qui les enfermoient. La même année ils attaquerent Corbeil, mais cette ville fut courageusement défenduë par les Catholiques qui les obligerent à lever le siége, & qui en cette occasion ressentirent la puissante protection des grands Saints, dont ils ont le bonheur de posseder les sacrez restes, & dont ils sont si jaloux que jamais ils n'en ont voulu accorder la moindre partie à l'Eglise de Bayeux, quelque priére & quelque instance que'lle ait pû faire, quoy qu'il semble qu'elle ait quelque droit de reclamer un bien qui lui appartenoit autrefois, & dont l'Eglise de Corbeil ne semble qu'être la dépositaire. Ainsi elle peut bien dire cette Eglise affligée, avec ceux d'Arles qui étoient privez du corps de S. Honorat leur Pasteur & leur Evêque, ces belles paroles que saint Eucher leur met en la bouche, *referamus Deo gratias, nec inde aliquid nos minus habere credamus quod* (Corbeliensis) *civitas pignus sacri corporis vindicavit. Teneant illi tabernaculum beatæ animæ in cineribus suis, nos ipsam teneamus animam in virtutibus suis; teneant illi ossa, nos merita, apud illos videatur remansisse quod terræ est, nos studeamus habere quod cœli est; amplectantur illi quod sepulchro, nos quod Paradiso continetur. Meminerit & beatior ille vir utrique quidem loco, sed huic speciali se jure deberi.*

S. Exupere.

Bibl. Patr. 1624. to. 4. fol. 783.

¶ On a donné dans la suite des siécles differens noms à Saint Exupere. Ceux de Corbeil l'ont appelé *S. Spire*, & c'est sous ce nom qu'on l'honore dans cette ville, ce qui est peut-être venu du mot Latin *Spirare*, à cause de la vertu qui sortoit pour ainsi dire de ses sacrées Reliques pour guerir les malades. On voit que dés le douziéme Siécle il fut nommé *Soupir*, *Souspirus*, parce que l'Eglise de Corbeil ayant refusé de donner à celle de Bayeux quelque portion des Reliques de leur premier Apôtre, ils alloient à son tombeau soûpirer de la perte qu'ils avoient faite. On donnoit même ce nom aux Enfans dans le Baptême, & on voit encore plusieurs anciens actes en parchemin qui nomment S. Exupere S. Soupir, *Sanctus Suspirius de Bajocis*. Les Etrangers * l'ont appellé aussi indifferemment *S. Soupir*, & *S. Soupire*, & même *Saint Souppiere*. On voyoit encore en 1687. dans la voute de l'Eglise de S. Loup de Bayeux, une inscription qui s'est effacée depuis peu, ou Saint Exupere étoit nommé *Sanctus Souspirius*. Enfin il est encore nommé *S. Souppiere de Bayeux*, dans les registres du Prieuré de l'Hôpital de S.

Cod. Ec. ex bibl. Corb in beato Exup.

Cartul. mfg. Bajoc. fol. 1, & 110.

* *Memoir. Angl. to. 2. fol. 583. &c.*

Digitized by Google

Jean l'Evangeliſte de Bayeux, qui eſt maintenant changé en un Séminaire deſſervi par les Prêtres de S. Lazare. C'eſt ce qu'on a vû dans le volume 1473. de la Chambre des Comptes de Paris, communiqué par feu Monſieur de Yvion d'Hetouval ſi amy des belles Lettres. III. SIEC.

¶. *C'Eſt une Tradition que du tems de S. Exupere, vivoit une ſainte Vierge nommée* Quiterée, *qui nâquit à Bayeux dans la parroiſſe de S. Patrice, dont le pere s'appelloit Caſtellio & la mere Calcia, tous deux Gentils. Les actes de ſa paſſion ſont rapportez par Thomas de Truxillo Eſpagnol, & Religieux Dominicain dans le treſor de ſes Sermons, & il en parle comme d'une Sainte de Normandie. Elle ſouffrit glorieuſement le martyre pour le Nom de* JESUS-CHRIST, *& on rapporte que du lieu où elle eut la tête tranchée, elle la porta comme Saint Denis entre ſes mains juſqu'à Château-Dun. Cette Sainte eſt en grande vénération dans une parroiſſe de campagne de l'Evêché de Chartres. Henſchenius & Papebroch en font mention dans leurs actes des Saints le 22. Mai ſuivant le Martyrologe de Mr. du Sauſſey. Le Clergé de Bayeux dans l'entrée de feu Monſeigneur Servien Evêque de ce Diocèſe la fit dépeindre & mettre parmi les Saints dans la grande ſalle de l'Evêché, ou on la voit encore à main gauche en entrant du côté de la Chapelle. Feu Mr. Buhot Chanoine de Cartigny & Docteur de Sorbonne, ſe reglant ſur cet exemple en a fait mettre le tableau dans la célèbre Chapelle de notre Dame de la Delivrande, dont il a eu la direction pendant pluſieurs années. Cependant avec tout cela, on doute fort de ſon martyre & du miracle que Dieu opera en elle, en lui prolongeant encore la vie après qu'elle eut la tête couppée, & on ne voit aucun ancien Auteur, ni aucun mémoire de l'Egliſe Cathedrale qui appuient la créance & le bruit populaire.*

SAINTE QUITERE'E

Martyrol. Gall. Sauſſ. tom. 1. fol. 599. 22. Mai. Tom. 3. fol. 246.

Martyrol. Sauſſ. ibid.

An. 1655.

III Siec.

S^T. REGNOBERT
SECOND EVÊQUE.

CHAPITRE II.

SAINT REGNOBERT, second Evêque de Bayeux, est nommé dans quelques anciens Manuscrits *Renobert*, & dans d'autres *Reginobert* & *Ragnobert*. Quelques-uns mêmes trompez par la ressemblance du nom, l'ont confondu avec *Ragnebert*, douziéme Evêque de Bayeux comme nous le verrons cy-aprés. Ce S. Evêque illustre par sa naissance, le devint encore infiniment d'avantage par sa piété, par son zele & par ses autres vertus Pastorales. Son pere étoit un des plus considerables Seigneurs du Bessin : Quelques-uns méme disent qu'il étoit Seigneur de la ville de Bayeux, & qu'il y commandoit sous l'autorité des Empereurs Romains. Quoy qu'il en soit, nous apprenons que ce Saint Evêque prit naissance dans le Château du village de Noron proche la ville de Bayeux; & son Pere qui étoit Idolâtre confia son éducation aux Druides de cette ville qui l'éleverent dans les superstitions du Paganisme. Poussé de curiosité d'entendre prêcher les Veritez & les Mysteres que S. Exupere venoit annoncer aux Peuples de cette contrée, il fut en mémetems le témoin des Miracles qu'il opera, & devint la premiére & la plus illustre de ses Conquêtes. Notre S. Apôtre l'ayant heureusement converti à la Foy, s'en servit comme de l'un de ses Coadjuteurs pour prêcher & instruire les Catecumenes, & les Infidéles quoy qu'il ne fût encore que Neophyte. Ses travaux Apostoliques & les grandes qualitez qu'il fit paroître dans ses Fonctions mériterent que saint Exupere l'élevât au Sacredoce, aprés l'avoir fait passer par tous les degrez des Ordres inferieurs, & il devint son Successeur aprés sa mort.

Bolland. Act. ss. 16. Mai. fol. 418.

Robert Cœnal. at sup.

Digitized by Google

Dans cette nouvelle dignité, ſaint Regnobert ſe crût en obligation de travailler encore avec plus de ſoin & de zele à la converſion des Infidéles. Sa parole fut d'autant plus efficace que Dieu l'autoriſa par une infinité de Miracles; il guerit entr'autres malades un paralitique en lui donnant ſon bâton, & une femme qui étoit attaquée d'un flux de ſang depuis plus de cinq ans. Mais les Miracles qu'il operoit au dedans des cœurs étoient bien plus conſiderables, puiſque par ſes mérites & par ſes humbles & ardentes priéres auprés de Dieu, il obtint la converſion de plus de huit cens Infidéles de ſa ville & des environs. Ainſi comme le nombre des Chrétiens s'augmentoit de jour en jour, il fit auſſi augmenter l'Egliſe que ſaint Exupere avoit bâtie; & par un ſurcroît de pieté il donna encore ſa maiſon pour être à perpetuité la demeure des Evéques de Bayeux. C'eſt ce qu'on voit par une ancienne inſcription qui eſt ſur la porte d'une ſalle de la baſſe court de l'Evéché, dite de ſaint Regnobert. III. Siec. S. Regnobert. Cœnal. ut ſupra.

On rapporte que notre Saint outre cette Egliſe qui eſt maintenant la Cathedrale, en fit bâtir encore trois autres. La premiere fut conſacrée à Dieu ſous l'invocation de S. Etienne premier Martyr, proche la maiſon Epiſcopale, qui devint dans la ſuite une Egliſe parroiſſiale, nommée S. Sauveur, parce qu'on y adoroit J. C. ſous ce titre. Mais comme elle tomboit en ruine, & qu'on craignoit qu'elle n'accablât les Fidéles par ſa chûte, elle fut abatuë en 1676. & on transfera les Parroiſſiens dans la Chapelle de ſaint Nicolas, ſituée dans l'enceinte de la Ville proche le Château. La deuxiéme peu éloignée de la précedente, fut bâtie ſous le nom de notre Dame des Foſſez, que les Calviniſtes ruinerent de fonds en comble en 1562. Enfin il éleva la troiſiéme à la gloire de Dieu, dans le Fauxbourg nommé à preſent ſaint Patrice, ſous l'invocation de l'Ange ſaint Michel. Par l'effet d'une ſemblable pieté, ſaint Regnobert bâtit auſſi à Caën quatre Chapelles conſiderables, qui ſont maintenant les principales Parroiſſes de cette Ville: ſçavoir S. Sauveur, notre Dame de Froideruë, ſaint Pierre & ſaint Jean. Cœnal. ut ſup. fol. 156.

Par une ſuite de cette méme Tradition, on croit que ce fut lui qui fit bâtir la Chapelle de notre Dame de la Delivrande, ſituée à demi lieuë de la Mer, à trois lieuës de Caën; & que les Miracles que Dieu y a operez, & y opere tous les jours, rendent

III. Siec. si celebre & qui y attirent tous les jours tant de Pelerins, des Provinces mêmes les plus éloignées du Royaume. On attribuë encore à son zele deux autres Chapelles, l'une scituée dans le château de Noron, à laquelle on a donné depuis le nom de sainte Catherine de Bulroy; & l'autre porte le nom de saint Nicolas de Bulroy hors l'enceinte de ce château, qui est maintenant presque ruinée.

S. Regnobert.

On ne doit pas être surpris que saint Regnobert ait tant travaillé à amplifier le Regne de J. C. puisque Dieu lui prolongea ses jours jusqu'à une extrême vieillesse, & qu'il gouverna l'Eglise de Bayeux pendant beaucoup d'années. Ce n'est pas qu'on soit obligé de croire qu'il ait été Evêque l'espace de 90. ans, comme le témoignent quelques Manuscrits de cette Eglise, quoy que la chose ne soit pas impossible en elle-même, puisque nous avons des exemples de plusieurs saints Personnages, & de beaucoup d'Evêques, qui ont vescu des six & sept-vingt ans, & particulierement dans le commencement de l'Eglise, ou cela sembloit plus necessaire. Mais c'est que nous n'avons aucun ancien monument qui nous atteste cette verité, ni aucun Auteur des premiers Siecles qui en aient parlé. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il mourut le 16. de May. Le Diocése de Bayeux en fait l'Office double solemnel le même jour, & le Martyrologe de Roüen, imprimé l'an 1670. en fait aussi mémoire. Cependant selon l'Epoque que nous avons fixée du Christianisme dans ce Diocése, & pour donner quelque ordre à notre Histoire, nous mettons la mort de saint Regnobert vers l'an 395. ou 400.

Voyez la Preface.

Aprés que ce grand Saint eut rendu son ame à Dieu, on eut soin de l'inhumer dans l'Eglise de saint Exupere, derriére l'Autel du côté droit ou est encore maintenant une grille de fer, pour marquer le lieu de sa sepulture. Balfridus XXIII. Evêque de Bayeux fit la Translation de son corps dans l'Eglise Cathedrale de cette ville l'an de J. C. 847. nous en célebrons la Fête le 3. de Septembre. Ses saintes Reliques ont été transportées en beaucoup d'endroits. La meilleure & la plus considerable partie étant restée dans l'Eglise de Bayeux, qu'on avoit eu soin de renfermer dans une Chasse précieuse, devint la proye de l'avarice & de l'impieté des Calviniſtes en 1562. le 14. jour de May. On n'en pût sauver que la Chasuble dont il avoit coûtume de dire la sainte Messe, qu'on

Act. ap. Bol. to. 3. Sep. 6. 9.

Brev. Baj. & Reg. cap. Bajoc.

Digitized by Google

garde encore dans un coffre d'yvoire garni de plaques de vermeil d'un ancien travail. IV. Siec.

S. Regnobert.

On doit regarder comme une choſe entierement apocriphe la relation qu'un certain Prêtre a faite touchant la Tranſlation des Reliques de ſaint Regnobert, que fit au Mans un nommé Hervé. Cette relation ſe voit dans les Archives de ſaint Benigne de Dijon, le ſçavant Benedictin Dom Luc d'Achery l'a inſerée toute entiere dans ſon *Spicilegium*, & Bollandus l'a miſe dans les actes des Saints qu'il a ſi ſoigneuſement ramaſſez. Il eſt vray que pluſieurs Breviaires de l'Egliſe de Bayeux tant manuſcrits qu'imprimés, & entr'autres ceux des années 1488. & 1553. en font une mention expreſſe. Mais il eſt vray auſſi que cette Hiſtoire ayant paru être fort incertaine & meſlée même de faits qui avoient fort peu de reſſemblance à ceux qui ont été depuis chargez de la reviſion des Breviaires, en ôterent d'abord dans l'impreſſion de 1628. une partie comme ſuſpecte de fauſſeté, & enfin en 1665. les ſçavans Eccleſiaſtiques qui travaillerent à la derniere édition, ont jugé à propos de l'en ôter entierement. Tom. 12. à fol. 600. uſq. ad 611.

Le Breviaire de Bezançon nous fait voy que dans un certain canton nommé Quingey, qu'arroſe la petite riviere de Louve il y a un Prieuré qu'on nomme le Prieuré de ſaint Regnobert Evêque de Bayeux, à cauſe des Reliques de ce Saint, qui y furent tranſportées dans le dixiéme Siecle, lorſque les barbares Danois ravagerent impitoyablement la France. On y voit encore à preſent une Chaſſe de pierre derriere l'Autel, ſur laquelle ſont écrites en anciens caracteres ces paroles Françoiſes : *Par le tems de Vvandales, un routier de Gendarmes vint ceans pour piller les biens des bonnes gens, de ce vau & cuidant Rober les Reliques, voulant faire rompre cette chaſſe par un maſſon, lequel frappa deux coups, & par miracle rompit la pointe de ſes marteaux & perdit la vûë, & ledit routier mourut enragié.* On dit qu'en témoignage de ce miracle, les deux pointes des marteaux ſont encore fichées dans la pierre. Il y a même encore dans cette Egliſe un cercueil de pierre couleur d'olive, dans lequel on avoit renfermé ces ſaintes Reliques, pour tâcher de les ſouſtraire à la profanation des Barbares, & on rapporte qu'il ſortoit de ce tombeau une huile miraculeuſe, qui étoit un remede ſouverain contre toutes ſortes de maladies. Brev. Biſo. & Abb. Bal. & Prior. S. Regn. Sauſſ. in Martyr. 16. April. & to. 2. 14. oct. Chiffl. hiſt. Biſ. & Ubel. in vit. S. Re. & alii antiq. Ibid. Chiffl. & alii utſup.

Digitized by Google

IV. SIEC. La Tranſlation des Reliques de S. Regnobert ſe fait dans cette Egliſe le 24. d'Octobre, & on y méne les animaux avec ceremonie pour y être benis; à peu prés comme on fait à Rome les chevaux devant l'Egliſe de S. Antoine le 17. Janvier. Cette même ceremonie s'obſerve dans la parroiſſe de ſaint Pierre ou de ſainte Marie de Brevoine dans le Diocéſe de Langres, ou le 28. de May on améne les animaux dans le Cimetiere pour leur donner de l'Eau bénite. Il y a encore une autre ceremonie qui ſe pratique dans l'Egliſe du Prieuré de ſaint Regnobert en Franche-Comté, c'eſt que ceux qui ſont preſt à ſe marier viennent prier S. Regnobert d'obtenir ſur leur mariage la benediction de Dieu, avec une vie heureuſe & pleine d'années.

S. Regnobert.

Joan Mabil. Bened. Itin. Ital. fol. 136

Breviar. Abbat. Bal. aliiq; ut ſupra.

L'Egliſe Collegiale de Verzy dans le Diocéſe d'Auxerre au Duché de Bourgogne ſe glorifie d'avoir été honorée des Reliques de S. Regnobert dés l'an 938. Ce fut un preſent de la liberalité du Clergé de Bayeux. Mais ayant été obligez de les cacher dans la terre par la crainte qu'ils eurent de la barbarie des Danois, l'an 1151. Hugues LV. Evêque d'Auxerre les en tira pour les mettre dans un lieu plus honorable & pour les expoſer à la veneration des peuples, comme on le voit par les paroles ſuivantes, *Hic Regnobertus jacet tumulatus, Bajocenſis onus qui rexit Pontificatus, Hugo bonus præſul fuit ad relevamen.* On en celebre la Fête dans cette Egliſe avec beaucoup de dévotion le 21. Aouſt, & les peuples y viennent en foule pour y reclamer dans leurs beſoins l'aſſiſtance de ce grand Saint. Hugues des Noyers LVIII. Evêque d'Auxerre ayant chaſſé les Juifs de cette ville, érigea la Chapelle de S. Regnobert qui étoit proche de ſon Egliſe Cathedrale en Parroiſſe, comme on le voit par une ancienne Chartre de cette Egliſe de l'an 1200. Et en 1643. Pierre de Broc CI. Evêque d'Auxerre y transfera avec de grandes ſolemnités, une partie de ces précieuſes Reliques qu'il tira de l'Egliſe Collegiale de Verzy, & ordonna qu'on y feroit auſſi l'Office le méme jour 21. d'Aouſt. Pluſieurs autres Egliſes ſont encore la Fête de S. Regnobert. On la celebre le 26. Mars & le 12. d'Aouſt dans le Monaſtere de S. Vivant ſous Vergey dans le Diocéſe d'Autun. A Poitiers, on la celebre le 20. de Mars & le 12. d'Aouſt. A Bayeux on en fait l'Office le 16. de May, qui eſt le jour de ſa mort, & le 3. Septembre qui eſt celui de la Tranſlation de ſes Reliques: & ceux

Brev. Altiſſ. & Act. cap. Vaiz.

Ibid. Brev. Altiſ. & Gal. Chriſt. to. 2. in Epiſc. Altiſſ.

Mſ. Andeg. Can. Bajoc.

ceux de Quingey dans la Franche-Comté le 23. jour d'Octobre, IV. Siec.
On en fait encore une mémoire honorable à Corbeil dans l'Eglise de saint Spire, ou les Chanoines se glorifient d'avoir aussi un bras de ce saint Evêque. Ce Saint est encore le Patron de la Parroisse de Fauguerone dans l'Evêché de Lisieux ; & l'Eglise de notre Dame de Froide-ruë de Caën en fait la Fête comme de son digne Fondateur. S. Regnobert

Le Diocèse de Bayeux a toûjours eu en singuliere veneration la mémoire de ce grand Evêque, dont les habitans ont reçû de grandes faveurs & de grands biens en plusieurs importantes occasions. Ceux de la ville de Bayeux eurent des marques bien certaines de son assistance, lors qu'ils le reclamerent sous le regne de Charles VII. Roy de France, ayant été delivrez de la Domination des Anglois qui s'en étoient rendus les maîtres, par la bravoure & la sage conduite du Comte de Dunois, qui étant venu mettre le Siege devant cette Ville la prît par Capitulation, & en fit sortir neuf cens Anglois, chacun un bâton à la main seulement, sous leur Chef Mathieu Goth ou Matago, comme l'appellent quelques-uns, l'an 1450. Long-tems auparavant Charles le Chauve Empereur & Roy de France, avoit reconnu qu'il avoit été delivré d'un violent mal de dents par l'intercession de ce Saint qu'il reclama dans ses douleurs ; & en reconnoissance de ce bienfait il envoya de grands presens à l'Eglise de Bayeux, & voulut que sa femme Ermentrude les presentât elle-même. C'est en vûë de cette signalée protection que feu Mr. Halley un des premiers hommes de son tems pour la Poësie, a dit ● Hist. Franc. & Norm. sub Car. 7. & Rob. Cœn. de rc Gall. Gaguin. lib. 7. de Gest. Franc. In Opusc.

Alter ab avito vigilans Renobertus honore
Bajocæa potens castra favore fovet.

Et Robert de Davoleau Chanoine & Principal du Collége de Bayeux, dans les vers qu'il presenta à feu Monseigneur François Servien, en faisant son entrée dans cette Eglise, fit aussi les vers suivans sur le même sujet.

Lætiferum plantis Boream, campisque malignum
Aera, quid febres, contagia, quid, nisi contra
Cura Regnoberti vigilaret, sedula nostra

IV. Siec. *Sorte Regnobertus, te agnoſcit Bajoca ſæpe*
A te ſervata, & longos à te ſervanda per annos,
S. Regnobert. *Non illum Danus, reliquas dum verteret urbes,*
Non Gothus, aut Gethus læſit ſerus accola ponti,
Cætera Neuſtriadum Vulcani ſæpe furorem
Senſerunt, nunquam mea mœnia, ſi quam
Audax forte domum tentavit, protinus hæſit
Atque gradum repetit, me reclamante verenda eſt
Prodire ulterius facilis reverentia flammæ,
Ex quo ſum magno cœli donatus honore,
Nunquam deſeruit charos mea cura nepotes.
Nec mea de memori mihi Bajoca mente receſſit.

¶ Monſieur Baillet nous pardonnera bien en faveur de notre Patrie, que nous ne donnions pas dans le ſentiment qu'il a ſuivi dans ſes Vies des Saints, & que Papebroch continuateur de Bollandus a ſoûtenu avant lui, que S. Regnobert Evêque de Bayeux n'eſt qu'un ſaint imaginaire qu'on a forgé ſur ſaint Renobert ou Raimbert * Evêque du même lieu qui ne vivoit que dans le VII. Siécle, fondez l'un & l'autre ſur une fauſſe vie de ce Saint, écrite ſous le nom de ſaint Loup IV. Evêque de Bayeux & qui eſt remplie de pluſieurs fables. J'avouë que nous n'adoptons point une Legende ſi peu croyable & ſi peu conforme au bon ſens; mais parce que nous la rejettons auſſi-bien qu'eux, s'enſuit-il de là que ce Saint n'ait jamais exiſté. Cette conſequence ne ſeroit pas juſte & il faut qu'eux mêmes en conviennent néceſſairement, puiſqu'ils ont cité dans leurs Vies des Saints tant d'actes ou il s'eſt gliſſé quantité de faits apocriphes, ſans qu'ils ayent crû pour cela devoir biffer ces grands Saints de leur Calendrier. J'avouë encore comme je l'ay dit dans ma Préface que nous n'avons point d'Hiſtoriens de notre pays qui ayent écrit avant l'onziéme Siecle, ou s'il y en a quelques-uns leurs ouvrages ne ſont pas venus juſqu'à nous. Mais combien y a-t-il de Diocéſes qui ſont dans le même cas? N'eſt-ce pas là une voye pour revoquer tout en doute, & pour nier tous les faits les plus aſſurez que la Tradition nous a conſervés. Monſieur Baillet auroit pû par la même raiſon nous ôter S. Exupere notre Apôtre & premier Evêque, puis qu'il n'y a qu'une Tradition continuée de Siécle en Siécle qui

* Nous ne connoiſſons point dans le Diocéſe de S. Renobert ou Raimbert qui ait vécu dans le VII. Siecle, mais bien S. Ragnebert.

Digitized by Google

IV. Siec. S. Regnobert

nous ait conſervé la mémoire de nos premiers Evêques. Peut-être n'auroit-il pas précipité ſi fort ſon jugement s'il avoit été élevé dans le lieu ou notre Saint a pris naiſſance, qu'il a éclairé de ſes lumieres & ſanctifié par la parole de Vie. Il y auroit ſuccé ces préjugez avantageux en faveur d'un Saint qui a fait tant de grandes choſes dans ce Diocéſe, dont la memoire s'y eſt perpetuée juſqu'à preſent. Il y auroit pû voir qu'Odon I. du nom qui fut Evêque en 1050. & qui fit bâtir l'Egliſe Cathedrale ayant fait peindre dans la voute du Chœur les Evêques qui étoient morts en odeur de Sainteté, y a fait mettre S. Regnobert comme étant conſtamment le ſecond Evêque de Bayeux. C'étoit donc la Tradition de l'onziéme Siécle que l'on ne s'aviſoit pas de révoquer en doute. De plus en ce temps-là on n'eût pas transferé ſi aiſément, & ſans aucun fondement un S. Regnobert qui n'eût vécu que dans le VII. Siecle, juſqu'aux premiers tems de notre Chriſtianiſme. Il n'y avoit pas ſi loin de l'onziéme au ſeptiéme Siécle, & les Archives de l'Egliſe de Bayeux euſſent bientôt fait connoître une ſi grande mépriſe. Enfin S. Regnobert II. du nom ou Raimbert, ſelon Mr. Baillet, eſt un Saint que nous ne connoiſſons pas. Car celui qu'il nous veut faire paſſer pour un ſecond S. Regnobert s'appelloit Ragnebert, & c'eſt ſous ce nom que le citent les Nomenclateurs des Evéques de ce Diocéſe. Il y a auſſi dans le Palais Epiſcopal de Bayeux une ancienne ſalle qui fut rebâtie dans le XV. Siécle par un Evéque de Bayeux, ſur le frontiſpice de laquelle il fit écrire ſuivant la Tradition, que c'étoit la ſalle de S. Regnobert ſecond Evéque de Bayeux. On voit encore à preſent cette inſcription en lettres Gothiques. Tout cela nous doit porter à conclure & à croire que S. Regnobert eſt un veritable Evéque, & qu'il a été le Succeſſeur de S. Exupere l'Apôtre de notre Diocéſe.

Digitized by Google

S^T. RUFINIEN
TROISIÉME EVÊQUE.

CHAPITRE III.

SAINT RUFINIEN III. Evêque de Bayeux (au moins nous n'avons point connoissance qu'il y en ait eu aucun autre entre lui & Saint Regnobert) saint Rufinien dis-je, nâquit à Rome dans l'illustre famille des Rufins, si considerables parmy les Romains, & qui posséderent les premieres Charges de la Republique, comme on le peut voir dans les inscriptions de Gruter, de Rosin & de plusieurs autres Antiquaires. Nous ne sçavons point en quel tems précisément il vint en ce pays, mais il y a bien de l'apparence que ce fut vers le commencement du IV. Siécle. Quoy qu'il en soit, on le reconnoit dans ce Diocése pour le Successeur immediat de saint Regnobert, & on sçait aussi que sous son Episcopat la Religion Chrétienne s'augmenta considerablement, par l'exemple qu'il donnoit aux Payens d'une vie toute éclatante de vertus, & par le soin qu'il prenoit continuellement de nourrir son troupeau de la parole de vie. Il convertit à la Foy saint Loup, qui étoit un jeune homme de grande esperance, & que le Ciel avoit destiné pour lui succeder. Il en fut même convaincu d'une maniere toute miraculeuse dans le tems qu'il l'ordonnoit Diacre, un de ses Compagnons qui recevoit l'Ordre avec lui nommé Etienne, s'étant écrié du milieu de l'assemblée, *tres-saint Pere*, * *sçachez que celui que vous ordonnez sera votre Successeur.* Oracle dont on vit

Grut. inscr. fol. 81. n. 1. fol. 888. n. 3. fol. 1122. Ros. ant. Rom. lib. 1.

Brev. Baj. 25. octob. Sanct. Martigall. in Ruf. fol. 1241.

IV. Siec.

* On a appellé les Evêques du nom *de Papes* juſqu'en l'année 1095. que Gregoire VII. dans un Concile qu'il tint à Rome le 22. Février de la même année ordonna qu'il n'y auroit que les Evêques de Rome qui porteroient ce titre.

S. Rufinien.

l'accompliſſement aprés la mort de Saint Rufinien, qui arriva vers l'an 430. Il fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Exupere, du côté gauche derriere le grand Autel proche du tombeau où l'on avoit mis le corps de cét Apôtre de la Neuſtrie avant qu'on en eût fait la tranſlation. Son corps eſt encore dans cet auguſte Temple, ou les Fidéles ſe rendent ſouvent pour invoquer ſon ſecours, & où ils l'honorent comme un Saint. En effet on lui donne auſſi le nom de Saint dans l'Office de S. Loup. Il eſt dépeint ſous ce titre dans les vitres de la nef de l'Egliſe Cathedrale & dans la voute du Chœur, bâtie par Odon I. On le reclame comme Bienheureux dans les grandes Litanies de ce Diocéſe. Et à la priére du Curé de S. Exupere, Monſeigneur FRANÇOIS DE NESMOND tres-digne Evêque de Bayeux, ayant vû tous ces témoignages, a permis l'an 1688. qu'on en faſſe l'Office ſemi-double dans cette Egliſe, tous les ans le cinquiéme de Septembre. Auſſi pluſieurs illuſtres Auteurs n'ont pas balancé à le mettre dans le Catalogue des Saints. Monſieur du Sauſſey l'a mis dans ſon Martyrologe des Saints de France le 25 Octobre, & dans ſon ſupplément. Le P. le Cointe en a fait de même dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique de France, en ſon premier tome. Meſſieurs de ſainte Marthe en leur *Gall. Chriſt. tome II.* Demochare dans ſes Tables. Severt dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Lyon. Robert. *Gall. Chriſt.* &c.

Digitized by Google

LES PERSONNES QUI ONT FLEURI EN SAINTETE' DANS CE DIOCE'SE DANS LE III. ET IV. SIE'CLE.

CHAPITRE IV.

1. *S. Reverend.* 2. *S. Zenon.* 3. *S. Etienne.* 4. *S. Raven & S. Raſiphe freres.* 5. *S. Space*

1. Saint Reverend.

SAINT REVEREND né à Bayeux & ſorti de nobles Parens, fut un des premiers fruits des travaux de S. Exupere, comme nous l'avons vû. Dieu lui inſpira un grand zéle pour le ſalut de ſes Concitoyens, & S. Exupere s'en ſervit pour les inſtruire & pour leur annoncer les grandes veritez du Chriſtianiſme. La Sainteté qu'il fit paroître dans les fonctions de Lecteur & d'Exorciſte, & le don des Miracles dont Dieu l'honora, porterent le S. Evêque à l'élever aux Ordres ſacrez & à le faire Prêtre. Ce fut dans ce ſaint Miniſtere qui demandoit alors de ſi grandes qualitez, à cauſe des terribles contradictions qui ſe rencontroient de la part du monde preſque tout plongé dans l'Idolâtrie & ennyvré de ſes cruelles ſuperſtitions, que ſaint Reverend ſe rendit un digne Miniſtre de J. C. & qu'il convertit beaucoup d'Idolâtres à la Foy. Ses diſcours & ſes Prédications étoient ordinairement accompagnées de Miracles, & on rapporte qu'un Aveu-

Digitized by Google

gle s'étant adreſſé à lui qu'il recouvra la vûë lors qu'il le conduiſoit à S. Exupere; & qu'ayant donné ſon bâton à un Paralitique il reçût auſſi-tôt la ſanté. Il chaſſa auſſi les Demons des corps des Poſſedez. On ne peut fixer préciſément le jour de ſa mort. Il fut inhumé dans la Chapelle de S. Exupere. Ses Reliques furent auſſi diſperſées en pluſieurs Provinces dans l'irruption des Danois. III. & IV. Siecle. *S. Reverend.* Ms. of Baſ. & in Bibl. cap. Bajoc.

Les Annales de Guienne font foy que Froterius Evêque de Poitiers vers l'an 934. ayant rétabli le Monaſtere de S. Cyprien prés des murs que les Danois avoient ruiné, Guillaume ſurnommé *Longue-Epée*, II. du nom Duc de Normandie, y établit à la priere de Gerlone ſa femme de ſaints Religieux pour y faire l'Office divin, & y mît les Reliques de S. Reverend qu'il obtint du Duc de Guyenne frere de Gerlone : mais environ dix ans aprés, c'eſt à dire l'an 944. Aymon ſecond Abbé de ſaint Cyprien, peut-être pour plus grande ſeureté, transfera les principales Reliques de ſaint Reverend dans le Monaſtere de ſainte Radegonde, où elles ſont maintenant expoſées à la veneration des Fidéles, & y eſt honoré comme un Martyr de J. C. On porte le bras de ce Saint dans les Proceſſions ſolemnelles & on lui a dreſſé un Office propre. Avant que les Calviniſtes euſſent éxercé leurs furieux brigandages ſur les Chaſſes des ſaintes Reliques, l'Egliſe de Bayeux ſe glorifioit d'avoir quelques parties du corps de ſaint Reverend, auſſi-bien que le bâton dont il avoit gueri le Paralitique, tout garni de pierreries. On fait la Fête de ce Saint à Bayeux le 12. de Septembre. Joan. du Bouch ann. Aqu. t. p. 3. c. 1. an. 940. Hiſt. Nor. Molin. l. 2. & D. de la Rochepoſay Piſc. Epiſc. in lit. ss. p. 29 Hiſt. Nor. Manev fol. 46. Annal. Aquit. ut ſupra Gall. Chriſt. to. 4. fol. 324

NOus ſçavons peu de choſes de la vie de ſaint Zenon. On tient qu'il étoit parmi les Druides en reputation d'homme ſçavant & éloquent, mais ayant été converti par ſaint Exupere à la vûë des Miracles que ce ſaint Apôtre opera dans la gueriſon des ſept Energumenes, il devint un de ſes plus fidéles & plus zélez Diſciples, & il eſt à croire que ſon éloquence & la reputation qu'il avoit acquiſe parmi ceux de ſa creance, ne contribuerent pas peu à l'augmentation de la Religion Chrétienne. Ayant été élevé au Sacerdoce, ſaint Regnobert Succeſſeur de ſaint Exupere ſe ſervit de ſes talens & de ſon miniſtere, pour le ſoulager 2. *S. Zenon.* Hiſt. Corb. Joan. de la Barre fol. 40.

Digitized by Google

III. & IV. Siecle. dans les grands travaux dont il étoit accablé. Bollandus dans ſes Actes des Saints, fait mémoire de la tranſlation des Reliques de ce Saint, mais ce qu'il en dit eſt ſi obſcur & paroît ſi plein de contradictions, que les Perſonnes ſçavantes & éclairées qui ont travaillé à la derniere édition du Bréviaire faite l'an 1665. ont jugé à propos d'en ſupprimer l'Office. Mr. du Sauſſey nous aſſure que ſaint Zenon fut inhumé dans l'Egliſe de ſaint Exupere, ou ſur le mont *Faunus*, nommé depuis *mons Chriſmatis*, c'eſt le mot dont il ſe ſert.

6. Zenon.

In Act. ss. 16. Mart. fo. 618. & ſeq.

Martyrol. Gal. 3. ſept. in ſuppl. fo. 1164.

5. S. Etienne.

SAINT ETIENNE a vêcu dans le IV. Siécle. Il étoit de la ville de Bayeux, & il devint un des Diſciples de ſaint Rufinien, qui le mit dans ſon Clergé & l'ordonna Diacre. Dieu l'honora du don de Prophetie, & nous avons vû qu'il prédit pendant ſon Ordination & pendant que ſaint Rufinien ordonnoit Diacre le jeune ſaint Loup, qu'il deviendroit ſon Succeſſeur. Nous ne ſçavons que cette ſeule particularité de ſa Vie, qui ſans doute a été précieuſe devant le Seigneur auſſi-bien que ſa mort, puis qu'on l'a mis au rang des Saints de ce Diocéſe.

Brev. Baj. 25. Oct.

Martyr. Gall. Sauſſ. 25 oct. & in ſupp. Carol. 55. fol. 1242.

4. S. Raven & S. Raſiphe.

CEs deux grands Saints & ces illuſtres Martyrs de J. C. que la nature avoit rendus freres, devinrent encore plus unis entr'eux, par le lien ſurnaturel de la grace qui les remplit d'un même eſprit, & les rendit ſemblables dans leur mort comme ils l'avoient été dans leur vie, ayant été tous deux honorez de la Courone du Martyre dans un même-tems. * C'étoient deux illuſtres Anglois qui faiſoient profeſſion de la Religion Chrétienne, leſquels ſuivant le Précepte de J. C. qui nous ordonne, que lors que nous ſerons perſecutez dans une Ville nous nous enfuyons dans une autre, quitterent l'Angleterre fuyant la perſecution pour paſſer dans quelque autre pays ou l'Egliſe fût en paix. Ils exerçoient la Medecine avec beaucoup de reputation, mais Raven étant honoré du glorieux Caractere de la Prétriſe travailloit à guerir & à ſanctifier les ames, pendant que ſon frere Raſiphe s'emploioit avec beaucoup de ſuccez à la gueriſon des corps. Ces deux grands Saints Perſonnages qui s'occupoient ſi utilement pour

* Voyez les éclairciſſemens.

Matth. 10.

Legenda anc. ss. Longob. imp. Cad. an. 1619.

pour le bien & le ſalut de leur prochain ; s'étans ſauvez en Normandie établirent leur demeure dans un lieu deſert nommé depuis Macé, éloigné environ d'un mille de la ville de Sées. Là cachez pendant quelque tems, ils vêcurent à peu prés comme les ſaints Anachoretes, & contens des herbes que la terre produiſoit & de l'eau que les fonteines leurs fourniſſoient, ils devinrent les Martyrs de la penitence, prévoyant bien ſans doute qu'ils ſeroient bientôt immolez par les mains des tyrans & des bourreaux. En effet la bonne odeur de leurs vertus ſe répandit en peu de tems dans les lieux circonvoiſins ; les grands biens qu'ils opererent, ſoit dans la converſion des pecheurs & des infidéles, ſoit dans la gueriſon des malades ; & la qualité de Chrétiens qu'ils portoient allumerent bientôt contre eux le feu d'une ſanglante perſecution. Le Prefet qui commandoit dans la Province ne pouvant ſouffrir ces deux ennemis de ſes Dieux, envoya ſur les lieux ſes Satellites pour les mettre à mort. Ces barbares s'étant acharnez ſur nos deux Saints avec une extréme fureur, leur donnerent une infinité de coups & les laiſſerent pour morts, ſaint Raven ayant eu le bras droit coupé.

III. & IV. SIECLE.

S. Raven & S. Raſphe.

Ms. Off. div. Math. in Eccleſ. S. Alb.

Ibid. & ex cart. S. Ebr. Abbat.

Ils demeurerent dans ce pitoyable état pendant trois ſemaines, ſans qu'on oſât ſe hazarder de leur donner du ſecours, & aprés ce tems ils rendirent paiſiblement leur eſprit à Dieu, S. Raven mourut le 23. de Juillet, & ſon Frere le lendemain. Leurs corps demeurerent quelques jours dans le lieu de leur martyre ſans ſepulture ; l'Egliſe ayant un peu commencé à reſpirer & à joüir d'une heureuſe paix, ils furent enſevelis dans deux cercueils de pierre par un bon Prétre nommé Herembert ou Humbert, à qui Dieu fit connoître en ſonge le triſte état dans lequel étoient les corps de ſes deux Serviteurs. Il y a encore maintenant un de ces deux ſepulcres dans l'Egliſe de ſaint Aubin de Macé, & deſſus on a élevé un Autel aſſez negligé, ſur lequel on celebre journellement la ſainte Meſſe. On voit encore ſur cét Autel une Bulle en parchemin qui fut accordée à cette Egliſe l'an 1475. ſignée de douze Cardinaux, qui accorde cent jours d'Indulgence à ceux qui viſiteront cette Chapelle, c'eſt ce qu'une Perſonne * digne de foy a vû il y a quelques années.

Ibid. & off. div. Math. Ms. & de Tracy.

* Feu Mr. Petitrechan. & Off. de Bayeux l'an 1664.

Dans la crainte que les Danois qui ravageoient tout en France vers l'an 865. ne profanaſſent ces précieuſes Reliques, les habi-

Ex dict. off. & Eccl. de Franc.

III. & IV. SIECLE. tans de la parroiſſe de Macé, ayant obtenu de leur Paſteur la permiſſion de les transferer dans quelqu'autre endroit, pour en ôter la connoiſſance à ces Barbares, les envelopperent dans des peaux de Cerfs, les mirent dans un cercueil de bois & ſe reſolurent de les tranſporter dans la parroiſſe de Saint Vaaſt, à deux lieuës de la ville de Bayeux : mais lors qu'ils paſſerent dans le village de Tracy ſcitué dans le Doyenné de Villers, on rapporte que les chevaux ſur leſquels on avoit mis cette précieuſe Charge, ne voulurent jamais paſſer outre, ce qui obligea le Seigneur du lieu de leur donner de jeunes chevaux & qui n'avoient point encore été dreſſez, qui ne laiſſerent pas de porter ce riche Dépôt dans la Parroiſſe deſtinée pour les mettre en ſeureté, & où il n'y avoit plus que pour deux heures de chemin à faire. Ces ſaintes Reliques demeurerent dans la terre ſans aucun honneur, preſque pendant deux Siecles entiers, ſçavoir juſqu'en l'année 1047. qu'une Religieuſe de l'Abbaye de Cordillon, qui étoit en la même parroiſſe de Saint Vaaſt, mais dont on ignore le nom, fut pendant trois nuits differentes avertie en ſonge d'aller trouver l'Evêque de Bayeux, afin qu'il eût à tranſporter dans ſon Egliſe les précieuſes Reliques de nos ſaints Martyrs. Cette viſion reiterée par trois fois, perſuada cette bonne Religieuſe qu'il y avoit en cela du Miracle, elle alla auſſi-tôt trouver l'Evêque & lui raconta qu'à trois diverſes repriſes deux Hommes venerables dont l'un parroiſſoit revêtu en Prêtre & l'autre en Medecin, lui ayant apparu en ſonge, l'avoient avertie de le venir trouver, afin de retirer leurs corps de la terre où ils étoient.

S. Raven & S. Raſphe.

Bernard. Can. Bajoc. de hac re.

C'étoit Hugues II. du nom qui gouvernoit alors ce Diocéſe, lequel étant convaincu qu'une telle Revelation ne pouvoit venir que de Dieu, ſe tranſporta ſur les lieux avec tout ſon Clergé, & quoy que ce digne Prelat fût déja dans un âge fort avancé, il voulut neanmoins faire le voyage nuds pieds, pour témoigner ſes reſpects envers Dieu, & ſa reconnoiſſance du bonheur dont il combloit ſon Diocéſe. Lors qu'il fut arrivé à l'Egliſe de Saint Vaaſt, il fit foüiller ſous l'Autel juſqu'à vingt pieds de terre, & alors on découvrit un grand cercueil de pierre dans lequel étoient renfermez les ſacrez oſſemens de ces deux ſaints Martyrs, qui ne fut pas plutôt ouvert qu'une douce & agreable odeur ſe repandit dans toute l'Egliſe, & on trouva ces deux Corps ſuivant que

Digitized by Google

Dieu avoit revelé à cette ſainte Fille.

Il eſt aiſé de s'imaginer quelle fut alors la joye des Prêtres & du Peuple, avec quelle ardeur les uns & les autres s'empreſſerent à les retirer de terre, la foule incroyable de monde qui accourut de toutes parts, à la nouvelle qu'il eut d'une ſi heureuſe & ſi riche découverte. On enveloppa ces ſacrées Reliques d'étoffes précieuſes, les Prêtres tinrent à grand honneur de les charger ſur leurs épaules, & au milieu de mille acclamations & de mille actions de graces, que le Clergé & le Peuple pouſſoient continuellement vers le Ciel, on les tranſporta dans l'Egliſe Cathedrale, & apres les avoir renfermées dans des Chaſſes ornées d'or & d'argent, on les mit ſur l'Autel qu'on eleva à leur honneur, afin de les expoſer à la veneration des Fidéles, Dieu donnant en même-tems des marques certaines & authentiques de la Sainteté de ces deux grands Martyrs, par le grand nombre de Miracles qu'il opera dans le jour de la Tranſlation de leurs Reliques, & qu'il a operez depuis, lorſque les Fidéles ont reclamé leur aſſiſtance.

S. Ravon & S. Raſphe.

Odon I. du nom ſucceſſeur de Hugues ayant fait achever l'Egliſe Cathedrale, eut ſoin en même-tems de rendre de nouveaux honneurs aux Reliques de nos deux ſaints Martyrs, & les ayant renfermées dans une Chaſſe plus précieuſe & plus riche que la premiere, ils devinrent de plus en plus celebrés par les Miracles qui s'y operoient. Cette devotion dura juſqu'en l'année 1562. que les Calviniſtes les enleverent avec les autres & les porterent dans le Château de Caën, ou ils firent le ſacrilege partage du butin qu'ils avoient fait de toutes les richeſſes de cette Egliſe. Les ſaintes Reliques y furent profanées, & devenuës le jouët du mépris & de la riſée du ſoldat & de la canaille, elles ſe ſont enfin perduës.

Invent. an. 1562. Cap.

De Brar. Antiq. de Caën, fol. 178.

Cependant l'Egliſe Collegiale du Château de Grancey-en Bourgogne ſe glorifie d'avoir beaucoup de ces ſaintes Reliques, que le Marechal de Fervaques ramaſſa dans la déprédation & le pillage qui ſe fit de cette Egliſe en 1562. Entre les Miracles que nos grands Martyrs ont operez, nous liſons dans les ouvrages de Humbert & dans le manuſcrit de Bede, qu'une femme nommée Emeltrude demeurée paralitique de tous ſes membres depuis cinq ans, fut guerie par la ſeule interceſſion de ces ſaints Mar-

Ut ſupra.

Ms. Abbat. S. Ebrulfi. Diœc. Ebr. & in Ver. Brev B. of.

III. & IV. SIECLE.

tyrs auſſi-bien qu'Ebleberte du Diocéſe de Liſieux qui avoit une pareille infirmité depuis douze ans. Edelberge de la parroiſſe de Nonant, étoit tellement tourmentée du malin eſprit qu'il falloit l'enchaîner, elle ne fut pas plutôt recommandée à nos Martyrs qu'elle fut delivrée de ſa cruelle poſſeſſion. Trois aveugles recouvrerent la vûë par leur puiſſante interceſſion, & une infinité d'autres malades ſe reſſentirent heureuſement de leurs bienfaits. C'eſt ce qui a obligé l'Egliſe de Bayeux de conſacrer à ces grands Saints un Office ſolemnel de premiere claſſe avec Octave double, pendant laquelle on tient un des deux Chapitres generaux de la Cathedrale.

S. Raven & S. Raſiphe.

Quoy que Mr. du Sauſſey dans ſon Martyrologe de France au 23. de Juillet, & le dernier Breviaire de Bayeux de l'année 1665. diſent que S. Raven & S. Raſiphe étoient de Bretagne, neanmoins nous nous arrêtons plutôt aux anciens manuſcrits de l'Egliſe de Macé, qui nous aſſurent qu'ils étoient Anglois, *Ex Britannia progeniti.* Car premierement *Britannia*, ſans aucune adjection ſignifie l'Angleterre, comme on le peut voir par ce paſſage tiré de la premiere Eglogue de Virgile,

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

Et par cét autre de Claudien,

Noſtro diductâ Britannia mundo.

De plus ces deux Saints ne peuvent être Bretons, puis qu'ayant vécu au commencement du IV. Siécle, ou tout au plus tard ſous le régne de Julien l'Apoſtat, dans un tems ou l'on ne connoiſſoit point d'autre Bretagne, que ce qu'on appelle maintenant la grande Bretagne, & que l'on nommoit alors ſimplement la Bretagne, ou l'Albion, ou l'Angleterre, celle qu'on appelle en Latin *Minor Britannia*, & maintenant la Bretagne ſe nommoit alors la Gaule Armorique, à cauſe qu'elle eſt ſituée le long de la Mer Oceane, ainſi qu'on le peut voir dans les Auteurs, comme dans Candem *Lib.* 1. *Brit.* Dans Guill. Neubrige *Hiſt. Angl* &c. qui diſent que les Bretons habitans d'Angleterre, étant tourmentez par les Barbares Pictes & Saxons, paſſerent dans la Gaule Armorique environ l'an 442. ou 449. que les Romains leur permirent de s'y établir, & que du païs de Vennes & de Cornoüaille ou Quimpercorentin s'étant étendus dans les Evêchez de Triguier & de Leon, ils donnerent le nom de Bretagne à cette Province. Ceux qui aſſurent que S. Raven & S. Raſiphe étoient de la ville de Vennes le diſent ſans aucune preuve, puis qu'ayant S. Paterne premier Evêque de cette ville, qui le premier leur annonça la Foy, & qui ſe trouva au Concile tenu en cette ville l'an 465. on n'y connoît ny Fidéles ny Martyrs; & que bien loin qu'on y invoque nos deux grands Saints, on n'y ſçait pas même leur nom. Au contraire on en parle en Angleterre dans pluſieurs Livres & dans divers Ouvrages, & en differens Siécles.* L'Hiſtoire de la maiſon de Harcour en fait mention *au to.* 1. *& to.* 2. *fol.* 1149 Le Martyrologe Romain fait mémoire de S. Raſiphe le 23. de Juillet, qui eſt le même jour deſtiné à honorer le Martyre de ce S. dans le Diocéſe de Bayeux, ou l'on voit pluſieurs Perſonnes qui portent auſſi le nom de Raven, de même que dans le Diocéſe de Coûtances, ce qu'on ne voit point en Bretagne, ou l'on garde un profond ſilence touchant ces grands Martyrs; ce qui nous porte à croire aiſément qu'ils n'en étoient pas originaires.

* *Gall. Chriſt. to.* 3. *fol.* 1155.

* *Monaſt. Angl. to.* 1. *fol.* 835. *& to.* 2. *fol.* 402. *&* 563 *Beda in trait.* 14. *poſt expoſ. in Cant. in Mt. Vet. lib. Cap. Rivet.*

Digitized by Google

IV. Siec.

S. Space.

IL ne faut pas confondre ſaint Space avec S. Aſpais Evêque, un des Patrons de la ville de Melun. Celui dont je fais icy l'éloge étoit un Citoyen de la ville de Bayeux, qui prit naiſſance dans une maiſon, qu'on nomme encore la maiſon des Poitevins, ſcituée au Fauxbourg de S. Patrice devant le marché. Ses parens qui faiſoient profeſſion de la Religion Chrétienne eurent ſoin de l'élever dans la pratique de ſes pieuſes & ſaintes Ordonnances, & profitant des inſtructions & des bons exemples de ſa maiſon Paternelle, il crut, encore qu'il ne fût pas honoré du ſacré Caractere du Sacerdoce, que Dieu demandoit de lui qu'il travaillât au ſalut de ſon Prochain. L'Egliſe de Bayeux jouiſſoit alors d'une profonde paix, mais il n'en étoit pas ainſi de celle de Roüen, ou par les ordres de Julien l'Apoſtat, les Chrétiens étoient expoſez à de fâcheuſes & à de rudes perſecutions. Saint Space s'achemina vers Andely, & y alla conſoler les Chrétiens qui ſe voyoient expoſez à la perſecution, & les exhorter à ſouffrir conſtamment les plus affreux tourmens pour la cauſe de J. C. Pendant qu'il étoit occupé à un ſi glorieux Miniſtere, il fut découvert, & pris en même-tems par les Satellites de cet impie Empereur. Comme ils ne purent ny par les promeſſes ny par les menaces le perſuader de renoncer à ſa Religion, il fut martyriſé avec quelques autres Chrétiens, & inhumé ſecretement au même endroit ſans aucune ceremonie, vers l'an 362. ou 363.

Seb. Rouil. hiſt. Melod. fol. 177. Mart. Sauſſ. tom. 2. 10. Novemb. fol. 852. & ſeq. & in ſuppl. to 2. fol. 1194.

Vers l'an

Mart. Gal. Sauſſ in ſup 4. id. Nov. fol. 1194.

Rob. Cœn. de re Gal. fol. 150.

Comme la perſecution auſſi-bien que le regne de cét Apoſtat fut de peu de durée, on bâtit quelque tems aprés en ce même endroit un Temple, qui eſt maintenant l'Egliſe Collégiale d'Andely. Entre le chœur & la nef de cette Egliſe il y a un clocher dans lequel on voit de petites cloches qu'on appelle *les petits Saints*, en mémoire des Ss. Martyrs qui avoient été inhumez avec S. Space, & dont les noms ſe ſont perdus, cette Egliſe n'en faiſant aucune mention dans ſon Office. On doit ſans doute attribuer la cauſe d'un ſi profond oubli, aux effroyables incurſions que firent les Danois au neufiéme Siécle dans toute la France, & qui pillerent avec tant de brutalité les choſes ſacrées & profanes, de là vint qu'on tranſporta les Reliques de ces ſaints Martyrs dans quelqu'autre lieu, ou elles pouvoient être en plus grande ſeureté. Ce qui nous porte à croire que cette Tranſlation ſe fit

Digitized by Google

IV. Siec. en ce tems là, c'eſt qu'en 1682. ſuivant le procez verbal qui en fut dreſſé, les Chanoines d'Andely ayant fait foüir en ce même

S. Space. endroit pour faire une nouvelle clôture à leur chœur, trouverent les ſepulchres dans leſquels on avoit mis les corps de ces Martyrs, entierement vuides. C'eſt ce qu'on peut confirmer par les Reliques d'un pied & d'un bras de S. Space qui ſont encore

Invent. Ecc. Baioc. an. 1569. dans l'Egliſe de Bayeux, & qu'on porte dans les Proceſſions publiques, avec les autres Reliques de cette Egliſe Cathedrale. Reliques rares & précieuſes, & qui ont été conſervées par un effet tout particulier de la Divine Providence, & qui tient beaucoup du Miracle. Lors que les Calviniſtes pillerent cette Egliſe, un Bourgeois de Bayeux nommé *Senot* de la R. P. Reformée, de la parroiſſe de ſaint Symphorien dans le Fauxbourg de ſaint Jean,

Reg. Eccl. Baioc. acheta les deux os de ſaint Space, de celui qui les avoit dérobez. Cét homme étant au lit de mort & mourant malheureuſement dans ſon erreur, remît ces ſaintes Reliques entre les mains de ſon fils, & lui recommanda qu'il eût à les garder ſoigneuſement, parce qu'il avoit experimenté que dans les grandes ſechereſſes, ou dans les pluyes fâcheuſes, il obtenoit les ſecours dont il avoit beſoin, en portant ces Os ſecretement ſous ſon manteau autour de ſes champs, comme les Eccleſiaſtiques avoient accoûtumé de faire publiquement dans leurs Proceſſions. C'eſt le témoignage qu'en rendit depuis ſon Fils, en ſe convertiſſant & en reſtituant à l'Egliſe Cathedrale ces ſacrez oſſemens. On fait dans le Dioceſe de Bayeux l'Office de ſaint Space ſemidouble à trois Leçons, le dixiéme de Novembre depuis un tems immemorial.

Digitized by Google

V. SIECLE.

SAINT LOUP
QUATRIÉME EVÊQUE.

CHAPITRE V.

SAINT LOUP que l'Egliſe de Bayeux reconnoît pour ſon quatriéme Evêque, prit naiſſance dans cette même ville de parens élevez dans le Paganiſme. On voit encore aujourd'hui la maiſon dans laquelle il vint au monde. Elle étoit placée ſur l'Angle qui ſert de Carrefour aux deux ruës Laitieres ou eſt le puis de la chaine, devant la porte du Palais Epiſcopal. S. Ruſinien l'ayant converty à la Foy lui donna enſuite le ſaint Baptême; & les ſemences des grandes vertus qu'il remarqua dés lors en ſa Perſonne, & qui fructifierent depuis ſi abondamment, le firent reſoudre de l'élever au Diaconat, aprés avoir rempli tous les devoirs des Ordres inferieurs avec autant de pieté que de zéle; nous ne répéterons point icy la Prophetie que ſaint Etienne ſon Condiſciple, fit de lui lorſque ſaint Ruſinien l'ordonnoit Diacre.

Brev. Bai. nova & vet. 25. Oct. x Mart. Gall. Sauſſ. ibid. to. 2. Rob. Cœn. de re Gal. fol. 156. Gal. Chriſt. Rob. Chen. Samm.

Une foule de témoins nous fait foy, qu'aprés la mort de ſaint Ruſinien Sylveſtre Archevêque de Roüen, s'étant rendu à Bayeux pour proceder à l'Election d'un nouvel Evêque avec le Clergé de cette Ville, ce qui arriva vers l'an 431. ce ſaint Prelat fut divinement averti d'ordonner Prêtre le Diacre ſaint Loup, qui avoit été deſigné pour Succeſſeur à ſaint Ruſinien; & qu'un Enfant qui n'avoit pas encore l'uſage de la parole, l'ayant tiré par ſa robbe commença tout à coup à parler, & à lui dire qu'il devoit ſacrer Loup Evêque de leur Ville, ce qui fut fait avec un applaudiſſement general du Clergé & de tout le Peuple. Monſieur Bocquet Chanoine de ſaint Spire de Corbeil, ou repoſent les ſacrez oſſemens de ſaint Loup, dit la même choſe dans la vie qu'il a é-

Pomer. in Archiep. Roth. Silv. Act. ss. Bol. 16 Mai. fo. 618. hiſt. Corb. Boq. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 532.

Digitized by Google

V. Siecle. crite de cét Evêque de Bayeux, qu'il dit avoir tirée des anciennes Archives de ſon Egliſe.

Saint Loup. Aprés que ſaint Loup eut été ſacré Evêque, il répondit dignement à l'attente que ſes Compatriotes avoient conçuë de ſon zéle & de ſa ſainteté. Il travailla ſans relâche à s'acquitter des grandes choſes que l'Apôtre ſaint Paul demande d'un Evêque. Comme il ne pouvoit pas ſuffire à tous les ſoins & à toutes les fatigues que demande un Miniſtere ſi penible, il s'en déchargea d'une partie ſur un ſaint Prêtre nommé Auſiac, qui lui fut d'un grand ſecours, & dont Dieu benit les travaux par une infinité de biens qu'il fit dans ce Diocéſe.

Brev. Bai. Mart. Gal. Sauſſ. ut ſupra.

Si ſaint Loup travailla avec un zéle infatigable, pour arrêter les ravages furieux que les bêtes carnacieres pouvoient faire dans la Vigne ſpirituelle du Seigneur, en devorant impitoyablement les ames, il n'eut pas moins d'ardeur ny de courage pour deffendre ſes habitans d'un Loup cruel & feroce, qui ayant choiſi ſa retraite dans un bois peu éloigné de la ville de Bayeux venoit juſqu'à la porte * arborée, enlevant tout ce qui ſe trouvoit à ſon paſſage & mettant l'alarme dans tous les quartiers. Ce monſtrueux animal s'étoit fait tellement redouter par les meurtres qu'il avoit commis & les perſonnes qu'il avoit devorées, qu'on fut un tems qu'on n'oſoit ſe hazarder de ſe mettre en chemin, & on étoit dans l'obligation de tenir les portes de la Ville fermées comme dans un tems de guerre, & comme ſi on eût été à la veille d'un Siege. Aprés que notre ſaint Evêque, pour tâcher de remedier à ces triſtes & fâcheux maux, ſe fut mis quelque tems en prieres, il entra hardiment dans le bois plein de confiance en celui qui le fortifioit, & pouvant tout avec ſon ſecours. Il avance ainſi au travers des brouſſailles vers la caverne ou cette bête ſe retiroit, y entre muni du ſigne de la ſainte Croix l'Etole à la main, & la lui ayant paſſée au cou, il la tire de ſon affreux repaire à demy morte, & peu de tems aprés elle expira à ſes pieds, il la fit jetter dans la riviere de Drome, & rendit ainſi la joye & la liberté aux habitans de ſa ville, que cette cruelle bête tenoit comme en captivité.

* On appelle ainſi cette porte à cauſe du petit bois qui venoit juſques là.

Ce ne fut pas là le ſeul miracle que fit ſaint Loup. Au milieu des divins Myſteres qu'il celebroit avec une devotion capable d'en inſpirer à ceux mémes qui y aſſiſtoient avec plus de negligence

V. SIECLE.

ligence, il rendit la vûë à deux aveugles nez qu'on lui avoit preſentez à l'Autel, aprés qu'il eut achevé l'oraiſon du Seigneur. Pluſieurs malades reclamerent ſon aſſiſtance, & obtinrent l'effet de leurs demandes. Le don de prophetie que Dieu lui accorda lui fit predire le jour de ſa mort, auſſi bien que celui de ſon Prêtre & de ſon Grand Vicaire ſaint Auſiac. La mort de ſaint Loup arriva le 25. Octobre de l'an 461. ſelon quelques-uns. Meſſieurs de Sainte-Marthe ne la fixent que l'an 465.

Saint Loup.

Brev. Bai. & alii lib. ut ſupra. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 332.

Les anciens Breviaires diſent qu'il fut inhumé dans l'Egliſe de ſaint Exupere. Le Martyrologe de France le place proche le tombeau de ce Saint, ce qui ne peut être par l'inſpection du lieu, à cauſe du mur qui ne laiſſe aucun eſpace pour y pouvoir mettre le tombeau de ſaint Loup. On ne ſçait donc point au vray en quel endroit de ce Temple il a été inhumé ; quoy que l'on conjecture que ç'a été le lieu de ſa ſepulture, comme celle de tant d'autres Evêques. Jean de la Barre dans ſon hiſtoire de Corbeil, & dans la vie de ce Saint, dit qu'il fut inhumé ou il tua ce Loup ſi feroce & ou l'on bâtit une Egliſe en ſon nom ; mais c'eſt un fait qu'il avance ſans aucune preuve. C'eſt pourquoy il y a plus d'apparence de s'en tenir à l'opinion de ceux qui diſent que l'Egliſe de ſaint Exupere eſt le lieu de ſa ſepulture. De plus on voit toûjours pour ainſi dire une union particuliere entre ſaint Loup & ſaint Exupere dans la Tranſlation de leurs ſaintes Reliques. La premiere ſe fit le 14. de Juillet vers l'an 466. du lieu commun qui ſervoit de ſepulture aux premiers Evêques de Bayeux, qui étoit l'Egliſe de ſaint Exupere, pour être poſées dans l'Egliſe Cathedrale, on en fait tous les ans la mémoire ce même jour dans tout le Diocéſe. La ſeconde ſe fit ſecretement à Paluau ou Palaiſeau, vers l'an 863. dans la crainte que les Danois qui ravageoient les Gaules, ne profanaſſent les oſſemens ſacrez de ces grands Saints. La troiſiéme fut faite d'une maniere violente par Haymon Comte de Corbeil, qui ayant pris Paluau l'an 912. tranſporta les Reliques de ces deux Saints à Corbeil, ou il bâtit une Egliſe ſous l'invocation de ſaint Exupere ou de ſaint Spire, & y établit des Chanoines pour y faire l'Office divin, & pour y entretenir la dévotion des Fideles qui y viennent en foule reclamer le ſecours de ces grands Saints, comme nous l'avons dit en parlant de ſaint Exupere.

Hiſt. Corb. ut ſupra.

Digitized by Google

V. Siecle. On fait l'Office double de ſaint Loup le 25. Octobre dans tout le Diocéſe, qui eſt le jour deſtiné pour ſa mort. Le Martyrologe de Roüen imprimé en 1670. & celui de Mr. du Sauſſey, en font auſſi mention le même jour. On a bâti à ſon honneur une Egliſe parroiſſiale dans un des fauxbourgs de la ville de Bayeux qui porte ſon nom, ou les Peuples reclament ſon aſſiſtance pour le ſoulagement des enfans malades & infirmes, pour les perſonnes attaquées de la fiévre & d'autres maladies, qui en reçoivent beaucoup de ſecours. On avoit conſervé le chef de ce Saint dans l'Egliſe Cathedrale auſſi-bien que celui de ſaint Exupere, comme on le peut voir par les procez verbaux faits en 1369. 1476. 1563. touchant les Reliques de la Cathedrale. Mais ce ſacré chef devint avec les autres Reliques, la proye de la rage, de l'impieté & de l'avarice des Calviniſtes qui les enleverent en 1562. L'image & le nom de S. Loup ſont dans les vitres de la nef de l'Egliſe Cathedrale, & dans la voute du chœur, ou il eſt placé comme le quatriéme Evêque de Bayeux. Ce fut l'Evêque Odon I. du nom qui les fit peindre, vers l'an 1067.

Saint Loup.

Regiſt. ſs. Rel. Eccl. Baioc.

Voilà ce qu'il y a de certain touchant l'hiſtoire de ſaint Loup, car on doit regarder comme une choſe apocryphe les actes qu'on lui attribuë, de la vie de ſaint Regnobert ſecond Evêque de Bayeux, qu'on lit dans les anciens Breviaires manuſcrits de la Cathedrale, écrits en lettres Gothiques & qui commence par ces paroles *Ego Lupus ;* auſſi les a-t-on retranchez des Breviaires imprimez dans le Siecle paſſé, à cauſe des contes & des choſes fabuleuſes qui y avoient été inſerées ; de même que cette impreſſion miraculeuſe qu'il avoit dû faire de la figure de ſon pied ſur une groſſe pierre qui étoit enclavée dans la muraille de l'Egliſe de ſaint Loup, au bout du grand Autel vers le Septentrion, qu'on démolit l'an 1687. afin d'ôter de devant les yeux du peuple l'objet d'une tradition toute ſuperſtitieuſe.

Digitized by Google

V. SIECLE.

SAINT PATRICE CINQUIÉME EVÊQUE

CHAPITRE VI.

SAINT PATRICE V. Evêque de Bayeux, & un des Citoyens de la même Ville, prit naiſſance dans le Fauxbourg qui porte maintenant ſon nom. Il eut pour Pere & pour Mere des perſonnes élevées dans la Religion & dans la pieté Chrétienne, & fort accommodées des biens de la fortune. Inſtruit & elevé dans les plus pures maximes du Chriſtianiſme, il mépriſa genereuſement tous les avantages que le ſiecle lui offroit, pour ſe donner entierement à JESUS-CHRIST. En effet Dieu n'eut pas plutôt diſpoſé de ſes parens, qu'il ſe conſacra au miniſtere des Autels, & donna tous ſes biens à l'Egliſe & aux pauvres. Nous tenons par tradition qu'il changea ſa maiſon paternelle en une Egliſe, qui porte maintenant le nom de S. Patrice; & des terres qu'il avoit il en fonda deux Prebendes, dont l'une porte ſon nom, & l'autre eſt celle de Vaucelle prés Bayeux.

Rob. Cœnal de re Gal. fol. 156.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 512.

Reg. Eccl. Bioc.

Dieu ne manqua pas ſelon ſa parole ſi expreſſe, de recompenſer au centuple le grand deſintereſſement de ſon Serviteur, qui avoit quitté toutes choſes pour l'amour de lui, puis qu'aprés la mort de S. Loup il fut mis par un commun ſuffrage ſur le Siege Epiſcopal de Bayeux, étant conté pour le cinquiéme Evêque, comme on le peut voir dans la voute du chœur & dans les vitres de la nef de l'Egliſe Cathedrale, & par le témoignage de Mrs. de Thou & Ste. Marthe. Ainſi ceux qui ont mis ſaint Manvieu pour Succeſſeur de ſaint Loup ſe ſont trompez.

Mart. Gall. 1. Nov.

Voyez Mr. Baſnage vie des St. au mois de May.

Nous devons nous plaindre icy du malheur des tems & de la barbarie des premiers Normands, auſſi-bien que de celle des Anglois, & de l'implacable haine des Calviniſtes envers ce qu'il y avoit

Digitized by Google

V. SIECLE. *S. Patrice.*

de plus saint & de plus sacré, qui ont presque éteint la mémoire de ce grand Evêque dans son Diocése, même aprés avoir enlevé ou brûlé tous les actes de sa vie Apostolique. On peut dire que les Anglois qui ont été si long-tems les maîtres de la Normandie, & principalement de la ville de Bayeux, d'où ils furent chassez le 16. May de l'année 1450. aprés avoir été défaits le 18. Avril de la même année, dans la bataille de Fourmigny, village éloigné environ de quatre lieuës de cette Ville, on peut dire, dis-je, que les Anglois ont contribué davantage à supprimer tout ce qui regardoit saint Patrice * à la place du quel ils substituerent S. Patrice Patriarche d'Hybernie, qu'ils avoient en si grande veneration. De là vient que ceux de Bayeux ne trouvant rien de leur Evêque, firent la Fête & dirent l'Office de saint Patrice Apôtre d'Hybernie qui tombe au 17. de Mars. Mais comme quelques autres citoyens honoroient toûjours la mémoire de saint Patrice Evêque de Bayeux, dont le jour de la mort tomboit le premier jour du mois de Novembre, & dont ils avoient remis la Fête le 5. du même mois à cause des Fêtes qui tombent les jours suivans, ce qui distinguoit parfaitement saint Patrice de Bayeux d'avec saint Patrice Apôtre d'Hybernie, les Anglois voulant toûjours supprimer la mémoire de notre saint Prelat, s'aviserent de faire la Translation de saint Patrice Apôtre d'Hybernie, le jour même de la mort de saint Patrice de Bayeux; de sorte qu'ils ont mis beaucoup de confusion dans ce qui nous reste par tradition des actions de saint Patrice de Bayeux.

Cependant les citoyens de cette même Ville toûjours pleins d'estime & de veneration pour la mémoire & le nom de saint Patrice, n'ont jamais cessé de l'invoquer comme l'un de leurs Ss. Patrons, dans leurs prieres & leurs litanies publiques. On en voit encore des témoignages authentiques dans la voute du chœur & dans les vitres de l'Eglise Cathedrale où il fut placé par les soins d'Odon I. comme le cinquiéme Evêque de Bayeux, sa mort arriva vers l'an 469. on ignore le lieu de sa sepulture.

* Plusieurs Auteurs même Demochares, Severt, Claude, Robert, Mrs. de ste. Marthe, du Saussey, le Comte, de Thou, ont distingué fort bien S. Patrice Evêque de Bayeux d'avec S. Patrice Apôtre d'Hybernie.

Car. Coin. Hist. Eccl. Franc. to. 1. an. 501. fol. 314. 367. & seq. Mart. Gall. Sauss. 1. No.

S^t. MANVIEU
SIXIEME EVÊQUE.

CHAPITRE VII.

LA ville de Bayeux se glorifie encore d'avoir donné la naissance à S. Manvieu sixiéme Evêque de Bayeux, & Successeur immediat de S. Patrice. * Ce grand Prelat illustre par tant de grandes qualitez, nâquit dans une maison scituée dans la Franche-ruë, sur laquelle on voit encore écrit en anciens caracteres, *en ce lieu fut né Monsieur S. Manvieu*, ses Parens qui étoient d'une des plus illustres maisons de la Ville, faisoient profession de la Religion Chrétienne, ils n'épargnerent rien pour l'éducation de notre Saint, & ils prirent un soin tout particulier de cultiver en lui les heureux talens qu'il avoit reçûs de la nature, car il joignoit à une mémoire heureuse, un esprit ouvert & facile; un temperament fort & robuste à de louables inclinations, ce qui le rendoit tres-propre pour l'étude. Il y avoit alors en Angleterre, une ville nommée Thanet & qui recevoit son nom de cette Isle scituée dans le Royaume de Kent proche l'embouchеure de la Tamise, & qui se forme de la division de cette grande riviere, ou les belles Lettres florissoient avec une reputation extraordinaire: on y voyoit un nombre infini de jeunes gens de toutes sortes de Provinces, qui y venoient dans le dessein de se former dans l'éloquence & dans le culte des fausses Divinitez (car ce canton d'Angleterre étoit encore enseveli dans les tenebres du Paganisme.) Ce fut là que les parens de saint Manvieu l'envoyerent pour y étudier les sciences humaines, & on peut dire qu'ayant été parfaitement instruit des saintes veritez de la Religion Chrétienne, qu'il avoit sucées avec le lait, il alla porter les

Gal. Christ. Rob. Chen. Democh. Sammarthe Cœn. Boll. p. 769.
* Mr. du Sauss. dans son Mart. 1. Nov. & fol. 1240. & le P. le Coint. an. fr. Eccl. to. 1. fol. 502. & 503. se sont trõpez en mettant Saint Vigor pour le Successeur de S. Patrice. Mon. Ang. to 1. fol 23. & 84. Cam. Brit. fol. 296. & seq. Fer. in Lex.

V. Siecle. S. Manvieu.

ſemences de la pieté, dans un pays que le ſaint moine Auguſtin devoit dans le Siecle ſuivant ſoûmettre heureuſement à l'empire de JESUS-CHRIST.

Quoy qu'il fût encore aſſez jeune lors qu'il revint en ſon pays, il ne laiſſa par ſes exemples & par ſes frequentes exhortations, de faire tous ſes efforts pour faire prendre à ſes Concitoyens le parti de la vertu & de la pieté Chrétienne, & de les détourner du péché. Mais voyant que ſon travail étoit inutile, il ſe retira dans la Solitude avec trois de ſes Compagnons pour vaquer à l'oraiſon, & pour y vivre dans la pratique de la mortification & de la penitence. Ce fut là que ſaint Manvieu parmy les exercices d'une vie toute Angelique, paſſa pluſieurs années & qu'il devint un tres-grand Saint, Dieu ayant accordé à ſes prieres la vie d'un de ſes Compagnons qui étoit mort dans ſa Solitude.

Act. ss. Bol. 22. Maii. Mart. Gal. Sauſſ. 28. Maii. fol. 311.

Dieu lui ayant inſpiré de travailler derechef au ſalut de ſes Compatriotes il retourna à Bayeux; & le don des Miracles que ce grand Dieu lui accorda fut ce qui confirma ſa Miſſion. A peine étoit-il de retour dans ſa maiſon paternelle, que par ſes merites & ſes prieres il reſſuſcita un mort qui paſſoit devant ſa porte & qu'on portoit en terre. Ce prodige remplit d'étonnement tout le peuple, qui conçût un reſpect & une eſtime particuliere pour ſaint Manvieu. Depuis ce tems on s'eſt toûjours abſtenu de faire paſſer aucuns criminels par cette ruë, à laquelle on a donné le nom de Franche-ruë, qu'elle retient encore aujourd'huy. Ce grand Miracle fut bien-tôt ſuivi de pluſieurs autres; divers malades qui eurent recours à ſes prieres reçûrent de prompts ſoulagemens dans leurs maux; & entr'autres une femme abandonnée des Médecins à cauſe d'une perte de ſang dont elle étoit tourmentée, & que tout l'art de la Medecine n'avoit pû guerir, fut retablie dans une parfaite ſanté.

Brev. Baioc.

C'étoit par tant de ſaintes actions & de prodiges que S. Manvieu ſe préparoit à remplir dignement le Siege Epiſcopal de Bayeux; & tant d'heroïques vertus meritoient bien qu'on le fit ſucceder à ſaint Patrice. Mais élevé à cette éclatante & en même-tems formidable dignité, il ſe conſidera comme n'ayant encore été qu'un Serviteur inutile, & qu'ayant beſoin d'une infinité de grandes qualitez pour s'acquitter dignement de ſa charge, il devoit les demander à Dieu inſtamment, & attirer ſur lui ſes Gra-

Digitized by Google

ces & ſes Benedictions par ſes travaux & ſes bonnes-œuvres. Avançant toûjours dans le chemin de la perfection, il redoubla ſes prieres, ſes jeûnes, ſes penitences & ſes aumônes furent toûjours abondantes; de ſorte que c'eſt avec juſtice qu'on a dit de lui ces belles paroles qui en peu de mots en font un bel éloge; Qu'il avoit été bon dans le commencement de ſa vie, meilleur dans la ſuite, & tres-bon dans la fin. En effet il pratiqua ſur la fin de ſes jours des jeûnes ſi rigoureux, qu'il paſſoit ſouvent des ſemaines entieres ſans manger, on rapporte même que quelque tems avant ſa mort, il fut plus de quarante jours ſans prendre d'autre nourriture que celle de l'adorable Euchariſtie, qui eſt le véritable pain de vie, & comme diſent quelques Peres de l'Egliſe l'Antidote de la mort. V. SIECLE. S. MAUVIEN. Act. Ss. Bolland. ut ſupra.

Lors qu'épuiſé par ſes prodigieuſes mortifications & ſes travaux Apoſtoliques, il ſentit que ſa derniere heure approchoit il appela ſon Clergé, & ſe ſervant de quelque parole de l'Ecriture Sainte, que nous liſons dans les Epîtres de ſaint Pierre, il ne leur tint point d'autres diſcours en mourant, ſinon *qu'ils euſſent à craindre Dieu, à aimer leurs freres, à garder entr'eux la Charité, & à pratiquer la grande & importante vertu de l'Humilité.* Ce fut au milieu de tels & autres ſemblables diſcours, que ce grand Saint rendit ſa belle ame à Dieu, le 28. jour de May vers l'an 480. de J. C. On l'inhuma dans le chœur de l'Egliſe de ſaint Exupere devant le grand Autel en tirant un peu du côté droit, & c'eſt là que repoſent encore ſes ſacrez oſſemens, & où ſon invoque ſon Nom dans les beſoins, ſoit generaux, ſoit particuliers. Son tombeau étoit autrefois couvert d'une grande pierre, mais à preſent on y voit à la place de beaux pavez d'une figure quarrée. On commença l'an 1408. à faire ſon Office ſemi-double à neuf leçons pendant la vacance du Siege aprés la mort de Nicolas du Boſq, afin d'obtenir de Dieu par ſes prieres & par ſes puiſſantes interceſſions, un digne Evêque pour gouverner ſaintement ce grand Diocéſe; car juſqu'alors on n'en faiſoit aucune mémoire dans l'Egliſe. Brev. Baio. 1. Petri. 2. c. 1. 17.

Les Images de ce ſaint Prelat qui ſont depeintes dans la voute du chœur & dans les vitres de l'Egliſe Cathedrale, nous marquent qu'il a ſuccedé à S. Patrice, & qu'il eſt le ſixiéme Evêque de Bayeux; & que Mr. du Sauſſey s'eſt trompé lors qu'il l'a fait Mart. Gall. 8. Maii.

Digitized by Google

V. Siecle. S. Manvieu. Ex Regist. Ben. Diœc. Coryt.

Successeur immediat de saint Loup. Il y a plusieurs Prieurez & Parroisses de son nom. Dans le Diocése de Bayeux plusieurs Eglises parroissiales le reclament comme leur Patron. Dans le Diocése de Coûtances les parroisses de Marche-yeûx, de Drumesnil & de Gonfreville le reconnoissent aussi pour leur Patron. On celebre sa mémoire avec beaucoup de veneration, dans la maison des Chanoines Reguliers de Rougeval en Flandres. Consultez les Brev. de Bayeux, Claude Robert, & Mrs. de sainte Marthe. *Gall. Christ. to. 2. in Baioc.* Act. SS. Bolland. 28. *Maii.* Rob. Cœnal. *de re Gal. fol.* 156. Du Saussey. *Martyr. Gall.* Severt. *dans les Arch. de Lyon.* Demochares, *Arch. de Roüen.* Martyrologe Baioc. &c.

SAINT CONTEST
SEPTIEME EVÊQUE.

CHAPITRE VIII.

Vide Coint. to. 1. ann. Rob. Cœn. de re Gal. fol. 156. Sauss. Mart. Gal. fol. 53. Joan. Bol. &c.

SAINT CONTEST a été encore une de ces heureuses Plantes qui ont été élevées dans le sein de l'Eglise de Bayeux, & qui y ont pris naissance. Ce saint Evêque a été nommé differemment par les Auteurs, Usuard le nomme *Contextus*, Robertus Cœnalis l'appelle *Conteſtius*, mais peut-être est-ce une faute d'impression, & selon Bollandus il doit être nommé *Concessius*. Dés que saint Conteſt fut en âge de se connoître, il fit une profession ouverte de suivre la vertu, & de se former sur l'exemple d'un aussi digne Prelat que saint Manvieu son Evêque & son Predecesseur; & sa pieté s'augmentant avec l'âge, il devint un rigide censeur des vices & des mœurs corrompuës des Chrétiens. Cette liberté Evangelique qui n'étoit pas du goût des pecheurs, le rendit odieux à ses Compatriotes. Les obstacles invincibles qu'il

qu'il rencontra à ſes bons deſſeins, l'obſtination dans laquelle il trouva les grands pécheurs & les Idolâtres à vouloir toûjours demeurer dans le libertinage & l'erreur, & les pieges même qu'ils lui tendoient pour tâcher de le perdre l'obligerent de ſonger à la retraite, & à vivre dans la ſolitude pour y vacquer uniquement à la contemplation des choſes Divines, & aux exercices d'une vie laborieuſe & penitente, à l'exemple de Jean Baptiſte. Il ſe retira dans un lieu alors fort ſolitaire & fort deſert nommé Bled, à quatre mille ou environ de Bayeux, ou le démon ne manqua pas de lui dreſſer une infinité d'embûches, dont il ſçût heureuſement ſe garantir par le moyen de la priere. Il eut même l'avantage de chaſſer de ſon deſert ce malin eſprit qui s'étoit preſenté à lui ſous la forme d'un geant, en lui mettant ſon étole au cou & en le tirant hors de ſa cellule & de ſon petit hermitage. Ce fut là que menant la vie & faiſant les fonctions de ce divin Precurſeur, on voyoit venir de tous les environs de pauvres payſans, qui charmez de la ſainteté de ſa vie & étonnez de ſes prodigieuſes penitences, lui demandoient les yeux baignez de larmes & le cœur contrit & humilié, ce qu'ils devoient faire pour être ſauvez; & leur donnant à tous de ſalutaires conſeils ſuivant leurs diſpoſitions, leur âge & leur état : il fit des converſions admirables.

V. Siecle. S. Conteſt. Ms. Baioc. Mart. Gall. Sauſſ. Offic. Ms. de Andouil.

Ainſi on vit avec joye & avec ſurpriſe les plus grands pécheurs abandonner leurs mauvaiſes habitudes, & quitter leurs commerces criminels; les Idolâtres renoncer au culte ſuperſtitieux, & extravaguant de leurs fauſſes divinitez; les Fidéles s'affermir de plus en plus dans la foy & dans la pieté; les affligez trouver de la conſolation dans leurs maux; les pauvres ſouffrir leur miſere avec patience & même avec plaiſir; & les malades recouvrer miraculeuſement leur ſanté par les miracles que ſaint Conteſt operoit en leur faveur. Bien davantage on vit quantité de perſonnes habiter ce deſert, enſorte qu'il devint ſi peuplé que depuis on l'érigea en parroiſſe.

Ce fut par tant de choſes merveilleuſes que ſaint Conteſt s'acquit une ſi grande réputation & devint en une ſi haute eſtime, que les habitans de la ville de Bayeux ayant perdu leur S. Evêque, ne crurent lui pouvoir donner un plus digne Succeſſeur que notre ſaint Anachorette, qu'ils allerent enlever dans ſon deſert pour le

Digitized by Google

V. SIECLE. faire leur Chef & leur Pasteur. Cet employ si relevé ne fut point au dessus de ses forces; il sçût allier les qualitez d'un saint Solitaire avec les vertus d'un parfait Evêque, partager la retraite avec la sollicitude Pastorale; mener une vie frugale au milieu de l'abondance & de toutes choses; être pauvre parmy les richesses; modeste au milieu des honneurs & des respects qu'on lui rendoit; affable à tout le monde; amy de la vertu; ennemy & persecuteur du vice par tout où il se trouvoit; censeur rigide des libertins & des pecheurs; le pere des pauvres, des veuves & des orphelins. Il sçavoit assaisonner ses discours de tant de graces, qu'il convertissoit ceux qui étoient les plus opiniâtres & les plus endurcis dans le crime. C'est ce qui parut admirablement en la personne de ces deux malheureuses prostituées, lesquelles s'étoient retirées dans la foreſt de Castillon, non pour y faire penitence de leur mauvaise vie, mais afin d'y avoir moins de témoins de leurs débauches & de leurs desordres, que ses prieres, ses aumônes & ses exhortations reïterées & pleines de l'esprit de Dieu retirerent de leur infame commerce, & rétablirent dans la bonne voye. Le don des Miracles accompagnoit souvent ses paroles, & deux aveugles recouvrerent la vûë par son attouchement, & par l'invocation du nom de J. C. né & crucifié pour le salut des hommes, comme il le disoit lui-même à ses auditeurs.

S. Contſt.

Brev Anct. Ms. Vet. ut supra.

Mais on doit regarder comme une chose qui ne merite aucune créance, le pretendu Miracle qu'il fit dans la parroisse d'Athis prés Caën, en faisant sourdre une fonteine pour étancher sa soif, & celle des personnes qui l'accompagnoient lorsqu'il alloit au secours du Bienheureux Godegrand Evêque de Sées, qui avoit été maltraité par le Seigneur de Nonant. Car enfin de quelle nécessité eût-il été de faire un Miracle pour avoir de l'eau dans un lieu où passe la riviere d'Orne. On ignore le reste de ses actions aussi-bien que le lieu de sa sepulture par la perte qui s'est faite des actes de sa vie. On conjecture néanmoins qu'il a été inhumé dans l'Egliſe de saint Exupere avec ses Prédécesseurs. On fixe le tems de sa mort vers l'an 513. le 19. Janvier, qui est le jour marqué pour honorer sa mémoire dans tout le Diocése, ou l'on fait son Office semi-double à neuf Leçons. Une ancienne Charte de l'Abbaye de Fescamp, nous fait foy que sous Henry II. Roy d'Angleterre, & sous Achard Evêque d'Avranches le 3. Mars de

Extract. à Cart. Orig de qua Neuſt. Pia fol. 233. & ſeq.

Digitized by Google

l'an 1162. Un Cardinal nommé Henry accompagné de Philippes de Harcourt Evêq. de Bayeux, de Rotordus Evêque d'Evreux, d'Arnoul Evêque de Liſieux, d'Archard Evêq. d'Avranches, & de Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, transfera les Reliques de ſaint Conteſt avec quelques-autres dans cette même Abbaye de Feſcamp, & les poſa avec beaucoup de ſolemnité ſur le grand Autel; ſon y fait ſon Office de triple claſſe. L'an 1683. les Religieux de Feſcamp firent part à ceux du Prieuré de S. Vigor prés Bayeux, d'une portion conſiderable des Reliques de ce ſaint Evéque, qu'ils ont expoſée ſur leur Autel aprés que Monſeigneur de Neſmond en eut fait la viſite. On a érigé deux Autels en ſon honneur dans l'Egliſe Cathedrale de Bayeux; & la parroiſſe d'Athis ſur Orne, auſſi-bien que celle qui porte ſon nom qui eſt un Prieuré-Cure prés Caen dépendant de l'Abbaye d'Ardenne le reconnoiſſent pour leur Patron. Les Chartreux de Cologne en font auſſi la Fête. L'honneur qu'on a fait aux ſaints Evêques de Bayeux de mettre leurs Images dans la voute du chœur & dans les vitres de la nef de l'Egliſe, nous fait connoître qu'il a été le ſeptiéme Evêque de Bayeux, & que Mr. du Sauſſey dans ſon Martyrologe s'eſt trompé en le mettant pour le ſixiéme. Pluſieurs autres Auteurs font mention de ce ſaint Prelat, comme le P. le Cointe de l'Oratoire *in annal. Eccl. an.* 530. *n.* 16. Bolland. *Act. SS. tom.* 2. *ad* 19. *Jan.* Molanus. Uſuard. Robert Cœnal. Claude Robert *in Gal. Chriſt.* Sammarth, frat. *ibid. tom.* 2.

V. SIECLE. S. COMTE.

SAINT VIGOR
HUITIÉME EVEQUE.

CHAPITRE IX.

LE nom de Saint Vigor VIII. Evêque de Bayeux a été bien corrompu par les Auteurs. Surius l'appelle *Victor*, Bollandus *Behor*, & le manuscrit de l'Archevêché de Roüen *Vebor*. Ce grand Saint avoit pris naissance dans la ville d'Arras, & étoit sorti d'une famille tres-considerable selon le monde. Lorsque sa mere étoit encore enceinte de lui, elle fut avertie en songe que l'enfant qu'elle portoit dans son sein deviendroit illustre dans l'Eglise. Cette bonne mere l'ayant mis au monde prit un soin tout particulier de son education, & afin que ce monde si porté au mal, ne fût pas capable de le corrompre lorsqu'il viendroit à le connoître, elle le mit de bonne heure sous la conduite de saint Vaast Evêque d'Arras. On peut juger du progrez que fit notre jeune Saint dans la vertu & dans l'étude des bonnes lettres sous un tel Maître. A peine eut-il atteint les années de puberté que ses parens qui se voyoient déja sur l'âge & qui n'avoient que cet enfant, songerent à l'établir dans le Siécle par quelque Mariage considerable & proportionné à la riche succession qu'il devoit recueillir aprés leur mort. Saint Vigor, à qui le Siecle tout engageant qu'il paroissoit n'étoit déja plus rien, n'eut pas plutôt appris le dessein de ses parens qu'à l'exemple du Patriarche Abraham, il quitta sa maison paternelle sans sçavoir où il devoit aller, *nesciens quo iret*, pour me servir des termes de l'Ecriture; & aprés avoir pris avec lui pour compagnon de ses voyages, un jeune homme nommé Theodemir, ils s'abandonnerent tous deux aux ordres de la divine Providence. Dieu qui

Bolland. Act. 15. 16. April. fol. 429.

S. Anton. Chron. 1. fol. 202.

Surius. 6. Febr.

Mart. Gall. 2. Nov.

Digitized by Google

conduiſoit tous leurs pas & qui avoit deſtiné ſaint Vigor pour en faire un ſaint Paſteur & pour gouverner ce grand Diocéſe, leur fit prendre leur chemin vers la Neuſtrie ; & aprés avoir paſſé bien du pays & eſſuyé bien des dangers, ils arriverent enfin à Reviers, qui eſt un village ſcitué entre Caën & Bayeux ou ils firent quelque ſejour. VI. Siec. S. Vigor. Neuſt. Pia fol. 65. & Brev. Baio. 1. Nov.

On a preſque toûjours crû ſur le témoignage des anciens Breviaires de ce Diocéſe, que ſaint Vigor avoit été Moine & qu'il avoit été élevé dans le Monaſtere de S. Vaaſt, mais nous ferons bientôt voir que cette opinion eſt tres-mal fondée, & qu'encore que notre Saint ait été élevé dans la maiſon de ce ſaint Evêque, il n'a neanmoins jamais été Moine. Nous n'avons aucuns monumens qui nous inſtruiſent du tems que notre Saint demeura à Reviers, mais il nous reſte bien des marques des grandes choſes qu'il y opera pendant ſon ſejour. Les plus illuſtres & les plus éclatantes ſont la reſurrection d'un jeune Neophyte mort d'une fiévre maligne à qui il rendit la vie, par les ardentes prieres que ſa mere lui en fit, pendant que d'un autre côté il delivroit le pays d'un Serpent horrible & dangereux qu'il étrangla de ſes propres mains avec le ſecours du Ciel. De plûs il rendit la veuë aux aveugles, il redreſſa les boiteux & guerit pluſieurs autres malades. Mais les Miracles qu'il opera dans la converſion des Idolâtres furent bien d'une autre conſideration, puis qu'il gagnoit des ames à J. C. & qu'il augmenta conſiderablement ſon Empire. Sa grande reputation ſe repandit bientôt au loin, & lorſque ſaint Conteſt faiſoit la viſite de ſon Diocéſe, il l'obligea de quitter ſa Solitude pour travailler avec plus de fruit au ſalut de ſes ouailles. C'eſt ce qui nous doit porter à croire que ce ſaint Prelat l'éleva à la Prêtriſe afin qu'il fût plus utile à ſon Dioceſe. Saint Conteſt ne fut plus gueres en vie aprés avoir rendu ce ſervice à l'Egliſe, & avoir pour ainſi dire montré au doigt ſon Succeſſeur. En effet vers l'an 514. ſaint Vigor fut inis en ſa place avec un aplaudiſſement general, le Ciel ayant méme donné en cette occaſion des marques certaines de ſa volonté, & approuvant par les Miracles un ſi juſte & ſi digne choix, comme dit ſaint Antonin, ce grand & ſaint Prelat tout éclatant de Miracles fit des biens infinis dans le gouvernement de ſon Diocéſe ; il n'y avoit aucun endroit qui ne ſe reſſentût de ſes douces influences & de ſes bien- Voyez les éclairciſſemens cy aprés. S. Anton. Surius, & alii. Matt. Gall. & Brev. Bai. Rob. Cœn. fol. 156. Ex tabul. Benef. Bai. Dioc.

Digitized by Google

VI. Siec. faits, & ſa renommée s'eſt tellement repanduë dans ce Royaume & ailleurs, qu'il y a juſqu'au nombre de vingt-deux parroiſſes qui l'honorent comme leur Patron. On compte trois Egliſes parroiſſiales qui le reclament ſous ce nom dans le Diocéſe de Coûtances ; auſſi-bien que l'Egliſe de Marly proche ſaint Germain en Laye, & celle de ſaint Frambaut dans l'Evêché de Senlis ou la Reine Adelaïde épouſe de Loüis le Gros Roy de France & pluſieurs autres Princeſſes, ont témoigné le reſpect qu'elles avoient pour ce ſaint Paſteur.

S. Vigor.

Une des plus grandes affaires qui ſe paſſa ſous l'Epiſcopat de ſaint Vigor, fut celle qu'il eut à demêler avec un Seigneur Idolâtre du pays nommé Bertulphe, qui demeuroit ſur le mont *Phaunus*, ou pluſieurs Payens s'aſſembloient ſous ſon autorité pour y rendre un culte ſuperſtitieux & impie à un ſimulachre de pierre qui repreſentoit le Dieu Belus, ou Diane ſelon quelques autres, reſte malheureux de la Religion des Druides. D'abord notre Saint demanda à Dieu par ſes larmes, par ſes prieres & par ſes macérations continuelles la converſion de Bertulphe, il s'adreſſa enſuite à cét Idolâtre & fit tous ſes efforts pour le convertir à la Foy en lui faiſant connoître la fauſſeté de ſa Religion, mais ce fut inutilement qu'il tâcha de le convaincre. Son zéle ne fut payé que de mépris & de paroles fâcheuſes & outrageantes ; cette conduite obligea ſaint Vigor à prendre d'autres meſures qui devoient ſans doute avoir un meilleur effet, afin de chaſſer d'auprés de ſa ville Epiſcopale ces opiniâtres, qui y entretenoient encore le Paganiſme, dont le reſte de ſon Diocéſe avoit été heureuſement purgé par ſa vigilence & les ſoins de ſes Prédeceſſeurs Ainſi quoy qu'il fût déja dans un âge fort avancé, épuiſé de forces par ſes grandes abſtinences, & que ſa preſence fût ſi néceſſaire à ſon Diocéſe, neanmoins il trouva aſſez de reſource dans ſon zele pour aller trouver à Paris le Roy Childebert ; il lui remontra humblement qu'au mépris des Edits que ſon Pere Clovis avoit faits en faveur de la Religion Chrétienne, afin de porter les Idolâtres à en faire profeſſion, il y avoit encore dans ſon Diocéſe un reſte de ces malheureux, qui fermant les yeux aux lumieres du Ciel, & rebelles à ſes ordres & à ceux de ſon Pere, y faiſoient des Sacrifices aux faux Dieux, & que comme le lieu qu'ils occupoient, & ou ils pratiquoient leurs abominations étoit de ſon Dio-

Brev. Bajo. Surius. 1. Nov.

Digitized by Google

céſſe, il prioit Sa Majeſté dont il imploroit le ſecours & la pieté, de vouloir bien ſoûtenir la gloire des Autels du vray Dieu, en détruiſant l'impieté, & en donnant ſes ordres pour ôter à ces Idolâtres l'objet de leur faux culte & de leurs ſacrileges adorations. VI. Siec. S. Vigor.

Le Roy qui avoit écouté avec une attention toute particuliere les ſages remontrances de ce vénérable Prelat, le loüa de ſon zéle; & comme ces Princes nouvellement convertis à la Foy reveroient ſi fort les Evêques, particulierement ceux en qui ils remarquoient beaucoup d'attachement pour la Religion & une pieté ſincere, qu'ils ne refuſoient preſque jamais rien à leurs remontrances & à leurs recommendations; Childebert non ſeulement lui promit de le proteger; mais encore il unit ce lieu qui étoit de ſon domaine à la manſe Epiſcopale, & en fit un preſent à notre Saint. Une grace ſi ſinguliere & ſi peu attenduë remplit ſon ame d'une extrême joye. Lors qu'il fut de retour dans ſon Diocéſe, il fit ſçavoir à l'opiniâtre Bertulphe ce qu'il avoit obtenu du Roy dans ſon voyage. Il le prie, il l'exhorte, il le preſſe enfin d'obeïr aux ordres de ſon Souverain, mais ce fut inutilement; & ce malheureux Idolâtre qui tomboit de plus en plus dans l'endurciſſement, menaça plus d'une fois le ſaint Prelat de lui donner des marques de ſon reſſentiment, s'il ne ceſſoit ſes remontrances & ſes pourſuites. Ce fut alors que ſaint Vigor mettant en Dieu toute ſa force & ſa confiance le conjura de venger ſa querelle & de défendre ſa cauſe; & s'acheminant vers ce lieu pour y rétablir le culte du vray Dieu, Bertulphe qui y venoit en furieux pour y ſoûtenir l'honneur de ſes fauſſes Divinitez, ſe vit tout à coup précipité de ſon cheval; & la grandeur de ſa chûte lui ayant caſſé les jambes & briſé le corps, il expira quelques heures aprés entre les bras des démons. La main de Dieu qui avoit operé ce prodige, mît auſſi-côt la terreur dans l'eſprit de ceux qui accompagnoient leur maître & leur protecteur, & ſongeant à leur ſeureté ils prirent en même- tems la fuite. Alors notre ſaint Evêque ſe voyant delivré de ſes furieux & implacables ennemis prend poſſeſſion de ce lieu, renverſe les Idoles, briſe les Autels, brûle les bois, funeſte repaire des démons; & conſacrant par de ſaintes & d'auguſtes ceremonies ce mont en un lieu de ſainteté, qu'il nomma au lieu de *mont Phanus*, le *mont Chriſmal*; il y éleva à la gloire

VI. Siec. du veritable Dieu, & comme un monument éternel du triomphe
S. Vigor. 1 que la Religion Chrétienne avoit remporté sur l'Idolâtrie, il y éleva dis-je, une Eglise sous l'invocation des Apôtres saint Pierre & saint Paul, à laquelle on a depuis donné son nom. De plus il fit bâtir proche de cette Eglise une Chapelle sous le nom de saint Jean, mais qui porte maintenant celui de saint Reverend, dans laquelle on posa un baptistere pour y administrer solemnellement le Baptême à la veille de Paques & de la Pentecôte aux Néophytes qu'on convertissoit à la Foy. Davantage, afin d'abolir entierement les superstitieuses cérémonies qui se pratiquoient au même endroit envers le Guy que les Payens alloient arracher des chênes qui y étoient plantez & dont les Druides se servoient dans leurs incantations & dans leurs Sacrifices; on y établit à la place l'adoration de la Croix & la benediction des Palmes le jour des Rameaux, ou tout le Clergé & le Peuple se rendoient avec beaucoup de dévotion dans la Procession solemnelle qui s'y faisoit; cérémonie qu'on avoit soin de renouveler tous les ans, principalement lors que le tems étoit beau & serain. L'Eglise Cathedrale y alla encore avec son Clergé l'an 1691. C'est par là qu'on détruisoit les malefices que les Druides operoient en secret dans le culte qu'ils rendoient aux démons, puisqu'on y honoroit ouvertement tous les Mysteres de la sanglante Passion du Sauveur des hommes, qui a été l'entiere desolation de l'empire de ces esprits rebelles & orgueilleux.

Lib. Ms. Andeg. cap. Baioc. c. 44. & ex antiq. Ord. ejusd. Eccl.

Il est rapporté dans les actes qui nous restent de la vie de S. Vigor, qu'à la priere d'un nommé Volusien qui étoit un homme fort riche, il delivra ses terres, qui n'étoient pas beaucoup éloignées de la ville de Bayeux, d'un horrible serpent qui y causoit de grands ravages, car l'ayant fait tomber par terre en imprimant sur lui le signe de la Croix, il lui attacha son étole au cou & le mît entre les mains de son fidéle compagnon Theodemir qui le noya dans la riviere de Drome. Ce fut en reconnoissance & en consideration de ce bienfait que ce Seigneur donna à saint Vigor sa terre de Cerisy, éloignée de quatre lieuës de Bayeux, ou l'on fonda dans la suite un Monastere qui est maintenant une célébre Abbaye, & l'on y a bâti une Eglise sous l'invocation de notre saint Evêque. Dans le neuviéme Siécle les maisons & l'Eglise furent détruites par la barbare fureur des Normands. Mais Robert

S. Anton. Surius. & alii.

Digitized by Google

Robert I. du nom Duc de Normandie, surnommé le Magnifique, employa ses soins & ses biens pour rétablir ces ouvrages que la pieté avoit consacrez au service & à la gloire de Dieu. VI. Sitc. S. Vigor.

Il y eut encore plusieurs autres lieux de ce Diocése, qui se ressentirent du don des Miracles que Dieu avoit si liberallement accordé à saint Vigor. On ne sçauroit dire le nombre de Serpens de toutes sortes d'especes dont il delivra Reviers & ses environs; Cambremer & d'autres villages ou ces dangereuses bêtes causoient d'étranges maux. Mais on doit regarder comme une chose tres-apocryphe, le prétendu Miracle rapporté dans quelques anciennes leçons du Breviaire, qu'il fit à l'égard d'un certain oyseau nommé *Gant*, que son domestique avoit mangé & à qui il rendit la vie en ramassant quelques-uns de ses os & quelques morceaux de sa chair, par la benediction qu'il leur donna. Une semblable histoire est rapportée dans le manuscrit qui porte le nom d'Eusebe Chanoine de Bayeux; l'Auteur l'avoit prise de Henri Archidiacre de Hontington; & sans l'avoir beaucoup examinée, ceux qui avoient travaillé aux anciens Breviaires du Diocése l'y avoient inserée comme une chose indubitable. Mais les Personnes sçavantes & judicieuses qui ont travaillé à la revision du Breviaire de l'an *1665*. l'en ont ôtée comme une chose qui paroissoit trop puerile, & qui n'étoit appuyée sur aucun témoignage digne de Foy. S. Anton. Surius. Brev. Baioc. In Bibl. cap. Baioc. fol. 117.

Bollandus s'est trompé lors qu'il a dit que notre saint Evêque avoit consacré saint Paterne Evêque d'Avranches, ce qui ne peut pas être, puisque l'Evêque Gilles Predecesseur de saint Paterne assista au Concile d'Orleans l'an *549*. douze ans aprés la mort de saint Vigor, qui étoit arrivée dés l'an *537*. le premier jour de Novembre, sous le regne de Childebert Roy de France. Ceux qui tiennent qu'il fut inhumé dans l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, qu'il avoit fait bâtir sur le mont *Chrisme*, comme nous avons vû cy-devant, disent 1° qu'on l'a nommée depuis l'Eglise de saint Vigor à cause des honneurs qu'on venoit rendre à son tombeau. 2°. Que l'Evêque de Bayeux avant que d'entrer dans sa Cathedrale vient descendre dans cette Eglise, & que c'est là qu'il commence à prendre possession de son Evêché. 3°. Qu'Odon I. Evêque de ce nom choisit cette Eglise pour sa sepulture & pour celle de ses Act. ss. tom. 2. April. die 16. & Mart. Gall. Sauss. 16. April. Gall. Christ Samarth. to. 2. fol. 2.

VI. Siec. Successeurs, afin d'y être inhumé avec un si grand Evéque. Ceux qui tiennent au contraire qu'il fut enterré dans l'Eglise de saint S. Vigor. Exupere, disent pour leurs raisons qu'elle a été la commune sepulture des Evéques de Bayeux jusqu'à saint Gerbold XIV. Evéque, mais qu'on ne sçait pas l'endroit où il fut mis.

Cependant on ne peut ignorer que ce ne soit un grand Saint, dont on doit reclamer le secours auprés de Dieu; on ne peut non plus ignorer qu'on n'ait fait la Translation de ses Reliques dans l'Eglise Cathedrale de Bayeux. La chose est constante par le vol qu'en fit le Custos ou le Sacristain de cette Eglise l'an 981. sous pretexte de les soustraire à l'impieté des Barbares & des Danois, qui les vendit à un Moine de Corbie, que les uns nomment Ingelardus ou Ingelandus, & d'autres Ingerannus & Geraldus, qui fut depuis Abbé de saint Riquier en Ponthieu dans le Diocése d'Amiens. Mais on ne peut pas dire que cette Translation ait été faite la même année que celle des Reliques de saint Exupere & de saint Loup, dont on fait la Fête le 14. Juillet, puisque lorsqu'on les transporta à Paluau pour les garantir de la fureur des Danois, on ne parle point de celles de saint Vigor, ce qui marque que la Translation n'en étoit pas encore faite dans l'Eglise. De plus si elles avoient été transportées avec celles de ces deux autres saints Evéques l'an 863. le Sacristain de l'Eglise de Bayeux ne les eût pas volées l'an 981.

Chron. Monac Hariul. s. Rich. lib. 3. c. 28 & lib. 4. c. 5. Du Chêne hist. fr. Chr. Bertin.

Quoy qu'il en soit, il est certain que ce vol qui se fit des précieuses Reliques de notre saint Evéque étoit une simonie manifeste; mais il ne faut pas s'étonner que ce Sacristain & ce Moine commissent ce crime, puisqu'il étoit tres-commun dans le dixiéme & l'onziéme Siecle, & que ce Moine peu scrupuleux sous pretexte d'une dévotion plâtrée; ait mis ces saintes Reliques dans son Abbaye de saint Riquier, comme nous apprend un Auteur que nous avons cité cy-devant en marge. Il s'est autrefois formé une grande dispute qui est demeurée indécise, entre l'Abbaye de saint Riquier & l'Eglise Collegiale de saint Frambauld de Senlis, pour sçavoir laquelle des deux Eglises étoit dans une possession plus ancienne & plus probable des Reliques de saint Vigor. Ceux de Senlis pretendent être les mieux fondez en possession, & ils le prouvent par une Chartre de Loüis le Gros Roy de France, de l'année 1135.

Mon. Anglic. t. 1. fol. 191 & 195. & to 3. fol. 154. Hariulph. ut sup.

Cette Chartre a été communiquée par feu M. des Lions Doyen de l'Eglise Cath. de Senlis Voyez les remarq. à la fin du chap.

Digitized by Google

Cependant on ne peut pas dire qu'on ait enlevé toutes les Reliques de saint Vigor de l'Eglise Cathedrale de Bayeux, ny que l'Abbaye de saint Riquier les ait toutes possedées, puisque par les Inventaires de l'Eglise de Bayeux faits en 1477. & en 1562. qui sut l'année fatale que les Calvinistes la dépoüillerent de ses Reliques, & pillerent l'Eglise de saint Vigor ; il est constant qu'il y avoit aussi dans cette derniere Eglise quelques parties de ses Reliques, ce qui me fait dire que le Monastere de saint Riquier n'a jamais eu toutes les Reliques de saint Vigor, non plus que l'Eglise Collegiale de saint Frambauld de Senlis. De plus, l'Eglise de saint Vigor du Pont de l'Arche, conserve avec beaucoup de veneration une partie du crane & du haut de la cuisse de ce Saint, avec la palle dont il se servoit en disant la sainte Messe. Quelqu'un l'ayant tirée furtivement de la bourse dans laquelle on l'avoit mise, elle fut heureusement retrouvée l'an 1648. dans un buisson ou il l'avoit jettée. Pour remercier Dieu de la grace qu'il avoit faite à cette Eglise en conservant sa Relique, le Clergé de cette Eglise Collegiale va tous les ans processionnellement en ce même lieu. L'Eglise de saint Mellon de Pontoise se glorifie aussi d'avoir quelques Reliques de saint Vigor & de quelques autres Evêques de ce Diocése.

VI. Siec. S. Vigor. Cartul. Sac. Eccl. pont. Cart. Eccl. pontif.

Nous lisons dans l'Histoire de Normandie, composée par du Moulin Curé de Maneval & dans quelques autres Auteurs, que l'Eglise de saint Cyprien de Poitiers, possede aussi quelque partie des Reliques de notre saint Prelat ; de même que l'Abbaye de Cerisy dont l'Eglise est consacrée à Dieu sous son invocation. Les Religieux de saint Vaast d'Arras glorieux de compter au nombre de leurs Citoyens ce grand Evêque, ont eu le bonheur de ramasser quelques portions de ses saints ossemens, & même ils ont eu la generosité d'en faire part à l'Eglise de Bayeux, qu'ils sçavoient en être entierement dépoüillée par l'impieté des Heretiques & par le vol sacrilege qu'on leur en avoit fait, en lui envoyant un os de son bras qu'ils tirerent de son Reliquaire l'an 1659.

Du Bouch. Hist. Fr.

N'oublions pas à dire qu'il y a encore dans l'Evêché d'Evreux prés l'Abbaye de la Croix saint Leufroy, une Eglise parroissiale fondée de saint Vigor. On en fait aussi mémoire dans l'Abbaye de saint Amand de Roüen, & dans celle de saint Pierre de Preaux Diocése de Lisieux, ou l'on garde précieusement un de ses os.

Digitized by Google

VI. Siec. Le Diocèse de Bayeux fait l'Office double de ce saint Evêque le 3. jour de Novembre, parce qu'on ne peut pas le faire le premier jour de ce même mois qui est consacré à la mémoire de tous les Saints, quoy que ce soit celui de sa mort.

S. Vigor.

Brev. Bajo 3 no Mart. S. uff. Item. in Mart. Ro. an. 1670.

¶ *Tous les Historiens François conviennent que S. Vaast étoit un saint Prêtre de la ville de Toul en Lorraine, & Mezeray dit qu'il étoit Prêtre à Verdun, mais pas un ne dit qu'il fut Moine. Sa vocation à l'Episcopat fut assez particuliere. L'an 496. Clovis I. du nom Roy de France, ayant livré la bataille aux Allemands prés de Tolbiac, qu'on croit être Zulch, à dix lieuës de Cologne, vit au milieu du choc ses gens plier & se mettre en déroute. La grandeur du peril le fit alors souvenir d'invoquer le Dieu que sa femme lui avoit souvent prêché, & de faire vœu que s'il l'en delivroit, il recevroit le Baptême. Aussitôt le sort des armeschangea, ses gens retournerent à la charge, les ennemis prirent la fuite, & laisserent leur Roy avec plusieurs des leurs tuez sur la place. Clovis passant par Toul au retour de sa victoire, y trouva S. Vaast employé par son Evêque au ministere de la Prédication, & l'ayant emmené avec lui il instruisit ce Roy des veritez de la Religion Chrétienne, ensorte qu'étant arrivé a Rheins, S. Remy qui en étoit alors Evêque le voyant parfaitement instruit lui confera le Baptême. Ce Roy devenu Chrétien voulant reconnoître les obligations qu'il avoit à S. Vaast le nomma Evêque d'Arras, & fut ensuite sacré par S. Remy l'an 497. Or tous ceux qui parlent de ce saint Evêque disent, comme je l'ai déja remarqué, que c'étoit un Prêtre occupé à prescher la parole de Dieu, & pas un n'en fait un Moine, ni ne dit qu'il ait jamais renoncé à l'Episcopat pour embrasser la vie Monastique. Mais ils le font voir comme un Prelat pieux & zelé, que sa vertu, son desinteressement & ses autres qualitez rendirent si considerable, qu'on lui donna même l'administration de l'Evêché de Cambray avec celui d'Arras dont il étoit titulaire. De plus on peut voir par la fondation de l'Abbaye de S. Vaast d'Arras que saint Vigor n'a pû y être élevé, ni y faire profession du Monachisme. En effet cette celebre Abbaye fut fondée vers l'an 685. ou selon d'autres dés l'an 683. par Theodoric ou Thierri I. du nom Roy de France, pour expier le meurtre*

¶ Call. Christ to. 1 fol. 232. to. 4 fol. 912. Act. ss 6 Febr. Fled. ex Methist. Rhem. to. 1. l. 2. c. 5 & 10 Sigeber. Cœur. l. du Chêne t. 1. fol. 525. &c.

Ord. Vit. lib. 11. fo. 827.

& le sacrilege que le cruel Ebroin Maire du Palais, avoit commis en la personne de saint Leger Evêque d'Autun qui fut tué par ses ordres, pour s'être opposé comme il devoit à ses barbares cruautez. Cette Abbaye fut bâtie dans un lieu ou saint Vaast avoit fait construire une petite cellule dans laquelle il se retiroit de tems en tems, pour y goûter à loisir les douceurs de la Retraite, & pour s'y entretenir plus tranquillement avec son Dieu. Ainsi on ne peut pas dire que saint Vaast eût embrassé la vie Monastique, ni qu'il eût bâti aucun Monastere, ni que les jeunes gens qui étoient sous sa discipline fussent des Moines. Ce ne fut que cent ans après la mort de saint Vaast que Thierry y fonda une Abbaye, à laquelle il aumôna de grands biens, qui fut nommée l'Abbaye de saint Vaast, après qu'on y eut transferé les Reliques de ce grand & saint Evêque. VI. Siec. S. Vigor. Hist. Fran. Vat Labbe an. 683. Gal Christ. t.1. fol. 431. & to. 4. fol. 912.

De là on infere manifestement que saint Vigor n'a point eté Moine, & qu'il n'a pû être elevé dans l'Abbaïe de saint Vaast, puisqu'elle n'est fondée que plus d'un siecle après sa mort. Comment même s'il avoit eté Moine, auroit-on dit qu'il quitta sa maison paternelle quand il vit que ses parens le vouloient marier. Tritheme lib. 4. c. 131. de vir. illust. s'est trompé bien plus lourdement lors qu'il a mis saint Vigor au nombre des enfans de saint Benoist, puisqu'il n'a jamais eu aucun commerce ni aucune societé avec ce grand Patriarche d'Ordre, qui n'est jamais venu en France & dont la Regle n'y a point eté apportée du vivant de saint Vigor, & qu'il n'a lui-mesme jamais passé en Italie. Ce fut saint Maur Disciple de saint Benoist, qui vint etablir en France la Regle de saint Benoist vers l'an 542. cinq ans après la mort de saint Vigor, ce qui nous prouve efficacement qu'il n'a jamais eté Moine.

On ne peut pas dire non plus qu'il ait professé la vie Monacale à Reviers, puisque la Chapelle de sainte Christine qui sert maintenant de maison Presbiterale, & ou l'on dit qu'il faisoit sa demeure avec d'autres Religieux, ne nous fait paroître aucuns vestiges d'un Monastere. 1°. La structure de cette Chapelle n'est point si ancienne, on n'y voit aucunes marques qu'on y eût bâti de Cloître; on n'a aucune connoissance qu'il y ait jamais eu de Religieux; la Dixme qui avoit appartenu à ce lieu, aiant eté donnée à l'Abbaïe de Montbourg sans aucune terre, domaine,

VI. Siec. *Patronnage, on n'a point vû qu'aucuns Religieux de ce lieu là ayent reclamé contre cette donation, ce qui nous doit encore convaincre que ce saint Evêque n'a jamais eté Moine & n'en a jamais eu sous sa discipline, quoi qu'en dise l'Auteur moderne du livre intitulé* Neustria pia.

S. Viger.

Enfin c'est encore en vain qu'on voudroit avancer qu'il à fait profession de ce genre de vie dans Bayeux même, puisque l'Evêque Odon fut le premier, comme nous le verrons dans la suite, qui en l'année 1086. amena des Moines dans cette Ville, & qu'il n'y en étoit jamais venu avant qu'il eût eté eslevé à l'Episcopat. Car l'Église qui porte son nom étoit fondée sous le titre des Ss. Apôtres, & c'étoit un Temple consacré aux fausses Divinitez. Il doit donc demeurer pour constant que saint Vigor n'a jamais eté Moine, & que la seule raison qui l'obligea de quitter la maison de son pere fut qu'on vouloit l'obliger à se marier.

In Fondat. Prior. S. Vigor.

J'ay crû devoir encore ajoûter à la vie de saint Vigor les remarques suivantes, parce qu'elles nous donnent de nouvelles lumieres touchant les Reliques de ce grand Prelat. Monsieur Morant Prieur de Marly prenant beaucoup d'interest en tout ce qui regarde saint Vigor qui est le Patron de son Eglise, s'étant adressé sur l'avis que je lui en donné, à Mr. le Doyen de S. Frambour de Senlis (car c'est ainsi qu'on y nomme saint Frambaud) pour sçavoir si cette Eglise Collegiale possedoit les principales Reliques de saint Vigor, & si la Princesse Adelaïde ou Alix y avoit fait des presens, en reçût la réponse suivante. J'aurois souhaité, " Monsieur, avoir satisfait plutôt à vos desirs, mais il a fallu attendre jusqu'à ce jour qui est vendredy auquel se tient notre Chapitre pour visiter nos Archives, ou nous avons trouvé une Table " imprimée en l'an 1618. qui contient en substance ce qui suit.

" Les venerables Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Royale " de saint Frambour de Senlis, continuant en la pieté de leurs devanciers, & particulierement de ceux qui étoient en l'an 1177. sous " le regne de Loüis VII. surnommé le Jeune, lesquels pour donner " lieu à la dévotion qui doit être renduë à l'honneur de Dieu en ses " Saints, sous le bon plaisir de Sa Majesté & en sa presence, assisté " de Henry Evêque de Senlis, & Simon Evêque de Meaux, des Abbez de Chalis, de Longpont, S. Furcien & plusieurs autres person-

Digitized by Google

nes ſignalées, & d'une grande multitude de peuple, auquel jour « VI. Siec.
fut élargi par Pierre Prêtre Cardinal du titre de ſaint Chriſogon « S. Vigor.
& Legat du ſaint Siege, Indulgence pleniere pour les vœux tranſ- «
greſſez & pechez oubliez, enſemble la ſeptiéme partie des peni- «
tences, auroient vû, reconnu & expoſé au peuple les Corps Saints «
& Reliques par eux trouvez & averez, ainſi qu'il eſt notoire par «
le procez verbal cy-deſſus. «

Conſideré le laps des tems de ſi longues années qui eſt de 441. «
an, ont deſiré de reconnoître l'ordre qui pouvoit être dans les «
Chaſſes qui contiennent les ſaintes Reliques en leur Egliſe, com- «
me auſſi nettoyer, reparer & orner le lieu ou ſont leſdites Chaſſes, «
les ont fait décendre en 1618. & icelles vûës les ont replacées «
chacunes en ſon lieu, dans leſquelles ils ont reconnu les Reliques «
cottées ſous les marques cottées au procez verbal qui en a été fait. «

En la neuviéme Chaſſe ils ont trouvé le corps de ſaint *Vigor* «
enſeveli en un tafetas blanc tout ſimple couſu de ſoye, au bout «
de laquelle eſt demeuré une groſſe aiguille, & par deſſus un ſac de «
cuir blanc dans lequel a été vû un écriteau en parchemin authen- «
tiqué d'un grand Scel de cire jaune, auquel eſt empreinte une ef- «
figie en état Royal, & autour ces mots, «

Ludovicus divinâ gratiâ Francorum Rex, &c. & le Billet por- «
te *Ego Ludovicus Dei miſericordiâ in Regem Francorum ſubli-* «
matus Paſtorum memoriæ commendari dignum duximus, quod «
tempore Petri venerabilis Sylvanectenſis Epiſcopi. Corpus beati «
Vigoris *Baiocenſis Epiſcopi & Confeſſoris, multas aliorum San-* «
ctorum Reliquias in Mauſoleo iſto reponi fecimus anno ab Incar- «
natione Domini milleſimo centeſimo trigeſimo quinto Regni noſtri «
vigeſimo ſeptimo, Ludovico minore filio noſtro in Regem ſublimato «
anno tertio. «

Voila, Monſieur, ce que je vous puis apprendre touchant ſaint « Vigor, qui comme vous voyez a été apporté dans notre treſor « par Loüis VI. autrement Loüis le Gros avec pluſieurs autres bel- « les Reliques, ſans doute pour contenter la dévotion de la Princeſſe « Alix ou Adelaïde ſon Epouſe, cette illuſtre Princeſſe ayant pris « plaiſir d'enrichir un treſor dans notre Egliſe fondée par une autre « Adelaïde femme de Hugues Capet, qui a pris ſoin de doter la- « dite Egliſe de douze Prebendes & d'y ramaſſer un grand nombre « de tres-précieuſes Reliques, &c.

A Senlis le 28. Septemb. 1703. FAION, Doyen de S. Frambour.

Digitized by Google

VI. Sisc. Madame la Ducheſſe de Bourgogne imitant la pieté de la Reine Adelaïde dont elle porte le nom, fait travailler à une riche & pretieuſe Chaſſe pour y mettre l'os du bras de ſaint Vigor qui eſt dans le treſor de l'Egliſe de Marly.

S. Vigor.

LEUCADIUS
NEUVIE'ME EVÊQUE.

CHAPITRE X.

LEUCADIUS eſt le neuviéme Evêque de Bayeux, & il a conſtamment ſuccedé à ſaint Vigor comme il paroit par les témoignages ſuivans qui ne doivent laiſſer aucun doute de cette verité dans notre eſprit. Car ſaint Vigor étant décedé le premier jour de Novembre de l'an 537. nous voyons que Leucadius aſſiſta l'année ſuivante au troiſiéme Concile d'Orleans, dont l'ouverture ſe fit le ſeptiéme jour de May ſous l'autorité des Rois Childebert, Clotaire & Theodebert. C'eſt ce qui eſt conçû en ces termes, *Leucadius Epiſcopus Eccleſiæ Baiocaſſinæ ſubſcripſi.* Quoi que cet Evêque ait vêcu pluſieurs années, cependant il ne nous reſte aucuns monumens de ſa vie; on ignore le lieu de ſa naiſſance, les actions qu'il fit pendant ſon Epiſcopat & le tems de ſa mort. Ainſi tout ce qu'on en ſçait, c'eſt qu'il a vêcu ſous le regne de Childebert, qu'il aſſiſta en perſonne au troiſiéme Concile d'Orleans, & que n'ayant pû ſe trouver au quatriéme Concile qui ſe tint dans la même ville l'an 541. ou il ſe rendit beaucoup de Prélats des trois Royaumes de France, que Childebert, Clotaire & Theodebert avoient partagé entr'eux, ni au cinquiéme Concile convoqué en la même Ville en 549. il envoya ſon Grand Vicaire nommé Theodore, qui ſouſcrivit ainſi à ces deux Conciles, *Theodorus Presbyter miſſus à Domino Leucadio Epiſcopo civitatis*

Gal. Chriſt. tom. 2. fol. 331. apud Sammarth. Labbe Cõc. Gen. Syrm. Conc. Gal. to. 3. Le P. le Cointe Hiſt. Eccl. Franc. an. 530. 538. &c.

Digitized by Google

civitatis Baiocaſſinæ. C'eſt la premiere ſouſcription ; & la ſeconde eſt exprimée en ces termes, *Theodorus Presbyter directus à Domino meo Epiſcopo Eccleſiæ Baiocaſſinæ ſubſcripſi.* Peut-être que Leucadius étoit incommodé, & qu'il ne put ſe trouver en perſonne à ces Conciles à cauſe de ſes infirmitez, ou que le ſoin de ſon Diocéſe l'occupoit entierement, comme un bon & ſaint Paſteur. Le malheur des tems nous a privez d'en ſçavoir davantage. VI. Siec. Leucadius.

LAUSCIUS
DIXIÉME EVÊQUE.

CHAPITRE XI.

CET Evêque que l'on compte pour le dixiéme de ceux qui ont occupé le Siege de Bayeux, eſt cité par pluſieurs Auteurs, mais ils ont tellement défiguré ſon nom que l'on dirait qu'ils ont voulu deſigner pluſieurs perſonnes encore que ce ſoit la même. Fortunat Evêque de Poitiers dans ſes Poëſies de l'année 570. le nomme *Lauſcius*, auſſi-bien que Surius dans la vie de ſaint Paterne Evêque d'Avranches. Mrs. de Ste. Marthe dans les actes de ſaint Paterne l'appellent *Lautius*, quoy qu'ils l'ayent omis dans le Catalogue qu'ils ont fait des Evêques de Bayeux. Il ſe nomme lui-même dans les Conciles ou il aſſiſta *Laſcivus*. Peut-être étoit-il ſorti de cette famille dont parloit le Poëte Auſone dans ſes belles Poëſies, vers l'an 392. en ces termes, Le Pere le Cointe hiſt. Eccl. Franc. tom. 1. an. 557. n. 33. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 5. Carm. 7. de Prof. Burd.

Iſte Laſcivus *patiens vocari*
Nomen indignum probitate vitæ
Abnuit nunquam, quia gratum ad aures
eſſet amicas.

Digitized by Google

VI. Siec. C'eſt ſous cette dénomination que l'on trouve ſon nom dans le troiſiéme Concile de Paris, tenu l'an 556. ſelon Henſchenius, ou l'an 557. ſi nous aimons mieux ſuivre le ſentiment du P. Sirmond, où pluſieurs Evêques ſe contenterent de ſigner leur nom ſans mettre celui de leur Siege; car on lit ſeulement ces paroles dans ſa ſouſcription, *Laſcivus peccator Epiſcopus conſenſi & ſubſcripſi.* C'eſt le même ſelon Henſchenius que Surius appelle *Lauſcius*, qui étoit contemporain de ſaint Paterne Evêque d'Avranches. Il inhuma le ſaint Solitaire Scubicule l'an 558. dans le Monaſtere de Seſiac. On fixe la mort de notre Evêque vers l'an 559. ſous Childebert Roy de France.

Lauſcius.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 3.

Coint. Ann. Eccl. Franc. to. 2. fol. 22.

LEUDOAL, OU LEUDOVAL, ONZIEME EVEQUE.

CHAPITRE XII.

Lib. 2. de Mir. S. Mart. c. 36. LEUDOVAL dont Gregoire de Tours parle avec éloge eſt compté pour onziéme Evêque de Bayeux. Il ne faut pas le confondre avec le Bienheureux Leudovad, ou Leodoual Evêque d'Avranches qui vivoit en même-tems, parce qu'ils ſont fort differens l'un de l'autre, par leurs Sieges & par leurs actions, quoy qu'on ignore leur famille & le tems de leur mort. Notre Evêque qui vivoit ſous le regne de Chilperic, ſe mit bien avant dans les bonnes graces de ce Prince, & fut employé dans de grandes affaires & dans diverſes Ambaſſades qu'il lui confia, &

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 3. & 332.

Digitized by Google

dont il ſçut s'acquitter avec honneur. Une des plus importantes négotiations ou Chilperic l'employa, fut celle qui ſe traita dans un Village * des environs de Paris, ou au nom du Roy il jura & confirma l'alliance qu'il avoit faite avec Childebert ſon neveu, pour s'oppoſer aux entrepriſes de Gontran Roy de Bourgogne, & pour tâcher de le dépoüiller de ſes Etats ; voicy les termes dont Gregoire de Tours ſe ſert en rapportant la choſe, qui ſe paſſa l'an 581. *At illi gratias agentes pactionibus ſubſcriptis ea quæ locuti fuerant firmaverunt & ad Childebertum cum muneribus pactionibus firmatis ſunt regreſſi, quibus diſcedentibus Chilpericus Rex Leudovaldum Epiſcopum cum primis regni ſui direxit, qui dato ſuſceptoque Sacramento de pace pactionibuſque firmatis munerati regreſſi ſunt.*

VI. Eſtat. *Leudoald.*

*Nogent ou S. Cloud.

Lib. 6. c. 2. & 3. Hiſt. Franc.

* Le même ſaint Gregoire de Tours nous fait paroître notre Evêque comme un Paſteur plein de zele & de fermeté, lorſqu'il s'agiſſoit de ſoûtenir l'honneur & les intereſts de l'Egliſe, dont il donna des marques bien éclatantes, quand il fut queſtion de venger la mort de Prétextat Archevêque de Roüen, que l'orgueilleuſe & dénaturée Fredegonde, ſi connuë par ſes crimes & ſes deſordres, avoit fait aſſaſſiner dans ſon Egliſe Cathedrale le jour même de Pâques comme il étoit à Matines. Le bruit d'une mort ſi ſurprenante s'étant répandu de tous côtez, Leudovald comme premier Suffragant de l'Archevêché de Roüen, alla promtement en cette ville pour ſecourir ſon Egliſe, qu'un ſi funeſte évenement avoit reduite dans une extréme deſolation. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé il écrivit une Lettre circulaire aux Evêques de France, pour leur donner avis de cet execrable parricide commis en la perſonne de leur Confrere, & du conſentement du Clergé il ferma toutes les Egliſes, afin qu'on n'y fit plus le Service publiquement juſqu'à ce que l'auteur de ce crime fût découvert ; c'étoit une coûtume & une ceremonie qu'on obſervoit autre-fois, pour marquer la conſternation generale dans laquelle tout le peuple étoit. On arréta quelques perſonnes qu'on ſoupçonnoit être coupables de la mort du ſaint Evéque, leſquelles ayant été interrogées & miſes à la queſtion, déclarerent nettement que Prétextat avoit été aſſaſſiné à l'inſtigation & par l'ordre exprés de Fredegonde. Mais quoy que ces criminels fuſſent pleinement convaincus, on ne put neanmoins leur faire endurer le ſupplice

Lib. 8. c. 31. & 44. lib. 9. c. 18.

Pomer. Arch. de Roüen.

VI. Siec. qu'ils meritoient, cette imperieuſe & méchante Princeſſe s'y étant oppoſée, & ayant protegé ouvertement ces miſerables aſſaſſins, qui avoient été les cruels executeurs de ſa vengeance & de ſa mauvaiſe volonté.

Leudovald.

Cette affaire ayant été ainſi étoufée ſans que l'Egliſe en eût reçû aucune ſatisfaction, Leudovald vint retrouver ſon troupeau qu'il gouvernoit comme un ſage & bon Paſteur. C'eſt l'idée que le même Gregoire de Tours nous en a laiſſée, nous le dépeignant comme un Evêque tout rempli de charité pour ſecourir ſon prochain dans ſes neceſſitez. C'eſt ce qui parut d'une maniere bien éclatante dans la deffence qu'il prît d'un nommé Baddon, Seigneur de la parroiſſe de Val-baddon proche Bayeux, qui fut accuſé d'avoir voulu ſervir d'inſtrument à l'inſatiable cruauté de Fredegonde pour aſſaſſiner Gontran Roy d'Orleans lors qu'il iroit à l'Egliſe à l'Office du matin ſuivant ſa coûtume, n'ayant avec lui qu'un Domeſtique qui portoit devant lui un flambeau pour l'éclairer. Baddon ayant été découvert appuyé contre la muraille & en armes par le Roy qui appela du monde à ſon ſecours, fut pris & on le maltraita fort, ſoupçonné d'avoir voulu attenter à la vie du Roy. On le chargea auſſi-tôt de chaînes, & on le conduiſit à Paris, ou n'ayant pû trouver perſonne qui voulût deffendre ſon innocence, on l'envoya à Châlons ou il fut jetté dans un cachot; cette Ville qui eſt ſur la riviere de Saone étant alors la demeure ordinaire de ce Prince. Cependant Leudovald ayant appris le danger ou ſe trouvoit ſon Diocéſain, qu'il crut avoir été accuſé injuſtement d'un ſi noir attentat, ſe tranſporta auſſi-tôt à Châlons, ou ayant trouvé Gontran il fit ſi bien par ſes remontrances, par ſon credit, & par celui de quelques autres Perſonnes de conſideration de la Cour de ce bon Roy, qu'il obtint ſa grace & le ramena dans ſon pays. Voilà tout ce que l'antiquité nous a conſervé des grandes actions de notre Prelat, dont on ignore même l'année de la mort, quoyque quelques-uns la fixent en 602.

Lib. 8 c. 44. Hiſt. Franc. & lib. 9. c. 13.

Digitized by Google

VI Siec.

LES PERSONNES QUI ONT FLEURI EN SAINTETÉ PENDANT LE VI. SIECLE DANS CE DIOCESE.

CHAPITRE XIII.

1. S. Marcoul Abbé de Nanteüil en Normandie, lieu maintenant inconnu. 2. S. Evroul. 3. S. Evremond.

1. S. Marcoul.

SAINT MARCOUL prît naiſſance dans le Fauxbourg de S. Loup de la ville de Bayeux, vers l'an 490. ſelon quelques Auteurs, & ſelon d'autres l'an 511. On voit encore ſa maiſon proche l'Egliſe de notre Dame de la Poterie, ſur laquelle eſt la place d'une figure. Il ſortoit d'une famille noble & ancienne, & quoy qu'il fût d'une petite taille, il ne laiſſoit pas d'avoir bon air & d'être bien fait de ſa perſonne. Mais la nature le recompenſa du côté de l'eſprit, & il ſe comporta toûjours avec tant de ſageſſe, qu'il n'eut point beſoin de tuteur encore qu'il eût perdu ſes parens de tres-bonne heure. Il fit un tres-grand progrez dans l'étude des ſaintes Lettres & dans la ſcience des Saints; & de peur que le Siécle ſi funeſte à l'innocence de tant de Chrétiens ne corrompit la ſienne, & ne lui inſpirât les maximes du monde ſi contraires à l'Eſprit de JESUS-CHRIST, aprés avoir genereuſement diſtribué tous ſes biens aux pauvres, il ſe retira dans une Solitude de l'Evêché de Coûtances, pour vacquer avec plus de loiſir à la contemplation des grandeurs de Dieu, & aux exercices de la penitence.

Du Chêne Hiſt. Franc. to. 1. f. 514. Sur. 1. Mai. Mart. Sauſſ. in Brev. 1. mai. Cœn. de re Gal. fol. 117. & alii, Pollād. p. 70. 71. P. 70. & to. 7. p. 510. Mabil. ſec. 1. p. 129. &c M. Baillet. vies des Sts. 1. Mai.

VI. Siec.

Poſſeſſeur Evêque de Coûtances ayant appris dans le cours des Viſites de ſon Diocéſe, le treſor qu'il poſſedoit en la perſonne de
S. Marcoul. ſaint Marcoul, ne crut pas qu'il dût le laiſſer enſoüi dans la terre, mais il ſe perſuada qu'il falloit l'en tirer & s'en ſervir pour pro-
Act. Boll. to. 1. Mai. fol. 7. curer du bien à ſes Diocéſains en mettant ce Solitaire dans ſon Cler-
Brev. Coût. & Baioc. gé. D'abord il lui donna la Tonſure, & aprés l'avoir fait paſſer par tous les degrez de la Clericature, il l'honora du Caractere Sacerdotal à l'âge de trente ans, & lui mît entre les mains le ſacré dépôt de la parole de Dieu. Ce jeune & ſaint Prêtre s'acquitta de ſa Miſſion avec beaucoup de zéle & de ſuccez, & preſchant plus encore par ſes exemples & par ſa vie penitente & laborieuſe, que par ſes paroles, il convertit une infinité de pécheurs. En effet s'il charmoit ſes Auditeurs par la force de ſes diſcours, il les confondoit par la pureté de ſes mœurs & par ſes auſteritez prodigieuſes; & pleins d'une ſalutaire compoñction de ſe voir ſi lâches dans le ſervice de Dieu, ſi peu ſoigneux de faire penitence, eux qui étoient de ſi grands pécheurs, pendant que ſaint Marcoul ſe nourriſſoit d'un peu de pain d'orge & ſe dechiroit le corps par de cruelles diſciplines, quoy que d'ailleurs revêtu d'un rude cilice, ils venoient pleurer à ſes pieds leurs pechez, & lui en demander l'abſolution.

Lorſque le Roy Childebert étoit à Pontoiſe, ſaint Marcoul alla
Surius. Bol. Cœnal. ut ſup. Neuſt. Pia. verbo Nantus. fol. 69. trouver ce Prince afin d'obtenir de lui un petit lieu qui étoit de ſon Domaine, nommé Nanteüil pour y bâtir un Monaſtere. Le Roy étoit alors dans l'Egliſe, & s'y étant rencontré dans le méme tems quelques Energumenes qui murmuroient, & ſe plaignoient que Marcoul les tourmentoit, on le trouva dans un coin de l'Egliſe priant Dieu. Ainſi connu de ſon Prince non par l'éclat de ſa perſonne, mais par le miracle qu'il opera en chaſſant par ſa
Gal. Chriſt. to. 2. in poſſ. Conſt Ep. Act. ss. Bol. ut ſupra. ſeule preſence les démons des corps de ces poſſedez, il obtint bientôt de lui l'effet de ſes demandes. Notre ſaint Prêtre ne fut pas long-tems ſans venir faire part de cette bonne nouvelle à S. Poſſeſſeur ſon Evêque, & ayant pris ſa benediction il ſe retira dans la Solitude pour la ſeconde fois, ou ſes premiers ſoins furent d'y bâtir un Oratoire afin d'y loüer & adorer Dieu. Cariulphe &
* Le Brev. de Bayeux dit que c'étoient les 2. freres de S. Marcoul. Domard deux freres, * qui avoient été les compagnons de ſon voyage à la Cour de Childebert, le furent auſſi de ſa retraite & de ſa ſolitude; quelques autres perſonnes pleines d'eſtime & d'a-

Digitized by Google

mour pour la vie penitente & Religieuſe ſe joignirent à eux, & en peu de tems on vit ſa Solitude peuplée d'un nombre conſiderable de ſaints Moines, qui ſe ſoûmirent avec plaiſir à la conduite de ſaint Marcoul & aux ſages & pieux Reglemens qu'il leur preſcrivit. VI. Siec. S. Marcoul.

L'Abbé Tritheme ſi zelé pour la grandeur de ſon Ordre, & qui a ramaſſé indifferemment & ſans choix tout ce qu'il a trouvé ſous ſa main de ſaints Anachorettes & de Religieux, pour en faire des Diſciples de ſon Patriarche ſaint Benoît, n'a pas oublié de mettre de ce nombre ſaint Marcoul, mais il eſt aiſé de refuter cet hiſtorien par les raiſons que nous avons rapportées dans l'hiſtoire de ſaint Vigor, puis qu'elles doivent être les mêmes pour ce ſaint Solitaire qui vivoit de ſon tems, & que ſon Monaſtere avoit été bâti long-tems avant que ſaint Maur vint en France. Cependant le nombre prodigieux de gens de bien ou de Saints Penitens qui venoient embraſſer ſa Regle & ſon genre de vie ne pouvant être renfermé dans un ſeul Monaſtere, il ſe vit obligé d'en bâtir pluſieurs autres, & aprés leur avoir donné de ſages Superieurs & de ſaintes Regles, il ſe retira avec Domard dans les confins de la Bretagne, dans une petite Iſle peu peuplée qui porte maintenant ſon nom. Sa reputation ne fut pas long-tems inconnuë dans ces lieux, Dieu qui avoit honoré ſon grand deſintereſſement du don des Miracles, le fit bientôt connoître pour ce qu'il étoit. Par ſes prieres & ſes merites auprés de Dieu, il delivra les habitans de ſon Iſle des dangereuſes courſes & des incurſions qu'y faiſoient ſouvent les Barbares ou les Corſaires, leſquels en reconnoiſſance des biens qu'il leur avoit procurez lui bâtirent un Monaſtere. Sa charité lui fit encore operer un Miracle en faveur d'un nommé Gerard, dont il guerit l'enfant qui avoit été preſque devoré d'un loup, & dont il deſeſperoit de la vie. Lib. 1. Cap. 54 de Vir. illuſt.

Pendant qu'il étoit occupé à ces œuvres de charité, & qu'il travailloit de plus en plus à ſa perfection par les exercices rigoureux d'une continuelle penitence, il apprit la mort de Cariulphe un des Religieux qu'il avoit établis pour gouverner ſes Monaſteres. C'eſt ce qui l'obligea de quitter la Solitude pour venir à Nanteüil lui rendre les devoirs de la ſepulture. Peu de tems aprés Domard frére de Cariulphe étant tombé malade eut la conſola-

Digitized by Google

VI. Siec. tion de mourir entre les bras de ſon cher Pere, qui étoit encore à Nanteüil & qui l'inhuma auprés de ſon frere.

S. Marcoul. La mort de ſes deux Amis fut pour lui un préſentiment que la ſienne n'étoit pas bien éloignée ; épuiſé de forces par ſes penibles travaux & par ſes continuelles mortifications, & ſoûpirant ſans ceſſe aprés la poſſeſſion de ſon Dieu, il ſentit qu'il lui reſtoit peu de tems à être encore ſur la terre. Ainſi ſe voyant bientôt au bout de ſa carriere il fit un ſecond voyage à la Cour, pour obtenir de Childebert la confirmation des biens qu'il lui avoit donnez ſi liberalement. Le Roy qui étoit alors à Compiegne ayant apris que ce ſaint Solitaire venoit le trouver, alla par reſpect au devant de lui, le fit loger dans ſon Palais, & lui accorda avec plaiſir l'effet de ſes demandes. Saint Marcoul ne fut pas plutôt de retour à Nanteüil qu'il y tomba malade, & plein d'années & de merites il rendit ſon ame à ſon Createur entre les mains de ſaint Lo Evêque de Coûtances, qui l'étoit venu viſiter ayant apris le danger dans lequel il ſe trouvoit. Cette précieuſe mort arriva le premier jour de May vers l'an 558.

Faroul vie de S. Marcoul.

Il eſt rapporté dans la vie de ſaint Oüen Archevêque de Roüen, que dans la viſite qu'il fit du Diocéſe de Coûtances en qualité de Metropolitain, vers l'an 655. à la priere des Religieux de ſaint Marcoul, il apporta dans ſa Cathedrale les Reliques de ce Saint qui y ſont maintenant, mais dont neanmoins on transfera depuis une partie à Cologne. Il y a une celebre Egliſe à Corbigny au Diocéſe de Laon qui eſt dédiée ſous ſon nom, & ou l'on conſerve la plus conſiderable partie de ſes Reliques qui y furent tranſportées dans le huitiéme Siécle. C'eſt là que les Rois de France, ſoit par eux-mêmes, ſoit par un de leurs Aumôniers vont faire une Neuvaine aprés avoir été ſacrez à Rheims, avant que de toucher les malades des Ecroüelles, en reconnoiſſance de la grace qui leur a été communiquée par ſon interceſſion, de guerir ceux qui en ſont attaquez. Les autres oſſemens de ce Saint ont été tranſportez pendant les guerres & les ravages des Normands en divers lieux. On tient qu'alors la parroiſſe de Gouſſancourt en fut la premiere dépoſitaire, & que de là vers l'an 1280. ils furent transferez en l'Egliſe de Mantes, avec ceux de ſaint Cariulphe & de ſaint Domard ſes Diſciples, ou l'on aſſure qu'il s'y fait pluſieurs Miracles pour la gueriſon des Ecroüelles. Ceux de Chartres ſe glorifient

Vit. in Aud. ap. Sur. 24. Aug. Pommer. l. 1. Hiſt. de l'Abb. de S. Oüen. Mabil. ſæc. IV. part. 2. P. 1514.

Sim Faroul. in Vit S. Marc. c. 22.

Digitized by Google

rifient auſſi d'avoir de ſes Reliques, dont la Tranſlation s'en fit par l'Evêque Pierre un Dimanche 19. Decembre de l'an 1451. l'Egliſe de S. Etienne de Troye en Champagne en poſſede auſſi une petite portion. A Anvers dans l'Abbaye de S. Sauveur on montre auſſi des Reliques de notre Saint qui y furent dépoſées l'an 1676. avec quelques autres par l'Evêque du lieu nommé Ambroiſe Capello. Ce fut Pierre de Vvalenbourg Evêque Suffragant de Cologne, ſi connu par ſes beaux & ſçavans ouvrages, qui en fit preſent à ce Prelat, & qui déclara qu'elles avoient été apportées à Cologne l'an 677. par ſaint Oüen Evêque de Roüen, venu en cette Ville pour négocier un accommodement entre Thierry III. Roy de France & Dagobert II. Roy d'Auſtraſie. Enfin elles ſe ſont extrêmement repanduës dans toute la France. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi on celebre la memoire de ce grand Solitaire en tant de lieux, & même juſques dans la ville de Bruxelles. Dans le Diocéſe de Bayeux on en fait l'Office ſemi-double à trois leçons le 4. jour de May. Et l'Egliſe de la Poterie, qui eſt la parroiſſe ou ce Saint avoit pris naiſſance, en fait un Office ſolemnel. Les lieux qu'il a ſanctifiez par une preſence toute particuliere, ou dans leſquels ſes précieuſes Reliques ont été miſes en dépôt lors qu'on les transferoit à Corbigny, ſoit dans l'Evêché de Coûtances, ſoit à Bayeux, ſoit à Caën dans la parroiſſe notre Dame, & les autres lieux ou on l'invoque, ſont en grande veneration parmi les Fidéles. C'eſt là que les Peuples viennent avec un concours prodigieux pour y obtenir l'effet de leurs demandes, & principalement pour la gueriſon des écroüelles. J'oubliois à rapporter une choſe d'une aſſez grande conſequence, qui eſt que la tête de ſaint Marcoul qu'on avoit miſe à Corbigny dans un précieux Reliquaire ſeparé, fut enlevée de ce lieu du tems de Loüis XIII. & que quelques-uns ſoupçonnent, quoyque peut-être ſans fondement, ceux de Mantes d'avoir fait ce vol.

VI. Etat. S. Marcoul.

S. Evroul.

SAINT EVROUL, ſorti d'une famille de la ville de Bayeux, reçût en naiſſant un naturel aiſé & heureux qu'il ſçut ſi bien cultiver, qu'il ſurpaſſa bien-tôt ſes Maîtres en toutes manieres. Il parloit avec tant de facilité & de grace, & accom-

Vvill. Gemet. lib. 7. c. 23. Order. Vit. lib. 6. fol. 609. Sur. in Vit.

VI. Siec. pagnoit toutes ſes actions d'une ſi grande modeſtie qu'il s'acquit
S. Eurosl. une eſtime generale, & devint le favori du Roy Clotaire. Mais ce qui relevoit encore infiniment en lui toutes ces belles qualitez, c'eſt qu'elles avoient pour fondement une ſincere pieté dont il faiſoit une profeſſion publique. Par le conſeil de ſes amis il s'engagea dans le Mariage, & Dieu qu'il avoit conſulté dans une affaire ſi importante lui donna une femme ſelon ſon cœur, qui n'eut pas moins de pieté que lui. Unis par le lien du Mariage, ils le devinrent encore davantage par le lien de la charité, ils travailloient à l'envi au ſalut de leur prochain, au ſoulagement des pauvres & des miſerables, & aux exercices laborieux de la pénitence; en un mot ils ne ſongeoient qu'à ſe procurer par leurs bonnes œuvres un treſor de graces & de vertus pour le Ciel.

Patr. Occid. Gal. Chriſt. to. 4. fol. 347. Neuſt. Pia. fol. 84. Matt. Gall. fol. 1053. & fol. 1206. ad 29. Decem.

Mais comme ils ſçavoient que la perfection du Chriſtianiſme conſiſte dans une grande abnegation de ſoy-même, & dans un entier abandonnement de toutes choſes, ils reſolurent de ſuivre l'Evangile à la lettre, en renonçant genereuſement à tous leurs biens & à tous les plaiſirs du Siécle. Son Epouſe ayant pris le voile ſe conſacra à la Religion, & lui ſe mît dans le Prieuré des deux Jumeaux, ſitué dans ce Diocéſe à quatre lieuës de Bayeux, qu'un ſaint homme nommé Martin Vertran avoit commencé à bâtir. Ce fut dans ce lieu qu'il paſſa quelque tems tout occupé de la contemplation des divines perfections de ſon Dieu, & afin d'augmenter le nombre de ſes Serviteurs, il donna une partie de ſes biens à ce nouveau Monaſtere.

Neuſt. Pia. fol. 78.

Cependant comme il ſe vit importuné & fatigué des continuelles loüanges que ſes freres lui donnoient, craignant que l'orgueil ne ſe fit quelque entrée dans ſon cœur, il quitta le Monaſtere des deux Jumeaux, & accompagné de trois de ſes compagnons il s'achemina du côté de Montfort vers l'an 575. & vint en un lieu deſert dans le territoire d'Ouche, ſur les confins de la foreſt D'Hieſmes; & tous enſemble s'étant bâti un petit Hermitage avec quelques branches d'arbres, ils s'y occuperent à chanter les loüanges de Dieu, & à y vivre dans l'exercice des plus ſurprenantes mortifications.

Ord. Vit. Neuſt. Pia. & alii.

Le démon qui ſera toûjours l'implacable ennemi des gens de bien, ne manqua pas de faire tous ſes efforts pour détourner ces illuſtres Penitens de leurs bons deſſeins. Un voleur

Neuſt. Pia. fol. 84.

Digitized by Google

de ces cantons-là accoûtumé au brigandage, & qui s'étoit rendu la terreur des environs, par les meurtres qu'il avoit faits & les vols qu'il avoit commis, voulut leur perſuader qu'ils s'expoſoient à un danger évident de perir; qu'ils avoient à craindre la malice des hommes, & la ferocité des bêtes, la ſterilité de la terre, & le peu d'aſſiſtance qu'ils trouveroient du côté même des plus gens de bien. Mais ſaint Evroul ayant fait connoître à ce voleur que Dieu leur tenant lieu de toutes choſes, ils ſe promettoient qu'ils ne manqueroient jamais de rien, il ſçût ſi bien perſuader à ce malheureux de quitter ſa vie criminelle pour ſuivre leur exemple, qu'il fit un paiſible Agneau de ce loup devorant, & un ſaint Anachorette de cet infame voleur. VI. Siec. S. Evroul.

Ce fut dans un genre de vie ſi penible & dans un lieu ſi peu favoriſé des influences du Ciel, que ſaint Evroul paſſa pluſieurs années à la tête d'un grand nombre de Religieux qui s'étoient venus ranger ſous ſa diſcipline, auſquels il donna une infinité d'exemples de toutes les vertus Chrétiennes. Sa charité même alla ſi loin, qu'un jour le portier ayant refuſé un pauvre d'un morceau de pain, parce qu'il n'y en avoit pas ſuffiſamment pour les beſoins du Monaſtere, & l'ayant apris, il fit chercher le pauvre, & lui donna le ſeul pain qui reſtoit, ſans ſe mettre en peine du beſoin dans lequel il laiſſoit ſes Religieux. Mais Dieu qui ſçait recompenſer au centuple les bonnes actions de ſes Serviteurs, ſuſcita dans le même-tems un homme inconnu qui apporta ce qu'il falloit de pain & de vin pour ſubvenir à toutes les néceſſitez de la maiſon. Dieu enfin termina une ſi heureuſe vie par une mort prétieuſe à ſes yeux à l'âge de 80. ans, d'autres diſent de 87. le 29. jour de Decembre de l'an 596. un peu aprés la mort de Childebet Roy d'Auſtraſie, & ſous le regne du jeune Clotaire II. S. Evroul fut inhumé dans le Monaſtere d'Ouche, qui aprés ſa mort fut appellé de ſon nom, & eſt maintenant une belle Abbaye de Benedictins dans l'Evêché de Liſieux. Mr. du Sauſſey Evêque de Toul en parle ainſi dans ſon Martyrologe. *Baiocis ſub ſecunda Lugdunenſi, depoſitio ſancti Evronis Abbatis, qui Childeberto magno regnante fulgens omni gratiæ dono extitit.* L'Egliſe de ſaint Evroul ayant été pillée par une troupe de voleurs l'an 943. les Reliques de ce Saint coururent le même ſort. Et vers l'an 1120. les corps de ſaint Evroul,

Oder. Vit. & alii ut ſupra.

Fol. 1206. 29. Decem. Oder. Vit. ſub Guil. 2. Col. 621. Lib. 6. fol. 611.

VI. Siec. & de ſaint Auſbert ayant été portez furtivement à Orleans, Guillaume le Conquerant approuva la même année la donation qu'on en avoit faite à cette Egliſe, à laquelle Odon I. du nom Evêque de Bayeux, ſouſcrivit avec pluſieurs autres perſonnes de qualité.

3.
S. Evremond

SAINT EVREMOND, originaire de Bayeux & frere de ſaint Evroul, fut élevé avec lui à la Cour du Roy Clotaire fils de Clovis, premier Roy Chrétien. Il n'eut pas moins de vertu que ſon frere. Il ſçût conſerver la candeur de ſes mœurs & la probité de vie au milieu des délices & des mauvais exemples de la Cour, & voulant être un parfait imitateur de ſon frere, il perſuada à ſon épouſe d'entrer dans un Monaſtere, tandis qu'il iroit chercher quelque retraite pour ſe mettre à l'abry des orages & des tempêtes du monde, pour vivre dans les exercices de la vie penitente. Saint Evremond s'arrêta d'abord ſur les confins de ce Diocéſe en un lieu nommé *Erams*, qui eſt maintenant une parroiſſe proche le Bourg d'Argences. De là il paſſa dans le territoire de Sées, ou il bâtit quelques Monaſteres; & ayant préché la parole de Dieu dans un canton nommé Fonteney qui étoit dans le même Diocéſe, il ſe vit tellement accablé du monde qui venoit de tous les environs l'entendre, qu'il fut obligé pour goûter le repos de la Solitude, de ſe retirer dans un lieu plus écarté.

Neuſt. Pia. fol. 79. Mart. Gall. Sauſſ. 10. Jan. fol. 344.

Neuſt. Pia. fol. 79. & Mart. Sauſſ. fol. 349. 10 Juin & fol. 350.

Cependant par le reſpect qu'il eut pour les ordres de ſon Superieur & de ſon Evêque, qui lui envoya Fortunat un de ſes Archidiacres, il ſe vit obligé de reparoître dans le monde, pour être à ſes Diocéſains un exemple vivant de toutes les vertus Chrétiennes, & afin de les porter à la fuite du vice & à la pratique des bonnes œuvres. Depuis il fut mis à la tête des Religieux de Grammont & leur bâtit trois Egliſes conſiderables; l'une en l'honneur de la ſainte Croix, l'autre ſous l'invocation de la ſte. Vierge & la troiſiéme ſous celle de ſaint Martin. Dieu pour récompenſer ſes grandes vertus l'honora du don des Miracles, il guerit pluſieurs perſonnes malades de leurs infirmitez, il purifia les Lépreux & chaſſa les démons des corps des poſſedez. L'Auteur du livre intitulé *Neuſtria Pia*, le fait le premier Fondateur &

L'Evêque de Sées.

Mart. Gall.

Digitized by Google

le premier Abbé de Fonteney prés Caen, aprés avoir été élevé selon lui dans la Cour du Roy Chilperic I. Cet établiſſement ne fut pas plutôt fait qu'il retourna dans le canton de Fonteney au Diocéſe de Sées, ou il avoit déja fait tant de bien. C'eſt ce qu'il continua toûjours de faire avec un zéle infatigable. Il y bâtit ſix cellules deſtinées pour autant de Moines auſquels il donna des Regles toutes remplies de l'eſprit de Dieu, & pour porter ceux qui les embraſſoient à un parfait détachement des choſes paſſageres & periſſables. Ce fut dans ce lieu qu'épuiſé de forces par les glorieux exercices de la penitence il rendit ſa belle ame à Dieu. Il fut inhumé dans l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir en ce même endroit, vers l'an 580. par Lothaire Evéque de Sées. VI. Siec. S. Evremond

L'an 944. ou environ, un Evéque de Sées craignant les ravages des Danois tranſporta les Reliques de ſaint Evremont à Creil, petite ville de l'Iſle de France dans le Vallois, que les Seigneurs de ce lieu reçûrent avec beaucoup de joye & de reſpect; on y bâtit une Egliſe à ſon honneur; & les Prêtres qui y ſont maintenant l'Office, ayant été depuis erigez en Chanoines, en celebrent la mémoire l'onziéme jour de Juin avec beaucoup de ſolemnité. Mais les Calviniſtes plus impitoyables & plus acharnez ſur les choſes ſaintes & ſacrées que ne l'ont jamais été les Barbares & les Infideles, s'étant rendus les maitres de la ville de Creil en 1567. brûlerent les Reliques de ce ſaint Abbé & les autres qu'ils y trouverent dont ils jetterent les cendres au vent. On ſauva pourtant de leur barbarie le Chef de S. Evremond, que les Chanoines de Creil eurent ſoin de mettre de bonne heure dans un lieu qu'ils ne purent découvrir, & qui eſt encore à preſent l'objet de leur veneration & de leur culte. L'Egliſe de S. Pierre de la Barre dans ce Diocéſe au Doyenné de Couvains, & l'Egliſe de Semilly qui eſt une ſuccurſalle de cette Parroiſſe, reconnoiſſent S. Evremont pour leur Patron, auſſi-bien qu'une autre Parroiſſe proche S. Lo dans le Diocéſe de Coûtances, nommée ſaint Evremont du nom de ſon ſaint Patron. Marr. Gall. ut ſupra. Neuſt. Pia. col. 79.

On prononce en quelques endroits ſaint Etremond.

¶ Je me ſuis accommodé aux Auteurs qui diſtinguent un Fonteney dans le Diocéſe de Bayeux ſur la riviere d'Orne, & un Fonteney dans le Diocéſe de Sées, ou S. Evremont a dû faire deux établiſſemens; mais il y a bien de l'apparence que ces deux differens lieux ne ſont qu'une même choſe, d'autant plus qu'il n'y a dans le Diocéſe de Sées aucune Abbaye ny Prieuré qui porte le

VI. Siec. nom de Fonteney. Ce qui a pû cauſer cette difference, c'eſt apparemment que Fonteney ſur Orne étant dans l'Archidiaconé d'Hieſmes, & Hieſmes étant autrefois un Evêché, comme on le juſtifie de la ſouſcription de Litharedus au I. Concile d'Orleans, depuis transferé à Sées, ces Auteurs nous ont dit qu'il y avoit un Fonteney dans l'Evêché de Sées. Peut-être dépendoit-il alors d'Hieſmes.

VII. SIECLE.

S^T. RAGNEBERT DOUZIE'ME EVE'QUE.

CHAPITRE XIV.

SAINT RAGNEBERT a été le ſucceſſeur immediat de Leudovald, & non point l'Evêque Geretrannus, comme le prétendent quelques-uns, c'eſt ainſi que le placent les perſonnes éclairées, qui ont fait l'Hiſtoire & le Catalogue des Evêques de Bayeux. Les celebres Compilateurs des Actes des Saints qu'on imprime à Anvers, & l'Auteur des nouvelles vies des Saints, ſe ſont immaginez que c'eſt ſur cet Evêque qu'ils nomment Reimbert, que nous avons inventé un S. Regnobert pour le faire Succeſſeur de ſaint Exupere notre Apôtre, qui n'a jamais exiſté; mais nous leur avons déja répondu en parlant de S. Regnobert, & c'eſt ſans aucune preuve ſolide qu'ils confondent ces deux Saints, & qu'ils nous veulent ôter un des puiſſans Patrons de notre Diocéſe. Mais pour revenir à notre ſujet je dis que ſaint Ragnebert XII. Evêque de Bayeux, eſt tres-connu par les Auteurs Eccleſiaſtiques.

Henſchen. tom. 1. Mai. fol. 608. & ſeq.

Apud. Marlot. tom. 1. Flodoard dans ſon Hiſtoire *lib. 2. c. 5.* le Pere Sirmond dans ſes Conciles de France, & le Pere Labbe dans ſon grand recueil

Digitized by Google

des Conciles, Jacques Severt dans ſa Cronologie des Archevêques de Lyon, le P. le Cointe dans ſes Annales Eccleſiaſtiques de France, tome 2. Mrs. de Sainte Marthe dans l'Hiſtoire des Evêques de Bayeux *to.* 2. *fol.* 332. diſent tous d'un commun conſentement, que Ragnebert Evêque de Bayeux aſſiſta des premiers & ſouſcrivit au premier Concile de Rheims tenu l'an 625. ſelon la plus commune opinion, ou Sonnatius Evêque de cette Ville préſida. C'eſt tout ce que l'on ſçait des actions de cet Evêque dont on ignore le lieu de la naiſſance, le tems qu'il gouverna ce Diocéſe, & l'année de ſa mort. Il y a neanmoins apparence que c'étoit un digne Prélat & qui s'acquita de ſon Miniſtere avec beaucoup d'honneur, puis que dans quelques manuſcrits on lui donne le titre de Saint. On fixe auſſi ſa mort, mais ſans aucune certitude, vers l'an 645.

VII. Siec. *S Ragnibert.*

BETTON
TREIZIEME EVEQUE.

CHAPITRE XV.

BETTON eſt compté pour le XIII. Evêque de ce Diocéſe, & nous devons remarquer qu'il y a eu dans l'Egliſe pluſieurs Evêques de ce méme nom. Il y avoit autrefois en Ecoſſe une Famille illuſtre & diſtinguée qui portoit le nom de Betton, laquelle avoit donné la naiſſance à David Betton Cardinal & Evêque de Mirepoix, & depuis Archevêque de S. André en Ecoſſe, qui dans les funeſtes revolutions de Religion arrivées dans ce Royaume, fut aſſaſſiné un matin en ſortant de ſon lit l'an 1546. Il y a eu auſſi un Betton Evêque d'Auxerre, & un autre Betton Evêque de Troye, lequel en 650. aſſiſta à un Concile tenu à Châlons ſur Saone. Enfin on compte encore un Betton Evêque

Gal. Chriſt. to. 3. fol. 740. to. 2. fol. 270.

Labbe to. 7. Conc fol. 391. & Syrmond. Con. Gal. to. 1.

Digitized by Google

VII. Siec. dont la ſouſcription eſt conçuë en ces termes dans le même Concile de Châlons *Betto Epiſcopus de Juliobona*. Je ne ſçay point ſi tous ces Bettons étoient parens & ſortis d'une même ſouche, aucun Auteur n'en fait mention ; mais il eſt à propos de faire voir icy que ce Betton qui dans le Concile de Châlons tenu en 650. a ſigné *Epiſcopus de Juliobona*, eſt Betton Evêque de Bayeux & ſucceſſeur de ſaint Ragnebert.

Betton.

* Notit. Gall. Had. Valeſii verbo *Juliob.*

¶ *Il faut ſçavoir en premier lieu, qu'il y a deux Villes en France qui portent le nom de* Juliobona, * *la premiere eſt celle des peuples que Ceſar nomme* Caletes, *prés l'embouchure de la Seine ; l'autre de ceux qu'il appelle* Cadetes, *qui eſt* Biducaſſium *Bayeux, & beaucoup éloignée de l'embouchure de la Seine vers le Septentrion. La premiere ſe nomme en François Liſlebonne ou il n'y a aucun Siege Epiſcopal, quoy que les Archevêques de Roüen Maurille l'an* 1056. *& Guillaume I. l'an* 1080. *y ayent tenu deux Conciles ou deux Aſſemblées Eccleſiaſtiques. Et Antoine Godin s'eſt fort trompé en y mettant le Siege d'un Evêque. Le ſçavant P. Sirmond avoüe qu'il n'y a dans cette ville qu'il nomme auſſi* Juliobona *vers l'embouchure de la Seine aucun Evêque. Mais ſans vouloir bleſſer la mémoire de ce grand homme, à qui la Republique des lettres eſt redevable de tant de belles découvertes, je diray neanmoins qu'il s'eſt laiſſé ſurprendre à l'apparence du nom, lorſqu'il dit que Betton n'a jamais été Evêque de la ville nommée* Juliobona, *voici ſes paroles.* Ut Auſtrapio caſtrum Sellenſe & Monderico Ternodurum, ubi non erant Epiſcopales Eccleſiæ, attributa fuerunt, ita Bettoni Juliobona. *Car un autre ſçavant Auteur dans l'antiquité, c'eſt Adrien le Vallois, dit que le P. Sirmond a parlé d'Auſtrapius & de Monderius ſans y faire beaucoup de reflexion, puiſque Gregoire de Tours parle ainſi d'Auſtrapius, qui fut ſacré Evêque aprés avoir commandé les Armées.* Tempore vero ejus ad clericatum accedens, apud Sellenſe caſtrum quod in Pictava habetur Diœceſi, Epiſcopus ordinatur, futurum ut decedente Pientio anſiſtite, qui tunc Pictavam regebat Eccleſiam, ipſe ſuccederet. *On voit par ces paroles de Gregoire de Tours, qu'Auſtrapius avoit été ordonné pour être Evêque de Poitiers, & qu'on l'avoit ordonné dans l'Egliſe de Selle, ſituée dans le Dioceſe de Poitiers*

Notit. Gal. Had. Valeſ. verb. *Juliobona.*

Ut ſupra.

Poitiers pour être Coadjuteur de Pientius Evêque de Poitiers, mais non pas qu'on eût erigé un nouvel Evêché pour Auſtrapius dans le Château de Selle par l'ordre du Roy Clotaire, & qu'on l'eût enſuite ſupprimé comme le pretendent Meſſieurs de Sainte Marthe. VII. Siec. Bertem.

Et c'eſt inutilement qu'on dit qu'Auſtrapius ne ſucceda point à Pientius après ſa mort dans l'Evêché de Poitiers, mais que ce fut Paſcentius, puiſque cela ſe fit par un ordre abſolu du Roy Charibert, Auſtrapius reclamant contre l'injuſtice qu'on lui faiſoit, en diſant qu'on lui devoit rendre ſon Siege. Car enfin, quoi que ce Prince, continuë Gregoire de Tours, eût changé de ſentiment à l'égard d'Auſtrapius qui avoit été ordonné pour ſucceder à Pientius, neanmoins il n'a pas pour cela ceſſé d'être Evêque, & s'il n'avoit pas été aſſaſſiné jamais Paſcentius n'eût été paiſible poſſeſſeur de l'Evêché de Poitiers pendant qu'il eût veſcu : la violence & l'autorité du Roy n'étant pas de juſtes raiſons pour chaſſer Auſtrapius de ſon Siege, & y en mettre un autre malgré lui. Gal. Chriſt. to. 5 f. 870. Lib. 4. c. 18. H. ſt. Franc.

Pour ce qui eſt de Mondericus, voici de la maniere dont en parle encore le même Gregoire de Tours. Conſeneſcente Tetrico Eccleſiæ Lingonicæ Sacerdote & ſaucio, populi deſtituti Paſtore expetunt, qui à Rege Chilperico indultus ac tonſuratus Epiſcopus ordinatur, ſub eâ ſpecie, ut dum beatus Tetricus viveret Ternodorenſe caſtrum ut Archipreſbyter regeret, irâ vero Regis poſteà impeditus, apud Ariſitenſem vicum Epiſcopus inſtituitur. *De là il faut conclure que ces deux perſonnes ont été veritablement Evêques & qu'ils ont eu tous deux chacun leur Siege, l'un à Selle, & l'autre à Tonnerre, & enſuite à Ariat ; mais qu'après leur mort ces deux Sieges ont été ſupprimez, parce qu'ils n'avoient été établis que comme les titres des Coadjuteurs des Evêques de Poitiers & de Langres. Ainſi on peut bien dire que ni Selle n'eſt un Siege Epiſcopal, ni Tonnerre, ni Ariat, non plus que la ville de* Juliobona Caletorum, *ſoit que ce ſoit la ville de* Lillebonne *ou de* Calais, *ou il n'y a jamais eu de Siege Epiſcopal, en quoi ſe ſont trompez comme les autres Mrs. de Ste. Marthe en parlant de Guillaume I. Archevêque de Roüen.* Lib. 5. c. 51 Franc. Hiſt. Gal. Chriſt. to. 1. f. 577.

Venons maintenant à ce qui regarde la ville de Juliobona Caletorum, *ou* Biducaſſium. *Ferrarius dans ſon Lexic. Geogr. dit ces*

VII. Siec. paroles, Cadetes populi ſunt Galliæ Celticæ inter Armoricos & Andegavos. *Baudran en travaillant ſur le Lexicon de Ferrarius, avoit remarqué que c'étoit une faute d'impreſſion, & que le Libraire au lieu d'avoir mis* Calati *avoit mis* Cadetes. *Mais dans la réimpreſſion qu'il a fait faire de ſon ouvrage en 1682. voyant qu'il s'étoit mépris il a changé de ſentiment, & a dit que les peuples appellez* Cadetes *ſont ceux de Bayeux, & que la ville nommée* Juliobona Cadetorum *(remarquez bien ces paroles) eſt la ville même de Bayeux. C'eſt auſſi de cette maniere que l'expriment* * *le P. Labbe & ſon confrere le P. Briet, qui diſent* Baiocæ, ſeu Baiocaſſes, olim Juliobona Biducaſſium in Lugdunenſi ſecunda. *Mr. Samſon qui étoit ſi habile & ſi profond dans la Geographie, remarque dans ſes notes ſur la carte de Jules Ceſar où de l'ancienne Gaule, que le nom de* Baiocæ *pour ſignifier la ville de Bayeux n'étant plus en uſage, on ſe ſervit de celui de* Juliobona Biducaſſium. *Et il dit encore,* Cadetes *ſont les Citez Armoriques ou Maritimes, les plus avancées vers la Mer; & ces* Cadetes *conviennent mieux avec le Diocéſe de Bayeux, qu'avec ceux du païs de Caux... dans lequel Diocéſe Caën ſemble retenir quelque choſe de l'ancien nom. M. de Valois parle ainſi dans ſes notes,* Juliobonæ Biducaſſium Baiocaſſi denegandum civitati non cenſeo.

Betton.

* Apprend Greg. Epiſ. fol. 211. Briet. to. 1. fol. 548.

In Notitia Gall.

Après toutes ces remarques je conclus que Betton qui a ſouſcrit au Concile de Châlons ſur Saone en 650. ſous le nom de l'Evêque de Juliobona, *n'a pû être Evêque d'un autre Siege que de celui de la ville de Bayeux & qu'il a été ſucceſſeur de Ragnebert. De plus tous les Evêques de cette Province ont ſouſcrit à ce Concile avec Betton à la reſerve d'un, & on ne voit qu'aucun ſigne pour l'Evêque de Bayeux d'une autre maniere. S. Oüen a ſigné à ce Concile comme Archevêque de Rouen, & nous ne liſons point qu'il ait aſſigné à Betton la ville de Lillebonne en qualité de ſon Coadjuteur, ni qu'il ait ſuccedé à Saint Ouen dans ſon Archevêché. Ce n'étoit pas non plus la ville de Calais en Picardie dont Betton fut alors Evêque, puiſqu'il n'y en a jamais eu en cette Ville. Il n'étoit pas non plus Evêque de Châlons où ſe tint le Concile, car celui qui l'étoit pendant la tenuë du Concile s'appelloit* Gratus, *comme il eſt aiſé de le juſtifier par ſon ſigne. Il ne faut pas non plus le confondre avec*

Digitized by Google

Betton Evêque de Troye, puiſque cette ville ne s'eſt jamais nommée Juliobona, *mais* Auguſta bona, *&* Auguſta Tricaſſinorum in Campania Galliæ, *comme le remarque fort bien M. de Valois. Ni Betton Evêque de Troye ne s'eſt jamais nommé Evêque de* Juliobona. *Ainſi on ne peut point raiſonnablement attribuer cette qualité à d'autres Evêques qu'à Betton Evêque de Bayeux.* VII. Siec. Betton.

Voilà tout ce que nous avons trouvé de notre Evêque, dont nous ne ſçavons ni l'origine, ni ce qu'il a fait pendant ſon Epiſcopat, ni l'année qu'il eſt mort. Ses Actes ayant été perdus avec tant d'autres, ou par le malheur des tems, ou parce que peut-être aucun Ecrivain ne les a recueillis. Il eut ſaint Gerbold pour Succeſſeur dont nous allons parler.

SAINT GERBOLD
QUATORZIÉME EVÊQUE.

CHAPITRE XVI.

SAINT GERBOLD, en Latin *Gereboldus*, eſt le nom ſous lequel on reconnoît ce Saint pour le quatorziéme Evêque de Bayeux. Il eſt appellé dans le Concile de Roüen de l'an 692. ou 693. *Gerebaldus*, Claude Robert en ſa *Gallia Chriſtiana* le nomme *Guibaldus*. Robert Cenalis Evêque d'Avranches dit que c'étoit un étranger; mais un ancien manuſcrit de l'Egliſe de Bayeux auquel il ſemble que nous devons ajoûter plus de foy, rapporte qu'il étoit de Livry, parroiſſe du Doyenné de Villers, éloignée environ de quatre lieuës de la ville Epiſcopale de Bayeux. Il y a dans la vie de ce Saint Evêque tant de circonſtances ex- Conc. Rotom. an. 693. De re Gall. fol. 156.

Digitized by Google

VII. Siec. traordinaires, & d'évenemens prodigieux, que beaucoup de per-
S. Gerbold. ſonnes en revoquent en doute la verité : mais comme ils ne nous produiſent aucun témoignage ancien qui la détruiſe, que nous n'oſons pas mettre des bornes à la Toute-puiſſance de Dieu, que nous ſçavons qu'il a operé en faveur de ſes Amis & de ſes Serviteurs des prodiges incomparablement plus grands que ceux que nous allons raconter, & que d'ailleurs les Docteurs & les illuſtres Ecrivains, qui ont travaillé avec tant d'exactitude, pour ne pas dire de ſcrupule, à la reviſion de la derniere impreſſion du Breviaire faite en 1665. ont laiſſé dans les leçons de la vie de ſaint Gerbold quelques-uns de ces évenemens ſi ſinguliers, nous n'avons pas crû que nous deuſſions vouloir paroître plus ſages que ces ſçavans Docteurs, & omettre de notre propre autorité ce qui leur a paru juſtifier ſi pleinement la promeſſe que JESUS-CHRIST fit à ſes Diſciples, lors qu'il leur dit que ceux qui croiroient en ſon Nom feroient d'auſſi grandes choſes, & même de plus grandes que celles qu'il avoit faites. Revenons maintenant à nôtre ſujet.

Matt. Gall. S. Auſſ. 9. Decemb. f. 9 2. & in ſupp 7. dec. fol. 1101.

Saint Gerbold originaire de ce Diocéſe, comme nous l'avons déja dit, fut épris dans ſa jeuneſſe de la noble paſſion de voyager, & aprés avoir parcouru une infinité de Provinces il s'arrêta enfin dans la Scythie, ſoit que ce ſoit le Royaume qui porte maintenant ce nom, ou quelqu'autre Region qui depuis ait été appellée d'une autre maniere, ou enfin que ce ſoit l'Angleterre. * Quoy qu'il en ſoit, ayant eu entrée en ce pais-là dans la maiſon d'un grand Seigneur, il ſe rendit ſi agreable & en même tems ſi néceſſaire à ſon Maître, qu'il lui donna l'intendance de tous ſes biens avec la conduite de tous ſes autres domeſtiques. Sa bonté, ſa douceur, ſa pieté & ſes manieres engageantes lui attirerent l'amitié de tout le monde. : ſa Maîtreſſe même en devint charmée, & de l'eſtime qu'elle conçût pour lui, elle fut aſſez malheureuſe que de paſſer juſqu'à l'amour, & oſa bien lui en faire ſa déclaration toute honteuſe & criminelle qu'elle étoit. Dans une occaſion ſi perilleuſe pour ſaint Gerbold, ſon amour pour la chaſteté, & la crainte d'offenſer Dieu, lui firent prendre le parti du chaſte Joſeph, dont ce grand Dieu récompenſa la vertu d'une maniere

* C'eſt en vain que nous voudrions ſavoir ce que fut en Scythie, cette grande & vaſte region d'Europe, ou celle de la petite Tartarie en Aſie, qui a été ſoit au deçà & au delà du Tanaïs, ou à l'occident des Perſes & des Indes, que S. Gerbold alla voyager, parce que Strabon nous aſſure qu'anciennement tous les pais ſeptentrionaux s'appelloient *Scythie*. Rudb. Atlantica.

si magnifique & si admirable. Cette femme confuse & irritée du refus que le jeune Gerbold fit de condescendre à ses sales & pressantes sollicitations, changea sa criminelle affection en une haine pleine de rage; & au lieu de cacher son peché, & de se repentir d'avoir fait paroître le desordre de son cœur, elle fit un bruit effroyable dans toute la maison, comme si Gerbold l'eût sollicitée à commettre un crime dont il avoit tant d'horreur. Elle s'en plaignit à son mary, & lui demanda justice de l'attentat que son Domestique, abusant de sa confiance, avoit voulu faire à son honneur. La credulité du mary, qui n'avoit d'autre preuve que la plainte & le témoignage de son épouse, le rendit aussi injuste que cruel; il fit mettre aussi-tôt l'innocent Gerbold en prison, & le supplice auquel on le condamna fut de lui attacher une grosse pierre au cou & de le jetter dans la Mer. Mais Dieu qui prend un soin tout particulier de l'innocence de ses Serviteurs, & qui ne manque jamais de récompenser la vertu, fit un miracle en faveur de Gerbold. Cette pierre toute pesante qu'elle étoit, devint legere comme une planche; & porté dessus ainsi que sur un vaisseau qui se rit des vagues écumantes de ce fier & furieux élement, par un bonheur aussi rare que surprenant, il arriva sur le rivage d'un lieu nommé *Ver*, à trois petites lieuës de Bayeux dans le tems de l'hyver.

VII. Siec. S. Gerbold. Brev. Baio. Rob. Cœn. ut sup. & alii.

C'est une constante & commune tradition parmi les habitans de ce païs-là, qu'on a depuis appellé ce village *Ver*, à cause des fleurs & de la verdure que la terre poussa lors que saint Gerbold fut jetté sur le rivage de cette Mer. Ce Saint ayant été preservé d'un peril si évident par un si grand Miracle, ne manqua pas d'en marquer à Dieu sa reconnoissance, & jugeant que c'étoit sa volonté qu'il demeurât en ce lieu où il l'avoit fait aborder si heureusement, il y bâtit une petite Cabane sur le déclin de la colline qui regarde la Mer, proche d'une fontaine & au bord d'une petite riviere nommée Provence, qui prend sa source dans la prochaine parroisse qu'on appelle Crepon. Là connû de Dieu seul, S. Gerbold passa quelque tems, ne vivant que de ce que la Divine Providence lui fournissoit, jusqu'à ce que quelques Bergers & quelques pauvres Pescheurs l'ayant découvert, il prit occasion de les prêcher & de les instruire, & de les porter à aimer Dieu; il fit même quelques Miracles en leur faveur dans la guerison de

Brev. Baio. & Ms. Cap. Baioc.

Digitized by Google

VII. Siec. leurs maladies les plus inveterées.

S. Gerbold. La sainteté de Gerbold fut bientôt répanduë dans les environs; ſes Miracles devinrent auſſi plus frequens, & les perſonnes qui venoient de toutes parts le trouver dans ſon pauvre Hermitage, profitant de ſes exemples & de ſes diſcours, ſe portoient avec plaiſir à la pieté, & à ſervir Dieu avec autant de ſincerité que d'affection. En ce tems l'Evêque Betton & non pas Geretrannus, comme le prétend M. du Sauſſey, étant venu à mourir, il fallut que le Clergé, d'ailleurs aſſez perſuadé de la vertu & des grandes qualitez de ſaint Gerbold, s'accordât pour Evêque au Peuple qui le demandoit avec des empreſſemens incroyables. C'eſt ainſi que Dieu ſçeut récompenſer dans le tems qu'il l'avoit marqué l'admirable pureté de ſaint Gerbold; & plus heureux que le Joſeph d'Egypte, il merita d'être non ſeulement le ſauveur des corps en nourriſſant les pauvres par ſes aumônes, & en gueriſſant les malades de leurs infirmitez, mais encore en nourriſſant les ames de ſes Diocéſains, par le pain de la parole de vie qu'il avoit ſoin de leur diſtribuer.

Mart Gall. in ſuppl. 7. Dec.

La nouvelle que l'on porta à ſaint Gerbold de ſon élection à l'Evêché de Bayeux, remplit ſon ame de mille frayeurs; frappé des grandes qualitez que demande une charge formidable aux Anges mêmes, il craignit de n'en pas remplir toutes les grandes obligations, il ſe crût trop foible pour un ſi peſant fardeau, trop peu éclairé pour enſeigner les autres; & il ſe diſoit à lui-même que ſi à peine il pouvoit manier la rame de la Nacelle de l'Egliſe, il étoit bien incapable d'en conduire le gouvernail en qualité de Pilote. Ainſi pendant que tout le monde donnoit des témoignages de réjoüiſſance de ſon élection, lui ſeul étoit dans la triſteſſe, & verſoit des larmes en abondance.

Cependant malgré ſa repugnance & les proteſtations qu'il faiſoit de ſon indignité, il fallut obéir à la voix de Dieu qui l'appelloit d'une maniere ſi miraculeuſe, & qui eut encore la bonté de lui manifeſter ſa volonté, par les prodiges qui s'opererent ſur ſon chemin lors qu'il alla prendre poſſeſſion de ſon Evêché. Car on rapporte qu'en paſſant dans le territoire de S. Vigor les arbres & les fleurs ſemblerent renaître, quoy que ce fût dans un tems d'hyver, ce qui fit appeller ce lieu *le champ fleury*. Lors qu'il arriva à Bayeux, la ruë par laquelle il paſſa pour aller à l'Egliſe,

Brev. Bajo. & Ms. ut ſupra.

Digitized by Google

étoit remplie d'une infinité de perſonnes qui lui donnoient mille benedictions, en même tems qu'ils ſe proſternoient à ſes pieds pour recevoir la ſienne, & qui témoignoient leur joye par les acclamations dont ils rempliſſoient les airs. Cette ruë eſt dans la parroiſſe de S. Sauveur, & on l'appella dés lors la *ruë du Bienvenu*, nom qu'elle retient encore maintenant. Preſage aſſuré des grands biens que ce ſaint Prelat devoit faire à cette Ville. VII. S ic. *S. Gerbold.* Ex Cod. Nig. Cap. Baioc. fol. 138.

Mais ſaint Gerbold eut à peu prés le méme partage que J. C. ſon Maître, que les Juifs avoient reçû en triomphe dans la ville de Jeruſalem, & dont ils le firent ſortir quelques jours aprés ſi ignominieuſement pour le conduire ſur le Calvaire & l'attacher à une Croix. En effet aprés que les habitans de Bayeux eurent témoigné tant de joye & d'allegreſſe à l'arrivée de leur Prelat, ils s'en dégoûterent peu à peu par le genre de vie qu'il menoit ſi oppoſé au leur, & par les charitables corrections qu'il leur faiſoit continuellement. Dieu pour punir leurs deſordres & le peu de cas qu'ils faiſoient des ſalutaires avis de leur ſaint Paſteur, leur envoya une fâcheuſe maladie qui en mit d'abord quelques-uns au tombeau ; Mais (comme font foy quelques anciennes leçons des Breviaires & le manuſcrit que nous avons déja cité) une effroyable Diſſenterie s'étant emparée de tous les quartiers de la Ville, on ne vit plus de tous côtez que morts & que mourans. Ces peuples, au lieu de reconnoître la main de Dieu qui s'étoit appeſantie ſur eux à cauſe de leurs péchez, regarderent leur ſaint Evêque comme le principal auteur de leurs miſeres ; & parce qu'il les menaçoit de la colere de Dieu, ils le chaſſerent avec indignité, de leur Ville. Ce ſaint Evêque accablé des maux ou le réduiſoit l'ingratitude de ſes Citoyens, & ſecouant ſelon le conſeil de l'Evangile juſqu'à la pouſſiere de ſes ſouliers ſur ces furieux, il fit deſſein d'aller à Rome pour ſe refugier auprés du Pere commun de tous les Fideles, je veux dire auprés du Pape, comme faiſoient alors tant d'autres ſaints Paſteurs, quand ils étoient en obligation d'abandonner leurs Sieges. Et afin de faire voir à ces ingrats qu'il renonçoit à l'alliance qu'il avoit contractée avec eux en devenant l'époux de leur Egliſe & de leur Mere ; on rapporte qu'en paſſant la riviere il y jetta l'anneau qu'on lui avoit mis au doigt le jour de ſa Conſécration, proteſtant qu'il ne reviendroit jamais dans ſon Evéché à moins qu'on ne lui rappor- Btev. Mss.

VII. Siec. tât cette même bague.

S. Gerbold. L'éxil de leur Prelat ne fut pas la fin de leurs miſeres, au contraire le mal devint plus violent que jamais par ſon abſence ; & les remedes dont les Habitans de cette malheureuſe Ville ſe ſervirent inutilement, leur firent enfin ouvrir les yeux, & confeſſer leur faute. Il fallut ſonger à rappeller celui qu'ils avoient traité avec tant de mépris & d'ignominie ; on court aprés, on le cherche avec empreſſement, on apprend le lieu ou il s'étoit retiré, & pendant qu'on étoit en chemin, un Habitant par hazard, ou plutôt par un effet tout particulier de la Divine Providence, trouva la bague du ſaint Evêque dans le ventre d'un poiſſon. Aprés que ſaint Gerbold eut été témoin d'un Miracle ſi extraordinaire, il ſe laiſſa fléchir aux prieres & aux larmes de ſes Citoyens qui paroiſſoient ſi repentans de leur crime, ou pour mieux dire il ſe rendit aux ordres de Dieu, il rentra dans ſa Ville comme il avoit fait la premiere fois, il adreſſa ſes prieres au Ciel pour arrêter les effets de ſa vengeance, la maladie ceſſa, & depuis ce tems ces peuples ſont toûjours regardé comme leur Liberateur, & ne ceſſent de reclamer ſon ſecours, ayant un grand ſoin de redoubler leurs vœux & leurs prieres auprés de lui, lors qu'ils s'apperçoivent que cette fâcheuſe maladie commence à les attaquer.

Neuſt. Pia. fol. 345. Mart. Gall. Sauſſ. in ſuppl. 7. Decemb. Par une ſuite de la même tradition, on croit que vers l'an 675. il bâtit un Monaſtere à Livry qui étoit le lieu de ſa naiſſance. C'eſt ce qu'on voit, & par les anciens édifices qui ſont auprés de l'Egliſe parroiſſiale qui furent ruinez du tems des Danois, & par l'accablement de pluſieurs autres qui ſont enſevelis ſous les ronces & les épines, & par les termes de la Chartre de Philippes V. ſurnommé le Long Roy de France de l'an 1024. en faveur de l'Abbaye de ſaint Vandrille, ou il dit *Confirmamus Liberiacum cum Eccleſia & omnibus ſuis appendiciis, quantum extenditur mea juſtitia in Pago Baiocaſſino*; & par les Chartres précedentes & les ſuivantes, touchant les donations faites à divers Monaſteres pour réparer les ſanglans deſordres des Payens, parmi leſquels il eſt fait mention de celui de Livry avec toutes ſes dépendances, & de l'Egliſe de Cheux ſituée dans le territoire de Bayeux. Molanus dans ſes additions à Uſuard, & André du Sauſſey Evêque de Toul dans ſon Martyrologe de France, conviennent avec l'Auteur du livre intitulé *Neuſtria Pia*, touchant le Monaſtere

Monaſt. Angl. to. 2. fol. 1005.

de

de la parroiſſe de Livry conſtruit par ſaint Gerbold. VII. Siec.

Tous les Auteurs qui ont fait l'éloge de notre ſaint Evêque; diſent qu'il aſſiſta au Concile de Roüen, auquel préſida S. Anſbert Archevêque de cette même Ville, pour défendre les droits & les immunitez du Monaſtere de Fontenelles, autrement de ſaint Vandrille l'an *692.* ſuivant l'opinion du Pere Labbe, ou l'an *693.* ſelon d'autres Auteurs, le 5. de l'Epiſcopat de ſaint Anſbert, & le 15. du regne de Theodoric; & non pas l'an 682. comme il eſt dit dans l'ouvrage intitulé *Neuſtria Pia*, & dans celui de Mrs. de Ste. Marthe, ce qui s'eſt fait ſans doute par la faute des Copiſtes ou des Imprimeurs. Ce Concile dont les actes ont été perdus auſſi-bien que tant d'autres plus conſiderables, étoit fort nombreux, étant compoſé de quinze Evêques, de pluſieurs autres dignitez de l'Egliſe; & de quantité de Prêtres & de Diacres qui y furent preſens. Peu d'années après la tenuë de ce Concile où notre ſaint Prelat s'étoit trouvé pour maintenir ou rétablir la Diſcipline de l'Egliſe, il changea cette vie pleine de miſeres & de traverſes, à une autre remplie de toutes ſortes de joye & de conſolation, qui fut la glorieuſe récompenſe de ſes travaux & de ſes bonnes œuvres. Il mourut le 7. jour de Decembre l'an *695.* & fut inhumé dans la commune ſepulture des Evêques de Bayeux, ſçavoir en l'Egliſe de S. Exupere dans le chœur du côté de l'Evangile ou ſes ſacrez oſſemens repoſent en paix; & ou les Fidéles convaincus de ſes merites vont implorer ſon aſſiſtance & ſon credit auprés de Dieu, dans le tems des maladies contagieuſes.

S. Gerbold.

Neuſt. Pia. in ſuppl. fol. 120.

Mart. Gall. in ſuppl. fol. 1201.

L'Auteur du livre intitulé *Neuſtra Pia* s'eſt trompé, lorſque s'apuyant ſur l'autorité de Molanus, il a écrit que ſaint Gerbold eſt mort l'an 685. & qu'il avoit été inhumé dans l'Egliſe du Monaſtere de Livry, puiſqu'il eſt conſtant qu'il n'eſt mort qu'aprés le Concile de Roüen tenu l'an *692.* ou l'an *693.* ſous ſaint Anſbert. La mémoire de ſaint Gerbold eſt en grande veneration dans ce Diocéſe, ou l'ón en fait l'office double, & ou il eſt reclamé par les peuples comme un de ſes plus puiſſans Patrons. Voici le bel éloge qu'en faiſoient les anciens Breviaires de l'Egliſe de Bayeux, *Epiſcopatum legitime regebat; erat enim vir prudens & humilis, verax in ſermonibus, in judicio juſtus, providus in conſilio, fidelis in commiſſo, conſpicuus in bonitate & in univerſa*

Fol. 345.

VII. Siec. *morum honeſtate præclarus.*

S. Gerbold. Il y a dans ce même Diocéſe pluſieurs Egliſes qui ſe ſont miſes ſous ſa protection. On a élevé à ſon honneur un Autel dans l'Egliſe Cathedrale de Bayeux. On avoit auſſi bâti autrefois ſous ſon invocation une Chapelle dans la parroiſſe de Ver, à la place de la Cellule ou il ſe retiroit, ou au raport de Rob. Cenalis on voyoit encore la pierre ſur laquelle il étoit arrivé en ce lieu là, qu'on appelloit *le Perron S. Gerbold.* Mais en l'année 1562. les Calviniſtes ruinerent ces lieux, venerables monumens de la pieté de leurs ancêtres. Par une Bulle de l'an 1495. du 20. jour de Novembre, Alexandre. VI. du nom Souverain Pontife avoit accordé à perpetuité une Indulgence de cent ans, à ceux qui le premier jour de Fête aprés Pâques viſiteroient cette Chapelle en l'honneur de S. Martin & de S. Gerbold. Charles de Neufchâtel Evêque de Bayeux, ayant examiné cette Bulle l'aprouva & la fit publier l'année ſuivante, & pendant pluſieurs années les Fidéles furent fort ſoigneux de viſiter ce lieu ſanctifié par la preſence & par les miracles de S. Gerbold.

Ce grand Saint eſt encore reconnu pour le Patron des Egliſes d'Engerbol, de Sequeville la Campagne, d'Anglegueville, & de Venoix prés Caën. Dans l'Egliſe de Dailly au Diocéſe de Sées, & dans la parroiſſe de notre Dame des Choüettes il y a une grote ou l'on invoque ſaint Gerbold contre le flux de ſang. De même il y a une Chapelle dans l'Egliſe de S. André de Chartres ou ſon voit ſa ſtatuë & ſa repreſentation dans les vitres; & dans l'Office qu'on chante à ſon honneur, on le reclame contre la Lépre, la Fiévre, & autres maladies conſiderables. Voicy quelques-unes des prieres qu'on lui adreſſe dans l'Hymne qui précede le *Magnificat*, & dans quelques Antiennes avec l'Oraiſon qui termine ſon Office.

Gerebolde glorioſe inſtar ſolis radians,
Tu virtutis copioſæ ſplendor illuminans,
Nunc in cæli regione lætus habes bravium,
Nobis interceſſione tuâ fer auxilium.
Ora pro nobis, &c.

Digitized by Google

Orem.

Deus qui Beatum Gereboldum Confeſſorem tuum atque Pontificem vitæ ſanctitate & gratiâ ſanitatum mirificaſti in terris, S. Gerbold. *præſta quæſumus, ut piâ ejus interceſſione æternæ gloriæ adquam per te ſublimatus eſt participes eſſe mereamur in cœlis. Per Dominum.* &c.

Saint Gerbold dans le Miſſel de Bayeux a un Office propre qui celebre une partie de ſes Miracles. L'on doit faire principalement attention à cette Strophe qui compoſe le Graduel.

Saxum natans æquoris fluctibus,
Vernans hyems amœnis floribus,
Dira clade ſalvatus populus,
Gereboldi de ſanctimoniâ
Clara cunctis præſtant indicia.

Antoine Halley Poëte & celebre Orateur de l'Univerſité de Caën, qui a fleuri vers le milieu du XVII. Siecle, nous a donné une tres-belle Epigramme Latine dans une de ſes Invitations aux Poëtes, pour le Pui de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, établi à Caën, ou faiſant Alluſion à la pureté de cette incomparable Mere de Dieu, il décrit d'une maniere fort éloquente ce qui arriva à ſaint Gerbold parmi les Scythes, la victoire qu'il remporta ſur ſes paſſions & ſon arrivée miraculeuſe en ce Diocéſe, elle merite bien que nous lui donnions icy place.

Fœmineas artes violataque fœdera caſti
Connubii refero, Scythicis ubi terra pruinis
Stricta riget, duræque hyemes, triſteſque procellæ
Pectora in algenti Regina cupidinis arcus
Sentit, & inſano Gereboldi flagrat amore.
Uritur infelix totoſque infuſa per artus
Flamma vorax, ſoluit glacies, & regnat in undis.
Immaduere genæ lacrymis, pallentiaque ora,
Sed contempta furit, mortemque minatur, & ardens
Fœmineam vertit rabiem, diraſque minaſque
Inſontem affigit molæ, mergitque profundo
Æquore, ſpeſque ſuas fatalibus obruit undis;

VII. Stec. 6. Gerbold.

Mirum ! mola natat, ventorum turba quieto
Murmure, gaudet ovans, molamque ad sidera tollit.
Conveniunt toto visuri ex æquore pisces,
Dorsaque subjiciunt oneri, Delphinus amico
Parte alia, aligeri descendunt ordine longo.
Et mare Templa putant, molamque altare Tonantis.
Victima grata cadit mediis Gereboldus in undis.
Quo mare semotas rupes attritaque pandit
Ostia, stagnantesque immani murmure fluctus
Attollit versum Baias, pia victima tandem
Appulit, & gaudens optata ad littora transit.
Bajoca forte pio Pastore orbata gemebat
Curreret ad ripam, divinâ voce monetur:
Concurrunt alacres, promissaque littora quærunt;
Mira vident; roseos glacies respirat odores,
Hybernasque rubere rosas, & candida cernunt
Lilia cum violis mixta florere pruinis.
Mos elementorum cedit, natura novatur,
Vernat hyems, ludunt Zephyri, floresque salutant.
Naufragus evadit Pastor, Gerebolde triumphas,
Et meritam cingit florescens insula frontem

ALLUSIO.

Peccatum Pelagus, signas Gerebolde, Mariam.

Digitized by Google

LES PERSONNES DU DIOCESE DE BAYEUX QUI ONT FLEURI EN SAINTETÉ DANS LE VII. SIECLE.

CHAPITRE XVII.

SAINT AQUILIN EVÊQUE d'Evreux.

SAINT AQUILIN Evêque d'Evreux dont nous faiſons icy l'éloge, vivoit pendant que S. Gerbold gouvernoit ce Diocéſe. Il naquit à Bayeux ſous le regne de Clotaire II. Roy de France. Ses Parens tenoient un rang conſiderable dans cette Ville, & élevé dés ſes plus tendres années dans la pieté, il y fit dans la ſuite de grands progrez. C'étoit un fils unique, & dans l'eſperance qu'il ſoûtiendroit ſa famille on ſongea de bonne heure à le marier. Il s'aquit beaucoup de reputation dans le monde par la beauté de ſon eſprit, & par ſon adreſſe à démeſler les plus grandes & épineuſes affaires, & à les terminer heureuſement. Clovis II. du nom Roy de France, ayant entendu parler de lui avec eſtime, le voulut avoir auprés de ſa perſonne pour être aſſiſté de ſes conſeils, & l'ayant employé dans des négotiations importantes, il s'en tira avec honneur & à la ſatisfaction de tou-

Mart. Gall. Sauſſ. 19. Oct. to. 2. fol. 713. Gal. Chriſt. to. 2. in Ep. Ebroic.

VII. Siec. te la Cour. Il ménagea avec tant d'adreſſe & d'habileté les eſprits de ceux qui vouloient faire la guerre au Roy, & qui ne ſe promettoient pas moins que d'envahir ſon Royaume, qu'il diſſipa tous leurs mauvais deſſeins, & détourna par une heureuſe paix une guerre prochaine, & qui eût fait répandre bien du ſang.

S. Aquilin.

Aquilin avoit mis les choſes en cet état, lors que ſa femme l'alla trouver à Chartres pour le congratuler de ſon ſuccez & de ſon heureux retour : & elle ne fut pas long-tems ſans lui découvrir le vœu qu'elle avoit fait à Dieu, de garder la continence pendant un an * pour lui demander la conſervation de ſa perſonne & de ſa ſanté pendant ſon voyage & ſes négotiations. Aquilin qui n'avoit pas moins d'amour pour cette belle vertu que ſon Epouſe, fut ravi de l'entendre tenir ce langage, & lui ayant auſſi propoſé de ſon côté de vivre dans une perpetuelle continence, elle y conſentit volontiers. Ainſi vêcurent Aquilin & ſa chaſte Epouſe dans leur maiſon, vaquant tous deux aux œuvres de pieté, & au ſervice des pauvres qu'ils ſoulageoient de leurs biens & auſquels ils rendoient tous les bons offices poſſibles.

Surius & alii Mart. Gall. Sauſſ. Brev. Ebroi. Le Fau in Ep. libr. 29. Oct.

* Ce vœu ne pouvoit être que conditionnel.

Gal. Chriſt. & alii ut ſupra.

En ce tems mourut l'Evêque d'Evreux que quelques Auteurs nomment Æternus, & d'autres Etereus. On ne fut pas longtems à lui chercher ny à lui trouver un digne ſucceſſeur de ſa charité & de ſon zéle, on jetta les yeux ſur Aquilin dont les vertus & les grandes qualitez charmoient tout le monde, & malgré qu'il en eût on le conduiſit aux pieds des Autels pour lui donner la tonſure. Ainſi d'un homme qui avoit vêcu parmi le bruit des armes & dans les charges de la Magiſtrature, on en fit un Evêque, aprés l'avoir fait paſſer par tous les degrez de la Clericature, & aprés qu'il eut quitté l'Epouſe qu'il avoit euë dans le ſiécle.

Il ne lui fut pas difficile de renoncer aux honneurs du monde, pour leſquels il avoit déja tant de mépris & d'averſion, il quitta la Cour avec plaiſir, & ſe donnant entierement à ſon Diocéſe, il travailla avec un ſoin incroyable à entretenir la bonne ſemence que ſes Prédeceſſeurs y avoient jettée avant lui ; il détruiſit les vices, il abolit les mauvaiſes coûtumes, il alla chercher les brebis égarées & fit des biens infinis. Il aſſiſtoit avec une admirable aſſiduité aux divins Offices, & afin de s'entretenir dans un continuel exercice de la priere, il ſe fit bâtir dans un

Digitized by Google

Fauxbourg écarté une petite Cellule, dont on a fait depuis une Egliſe dédiée à ſon nom. VII. Siec.

S. Aquilin.

On eſt ſurpris lors qu'on conſidere juſqu'à quel point il porta ſa dévotion, puiſqu'il eſt dit qu'il demanda à Dieu de le priver de la vûë, de peur qu'en regardant les objets terreſtres il ne s'éloignât de la contemplation de ceux du Ciel. Il obtint l'effet de ſes demandes, & quoy qu'il fût aveugle, on le vit toûjours aſſidu aux Offices divins, marchant le premier à la tête de ſon Clergé, ne ceſſant de repaître ſon troupeau de la parole de Dieu, & donnant à tout le monde d'admirables exemples de patience & de reſignation aux ordres & à la volonté de Dieu.

Zélé reſtaurateur de la diſcipline de l'Egliſe, il ſe trouva avec S. Gerbold au Concile de Roüen de l'an *692.* tenu ſous ſaint Anſbert. Il gouverna ſaintement l'Egliſe d'Evreux l'eſpace de vingt-deux ans, & non pas de quarante-deux comme l'ont avancé quelques Auteurs que l'Egliſe d'Evreux a ſuivis, quoyque Surius & les autres Ecrivains diſent le contraire. On croit que ce fut dans cette Cellule qu'il avoit bâtie qu'il finit ſes jours, le *15.* Février vers l'an 700. de JESUS-CHRIST. On celebroit autrefois dans cette Egliſe ſa Tranſlation le *9.* Juillet, mais on n'en fait plus maintenant aucune mention. Le Martyrologe Romain fait memoire de ce Saint le 14. Septembre, & Mr. du Sauſſey *in Martyr. Gall.* rapporte ſes actes au 19. d'Octobre.

J. le Fau. Penit. & Can. Ebroi. in Epiſc.

Lorſque les Danois ſous la conduite de Haſting couroient par toute la France, & qu'ils laiſſoient en mille endroits de triſtes marques de leur paſſage vers le dixiéme Siécle; de peur qu'ils ne profanaſſent les Reliques de ce S. Evêque d'Evreux, on eut ſoin de les tranſporter en Bourgogne, ou pluſieurs Villes partagerent ſes précieuſes dépoüilles, auſſi-bien que celles de pluſieurs autres Saints; mais après que les Danois enrichis du butin qu'ils avoient fait, furent retournez en leur païs, diſtribua ſes ſacrées Reliques, & celles de ſaint Taurin en diverſes Provinces.

Digitized by Google

VIII. Siec.

VIII. SIECLE.

S^T. FRAMBAUD QUINZIÈME EVÊQUE.

CHAPITRE XVIII.

Brev. Inou. Sylvan. 16. Aug. Mart. Gall. Sauſſ. 23. Aug.

IL ne faut pas confondre ſaint Frambaud XV. Evêque de Bayeux, avec le Bienheureux Frambold ou Frambour qui étoit un Abbé de la Province d'Auvergne, qui floriſſoit ſous le Roy Childebert vers l'an 522. & dont il y a une célébre Egliſe Collegiale dans Senlis qui porte ſon nom. Mais quoy que le malheur des tems nous ait privez de la connoiſſance du lieu ou nâquit notre ſaint Evêque, que nous ignorions les belles actions qu'il a faites durant ſon Epiſcopat, le tems qu'il a gouverné ce Diocéſe, & l'année préciſe de ſa mort, il eſt pourtant toûjours reſté dans la ſuite des Siécles de fortes impreſſions de ſa ſainteté, & nous ſçavons qu'il a été le Succeſſeur immediat de S. Gerbold. C'eſt de ce ſaint Prelat dont Robert Cenalis a dit ces paroles, *Framboldus ſanctitatis opinione præfulgens.* Auſſi a-t-il été dépeint dans la voute & dans les vitres de la nef de l'Egliſe Cathedrale entre les Euêques, qui par leurs actions ont merité la qualité de Saints, par Odon I. du nom, vers l'an 1077. On l'invoque publiquement dans les grandes Litanies; & ceux qui ont fait dans leurs ouvrages quelque mention des Evêques de Bayeux, l'ont honoré comme un Saint. C'eſt en ces termes qu'en parlent Demochares, Claude Robert, Mrs. de Ste. Marthe, Jacq. Severt, Mrs. de Thou, & du Sauſſey, Rob. Cenalis, le P. le Cointe, & les autres. Ce ſaint Evêque eſt reconnu pour le Patron de l'Egliſe parroiſſiale de Maneville prés Caën.

De re Gal. fol. 456.

SAINT

VIII. Siec.

S^T. GERETRAND
SEIZIÉME EVÊQUE.

CHAPITRE XIX.

NOUS comptons pour le ſeiziéme Evêque de Bayeux ſaint Geretrand ou Geretrannus, dont les Martyrologes de l'Egliſe font mention, & qui eſt mis par Robert Cenalis au nombre des Saints de ce Diocéſe, aprés ſaint Frambaud. Car nous eſtimons qu'il eſt plus à propos de mettre cet Evêque dans cet ordre, parce qu'il eſt ainſi placé parmi les ſaints Evêques du Diocéſe, dans la voute & dans les vitres de la nef de l'Egliſe Cathédrale, qu'à cauſe du peu de conformité qui ſe rencontre entre les Auteurs Eccleſiaſtiques qui ont parlé de nos Evêques, dans le rang qu'ils ont donné à celui-cy. En effet Mrs. de Ste. Marthe le placent devant S. Ragnebert, Claude Robert le fait préceder ſaint Vigor, Demochare le met immediatement avant ſaint Gerbold, & les autres aprés S. Hugues. Mais quoyque ſuivant tous ces Auteurs il ſoit bien difficile de fixer le tems dans lequel ce Prelat a gouverné ce Diocéſe, aucun neanmoins ne revoque en doute qu'il n'ait été tout enſemble Evêque de Bayeux & un grand Saint. Auſſi on implore ſon aſſiſtance auprés de Dieu dans les grandes Litanies du Diocéſe. Les actes de la vie de ce grand & ſaint Paſteur ſe ſont malheureuſement perdus, & il n'y a que ſa mémoire ſeule qui eſt demeurée parmy nous en bénédiction. Ainſi nous ne pouvons dire l'année dans laquelle il eſt mort. Il n'eſt pas non plus certain qu'il ait vécu juſques au tems de Charlemagne, comme le prétendent quelques Auteurs; car la ſuite fait aſſez voir le contraire.

Sauſſ. in ſup. 7. Id. Dec. fol. 1201. Democh. de Sacrif. mis. Reb. Cœn. de Reb Gal. fol. 156.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 332. Reb. in Gal. Chriſt. ut ſupra.

Digitized by Google

SAINT HUGUES
I. DU NOM
XVII. EVÊQUE.

CHAPITRE XX.

Ord. Vital. Hist Norm. apud du Chêne fol. 566. & 562.

SAINT HUGUES I. du nom, XVII. Evêque de Bayeux, vint au monde le 9. Avril vers l'an 680. selon quelques Auteurs, quoy que d'autres prétendent avec autant de fondement, qu'il n'ait pû être né qu'en 689. puisqu'ils soûtiennent que son Pere ne fut marié qu'en 687. ou 688. C'étoit Drogon ou Dreux Duc de Bourgogne & Comte de Champagne, fils aîné de Pepin le Gros dit le Héristel, Maire du Palais; sa Mere s'appelloit Adeltrude ou Austrude fille de Varaton autre Maire du Palais & d'Ausflede; il eut pour frere Arnoul Duc de Champagne, & fut par conséquent neveu de Grimoald & du fameux Charles Martel. Ausflede sa Grand'mere, qui aprés la mort de Varaton son mary, arrivée l'an 684. se retira des embaras d'une Cour tumultueuse & pleine de factions, & vint demeurer avec Adeltrude sa fille, prit soin de l'éducation de Hugues dés qu'il fut né. Cette sage & vertueuse veuve fit paroître sa pieté & sa prudence dans la maniere noble & sainte avec laquelle elle l'éleva. Mais elle s'attacha sur tout à lui inspirer de bonne heure une crainte respectueuse de Dieu, un genereux mépris pour toutes les choses du monde, & une grande estime pour la vertu. Il ne fut pas plutôt sorti de l'enfance qu'elle le mit entre les mains d'un pieux & sçavant Maitre pour l'instruire aux Lettres divines & humaines, dans la connoissance desquelles il fit d'admirables progrez. Ce fut aussi par les pieux conseils de cette bonne Mere, que ce

Gal. Christ. to. 1. fol 406. & 564 & to. 2. fol. 532.

Neust. Pia. in Fontan. Vaud. fol. 187. in Gemet. fol. 291 & 297 Spic. Dach to. 3. Dadr. & Pomer. Archev. de Rollen in H. g.

Digitized by Google

jeune Seigneur renonçant à toutes les belles eſperances du Siécle, ſe conſacra entierement au ſervice de Dieu en embraſſant l'état Eccleſiaſtique. Elevé dans les exercices de la pieté & dans la pratique des bonnes œuvres, il donna dans toute ſa conduite des marques d'un genereux deſintereſſement de tous les biens du monde. Il fit paroître ſa grande liberalité & ſon amour pour Dieu, en faiſant de larges & d'abondantes aumônes aux lieux conſacrez à ſa loüange & à ſon ſervice. Il fit preſent à S. Benigne Abbé de Fontenelles de la terre de Virlay, ſituée dans le Talou ſur la riviere d'Eure l'an 713. imitant en cela la pieté de ſon Grand-Pere Varaton, qui avoit fait des donations tres conſiderables à cette Abbaye, & l'avoit enrichie de tres-grands domaines. VIII. Siec. S. Hugues. 1. du nom.

Cependant ſi nous en croyons le manuſcrit qui porte le nom d'Euſebe, que l'on garde dans le Chartrier de Bayeux, ce fut Charles Martel ſon oncle lequel voyant que l'inclination de Hugues le portoit à donner ſi liberalement ſes biens aux Monaſteres, craignant qu'il ne ſe dépoüillât de tout, ou plutôt voyant qu'il lui reſtoit peu de bien de patrimoine, l'obligea à prendre le parti de l'Egliſe, afin que par les Benefices qu'il lui procureroit il pût ſubſiſter honorablement & ſelon ſa naiſſance, quoy que ces veuës fuſſent peu conformes à l'eſprit de l'Egliſe. Hugues ſe voyant obligé de déferer aux ſentimens & aux ordres précis d'un oncle auſſi fier & auſſi maitre que l'étoit Charles Martel, fit de bonne grace & avec generoſité ce qu'on l'obligeoit de faire par une eſpece de violence, & entra dans un Monaſtere fort reſolu d'y paſſer le reſte de ſes jours. Quoy qu'il en ſoit, car ce ſont des particularitez dont l'hiſtoire ne nous éclaircit pas beaucoup, aprés avoir reçû les Ordres ſacrez, ſa naiſſance & ſon merite le firent auſſi-tôt monter aux dignitez de l'Egliſe. La premiere charge qu'il exerça fut celle de Primicier ou de Chantre de l'Egliſe de Mets, qui étoit apparemment le ſéjour de ſa Famille. Fol. 115. Gal. Chriſt. to. 1. fol. 406.

¶ *Ce ſejour nous eſt inſinuè par deux Chartres, rapportées par le ſieur du Bouchet dans ſon livre de l'origine de la maiſon Royalle, leſquelles juſtifient la genealogie de notre S. Evêque Hugues. La premiere dit qu'Arnoul frere de Hugues fait une donation au Monaſtere de ſaint Arnoul de cette même ville,*

VIII. Siec. *& déclare y choisir le lieu de sa sepulture à l'imitation de Drogon son pere, & de Hugues son frere, qui est simplement qualifié Prêtre. La datte est de l'an 706. mais elle paroît fort suspecte, & ne s'accorde gueres avec l'Histoire de France. Car Drogon ne put épouser Adeltrude, veuve de Berthier ou Berthaire, Maire du Palais de Thierri qu'après la bataille de Tertri, lieu entre saint Quentin & Peronne, donnée en 687. * auquel tems Berthier accusé de donner de mauvais conseils à Thierri, fut assommé par une conjuration presque generale des Neustriens. D'où il s'ensuit que Drogon ne put être pere de Hugues qui étoit son second fils, que vers l'an 689. & par consequent Hugues ne pouvoit avoir en 706. l'âge convenable au Sacerdoce, à moins qu'il n'eût obtenu une dispense dont nous n'avons aucun exemple, puisqu'alors il n'auroit eu que seize ou dix-sept ans, qu'on n'en a jamais accordé pour un âge si tendre, & que les Canons demandoient qu'on eût trente ans pour pouvoir être ordonné Prêtre, ce qui depuis a été reduit à 25. ans par des Canons posterieurs & principalement par le Concile de Trente, qui a fixé cet âge, & en a fait comme une Loy commune dans l'Eglise. Ceux qui disent que Hugues est né dès l'an 680. trouveroient leur compte à cette Bulle puisqu'alors il auroit eu 26. ans, mais il est bien difficile d'accorder ce sentiment avec l'Histoire de France, qui ne met le mariage de Drogon qu'après la bataille de Tertri en 687. D'où je conclus que puisqu'on lui attribuë le titre de Prêtre dans cette piece, il faut qu'elle ait été expediée après l'an 706. La seconde Chartre commence par ces mots* Ego Hugo Metensis Primicerius, Sacerdos humilis, *&c. Elle contient un dénombrement des terres que lui & son frere Arnoul donnerent à cette Abbaye de saint Arnoul, avec la datte du cinquiéme an de Dagobert qui répond à l'an 715.*

S. Hugues. l. de nom.

* Mezeray sous le regne de Thierry.

Mais Hugues dégoûté des dignitez Ecclesiastiques ou ses parens l'élevoient contre son gré, & son inclination qui le portoit à la solitude, y renonça bien-tôt pour se remettre de nouveau sous la conduite de saint Aichard Abbé de Jumieges qui lui avoit déja donné l'habit. Ce saint Religieux allant de vertu en vertu vit bien-tôt sa pieté recompensée. Après la mort de saint Aichard il devint Abbé de Jumieges, & les dignitez de l'Eglise le suivant

Neust. Pia. fol. 191 & Chron. sanct. fol. 148.

Digitized by Google

à meſure qu'il les fuyoit, il eut encore l'Abbaye de Fontenelles ou de S. Vandrille aprés la mort de ſaint Benigne qui en étoit Abbé, vers l'an 722. Le credit & la puiſſance de Charles Martel ne contribuerent pas peu à cette élevation. Ce redoutable & imperieux Maire du Palais, qui ſous les Merovingiens gouvernoit abſolument le Royaume, trouvant plus à propos de faire poſſeder à ſon Neveu les biens & les dignitez de l'Egliſe, que par un abus épouventable & une prévarication manifeſte contre les ſaints Canons on donnoit ſouvent à des Officiers d'armée; & aprés l'avoir fait élire Archevêque de Roüen, il crut que ſa tête étoit encore aſſez forte pour lui faire porter les Mitres des Evêchez de Paris & de Bayeux. VIII Siec. S. Hugues. 1. du nom.

Si Charles Martel violoit ainſi avec ſi peu de ſcrupule les ſaintes & venerables Loix de l'Egliſe, & ſi encore contre la diſpoſition des Canons il ramaſſoit dans une ſeule perſonne tant de Benefices & de dignitez Eccleſiaſtiques, ce ne fut ni par ambition ni par avarice que Hugues les accepta, non plus que pluſieurs terres du Domaine Royal qui lui furent données dans la ſuite, mais ce fut afin d'en diſtribuer le revenu à l'Egliſe. Cependant il faut avoüer que cette raiſon eſt peu ſufiſante pour juſtifier cette pluralité de Benefices, & tout ce qu'on peut dire de plus raiſonnable pour l'excuſer, c'eſt que comme dans ce malheureux Siécle ou il ſembloit que les biens d'Egliſe fuſſent abandonnez au pillage, on donnoit les Evêchez & les Abbayes aux Laïques & même aux gens de guerre pour récompenſe de leurs ſervices, peut-être qu'il crut qu'il valoit mieux qu'il ſe chargeât de l'adminiſtration du temporel de ces grands Benefices, (car comme remarque fort bien un ſçavant Auteur on l'appelle *Rector* ou *Procurator*, à l'égard de l'Evêché de Paris) que de ſouffrir qu'ils tombaſſent entre les mains des ſeculiers, qui en faiſoient ordinairement de ſi mauvais uſages. Pomm. en la vie de S. Hugues.

En effet notre ſaint Prelat, ne diſſipa ni ne conſuma ces riches & opulens revenus en dépences ſuperfluës, il les employa au rétabliſſement & à la réparation des lieux ſacrez, & pourvut avec un ſoin & une magnificence merveilleuſe aux beſoins & aux édifices des Egliſes. Nous avons dit que dans ſa jeuneſſe il avoit fait preſent d'une terre à l'Abbaye de Fontenelles, il continua ſes bienfaits envers ce même Monaſtere lors qu'il en fut Abbé.

Digitized by Google

VIII. Siec. L'Auteur de ſa vie ne nous marque point en particulier les biens dont il gratifia l'Abbaye de Jumieges, mais il ſe contente de dire en general, qu'il y donna & y fit donner tant de terres & de poſſeſſions, que nul de ceux qui ont eu la conduite de ce Monaſtere, ne l'ont jamais tant enrichi qu'il fit, de ſorte que c'eſt avec beaucoup de fondement qu'on le conſidere comme le plus liberal de tous les Bienfaicteurs de cette communauté Religieuſe : ce qui eſt d'autant plus croyable, que nous avons des preuves qu'il eut pour cette Abbaye une affection ſi particuliere puiſqu'il ſouhaita d'y finir ſes jours, comme il fit dans l'éxercice de la mortification & de la penitence, & voulut y être inhumé dans l'Egliſe de notre Dame : auſſi les Religieux de cette maiſon eurent pour ſa mémoire beaucoup de reconnoiſſance, & tâcherent de l'honorer & de la conſerver, en lui dreſſant un ſuperbe Mauſolée pour ſervir de monument public de leur gratitude, & du reſpect qu'ils avoient porté durant ſa vie à ſa vertu & à ſa ſainteté. Les Auteurs Eccleſiaſtiques mettent ſa mort au 13. d'Avril de l'an 730. mais il y a plus d'apparence de la placer avec le P. Pommeraye en 740. Order. Vital. au livre 5. de ſon Hiſtoire, lui attribuë la qualité, non de petit fils, mais de Couſin de Pepin Prince des François, & il ajoûte qu'au bruit de l'invaſion des Normands, le corps de ce Prelat fut transporté en Lorraine, avec celui de ſaint Aycadre ou Aichard par les Moines de Jumieges, & que de ſon tems il étoit encore en un village nommé Aſpres, au territoire de Cambray, ou l'on le gardoit avec beaucoup de veneration dans une Chaſſe couverte d'argent ; mais un autre Auteur croit que cela doit plutôt convenir à ſaint Hugues II. du nom Archevêque de Roüen & fils de Charlemagne. On voit dans la voute du chœur de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux l'Image de ce ſaint Prelat, avec les autres qui ſont reconnus dans ce Diocéſe pour Bienheureux, & on a coûtume de l'invoquer dans les Litanies & les Proceſſions que l'on fait pour les beſoins de l'Egliſe. Brantius dans ſon Martyrologe mis en vers a conſacré à ſa mémoire les deux ſuivans,

S. Hugues, I. du nom.

Hiſt. des Arch. de Roüen.

Pom. Hiſt. des Arch. de Ro. en Hug. I.

Mart. Rom. 9. April. & Bened. Men. Mol. &c.

Paſtor Hugo vigilat noctu, ne forte cruenta
Otia turbaret Beſtia grata gregis.

Digitized by Google

VIII S.le.

SAINT ROBERT
XVIII. EVÊQUE.

CHAPITRE XXI.

SAINT ROBERT XVIII. Evêque de Bayeux, qu'Order. Vitalis nomme Ratbert, & d'autres Radbert, étoit proche parent de saint Hugues si nous en croyons quelques Auteurs, mais il ne peut pas avoir été son Frere comme le veulent quelques manuscrits de l'Eglise de Bayeux, puisqu'il est certain que Drogon Pere de saint Hugues n'eut que lui & Arnoul d'enfans. Ce Robert posseda successivement après saint Hugues l'Evêché de Bayeux & l'Archevêché de Roüen; mais comme il n'est fait aucune mention particuliere de ses actions, ni dans les anciens Auteurs ni dans les mémoires qui nous restent de nos Evêques, nous ne sçavons ni l'année qu'il succeda à saint Hugues, ni celle de sa mort, & sa seule réputation de saint est restée parmi nous. Je vais neanmoins pour la satisfaction du Lecteur rapporter icy ce que le dernier Auteur de l'Histoire des Archevêques de Roüen raconte d'une chose singuliere, qui arriva à saint Robert lorsqu'il étoit actuellement Archevêque de cette Ville.

Apud du Chêne fol. 162. Dad. Hist. des Arch. de Roüen.

Le Pere Pomm vie de S. Rob.

Le jour de la Fête de saint Romain ce Prelat, dit-il, assistant à Matines, & entendant lire le miracle arrivé à ce Saint, lors qu'un peu avant sa mort, celebrant les divins Offices, il parut un globe de feu, d'où il sortoit une main de forme humaine qui lui donna la benediction, ce qui lui fit connoître qu'il seroit en bref delivré de cette vie mortelle; ce Prelat, dis-je, entra en doute de la verité de cette vision; de sorte qu'il ne put s'empêcher d'en dire ses sentimens à un sage & venerable Vieillard, qui avoit été autrefois son Précepteur, lui témoignant qu'il avoit

Digitized by Google

VIII. Siec. peine à croire qu'un homme mortel, pour ſaint & parfait qu'il
S. Robert. fût, eût eu l'honneur de voir de ſes yeux corporels la main de Dieu lui donner ſa Benediction. Ce bon Prêtre lui répondit, qu'il n'y avoit rien en cela que l'on ne pût aiſément croire, aprés divers exemples contenus dans le Texte ſacré, par leſquels on voit que Dieu a ſouvent apparu à ſes Serviteurs ſous des formes viſibles, témoin les viſions du Patriarche Jacob, du Prophete Michée, de ſaint Etienne premier Martyr, & autres ſemblables, & qu'il prioit notre Seigneur de le vouloir éclairer ſur ce ſujet, & de ne pas permettre qu'il doutât plus long-tems d'une verité ſi conſtante.

Cette réponce ayant en quelque maniere ſatisfait l'Archevêque, il repliqua que la mémoire de ſaint Romain lui étoit en ſinguliere veneration, qu'il n'avoit pas prétendu manquer de reſpect à ce ſaint par la propoſition qu'il lui avoit faite, & qu'il étoit quelquefois utile de ſe former des doutes, afin d'en rechercher l'éclairciſſement, & de recevoir par là quelque lumiere que l'on n'avoit pas auparavant.

A peine avoit-il achevé ces paroles, qu'on entendit dans l'Egliſe un grand tonnerre, & qu'on vit d'effroyables éclairs, qui cauſerent tant d'épouvente aux Chanoines, que la plûpart ſe proſternerent la face contre terre : mais leur crainte ne tarda gueres à être changée en admiration, par l'union qui ſe fit de tous ces éclairs en un ſeul rayon de tres-pure lumiere, qui s'alla repoſer ſur la Chaſſe de ſaint Romain. D'abord on jugea aſſez diverſement de ce Miracle ; mais quand on ſçut qu'il étoit arrivé juſtement au tems que l'Archevêque avoit communiqué à ce ſçavant Prêtre, dont nous venons de parler, ce qu'il penſoit touchant la viſion de S. Romain, tout le monde conclut, qu'aſſurement notre Seigneur avoit operé cette merveille pour honorer le Saint, & pour ſervir de remede au doute de Robert ; en faveur duquel j'avertiray en paſſant les perſonnes moins intelligentes, qui pourroient lire cette Hiſtoire, de ne ſe pas figurer que cet Archevêque eût commis quelque péché pour avoir douté ſi ſaint Romain avoit reçû pendant ſa vie cette Benediction ſi miraculeuſe, puis qu'abſolument parlant, nul n'eſt obligé en conſcience de croire ce fait, qui quoy qu'atteſté par de bons mémoires, n'eſt pourtant point de révélation Divine, mais de pure tradition humaine.

Digitized by Google

humaine. Auſſi, continuë cet Auteur, cela n'a pas empêché qu'Ordry Vital n'ait rendu un témoignage d'eſtime à la vertu de Robert, qui paſſe pour Saint ſi on s'en rapporte à un ancien Martyrologe ou Legendaire, allegué par Bollandus en ſon ſecond volume ſur le 19. Janvier, dans lequel on lit; l'onziéme de May ſe célébre la Fête des ſaints Robert & Remy Archevêques de Roüen. Il eſt vray que les mémoires de Roüen n'en diſent rien; mais comme par les diverſes ruines qu'elle a ſouffertes dans la ſuite des Siécles, elle a perdu la plûpart des mémoires qui regardoient ſes antiquitez, ce ſilence ne ſuffit pas pour détruire totalement la diſpoſition de cette piéce, qui fait tant d'honneur à la mémoire de ce Prelat; outre que l'on doit conſiderer que cette Egliſe a été fort reſervée à canoniſer ſes Saints, puiſque même elle n'a inſeré dans ſon Breviaire que depuis peu d'années les noms de quelques-uns, qui étoient reconnus publiquement pour Saints dans les Martyrologes de l'Egliſe Romaine. Voicy le diſtique qu'Ordry Vital nous a laiſſé pour garand de ce que nous venons de dire. VIII. Siec. S. Robert.

Sedem Ratbertus digni Paſtoris adeptus
Moribus emicuit juſtis, ſanctè quoque vixit.

LEODENINGUS
XIX. EVÊQUE.

CHAPITRE XXII.

CE PRELAT ſi peu connu dans ſon Diocéſe méme, & parmi les Auteurs qui en ont fait l'Hiſtoire, doit être neanmoins compté pour le XIX. Evêque de Bayeux, puiſque les Compilateurs des Conciles, comme le Pere Labbe *tom. 6. fol.* 1702. le P. Sirmond *tom. 2. Concil. Gall. fol. 56.* le P. Charles le Cointe *in Annal. Eccl. Franc.* nous aſſurent que l'Evêque *Leodeningus*, a ſouſcrit ſous ce titre *Epiſcopus civitatis Baiogas*, au Concile tenu au Château d'Attigny ſous le pontificat de Paul I. & pendant le regne de Pepin le Bref, Roy de France l'an 765. Il s'y trouva, outre les Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre, vingt-ſept Evêques, & Leodeningus y a ſigné le dix-neuviéme. Or dans les Notices de l'Empire, ainſi qu'on le peut voir dans André du Chêne en ſon Hiſtoire de France *tom. 1. fol. 6.* cette ville qui y eſt nommée *Baiogas* eſt placée dans la ſeconde Province Lyonnoiſe, & comme la premiere entre les Egliſes qui ſont de la dépendance de l'Archevêché de Roüen. Ainſi le Scoliaſte Fredegaire appelle ceux de Bayeux *Bagaſſinos*, que Gregoire de Tours en ſon Hiſtoire de France nomme *Baiocaſſinos*, à la maniere des anciens qui ſe ſervoient ordinairement du G. pour le C. & qui diſoient *Gneius* au lieu de *Cneius*; *Gaïus* pour *Caïus*, & ainſi de pluſieurs autres mots. C'eſt de cette maniere que les anciens au lieu de dire *Baiocas*, ont dit *Baiogas*, parce que cette façon de parler étoit plus douce & plus délicate. Cela ſuffit pour nous faire connoître que ceux qui ont recueilli les mémoires de l'Hi-

Attigny eſt un Bourg de France en Champagne dans le Diocéſe de Rheims.

Greg. Hiſt. Franc. lib. 5. c. 27. Fredag. ib. fol. 555. & 557.

ſtoire des Evêques de Bayeux, n'ont pas dû omettre comme ils ont fait Leodeningus, puiſque par la ſeule ſouſcription du Concile d'Attigny, il eſt conſtant qu'il n'a pu être Evêque d'un autre Siége que de celui de Bayeux. Il eſt vray que la mémoire de ſes actions, de ſa naiſſance & de ſa mort s'eſt perduë dans ſon Diocéſe même, mais il n'eſt pas le ſeul à qui ce malheur eſt arrivé, nous en avons déja vû quelques exemples, nous en verrons encore d'autres dans la ſuite. Ainſi ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante de dire qu'ils n'ont pas été Evêques, parce qu'il ne nous eſt rien reſté de leurs actions. VIII. Siec. Leodeningus

THIORUS
A
XX. EVEQUE.

CHAPITRE XXIII.

THIORUS vingtiéme Evêque de Bayeux, juſtifie en ſa perſonne combien l'antiquité a été ſouvent ingrate envers les grands Hommes, lors qu'il s'eſt agi de tranſmettre à la poſterité l'Hiſtoire de leur vie & de leurs actions; ou du moins qu'elle a été peu ſoigneuſe de leur mémoire. Thiorus vivoit ſous le regne de l'Empereur Charlemagne, & ſoit par ſon merite, ſoit par ſa naiſſance, ou par ces deux qualitez reunies en ſa perſonne, il entra bien avant dans les bonnes graces de ce grand Prince, qui le fit un de ſes Chapelains qu'on a depuis appellez Aumôniers. Ce glorieux Monarque aprés avoir terraſſé tant de redoutables ennemis, & avoir remporté ſur eux mille belles victoires; aprés avoir delivré l'Italie de ſes Tyrans & remis Rome dans la liberté, entra dans cette Ville victorieux & triomphant, pour y rendre ſes reſpects au Vicaire de JESUS-CHRIST.

VIII. Siec. *Thiorus.*

Il n'eſt pas de mon ſujet de décrire icy la maniere dont il fut reçu du Pape, les honneurs qu'on lui rendit, les benedictions dont on le combla, & les loüanges qu'on donna à ſa pieté. Je diray ſeulement que le Pape Adrien ne ſçachant de quelle maniere remercier ce grand Empereur, & reconnoître les biens infinis qu'il avoit procurez à l'Egliſe par ſes victoires, tint un Concile à Rome l'an 773. dans lequel il lui accorda l'Inveſtiture des Bénéfices de ſon Royaume. Charlemagne y étant de retour eut bientôt occaſion de ſe ſervir du privilége que le Pape lui avoit donné. L'Evêché de Bayeux étant devenu vacant pendant ſon regne, il en inveſtit Thiorus qui étoit toûjours à ſa ſuite. Cette éminente dignité où l'éleva ce pieux Monarque, eſt une marque aſſez éclatante du merite & des grandes qualitez de notre illuſtre Prelat, dont nous ne ſçavons que cette ſeule circonſtance. Le Pere le Cointe le compte parmi nos Evêques en 811. On croit qu'il mourut vers ce tems-là. Il eſt dépeint dans la voute du chœur de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux entre les anciens Evêques. Et Claude Robert dans ſa *Gall. Chriſt.* & pluſieurs autres Auteurs, en font auſſi mention dans leurs ouvrages.

Gal Chriſt. Sammarth. fol. 312. Hiſt. Franç. Du Haut. an. 773.

Tom. 7. an. Eccl. in ind.

Digitized by Google

IX. SIECLE.

CAREVILTUS OU CARENILTUS

XXI. EVÊQUE.

CHAPITRE XXIV.

CARENILTUS XXI. Evêque de Bayeux, eſt nommé en differentes manieres par les Nomenclateurs de ſce Diocéſe. Les Cartulaires de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux, l'Hiſtoire du Mans, Claude Robert dans ſa *Gallia Chriſtiana*, & Ferrarius dans ſes Tables l'appellent *Careniltus*. Il eſt nommé par Mrs. de Sainte Marthe *Careviltus*, auſſi-bien que par Jacques Severt dans la Chronologie des Archevêques de Lyon. Il porte auſſi ce même nom dans le Concile de Vvormes de l'an 829. dans l'Hiſtoire de Tavellus des Archevêques de Lyon. Enfin le Pere Pommeraye dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Roüen, ſous l'Archevêque Ragnoard le nomme *Carejuls*, & en Latin *Carejullus*. Gal. Chriſt. to. 2. f. 332.

Ce Prelat fut élevé dans l'Abbaye de Ferriere en Gatinois, de l'Ordre de ſaint Benoiſt de la Congregation de Fleury, ſous la diſcipline de ſaint Alderic XIII. Abbé. Il profita ſi bien des inſtructions de ce ſaint Homme, qu'il mérita bientôt de ſortir de ſon Monaſtere, pour enſeigner lui-même ſes autres comme Lup. Ferr. ep. 19. Gal. Chriſt. to. 1. fo. 14. & to. 2. f. 131 & to. 4. col. 370.

IX. Siec. un bon & ſaint Paſteur. Loüis le Debonnaire Fils de l'Empereur
Careviltus. Charlemagne ayant élevé S.ᵗ Alderic ſon Maître à l'Archevêché de Sens l'an 830. Careniltus qui avoit été un ſi digne Diſciple de ce ſaint Abbé, le ſuivit bientôt aprés dans l'Epiſcopat ayant été nommé Evêque de Bayeux. En effet ce Prelat a ſigné dans le Concile de Vvormes le huitiéme Evêque immediatement aprés ſaint Alderic en ces termes, *Careviltus Baiocenſis Epiſcopus.*

Labbe to. 7. Conc. fol. 1680, & ſeq. Pomm. Ar. de Roüen fol. 199. Ce Concile fut aſſemblé l'an 829. ou 830. par les ſoins de Loüis le Debonnaire, ou ſe trouverent vingt-ſept Evêques, avec pluſieurs de ſes Officiers & quelques Abbez, en preſence du Légat du ſaint Siége, ou l'on examina ce qui avoit été reſolu dans quatre Conciles tenus à Mayence, à Paris, à Lyon, & à Toulouſe, avec l'affaire de la tranſlation de l'Abbaye de ſaint Remy de Rheims, qui étoit trop à l'étroit dans cette Ville & qu'on tranſporta dans un Village à cinq lieuës de diſtance de cette ville de Rheims.

Le même P. Pommeraye dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Roüen, nous aſſure qu'il aſſiſta auſſi avec ſon Metropolitain Ragnoard au Concile de Paris de l'an 829. qui avoit été aſſemblé pour mettre la reforme dans les mœurs des Chrétiens, dont la dépravation generale étoit la cauſe d'une infinité de miſeres, qui depuis pluſieurs années accabloient le Royaume de France. C'eſt ce qui obligea l'Empereur Loüis le Debonnaire, de l'avis de quelques Evêques & de ſes principaux Conſeillers, d'ordonner un jeûne ſolemnel de trois jours & des Priéres publiques, afin de ſatisfaire à la Juſtice de Dieu, aprés quoy on célébra le Concile, ou l'on fit pluſieurs beaux Decrets diviſez en trois livres, puis qu'il eſt certain qu'on auroit peine à trouver rien de plus ſolide dans l'antiquité touchant la Police de l'Egliſe, la Morale de l'Evangile, & même la politique Chrétienne, le ſecond Livre traitant fort amplement de cette derniére matiére.

Le Cartulaire de l'Abbaye de Ferriere, dans laquelle notre Saint avoit été élevé comme nous l'avons déja dit, nous fait foy que notre Prelat aſſiſta à la célébre Aſſemblée qui ſe tint à Thionville l'an 835. pour le rétabliſſement de Loüis le Debonnaire, que ſon fils Lothaire, dans une Aſſemblée tenuë à Compiegne le premier jour d'Octobre de l'an 833. par le conſeil d'Ebbo Archevêque de Rheims, & de quelques autres Evêques, avoit

Digitized by Google

contraint de ſe dépoüiller de ſes ornemens Imperiaux & l'avoit mis ſous bonne garde à ſaint Médard de Soiſons. Une action ſi indigne irrita tous les bons François, qui s'armerent auſſi-tôt pour venger l'injure faite à leur Souverain ; & Pepin & Loüis ſes deux autres fils ſe joignirent à eux, tant par un mouvement de repentance, que par l'apprehenſion qu'ils avoient que Lothaire ne s'emparât ſeul de l'Empire. Celui-cy voyant qu'il ſe formoit un orage qu'il auroit peine à diſſiper, s'excuſa, en diſant qu'il n'avoit rien fait que par l'avis des Prelats & des Grands de l'Etat, & aprés avoir laiſſé le Roy ſon Pere dans l'Abbaye de S. Denis, il ſe retira à Vienne en Dauphiné. Quelques Evêques s'étant tranſportez à ce Royal Monaſtere, remîrent la Couronne ſur la tête de ce bon Prince & le réconcilierent à l'Egliſe, de la Communion de laquelle il avoit été ſeparé avec tant d'injuſtice. Un an aprés ou environ l'Empereur vint à Thionville, & y aſſembla un Concile ou ſe trouva le Metropolitain de cette Province, avec notre Evêque Careniltus & quelques autres Prelats de ſes Suffragans, ſans compter quantité d'autres Evêques de diverſes Metropoles, leſquels ayant ratifié ce qui avoit été fait à ſaint Denis, accompagnerent l'Empereur à Mets, ou en une Meſſe ſolennelle qui fut célébrée dans l'Egliſe de ſaint Etienne, ſept Archevêques renouvelerent la cérémonie de la réconciliation de ce Prince, reciterent chacun ſur lui une Oraiſon, au milieu des acclamations du Peuple, qui ne ceſſoit de rendre graces à Dieu pour l'entier rétabliſſement de l'Empereur.

IX. Siec. *Careniltus.*

Conc. Gall. to. 2. an. 834 & 835.

Toutes ces choſes s'étant paſſées à Mets avec un Applaudiſſement general de tous les Ordres du Royaume, ce Prince avec les Evêques & les principaux Seigneurs de ſa Cour retourna à Thionville, ou l'on continua le Concile qui avoit été commencé. Il s'y rendit l'accuſateur d'Ebbo, & déclara qu'il étoit l'inſtigateur du crime que ſes enfans avoient commis en ſa perſonne, & le principal auteur de l'ignominieuſe dépoſition qu'on lui avoit fait ſouffrir à Compiegne : Ebbo demanda qu'il lui fût permis de ſe deffendre en l'abſence de l'Empereur, ce qui lui fut accordé. Cependant il ſe ſentit ſi vivement preſſé des remords de ſa conſcience qui lui reprochoit ſon injuſte & criminelle conduite, qu'il ſe condamna lui-même, & pour expier pleinement ſon péché, il ſe démit en preſence de l'aſſemblée de ſon Evêché. & on lui inter-

Digitized by Google

IX. Siec. dit auſſi-tôt les fonctions de ſa dignité. Voilà tout ce que nous
Carenil'us. ſçavons des actions de notre Prelat, qui vivoit pendant que les Danois faiſoient leurs incurſions dans la Normandie, ce qui eſt vray ſemblablement la cauſe du peu de lumieres qui nous reſte des Evêques de ce tems là.

SAINT SULPICE
XXII. EVÊQUE.

CHAPITRE XXV.

LEs habitans de la parroiſſe de Livry Diocéſe de Bayeux, dont nous avons déja parlé ſous l'Epiſcopat de S. Gerbold, tiennent pour une choſe conſtante & indubitable, que S. Sulpice XXII. Evêque de Bayeux y avoit pris naiſſance, & montrent encore aujourd'hui le lieu où il faiſoit ſa demeure qu'on nomme Valſin, à l'endroit ou S. Gerbold avoit fait bâtir un Hermitage. La pieté & la ſcience de Sulpice l'éleverent ſur le Trône Epiſcopal de Bayeux, & il fut le Succeſſeur de Carenilus, mais on ne ſçait point en qu'elle année, quoy qu'on conjecture que ce fut vers l'an 840. Pendant qu'il étoit occupé à faire la viſite de ſon Diocéſe, ou peut-être qu'il s'étoit retiré dans ſa Solitude de Livry pour quelque tems, les Barbares Danois en 844. faiſant leurs ravages dans cette Province, & mettant tout à feu & à ſang, paſſerent par la parroiſſe de Livry, ou aprés avoir mis le feu aux Egliſes & aux autres bâtimens qu'ils trouverent, ils eurent encore la barbarie de faire paſſer au fil de l'épée tous les habitans qu'ils trouverent ſans épargner le S. Evêque Sulpice, qui fut mis à mort en haine de la Religion Chrétienne. Aprés que ces inhumains ſe furent retirez, ceux qui avoient pû ſe ſouſtraire à leur fureur, étant retournez dans leur ancienne demeure

Veill. Gen. lib. 1. & 2. hiſt. Norm. Order. Vit. hiſt. Eccl. lib. 3. init. Palat. in Not. ad Capit. Car. ſimpl.

Digitized by Google

meure y trouverent le Corps de S. Sulpice enſeveli dans les ruines de quelques édifices, & l'inhumerent auprés d'une fontaine dans le Valſein. Depuis on y a bâty une Chapelle, ou les Peuples pleins de vénération pour la mémoire de ce grand Evêque, vont reclamer ſon ſecours dans leurs infirmitez & dans leurs maladies, quoy que ſes Reliques ayent été enlevées de ſon tombeau, comme nous le dirons ci-aprés. IX. Siec. S. Sulpice. B-ll. Act. St. 77. Jun. fol. 787. Menard. l. 1. Obſerv.

Galeſini & quelques autres Auteurs citez par Bollandus ont mis S. Sulpice Evêque de Bayeux, auſſi-bien que les autres Chrétiens maſſacrez par les Danois au nombre des Martyrs comme il eſt remarqué dans les Annales de l'Abbaye de Bretigny, Dieu ayant bien voulu manifeſter leur Sainteté par des Signes extraordinaires & miraculeux. C'eſt ce que les Peuples qui y accourent de tant d'endroits experimentent encore tous les jours au tombeau de notre S. Evêque. Hiſt. Franc. tom. 1. de Chêne.

Nous inferons de là que ſaint Sulpice Evêque de Bayeux & Martyr, n'eſt point le même que S. Sulpice Evêque de Bourges, dont les Reliques ſont encore à Bourges, étant une choſe tres-conſtante qu'on ne les a jamais apportées dans le Diocéſe de Bayeux, & qu'il n'y eſt jamais venu lui-même. Ce ne peut être non plus un Evêque de Bayonne, puiſqu'aucun Nomenclateur n'a dit qu'il y ait eu jamais d'Evêque du nom de Sulpice à Bayonne. Mais Molanus trompé par la reſſemblance des noms qui expriment ces deux Siéges Epiſcopaux, a attiré dans ſon erreur, Menard, Claude Robert, du Sauſſey, & quelques autres qui l'ont ſuivi. De plus l'Evêché de Bayonne n'ayant été fondé que vers l'an 886. par Leon Archevêque de Roüen, l'Epoque de l'Epiſcopat de S. Sulpice Evêque de Bayeux ne paroît pas s'accorder avec celle de Sulpice Evêque de Bayonne. Enfin le mot de *Baïæ*, ne peut pas ſe prendre pour *Baionnæ*, mais pour *Baiocæ*, mot qui ſans conteſtation marque la ville de Bayeux. C'eſt ainſi qu'en parlent les livres de l'Egliſe & du Diocéſe de Bayeux dans l'Office de S. Exupere *aggrediens Baiæ confinia*, & encore *Baïo poſt decoratus*. Et encore dans l'Office de la tranſlation des Reliques de S. Regnobert, *Baiæ præſul fit Eccleſiæ*. C'eſt ainſi que le ſçavant M. Halley en décrivant la maniére dont S. Gerbold arriva dans le Diocéſe de Bayeux, aprés qu'il fut jetté dans la mer, dit *attollit verſus Baïas*. On Mart. Rom. in ſuppl. 17. Jan. & Mart. Gall. Sauſſ. Gal. Chriſt. tom. 1. in Baion. Mart. Gall. Sauſſ. to. 1. fol. 75. In Act. S. Gerb. ſup.

IX. Siec. voit auſſi en confirmation de cette verité ſur le tombeau de S. Sulpice, dans l'Egliſe de Chelles en vieux carracteres ces paroles, *hic jacet ſanctus Sulpitius olim Epiſcopus Baienſis*, ce qui fait connoître & par les choſes que nous avons déja dites & que nous pourrons dire dans la ſuite que cette Epitaphe regarde S. Sulpice Evêque de Bayeux, ce ſera lorſque nous traiterons de l'état de cette Egliſe, qui fut dreſſé en 1596. par Anne Deſcards avant la promiſſion de René Daillon à l'Evêché de Bayeux.

S. Sulpice.

George Galepin, Moine & Bibliotechaire du Monaſtere de S. Guiſlain en Hainaut, rapporte qu'il a vû dans un vieux manuſcrit que l'on conſerve dans cette maiſon, de l'an 986. que Simon Abbé de Chelles & Religieux de S. Guiſlain, ayant fait un voyage de dévotion au Mont S. Michel, ſitué aux confins de la Normandie, & ayant appris en paſſant par la parroiſſe de Livry, qu'il y avoit là des Reliques d'un S. Evêque de Bayeux les enleva de nuit à ſon retour, aprés avoir fait boire avec excez celui qui avoit ſoin de les garder, voici ſes paroles en Latin.

Boll. Act. Ss. 27. Jan. tomat. fol. 760. & 781.

Refert Galepinus, dit un Auteur qui rapporte les paroles du manuſcrit, *Simonem Abbatem Cellenſem ex ſua domo Giſlenenſi devotionis ardore ad ſancti Michaëlis in Normania montem proficiſcentem per Lavibiacum vicum, vidiſſe in tranſitu tres Eccleſias, in quarum una didicit Reliquias* Baienſis *antiſtis, qui ſolitariæ vitæ ducendæ eremum hanc petierat remanſiſſe, quo audito in reditu eadem viâ pertranſiſſe cum fratribus, hoſpicioque ab ædituo iſtius Eccleſiæ dato, ab illiſque inebriato, cum illius domeſticis ſomnoque ſopitis, Abbatem cum ſociis ſurgentem, ſacri devotione ſacrilegii magis illis augente, ad venerabile furtum omne ſecretum tentant, ſomnum vitant, compeſcebant à latratu canes, caſeum & panem manibus prætendentes, Abbas efferre nititur glebam, primo uſu non valentem juvierunt ſocii bis & ter, orantes ne invenerentur, certatim veſtigia detorſere : ædituus vero manè de crapulâ ſurgens theſauro ablato fruſtra ingemuit, ſed quanto Normania hoc furto infeliciorem, tanto* Hienault *ſe ſentit feliciorem.*

Mem. de Mr. Petit.

Bollandus conclut auſſi des paroles de cet Hiſtorien, que Sulpice Evêque de Bayeux, eſt celui qui menoit en ce lieu une vie ſolitaire, qui y mourut, ou pour mieux dire, qui y fut maſſacré, & où le Corps fut trouvé ſans qu'on en eût fait aucune

Ut ſupra.

Digitized by Google

translation, & que cét Abbé dont nous avons parlé déroba si pieusement. Il en fit ensuite avec beaucoup de pompe & de cérémonie la translation dans son Abbaye de Chelles, l'y ayant fait transporter de S. Guislain le 21. Juillet de l'an 986. & la Fête s'y célébre toûjours le même jour, sous l'invocation d'un Martyr Evêque de Bayeux. Mais quoy qu'on ait violé si honteusement le sepulchre de ce grand Martyr, cela n'empêche pas que la mémoire ne s'en conserve toûjours avec beaucoup de vénération dans cette même parroisse de Livry, comme nous l'avons déja dit, & que ce glorieux & S. Pasteur se ressouvenant continuellement de ses oüailles ne comble de plus grandes & de plus particuliéres graces ceux qui vont le reclamer dans leurs besoins, soit spirituels ou corporels, à son ancien tombeau. IX. Siec. S. Sulpice.

Nous dirons encore icy en finissant l'éloge de notre illustre Prelat, que les Moines de S. Guislain pour réparer en quelque maniére le tort que l'Abbé de Chelles avoit fait au Diocése de Bayeux, en enlevant ce précieux tresor des Reliques de S. Sulpice, ont donné aux Religieux de S. Vigor prés Bayeux, une partie des Reliques de ce Saint, qu'ils reconnoissent pour avoir été Evêque de Bayeux, déclarant que c'étoit comme une espece de restitution qu'ils faisoient à son Diocése. Nous ne sçavons aucune autre circonstance de sa vie, on croit que son martyre arriva vers l'an 844.

S^T. BALTFRIDUS OU VVALFRIDUS XXIII. EVÊQUE.

CHAPITRE XXVI.

Brev. Bai. 4. Sept. Act. Ss. Bol. 16. Maii. Mart. Gal. 3. Sept. Lup. Ferr. Ep. 89. Neuſt. Pia. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 333

CE Saint Evêque qui fut auſſi une des Victimes que les Danois immolerent à leur barbarie, doit être compté pour le XXIII. Prelat qui a occupé le Siége Epiſcopal de Bayeux, quoy qu'il ſoit nommé bien differemment. On l'appelle *Baltfridus & Balfridus, Valtfridus, Valfridus, Balfrigus, Valfrigus*, dans les manuſcrits qui parlent de lui. C'a été ſans raiſon que Severt & René Chopin l'ont confondu avec le S. Moine Godefroi. On ignore le nom de ſes parens auſſi-bien que le lieu de ſa naiſſance, mais il s'eſt rendu illuſtre & recommendable par les differens Conciles où il aſſiſta comme Evêque de Bayeux. On

Lab. to. 7. Conc. fol. 1852. Sym. Conc Gal. 846. to. 3. fol. 63.

le voit ſigné dans le Concile de Paris tenu l'an 846. pour confirmer ce qui avoit été reſolu dans le Concile de Meaux de l'année précedente, ou l'on fit une compilation de 80. Canons pour la Diſcipline que doivent obſerver les Clercs, & dans lequel on traita des privileges accordez à l'Abbaye de Corbeil, ſa ſouſcription eſt conçuë en ces termes, *Baltfridus Eccleſiæ Baiocenſis Epiſcopus hoc privilegium conſenſi & ſubſcripſi.* Nous voyons encore qu'il a ſigné dans un Concile tenu l'an 849. compoſé des Métropolitains de Tours, de Rheims, de Roüen, & d'environ vingt de leurs Suffragans, mais on ne ſçait ou ce Concile fut

Digitized by Google

célébré. Baronius veut qu'on l'ait tenu à Tours, & la Chronique de l'Abbaye de Fontenelles nous fait foy que ce fut à Paris, & le Pere Labbe dans le grand recueil de ſes Conciles a ſuivi ce ſentiment. Quoy qu'il en ſoit, Loup Abbé de Ferrieres qui vivoit en ce même tems là, nous a conſervé la lettre Synodale de ce Concile; ces illuſtres Prelats l'adreſſent à Nomenoius Duc des Bretons, qui les gouvernoit d'une maniére fort tyrannique, ſur les deſordres qu'il avoit commis, & l'exhortent à faire pénitence & à ſatisfaire au Pape, on voit à la fin du Concile le ſigne de notre Evêque en ces termes, *Vualtfridus Baiocenſium.* Le zéle qu'il avoit de procurer la gloire de Dieu, le bien de l'Egliſe, & de maintenir ou de rétablir la diſcipline Eccleſiaſtique, ne lui faiſoit manquer aucune des occaſions de ſe ſignaler glorieuſement. C'eſt pour cela qu'il ſe rendit l'an 852. au Concile de Sens tenu ſous l'Archevêque Vvenilon, ou il s'agiſſoit de confirmer quelques priviléges accordez à l'Abbaye de S. Remy, auſquels il ſouſcrivit ainſi, *Ego Baltfridus Eccleſiæ Baiocenſis ſubſcripſi.* On le voit encore ſigné dans un autre Concile aſſemblé l'année ſuivante dans la même ville de Rheims, pour y faire des reglemens Eccleſiaſtiques, voici les termes dont il ſe ſervit, *Balfridus Baiocenſis Eccleſiæ Epiſcopus relegi, conſenſi, decrevi & ſubſcripſi.*

IX Sitz. 9. Baltfridus

Labb. to. 8. Conc. fol. 69.

Labb. to. 8. Conc. & Sirm. to. 3. Conc. Gal.

Par une ſuite du même zéle, il ſe trouva quelque tems aprés au Concile de Verberie dans le Diocéſe de Soiſons, pour regler l'affaire de Heriman Evêque de Nevers, qu'on avoit déja beaucoup agitée dans le Concile de Soiſons tenu la même année. Cét Evêque ayant l'eſprit foible avoit commis quelques fautes conſiderables dans l'exercice de ſon Miniſtere, & vouloit neanmoins toûjours continuer à en faire les fonctions, malgré les remontrances qu'on lui faiſoit. On avoit ordonné par proviſion dans le Concile de Soiſons à Vvenillon Archevêque de Sens ſon Metropolitain, d'aller à Nevers, de regler l'Egliſe, & d'emmener avec lui Heriman à Sens, juſqu'à ce que l'Eté, qui étoit le tems où il ſe trouvoit le plus mal, fût paſſé, pour le renvoyer enſuite quand il ſeroit rétabli. Il fut donc reglé dans le Concile de Verberie, dont l'ouverture ſe fit au mois d'Aouſt de l'an 853. en preſence de l'Empereur Charles le Chauve Roy de France, qu'on rétabliſſoit Heriman dans ſon Evêché de Nevers, & qu'il

An. 853.

Digitized by Google

IX. Siec. n'en avoit point été privé pour aucune faute qu'il eût commise, mais seulement à cause de l'infirmité dont il étoit gueri.

S. Baldricus

Pour ne pas interrompre l'ordre ni la suite des Conciles ou notre S. Prelat s'étoit trouvé, nous avons laissé une chose qu'il avoit déja faite & dont nous allons parler ici. Au retour de son voyage de Paris, le 3. Septembre de l'an 846. il fit la cérémonie de la translation des Reliques de S. Regnobert second Evêque de Bayeux, de l'Eglise de S. Exupere ou il avoit été inhumé, & ou reposoient encore ses ossemens sacrez, dans l'Eglise Cathédrale de Bayeux, ou il se trouva un grand concours de peuples, les uns y donnant des témoignages de leur respect & de leur dévotion, & les autres de leur curiosité, comme il arrive assez ordinairement. C'est de cette translation dont on fait tous les ans le même jour la Fête dans le Diocése. Mais pendant que ce S. Evêque étoit au Concile de Verberie pour la cause de Heriman Evêque de Nevers, les Danois toûjours accoûtumez au pillage, & qui s'étoient si bien trouvez de leurs premieres incursions, par le riche butin qu'ils y avoient fait; & qui de tems en tems faisoient venir de nouvelles troupes qui mettoient la desolation par tout, enleverent la précieuse Chasse ou étoient renfermées les Reliques de S. Regnobert. Cette impieté & ce sacrilége que commirent ces barbares, a été la cause que ces Reliques se sont répanduës en tant d'endroits de ce Royaume, comme nous l'avons vû dans la vie de ce Saint. Cette perte fut extrêmement sensible aux habitans de Bayeux, qui se voyoient ainsi dépoüillez d'un si précieux tresor, & comme si leur Evêque dans la translation qu'il en avoit faite, par un effet de sa pieté & de sa profonde vénération pour un si grand & si saint Prelat, eût contribué à cét indigne attentat des Danois, ils murmurerent hautement contre lui; du murmure ils en vinrent aux plaintes; des plaintes aux reproches & aux injures; & enfin ils porterent si loin leur injuste passion, qu'ils se servirent de la calomnie pour perdre leur Pere & leur S. Pasteur, & l'accuserent d'être tombé dans le péché d'incontinence, & d'avoir contribué au sacrilége larcin des Normands.

Ex Brev. Ratisb. vet. & no 3. ferr. Mart. G. li. 3. sept. in suppl.

Ex veter. lib. Ms.

Des crimes si atroces imposez à un si pieux & si zélé Evêque, semblerent peu croyables, & ils ne tarderent gueres à passer pour d'insignes calomnies. En effet sa cause ayant été portée au sou-

verain Tribunal du Roy Charles le Chauve touchant l'infame péché de la chair dont il étoit accuſé, il en fut entierement déchargé & rétabli avec honneur ſur ſon Siége Epiſcopal, dont ſes citoyens l'avoient chaſſé avec tant d'indignité. Son innocence ne fut pas moins reconnuë dans l'accuſation qu'ils avoient intentée contre lui, touchant les Reliques de S. Regnobert. Parmi les bruits vagues & incertains qu'ils publioient contre lui, encore qu'ils ſçuſſent que les Danois ou les Normands, comme on les appella bientôt aprés, avoient été les Auteurs de la profanation des Reliques de S. Regnobert, ils diſoient qu'à ſon inſtigation & par ſon moyen un Seigneur du Mans les avoit enlevées ſecretement. Auſſi ce prétendu enlévement eſt une choſe purement apocryphe, & l'Hiſtoire qu'on avoit tâché de compoſer de la tranſlation qui en avoit été faite par ce Seigneur à S. Victor proche le Mans, & enſuite dans une autre Egliſe qu'il avoit fait bâtir à ſes frais, a-t-elle été ôtée du Breviaire réimprimé en l'année 1665, comme un fait inventé à plaiſir & plein de contradictions.

IX. Siec. S. Baltfridus. Ex Veterib. Mss. Eccl. Baioc. Act. Sſ. 16. Mart. ut ſup. tranſl. S. Regnob.

Notre S. Prelat aprés être ſorti avec tant de gloire de ces fâcheuſes affaires, connut par une funeſte experience, que la vie de l'homme quelque heureuſe qu'elle ſemble, n'eſt pourtant qu'une grande miſere, & un combat perpetuel pendant qu'il eſt ſur la terre. Il s'étoit vû d'abord eſtimé, honoré, aimé de ſes Diocéſains; il avoit acquis beaucoup de gloire par ſa piété & par ſon zéle dans les Conciles où il avoit aſſiſté; & aprés cela il ſe vit expoſé à la médiſance & à la calomnie, obligé de paroître devant le Tribunal de ſon Prince, pour s'y juſtifier & y détruire les fauſſes accuſations de ſes ennemis, ce qu'on ne fait quelquefois qu'avec beaucoup de fatigues, de travail, qu'avec mille ſoins & mille inquietudes; & à peine étoit-il ſorti des mains de ſes citoyens, qu'il tomba encore dans de plus cruelles; puiſque ſi ſes premiers ennemis ne purent avec toutes leurs calomnies lui ravir l'honneur, les ſeconds lui ôterent facilement la vie, ayant été mis à mort pour la Religion avec pluſieurs autres perſonnes par les Danois, l'an 958. comme nous l'apprenons des Annales de l'Abbaye de S. Bertin par ces paroles, *ſed & anno præterito Blatfridum Baiocaſſium Epiſcopum necaverunt.* On ignore juſques à preſent le lieu de la ſepulture de ce S. Evêque & Martyr.

Du Chêne Hiſt. Fran. to. 3.

Digitized by Google

IX. Siec.

TORTOLDUS
XXIV. EVÊQUE.

CHAPITRE XXVII.

IL y a beaucoup d'apparence que Tortoldus que l'on compte pour le XXIV. Evêque de Bayeux, n'a jamais été véritablement ni légitimement poſſeſſeur de ce Siége, & qu'il s'en étoit emparé par le grand credit qu'il avoit auprés de Loüis le Germanique frere de Charles le Chauve. Tortoldus étoit proche parent de Vvenilon XLVIII. Archevêque de Sens, qui l'avoit ordonné Diacre, & l'avoit fait enſuite le premier Archidiacre de ſon Egliſe. Sa naiſſance, avec l'alliance & la protection de ſon Archevêque, lui donnerent bien-tôt entrée à de plus grands emplois. Vvenilon l'ayant mené avec lui à la Cour, le fit connoître au Roy Charles le Chauve qui l'honora de Clerc de ſa Chapelle, que Vvenilon avoit poſſedée avant que d'être nommé à l'Archevêché de Sens. Baltfridus Evêque de Bayeux étant mort l'an 858. Vvenilon employa tout ſon credit & ce qu'il avoit de pouvoir auprés de Loüis le Germanique qui étoit fort broüillé avec Charles le Chauve ſon frere, pour obtenir de ce Prince l'Evêché de Bayeux pour Tortoldus. Loüis extrêmement politique & qui étoit bien aiſe de mettre dans ſon parti un Prelat auſſi connu & auſſi conſideré que Vvenilon, qui pouvoit lui gagner pluſieurs autres Prelats en qualité de Chef de ſa Province & de Métropolitain, s'il en venoit en une entiere rupture avec ſon frere, nomma, ou fit nommer & reconnoître Tortoldus pour légitime Evêque de ce Siege; nous allons examiner les raiſons que l'on raporte pour perſuader qu'il étoit intrus, & ce que diſent ceux qui le défendent

Lib. Procl. Carol Cal. c. 12 ejuſq; sapit. an. 859 c. 4. Du Chêne Hiſt. F. An. to. 2. fol. 534.

défendent, laiſſant entierement au Lecteur la liberté d'en porter son jugement. IX. Siec.

Tortoldus.

On reproche trois choſes à Tortoldus pour faire voir ſon intruſion. La premiére eſt, qu'on dit qu'il a uſurpé violemment le Siége Epiſcopal de Bayeux. La ſeconde, qu'il étoit rebelle à ſon Prince légitime; Et la troiſiéme, qu'il fut condamné par un Concile. Voyons ſi ces reproches ſont bien fondez. Au mois de Juin de l'année 859. les Evêques de plus de douze Provinces du Royaume de Loüis le Germanique, & de celui de Charles le Chauve, s'étant aſſemblez à Savonnieres proche de Toul, y tinrent un Concile dans lequel, outre les beaux Canons qu'ils firent pour le rétabliſſement de la Diſcipline de l'Egliſe, ils regleront pluſieurs autres affaires de grande conſequence. Celle qui regarde Tortoldus Diacre de l'Egliſe de Sens, qui s'étoit ingeré de faire les fonctions Epiſcopales à Bayeux, fut renvoyée au Jugement de quatre Prelats de ce Concile. Voici la maniére dont en parle le quatriéme Canon. *Perventum eſt ante conventum Epiſcoporum quemdam Diaconum cui Tortoldus nomen eſt, Epiſcopalem poteſtatem in urbe Baiocenſium occupaſſe, & pollicitationibus atque minis ſollicitare multos ac perturbare, unde definivit ſancta Synodus ut audiatur, quod ſi declinaverit anathemate feriatur.* Ceux qui défendent Tortoldus diſent qu'il ne s'eſt rien ſuivi de cette accuſation, ou du moins qu'on n'en voit rien; & que dans le doute il faut toûjours être favorable aux accuſez; & qu'ainſi on doit porter le même jugement des choſes qui ne paroiſſent point, comme de celles qui ne ſont pas.

En ſecond lieu, voici la plainte que Charles le Chauve forma contre Vvenilon & contre Tortoldus dans le Concile de Savonnieres, comme s'ils avoient été coupables de crime d'Etat. *Vvenilo apud fratrem meum Ludovicum obtinuit ut vacans Epiſcopatus Baiocenſis propinquo ſuo Tortoldo donaretur, & ipſe contra fidelitatem mihi promiſſam conſenſu Ludovici fratris mei accepit.* Il eſt vray que Loüis le Germanique & Charles le Chauve étoient ennemis, & qu'ils ſe firent même la guerre pendant quelques années, mais enfin par l'entremiſe des Evêques la paix ſe fit entr'eux; c'eſt ce qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de ce Concile qui fut fort nombreux, puiſqu'il s'y trouva juſqu'au nombre de huit Metropolitains, & des Evêques de douze Provinces de

Ann. Bert. Franc. an. 858 & 859.

IX. Siec. France, comme je l'ai déja dit. Il eſt vrai auſſi que nous y voyons une Requête contenant l'accuſation de Charles le Chauve contre Vvenilon Archevêque de Sens, & qu'on nomma quatre Metropolitains pour être les Juges de Vvenilon, qui le firent aſſigner pour comparoître devant eux dans trente jours; mais il y a beaucoup d'apparence que cette accuſation n'eut aucun effet, & que ni Vvenilon, ni Tortoldus ne furent convaincus d'aucun crime d'Etat, puiſque nous voyons que cét Archevêque fit pluſieurs belles choſes dans ſon Diocéſe depuis la tenuë du Concile de Savonnieres, qu'il mourut paiſiblement dans ſon Siége l'an 865. & qu'il fut enſuite inhumé dans l'Egliſe des Moines de S. Remy prés Sens. On ne voit pas même dans l'Hiſtoire de ce Concile, que Tortoldus fût accuſé de crime de Rebellion contre ſon légitime Souverain. Car quel mal avoit-il fait contre l'Etat, pour avoir accepté de la main du frere du Roy un Evêché, que d'autres briguoient pour lui pendant l'abſence du Roy; cét Eccleſiaſtique étoit alors dans les bonnes graces de ces deux Princes, & il reſta toûjours Clerc de la Chapelle de Charles le Chauve.

Tortoldus.

To. 1. Gal. Chriſt. in Senon Arc. 48.

Enfin dans l'Epitre Synodale de ce Concile, les Prelats reprochent à Vvenilon qu'il avoit obtenu l'Evêché de Bayeux par la faveur de Loüis le Germanique pour Tortoldus ſon parent. *Quod vacantem ſedem Baiocenſem Tortoldo propinquo veſtro à Ludovico obtinueritis.* Mais Mrs. de Ste. Marthe appuïez du ſentiment du ſçavant P. Sirmond, diſent qu'on ne peut pas conclure de ces paroles que Tortoldus ait été condamné, ni dans le Concile de Savonnieres, ni aprés, puiſque ce reproche ne regardoit que la perſonne de Vvenilon, & on ne lit pas qu'on ait fait aucune information contre Tortoldus, pour avoir envahi l'Evêché de Bayeux.

Il reſte encore une difficulté à reſoudre touchant cette affaire, c'eſt que nous ne voyons pas que Tortoldus aît aſſiſté à ce Concile comme Evêque de Bayeux, car ce fut Erchambert qui y ſouſcrivit comme légitime & véritable Evêque de ce Siége. A cela on répond, que ſelon toutes les apparences Tortoldus mourut avant la concluſion de ce Concile, & que peut-être il fut ſurpris de la mort; en effet depuis ce tems on ne le voit paroître en aucun endroit. C'eſt tout ce que nous ſçavons de Tortoldus.

Digitized by Google

IX. Siec

ERCHAMBERT
XXV. EVÊQUE.

CHAPITRE XXVIII.

ERCHAMBERT, ou ERKAMBERT, & ERAMBERT, (car on trouve ſon nom differemment écrit) eſt compté pour le XXV. Evêque de Bayeux. Ce fut un Prelat qui ſe rendit célébre par le grand nombre des Conciles ou il aſſiſta. L'on ne ſçait ni ſa patrie ni ſon origine, ni de quelle maniére il fut appellé pour gouverner ce Diocéſe, ni ſi ce fut Charles le Chauve qui le nomma à l'Epiſcopat pour l'oppoſer au Diacre Tortoldus que Loüis le Germanique avoit fait Evêque de Bayeux. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il aſſiſta au Concile de Savonnieres, ou étoit auſſi Tortoldus, & qu'il y ſouſcrivit ſans aucune contradiction comme Evêque de Bayeux, ainſi qu'on le peut voir par cette ſouſcription *Erchambertus Baiocacenſis Epiſcopus.*

Au mois d'Octobre de l'année 860. il ſe tint une eſpece de Concile general à Touſſi, dans le territoire de Toul, ou il vint prés de ſoixante Evêques de douze ou de quatorze Provinces de France, dans lequel on fit cinq Canons contre les Uſurpateurs des biens d'Egliſe, les Clercs incontinens & les homicides. Erchambert y aſſiſta comme Evêque de Bayeux & ſigna ainſi, *Erchambertus Baiocacenſium Epiſcopus ſubſcripſi.* Et dans la remarque que le P. Labbe a faite à la marge ſur ce Concile, il dit que l'Evêque Erchambert ſigna dans l'aſſemblée qui ſe fit des Evêques pour la confirmation des Priviléges de l'Abbaye de S. Martin de Tours, en ces termes *Erchambertus indignus Epiſcopus*, & que c'eſt le même Evêque de Bayeux que Pierre de la Lande a ajoûté dans ſon ſupplément aux Conciles de France.

Labb. to. 3. fol. 705. Sirm. Conc. Gal. to. 3. fol. 163.

Digitized by Google

IX. Siec. Dans la quatriéme lettre Synodale du troiſiéme Concile de Soiſſons, célébré au mois d'Aouſt de l'an 866. dans lequel Hincmar & les autres Evêques de ſa Province, n'oſerent rétablir Uulfade & les autres Clercs ordonnez par Ebbon depuis ſa dépoſition, ou il ſe trouva trente-deux Evêques, Erchambert ſigna ainſi le vingt & uniéme *Ercambertus Baiocacenſis Epiſcopus.* On le voit encore ſigné dans le Concile de Verberie tenu le 24. Avril de l'an 869. ou Hincmar Archevêque de Rheims & les autres Evêques, confirmérent le privilége de l'Abbaye de Saint Vaaſt d'Arras, on le voit, dis-je, encore ſigné ainſi, *Erchambertus, gratiâ Dei Epiſcopus Baiocenſis ſubſcripſi.* Dans une aſſemblée nombreuſe d'Evêques & d'Abbez tenuë l'an 866. pour confirmer les priviléges de l'Abbaye de Soulongnac de l'ordre de S. Benoiſt dans l'Evêché de Limoges, il a ſouſcrit le treiziéme en ces termes *Erkambertus gratiâ Dei, Baiocenſis Eccleſiæ Epiſcopus.*

Erchambert.

Ms. Cœnal apud D. Bigot Roth.

Conc. Gal. Sirm. to. 3. fol. 297.

Labb. to. 9. Conc fol. 865. & 867.

Gal. Chriſt. to. 4. fol. 256.

Charles le Chauve ayant aſſemblé un Concile à Troye l'an 867. auquel aſſiſterent les Archevêques de Rheims, de Tours, de Roüen, de Bourdeaux, de Sens & de Bourges, avec quatorze des Evêques qui s'étoient trouvez au Concile de Soiſſons de l'année précédente, notre Evêque étoit du nombre, ainſi qu'on le juſtifie par ſa ſouſcription conçuë en ces termes, *Erchambertus Baiocenſis Epiſcopus.* Quelques Evêques favoriſant Uulfade pour plaire à Charles le Chauve, y voulurent entreprendre Hincmar Archevêque de Rheims, mais il ſe défendit ſi bien, qu'il fut ſeulement reſolu que pour contenter le Pape, on lui envoyroit une lettre Synodale, contenant une ample relation de tout ce qui s'étoit paſſé touchant la dépoſition d'Ebbon, ſa prétenduë reſtitution, & les ordinations de Uulfade, & des autres qu'il avoit conſacrez aprés ſa dépoſition.

Erchambert n'ayant pû ſe trouver au Concile de Douzi tenu l'an 871. ſoit qu'il fût indiſpoſé, ou que les affaires de ſon Diocéſe ne lui permiſſent pas d'entreprendre un ſi long voyage, ſoit pour quelqu'autre raiſon que nous ne pouvons ſçavoir par le ſilence que garde ſur cela ſon Hiſtoire, auſſi-bien que ſur le reſte de ſa vie; n'ayant pû, dis-je, ſe trouver à ce Concile, dans lequel Hincmar de Laon & neveu du célébre Hincmar de Rheims, fut dépoſé pour pluſieurs crimes dont il fut convaincu, y envoya

Digitized by Google

un de ſes Prêtres pour y tenir ſa place & pour y ſigner en ſon nom; c'eſt ce que nous liſons dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de Rheims en ces termes. *Ageteus Presbyter ad vicem Domini & Patris mei Erchambaldi Baiocagenſis Epiſcopi ſubſcripſi.* IX. Siec. Erchambert.

Enfin pour ne pas ennuyer d'avantage le Lecteur par une plus longue énumeration des Conciles ou aſſiſta notre Evêque, je finiray par celui qui fut tenu l'an 876. à Pontigon ou Pont-yon, Maiſon Royale à deux lieuës de Vitri le Brûlé en Parthois, petit païs de Champagne, touchant la fondation & les priviléges du Monaſtere de Charlieu de l'ordre de S. Benoiſt, ſitué dans l'Evêché de Mâcon, ou il ſigne *Erchambertus Baiocenſis Epiſcopus.* Mais l'Epiſcopat de cét Evêque a éprouvé le malheur ou l'ingratitude des tems, auſſi-bien que tant d'autres dont les Auteurs ne nous ont conſervé aucune action particuliére, parce que peut-être ils n'en étoient pas eux-mêmes informez. Il y a bien de l'apparence qu'un Evêque qui a aſſiſté à tant de Conciles étoit conſiderable, non ſeulement par la grandeur de ſon Siége, mais encore par ſon eſprit, & par beaucoup d'autres grandes qualitez. On ne ſçait point préciſément en quelle année il mourut, mais on preſume que ce fut quelque tems aprés la tenuë du Concile de Pontigon de l'année 876.

Digitized by Google

ERLEBAUD
XXVI. EVÊQUE.

CHAPITRE XXIX.

ERLEBAUD XXVI. Evêque de Bayeux étoit de la même famille d'Erlebaud Comte de Castres, qui fut excommunié pour s'être emparé par violence d'un château qui appartenoit à Hervé Archevêque de Rheims; mais ce Comte ayant fait apparemment restitution de ce château à son légitime maître avant que de mourir, Hervé fit assembler un Concile à Troisly, village prés de Soissons l'an 921. dans lequel il leva aprés la mort d'Erlebaud l'excommunication qui avoit été lancée contre lui. On le croit aussi parent d'un autre Erlebaud Prevost de l'Eglise de Cambray, qui assista en 1112. à un Concile de Cambray; & encore d'un autre Erlebaud qui fut un des plus fameux Prédicateurs de son tems, & qui devint Doyen de la même Eglise de Cambray en 1101. & qu'on lit dans les tables de cette Eglise en 1120. & 1123.

Du Chêne Hist. Franc. to. 2. fol. 590. Mart. Hist. Rhem. to. 1. fol. 545.

Gal. Christ. to. 1. fol. 451. & 453.

Il est constant que cét Evêque a vécu dans la fin du neuviéme Siécle, & au commencement du dixiéme, comme nous allons le justifier. Les Normands sous la conduite du fameux *Raoul* ou *Rollo*, Seigneur de Danemarc ayant fait une nouvelle irruption dans la France, mirent l'alarme dans tout le Royaume. Comme ils prenoient leur route le long des côtes de la mer, quelques Ecclesiastiques de la ville de Bayeux craignant que ces Idolâtres, n'épargnassent pas plus les Reliques de S. Marcoul leur citoyen, que leurs predecesseurs avoient fait les autres saintes Reliques, allerent prendre celles de ce Saint à Nanteüil, * ou elles repossoient, & les transporterent vers l'an 907. dans le château de Corbigny au

Digitized by Google

Diocéſe de Laon qui appartenoit au Roy Charles le ſimple. Ce Monarque témoigna une ſenſible joye de poſſeder un treſor ſi précieux, mais comme il avoit beaucoup de religion & de veritable pieté, il ne voulut pas le retenir ſans avoir obtenu auparavant le conſentement du Metropolitain de la Province & de l'Evêque de Bayeux. Ainſi il en écrivit à Vvitton Archevêque de Roüen & à l'Evêque Erlebaud, & leur demanda la permiſſion de garder les Reliques de Saint Marcoul que la divine providence luy avoit ainſi adreſſées, ce qu'ils lui accorderent avec plaiſir, comme on le voit dans une Chartre de ce Roy, qui eſt rapportée dans l'Hiſtoire de Rheims & dans la vie de S. Marcoul aux actes des Saints des Jeſuites d'Anvers.

IX. Siec. Erlebaud. I

Act. Ss. to. 1. fol 79. die 1. Maij.

* *On ne ſçait point maintenant ce que c'étoit que ce lieu de Nanteüil, ny en quel endroit du Diocéſe de Coûtances il étoit ſitué. Il n'en eſt reſté aucuns veſtiges ny aucune mémoire parmy les hommes, tant les choſes de ce monde ſont caduques. Mais on ne ſçauroit raiſonnablement douter que la tranſlation des Reliques de S. Marcoul faite par les Prêtres de Bayeux, ne ſoit arrivée ſous l'Epiſcopat de l'Evêque Erlebaud. Toute la queſtion ſe reduit à ſçavoir ſi Erlebaud étoit Evêque de Coûtances ou de Bayeux. Or comme nous ne voyons dans la liſte des Evêques de Coûtances aucun* * *Prelat qui s'appelle de ce nom, il faut conclure que ce fut par l'ordre & par le conſentement d'Erlebaud Evêque de Bayeux, que les Reliques de S. Marcoul furent tranſportées à Corbigny l'an 907.*

* Ex nomen cl. Epiſc. Conſt.

Cependant le Duc Rollo qui étoit entré en France par l'embouchûre de la Seine s'étant acheminé vers Roüen, les habitans de cette grande Ville voyant venir ce torrent de leur côté & n'ayant aucun ſecours à eſperer de Charles le Simple, furent contraints de s'accommoder au tems pour conſerver leur Religion, leur vie, leurs biens, & l'honneur du ſexe : Ils députerent leur Archevêque vers Rollo pour luy témoigner qu'ils avoient reſolu de ſe ſoûmettre à ſa domination, s'il les vouloit gouverner ſelon les Loix & les coûtumes du païs. Ce Duc qui étoit bien aiſe qu'une ſi belle conquête lui coûtât ſi peu de

Digitized by Google

XI. Siec. Orlebard

peine & de perte, les reçeut à cette compoſition, & pour ſa ſeureté, il bâtit un château dans Roüen, au lieu ou ſe trouve aujourd'huy le convent des Cordeliers.

Delà Rollo marcha le long de la Seine. Le Pont de l'Arche & Meulan voulurent lui reſiſter, il les priſt de force & les pilla; & aprés avoir battu le Duc d'Orleans qui avoit entrepris de s'oppoſer à ſa marche, il alla mettre le Siége devant Paris. C'étoit la pierre d'achopement des Normands, & ceux-cy n'y reuſſirent pas mieux que les autres. Pour ſe conſoler d'un ſi méchant ſuccez, ils revinrent dans notre Province faire de nouvelles conquêtes. Le mauvais état ou ſe trouvoit alors la ville de Bayeux leur donna l'envie de l'aſſieger. Berenger Comte du Beſſin la defendit avec beaucoup de vigueur, mais enfin malgré la genereuſe reſiſtance de ce Seigneur, la ville fut priſe d'aſſaut, & il y perdit la vie en la defendant. Il laiſſa une tres belle fille nommée Poppe dont Rollo fut ſi charmé qu'il la priſt pour ſa femme; cecy arriva vers l'an 911. L'Hiſtoire ne fait aucune mention de notre Evêque pendant ce Siége, ſoit qu'il ſe fût retiré de bonne heure par une ſage précaution, de peur de tomber entre les mains de ces barbares, ſoit qu'il fût mort en ce tems là. Nous avons cru devoir placer ce Prelat entre Erchambert & Henry I. car autrement il y auroit eu une longue vacance de Siége dans l'Evêché de Bayeux, puiſque nous ne voyons aucunes marques de l'Epiſcopat d'Erchambert depuis 876. & qu'on ne voit, rien d'écrit de Henry I. Evêque de Bayeux, avant l'année 927. ce qui fait un intervalle de plus de cinquante ans; c'eſt tout ce que nous avons pû ſçavoir de cet Evêque.

Vvill. Gemmet. Lib. 2. c. 12. Vvalſing. Ypodig Neuſt. fol. 90.

Digitized by Google

X. SIECLE.

HENRY

I. DU NOM

A

XXVII. EVÊQUE.

CHAPITRE XXX.

HENRY I. du nom XXVII. Evêque de Bayeux, eſt auſſi nommé dans quelques anciens titres *Heinricus* & *Heiricus*. Le dixiéme Siécle ſi ſterile en Ecrivains, ne nous a preſque rien conſervé des actions de ſa vie, puiſqu'on ignore le lieu de ſa naiſſance, le nom de ſes parens, l'année de ſa mort, & preſque tout ce qu'il a fait pendant ſon Epiſcopat. Je vais dire en peu de mots ce que l'on trouve de lui. La Chronique de l'Abbaye de S. Etienne de Caën, l'appelle un S. Prelat, *Henricus ſanctiſſimus præſul Baiocenſis Eccleſiæ*. Dudon Doyen de ſaint Quentin, nous le repreſente comme un tres-digne & tres-ſaint Prelat, par ces paroles *Hienricus ſummæ reverentiæ Baiocacenſis Epiſcopus*, & auparavant il avoit nommé cét Evêque *Heiricum Baiocenſis Eccleſiæ Epiſcopum omnium quippe præſulum ſanctiſſimum*. Gal. Chriſt. fol. 333. Dudo Quint. de Mor. Nor. lib. 3. fol. 97. & 111. apud du Chêne.

Ce qu'on ſçait de plus conſiderable dans ſa vie, c'eſt qu'il baptiſa le Fils de Guillaume I. Duc de Normandie, ſurnommé Longue-épée. Ce Prince ayant appris que la Princeſſe ſa femme avoit accouché d'un Fils dans la ville de Feſcamp, ſongea à le faire bap-

Digitized by Google

X. Siecle. tiſer, mais comme Franco Archevêque de Roüen étoit abſent de ſon Diocéſe, il ſongea à prendre ſon premier Suffragant pour le baptiſer & pour lui donner le nom de Richard. Guillaume de Jumieges nous dit qu'on porta le jeune Prince à Bayeux par l'ordre du Duc, & qu'aprés qu'il eut reçû le Baptême des mains de notre Evêque, on le reporta à Feſcamp pour y être élevé. Mais le Doyen de S. Quentin nous aſſure que cét Evêque alla lui-même à Feſcamp, & qu'il y baptiſa le jeune Prince Richard avec beaucoup de cérémonie. On ne ſçait point en quelle année cela ſe paſſa. Il donna encore des marques de ſa pieté dans une donation qu'il fit au Prieuré de S. Nicolas de la Chênée, prés la ville de Bayeux, qui eſt un des plus anciens Bénéfices du Diocéſe, & dont on croit les Evêques de Bayeux les fondateurs, ſuivant les anciens regiſtres de l'Egliſe Cathédrale. Cette donation eſt ſuivant le manuſcrit d'Euſebe & l'Hiſtoire de Normandie par du Moulin, de l'an 921. Mais un ancien manuſcrit de l'Hiſtoire de cette même Province, qui eſt dans la Bibliothéque de ſainte Genneviéve de Paris, dit que ce fut en 928. Et la Chronique manuſcrite de l'Hiſtoire de Normandie, qui étoit dans la Bibliothéque de feu M. Bigot de Roüen, la met l'an 927. On ne ſçait rien autre choſe de la vie de ce digne Prelat, qui a dû mériter par ſa pieté les éloges que tant d'Auteurs lui ont donné dans leurs Ecrits.

Henry I. du nom.

Lib. 3. fol. 97

In Bibliot. cap. Baioc.

RICHARD
I. DU NOM
XXVIII. EVÊQUE.

CHAPITRE XXXI.

RICHARD I. du nom XXVIII. Evêque de Bayeux, fut le Successeur de Henry I. On ne sçait ni le nom de ses parens ni le lieu de sa naissance. Cét Evêque se trouva avec plusieurs autres Prelats à la translation des Reliques de S. Oüen, faite par Hugues II. Archevêque de Roüen, à la priére de Richard I. du nom Duc de Normandie, qui en fit la principale dépense. Le corps de ce S. Evêque fut mis dans une belle Chasse, & tous les autres Evêques aussi-bien que plusieurs personnes de qualité, contribuerent volontiers à l'enrichissement de ce précieux Reliquaire. La raison pour laquelle on transfera ces saintes Reliques, fut que deux Moines firent ensemble un complot de les dérober, mais le Duc Richard en ayant été averti, en fit aussi-tôt donner avis à Hildebert Abbé de cette Abbaye; & afin qu'il ne prit pas envie à d'autres Moines de faire un semblable larcin, Richard donna sa terre de Ros, située dans le Diocése de Bayeux, à l'Abbaye de S. Oüen pour faire la garde de ce précieux dépost. Ce Duc étant de retour à Bayeux, fonda une Chapelle sous l'invocation de ce Saint, & en fit notre Evêque le Chapelain aprés qu'il l'eut consacrée.

Tab. Eccl. Roth M. de Ste. Marthe Gal. Christ. to. 1. fol. 570. & to. 2. fol. 333. Dad. in Hu. fol. 168. Pom. Hist. des Arch. de Roüen fol. 240. & 241 Cartul. S. Aud. 201. in Hild. an. 955.

Les Auteurs sont fort embarrassez à fixer le tems de la translation de ces Reliques. Mrs. de Ste. Marthe conviennent qu'elle fut faite sous Hugues II. Archevêque de Roüen, & que Richard I. du nom, gouvernoit la Normandie en qualité de Souverain.

Gal. Christ to. 3. fol. 570.

Digitized by Google

X. SIECLE. Richard I. du nom.

Dadré dans l'Hiſtoire de Hugues III. dit que Richard Evêque de Bayeux conſacra cét Archevêque dans l'Egliſe de ſaint Oüen, mais il ne parle en aucune maniére de la tranſlation de ces Reliques ſous Hugues II. Le P. Pommeraye dans ſon Hiſtoire, veut que cette célébre tranſlation ſe ſoit faite ſous Hugues II. du nom, XLIII. Archevêque de Roüen, ſans marquer autrement l'année, qu'en diſant que ce fut aprés la mort de Guillaume Longue-épée, ſous Richard ſon Fils & ſon Succeſſeur, en la preſence de Richard Evêque de Bayeux, de Roger Evêque de Liſieux, de Gervold Evêque d'Evreux, d'Hildebert Abbé de S. Oüen, &c. Mais on ne peut pas dire que cette cérémonie ſe ſoit paſſée ſous Roger Evêque de Liſieux, qui fut inſtalé ſur ce Siége l'an 1042. & enſuite transferé à l'Evêché de Coûtances, puis que ce Roger ne fut Evêque que long-tems aprés. Ce ne fut pas non plus ſous Gervold qui étoit décedé dés l'an 806. Artus du Mouſtier dans l'Hiſtoire du B. Hildebert I. Abbé de S. Oüen du tems de Richard I. Duc de Normandie, & de Hugues Archevêque de Roüen, la met vers l'an 880. ou ſelon quelques autres Auteurs, dit-il, l'an 889. mais il ne s'accorde pas avec les nôtres. Ainſi je n'ay pas craint voyant que ces Ecrivains conviennent ſi peu entr'eux, d'ajoûter plus de foy aux manuſcrits du treſor de l'Egliſe de Bayeux qui diſent, qu'aprés que l'an 955. Richard I. Duc de Normandie, eut aſſiſté à cette auguſte tranſlation des Reliques de S. Oüen, il vint à Bayeux ou il fit bâtir une Chapelle en l'honneur de ce Saint, dont il fit Chapelain Richard Evêque de Bayeux, comme nous l'avons déja dit. C'eſt ce que l'on voit auſſi dans les Archives de l'Abbaye de S. Oüen. Le manuſcrit d'Euſebe dit qu'elle ſe fit aprés la mort de Guillaume Longue-épée maſſacré en 943. ſous Richard I. ſon Fils Duc de Normandie, vers le tems que nous venons de le rapporter ſelon nos manuſcrits.

In Arch. 49. Hug. 3. fol. 168. Hiſt. des Archev. de Rou. fol. 240.

Digitized by Google

RADULPHE
XXIX. EVÊQUE.

CHAPITRE XXXII.

RADULPHE XXIX. Evêque de Bayeux, prît naiſſance dans la ville de Dol en Bretagne. Sa famille étoit illuſtre, & elle portoit pour marque de ſa Nobleſſe, un Ecuſſon de Geules billeté d'or aux quatre piéces. Il ſucceda, ſuivant les manuſcrits de l'Egliſe Cathédrale, à Richard I. Evêque de Bayeux, mais on ne ſçait pas en qu'elle année ce fut. On voit qu'il a ſigné dans une Chartre d'une donation faite à l'Abbaye de S. Denis en France, l'an *967*. Il a ſigné encore à d'autres fondations faites en faveur du Monaſtere de Feſcamp par les Ducs de Normandie, Richard I. & Richard II. dont on voit la Chartre dans l'Auteur de la *Neuſtria Pia*, ſans aucun datte ; mais elle eſt de l'année *989*. comme on peut le voir dans le Cartulaire de l'Abbaye de Feſcamp ou Radulphe Evêque de Bayeux ſigna avec Robert Archevêque de Roüen. C'eſt ce qu'on peut encore voir dans une Aſſemblée tenuë à Roüen l'an *990*. Nous ignorons le reſte des actions de cét Evêque.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 333.

Gal. Chriſt.

Fol. 208. & 209.

Pomer. in Conc. Rot. fol. 61.

XI. SIECLE.

HUGUES DE BAYEUX.

II. DU NOM, XXX. EVÊQUE

CHAPITRE XXXIII.

Vvill. Gemet. Hiſt. Norm. lib. 3. cap. 12.

HUGUES II. du nom XXX. Evêque de Bayeux étoit fils de Rodolphe ou de Raoul Comte de Bayeux & d'Yvrey, & d'Eremberge ou d'Alberede comme d'autres l'appellent, & petit fils de Sporte, fille de Herbert Comte de Senlis, qui en premieres noces avoit épousé Guillaume I. Duc de Normandie, qui fut traitreuſement aſſaſſiné le 18. Decembre de l'an 942. ou ſelon d'autres de l'an 943. & neveu de Richard I. Duc de Normandie. Rodolphe eut encore pluſieurs autres enfans de ſon mariage avec Eremberge, ſçavoir Jean qui fut d'abord Evêque d'Avranches & enſuite Archevêque de Roüen, Emme premiere Abbeſſe de S. Amand de Roüen & deux autres filles qui furent mariées à deux Seigneurs conſiderables de Normandie. Ord. Vitalis en parlant d'Alberede, dit que Hugues fut marié avant que d'être élevé à l'Epiſcopat, voicy ſes paroles, *Præfata nempe mulier Hugonis Baiocenſis Epiſcopi filia fuit, & inter affines pro modulo ſuo multa honeſte viguit.* Je n'ay point trouvé ailleurs d'autre nom à cette femme; & je ne ſçache ny je ne crois pas que cet Evêque menât une vie indigne de ſon Carac-

Mezer, Hiſt. de France.

Neuſt. pia fol. 188. Ord. vit. lib. Vvill. Gemet lib. 7. c. 38.

tere. J'eſtime qu'on doit regarder cette Alberede ou comme la mere de Hugues, ou comme ſa grand'Mere du côté maternel, plûtôt que de la croire ſa fille. IX. & ii. Siec.

On ne ſçait point preciſement en quelle année il ſucceda à Radulphe dans l'Evêché de Bayeux. Il y a apparence que ce fut vers la fin du dixiéme Siécle. Les marquès qu'il donna de ſa piété lors qu'il eut le gouvernement de ce Diocéſe, ſont les grands biens qu'il fiſt à l'Abbaye de S. Amand de Roüen; à celle de Feſcamp & à quelques autres Monaſteres. On le voit auſſi ſigné aux Chartres des donations que Richard II. fiſt à l'Abbaye de Feſcamp, qu'il honora de tous les privileges & de toutes les prerogatives qui l'a pouvoient rendre conſiderable. Les grands biens dont joüiſſoient les Chanoines qui deſſervoient ce Monaſtere y ayant introduit la licence & le deſordre, ce Prince trouva à propos de les en chaſſer, & y appella pour remplir leurs places des Moines Benedictins, ſous la conduite du B. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, ce qui fut approuvé par Robert Archevêque de Roüen & par quantité d'autres Evêques, parmy leſquels on voit notre Hugues On le voit encore ſigné à la fondation de l'Abbaye de Ceriſy du Diocéſe de Bayeux, faite par le Duc Robert ſurnommé le Magnanime l'an 1032. ou 1034.

In Monaſt. Angl. to. 2. fol. 996. Neuſt. pia. fol. 114. & 118.

Monaſt. Angl. to. 2. fol. 956. Neuſt pia. fol. 429.

Une mort précipitée ayant enlevé de ce monde Richard III. du nom & V. Duc de Normandie, Robert Comte d'Hieſmés ſon frere ſucceda à ſes Etats; mais des eſprits malins & ambitieux du nombre deſquels Hugues Evêque de Bayeux fut aſſez malheureux d'être, ſemerent la diviſion entre lui & ſon oncle l'Archevêque de Roüen. Ils perſuaderent au Duc que l'Archevêque vouloit broüiller l'Etat, & d'un autre côté ils firent entendre à l'Archevêque que le Duc avoit de méchans ſentimens contre lui & que dans peu il en veroit de terribles effets. Sur ces ſortes d'avis ce Prelat ſe retira dans ſon Comté d'Evreux & s'y fortifia pour ſe garantir de ſes ennemis & ſe juſtifier en toute ſeureté.

Cette conduite acheva de perſuader au Duc que ſon oncle avoit de mauvais deſſeins. Pour le prevenir il ſe tranſporta à Evreux qu'il aſſiégea & qu'il priſt à Compoſition. l'Archévêque ſe voyant ainſi dépoüillé de ſon Comté, alla ſe jetter entre les bras de Robert Roy de France d'où il excommunia ſon neveu,

Digitized by Google

XI. Siec. & mit la Normandie en interdit, mais le Roy entreprit d'accommoder cette affaire, & le Duc ayant été informé des choſes & reconnu la fauſſeté des rapports qu'on lui avoit faits, Il chaſſa de ſa Cour ceux qui en étoient les Auteurs & rappella ſon oncle, avec lequel il vêcut depuis en bonne intelligence.

Hugues II. du Nom.

Le peu de lumiere qui nous reſte de l'Hiſtoire de ce tems là nous laiſſe à préſumer que le chagrin & le mécontentement qu'eut notre Evêque de ſe voir honteuſement chaſſé de la Cour du Duc Robert, l'obligea de ſe jetter dans le parti du rebelle Guillaume de Bellême Comte d'Alençon, qui avec ſes quatre Fils commettoit pluſieurs brigandages, & faiſoit le Souverain dans ſes terres. Quoy qu'il en ſoit il eſt certain que Hugues favoriſa ouvertement ſa rebellion, & qu'il fut obligé aprés que le Comte de Bellême eut fait ſa paix avec ſon Souverain, de ſe retirer avec quelques troupes dans ſon château d'Evrecy, pour éviter la juſte punition que demandoit ſa deſobeiſſance & ſa revolte. Mais ne ſe croyant pas en ſeureté, ny aſſez à couvert des juſtes reſſentimens de ſon Souverain dans un lieu peu fortifié, & peu muni de ſoldats & de munitions, il ſe retira du côté de Paris pour y chercher du ſecours. Le Duc ne fut pas plûtôt averti de ſon abſence, qu'il s'alla rendre maître de ſon château, aprés que ceux que cét Evêque y avoit laiſſez pour le defendre en furent ſortis par compoſition.

Vvil. Gemet. lib. 6. ch. 5. & 6.

Le deſordre dans lequel ſe trouverent les affaires de Hugues, & le peu de reſource qu'il trouva en la perſonne de ceux qu'il crut être de ſes amis ou des ennemis du Duc, le firent rentrer en luy même & le porterent à faire de ſerieuſes reflections ſur ſon malheureux état. Chaſſé de la Cour de ſon Souverain, dont il avoit l'honneur d'être parent & dépoüillé de ſes biens, triſte effet de ſa rebellion & de ſes méchans conſeils, il reſolut de ſe retirer dans ſa ville Epiſcopale pour ſe donner entierement à ſon miniſtere & pour vacquer à l'œuvre de Dieu, ſans ſonger à de nouvelles élévations. Ainſi s'acquittant comme doit faire un veritable Paſteur des devoirs de ſa charge, il travailla avec zéle & avec fruit au ſalut de ſes Diocéſains, & répara par ſa fidelité à l'épreuve de toutes ſortes de ſollicitations & de promeſſes la honte & le crime de ſa déſobeiſſance paſſée. En effet il perſuada ſi efficacement à ceux de ſa Ville & de ſon Diocéſe d'être

d'être fidéles à leur Duc, qu'il les empêcha de ſe jetter dans le party de Grimoult Seigneur du Pleſſis, qui avoit pris les armes contre lui; en ſorte que ce Seigneur faute de ſecours perit dans ſa folle entrepriſe. XI Siec. Hugues III du Nom

Je ne répeteray point icy ce que nous avons déja dit des marques qu'il donna de ſa pieté ſincere dans la tranſlation qu'il fit des ſacrées Reliques des Saints Ravent & Raſiphe. Il en donna de nouvelles en commençant ce beau & majeſtueux Temple de ſa ville Epiſcopale pour lequel il fit de prodigieuſes dépences, mais qu'il ne put achever ayant laiſſé une partie de ce grand ouvrage à faire à ſon Succeſſeur, parce qu'il fut prevenu de la mort qui arriva l'an 1049. Ce fut au retour du Concile de Rheims ou le Pape Leon IX. ſe trouva en perſonne, & fit la tranſlation des Reliques de Saint Remy. Il fut inhumé prés de la pyramide de l'Egliſe Cathédrale, qui eſt du côté du Septentrion contre le mur. On lui dreſſa un tombeau de marbre dont les ornemens & les inſcriptions ont été ruinez & effacez par le malheur des tems & l'impieté des Calviniſtes.

Cy deſſ. en l'Hiſt. de ces deux Saints.

Conc. Gall Sirm. to. 1. hiſt. Rhem Flod. ex Marl. to. 2. fol. 28.

ODON I. DU NOM
XXXI EVÊQUE.

CHAPITRE XXXIV.

ODON ou EUDES I. du nom XXXI. Evêque de Bayeux, a été un Prelat que ſa grande naiſſance & ſes belles qualitez ont rendu tres-célébre dans notre Hiſtoire. Il étoit fils de Herluin Comte de Conteville & d'Arlete, que ſon extrême beauté rendit la Maîtreſſe de Robert Duc de Normandie, dont il eut un Fils nommé Guillaume, qui mérita le nom de Conquerant à cauſe de ſes beaux exploits. Ce Prince, ſoit qu'il ſe fût dégoûté de ſa Maîtreſſe, ſoit que ſa conſcience lui reprochât ſon commerce criminel, ſe détacha entiérement d'elle & la maria avec le Comte Herluin. On fait encore dans l'Egliſe Cathédrale de Bayeux un Obit le 23. jour d'Octobre pour cet Herluin, & il eſt dit dans le Necrologe de cette Egliſe, qu'il étoit le Pere d'Odon qui eſt notre Evêque. Charles de Bourgueville Sieur de Bras dans ſes antiquitez de la ville de Caën, dit qu'il étoit fils de Gilbert de Crepon, mais ſans citer aucun Auteur pour garant de ce qu'il avance contre le témoignage de tant d'Ecrivains. Odon fut élevé à la Cour du Duc Guillaume ſon frere uterin, avec beaucoup de diſtinction, & ſes belles qualitez lui attirerent l'eſtime & l'amitié, non ſeulement des Courtiſans & des Officiers qui étoient auprés de ſon Frere, mais encore des Princes qui regnoient alors.

Vvil. Gem. lib. 7. c. 3. Ord. Vit. lib 5. & 7. Hiſt. Nor. fol. 467. &c. Neuſt. Pia. fol. 328. & 329.

Ce jeune Seigneur, ſoit qu'il eût beaucoup de penchant pour la vertu, ſoit que ſes Parens ne ſongeaſſent qu'à rendre leur maiſon puiſſante en le deſtinant à l'Egliſe, & en l'obligeant de ceder

Digitized by Google

ſes biens de patrimoine à ſon aîné, par les bénéfices dont il ne manqueroit pas d'être revêtu, ſoit que le Duc lui eût témoigné la joye qu'il auroit, & les graces qu'il devoit attendre de ſon affection s'il prenoit ce parti, il eſt certain que s'étant conſacré au ſervice des Autels, il fit paroître d'abord beaucoup de pieté & de zéle, pour s'acquiter dignement des fonctions de ſon Miniſtére, comme nous l'allons voir par le témoignage des Auteurs qui parlent de lui. XI. Sire: *Odon 1. de nom.*

Hugues II. Evêque de Bayeux, ayant été ſurpris de la mort à ſon retour du Concile de Rheims l'an 1049. Le Duc Guillaume qui s'étoit rendu ſi maître & ſi abſolu dans ſes Etats, le fit nommer Evêque en ſa place, quoy qu'il eût à peine quatorze ou quinze ans. Puiſque ſa mere Arlete ne fut mariée que peu de tems avant que le Duc Robert allât en pelerinage à Jeruſalem, ce qui arriva l'an 1034. ou 1035. Auſſi Ord. Vital. dit, que ce fut dans ſon âge d'adoleſcence qu'en conſideration du Duc ſon frere il obtint cét Evêché, *in adoleſcentia*, ce ſont les termes de cet Hiſtorien, *pro Germanitate Ducis datus eſt ei Baiocenſis Epiſcopatus*. Nous ne ſçavons ni en quel tems, ny de qui il prit les ſaints Ordres, ni les Prelats qui le conſacrerent. Mais il eſt à croire qu'il attendit le tems preſcrit par les ſaints Canons, puiſque ſi nous en croyons une foule d'Auteurs, ce furent ſes vertus & ſes grandes qualitez, plutôt que la grandeur de ſa naiſſance & l'autorité de ſon frere, qui l'éleverent à cette haute dignité. En effet, ils concourrent tous, ces Ecrivains, à nous dire, que toute ſon occupation étoit de décorer les Temples de précieux ornemens, de reédifier ceux que les tems ou le malheur des guerres avoient abbatus ou ruinez; Il donna à ſon Egliſe de riches vaſes d'or & d'argent; il acheva ce que ſon Prédeceſſeur avoit laiſſé imparfait, & il mît ſa belle Egliſe Cathédrale dans l'état ou nous la voyons maintenant, à l'exception de la tour qui eſt entre le chœur & la nef. Enfin il fit faire pluſieurs Chaſſes précieuſes pour y renfermer les Sacrées Reliques qu'décoroient cette ſainte Egliſe, que les Calviniſtes pillerent dans le ſeiziéme Siécle en 1562. Lib. 4. fol. 660. & 664. Guill Pict. de geſt. Guill. Duc. fol. 195. Oder. Vit. an. 1066. fol. 193. Vvill. de Malm. de Geſt. Angl. lib. 3.

En ce tems-là la Normandie fleuriſſoit en illuſtres Prelats; c'étoit, dit un Auteur, un effet de la pieté de Guillaume le Conquerant, ce qui ne contribua pas peu à faire revivre la dévotion,

XI. Siec. la ſcience, le zéle pour la gloire de Dieu, & le rétabliſſement de la Diſcipline de l'Egliſe dans cette Province; autant de vertus qui avoient paru comme éteintes pendant l'ignorance, les ténébres, les deſordres & les déreglemens du dixiéme Siécle. S. Maurille qu'on avoit tiré de l'Abbaye de Feſcamp, gouvernoit alors l'Egliſe de Roüen en qualité de Métropolitain, & on comptoit au nombre de ſes illuſtres Suffragans, outre Odon qui occupoit le Siége de Bayeux, Hugues frere de Radbert Comte d'Aûche Evêque de Liſieux, Guillaume Evêque d'Evreux, Geoffroy Evêque de Coûtances, Jean fils de Radulphe ou Raoul Comte de Bayeux Evêque d'Avranches & qui depuis devint Archevêque de Roüen, & Jues fils de Guillaume Comte de Belleſme, tous Prelats illuſtres par leur naiſſance, par leur Religion & par leur grande probité.

Odon I. du nom.

Ord. Vit. lib. 3.

Nous ne devons pas ce ſemble ajoûter beaucoup de foy à l'Hiſtoire que l'Abbé Guibert rapporte de notre Evêque à l'occaſion des Reliques de S. Exupere, il dit que ce Prelat qu'il traite injurieuſement de bâtard, contre la foy de tous les Hiſtoriens, voyant les honneurs qu'on rendoit aux Reliques de ſaint Exupere à Corbeil eut une paſſion extrême de les avoir dans ſa Cathédrale; que pour cét effet il tâcha de corrompre le Sacriſtain de l'Egliſe de Corbeil par une ſomme d'argent qu'il lui donna. Le Sacriſtain qui n'oſoit pas commettre un larcin d'un auſſi grand éclat que fût devenu celui des Reliques de S. Exupere, exhuma le corps d'un paiſant nommé Exupere dont il donna les os à l'Evêque, qui lui fit jurer que c'étoient les véritables Reliques d'Exupere, ce que fit le Sacriſtain ſans balancer à la faveur d'une reſtriction mentale qui lui fut d'un grand ſecours pour ſe tirer d'embarras, ſans l'aſſurer de ſa ſainteté, ſous pretexte, comme il diſoit, que pluſieurs avoient porté le nom d'Exupere qui n'étoient pas Saints. Cependant, continuë cét Auteur, le bruit s'étant répandu que ce Sacriſtain avoit vendu les Reliques de S. Exupere, les Habitans le firent venir pour ſe juſtifier, il leur dit que le crime qu'on lui imputoit étoit faux, & qu'en cas qu'ils ne trouvaſſent pas leurs ſceaux & leurs cachets qui y étoient appoſez en leur entier, il ſe ſoumettoit à toutes les peines qu'ils voudroient lui faire ſubir.

Lib. 1. de Sanct. Pign. c. 3. §. 3.

Voyez Mr. de Ste. Beuve, cas de conſc. to. 2. pag. 251.

§. Voilà l'Hiſtoire telle que la rapporte cét Auteur, dont le narré

paroît bien fabuleux, & dont les autres Ecrivains ne font aucune mention; ainſi tandis que nous n'aurons que ce ſeul témoignage nous ne croyons pas devoir imputer à notre Evêque un ſi honteux trafic & ſi indigne de ſon Caractere, aprés tout ce qu'il a fait de glorieux pour l'Egliſe. Magnifique autant que liberal, lors qu'il s'agiſſoit de procurer le ſervice de Dieu, il fonda tout d'un coup ſept Prébendes dans ſa Cathédrale, d'une partie des biens que Guillaume le Conquerant lui donna aprés qu'il les eut confiſquez ſur Grimoult Seigneur du Pleſſis à cauſe de ſa rebellion; & de l'autre, il bâtit & dotta le beau Prieuré qui porte le même nom du Pleſſis. Voici le nom de ces ſept Prébendes. La premiére eſt la Prébende de S. Jean le Blanc, qui depuis a été toûjours attachée à la perſonne du Prieur du Pleſſis. La ſeconde, la Prébende d'Albret, autrefois d'Evrecy. La troiſiéme, celle de la Vieille. La quatriéme, celle de Damvou. La cinquiéme, celle de Caſtillon. La ſixiéme, celle de la Ferriere du Val, unie au Doyenné. & la ſeptiéme, ſe nomme la Prébende du Locheur. XI. Siècle. Odon, dit le Bon.

Par un ſemblable effet de ſa magnificence & de ſa pieté, il avoit donné à ſon Egliſe Cathédrale une Couronne de bois couverte de lames d'argent, haute de ſeize pieds, qui rempliſſoit toute la largeur de la nef de l'Egliſe, ornée de pluſieurs Couronnes faites en façon de tours, ſur leſquelles on avoit mis des pointes de fer pour porter des cierges qu'on allumoit dans les grandes cérémonies, on y voyoit deſſus cinquante vers qu'on y grava depuis, & qui étoient de la compoſition de Nicolas Oreſme; ils ont été conſervez dans le manuſcrit d'Euſébe, que l'on garde dans la Bibliothéque du Chapitre. Les Calviniſtes détruiſirent ce beau chef-d'œuvre l'an 1562.

La dévotion de notre jeune Prelat alloit même à procurer les biens qu'il n'étoit pas en pouvoir de faire par lui-même, & il n'avoit point de plus grande joye, que lors qu'il apprenoit qu'on faiſoit quelque pieuſe Fondation, ou qu'on le prioit d'y donner ſon conſentement & ſon approbation. Le Necrologe de l'Abbaye de Greſtain dans l'Evêché de Liſieux, le regarde comme le Fondateur de ce Monaſtere, quoy qu'il ſoit redevable de ſa fondation à la pieté de ſon pere Herluin, à cauſe ſeulement qu'il y avoit conſenti; & que vers l'an 1040. le même Herluin, à la priére apparemment de ſon fils, l'avoit augmentée de ſes biens. Il ſigna

Ex Obit. Ms. Gemt. & Neuſt. Vita fol. 129.

Digitized by Google

XI. Siec. aussi à la Chartre de fondation des Abbayes de S. Etienne & de la Ste. Trinité de Caen, deux Abbayes riches & célebres situées dans deux des Fauxbourgs de cette agreable Ville, dont la premiere qui est une Abbaye de Benedictins fut fondée par le Duc Guillaume & l'autre par la Princesse sa femme ou elle mist des Religieuses Benedictines.

Odon. l. du nomb.

Il se fit tant de célébres fondations sous l'Episcopat d'Odon, que je serois ennuyeux si je voulois les rapporter toutes; mais je ne puis passer sous silence quelques autres fondations qui furent faites, & les Abbayes qui furent bâties dans son Diocèse, & qu'il confirma par son autorité. La premiere qui se presente est celle de Troarn qui fut erigée en Abbaye par Roger Comte d'Hiesmes, qui chassa de cette Eglise les douze Chanoines que son pere ou son oncle qui se nommoit aussi Roger y avoit établis, parce qu'ils vivoient dans le desordre, & y appella l'Abbé de Conches nommé Gilbert, lequel y ayant mis quelques Moines y établirent l'étroite observance de S. Benoist. On compte pour le premier Abbé de ce Monastere Durand qui étoit un Religieux de l'Abbaye de Fescamp. Quelques-uns mettent son élection en 1058. & d'autres l'an 1070. La seconde Eglise est celle de Fonteney sur Orne à deux petites lieux de Caën qui fut érigée en Abbaye vers l'an 1070. aprés que Raoul Tesson aidé de son frere l'eut dottée de biens tres considerables. L'Histoire de la Maison de Harcourt en met la fondation l'an 1075. & remarque en même tems que la Maison des Tessons étoit si puissante en Normandie, qu'elle y possédoit la troisiéme partie des terres. Enfin Odon ayant acheté la Baronnie de Douvres de Guillaume de Magni, il l'unit à perpetuité à sa Manse Episcopale pour en joüir à perpétuité lui & ses Successeurs.

Vvil. Gem. Lib. 7. c.

Robert. de Monte, de Abbat. c. 23

Oud. 12. Supp. Hist. Bell. fol. 335.

to. 2. lib. 8. fol. 319. & seq. & to. 4 fol. 2245

Cartul. sub Episc. c. 227 fol. 79

Dans l'éloge qu'Ord. Vital. lui a dressé, il le louë du soin qu'il avoit de procurer de dignes Ministres à l'Eglise de Jesus-Christ. Il remplit de Saints Moines le Prieuré de S. Vigor prés la ville de Bayeux & leur donna pour Superieur Robert de Tombelaine, qui étoit un sage & saint Religieux capable de conduire dans la voye de la perfection Monastique cette sainte Communauté, & y aumôna en même tems des biens considerables. Il avoit soin d'envoyer les jeûnes Clercs, dans lesquels il voyoit de grandes dispositions à devenir habiles, à la ville de Liege, où il sçavoit que l'étude de la Philosophie étoit

Lib. 8 fol. 665. Hist. Eccl.

Digitized by Google

alors floriſſante & leur fourniſſoit généreuſement tout ce qui leur étoit neceſſaire pour leur nourriture & leur entretien. Cette fameuſe Ecole étoit comme un Seminaire d'où il ſortoit pluſieurs perſonnages illuſtres par leur profonde ſcience & leur ſincere pieté qui procuroient des biens incroyables à l'Egliſe. On compte de ce nombre Thomas qui devint Archevêque d'York, & ſon frere Samſon Evêque de Vvorceſter, Guillaume de Ros Abbé de Feſcamp, & pluſieurs autres célebres Prelats qui ont fleuri dans l'onziéme Siécle & qui ont été les dignes éleves de notre illuſtre Evêque. Par un effet de ce même amour pour l'Egliſe & pour la diſcipline Eccleſiaſtique il conſeilla à ſon frere le Duc Guillaume de faire une ordonnance afin de chaſſer les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale de Durham, qui menoient une vie licentieuſe & qui deshonoroient par mille deſordres la Sainteté de leur Caractere pour y mettre des Moines, ce qui fut exécuté. Il unit auſſi le Prieuré de Tailleville qui eſt dans le Doyenné de Douvres à l'Abbaye de Troarn nouvellement établie.

Odon l. de eod.

Mon ſt. Angl. to. 1. fol. 43.

Odon travaillant toûjours avec un ſoin infatigable à donner à l'Egliſe de ſaints & de zelez Miniſtres, à retablir la Diſcipline de l'Egliſe & à réformer les mœurs, en donna encore de nouvelles marques dans les Conciles ou il ſe trouva. On le compte pour un des Prelats qui aſſiſterent au Concile de Roüen ſous l'Archevêque Mauger vers l'an 1050. dans lequel on publia dix-neuf Canons pour reprimer principalement l'ambition & l'avarice des Evêques & des autres Prelats de l'Egliſe. Il ſe trouva encore à un Concile Provincial tenu à Lyſieux par l'ordre du Pape S. Leon IX. du nom, pour connoître de la cauſe de Mauger Archevêque de Roüen & pour proceder contre lui ſelon la rigueur des Canons, à cauſe des deſordres ou il s'étoit abandonné malgré toutes les remontrances que Guillaume le Conquerant ſon neveu lui avoit faites & dont il n'avoit reçû que des réponſes outrageantes. Pour cét effet S. Leon envoya en Normandie Ermenfroy Evêque de Sion ſon Légat pour y préſider de ſa part; mais ce S. Pape ayant été ſurpris de la mort avant que de voir cette affaire terminée, ſon Succeſſeur Victor II. envoya ſes pouvoirs à l'Evêque de Sion, & tous les Evêques ſuffragans de l'Archevêché de Roüen s'étant trouvez à Lyſieux l'an 1055. avec le Legat, on y examina la conduite licentieuſe

Lab. Con. Pom. Con. Roth. fol. 66.

Digitized by Google

XI. Siec. de Mauger. Son impureté publique, ſa vie ſcandaleuſe, la diſſipation effroyable qu'il faiſoit des biens de l'Egliſe, le mépris qu'il avoit fait de l'autorité du Pape furent les principaux chefs ſur leſquels il fut jugé indigne du miniſtere des Autels & privé de ſon Siége. Le Concile ayant prononcé la Sentence de dépoſition contre Mauger, Maurille fut mis à ſa place. C'étoit un Moine de l'Abbaye de Feſcamp d'une haute vertu & que le Duc Guillaume avoit propoſé aux Peres qui compoſoient ce Concile comme méritant bien de remplir la place d'un Siége auſſi conſiderable que l'étoit cette Metropole de la Province.

Odon I. du nom.

Yvill. Gemmet. c. 24. Le P. Pom. pag. 251. Ord. vit. fol. 554.

Ce même Prince ayant convoqué vers l'an 1061. en la ville de Caën un Concile ou plûtôt une aſſemblée de Notables, Odon s'y trouva avec Maurille ſon Metropolitain & les autres Evêques de la Province & pluſieurs Abbez. On y porta la Chaſſe de S. Oüen & un grand nombre d'autres ſaintes Reliques, ſur leſquelles tant les Evêques que les Seigneurs jurerent d'obſerver les Ordonnances qui y furent faites pour le bien public. Le tems que dura cette aſſemblée qui fut d'environ quatre jours, fut appellé *la Tréve de Dieu*, à cauſe qu'on eut grand ſoin d'empêcher toutes ſortes de querelles & de faire vivre en paix les Députez & principalement les Nobles, & il fut arrêté que ceux qui violeroient la paix jurée dans ce Concile ſeroient condamnez à une ſomme de dix livres, qui ſeroit payée entre les mains d'Odon comme le Doyen né de la Province & des Evêques de cette aſſemblée Eccleſiaſtique & comme le Prelat dans le Diocéſe duquel elle ſe tenoit.

Ord. Vital. & ſupra. & lib. 5. fol. 568.

Le S. Archevêque Maurille qui tâchoit de reparer par ſon zele & par ſa vigilence Paſtorale les deſordres qui s'étoient gliſſez dans ſon Diocéſe pendant l'Epiſcopat de Mauger ſon predeceſſeur, ayant heureuſement achevé ſon Egliſe Cathédrale convoqua un Concile compoſé de tous ſes Suffragans pour en faire la Dédicace, ou notre Evêque Odon ſe trouva avec ſon frere le Duc Guillaume. Pendant que ces Prelats ſe virent aſſemblez & que l'occaſion leur parut ſi favorable ils traiterent des affaires Eccleſiaſtiques & particulierement des moyens de faire obſerver aux Prêtres la chaſteté Sacerdotale & les autres ſacrées Loix qui regardent la pureté des mœurs. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut dans ce Concile qu'on dreſſa un formulaire de foy touchant

Digitized by Google

touchant ce que l'on doit croire de la Sainte Eucharistie, par opposition aux erreurs de Berenger Auteur de l'Hérésie des Sacramentaires. Odon se trouva encore à la Dédicace de la grande Eglise de l'Abbaye de Jumieges, qui fut consacrée à Dieu sous l'invocation de la Ste. Vierge, le 1. jour de Juillet de l'an 1067. en presence du Duc Guillaume, nouvellement revenu de la conquête du Royaume d'Angleterre.

Odon 1. de nom.

Ord. Vit. lib. 4. fol. 507. Neust. Pia. fol. 310.

Jean II. du nom qu'on avoit transferé du Siége d'Avranches à l'Archevêché de Roüen, étant devenu le Successeur du zéle & de la pieté, aussi bien que de la dignité de Maurille, ne fut pas plutôt installé sur le Siége Metropolitain de cette Eglise, qu'il songea à remédier à quantité d'abus & de scandales qui régnoient dans cette Province, parmi le Clergé & le Peuple. Le desordre le plus déplorable étoit la vie infame de plusieurs Ecclesiastiques, qui ayant la présomption de croire que leur état tout Saint qu'il est, ne les empêchoit pas de se marier, entretenoient chez eux des femmes, comme si elles eussent été leurs épouses légitimes, & scandalisoient le reste des Fidéles par un concubinage public. Le mauvais exemple qu'avoient donné auparavant dans la Province quelques Evêques, & que d'autres donnoient encore ailleurs, qui étoient mariez, & se glorifioient de la multitude de leurs enfans & de leur nombreuse posterité, avoit extrêmement contribué à l'accroissement de cette peste des consciences, & les Ministres inférieurs ne rougissoient point de faire ce qu'ils voyoient être pratiqué par ceux-là même qui leur devoient servir de guides & de lumiéres. Tant & de si fâcheux desordres obligerent l'Archevêque Jean d'assembler un Synode dans son Eglise Cathédrale l'an 1073. ou se trouva Odon avec les autres Suffragans de la Province, dans lequel aprés avoir reçû les Confessions de Foy des Conciles de Nicée, de Constantinople, d'Epheſe & de Calcedoine, on fit 24. Canons. L'année suivante, sçavoir en 1073. il se tint encore un Concile à Roüen, avant celui qui fut assemblé pour faire faire réparation à l'Archevêque Jean par les Moines de S. Oüen, qui l'avoient outragé. Quatre Moines furent bannis de la Ville & envoyez dans les quatre plus prochains Monasteres, pour y faire penitence. L'Evêque Odon signa le premier comme Doyen de la Province, & premier Suffragant de l'Archevêque de Roüen. On traita dans ce Concile de plusieurs

Vide. Bor. an. 1059. n. 46.

XI. Siec. affaires, tant Eccleſiaſtiques que Civiles, & on y fit quatorze Canons.

Odon I. du nom. Il y eut auſſi un célébre Concile tenu l'an 1080. à l'Illebonne dans le païs de Caux, auquel préſida Guillaume I. du nom Archevêque de Roüen, & ou ſe trouva notre Evêque Odon. Il fut aſſemblé aux Fêtes de la Pentecôte par l'ordre du Duc Guillaume, qui y appella non ſeulement les Evêques, mais encore les Abbez, les Comtes, & les principaux Seigneurs de Normandie. On y traita de pluſieurs affaires tant Eccleſiaſtiques que Civiles, & on y dreſſa quarante-ſept Canons qui regardent la Police ſacrée, rapportez par Ord. Vitalis. Les Auteurs font encore mention de quelques autres Aſſemblées ou notre Evêque Odon avoit grand ſoin de ſe trouver, dans le deſſein de travailler toûjours à ce qui regardoit le bien de l'Egliſe, dont il étoit devenu l'Epoux par ſa Conſecration, & preſque dans toutes on voit ſon ſigne à la tête de tous ceux des autres Evêques, principalement quand il ne s'y trouvoit que les Prelats de la Province, ou il étoit reconu incontestablement le Doyen.

Si aprés avoir montré les grandes choſes qu'Odon a faites dans l'Egliſe, nous voulons conſiderer les grandes qualitez qui le rendoient ſi conſiderable dans le monde, nous verrons ſelon le témoignage des Auteurs que la nature l'avoit aſſez liberalement partagé; mais il lui arriva ce qui arrive ordinairement à tant d'autres, je veux dire qu'il en abuſa d'une étrange maniére, & ſon humeur trop martiale le fit tomber dans de fâcheux égaremens. Un Auteur nous le décrit & nous le dépeint comme un homme également éloquent & brave; qui avoit une grande facilité de s'énoncer, qui ſçavoit diſtinguer les gens de mérite; qui honoroit la vertu & la piété, dans les perſonnes qui en faiſoient profeſſion; & qui dans l'occaſion défendoit auſſi-bien ſon Clergé par l'épée que par les paroles. C'eſt icy qu'il faut parler le plus ſuccinctement que nous pourrons, de la fameuſe Conquête du Royaume d'Angleterre par le Duc Guillaume, dans laquelle ſon Frere Odon eut l'honneur de l'accompagner, & lui rendit d'importans ſervices.

Ord. Vit. lib 8. fol. 663. an. 1081.

Guillaume Duc de Normandie, ayant fait aſſembler les Etats à l'Illebonne l'an 1066. pour déliberer de l'expedition d'Angleterre, la Conquête de ce grand Royaume y fut reſoluë, non

Digitized by Google

ſeulement pour mettre ce Prince en poſſeſſion d'une Couronne qui lui appartenoit par le Teſtament de S. Edoüard qui l'avoit fait ſon Heritier, mais encore pour punir la perfidie d'Haralde, qui l'avoit uſurpée, contre la promeſſe qu'il avoit faite à Guillaume. Ce fut en cette occaſion qu'Odon fit paroître ſon éloquence, il harangua avec une force admirable, expoſa à cette illuſtre Aſſemblée le bon droit de ſon Souverain, & l'obligation que tous ſes Sujets avoient de ſoutenir la juſtice de ſon entrepriſe, de leurs biens & de leurs perſonnes. XI. Siec. Odon I. de nom.

Le Duc ayant aſſemblé raiſonnablement des Troupes, il en forma un Corps d'Armée de quarante mille hommes. Odon endoſſa la cuiraſſe comme les autres; on le voyoit aller par les rangs haranguant les Soldats, animant les uns, encourageant les autres, promettant à tous des récompenſes proportionnées à leurs ſervices. Cette Armée étant heureuſement arrivée en Angleterre, il fallut ſe diſpoſer au combat. Aprés que le Duc eut donné quelques jours de rafraichiſſement à ſes Troupes, il mît toutes choſes en ordre pour ſe préparer à bien recevoir ſon ennemi. La nuit qui précéda le jour du combat, qui ſe donna le ſamedi 14. jour d'Octobre de l'an 1066. Les Anglois la paſſerent dans la bonne chere, afin d'être plus animez & plus échauffez à combatre. Mais les Normands la paſſerent plus ſpirituellement, Odon les diſpoſa à attendre tout du Dieu des Armées, & qui tient entre ſes mains le ſuccez des batailles. Ils ſe confeſſerent & aſſiſterent au Sacrifice de la Meſſe que célébra Geoffroy Evêque de Coûtances. Hiſt. Nor. Molin. l. 7. fol. 182. Math. Par. Deinald. in Roll. Vrill. Pict. de Geſt. Vrill. Dacie apud du Chêne fol. 201. & alii, Hiſt. Mol. ut ſup. fol. 180 Maſſ. Hiſt. de Norm.

Le jour ne fut pas plutôt venu que le Duc avec une diligence incroyable, mît ſon Armée en bon ordre, ſe tranſportant par tout plein d'un noble feu & d'un air aſſuré, qui faiſoit un merveilleux effet dans l'eſprit des Soldats. Aprés que notre Evêque revêtu de ſes ornemens ſacrez eut donné l'Abſolution générale à toute l'Armée, & que tous les Soldats eurent fait vœu de ne manger jamais de viande ce jour là tout le tems de leur vie ſi Dieu leur donnoit la victoire; le Duc muni de la ſainte Communion qu'il avoit reçûë des mains de l'Evêque de Coûtances, ſe mît à leur tête, & leur fit une courte mais éloquente harangue, qui eut un merveilleux effet dans leur eſprit. Car bien que l'Armée des Anglois fût beaucoup plus nombreuſe que celle des Nor-

XI. Siec. mands, & qu'elle eût l'avantage d'être dans ſon propre Païs, neanmoins elle fut entierement défaite. Haralde & le Comte d'York ſon frere y furent tuez aprés avoir combattu juſqu'à la fin avec la derniere fermeté ; plus de cinquante mille Anglois y demeurerent ſur la place & les Normands n'y perdirent que ſix mille hommes ſuivant les rôlles qu'on en fit aprés le combat qui ſe donna à Haſtingue. Je ſçais que les Auteurs conviennent peu entre eux du nombre de Soldats qui perirent des deux côtez, mais cela ne fait rien à notre ſujet & il ſuffit que nous ſçachions que les Normands remporterent une entiere Victoire.

Odon. l. de Norm.

Ce nouveau Conquerant paſſa l'Hyver à s'affermir dans ſon nouveau Royaume ; & lors qu'il crut avoir mis ſes affaires en état de ſeureté, il repaſſa en Normandie & laiſſa en Agleterre pour Vice Roy ſon frere Odon qu'il fit Comte de Kent & Gouverneur de Douvres & qu'il combla encore d'autres biens trés conſiderables. Cet habile Prelat fit conſtruire des forts en pluſieurs endroits du Royaume ou il mît de bonnes garniſons afin de tenir en bride les Anglois, il leur donna de nouvelles Loix, & ſe rendit redoutable à ces Peuples par la ſeverité avec laquelle il les faiſoit executer.

Mais il n'eut pas aſſez de ſoin de faire garder la même diſcipline à ſes troupes & aux Officiers Normands ; les brigandages qu'ils commirent en pluſieurs endroits, les meurtres qu'ils firent & les violences qu'ils exercerent envers pluſieurs femmes qu'ils enlevoient même d'entre les bras de leurs maris, porterent les Anglois à ſe dégoûter de cette nouvelle domination ; ils murmurerent des excez qu'on commettoit envers leurs perſonnes, ils lui en porterent leurs plaintes & le peu de ſatisfaction qu'ils en reçeurent les obligea d'en venir au ſoulévement. Ils appellerent les Danois à leur ſecours, les Ecoſſois & les Irlandois s'unirent à eux ; mais ils ne firent qu'augmenter leur jougen penſant le ſecoüer. Guillaume le Conquerant répaſſa la Mer en diligence, battit tous ces Peuples en diverſes rencontres, reprît les Villes révoltées, châtia rigoureuſement les ſeditieux ; leur ôta preſque toutes leurs terres & même leurs anciennes Loix, y établit celles de ſon Païs, comme auſſi ſa langue pour tous les actes de juſtice, & mît tous les Seigneurs qui l'avoient ſuivi en poſſeſſion des biens des Anglois dont

Digitized by Google

la plus grande partie fut ou chaſſée ou tuée. Ainſi finit le Regne des Anglois dans cette Iſle qui en a pourtant retenu le nom, mais en effet depuis ce tems là, elle a toûjours été dominée par le ſang des Normands, les Rois & les plus grands du païs en étant deſcendus & tenant leurs droits de ce Conquerant. XI. Siec. *Odon l. du nom.*

Cependant à meſure que l'authorité d'Odon augmentoit en Angleterre, ſon ambition prenoit de nouvelles forces. Il crut que la Vice Royauté de ce Royaume avec les biens immenſes dont le Duc ſon frere l'avoit comblé, étoient encore trop peu de choſes pour lui & ſe laiſſant aller au baſſes flatteries de ſes Creatures, il oſa bien aſpirer à la Papauté & s'imagina qu'il lui ſeroit facile de devenir Pape aprés la mort de Gregoire VII. qu'il voyoit fort avancé en âge, & qui ſelon les loix de la nature n'avoit plus gueres de tems à vivre. Dans cette vûe il amaſſa des treſors immenſes, il envoya des gens à Rome pour gagner l'eſprit des Cardinaux & des autres perſonnes qui pouvoient lui procurer cette dignité & lui faire tomber la Thiare ſur la tête. Il acheta un Palais qu'il orna de riches & de précieux ameublemens, il leva des troupes dont il donna le commandement à Hugues Comte de Cheſter pour l'accompagner en Italie & ſe diſpoſa inceſſamment à partir. *Camd. Brit edit. lond. fol 29 30. & Leg & Ord. vit.*

Le Duc qui ne pouvoit approuver dans ſon frere un deſſein ſi temeraire, reſolut de paſſer en Angleterre afin de rompre ſes meſures & de le mettre dans ſon devoir, dans la crainte même qu'il avoit qu'il ne lui prît auſſi envie de ſe rendre Maître de ſes Etats. Il arriva à l'Iſle de Vvith où il le trouva avec un nombreux cortege de Courtiſans, & une grande ſuitte de monde, tout preſt à faire voile en Normandie. Ce Prince ne put s'empêcher de témoigner le chagrin que ſon frere Odon lui donnoit par une conduite ſi peu reguliere. Il lui reprocha devant les Seigneurs qui l'accompagnoient tous les biens dont il l'avoit comblé & la dignité à laquelle il l'avoit élevé; il lui diſt qu'aulieu d'uſer pour le bien des Peuples de l'autorité qu'il lui avoit donnée, il s'en étoit au contraire ſervi pour les accabler, qu'il avoit pillé les Monaſteres, dépoüillé les Egliſes de leurs ornemens: qu'il s'étoit emparé du Patrimoine de JESUS-CHRIST; qu'il avoit debauché ſes troupes; que ſans ſe ſoucier de ſes ordres il alloit leur.

XI. Siec. faire paſſer les Alpes ; & qu'enfin tout le Royaume ſe plaignoit de ſes injuſtices & de ſes vexations. Après pluſieurs autres ſemblables reproches il commanda à ceux de ſa ſuitte de l'arrêter, mais comme il ne ſe trouva perſonne qui voulut mettre la main ſur lui à cauſe de ſon carractere & de ſa dignité d'Evêque ; il l'arrêta lui même & le fit conduire en Normandie, il fut confiné priſonnier * dans la Tour du vieux Palais de Roüen où il fut juſqu'à la mort de ce Prince, qui arriva en 1087.

Odon l. du nom.

* *Les Auteurs ſont fort differens & fort partagez touchant l'année de l'empriſonnement de l'Evêque Odon. Camden*, in Britan. fol. 439. Edit. Lond. *dit que ce fut l'an* 1080. *Quelques autres veulent qu'il n'ait été arrêté qu'en* 1082. *Matheu Paris ſuit l'opinion de Camden. Le ms. de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux met ſa priſon en* 1081. *enfin il y en a qui diſent qu'il ne fut que trois ans priſonnier, ainſi ſuivant leur opinion il n'auroit été arrêté qu'en* 1084.

Un ſi grand renverſement de fortune donna bien le loiſir à ce Prelat de ſe défaire des vaines eſperances qu'il avoit à la Papauté, en même tems qu'il jetta dans une extrême affliction toute ſa famille & ſes amis qui n'étoient pas en petit nombre. Son frere Robert Comte de Mortain & quelques Seigneurs de la Cour du Duc s'interreſſerent fortement auprés de ce Prince pour obtenir de lui ſa liberté, mais ce fut inutilement. Cependant lors qu'ils le virent attaqué de la maladie qui le mît au tombeau, ils firent auprés de lui de nouvelles inſtances qui eurent leur effet, peu de tems aprés, ſçavoir le 8. jour de Septembre de l'an 1087. Le Duc Guillaume mourut âgé de plus de ſoixante ans. La maniere dont il avoit fait le partage de ſes Etats entre ſes enfans ſuivant la connoiſſance qu'il avoit de leur eſprit & de leur genie cauſa quelques troubles entr'eux Robert qui étoit ſon Fils aiſné n'étant pas content qu'il eût à ſon préjudice déclaré Guillaume qui n'étoit que le ſecond Roy d'Angleterre.

Matt. Par. to. 1. fol. 2. & alij.

Le corps du Duc Guillaume fut tranſporté à Caën avec beaucoup de cérémonies, pour être inhumé dans la belle Abbaye de S. Etienne, qu'il avoit fait bâtir. Cette Pompe Funebre fut accompagnée par Henry ſon troiſiéme Fils, par Odon notre Evêque

qu'on venoit de mettre en liberté, & par un grand nombre d'autres Prelats & de Seigneurs. L'Evêque d'Evreux, que ſon éloquence faiſoit diſtinguer, fut nommé pour faire ſon Oraiſon funebre. Il avoit de quoy la bien remplir. Les grandes qualitez, les vertus, les conquêtes de ce Duc, & les biens immenſes qu'il avoit faits à l'Egliſe, lui fourniſſoient une aſſez ample matiére. Mais à peine ce Prelat avoit achevé ſon diſcours, que l'on vit paroître au milieu de l'Egliſe, dit un Auteur moderne ſur la foy de quelques autres, que l'on vit paroître, dis-je, un certain homme nommé Aſſelin fils d'un Marechal, * qui ſe mit à parler hautement du Roy, en des termes fort oppoſez à l'Eloge qu'on venoit de faire. *Je déclare devant Dieu*, dit cét homme, *que cette terre où vous voulez inhumer ce corps m'apartient légitimement; c'étoit un champ que ce Prince uſurpa ſur mon pere, lors qu'il fit bâtir cette Abbaye, ſans le payer, & ſans lui en vouloir faire aucune ſatisfaction : c'eſt pourquoy je reclame ce fonds, & je vous défends en vertu d'une Clameur de Haro, d'enterrer ce corps dans mon heritage.* On peut aiſément s'imaginer qu'elle fut la ſurpriſe des aſſiſtans, d'entendre une plainte ſi hardie & ſi nouvelle. Mais le Prince Henry crut que dans cette occaſion il ne devoit pas ſe ſervir de ſon autorité, il voulut qu'on s'informât s'il y avoit du fondement à ce que cét homme alleguoit; & quand il eut appris que c'étoit la vérité, il lui fit payer ſon champ, & enſuite achever les Funerailles de ſon Pere.

XI. Siec.

Odon l. du nom.

Maſſ. Hiſt. de Nor. & les autres.

* Le ſçavant Prelat qui a fait les Origines de la ville de Caën, dit que c'étoit le fils d'un homme de qualité.

Les Enfans de Guillaume le Conquerant ſe conſolérent bientôt de la mort de leur Pere, pour ſonger à recüeillir ſa ſucceſſion, ſi conſiderable par le nombre de ſes Etats, & par les richeſſes immenſes qu'il leur laiſſoit, Guillaume ſurnommé depuis le Roux ſon ſecond Fils, qu'il avoit déclaré Roy d'Angleterre par ſon teſtament, ſembloit être le mieux partagé, auſſi ne perdit-il pas tems pour ſe mettre en poſſeſſion de cette Couronne. Odon notre Evéque, habille & d'un eſprit inſinuant, trouva bien-tôt le moyen d'entrer dans les bonnes graces de ce nouveau Souverain; & ſoit que Guillaume de ſon côté ne crût pas qu'Odon eût été ſi criminel dans la conduite qu'il avoit gardée en Angleterre, tandis qu'il en étoit Vice-Roy, ſoit qu'il eût beſoin de ſes conſeils & de ſes inſtructions, à cauſe de la connoiſſance qu'il avoit euë de l'état de ce Royaume, pendant qu'il le gouvernoit avec une puiſ-

Digitized by Google

XI. Siec. sance absoluë; soit enfin qu'il craignît que son frere Robert, qui n'étoit pas content du testament du Roy son Pere, & qui sembloit se disposer à lui déclarer la guerre, ne se servît des lumiéres & de l'adresse de notre Prelat, soit que toutes ses veuës enssemble se presentassent à son esprit, il est certain qu'il lui offrit son amitié & sa protection. Ainsi Odon devint bientôt le principal favori de Guillaume le Roux son Neveu & Roy d'Angleterre, qui le rétablit dans sa Comté de Kent, & lui donna d'autres biens considerables. C'est ainsi que la fortune, ou pour parler plus Chrétiennement, que la Divine Providence se jouë des hommes, que tantôt elle les éleve, tantôt elle les rabaisse; qu'elle confond leurs projets, & que dans le moment qu'ils s'estiment perdus elle trouve de si grandes resources à leurs maux & les rend plus glorieux que jamais. C'est ce qu'Odon justifia parfaitement en sa personne, dans les differens états où il se trouva, & dont ce semble il ne sçut pas faire assez son profit, en s'exposant de lui-même à de nouveaux malheurs, & en faisant de nouvelles entrepriſes qui pénserent le perdre sans resource.

Odon l. du tem.

En effet soit que ce Prélat ne crût pas que son Neveu rendît à son mérite ni a ses services toute la récompense qu'il devoit, & n'eût pas tous les égards qu'il esperoit qu'il auroit pour lui, soit que son esprit inquiet & remuant le portât naturellement à brouiller; on le vit tout à coup changer de sentiment à l'égard du Roy Guillaume son bienfaicteur, & se jetter dans le parti de Robert, dont il déclara que les droits à la Couronne étoient légitimes, & qu'il étoit le véritable & le seul heritier du Royaume d'Angleterre, & qu'étant l'Ainé, son pere n'en avoit pas pû disposer à son préjudice, en faveur de son Cadet.

Pendant qu'Odon méditoit les moyens de se soutenir dans une si honteuse défection, lorsqu'il viendroit à rompre ouvertement avec le Roy, il s'étoit rendu fort puissant dans son Comté, ses maniéres & ses largesses lui avoient gagné le cœur des principaux Seigneurs qui étoient ses vassaux; il avoit fait faire même des offres à Robert Duc de Normandie pour l'obliger à lui envoyer des troupes, & il tâcha en toutes manieres de lui persuader qu'il ne lui seroit pas difficile de se rendre Maître de l'Angleterre.

Robert qui ne manquoit pas non plus d'esprits broüillons à sa Cour qui le portoient fortement à entreprendre cette conquête, donna

donna bientôt dans les folles eſperances qu'il conçeut de rentrer dans un bien qu'il croyoit lui appartenir légitimement. Aprés avoir vendu à Henry ſon troiſiéme frere les Domaines renfermez dans les Diocéſes de Coûtances & d'Avranches, ce qui le rendit Comte du Cotentin, il leva une armée qu'il envoya en Angleterre. Il en donna le commandement à notre Evêque & il eut ſous lui les Comtes de Boulogne, de Mortain & de Mongommery qui en étoient les principaux Officiers. Ces nouvelles troupes qui d'abord ſe croyoient tout permis firent de grands ravages. Odon ayant fait tenir le Conſeil de guerre, il y fut reſolu qu'on iroit mettre le Siége devant la ville de Rocheſter dont il ſe rendit le Maître. Mais le Roy Guillaume ayant levé en diligence une armée de trente mille hommes, il marcha inceſſamment contre lui, & l'aſſiégea dans cette Ville ou étoient auſſi les principaux Officiers de ſes troupes avec tant de vigueur, que malgré la genereuſe reſiſtance de tous ces braves qui défendoient cette Ville ils furent obligez de la lui mettre entre les mains, aprés s'être vûs réduits dans la derniere extrémité & aprés que le ſecours qu'ils attendoient de Robert Duc de Normandie leur eut manqué.

XI. Siec.

Odon I. de nom.

Vvil. Malm

Math. Par.

Math. Par. Order. Vital. fol. 667 & 668.

An. 1090 Nath.

Toute l'armée vouloit qu'on ne fit aucun quartier à Odon, mais le Roy étoufant en lui tous les mouvemens de vengeance & bouchant ſes oreilles à toutes les clameurs de ſes Soldats, défera à la ſageſſe des Conſeils & aux prieres de ſes principaux Officiers qui lui remontrerent qu'il ne devoit pas tremper ſes mains dans le ſang d'un Prelat qui lui étoit ſi proche & qui avoit aidé à ſon Pere à conquerir l'Angleterre. Ainſi ce genereux Prince ſe contenta de le dépoüiller des grands biens dont il joüiſſoit en Angleterre & de le renvoyer en Normandie, où il ne fut pas plûtôt arrivé que Robert pour reconnoître ſes ſervices le fit Gouverneur de toute la Province.

Ms. Euſeb. ex Bibliotheca Baio. fol. 16. Annal Angl. poſt. Hunt. an. 1088. & alij.

Parmy toutes ces agitations l'Hiſtoire n'a pas laiſſé de nous conſerver quelques actions de pieté de notre Evêque qui nous ſont des témoignages certains qu'il reſtoit encore dans ſon cœur quelques étincelles de ce feu Divin qui l'avoit animé dans ſa jeuneſſe lors qu'il procuroit tant de gloire à Dieu par les biens immenſes qu'il faiſoit à l'Egliſe, & qui prirent de nouvelles forces quand il rentra un peu en lui même aprés avoir vû à ſa honte

Digitized by Google

XI. Siec. échoüer tous ſes vains & ambitieux projets. Nous avons vû le grand ſoin qu'il avoit pris de faire fleurir la Diſcipline Monaſtique dans le Prieuré de S. Vigor, il avoit augmenté conſidérablement ſon revenu, il ne ceſſoit de faire du bien à cette Communauté, c'étoit comme ſon ouvrage favori; mais Guillaume le Conquerant ne l'eut pas plutôt arrêté priſonnier, que les Religieux de S. Vigor prenant l'alarme comme s'ils euſſent trempé dans la déſobeïſſance de leur Fondateur, abandonnerent leur Monaſtere & ſe retirerent ou ils purent laiſſant ainſi cette maiſon au pillage. A peine Odon ſe vit-il échapé d'entre les mains des Anglois par ſon retour en Normandie qu'il porta ſes premieres penſées vers ſon cher Prieuré. Il donna ſes ordres pour en faire réparer les bâtimens, il y fit revenir de nouveaux Religieux, il y donna d'autres biens & obtint de ſon neveu Robert Duc de Normandie une Chartre dés la même année 1089. qui les confirmoit dans la paiſible poſſeſſion de tous leurs domaines.

Odon l. du nom.

Regiſt. Rubr. epiſc fol. 59. c. 104. 105 & ſeq.

Cependant la Normandie ne fut point heureuſe ſous le gouvernement de notre Evêque; toûjours agitée de mille troubles fâcheux, on voyoit même les Seigneurs particuliers ſe faire ſouvent de cruelles guerres pour de petits demeſlez & pour venger quelque fois les querelles de leurs Femmes. En même tems il courut un bruit que Guillaume Roy d'Angleterre vouloit deſcendre en Normandie pour faire la guerre au Duc ſon frere, Odon alla trouver celui-cy a Roüen & en preſence de ſon Conſeil, il parla avec tant de force, de bonne grace & d'éloquence, & lui perſuada ſi bien qu'il étoit de ſon intereſt & du ſalut de la Patrie de ſe ſaiſir du Comte de Beleſme & de quelques autres Seigneurs que le Duc au ſortir de ſon Conſeil donna ordre qu'on les arrêtât priſonniers. Cette action à laquelle on s'attendoit ſi peu, fit un terrible éclat parmy la nobleſſe, laquelle ſouffrant impatiemment le joug d'un Prêtre & d'un Prelat qu'elle traitoit de fier & d'inſolent, ſollicita le Roy d'Angleterre de paſſer en Normandie dont la conquête lui ſeroit aiſée. Il n'en falut pas davantage pour obliger le Roy Guillaume à venir dans cette Province, dont il connoiſſoit ſi bien toutes les roûtes. Il deſcendit au païs de Caux à la tête d'une puiſſante armée où il trouva ſes partiſans qui ſe joignirent à lui; comme ils ne trouverent aucune reſiſtance, ils ravagerent preſque toute la haute Normandie. Mais Philippes I.

Ord. Vit. Lib. 8.

Digitized by Google

surnommé le Bel Roy de France qui ne voyoit qu'avec une espece d'inquiétude la marche de cette Armée qui se rendoit de jour en jour plus formidable par le nombre des Mécontens qui la grossissoient & par les conquêtes qu'elle faisoit, offrit sa mediation aux deux Freres, & agit si fortement auprés d'eux qu'il les fit resoudre à la paix. Ils s'accommoderent aux conditions que Fescamp, & quelques autres places demeureroient au Roy Guillaume, & qu'il donneroit du secours au Duc Robert pour réduire les Manceaux qui s'étoient soulevez. Odon notre Evêque commandoit cette Armée avec le Comte d'Evreux, ils se rendirent Maîtres de quelques places, mais enfin Foulques le Rechin Comte d'Anjou ayant été trouver le Duc Robert la paix se fit entr'eux. Pour terminer tous leurs differens Foulques lui fit hommage de la Comté du Mans & lui céda quelques terres à condition que le Duc lui accorderoit Bertrade fille de Simon Comte de Mont-fort pour sa Femme.

XI Siec.

Odon L. de nom.

Order. Vit. lib. 8. fol. 674.

an 1092.

L'engagement qu'eut notre Evêque Odon dans la suitte de cette affaire & qui fut si préjudiciable à sa reputation, nous oblige d'en parler icy quoy qu'à regret; se seroit même inutilement que nous voudrions la cacher & l'enveloper dans les voiles de l'oubly puisque tant d'Auteurs nous en parlent dans leurs Histoires. Ce Foulques surnommé le Réchin Comte d'Anjou étoit un homme extrêmement incontinent, aprés avoir quitté deux de ses Femmes sous couleur de parenté & par une fausse tendresse de conscience, il épousa Bertrade de Mont-fort. Cette jeune femme qui craignoit d'être repudiée comme les autres & de vivre malheureuse & méprisée dans le monde, fist sçavoir par un exprés dont elle étoit asseurée de la fidélité, à Philippes Roy de France qu'elle connoissoit pour un Prince qui avoit beaucoup de penchant pour les femmes; qu'elle étoit prête de se donner à lui s'il étoit d'humeur à la reçevoir. Le Roy ayant été informé du dessein de cette Comtesse prit bientôt sur cela son party, il s'avança jusqu'à Tours où il conserta avec elle les moyens de satisfaire leurs desirs. Pour cét effet il y laissa un Gentil-homme qui prenant son tems enleva cette Dame de l'Eglise de S. Martin, & la lui mena à la ville d'Orleans où il l'attendoit, aprés avoir été quatre ans avec le Comte d'Anjou son mary. Bertrade étoit parente du Roy du cinquiéme au sixiéme degré, & Foulques son mary du troisiéme au quatriéme, deux empêchemens qui s'opposoient à leur mariage, outre

Order. Vic. Lib 8. fol. 699.

Mezer. Histoire de France.

an. 1093.

XI. Siec. que la Reine Berthe femme légitime de Philippes vivoit encore.

Odon T. du tom. Cependant pour parvenir à ces incestueuses noces ce Prince envoya demander à Rome une dispense, colorant sa requête de quelques vains pretextes pour faire juger nul le mariage qu'il avoit contracté avec Berthe sa légitime Epouse dont il avoit déja des Enfans. Le Pape Urbain II. qui occupoit alors le S. Siége dépêcha un Legat en France avec pouvoir de connoître de cette cause. Celui-cy qui étoit un Cardinal nommé Roger executa l'ordre du Pape, & convoqua en la ville de Senlis une assemblée d'Evêques & de Docteurs afin d'examiner la demande du Roy. Mais le Legat & la plus part des Prelats & des Theologiens s'étant laissez corrompre par les presens ou par les promesses de la Cour, ou ébranler par l'autorité souveraine, conclurent que le Prince pouvoit légitimement se marier à Bertrade. Quelques Prelats du Royaume, entre lesquels se trouva le sçavant Ives de Chartres, tâcherent de l'en dissuader par leurs sages remontrances, mais ils ne furent pas écoutez. Philippes ne suivant d'autre Loy que sa passion & la voyant appuyée par la réponce du faux Concile de Senlis épousa solemnellement Bertrade. Ordry Vital qui vivoit en ce même tems-là & qui a été suivi par Mezeray dans son Histoire de France nous assure que ce fut Odon Evêque de Bayeux qui ne rougit point d'être le Ministre de ces noces, & il eut pour récompense d'un si honteux service le revenu des Eglises de Mantes dont il joüit durant quelque tems. Menage dans son Histoire D'Anjou nous dit que cette scandaleuse cérémonie se fit à Paris l'an 1092. Mais le P. Labbe dans son Histoire de France & plusieurs autres Historiens conviennent que ce fut dans l'Eglise de S. Jean de Tours la veille de la Pentecôte de l'an 1093.

Lib. 8. pag. 998.

Le Pape Urbain II. ayant appris ces tristes nouvelles, en témoigna publiquement son chagrin & son indignation, & pour empêcher les effets d'un exemple si pernicieux, il commanda à Hugues Archevêque de Lyon d'assembler promptement un nouveau Concile, ce qui se fit à Autun, ou l'affaire ayant été jugée, le Mariage de Philippes fut déclaré nul, & les Prelats arrêterent qu'on lui signifiroit qu'il eût à se séparer au plutôt de la Comtesse à peine d'être retranché de la Communion de l'Eglise, mais le Pape en suspendit l'effet jusqu'à l'année suivante qu'il la fulmina lui-même dans le Concile de Clermont en Auvergne,

An. 1095.

Digitized by Google

qui ſe tint pour publier la Croiſade contre les Infidéles. XI. Siec.

Cependant Odon n'eut pas plutôt célébré ces Noces inceſtueuſes, qu'il vit bien la faute qu'il avoit commiſe ; les reproches de ſa conſcience, & les conſeils de ſes amis, l'obligerent d'avoir recours à la clemence du Pape pour obtenir l'abſolution de ſon péché. Il l'alla trouver à Dijon ou il étoit alors, & où il ſe diſpoſoit de ſe rendre à Clermont pour y célébrer le Concile. Gerenton Abbé de S. Benigne chez qui le Pape étoit logé, pria pour notre Prelat, & il ménagea ſi bien l'eſprit du Souverain Pontife, qu'il obtint de lui le pardon qu'Odon étoit venu lui demander. En reconnoiſſance de ce bienfait notre Evêque lui donna le Prieuré de S. Vigor qui fut uni à cette Abbaye, & par une Bulle de l'année 1096. il obtint du Pape que lui & ſes Succeſſeurs auſſi-bien que les Chanoines de ſa Cathédrale ſeroient inhumez dans cette Egliſe.

Odon l. de nom.

Order. lib. 8. fol. 721.

Toutes ces actions ont fait dire à Ordericus Vitalis, que notre Evêque avoit de grandes qualitez & poſſedoit de grandes vertus, mais qu'elles étoient meſlées de grands defauts. On doit néanmoins demeurer d'accord que cét Auteur s'eſt fort emporté contre lui, & il faut ſe tenir extrêmement ſur ſes gardes en le liſant, & ne pas ajoûter trop de foy à tout le mal qu'il en dit. Dans ſa jeuneſſe il tomba dans quelques déreglemens, & il eut un fils de ſon deſordre nommé Jean, qui fut élevé depuis dans la Cour de Henry Roy d'Angleterre, que le même Auteur nous dépeint comme un homme d'un bel eſprit & d'une grande probité. Mais les témoignages que nous avons du tems de ſa jeuneſſe, nous font croire que ſon zéle pour la Religion & les grands biens qu'il procura à l'Egliſe, répararent le malheur de ſon incontinence. Outre les belles & riches Fondations qu'il fit dans ſon Egliſe, il inſtitua les Proceſſions du Mercredi & du Vendredi de Carême, ou l'on chante encore une Collecte pour le repos de ſon ame.

Ord. Vital. lib. 12. an. 1027.

Ex Ord. hui. Eccl. ms. Andeg. Baio.

Sur la fin de la vie de notre Evêque, la guerre ſe ralluma plus fort que jamais entre Guillaume Roy d'Angleterre & Robert Duc de Normandie ; Odon ne manqua pas de prendre le party de celui-cy comme ſon Souverain ; ainſi cette malheureuſe Province devint un funeſte theâtre de guerre, & fut réduite dans une étonnante miſere. Robert trop foible pour reſiſter à ſon Frere, eût ſuccombé ſans doute ſi le Roy Philippes ne l'eût aſſiſté, & no-

Digitized by Google

XI. Siec. Odon l. du nom. tre Evêque fût tombé pour la ſeconde fois entre les mains de ſon ennemi. C'eſt ce qui obligea le Roy d'Angleterre à écouter les propoſitions raiſonnables de paix qu'on lui fit, & de s'en retourner dans ſon Royaume.

Ex Order. hui. Eccl. & ms. Andeg. Can. Baioc. Dans ce même tems, les Princes s'étant croiſez à la ſolicitation du Pape Urbain II. pour paſſer à la conquête de la Terre-Sainte, le Duc Robert qui étoit naturellement brave, ne voulut pas laiſſer paſſer une ſi belle occaſion de ſignaler ſa pieté & ſon courage, il prît la Croix comme les autres; Odon ſoit qu'il craignît d'être expoſé à la merci de ſes ennemis aprés le départ & pendant l'abſence de ſon Souverain, ou ſoit dans le deſſein d'expier ſes fautes par ce long pelerinage voulut être de la partie. Ils prirent leur chemin par l'Italie dans le deſſein d'aller à Romé, ou aprés avoir ſalué le Pape & reçû ſa Bénédiction, ils ſe retirerent dans la Pouille & y paſſerent l'Hyver. Odon s'embarqua pour la Sicile, & étant arrivé à Palerme il y tomba malade & y mourut au mois de Février de l'an 1097. Gilbert Evêque d'Evreux qui étoit du même voyage, l'inhuma dans l'Egliſe Cathedrale de cette Ville, ou Roger Comte de Sicile lui fit dreſſer la même année un magnifique Tombeau, avec une Epitaphe dont nous avons tiré les vers ſuivans, laiſſant les autres comme ne méritant pas la curioſité du Lecteur.

Ord. Vit. lib. 8. fol. 665. & lib. 10. fol. 765.

Quid Baiocenſis prodeſt mihi Pontificatus
Gloria, laus & honor tantum niſi cauſa reatus;
Dum pertranſirem Hieroſolimam veniendo,
Panormi jacui pauper Domini moriendo,
Unde memento mei Clerus, quem ſemper amavi,
Pro me funde preces in ordine ſuavi, &c.

Ord. Vit. lib. 9. fol. 664. Odon ayant été pourvû de l'Evêché de Bayeux dans une grande jeuneſſe, l'a poſſedé plus de cinquante ans. Nous avons vû que le bonheur ne l'accompagna pas toûjours; on ne peut diſſimuler qu'il n'eût de grands defauts, mais les Auteurs Anglois ſe ſont trop déchaînez contre lui. C'étoit au reſte un grand Prelat, qui avoit l'ame grande & de nobles ſentimens. Guillaume de Poitiers en parle avec plus de moderation, comme on le peut voir dans André du Chêne.

De Reb. Guil. Ducis, fol. 209.

Digitized by Google

TUROLDUS
DE BREMOY
A
XXXII. EVÊQUE.

CHAPITRE XXXV.

TUROLDUS de Bremoy XXXII. Evêque de Bayeux, & Succeſſeur d'Odon le Grand I. du nom, étoit fils de Hugues de Bremoy qui tenoit un rang conſiderable dans la Province, & Frere de celui qui fonda le Prieuré de S. Laurent de Bremoy dépendant de l'Abbaye du Bec. Turoldus étoit un Prelat rempli d'une grande douceur, de bonnes mœurs, & que ſes vertus avoient rendu recommandable auprés de Guillaume le Roux Roy d'Angleterre, à qui ſon frere Robert avoit engagé la plus grande partie de ſes Etats pour faire le voyage de la Terre-Sainte. Ce Prince ayant appris la mort d'Odon arrivée à Palerme, le nomma à l'Evêché de Bayeux l'an 1096. ou 1097. car les Auteurs ne conviennent pas entr'eux préciſément de l'année dans laquelle mourut l'Evêque Odon, quoy que nous ayons dit cy-devant que ce fut en 1097.

Guillaume le Roux mourut peu de tems aprés cette nomination, & Henry ſon frere s'étant emparé du Trône d'Angleterre au préjudice de Robert ſon frere aîné, on vit la guerre s'allumer d'une maniére bien cruelle entre ces deux Freres, ce qui mît le trouble & la deſolation dans toute la Normandie. En effet l'ambitieux Henry non content d'avoir uſurpé l'Angleterre, mît tout en uſage pour dépoſſeder entierement ſon Frere de ce beau Duché. Il gagna une grande partie de la Nobleſſe, en faiſant des

Digitized by Google

XI. Siec. preſens à ceux qui avoient l'ame intereſſée, & de grandes promeſſes aux ambitieux, & intimidant ceux qui étoient irreſolus en les menaçant de les priver de leurs biens, quand une fois il ſe ſeroit rendu le Maitre de la Province. Les effets ſuivirent bientôt les menaces. Ce Prince tout écumant de la violente paſſion qu'il avoit de ſe rendre le Maitre de tous les Etats de ſon Pere, en dépoüillant ſon Frere qui avoit eu la Normandie pour ſon partage, vint en cette Province avec une puiſſante Armée, pilla tout ſur ſon paſſage, & fit aſſiéger la ville de Bayeux par Robert de Torigni fils de Hamon Baron de Creully qu'il fit brûler & razer aprés l'avoir priſe pour s'être défenduë autant que ſon devoir & que ſes forces l'avoient exigé. Cét exemple peu digne d'un victorieux qui profeſſoit une Religion qui ne reſpire que la douceur & la miſericorde, mit l'allarme & la terreur parmi les Habitans de la ville de Caen, ils craignirent un pareil traitement du peu d'humanité de Henry, & ne ſe voyant point ſecourus, ny le Duc Robert en état de les défendre, ils prirent le party de ſe rendre à ce Roy ſi fier de ſes victoires & de ſes ſuccez. Enfin Robert ayant perdu l'an 1105. une bataille à Tinchebray, fut fait priſonnier par ſon Frere, lequel auſſi cruel qu'injuſte, lui fit perdre la vûë en lui mettant devant les yeux un baſſin de cuivre tout ardent dont il mourut en priſon.

Turoldus ès Brevoy.

Hiſt. de Norm. an. 1105.

Notre Evêque ne fut pas inſenſible à tant de maux; ſon caractere & ſa dignité, & l'honneur qu'il avoit d'être le Paſteur de ce grand Diocéſe, le porterent à s'employer auprés des deux Freres pour tâcher de les remettre en bonne intelligence, mais tous les remedes dont il put ſe ſervir furent inutiles. Ainſi le cœur percé de la douleur qu'il reſſentoit de voir ſa Patrie & ſon Diocéſe dans un ſi pitoyable état, & accablé du déplaiſir du triſte ſpectacle de ſa Ville Epiſcopale reduite preſque en cendres qui ſe repreſentoit ſans ceſſe à ſon eſprit, il quitta ſon Evêché pour embraſſer la vie ſolitaire. Ce fut vers l'an 1104. ou 1105. qu'il fit cette genereuſe abdication aprés avoir été ſept ans Evêque. Il entra dans l'Abbaye du Bec qui floriſſoit alors en grands hommes, & y prit l'habit de Religieux ſous Guillaume de Montfort troiſiéme Abbé. Il y avoit encore une autre raiſon qui porta Turoldus à quitter ſa dignité ſi nous en croyons la Chronique de l'Abbaye du Bec, c'eſt que ſes infirmitez corporelles & une fâcheuſe décente

Chro. Bec. ad. an. 46.

ne

ne lui permettoient pas de visiter son Diocése aussi souvent qu'il l'eût bien souhaité ; & qu'il ne pouvoit veiller avec assez de soin sur la conduite de ses oüailles. Ainsi par une délicatesse de conscience, il aima mieux quitter son Evêché, pour vacquer seulement à son propre salut dans la Religion, où il passa plusieurs années dans les exercices d'une vie pénitente & laborieuse, en s'occupant à une infinité de bonnes œuvres, qui ne se terminerent qu'avec sa Vie, l'an 1116. La même Chronique nous assûre qu'il se fit en sa Personne un insigne Miracle par les mérites de Sainte-Foy Vierge & Martyre, qui lui obtint de Dieu une entiére guerison de cette fâcheuse incommodité, qui l'empêchoit de vacquer aux exercices de son ministere & de sa charge de Pasteur. C'est ce qu'on peut voir plus amplement dans les actes de la passion de cette illustre Martyre de JESUS-CHRIST. Les Armes de la famille de Turoldus de Bremoy, étoient de Gueule au Leopard d'or.

XI. Siec.

Turoldus de Bremoy.

Neust. Pia. fol. 669.

DU DOYENNE' DE L'EGLISE DE BAYEUX.

CEUX QUI ONT POSSEDE' CETTE DIGNITE', ET LES HOMMES ILLUSTRES DU DIOCE'SE, QUI ONT FLEURI DANS L'XI. SIECLE.

CHAPITRE XXXVI.

1. Guillaume de Ros. 2. Etienne. 3. Ranulphe ou Radulphe Abbé du Mont S. Michel. 4. Vaultier Abbé d'Evesham en Angleterre. 5. Jean de Bayeux, Archevêque de Roüen. 6. Roger Abbé du Mont S. Michel.

LA premiére dignité de l'Egliſe de Bayeux aprés celle d'Evêque, eſt la dignité de Doyen. Jean le Moine, qui a eu l'honneur de la poſſeder, ne fait nulle difficulté de traiter de Prelats, les Doyens de cette Egliſe Cathédrale; c'eſt lors qu'il dit, *il y a des Prelats de droit commun, comme les Evêques; & il y en a qui le ſont par une coûtume qui s'eſt établie dans l'Egliſe, cõme à Bayeux le Doyen de l'Egliſe Cathédrale.* Parmi les Romains

* In cap. ſup. Cath. verb. *loserum Prælati.* lib. 3. Extra comtit. de ſepult. Cod. ritul de Decurion.

on appelloit Décurion, celui qui avoit l'autorité & l'intendance sur dix Soldats, comme on le peut voir dans le Code Justinien. Et Isidore dans son livre des Ethymologies dit, qu'un Doyen, suivant la signification de son nom, est celui qui est le chef de dix hommes, soit à l'Armée, soit dans l'Eglise, ou ailleurs. Ce n'est pas seulement par un droit particulier, que le Doyen de Bayeux est à la tête de tous les Chanoines & des autres Ecclesiastiques qui composent cette illustre Eglise. Rebuffe nous assûre, que c'est ordinairement la coûtume, que la dignité de Doyen dans les Eglises Cathédrales, soit la premiére aprés l'Evêque; c'est ce qu'on voit, dit-il, à Paris, &c. D'où vient que dans les actes Capitulaires, on met d'abord le nom de Doyen, & ensuite ceux des Chanoines.

XI. Siec.
lib. 3. cap. 3.
In praxi. tit. de disp. ætat. verbo post Pontif.

Nous voyons aussi par les anciens monumens de l'Histoire Ecclesiastique, que cette Dignité tenoit le premier rang dans la plûpart des autres Eglises des Royaumes étrangers; comme en Angleterre, qui avoit de si grands rapports avec notre Province. Un Auteur Anglois nous est garant, que dans l'Eglise Primatiale de Cantorbery, où les Chanoines étoient Reguliers, celui qui étoit « à la tête du Chapitre, s'appelloit Doyen; mais, dit-il, nous l'avons « appellé Prieur depuis que Lancfranc est devenu Archevêque de « cette Eglise. Ainsi le B. Augustin Apôtre de l'Angleterre, appelle Doyen, celui qui commandoit à dix Moines. Un manuscrit de l'Eglise Cathédrale de Bayeux, qui est un Ouvrage de l'an 1269. ou environ, composé par un nommé Radulphe, qui se donne le titre de Chanoine d'Angers, dit; le Doyen est comme le Chef & le Membre le plus noble de l'Eglise, à raison de sa Dignité; & c'est la seule de tout le Chapitre de Bayeux, qui par une coûtume immemoriale soit éléctive. Elle s'obtient non par l'âge, mais par le merite, & par la pluralité des voix qui composent le Chapitre, avec obligation de resider: c'est ce que nous apprenons d'une Bulle d'Urbain III. Pape, donnée à Veronne le 9. d'Octobre de l'an 1185. adressée à l'Evêque Henry & au « Chapitre de Bayeux, où il dit. Nous vous confirmons de notre « Autorité Apostolique, l'éléction du Doyen de votre Eglise, qui vous « appartient de droit. Au reste nous devons presumer, que cette voye d'établir le Doyen de l'Eglise de Bayeux, est aussi ancienne que la Fondation de cette même Eglise Cathédrale; & que dés

Gerv. Dosobern. in ep.
Cap. 23.
In Cartul. nig caput Bajoc.

XI. Siec. qu'elle a été assemblée en Corps, elle a eu des Doyens pour ses Chefs, quoy que l'ignorance & le malheur des tems, nous ayent privé de la connoissance de leurs noms, n'en ayant point trouvé de plus ancien, que GUILLAUME DE ROS, qui possedoit cette Dignité sous l'Evêque Odon vers la fin de l'onsiéme Siécle.

GUILLAUME DE ROS I. Doyen de Bayeux.

L'Auteur du Livre intitulé *Neustria Pia*, nous dit qu'il étoit revêtu de trois Dignitez dans l'Eglise de Bayeux; c'est ce qu'il a tiré d'Ordry Vital dans son Histoire Ecclesiastique, qui nous en parle en ces termes. Guillaume de Ros Clerc de l'Eglise de Bayeux, possedoit trois Dignitez dans cette même Eglise : car il étoit Chantre, Doyen & Archidiacre; mais s'étant dégoûté des honneurs du siécle, il quitta toutes choses pour entrer dans le Cloître, s'étant fait Moine dans l'Abbaye de Caën; & à peine avoit-il passé un an dans cette maison, qu'on l'éleut Abbé de Fescamp. L'Abbaye de S. Evroul le regarde comme un de ses Bienfaicteurs, & en fait mémoire dans son Necrologe. Nous le voyons signé dans la Chartre qui fut expediée dans la donation qu'Odon fit du Prieuré de S. Vigor à Gerenton Abbé de S. Benigne de Dijon l'an 1082. comme nous l'avons vû sous l'Episcopat de cét Evêque. Guillaume de Ros gouverna avec beaucoup d'honneur l'Abbaye de Fescamp en qualité d'Abbé, pendant 27. ans & mourut en 1107. On honora sa mémoire de plusieurs Pieces en prose & en vers; & on mit les deux Epitaphes suivantes sur son Tombeau, l'une eut pour Auteur un Moine de Flavigny, comme le rapporte l'Auteur de la *Neustria Pia*, en ces termes.

Fol. 650.

Hist. Eccl. lib. 3. an. 1066. fol. 495.

Chron. Cad. ad an. 1107. Ord. Vit. l. 11. eod. an.

Fol. 116.

Utilitas & honor Guillelmus in Ordine Cleri
Bajocas triplici clarus honore fuit,
Præmissis opibus, Cadomum subit, inde retractum
Fiscani celebrat hunc locus, ipse locum.
Principio dum sexta dies supereſſet Aprilis,
Lis habuit finem, præmia principium.

L'autre lui fut dressée par le célébre Hildebert Evêque du Mans, qui fut depuis élevé à l'Archevêché de Tours, la voicy.

Pauperibus locuples, & sacri nominis Abbas
Guillelmus, solo corpore, cultor humi;

Digitized by Google

Liber ab Ægypto rediens, deſerta reliquit,
Jamque Hieroſolimam victor, ovansque tenet.
Cum vitiis odium, cum moribus ille perennem
Pactus amicitiam, firmus utroque fuit.
Luce gravi nimium quæ ſexta præibat Aprilem,
Redditus eſt Patriæ Spiritus, oſſa ſolo.

XI. Siècle.

Ives de Chartres entretenoit un grand commerce d'amitié avec ce digne Abbé; & c'eſt à lui qu'il adreſſe ſes lettres 19. 32. 80. & 99. Pluſieurs Auteurs dont les témoignages ne ſont pas à rejetter, nous aſſurent, qu'il fit exhumer le corps de Richard I. Duc de Normandie, qui par un effet d'humilité vraiment Chrétienne, avoit choiſi le lieu de ſa ſepulture, ſous l'égout de l'Abbaye, & le fit mettre dans le Chœur devant l'Autel.

Vincent. Belvacens. lib. 25. Spec. Hiſt. cap. 23. D. Antonin. 2. Part. Chro. tit. 16. cap. 7. §. 3.

2. *Etienne. II. Doyen.*

ETIENNE eſt le ſecond des Doyens de l'Egliſe de Bayeux, dont nous ayons quelque connoiſſance. Il y a bien de l'apparence, qu'il fut le Succeſſeur immediat de Guillaume de Ros. Quoy qu'il en ſoit, nous ne le connoiſſons que par quelques piéces d'écriture, que l'on garde dans le Chartrier de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux: où l'on voit, qu'en 1120. il étoit en poſſeſſion d'une partie des dixmes du territoire de Queſnet, par une extenſion de celles qu'il poſſedoit, & que poſſede encore le Doyen dans la Parroiſſe de Tan. Mais par la ſuite des tems, cette partie des dixmes de la Parroiſſe de Queſnet, eſt paſſée dans les mains du Chapitre de Bayeux, comme on le peut connoître par les Regiſtres de cette Egliſe. Le jour de ſa mort eſt marqué le douziéme jour de Janvier vers l'an 1129.

Cartul. nig. cap. Baioc. fol. 26 & Collect. Poter. thef. Baio.

Necrolog. Baio. 12. Janvier.

§. *Ranulphe ou Radulphe Abbé du Mont Saint Michel.*

ON compte ce Radulphe parmy les Habitans de la ville de Bayeux. Il fut élevé dés ſon enfance dans l'Abbaye du Mont S. Michel, où il prît l'Habit, & s'acquita dignement des devoirs de ſa Regle. Radulphe de Beaumont ſon Abbé ayant eu la devotion de faire le voyage de la Terre-Sainte, lui mit entre les mains l'adminiſtration de ſon Abbaye pendant ſon abſence; & s'étant attiré l'eſtime & les loüanges de ſes Freres pendant les deux années qu'il les gouverna, ils jetterent les yeux ſur lui pour le faire leur Abbé aprés la mort de Radulphe de Beaumont arri-

Gall. chriſt. to. 4. fol. 641.

Mſc. Antiq. S. Michael.

Digitized by Google

XI. Siec. vée l'an 1060. Lors qu'il ſe vit en état de diſpoſer des revenus de ſon Monaſtere, il les employa entierement pour la décoration & l'agrandiſſement de ſon Egliſe, dont il fiſt bâtir la Nef: il y donna pluſieurs Ornemens, & fit quelques autres Edifices pour la commodité des Religieux. Il ſe montra même ſi liberal & ſi magnifique envers ſon Prince Guillaume II. Duc de Normandie, que l'an 1066. Il lui fournit ſix Navires tous équipés avec quelques uns de ſes Religieux, pour lui ſervir dans le paſſage qu'il devoit faire en Angleterre, pour prendre poſſeſſion de ce Royaume, dont il fit ſi heureuſement la conquête. Aprés que Ranulphe ſe fut acquité de tous les devoirs d'un digne Abbé, le Seigneur le retira à lui l'an 1083. ou 1084. le 19. Decembre. Il eſt inhumé à l'entrée de l'Egliſe.

1 Radulphe Abbé du M. S. Michel,

Neuſt. pia. fol. 3.6.

Gal. Chriſt. & Neuſt. pia. ut ſup.

Gal. Chriſt. & Neuſt. pia. ut ſup.

4. Vaultier Abbé d'Eveſham en Angleterre.

VAULTIER étoit un Moine Benedictin de l'Abbaye de Ceriſy. Aprés la mort d'Edoüard Roy d'Angleterre, Guillaume le Conquerant s'étant rendu le Maître de ce Royaume par la défaite d'Harald, qui fut tué dans la bataille qu'il lui livra; ce Prince donna l'Abbaye d'Evesham à Vaultier, qui apparemment l'avoit ſuivi dans cette expedition. Cét Abbé paſſoit pour un des beaux Eſprits de ſon tems, & tres-verſé dans les belles Lettres. Il eut quelques démeſlez avec Odon Evêque de Bayeux, que ſon frere Guillaume le Conquerant avoit fait Vice-Roy d'Angleterre, & dont le gouvernement fut trés-dur. Cet Abbé ayant paſſé huit années dans ſon Monaſtere, y mourut le 20. Janvier de l'an 1085. & eut pour Succeſſeur Robert Moine de Jumiéges.

Monaſt. Anglic. to. 1. fol. 151.

5. Jean de Bayeux Archid. de Roüen.

JEAN ſurnommé de Bayeux étoit fils de Raoul Comte de Bayeux & d'Yvrey & d'Eremberge, & neveu du côté de ſa mere, de Richard I. Duc de Normandie, & non pas ſon Frere uterin, comme l'a avancé Dadré dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Roüen. Il fut parfaitement bien élevé dans ſa jeuneſſe, & ſe rendit trés-habile dans les Lettres humaines. Guillaume de Poitiers Archidiacre de Lyſieux, qui vivoit du même tems, nous le dépeint comme un Seigneur rempli de belles Qualitez, & de Vertus au deſſus du commun, ayant beaucoup de ſageſſe pour traiter des choſes ſpirituelles, & une force jointe à une vivacité d'eſprit, propre

Order. Vit. tol. Hiſt. Norman. an. 1065.

Digitized by Google

pour l'action & le maniment des affaires. Il paſſa pluſieurs années dans la condition de Laïque. Mais les Evêques de la Province, entre leſquels étoit ſon frere Hugues, qui tenoit le Siége de Bayeux, ayant pour lui une eſtime particuliere, le ſoumirent pour Collegue, & l'établirent Paſteur de l'Egliſe d'Avranches au mois de Septembre de l'an 1061. de l'agréement de Guillaume II. Duc de Normandie & Roy d'Angleterre. Ce Prelat donna bientôt des marques de ſa liberalité à ſon Egliſe, par la donation qu'il lui fit d'une terre de ſon Patrimoine nommée S. Philbert, qui eſt une Baronnie ſur la riviere de Riſle vis à vis de Montfort. Il ſe trouva à la Dédicace qui ſe fit de l'Egliſe de Jumiéges le 1. jour de Juin l'an 1067. La même année Dieu ayant enlevé au Diocéſe de Roüen, ſon Paſteur qui étoit S. Maurille, le Clergé, pour ſe conſoler en quelque maniere d'une ſi ſenſible perte, choiſit Lanfranc premier Abbé de Caën pour remplir ſa place. Mais ſon humilité lui ayant fait refuſer cette Charge, qu'il regardoit trop peſante pour ſes épaules, on choiſit Jean de Bayeux Evêque d'Avranches, comme le Prélat de plus grand merite dans la Province. Les tranſlations d'un Siege en un autre étant encore rares en ce temps-là, & ne ſe faiſant que pour des raiſons d'une grande importance, on crut que celle-cy ne tendant qu'au bien general de la Province, on pouvoit legitimement l'entreprendre; & que pour ſuppléer à ce qu'il y avoit de nouveau & d'inuſité, il falloit tâcher de la faire confirmer par l'autorité du S. Siége. Pour cet effet, on députa Lanfranc à Rome, où il étoit fort connû, & il obtint du Pape Alexandre II. une diſpenſe pour le nouvel Archevêque, ſuivant le Bref Apoſtolique donné en 1069. Ses actions répondirent aux eſperances qu'on en avoit conceuës: & Ordericus Vitalis ne fait point de difficulté de le comparer à l'Illuſtre Iſraëlite Phinées, dans le zéle qu'il fiſt paroître pour déraciner le vice & rétablir les bonnes mœurs dans ſon Diocéſe; mais, toutes ſes peines furent mal récompenſées, puis qu'elles ne lui attirerent que des perſecutions. Cet Archevêque ayant aſſemblé un Concile à Roüen pour rétablir la pureté dans ſon Clergé, parceque pluſieurs Eccleſiaſtiques entretenoient de mauvais commerces, il y fiſt des Canons pour conſerver cette belle Vertu dans un Ordre ſi ſaint, & pour leur défendre de retenir des femmes chez eux ſuivant les anciens Canons, ſous peine d'excommunication. Cét anathême au lieu de

XI. Siec.

S. Jean de Bayeux Archeſ de Roüen.

Ex Chron. S. Stepha. Cadom.

XI. Siec.

S. Jean de Bayeux Arch. de Roüen.

frapper les coupables d'une crainte salutaire, les irrita si fort, que devenans semblables à des furieux, ils prirent des pierres pour lapider ce bon Prelat, qui ne sauva sa vie que par la fuite. Cét Archevêque eut un fâcheux different avec les Moines de l'Abbaye de S. Oüen le jour de la Fête de ce Saint, en officiant dans leur Eglise selon l'ancienne coutume. Le dernier Auteur de la vie des Archevêques de Roüen tâche de lui donner le tort, mais il s'en faut peu étonner puisqu'il étoit Moine de cette Abbaye. Quoy qu'il en soit, pendant qu'il étoit à l'Autel, un de ces Moines étant monté au Clocher, sonna une des cloches en forme de Toxain, aprés quoy il descendit au Cimetiere, & se mit à crier que l'Archevêque vouloit enlever le corps de S. Oüen. A cette nouvelle le Peuple s'attroupe, entre dans l'Eglise à main armée; quelques Moines se mettent de la partie: & si l'Archevêque ne se fût pas sauvé, il couroit risque de sa vie; plusieurs de ses gens ayant été maltraités. Le Duc Guillaume ne fut pas plûtôt informé de cette affaire, qu'il ordonna que l'on tint un Concile Provincial à Roüen, où le desordre s'étoit passé, afin d'en punir les auteurs. La chose ayant été examinée meurement, il y eut Sentence, par laquelle quatre Moines qui avoient le plus contribué à ce tumulte, furent bannis de la Ville & envoyés dans les quatre plus prochaines Abbayes pour y faire penitence. Cecy se passa en 1073. l'année suivante, il tint un autre Concile à Roüen, où l'on traita de plusieurs affaires, & entr'autres on y erigea en Abbaye, le Prieuré de S. Victor en Caux à la priere de Roger de Mortemer. Ce Prelat fit plusieurs autres choses, qui marquoient assez sa vigilance Pastorale; ce fut lui qui fit la Dedicace de l'Eglise de l'Abbaye de S. Estienne de Caën en presence de Guillaume le Conquerant, de Mathilde son Epouse, de Lanctranc qui étoit devenu Archevêque de Cantorbery, & d'un grand nombre d'autres Prelats & de Seigneurs. Sur la fin de sa vie, il se vit affligé d'une fâcheuse paralisie, qui l'obligea de se demettre de son Archevêché, ce que le Pape Gregoire VII. autorisa par sa lettre écrite au Roy Guillaume. Jean se retira à sa terre de S. Philbert, où il mourut le 9. Septembre de l'an 1079. son corps fut apporté à Roüen, & inhumé avec toutes les ceremonies deuës à la grandeur de sa Dignité, du côté du Septentrion auprés du Baptistere. On grava cette Epitaphe sur son Tombeau.

Pomet. Invitat. Arch. Rothom.

Chron. San. Steph. Cadom. an. 1073. & 1074.

Metropolita

Digitized by Google

Metropolita tuus, jacet hic urbs Rothomagenſis! XI. Siec.
Culmine de ſummo, quo moriente, ruis?
Eccleſiæ minuuntur opes, ſacer Ordo tepeſcit,
Provida Religio quem ſua conſtituit.
Hic neglecta duo Canonum decreta reformans,
Inſtituit caſtè vivere Præsbyteros.
Dona Dei ſub eo venalia nulla fuere.
Hinc & opes largas contulit Eccleſiæ.
Lingua diſerta, genus, ſapientia, ſobria vita,
Huic fuit, exiguus quem tegit iſte lapis.
Nona dies Septembris erat, cùm carne ſoannes
Expoliatus abit, ſit ſibi vera quies. Amen.

Nous avons de ce digne Archevêque un Ouvrage *de Officiis Eccleſiaſticis*, qu'il compoſa étant Evêque d'Avranches, & qu'il dedia au bien-heureux Maurille. Il a été donné au jour avec des notes en 1641. par les ſoins de quelques Chanoines de Roüen.

ROGER qui étoit de Caën ou des lieux circonvoiſins de cette Ville, ayant pris l'habit de Religieux dans l'Abbaye de S. Etienne de Caën, s'attira les bonnes graces de Guillaume le Conquerant, qui l'attacha auprés de ſa Perſonne, pour ſe ſervir de ſes conſeils, & en 1084. il le nomma Abbé du Mont S. Michel. Il ſe trouva aux Obſéques de ce Prince qui ſe firent à Caën l'an 1087. Cet Abbé fiſt bâtir la voute de l'Abbaye de S. Michel en 1102. Mais l'année ſuivante le ſamedy de Pâques, elle tomba & emporta avec elle une partie du Dortoir des Religieux, ſans qu'il y en eût aucun de bleſſé, ce qui fut regardé comme un Miracle, & comme l'effet de la protection de l'Ange S. Michel. Cét Abbé ayant eu quelques démeſlez avec ſes Religieux dont nous ne ſçavons point la raiſon, fut obligé d'abandonner ſon poſte, & de ſe retirer en 1106. dans le Monaſtere de Caën ſon ancienne maiſon du conſentement de Henry Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Mais il n'y fut pas beaucoup plus en repos. Les Moines de Caën lui firent de nouvelles affaires, ſous le poids deſquelles il fut obligé de ſuccomber. Il ſe retira en Angleterre, ou plûtôt il y fut relegué, ſi nous en croyons les Auteurs. Mais neanmoins ſa probité & ſon experience le firent choiſir pour être Abbé de Cerve qui étoit une Abbaye de ce Royaume, où il mourut le 18. Octobre de l'an 1112.

6. *Roger Abbé du M. S. Michel.*

Neuſt. pia. fol. 386.

Gall. Chriſt. to. 4. fol. 641.

Digitized by Google

XII. SIECLE.

RICHARD II. DU NOM. XXXIII. EVÊQUE

CHAPITRE XXXVII.

Cæn. de Re Gall. fol. 157. Gall. Christ to. 2. fol. 337.

In ms. Cod. Rub ecclet. Epiſc. Bajocen.

Ord. vit. lib. 8. fol. 665.

Tom. 2. fol. 337.

RICHARD II. du nom XXXIII. Evêque de Bayeux, étoit fils de Samſon, Seigneur de Douvres dans le même Dioceſe, & frere de Thomas Archevêque d'York en Angleterre, & de Samſon Evêque de Vvorceſter dans le même Royaume. Richard avoit été d'abord grand Vicaire de l'Evêque Odon I. Treſorier de l'Egliſe de Bayeux, & grand Aumônier de Guillaume le Conquerant. Il poſſeda la même Charge d'Aumônier, ſous Guillaume le Roux fils du Conquerant, & Roy d'Angleterre. Cette Charge fit connoitre ſon merite à la Cour, l'honneur qu'il y acquit & la maniere dont il s'en acquita, lui procurerent dans la ſuite de plus grandes Dignitez. Turoldus de Bremoy ayant renoncé volontairement à l'Epiſcopat de Bayeux, pour ſe confiner dans un Monaſtere, on ne jugea perſonne plus digne de remplir ſa place, que Richard. Ce fut Henry Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, qui avoit uſurpé ce Duché ſur ſon frere Robert, qu'il fit priſonnier à la Bataille de Tinchebray, l'an 1105. qui le nomma à l'Epiſcopat en 1105. ou 1106. Mrs. de Sainte Marthe ſe ſont contredits, lors qu'ils ont fait Richard Succeſſeur immediat d'Odon en 1098.

Digitized by Google

Si nous en croyons le P. Pommeraye, qui eſt le dernier qui a travaillé à l'Hiſtoire des Archevêques de Roüen, comme nous l'avons déja dit. Richard ne fut ſacré Evêque qu'au Concile de Rheims, qui fut celebré au mois d'Octobre de l'an 1119. Voicy comme il en parle. " Le Pape Caliſte Succeſſeur de Gelaſe tint au mois d'Octobre un Concile à Rheims, pour tâcher de rendre la paix à l'Egliſe, alors fort troublée par les Schiſmatiques, dont étoit Chef l'Empereur Henry, qui avoit promis de ſe trouver en cette auguſte Aſſemblée, & d'y traitter d'accommodement. Outre le Souverain Pontife, il y eut en ce Synode quinze Archevêques, plus de deux cens Evêques, & quantité d'Abbez, & d'autres Perſonnes de conſideration. Henry Roy d'Angleterre permit aux Prélats de ſon Royaume & de ſon Duché de Normandie de s'y tranſporter, leur recommandant de n'y former aucunes plaintes les uns contre les autres, puiſqu'il pouvoit lui même leur rendre juſtice; de ſalüer en ſon nom ſa Sainteté, & d'écouter avec reſpect, les propoſitions & les Ordonnances qu'elle y feroit: mais de ne prétendre pas à leur retour rien innover dans la police de ſes Etats. Notre Archevêque Geoffroy y alla avec ſes Suffragans, un deſquels (ſçavoir l'Evêque de Bayeux) y fut Sacré par le Pape. On ignore la raiſon ou le ſujet qui l'obligea à retarder ſi long-tems ſon Sacre, puiſqu'il avoit été nommé Evêque dés l'an 1106. ou 1107. & qu'on le vit ſigner & aſſiſter aux Conciles comme Evêque. En effet dés l'année 1108. le Pape Paſchal II. ayant erigé l'Abbaye d'Ely en Evêché, à cauſe de la trop grande étenduë de l'Evêché de Lincoln, il ſigna comme Evêque à la Chartre de Confirmation qui en fut expediée par les ordres de Henry Roy d'Angleterre, qui avoit de mandé cette grace au Pape.

XII. Rite. Richard. II. du nom. Sous Geof. Arch. p. 305 Monaſt. Angl. to. 1. fol. 95.

Les guerres ne furent gueres moins cruelles & ſanglantes ſous ſon Epiſcopat, qu'elles l'avoient été ſous celui de ſon Prédeceſſeur. Cette Province ayant été attaquée l'an 1118. par les armes de Loüis le Gros Roy de France, qui étoit entré en guerre contre Henry, & troublée par la rebellion de quantité de Seigneurs, qui s'étoient ſoulevez contre lui tant pour leurs intereſts particuliers, qu'en faveur de Guillaume fils du Duc Robert, qu'ils vouloient mettre en poſſeſſion de la Couronne Ducale, dont ſon Pere (qui étoit priſonnier en Angleterre) avoit été dépoüillé; on tint

Le P. Pom. Arch. de Roüen pag. 303. & 304.

Digitized by Google

XII. Siec. un Concile, ou comme le veulent d'autres, les Etats de la Pro-
vince à Roüen, le ſeptiéme d'Octobre, à laquelle Aſſemblée ſe
Richard II. du nom. trouverent Henry Roy d'Angleterre, Conrad Legat du Pape, Gelaſe II. Raoul Archevêque de Cantorbery, Geoffroy Archevêque de Roüen, avec quatre de ſes Suffragans, qui étoient notre Evêque Richard, Jean Evêque de Liſyeux, Turgis d'Avranches, Roger de Coûtances, pluſieurs Abbez, & quantité de Perſonnes de condition. Serlon Evêque de Séez n'y pût être preſent à cauſe de ſes Infirmitez, ny Audoüin Evêque d'Evreux, qui ſe vit reduit à demeurer dans ſa Ville, pour tâcher de la défendre des ennemis; mais elle fut priſe le jour même de la célébration de ce Concile, où l'on traitta des moyens de pacifier les troubles, & de rétablir la tranquillité publique. Conrad qui étoit un Prélat habile & éloquent, y fit de grandes plaintes contre l'Empereur Henry, & l'Anti-Pape Burdin, que ce Prince avoit intrus au S. Siége; & aprés avoir repreſenté avec beaucoup de force, l'horrible perſecution que ſouffrit l'Egliſe, de la part des Schiſmatiques, qui avoient contraint Gelaſe de ſe retirer en France, il exhorta l'Aſſemblée à prier Dieu pour ſa Sainteté, & à la ſecourir même de quelque ſomme d'argent. Nous ne ſçavons pas ce qui fut reſolu ſur les matieres qu'on propoſa; mais à l'égard du Pape, il eſt certain qu'il ne manqua de rien, ayant été bien aſſiſté des offrandes des Fidéles: mais il ne vêcut que trois ou quatre mois aprés ſon arrivée en France, étant mort le 29. Janvier de l'an 1119. au Monaſtere de Cluny.

Henry Roy d'Angleterre & uſurpateur de la Couronne Ducale, comme nous l'avons déja dit, étant de retour de l'Aſſemblée de Roüen, & tâchant de mettre dans ſes interêts, les Gens de bien, par les graces dont il les combloit, ratifia toutes les donations qu'on avoit faites aux Abbayes de S. Etienne de Caën & de Ceriſy. Richard comme Evêque Diocéſain ſigna aux Chartres qui en furent expediées en 1120. Notre même Prélat ratifia l'an 1125. la donation qu'un Seigneur nommé Goſſelin de la Pommeraye fiſt à l'Abbaye du Val, deſſervie par des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, de pluſieurs Fiefs, Terres, Patronnages & autres revenus conſiderables.

Monaſt. Angl. 2. fol 958, & 961.

L'an 1128. Mathieu qui avoit été un illuſtre Moine de l'Abbaye de Cluny, & qui étoit alors Cardinal, Evêque d'Albe, &

Digitized by Google

Legat du Pape Honoré II. vint trouver à Roüen le Roy Henry, avec lequel il confera de pluſieurs choſes qui concernoient le bien & l'utilité de l'Egliſe. On y convoqua un Concile Provincial, où aſſiſterent Geoffroy Evêque de Chartres, & Goiſlein ou Gauſlin le Roux Evêque de Soiſſons, qui accompagnoient le Legat, & cinq des Suffragans de l'Archevêché de Roüen, qui étoient Richard Evêque de Bayeux, Turgis Evêque d'Avranches, Jean Evêque de Liſieux, Richard Evêque de Coûtances, & Jean Evêque de Séez. Il s'y rendit auſſi par ordre du Legat, pluſieurs Abbez, & entr'autres Roger Abbé de Feſcamp, Guillaume Abbé de Jumiéges, Rainfroy Abbé de S. Oüen, Varin Abbé de S. Evroul, Philippes Abbé de S. Taurin, & Alain élû Abbé de S. Vvrandrille. Le Roy fut auſſi preſent à l'Aſſemblée : & notre Evêque Richard, comme le Doyen né de la Province, y tint la place de Geoffroy Archevêque de Roüen, qui étoit dangereuſement malade. On fit dans ce Concile quelques Reglemens pour la reformation de la Diſcipline Eccleſiaſtique qui meritent bien de trouver icy leur place. Ils ſont conçûs en ces termes.

XII. Siec. *Richard II. du nom.* *Ordr. Vital lib. 12.*

Que nul Prêtre n'ait chez lui de femme, & s'il s'en trouve quelqu'un qui refuſe de chaſſer ſa concubine, qu'il ne puiſſe avoir la conduite d'aucune Egliſe, ni même de part aux fruits d'aucun Bénéfice, & que nul Fidele n'entende ſa Meſſe.

Que nul Prêtre ne deſſerve deux Egliſes, & que nul Clerc ne poſſede non plus deux Prébendes dans deux Egliſes : mais qu'il faſſe le divin Miniſtere dans l'Egliſe dont il perçoit le revenu, & qu'il prie Dieu tous les jours pour ſes Bienfaicteurs.

Que les Moines, ni les Abbez ne reçoivent point les dixmes Eccleſiaſtiques des mains des Laïques : mais que les Laïques rendent à l'Egliſe les biens qu'ils auroient uſurpez, & qu'alors les Moines reçoivent de la main de l'Evêque ce qui leur ſera offert, ſuivant le vœu & l'intention des Fondateurs ; qu'ils joüiſſent néanmoins paiſiblement par l'indulgence du Pape, de ce qu'ils ont retiré cy-devant en quelque façon que ce ſoit ; mais qu'à l'avenir ils ne preſument point de faire rien de ſemblable ſans la permiſſion de l'Evêque Diocéſain.

Geoffroy Archevêque de Roüen étant mort peu de tems aprés la tenuë de ce Concile, le Clergé s'étant aſſemblé, lui donna pour Succeſſeur, Hugues d'Amiens Abbé de Radinges en Angle-

Digitized by Google

XII. Siec. terre ; ce choix fut universellement approuvé. Henry Roy d'Angleterre voulut lui-même avoir l'honneur de le presenter à cette Eglise ; & étant venu d'Angleterre en Normandie au mois de Septembre de l'an 1130. il passa la Fête de la Nativité de la Ste. Vierge en l'Abbaye du Bec, & amena ensuite Hugues à Roüen, qui fut sacré le jour de l'Exaltation de sainte Croix, qui étoit un Dimanche, dans l'Eglise de S. Oüen. Richard notre Evêque, comme Doyen de la Province, accompagné de quelques autres Evêques, fut le Consecrateur de Hugues.

Ord. Vital. lib. 12. fol. 889.

Notre illustre Prélat eut aussi l'honneur de se trouver avec son nouvel Archevêque, & plusieurs autres Evêques & Seigneurs à la cérémonie du Sacre de Loüis VII. dit le jeune & le pieux, qui se fist à Rheims le 25. jour d'Octobre de l'an 1131. par les mains du Pape Innocent II. au lieu de son frere Philippes, suivant le desir de Loüis le Gros leur Pere, qui vivoit encore. Le Pape l'avoit principalement assemblé contre l'Anti-Pape Pierre-de-Leon, qui y fut solennellement excommunié.

Ce fut sous son Episcopat & la même année 1131. que l'Abbaye d'Aulney de l'Ordre de Cisteaux, fut fondée dans son Diocèse par Jourdain de Saye & sa Femme nommée Luce. Dés l'an 1122. il s'étoit fait une pareille Fondation à Ardenne, qui est un village à une lieuë de Caën, où un nommé Gilbert de l'Ordre de Premontré, plein de zéle pour l'augmentation de ce nouvel Institut, s'étoit venu établir dés la deuxiéme année de la Fondation de son Ordre. Dieu ayant agreable le dessein de ce bon Religieux fist connoître par le moyen de la revelation à une femme nommée Tusseline ou Asseline, mariée à un Homme de qualité nommé Arnoul du Four, que sa volonté étoit qu'elle bâtît une Eglise à son Serviteur, qui s'étoit retiré dans cette petite solitude d'Ardenne, pour y chanter ses Loüanges ; & la Ste. Vierge lui ayant aussi apparu, elle executa ponctuellement les ordres de son Dieu. Gilbert ayant attiré à lui quelques personnes qui voulurent imiter son genre de vie & avoir part à son zéle, ils bâtirent un Monastere qui s'augmenta peu à peu. C'est maintenant une belle Abbaye, où l'on voit fleurir la Discipline Monastique, avec l'esprit de charité dans les aumônes abondantes qu'on y distribuë toutes les semaines aux pauvres.

Notre Evêque Richard est regardé comme un des Bienfaicteurs

Digitized by Google

de l'Evêché de Bayeux. Nous avons vû qu'Odon unit à la Manſe Epiſcopale, le Fief & les autres biens qu'il poſſedoit dans la Baronnie de Douvres : Richard y unit encore pour lui & ſes Succeſſeurs, les autres grands biens qui lui appartenoient. Le Prieuré du Pleſſis le regarde auſſi comme un de ſes Fondateurs, puiſqu'il y donna avec ſes deux autres Freres, les biens qu'ils y poſſedoient, & qu'ils avoient herité de leur Pere, avant que Guillaume le Conquerant l'eût enrichi des dépoüilles qu'il confiſqua ſur le rebelle Grimoult Seigneur du Pleſſis. Ord. Vital donne à ce grand Evêque 26. ans d'Epiſcopat, & dit qu'il mourut le jour de Pâques de l'an 1133. Et du Moulin Curé de Maneval, dans ſon Hiſtoire de Normandie, nous aſſûre que ſa mort n'arriva qu'en 1134. Quoy qu'il en ſoit, il fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale, où ſes os repoſent en paix avec ceux de tant d'autres Saints Prélats. XII. Siecle. *Richard II. du nom.* Lib. 10. fol. 765. Lib. 13. fol. 897.

RICHARD
III. DU NOM.
XXXIV. EVEQUE.

CHAPITRE XXXVIII.

RICHARD III. du nom & Succeſſeur de Richard II. fut le XXXIV. Evêque de Bayeux. Il étoit fils naturel de Robert de Kent, Comte de Gloceſtre, de Creully & de Torigny, bâtard de Guillaume ſurnommé le Roux, Roy d'Angleterre. Richard s'étant conſacré à l'Egliſe, n'avoit garde de manquer de Bénéfices, à cauſe de l'alliance & de la faveur où ſe trouvoit ſon Pere. Aprés la mort de Richard II. arrivée en 1134. le Com- Gal. Chriſt. to. 2. fol. 317. Cart. Epiſc. Baio. de illo. Ord. Vital. lib. 13. fol. 900.

Digitized by Google

XII. Siec. te de Gloceſtre, obtint de Henry Succeſſeur de Guillaume Roy d'Angleterre, & qui s'étoit auſſi emparé de la Normandie, obtint dis-je, l'Evêché de Bayeux pour Richard ſon Fils naturel, pour lequel il avoit beaucoup de tendreſſe; mais le défaut de ſa naiſſance mît de grands obſtacles à ſon inſtallation, ce qui fit que ce Siége demeura ſans Paſteur deux ans entiers. En effet, le Roy Henry ayant fait preſenter Richard au Chapitre de Bayeux, & ayant fait ſçavoir aux Chanoines, qu'il deſiroit qu'ils le reconnûſſent & le reçuſſent pour leur Evêque, ils eurent aſſez de generoſité pour le refuſer, alleguant, que s'ils le recevoient, ils ſe rendroient prévaricateurs des Canons, & des ſaintes Loix de l'Egliſe. Henry n'eut pas meilleure compoſition de Hugues Archevêque de Roüen, quoy qu'il lui fût redevable de ſa Dignité; ni les promeſſes, ni les menaces, ne pûrent jamais l'obliger à approuver en qualité de Metropolitain, un choix qui bleſſoit ſi ouvertement les droits de l'Egliſe.

Richard III. du nom.

Il ne faut point chercher d'autres raiſons de ce juſte refus, que le défaut de naiſſance de Richard, qui n'étoit point né de legitime Mariage, & c'eſt inutilement, qu'on ſe travaille à dire & à apporter pour une ſeconde raiſon, que le refus & l'oppoſition que fon fiſt de le recevoir, venoit de ce qu'il étoit Fils du Comte de Torigny, qui avoit cauſé des maux infinis à Bayeux, lorſqu'il prît cette Ville, & qu'il y renverſa tout, n'épargnant ni le ſacré, ni le profane; & que le Chapitre demandoit que le Pere réparât le dommage qu'il avoit fait à cette malheureuſe Ville, avant qu'on reçût ſon Fils pour Evêque, puiſque ce Prélat qui d'ailleurs avoit de bonnes Qualitez, & meritoit bien cette Dignité, ne devoit pas porter l'iniquité de ſon Pere, n'étant pas la cauſe des ravages qu'il avoit faits. Enfin après un retardement de deux ans ce different fut vuidé par une Diſpenſe du S. Siége, adreſſée à Hugues Archevêque de Roüen, qui déférant aux Ordres du Souverain Pontife, ſacra Richard pour remplir le Siége Epiſcopal de Bayeux.

Hiſt. Harc. tom. 2. fol. 1018. & to. 3. fol. 1298.

Ce Prélat ſe voyant paiſible poſſeſſeur de ſon Evêché, ſe comporta dans la maniére de le gouverner avec une extrême prudence. Il eût bien ſouhaité pouvoir obliger ſon Pere à faire quelque ſatisfaction à ſon Egliſe; mais il craignoit de l'irriter encore davantage, connoiſſant ſon humeur fiere & violente, & le voyant

voyant bien avant dans la faveur de Henri Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Cét Evêque donna l'Egliſe & la Cure d'Iſigny au Chapitre de Bayeux, l'an 1038. comme une eſpece de compenſation des grands maux que ſon Pere lui avoit cauſés. Et dans la même année, il conſacra l'Egliſe de l'Abbaye d'Ardenne, dédiée à la ſainte Vierge, & qu'on avoit commencé à bâtir ſous ſon Prédeceſſeur comme nous venons de le voir. Il confirma encore quelques autres donations, & mourut, ſi nous en croyons quelques Auteurs, en 1142. Mais il ſemble que nous devons ajoûter plus de foy au Manuſcrit de la Bibliothéque de Bayeux, qui porte le nom d'Euſebe, qui dit que ſa mort n'arriva qu'en 1144. Il portoit ſuivant les armes de la Maiſon de Gloceſtre, un Ecuſſon d'argent à trois Lionceaux de Gueulle, deux & un.

XII. Siec. *Richard III. du nom.* Gal. Chriſt. to. 2. Ord. vit. an. 1142.

PHILIPPES DE HARCOURT XXXV. EVÊQUE.

CHAPITRE XXXIX.

PHILIPPES DE HARCOURT XXXV. Evêque de Bayeux, & Succeſſeur de Richard III. étoit de l'ancienne Maiſon de Harcourt, dont nous avons une Hiſtoire particuliére, compoſée par le Sieur de la Rocque en quatre Volumes *in Folio*. Elle a tiré ſon nom du Bourg d'Harçourt dans le Comté d'Evreux en

Ord. vit. lib. 13.

XII. Siec. Normandie. Robert Sire de Harcourt I. du nom, qui vivoit vers l'an 1100. bâtit le Château de Harcourt. Il eut de sa femme nommée Colede, Guillaume Richard Chevalier du Temple, qui fonda en 1150. la Commanderie de S. Etienne de Renneville où il est enterré, & Philippes dont nous faisons icy l'Histoire. D'autres veulent que notre Philippes de Harcourt, fut Fils de Ferrand Baron de Harcourt, & de Mathilde d'Estouteville; & qu'il eut pour Freres, Robert & Richard, & pour Oncle Philippes de la Braosie.

Philippes de Harcourt.

Hist. Harc. to 2. fol. 2018. Monast. Angl. to. 22 fol. 324. 385. 2018.

Quoy qu'il en soit, Philippes de Harcourt doit être à juste titre compté pour un des plus illustres Prélats de France, & celui qui aprés Odon I. a fait plus de bien à l'Eglise de Bayeux, de tous les Prelats qui ont été sur son Siége. Il prit naissance dans le Château de Harcourt; ses illustres Parens, qui n'épargnerent rien pour son éducation, lui donnerent lieu de se perfectionner dans les Sciences humaines, & dans l'étude des Saintes Lettres. Il préfera le party de l'Eglise à tous les établissemens, & à tous les grands Emplois qu'il pouvoit esperer dans le monde, par sa Naissance & par ses bonnes Qualitez. Il fut d'abord Archidiacre d'Evreux, & donna, dans la maniére dont il s'acquitta des fonctions de son saint Ministere, donna, dis-je, des marques de ce qu'il seroit un jour. Sa sageſſe & sa prudence le rendirent considerable à la Cour d'Etienne Roy d'Angleterre, qui le mit dans son Conseil, le fist ensuite son Chancelier, & puis Evêque de Salisbury, qu'il quitta pour celui de Lincoln. Mais la Providence de Dieu, qui l'avoit destiné pour réparer les desordres, que le Comte de Gloceſtre & de Torigny avoit causé à la ville de Bayeux; inspira, ou au Roy Etienne, ou à Geoffroy Comte d'Anjou, qui en 1144. avoit déja conquis toute la Normandie, ou enfin au Chapitre de Bayeux, de choisir Philippes de Harcourt, pour être Evêque de ce Diocése, aprés la mort de Richard III.

Chart. Mon. S. Salvat. Ebroi. in Hist Harc. to. 4. fol. 14.

Ord. Vit. lib. 13 an. 1140. fol. 920. Gal. Christ. to 2. fol. 538 Hist. Harc. to 2. fol. 2018.

De quelque façon que la chose soit arrivée, on ne pouvoit faire un meilleur choix, & Philippes s'acquitta de son Ministere, avec tout le zéle & toute la pieté d'un bon Pasteur. Peu de tems aprés qu'il fut élevé sur ce Siége, il entreprit le voyage de Rome, avec Gilbert Abbé d'Ardenne, pour y aller rendre ses respects au Vicaire de JESUS-CHRIST, & pour obtenir de lui la

C'étoit Lucius II.

Digitized by Google

confirmation des biens qu'on avoit aumônez à cette Abbaye, ce qui lui fut accordé. Ce grand Prélat ne s'oublia pas lui-même dans cette occaſion; & comme le Pape l'honoroit de ſon amitié, il en obtint auſſi la confirmation de tous les Biens qui avoient été donnez à ſon Egliſe, & à ſon Chapitre; c'eſt dont nous fait foy la Bulle de ce Souverain Pontife, dattée de l'année 1144. qui étoit la premiére de ſon Exaltation ſur le Siége de Saint Pierre. XII. Siec. Philippes de Harcourt. Ex Regiſt. Pleſſ. Grim.

A ſon retour de Rome, il fonda l'an 1145. ou ſelon d'autres l'an 1147. avec Simon de Boſville, l'Abbaye du Val-Richer, de l'Ordre de Ciſteaux, au Diocéſe de Bayeux, qui avoit d'abord été établie par les ſoins de S. Bernard, entre Vire & Torigny, dans un lieu fort ingrat & fort ſterile, & qui fut transferée ou plutôt fondée de nouveau, dans le lieu où elle eſt maintenant. J'omets de rapporter icy les differentes donations que Henri II, Roy d'Angleterre fiſt à pluſieurs Abbayes, comme à celle de Feſcamp, de la Luzerne de Hambie, de S. Jean de Falaiſe, & à d'autres où notre Evêque fut appellé, & donna ſon approbation, pour parler des biens immenſes qu'il fiſt lui-même, le Prieuré du Pleſſis Grimoult, le regarde comme un de ſes principaux Fondateurs, lui ayant donné la Prébende de S. Jean le Blanc, du conſentement de ſon Chapitre, comme on le peut voir par cet extrait tiré du Chartrier de cette Egliſe. *Ego Philippus Bajocenſis Epiſcopus pro remedio animæ meæ, & Fratrum noſtrorum, & Epiſcoporum, & Canonicorum hujus Sedis, qui ante me deceſſerunt, dedi Eccleſiæ Canonicorum de Pleſſeio, unam Præbendam, quæ eſt apud ſanctum Joannem Album, in perpetuo poſſidendam aſſenſu & petitione Canonicorum noſtrorum. Itaque Prior Canonicorum quicumque fuerit, ſit Eccleſiæ noſtræ Canonicus, & faciat in ordine vicis ſuæ ſuam ſeptimanam Teſtibus his ſubſcriptis: Vuilleltmus Decanus, Herbertus Cantor, Archicapellanus, Archidiaconus II. Sacriſta, &c. omniſque Eccleſiæ Conventus.* Il donna auſſi aprés Richard II. le Champ Oſbert au Prieuré du Pleſſis, où l'Egliſe & le Monaſtere ſont à preſent bâtis. Car Richard Roy d'Angleterre, l'avoit ſeulement fondé du Château qui appartenoit au Seigneur du Pleſſis. Il fonda auſſi la Prébende de Froide-ruë, à laquelle il unit le Patronnage de l'Egliſe de notre Dame de Froide-ruë de Caën. De plus il fonda les

Digitized by Google

XII. Siec. Prébendes de S. Jean & de S. Pierre, & ſe reſervant le Patronnage de l'Egliſe de S. Pierre de Caën, il donna à la premiere, le

Philippes de Harcourt. Patronnage de l'Egliſe parroiſſiale de S. Jean de la même Ville, & augmenta conſiderablement, la Prébende de Fuguerolles. Il unit à la Treſorerie de l'Egliſe Cathédrale, la Chapelle de la Magdeléne, qui eſt maintenant une Parroiſſe, & qui en a été depuis ſeparée pour la joindre à la Prébende de Cambremer. La Dignité de Sous-Doyen ſe reſſentit auſſi de ſes liberalitez, lorſqu'il lui donna le Patronnage des Egliſes de S. Manvieu, d'Epinay, Teſſon, de la Bigne & de la Folie. Il gratifia auſſi la Sous-Chantrerie, du Patronnage de la parroiſſe d'Heris, & de la ſeconde portion de l'Egliſe de Sommervieu. Il erigea la Chapelle du Locheur en Egliſe Paroiſſiale; & aprés l'avoir ſeparée de la Prébende d'Arry, le 23. Janvier de l'an 1162. il l'unit à la Prébende du Locheur. La Bulle qu'il obtint du Pape Eugene III. en confirmation de quelques-unes de ces Donations, eſt de l'an 1141. au mois de Février.

Par une autre Bulle de confirmation du Pape Adrien IV. de l'an 1153. il donna quelques maiſons au Doyenné & au Chapitre de Bayeux. Il fiſt encore preſent au même Chapitre, des deux tiers des Dixmes avec le Patronnage de l'Egliſe de Carcaguy, des Egliſes & des Dixmes d'Iſigny, de Cahagnolles, de Douvres, de Queſnet, d'Anguerny, d'Alnieres; des Dixmes des Foreſts de Neuilly, des bois Delles, & d'une portion de l'Egliſe de Louvieres. On a encore de lui ailleurs d'autres ſemblables Fondations, qui rendront à jamais ſon nom immortel.

An. 1154. Etienne Roy d'Angleterre étant décedé, Henry Duc de Normandie, Fils du Comte d'Anjou, à qui la Couronne appartenoit légitimement, paſſa en Angleterre, où il fut reconnu Roy par tous les Ordres du Païs. L'Archevêque de Roüen & notre Evêque, avec ceux de Liſieux & d'Avranches aſſiſterent à ſon Couronnement, qui ſe fiſt avec beaucoup de ſolennité dans Veſtminſter, le 20. Decembre de l'an 1154. par Thibaut, qui d'Abbé du Bec, avoit été fait Archevêque de Cantorbery, à laquelle Ceremonie, Philippes eut l'honneur de ſigner aprés l'Archevêque de Roüen, comme ſon premier Suffragant.

Chron. Nor. du Chêne fol. 990.

Dieu avoit ſuſcité ce grand Evêque, comme un autre Judas Machabée, pour rétablir les ruines de ſon Temple, que les guer-

Digitized by Google

res civiles avoient reduit dans la derniere desolation, sous le Roy Henry I. du nom & Robert Duc de Normandie. Robert Comte de Gloceſtre & de Torigny plus cruel que les barbares mêmes, avoit brûlé la ville de Bayeux, aprés s'en être rendu le Maître, détruit son Egliſe Cathedrale, pillé ſes Biens; & s'étoit emparé de ſes plus riches Ornemens. Richard III. Prédeceſſeur de Philippes n'avoit pû, oú n'avoit oſé redemander à ſon Pere, lés Richeſſes dont il avoit dépoüillé ſon Egliſe. Mais Philippes n'eut pas plûtôt pris poſſeſſion de ſon Siége, qu'il fiſt ſa plus ſerieuſe affaire, de réedifier le Temple & la Maiſon du Seigneur, & de lui rendre ſon premier luſtre. Pour cét effet dés l'année 1144. & l'année ſuivante, il avoit obtenu des Bulles des Papes Lucius II. & Eugene III. qui l'autoriſoient à rentrer dans tous les biens, les droits & les honneurs de ſon Evêché, & qui avoient été ôtez injuſtement à ſes Prédeceſſeurs, pendant la fureur des guerres. Depuis ce tems, il ne ceſſa de faire tous ſes efforts pour lui faire reſtituer ce qui lui avoit été enlevé; & en étant enfin heureuſement venu à bout, il commença l'an 1159. à travailler à réedifier ſon Egliſe, qu'il rétablit avec beaucoup de gloire & de dépenſe.

XII. Siec.

Philippes de Harcourt.

Cartul. nig. Capit. Baioc. fol. 47.

Pendant qu'il ſongeoit à réparer les ruines du Temple du Seigneur, & qu'il ramaſſoit les pierres du Sanctuaire, répanduës dans les places publiques, il n'agit pas avec moins de force & de zele pour rentrer dans ſes droits, dont les Moines qui ſçavoient ſi bien profiter du malheur des tems, s'étoient emparez. C'eſt ce qui l'obligea malgré qu'il en eût, d'avoir de grands démeſlez avec Arnault, Abbé de Troarn, qui furent enfin terminez à l'avantage de notre Evêque, par le jugement du Pape Lucius II. Mais ces Moines inquiets, & qui avoient tant de peine à ſouffrir le joug de leur Evêque & legitime Paſteur, peu contens du jugement qu'avoit rendu le Pape, n'eurent pas plûtôt appris ſa mort, qu'ils tenterent de rechef à ſe ſouſtraire de ſon obeiſſance. Mais Philippes s'étant adreſſé à Eugene III. ſon Succeſſeur, & lui ayant preſenté huit chefs contre ces Moines, afin de les ſoûmettre entierement à ſa juriſdiction, ils eurent le chagrin de ſe voir condamnez pour la ſeconde fois, le Pape Eugene ayant prononcé en faveur de Philippes, qui ſortit glorieuſement de cette grande affaire.

Comme notre Evêque avoit un Eſprit tranſcendant; qu'il ſçavoit démêler admirablement les affaires les plus épineuſes, qu'il

Digitized by Google

XII Siec. Philippes de Harcourt.

étoit homme de cœur, d'un courage qui le mettoit au dessus de toutes les craintes, d'une taille & d'une phisionomie, qui lui attiroit l'estime & le respect des Personnes, qui avoient l'honneur de l'approcher, toutes ces belles Qualitez le rendoient le Pere commun de la Patrie, le Protecteur des miserables, le soûtien & l'appuy des foibles, & l'Arbitre de tous les Gens de qualité, dans les differens qui naissoient quelquefois entr'eux; ainsi il falloit que la passion, la haine, ou les interests personnels fussent bien forts, s'il ne reüssissoit dans toutes les choses qu'il entreprenoit. Il n'y avoit point de Personnes plus capables que lui, de remettre la paix dans les familles & l'union parmy les Religieux.

Chron. ad Sigeb. ex Cod. ms. d Bigot. ad an. 1164.

Hist de Harcourt to 4. fol. 1291.

Robert de Harcourt Neveu de nôtre Evêque, qui étoit un Officier de consideration dans l'armée, & Seigneur de Colombieres, ayant ou par hazard, ou par l'effet de quelque passion injuste & violente, commis un meurtre en la Personne de Beatrix de Harcourt, fille de Guillaume & Niece aussi de Philippes, cette action affligea sensiblement nôtre Evêque, qui travailla avec tout le soin possible, dans le dessein d'étouffer les suites fâcheuses & terribles qui en pouvoient naître: & en étant heureusement venu à bout, & du côté de sa Famille, & du côté de son Souverain, pour obtenir la grace du Meurtrier, il le condamna tant pour réparation de son crime, que pour faire prier Dieu pour l'ame de Beatrix, à augmenter le revenu de la Prebende de Colombieres, & de lui donner le Fief, qu'il possedoit dans cette Parroisse.

Cartul. nig. Capit. Bajo. fol. 9.

En qualité de Bienfaicteur de l'Abbaye d'Ardenne, à laquelle il avoit donné l'Egliſe Parroissiale de S. Germain de la Blanche-Herbe, il appaisa par ses soins & par son adresse, un grand different, qui s'étoit élevé entre les Religieux de cette Abbaye, & celui qui avoit l'administration de cette Egliſe, & les remit bien ensemble. Sa reputation s'augmentant de plus en plus, & devenant fort considerable, par les grandes choses qu'il faisoit continuellement dans son Diocése, les Papes crûrent rendre un grand service à l'Egliſe, de l'employer en diverses negotiations. C'est ce qui l'obligeoit de quitter quelque fois son Diocése pour obeïr à leurs ordres, & pour s'acquiter de leurs commissions, ce qu'il faisoit & pour l'utilité de l'Egliſe, & pour le salut de son prochain.

Digitized by Google

Son Chapitre ne voyoit qu'avec douleur, qu'on lui arrachât ainſi ſon Chef d'entre les bras. Les Chanoines pleins d'amour & de reconnoiſſance pour un Evêque, qui leur faiſoit continuellement du bien, qui les traitoit non pas comme un Maître imperieux & abſolu, mais comme un bon Pere & un veritable Paſteur qui aime ſes Oüailles & qui ſe dépoüilloit de tout pour les revêtir, preſt même à donner ſa vie pour eux, comme il en donna des marques dans la maniere genereuſe, avec laquelle il fiſt rendre les biens de ſon Egliſe au Comte de Gloceſtre, & aux autres Seigneurs, qui s'en étoient emparez: les Chanoines, disje, qui ne pouvoient ſe conſoler de ſa perte, & de ſon abſence, s'adreſſerent enfin à Arnoul Evêque de Liſieux, qui étoit un Prélat habile & éloquent, pour le prier d'écrire au Pape Adrien IV. & le conjurer de vouloir bien leur rendre leur Paſteur & leur Evêque, qui étoit ſi neceſſaire à ſon troupeau. XII. Siec. *Philippes de Harcourt.*

Cet Evêque voyant combien il étoit juſte de déferer à la priere qu'on lui faiſoit écrivit au Pape, une Lettre éloquente & preſſante, qui eſt la ſeptiéme parmi ſes Oeuvres, & en des termes qui marquent bien en quelle veneration étoit ce digne Prelat dans ſa Province. Voicy la maniere dont il écrivit au Pape Adrien; *Nous demandons*, dit-il, *à votre Sainteté, au nom de l'Egliſe de Bayeux, qui eſt dans la deſolation, avec tout le reſpect que nous lui devons, le retour de ſon Evêque, & nous joignons auprés de votre miſericorde, nos prieres avec les leurs, pour obtenir l'effet de nos demandes; c'eſt ce que vous demandent auſſi tous ceux qui ont vû les dommages qu'on avoit faits à cette Egliſe, & les ruines de ſon Sanctuaire. A cette Egliſe, dis-je, qu'on avoit renverſée par terre & qui étoit couchée dans la pouſſiere, & qu'il a relevée; qu'il a renduë riche, de pauvre qu'elle étoit; reſpectable lors qu'elle étoit dans le mepris; & glorieuſe en la tirant de la baſſeſſe, dans laquelle on l'avoit reduite. Certainement il n'y a perſonne, qui en conſiderant le travail & l'induſtrie qu'il a fallu employer pour achever un ſi bel Ouurage, ne loüe la Prudence de ce grand Prelat dans l'execution: ſa magnificence, dans la maniere de l'executer; & ſon courage à lui faire reſtituer ſes biens, & ſes anciens heritages. On admire avec autant de plaiſir, que de joye, comment il a pû rendre à cette Egliſe ſon premier luſtre, aprés que la malignité & la fureur des hom-*

Digitized by Google

XII. Siec. *mes l'avoient ruinée de fond en comble, ceux même que son zele, sa pieté & son courage ont terrassez se réjoüiront de son heureux retour. Déja ces mains avides, qui avoient par leur rapine, fait des brêches si considerables aux biens & aux droits de l'Eglise, en la pillant, & en vivant dans la licence effrenée de leurs passions, travaillent à les réparer. Mais comme les enfans de l'Eglise, & les Fidéles ont quelque pressentiment des maux qui doivent arriver dans peu de tems, si on n'y apporte un prompt remede, ils ont recours à votre misericorde, afin que vous leur renvoyez leur Evêque pour conserver les biens qu'il a receüillis de ses travaux. Car c'est un Prélat d'un bon conseil, courageux, ferme dans ses entrepriſes, puissant en paroles & en œuvres, habile pour conseiller les Rois, & pour bien traiter les affaires de l'Eglise; & honoré des Grands & des Princes. C'est un Prélat extrémement necessaire au Metropolitain, & à tous les Evêques de la Province pour arrêter les orgüeilleux, & les personnes les plus temeraires, & rejetter de l'Église les insolens & les grands pecheurs. Que dirai-je encore, ceux même qui semblent être les plus prudens selon le Siécle, desirent qu'il revienne dans son Diocése, quoy qu'ils ayent dans le cœur, plus de jalousie que de veritable charité.... Que le Seigneur conserve en bonne santé, votre sacrée Personne pour le bien de son Eglise, pendant de longues & heureuses années.*

Philippes de Harcourt.

On ne peut rien voir de plus glorieux, à la memoire de notre illustre Prélat, que cet éloge, que la verité tiroit de la bouche de ce sçavant Evêque, & où sans doute, la flaterie n'avoit aucune part; & c'est avec un sensible plaisir, que je le rapporte icy tout entier.

Hist. de la Maison de Harcourt. to. page. 2021

Il y a bien de l'apparence, que le Pape touché de la force & de l'expression de cette Lettre, renvoya Philippes à son Diocése, pour rendre à son Chapitre & à tous ses Diocésains, la joye qu'ils avoient perduë par son absence. En effet Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, ayant fait sçavoir à notre Evêque (ce qui marque qu'il étoit de retour) qu'il soûhaitoit passer les Fêtes de Noël dans sa ville de Bayeux, il se disposa à recevoir ce Prince, avec toute la magnificence qui lui étoit deuë, & avec toute la reconnoissance possible de l'honneur qu'il vouloit bien faire à cette Ville infortunée, qui se ressentoit encore tant de l'horreur des guerres civiles, & des cruautez que le Comte de

an. 1161.

Gloceſtre

Gloceſtre & de Torigny y avoit exercées. Pendant que ce Prince ſejourna dans cette Ville, notre Evêque ſe ſervit heureuſement de cette occaſion, pour le prier de vouloir bien donner l'Evêché de Dol en Bretagne, à Roger du Hommet un de ſes Archidiacres, ce qu'il obtint. XII. Siec. *Philippes de Harcourt.*

Cependant les cruelles diviſions qui ſe mirent entre ce Roy & les principaux Seigneurs de cette Province, ayant allumé un feu, que toute l'adreſſe & la prudence de notre Prélat ne pût éteindre, il fiſt deſſein de s'ôter de devant les yeux un ſpectacle ſi funeſte, en ſe retirant dans la ſolitude, pour y paſſer le reſte de ſes jours. Pour cét effet, il choiſit la celebre Abbaye du Bec, qui étoit dans une haute reputation de Regularité, où il envoya d'abord cent quarante volumes de ſes Livres; mais la mort le prévint, étant paſſé de cette vie en une meilleure, le 7. jour de Février de l'an 1163. ſuivant la Cronique des Antiquitez de Caën. Il fut inhumé au pied de la Tour, qui eſt à l'entrée de l'Egliſe du côté du Septentrion proche la Chapelle de S. Gilles; ſon tombeau eſt de marbre gris, ſur lequel il ne paroît aucune inſcription. Il portoit dans ſes Armes l'Ecu de la Maiſon de Harcourt, qui eſt de Gueule faſcé de deux pieces d'or

Hiſt. Hare. to. 1. fol. 2021 Rob. Cœual. de re. Gal. &c.

Du Chêne. Hiſt. Nor.

HENRY II. DU NOM XXXVI. EVÊQUE

CHAPITRE XL.

HENRY II. du nom XXXVI. Evêque de Bayeux étoit Anglois de nation & Doyen de l'Egliſe de Saliſbery. Il fiſt paroître tant de vertus dans l'adminiſtration de cette Dignité, que Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, qui ne ſe

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 338. Hiſt.

Digitized by Google

XII. Siec. faiſoit aucun ſcrupule de s'emparer des biens d'une grande partie des Evêchez d'Angleterre & de Normandie, & d'en joüir pendant pluſieurs années, le nomma peu de tems aprés la mort de Philippes de Harcourt : c'eſt à dire vers l'an 1165. à l'Evêché de Bayeux. Jean de Saſſlbery ſon Compatriote & ſon Ami, qui fut depuis Evêque de Chartres, ayant appris que Henry avoit été nommé à l'Evêché de Bayeux, lui en écrivit une Lettre de conjoüiſſance, & lui marqua que s'étant acquitté avec beaucoup d'honneur & de gloire de ſon Miniſtere, dans la Charge de Doyen de Saliſbery, il meritoit bien d'être élevé à une plus haute Dignité, voicy ſes paroles. *Audio Pater & gaudeo, quòd pro Merito vobis univerſa ſuccedunt, & qui Decanorum nomen & ordinem dum lucuit honoraſtis, nunc veſtrarum ſplendore Virtutum in terra aliena, uſque ad multorum invidiam Pontificis illuſtraſtis officium.*

Henry II. du nom.

Ang. ap. du Chêne lib. 2. Hiſt. Har. to. 2. fol. 1021. Gouſſin. not. in ep. 50. Petr. de Blois Robert de Monte. Chron. ad an. 1165: Neuſtria pia. fol. 827 Epiſt. 148. 154. & 201. Et Gouſſ. in ep. 50. Petri Bles. Epiſt. 148. 154 & 201.

Dés que Henry eut pris poſſeſſion de ſon Evêché, il ne ſongea qu'à faire du bien à ſon Egliſe, & à augmenter le revenu & les honneurs de ſon Chapitre. Et premierement il ordonna que les fruits de la premiere année de vaquance des Prébendes des Chanoines qui mourroient, ou qui ſe feroient Moines, ſeroit appliquée à la fabrique de l'Egliſe. Il augmenta le revenu de la Prebende de S. Pierre de Caën, & ceux de la Prebende de Port. Il donna au Chapitre le Patronnage de l'Egliſe de Cardonville, avec tous ſes droits & dépendances, auſſi bien que les Dixmes de la Parroiſſe de S. Georges prés Montbourg, & celles de la Parroiſſe de Lonvillers, dont l'Abbaye d'Aulne devoit avoir une moitié. Quelques années aprés il accorda à la Commune de ſon Egliſe, la Dixme de la foreſt de Neüilly, & celle du bois de Racinet, avec les deux tiers des Moulins du Meſnil.

Cartul. nig. Cap. Baioc. fol. 5.

an. 1166.

an 1169.

Cart. Nig Eccl. Baio.

Ce fut ſous ſon Epiſcopat, ſçavoir le 29. Decembre de l'an 1170. qu'arriva le meurtre de S. Thomas, Archevêque de Cantorbery, qui fut aſſaſſiné par quatre Gentils-Hommes, qui partirent de la Cour de Henry II. Roy d'Angleterre alors en Normandie, croyant rendre à ce Prince un grand ſervice, à cauſe de quelques paroles qu'il avoit laſchées indiſcrettement. Henry n'eut pas plûtôt appris cette deteſtable action, qu'il en témoigna ſa douleur, & tâcha de s'en diſculper. Mais ce qui eſt bien glorieux pour la memoire de notre Evêque, c'eſt qu'il le propoſa comme un Prélat d'une

an. 1171.

Digitized by Google

grande ſimplicité, tres vertueux & qui meritoit de remplir cette premiere Dignité du Royaume d'Angleterre, & d'être le Succeſſeur de ce grand Archevêque & de ce S. Martyr. Mais cette affaire ne réüſſit pas, on n'en ſçait pas la raiſon. XII. Siec. Henry II. du nom.

Cependant le Pape Alexandre III. qui s'étoit toûjours declaré le Protecteur de S. Thomas de Cantorbery, dans toutes les perſecutions que lui avoit ſuſcitées ce Prince, éclata hautement contre lui lors qu'il eut appris ce meurtre ſi criant & commis d'une maniere ſi indigne. Le Roy, pour détourner l'orage qu'il prévoyoit bien devoir fondre ſur ſa tête, envoya à Rome l'Archevêque de Roüen & quelques autres Prélats pour proteſter au Pape, que l'Archevêque de Cantorbery n'avoit point été tué par ſon ordre. Le Pape Alexandre voulant s'aſſûrer pleinement de la verité du fait, envoya en Normandie deux Legats, afin d'entendre le Roy Henry, & leur ordonna de s'informer exactement de toutes les circonſtances de l'action. Ce fut dans la ville d'Avranches, que les Evêques de la Province furent convoquez, pour y faire les informations Juridiques touchant cette affaire. Le Roy s'y rendit, & aprés pluſieurs conferences qu'il eut avec les Legats & les Evêques, il jura ſur l'Evangile, qu'il n'avoit point commandé de tuer l'Archevêque: mais que les paroles qui lui étoient échapées y ayant donné occaſion, il étoit preſt de recevoir & d'accomplir la penitence qu'on lui voudroit impoſer. Les Legats ſur ſa proteſtation, lui ordonnerent entr'autres choſes pour penitence, qu'il envoirroit des Troupes à la défenſe de la Terre-Sainte, & qu'il iroit lui même en Perſonne contre les Infideles, ſi le Pape le jugeoit à propos. Le Roy accepta toutes les conditions qu'on lui propoſa, & le Traité fut ſigné de l'Archevêque de Roüen, de Henry Evêque de Bayeux, comme le premier de tous ſes Suffragans, & enſuite de tous les autres. Aprés que cette importante affaire fut terminée, les deux Legats tinrent un Concile dans l'Egliſe Cathedrale de cette même Ville, dans lequel ils publierent treize Canons, mais qui n'eurent pas grand effet, à cauſe que les Evêques de la Province s'y oppoſerent, pretendans qu'il y en avoit quelques uns qui étoient contraires à d'anciennes coûtumes, qui s'obſervoient dans leurs Diocéſes, & qu'il leur ſembloit qu'on ne devoit pas abolir, depeur que le remede ne fût pire que le mal.

L'an 1481. Rotrou Archevêque de Roüen étant detenu au lit

XII. Siec. malade. Henry comme le premier Suffragant de la Province à cauſe de ſon Siége, fut appellé pour conſacrer l'Egliſe de Valaſſe ou du Vœu, qui eſt une Abbaye de l'Ordre de Ciſteaux, prés de la ville de Honfleur. Dés l'an 1180. le Pape Alexandre III. avoit donné une Bulle à la priere du jeune Henry, que ſon Pere avoit fait couronner de ſon vivant, en faveur du Prieuré du Pleſſis Grimoult, des Egliſes d'Yvrandes, de Freſnes, & de Montſecret, qu'il avoit exemptées de toutes ſortes de charges & de redevances ; notre Evêque ratifia toutes leurs exemptions l'an 1200, Il érigea un Hôpital pour dix Lepreux dans la Parroiſſe de Ceſny, en un lieu nommé le Bois-Halbout, à la priere que Teſſon, qui avoit donné des biens pour faire ſubſiſter ces malades, lui en avoit faite ; & donna à l'Abbé du Val, le ſoin du gouvernement de cette Maiſon, & approuva la donation, que le même Teſſon avoit faite à cét Abbé, du Patronnage de ſept de ſes Parroiſſes. Notre Evêque confirma auſſi à ſes Succeſſeurs le droit ancien qu'ils avoient, de percevoir la coûtume dans le bourg d'Iſigny, & conſentit que les biens de Douvres fuſſent communs à ſon Egliſe.

Henry II. du nom.

Hiſt. Harc. to. 1. fol. 248 Neuſt. Pia. fol. 857. & ex Archiv. iſt. Abb.

Le Doyen de l'Egliſe de Bayeux étant tres-mal logé, il eut ſoin de proportionner ſon logement à ſa Dignité, en uniſſant à ſa maiſon pluſieurs autres maiſons voiſines, avec leurs jardins, qui avoient autrefois appartenu à un nommé Conon Treſorier de cette même Egliſe, & que Guillaume de Herecort auſſi Treſorier, s'étoit fait donner par l'Evêque Philippes de Harcourt Predeceſſeur de Henry. La donation fut faite au Doyen Etienne, à charge de donner aux Clercs de l'Egliſe tous les ans cinq livres monnoye d'Angers, pour faire un Service tous les ans, pour le repos de ſon ame, & vingt ſols pour être employez au pain qu'on devoit diſtribuer aux pauvres. Richard Roy d'Angleterre, fils de Henry II. confirma cette donation le 16. Septembre de l'an 1189. & le premier de ſon Regne, auſſi-bien que Jean-ſans-terre, lors qu'il devint Duc de Normandie.

Cartul mb. Epiſc c. 79. & 252. & cap nig. Eccl. Baio.

Cap. Nig. Capit. Baio fol. 29. & 66.

Cartul ſub. Epiſc. Baio. c. 114. fol. 41.

Il rétablit une Confrairie qui avoit autrefois fait beaucoup de bien dans ſa ville Epiſcopale, & qui s'étoit conſacrée au ſervice & au ſoulagement des pauvres, & accorda pendant cinq ans des Indulgences à ceux qui chaque année, donneroient ſix deniers, pour aider aux beſoins de la fabrique, & pour achever quelques édifi-

Carr Nig. Capit. Baioc fol. 12. & 29.

Digitized by Google

ces qu'on avoit commencez à ſon Egliſe. L'Auteur de la *Neuſtria Pia*, nous a conſervé une Lettre qu'il écrivit au Pape Innocent III. pour le congratuler de ſon exaltation au Souverain Pontificat, dans laquelle il lui rend compte de ce qu'il avoit fait à la Dédicace de l'Egliſe de l'Abbaye de Valaſſe. Il y a encore une infinité de Donations faites par les Ducs de Normandie, ou par des Seigneurs particuliers, à quelques Egliſes de ſon Diocéſe, ou de la Province, qu'il a ſignées ou ratifiées. Telles ſont les Donations que Richard fils de Henry Roy d'Angleterre, fiſt aux Moines de l'Abbaye de S. Etienne de Caën; & celles que Henry fiſt à l'Abbaye du Bec; & Roger de Beaumont à l'Abbaye de Préaux. L'an 1182. Henry Roy d'Angleterre ayant fait ſon Teſtament, laiſſa cent marcs d'or pour marier quelques pauvres Filles de la Province de Normandie, & ordonna qu'ils fuſſent mis entre les mains de l'Archevêque de Roüen & de l'Evêque de Bayeux, pour en diſpoſer en faveur de celles qu'ils jugeroient en avoir plus de beſoin.

XII. Siec. *Henry II. du nom.* An. 1198. pag. 837. Ex Neuſt. Pia. f. 643. Ex Chron. Gervaſ.

Rotrou Archevêque de Roüen étant mort l'an 1183. on lui donna pour Succeſſeur Vvaultier ou Gaultier, lequel ne fut pas plutôt revêtu de cette grande Dignité, qu'il ſongea à travailler à la reforme des mœurs corrompuës des Chrétiens, & au rétabliſſement de la Diſcipline de l'Egliſe. Pour cét effet, il convoqua un Concile Provincial à Roüen, où ſe trouva notre Evêque avec ceux d'Avranches, d'Evreux, de Séez, de Liſieux & de Coûtances, & un grand nombre d'Abbez. On y publia trente-deux Canons, preſque tous pour rétablir ou maintenir la Diſcipline Eccleſiaſtique.

Nous avons vû ci-devant qu'Odon I. du nom, avoit fait un Statut, par lequel il choiſiſſoit ſa ſepulture, pour lui & ſes Succeſſeurs, dans l'Egliſe du Prieuré de S. Vigor, & qu'il avoit fait confirmer ce Statut l'an 1096. par le Pape Urbain II. Henry qui trouvoit qu'il étoit plus à propos, que les Evêques, auſſi-bien que les Chanoines fuſſent inhumez dans l'Egliſe Cathédrale; envoya un de ſes Chanoines nommé Radulphe à Rome, pour obtenir du Pape Lucius III. qu'il revoquât ce Statut; ce qui fut fait par une Bulle donnée à Veltri, vingtiéme Avril de l'an 1182. Elle eſt adreſſée à Henry Evêque de Bayeux, à Guillaume Doyen de cette Egliſe en particulier; en general à tous les Chanoines

Cart. Nig. cap. Baioc. fol. 49. Euſeb. Mſ.

Digitized by Google

XII. Siec. de cette même Egliſe.

Henry II. du nom. Dans une Lettre que Pierre de Blois écrivit l'an 1193. au nom de Gaultier Archevêque de Roüen, & des Evêques de Normandie, au Pape Celeſtin III. pour prier Sa Sainteté, de s'emploïer fortement pour obtenir la delivrance de Richard Roy d'Angleterré, arrêté priſonnier à ſon retour de la Terre-Sainte, par Leopold Duc d'Autriche, l'Evêque Henry y eſt conſideré comme le Doïen de la Province, & comme un Prélat de merite & de conſideration. En effet ce Prélat s'étoit acquis beaucoup de reputation, par la Sageſſe qu'il avoit toûjours fait paroître dans ſes actions, par la protection qu'il avoit donnée aux perſonnes affligées & malheureuſes, par la vigueur qu'il montra à faire obſerver la Diſcipline parmi ſon Clergé, & par la fermeté qu'il fiſt paroître à ſoûtenir les Droits de l'Egliſe. Auſſi le Pape Alexandre III. qui le connoiſſoit pour un Paſteur genereux & au deſſus des Eſprits vulgaires, lui adreſſa une Bulle, par laquelle il l'autoriſoit d'excommunier les Laïques de ſon Diocéſe, qui auroient la préſomption de retenir les Dixmes, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait une ſatisfaction convenable ſuivant les Loix de l'Egliſe, nonobſtant toute appellation & oppoſition contraire.

Cart. Nig. cap. Baioc.

Epiſt. 39. Epiſt. 50. Nous avons encore les Lettres qu'Arnoul Evêque de Liſieux, & Pierre de Blois lui écrivirent, touchant un Moine de l'Abbaye de S. Etienne de Caën, nommé Guillaume, pour le prier de vouloir bien pardonner à ce Moine le meurtre qu'il avoit commis en ſon corps défendant, & en vengeant la mort de ſon Pere, & dont le Prince lui avoit donné des Lettres de grace; & qui de plus paroiſſant touché d'un ſenſible regret de cette action, avoit fait pénitence. Pluſieurs autres illuſtres Prélats s'étoient fortement interreſſez pour ce Religieux auprés de Henry, & rien n'eſt de plus touchant que les termes dont Arnoul de Liſieux ſe ſert dans la Lettre qu'il lui en ecrivit: *Memini me pro Latore præſentium*, dit-il, *veſtræ Excellentiæ ſupplicaſſe, nondum tamen ei optatum beneficium perfectæ liberationis arriſit, inſtant igitur qui ab initio profuſis precibus inſtiterunt, & me genibus veſtræ Charitatis advolvi; audivi etiam Dominos Archiepiſcopum & Abrincenſem Epiſcopum ſcripſiſſe pro eo, &c. Preces itaque precibus & conſilio eorum cenſui fiducius adjungendas, ut ſi Majeſtas veſtra admonitioni eorum duxerit obſequendum, mea quoque*

Digitized by Google

tantæ Authoritati Suffragetur. Nous ne ſçavons point la maniére dont en uſa notre Evêque pour le rétablir dans ſes honneurs, & pour lui remettre une partie de ſa peine; mais ces Lettres nous ſont des preuves authentiques, qu'il avoit une Puiſſance & une Juridiction abſoluë ſur ce Moine. XII. Siec. *Henry II. du nom.*

Notre Evêque fut employé avec beaucoup d'honneur & de gloire dans pluſieurs Négotiations, Etienne Evêque de Tournay, comme nous le voyons par ſa Lettre 91. & lui avec Richard de Rohan Doyen de Bayeux, par un Bref d'Innocent III. furent établis Commiſſaires pour examiner un ancien different qui étoit entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, ſur lequel le Pape Nicolas II. avoit déja porté ſon Jugement; mais qui recommençoit toûjours par l'opiniâtreté de l'Evêque de Dol. Aprés que notre Evêque & les deux autres Commiſſaires, eurent fait leurs informations ſur les lieux, ils ſe tranſporterent à Rome pour faire au Pape, le recit du Procez-verbal qu'ils avoient dreſſé, & la cauſe ayant été plaidée devant Innocent l'an 1109. ce Pape jugea en faveur de l'Archevêque de Tours, & ordonna que l'Evêque de Dol ſeroit ſoûmis à ſa Juridiction, comme étant ſon Metropolitain, ainſi qu'on le peut voir d'une maniere plus étenduë dans Mathieu Paris. Tom. 25. Bibl. Patr. Edit. Lugd. fol. 19. To. 1. Hiſt. Angl. fol. 199.

Notre Illuſtre Prélat eut l'honneur de ſe trouver à Giſors, où il ſigna à la Paix qui fut concluë entre Loüis VII. Roy de France, & Henry Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, qui fit hommage de ſon Duché au Roy de France. Il paſſa en Angleterre avec Vaultier Archevêque de Roüen, pour appaiſer les troubles que l'Evêque d'Ely, Chancelier & Regent du Royaume, pendant le vivant de Richard, ſurnommé Cœur de Lyon en la Terre-Sainte, y avoit cauſez par ſon ambition & par ſon avarice. Ce furent ces grandes & nobles Occupations, qui obligerent Pierre de Blois à lui faire des excuſes, de ce qu'il ne lui écrivoit pas auſſi ſouvent qu'il l'eût ſouhaitté, en lui diſant qu'il eût eu une ſenſible joye de lui adreſſer plus ſouvent de ſes lettres; mais qu'il craignoit de le détourner de ſes grandes Affaires, & de lui faire perdre un tems qu'il employoit ſi utilement au bien de l'Egliſe; ce S. Abbé en finiſſant ſa lettre, l'exhorte à travailler toûjours auſſi utilement qu'il avoit fait juſqu'alors pour l'Egliſe; de perſeverer, afin de conſommer ſon Ouvrage, & de Epiſt. 139.

Digitized by Google

XII. Siec. combattre légitimement, afin de remporter la victoire. On garde dans le Chartrier de l'Eglise de Bayeux, une Bulle du Pape Luce III. qu'il adressa à cét Evêque, par laquelle il lui donne le pouvoir d'établir & de mettre un Abbé dans l'Eglise de saint Vigor, lorsque l'Abbé de Dijon négligeroit d'y en nommer un.

Henry II. du nom.

Catt. Nig. fol. 46.

Henry vécut assez long-tems pour voir la Normandie réünie à la Couronne de France, sous Philippes Auguste qui en chassa les Anglois l'an 1204. après l'avoir confisquée sur Jean Sans-terre, déclaré par Arrest de la Cour des Pairs du Royaume, atteint & convaincu de Parricide & Felonnie. Elle en avoit été séparée prés de trois Siécles entiers, sous douze Ducs de sa Nation, depuis qu'on l'avoit cédée à Rollo, qui en avoit été le premier Duc, & qui s'étoit fait Chrétien. Ce Prélat aprés avoir gouverné avec beaucoup de gloire ce grand Diocése, pendant prés de quarante ans, mourut à Bayeux l'an 1205. Il est inhumé dans le Chœur de l'Eglise Cathédrale, devant le Lutrin de cuivre à l'entrée du Chœur, au dessous de Loüis de Harcourt inhumé depuis lui. On en fait tous les ans l'Obit le 15. Février.

LES

Digitized by Google

LES PERSONNES DE CE DIOCE'SE QUI ONT FLEURI EN SAINTETE' DANS LE XII. SIE'CLE.

CHAPITRE XLI.

1. *Saint Vital.* 2. *Saint Geoffroy.*
3. *Le Bienheureux Serlon.*

SAINT VITAL premier Abbé de Savigny dans le Diocéſe d'Avranches, étoit natif de la parroiſſe de Tierceville à trois lieuës de Bayeux, & environ à quatre lieuës de la ville de Caën, & fils de Raimfroi, ou ſelon quelques autres[1], de Reigredus & de Rohaïde, qui l'éleverent, autant que leur condition le leur permettoit, dans l'étude des belles Lettres, & prirent un grand ſoin de lui inſpirer l'amour de Dieu, & de nobles ſentimens pour la Religion. Vital ſçût admirablement profiter des bonnes inſtructions qu'on lui donna, & ſe conſacrant de bonne heure à l'Egliſe, il devint Chapelain de Robert Comte de Mortain, & enſuite Chanoine de S. Evrou dans la ville de Mortain. Le Manuſcrit d'Euſebe nous le dépeint comme un excellent Prédicateur, & nous dit que s'étant dégoûté du Siécle, il s'enfonça dans les Deſerts, pour y pratiquer avec d'autres Saints Solitaires compa-

1. *S. Vital Abbé de Sa-vigny.*

Ex Vit. ſan-cti Godef.* Order. Vit. Hiſt. Eccl. lib. 8. Ex Ms. Rob. Cœn. apud D. Bigot. Roth. Orig. de la ville de Caën.

Ex Cart. Eccl. Bajoc. fol. 213.

Digitized by Google

XII. Siec. gnons de ſa Retraite, les exercices d'une vie pénitente & mortifiée. Il bâtit un Monaſtere dans le bois de Savigny, & donna à ſes Religieux de ſaintes Conſtitutions, qui s'introduiſirent bientôt aprés dans quelques Maiſons de l'Ordre de Ciſteaux; & il eut pour ſon Succeſſeur Geoffroy.

i. S. Vital Abbé de Savigny.

Neuſt. Pia. fol 676. & 677. Ms. Euſeb. Monaſt Angl. to. 2. fol. 948.

On lit dans les anciennes Chroniques de l'Abbaye de Savigny, de l'année 1112. que le Solitaire Vital, qui étoit un trés-excellent Prédicateur, entre les confins de la Normandie & de la Bretagne, acheva de bâtir par les liberalitez de Robert Seigneur de Fougeres dans le bois de Savigny, le Monaſtere qui porte le même nom, & qu'il avoit commencé en 1105. ſous l'invocation de la tres-Sainte Trinité, auquel il donna la Regle de Ciſteaux avec toute ſa pureté, en y ajoûtant quelques Conſtitutions particuliéres. Les Auteurs qui parlent de lui, le regardent comme un rigide Cenſeur des mœurs, qui n'apprehendoit pas de dire la verité aux Grands non plus qu'aux Petits, & qui fut également cheri des uns & des autres : auſſi Henry I. Roy d'Angleterre, & ſon frere Robert Duc de Normandie, le conſultoient ſouvent dans leurs affaires. Il gouverna pendant ſept ans avec beaucoup de ſageſſe & de reputation l'Abbaye de Savigny; & lorſqu'il ſentit qu'il étoit prés de ſa fin, il reçût avec beaucoup de dévotion, le Sacrement de l'Euchariſtie & de l'Extrême-Onction, & rendit ſon eſprit à Dieu le 7. Janvier de l'an 1119. & non pas en 1122. comme veulent Mrs. de Ste. Marthe. Car s'il fut Abbé en 1112. & s'il ne gouverna ſon Abbaye de Savigny que l'eſpace de ſept ans, il mourut ſans doute en 1119. Quelques-uns firent le jour de ſa mort le 16. Septembre, & d'autres le 1. jour de May, qui eſt celui dans lequel, l'an 1230. les Religieux de Feſcamp tirerent ſon Corps de la terre, pour le mettre dans un lieu plus honorable. Dieu a déclaré ſa Sainteté par pluſieurs Miracles.

Guil. Neub. Hiſt. Angl. lib. 1. c. 15.

Molin. Hiſt. Norm. l. 8.

Ord. Vit. ut ſup.

Gal. Chriſt. to. 4. f 816.

Neuſt. Pia. fol. 676. Menard & alii.

Mart. Bened. 1. Maii.

2. S. Geoffroy Abbé de Savigny.

Ord. Vit. lib 8. Hiſt. Eccl. Rob. Cœn. hb. 2. de re Gall. Per. 4.

SAINT GEOFFROY ou GODEFROY, prit naiſſance à Bayeux de Parens nobles, dans le douziéme Siécle, ou ſur la fin de l'onziéme, dans une maiſon proche le Château de cette Ville. Sa Maiſon a ſubſiſté long-tems; mais dans la ſuite elle a été entierement ruinée, & il n'en reſte plus maintenant aucuns veſtiges. Il y avoit auſſi dans le fauxbourg S. Jean proche le Marché

Digitized by Google

à bled, une Chapelle qui portoit le nom de ce Saint, qu'on a depuis appellée la Chapelle S. Loüis; mais elle a été détruite comme tant d'autres saints Edifices. On rapporte que le Pere de notre Saint, à qui Menard donne le nom d'Alain, étoit Gouverneur du Château de la même ville de Bayeux, & qu'ayant eu cinq Enfans de sa Femme, ils prirent tous le parti des armes, à la reserve de Geoffroy. XII Siec. Hug. Menard. lib. 11. Obser. ad Mart. Bened.

Elle étoit enceinte de notre Saint, qui fut le dernier de ses Enfans, lors qu'en * 1106. la guerre s'étant allumée entre Guillaume II. Roy d'Angleterre, & Robert son frere, le Comte de Torigny prit la ville de Bayeux & y mit le feu. Pendant que l'Egliſe de la Magdeléne, ſituée dans le même Fauxbourg, où étoit la maiſon des Parens de Geoffroy, étoit en proye aux flâmes; il arriva que la Mere de notre Saint paſſa devant cette Egliſe pour ſe retirer dans le Fauxbourg de S. Patrice. Il y eut en même-tems quelques parcelles des Reliques des Saints, & particuliérement de Ste. Magdeléne & de S. George, qui ſauterent des Bouëttes ou des Chaſſes où elles étoient renfermées, dans ſon ſein; ce qui fut regardé comme un Miracle, & une marque de la Sainteté future de l'Enfant qu'elle portoit dans ſes entrailles. * Voyez les remarques.

Peu de tems aprés qu'elle ſe fut retirée dans le Fauxbourg de S. Patrice, elle y accoucha de Geoffroy, dont elle prît un ſoin trés-particulier, en l'élevant dans la crainte & l'amour de Dieu. Ainſi ce jeune Enfant profitant de la bonne Education que ſa Mere lui avoit donnée, ſe conſacra de bonne heure au Service de Dieu, & ſe fiſt Moine de S. Benoiſt dans l'Abbaye de Ceriſy, qui eſt dans le Territoire de Bayeux à quatre lieuës de cette Ville. Mais la haute réputation de Sainteté, où étoit le B. Vital ſon Compatriote, l'attira auprés de lui à Savigny. Les inſtructions & les exemples de ſon Abbé, le firent avancer à grands pas dans le chemin de la Perfection: de ſorte que devenu lui-même le Modéle des autres, il fut élû Abbé aprés la mort du Bienheureux Vital, dont il remplit tres-dignement la place. Il fiſt faire la conſecration de ſon Egliſe avec beaucoup de ſolennité, par Turgis Evêque d'Avranches, l'an 1124. où ſe trouverent Richard Evêque de Bayeux, Jean Evêque de Séez, Hildebert Evêque du Mans, Henry Roy d'Angleterre, accom- Ord. Vit. Mon. Angl. Cœnal. & alii. Gal. Chriſt. to. 4. ut ſup.

XII. Siec. pagné de plusieurs Seigneurs, & un nombre infini de toutes sortes de Personnes qui étoient accourués de toutes parts, pour avoir part à la célébrité de la Fête.

2. S. Geoffroy. Neust. Pia. ut sup.

La réputation de Geoffroy devint si grande, qu'on l'appella de tous côtez afin d'y fonder des Maisons de son Ordre, & en peu de tems il bâtit dix-neuf Monasteres, dont l'Abbaye de Vaux-Sernay, dans le Diocése de Paris, & celle de Beau-Bec, dans l'Archevêché de Roüen, ne sont pas des moins considerables. Ce S. Abbé fist aussi paroître son zéle dans le Schisme qui s'éleva alors par l'opiniâtreté de l'Antipape Anaclet II. qui ne vouloit point se soûmettre à Innocent II. ni le reconnoître pour le veritable Pape. Il prît toûjours le parti d'Innocent, se conformant en cela à S. Bernard Abbé de Clairvaux, qui travailla si puissamment pour éteindre ce pernicieux Schisme, qu'il en vint heureusement à bout, ayant fait presque déclarer tous les Chrétiens pour Innocent, qu'il persuada, & par la force de ses raisons & par la grandeur de ses Miracles, être le légitime Vicaire de JESUS-CHRIST.

An. 1139.

Geoffroy toûjours attentif au bien de ses Religieux, ordonna que dans tous les Monasteres qu'il avoit fondez, il se tiendroit tous les ans à la Fête de la Trinité un Chapitre general, afin de remedier aux défauts qui auroient pû se glisser dans ces Maisons, ou pour y renouveller l'esprit de Religion, qui se perd si aisément, si on n'a soin d'y remedier de tems en tems. Aprés que Geoffroy eut établi par tout le bon ordre, il se retira pendant quelque tems dans l'Abbaye de Clairvaux, pour y vivre moins connû aux hommes, & pour vacquer uniquement à la contemplation de son Dieu, aprés quoy il revint à Savigny, où ayant encore passé huit ou dix ans, dans un continuel exercice de mortification, il mourut plein de merites, le 8. jour de Juillet de l'an 1138. ou 1139. suivant l'Auteur du Livre, qui porte pour titre *Neustria Pia.* Ceux de l'Abbaye de Savigny disent que ce fut le 9. Juillet de l'an 1139. On en fait memoire le 1. de May, qui est le jour dans lequel on leva de terre ses precieuses Reliques, pour les exposer à la veneration des Fidéles qui en reçoivent de grands biens, & de grands secours, principalement lors qu'ils sont attaquez de la fiévre.

Gal. Christ. Mart. Sauss. to. 1. fol. 255.

XII. Siec.

¶ *On a peine à ſe perſuader, comme le dit M. Petite dans ſes memoires, que le Bienheureux Geoffroy ne ſoit né qu'en 1106. La raiſon eſt qu'ayant été le Succeſſeur immediat du B. Vital, qui mourut en 1119. il n'auroit eu tout au plus que treize ans lors qu'il devint Abbé d'une Communauté conſiderable, & cela à cauſe de ſon merite. De plus il faut qu'il ſoit mort à l'âge de 32. ou 33. ans, & que pendant le peu de tems qu'il a été Abbé de Savigny, il ait fondé dix-neuf Monaſteres ou Abbayes, ce qui eſt peu croyable. Auſſi Ordericus Vitalis dans l'Hiſtoire qu'il nous a laiſſée de ce S. Abbé, ne dit point que l'incendie de l'Egliſe de la Magdelène ſoit arrivée en 1106. dans la priſe de cette Ville. Il faut que cette Egliſe ait été brûlée pluſieurs années auparavant, ou qu'elle l'ait été deux fois, ce qui n'eſt pas impoſſible.*

3. *Le Bienheureux Serlon Abbé de Savigny*

PEndant que Philippes de Harcourt gouvernoit le Diocéſe en qualité d'Evêque, vivoit le Bienheureux Serlon celebre Religieux, qui avoit pris naiſſance dans la Parroiſſe de Val-Baddon, qui n'eſt qu'à deux lieuës ou environ de la ville de Bayeux. On ignore le nom de ſes Parens, & on ſçait ſeulement que pendant qu'il vêcut dans le monde, il fut un Diſciple inſeparable du B. Geoffroy, ayant embraſſé avec lui la vie Monaſtique dans l'Abbaye de Ceriſy. Depuis ils paſſerent tous deux dans celle de Savigny, pour être ſous la conduite du B. Vital qui en étoit Abbé, & qui menoit un genre de vie plus regulier & plus parfait. Nous avons vû que Geoffroy eut la conduite de cette Abbaye aprés la mort de Vital. Guillaume Religieux de Savigny, qui étoit un Perſonnage doüé d'une grande Sageſſe, lui ſucceda, lequel étant mort le 20. d'Octobre de l'an 1143. Serlon prit la conduite de cette Abbaye. L'amour de la retraitte, du ſilence & de la mortification, lui firent prendre la reſolution de porter ſes Religieux à vivre dans l'obſervance d'une regle plus parfaite, que celle qu'ils avoient pratiquée juſqu'alors; & il gaigna ſi bien leurs eſprits, qu'ils ſe ſoûmirent volontiers à S. Bernard, dont le Nom faiſoit tant de brüit dans le monde, & qui porta ſi loin la perfection de la vie Religieuſe, & embraſſerent la Regle étroite de Ciſteaux, ce que ſes Prédeceſſeurs avoient tenté juſqu'alors inutilement. Ainſi ils quitte-

gall. Chriſt to. 4. fol. 316. Neuſt. Pia. fol. 680.

Ceſim. Oud. Præmonſt. 1143.

XII. Siec. rent leur Habit gris, & prirent celui de Cîteaux, avec ſes Conſtitutions, ce qui fut auſſi commun aux trente Maiſons, qui dépendoient de cette Abbaye. Cette union ſe fiſt dans un Chapitre General tenu à Cîteaux, en preſence du Pape Eugene III.

Necrol. Ciſt.

Menol. Ciſt. ad diem 10. Sep. an. 1157. f. 255.

Mais les Religieux de Savigny, s'étant relâchez quelque tems aprés l'auſterité de leur Regle, & le B. Serlon n'ayant pû lés remettre dans leur devoir, il obtint du Pape la permiſſion de ſe retirer à Clairvaux, pour y vivre en ſimple Religieux, ce qui arriva la même année que S. Bernard mourut. Ce Saint Solitaire ſe montra en toutes choſes, un parfait imitateur de S. Bernard, inſtruiſant ſes Freres, & les animant à perſeverer dans leurs ſaintes Obſervances, par ſes fortes & aſſiduës Prédications; ce fut dans ces ſaints exercices qu'il paſſa quelques années, étant mort le 10. Septembre de l'an 1157. ou ſelon la Chronique de Savigny le 5. de Septembre de l'an 1158. qui eſt le jour que l'on celebre ſa memoire. Ses Reliques furent levées de terre avec celles des autres ſaints Abbez l'an 1238. Nous avons de lui un Opuſcule ſur le *Pater noſter* & quelques Sermons mis au jour par Bert. Tiſſier. Voicy l'Epitaphe qu'on lui a dreſſée, & que l'on conſerve dans le Necrologe de l'Abbaye de Clairvaux; *In magno Clauſtro, ſub ſecundo Arcu lapideo, medium locum cum Domino Roberto de Burgis, obtinet Dominus SERLO, vir Deo dignus; qui Savigniacum, cum triginta Abbatijs, in generali Capitulo Ciſtertienſi, Præſente Beatiſſimo Papa noſtro Eugenio III. per manum S. Bernardi, Ordini noſtro ſociavit, & Clarevallenſi Cœnobio ſubmiſit, & contulit cùm verò nomen & officium poſt aliquot annos depoſuiſſet Abbatis, eodem anno, quo S. Bernardus ab hac vita migravit, & D. Robertus ei ſucceſſiſſet; D. Serlo Prædictus, eidem individuum Comitem, & in omnibus officioſiſſimum ſeſe exhibuit, & in opere ſanctæ Prædicationis, ad ædificationem Fratrum, toto tempore, quo præfuit, ad ejus Imperium jugiter laboravit. Id enim Officium eidem imponebat, quem ad hoc ipſum promptiſſimum fecerat exercitatio diuturna, benignitas gratioſa. Mortuo autem D. Roberto, & D. Faſtrado in Abbatem Claræ-Vallenſem promoto; idem Serlo venerabilis 4. Idus Septembris, ab hac vita decedens, ſecutus eſt D. Robertum, Patrem ſuum.* Ceux qui entendent cette Langue, comprennent aiſément que cette Epitaphe eſt l'abregé de la vie du B. Serlon.

Euſeb. ms. in Biblioth. Cap. Bais. fol. 413.

Gal. Chriſt. to. 4. ut ſup. an. 1153.

Oud ut ſup. fol. 424.

Digitized by Google

XII. Siec.

LES DOYENS DE L'EGLISE DE BAYEUX ET LES AUTRES HOMMES ILLUSTRES DU DIOCE'SE QUI ONT FLEURI EN VERTU ET EN SCIENCE, DANS LE XII. SIECLE.

CHAPITRE XLII.

1. *Richard I. troiſiéme Doyen, depuis Evêque de Coûtances.* 2. *Guillaume II. du nom 4. Doyen, depuis Evêque de Coûtances* 3. *Etienne II. du nom V. Doyen.* 4. *Richard de Rohan VI. Doyen.* 5. *Turſtin de Bayeux Archevêque Dyork.* 6. *Robert Vaice.* 7. *Guillaume Evêque de Durham.* 8. *Gualeramnus Evêque de Rocheſter.* 9. *Roger du Hommet Evêque de Dol.* 10. *Arnoul Evêque de Liſieux Pierre de Blois.*

1. Richard I. du nom. III. Doyen.

LEs Regiſtres du Chapitre de l'Egliſe de Bayeux, nous apprennent qu'en 1146. Richard étoit Doyen de cette Egliſe : mais ils ne nous diſent rien de ſa Famille, ny de ce qu'il a fait pendant qu'il a occupé cette Dignité ; cependant ce qui nous

Cartul. nig. cap. Baio. fol. 27. 28. & 35.

XII. siec. doit porter à croire que c'étoit un Perſonnage illuſtre en Science, c'eſt qu'en 1151. il ſucceda à Algare dans le Siége Epiſcopal de Coûtances. Il ſe trouva l'année ſuivante du nombre des Prélats, qui s'aſſemblerent aux Fêtes de la Pentecôte à Mortain, quand on leva de terre le corps de S. Firmat. Il étoit auſſi dans le Chapitre de Bayeux, lors qu'en 1170. Henry II. fonda la Meſſe que les douze enfans de Chœur devoient chanter tous les jours dans la Chapelle de la ſainte Vierge, de l'Egliſe Cathedrale. Voila tout ce que nous ſçavons de cet illuſtre Doyen, qui mourut à Coûtances l'an 1179.

Gal. Chriſt. to. 2. Chro. Norm. an. 1150, apud. du Chêne. Robert. de Monte. Append ad Sigeb. Buſeb. ms. in Bibl. Cap. Baio. fol. 202. In act. fond. Capel.

2. Guillaume II. du nom. IV. Doyen depuis Evêque de Coûtances.

GUILLAUME de Tournebut II. du nom, n'eut pas moins de merite que ſon Prédeceſſeur, puiſque non ſeulement il eut l'honneur de lui ſucceder dans la Dignité de Doyen de l'Egliſe de Bayeux ; mais encore qu'il eut la gloire d'occuper aprés ſa mort, le Siége Epiſcopal de Coûtances. Guillaume fut d'abord Chanoine de Bayeux, & ayant fait paroître ſa vertu & ſes bonnes qualitez dans l'exercice de ſon Miniſtere, il fut élevé à la Dignité de Doyen, aprés que Richard eut été nommé Evêque de Coûtances. C'eſt ſous ce nom, que l'an 1153. il ſouſcrivit à la donation que Philippes de Harcourt Evêque de Bayeux, fiſt au Prieur du Pleſſis, de la Prébende de S. Jean le Blanc, & à la ratification qu'en fiſt le Chapitre de l'Egliſe de Bayeux, auſſibien qu'à la tranſaction que fiſt ce Chapitre avec le même Prieur & Religieux du Pleſſis, par laquelle le Chapitre leur laiſſa les Egliſes de Montſecret, de Freſne & de Cauville, & en échange le Prieur & les Religieux du Pleſſis donnerent au Chapitre de Bayeux le Patronnage de l'Egliſe parroiſſiale de S. Exupere.

Hiſt. Harc. to. 1. fol. 498.

Cartul. nig. fol. 26. 31. 34. 35. &c.

Cartul. Pleſ in act. Philip. Epiſc. Baio.

L'an 1168. il ſigna au Traité que fiſt le Chapitre de Bayeux, avec Richard du Hommet, Colonel des Chevaux Legers du Roy d'Angleterre, par lequel on regla que le Chanoine de Cartigny, auroit le Patronnage & les deux tiers de la Dixme de la parroiſſe de Cartigny : & le Curé l'autre tiers. Nous voyons auſſi par d'anciens témoignages, que le Pape Alexandre III. informé de ſa vertu & de ſon habileté, lui adreſſa un Bref, afin de terminer conjointement avec Martin Abbé de Ceriſy, le different, qui étoit entre Elizabeth Abbeſſe de Préaux & Jean Curé de Villi, dans le Doyenné de Villers, touchant les Dixmes de cette Parroiſſe, ce qu'il

Neuſt. Pia. fol. 431. & 532

qu'il fist à la satisfaction des Parties. Enfin son merite, l'éleva sur le Siége Episcopal de Coûtances l'an 1180. ou selon d'autres 1182. Il est fait mention de lui dans le Cartulaire de l'Abbaye de Montbourg, dans une Chartre du Roy d'Angleterre en 1190. XII. Evêq. Ms. Canal. apud. Bigot. Rotomag.

NOUS sçavons qu'en l'an 1182. Etienne II. du nom, fut éleu par la pluralité des Suffrages, Doyen de l'Eglise de Bayeux à la place de Guillaume II. qui devint Evêque de Coûtances. Il se passa un accord l'an 1185. entre Henry II. Evêque de Bayeux & lui, par lequel le Patronnage de la Parroisse des Loges, fut conservé à Henry & à ses Successeurs, & celui de la Parroisse de la Ferriere Haren, au Doyen & à ses Successeurs. Le même Evêque gratifia aussi notre Doyen de deux maisons, dont l'une étoit située vis à vis l'Eglise Cathedrale, sur les fossez de la Ville du côté du midy, & l'autre au delà des fossez du même côté, comme on le peut voir dans la Chartre qui en fut dressée alors par l'ordre de Henry. 3. Etienne II. du nom. V. Doyen. Cart. Nig. Capit. Baio. fol. 12. ad 29. Lib. Rubr. Episc. c. 113. fol. 41.

Notre Doyen donna des marques de sa liberalité à un nommé Caval, son parent & grand Coûteur de l'Eglise de Bayeux, auquel il donna une maison située proche l'Eglise de S. Etienne à la porte de la Ville, & aprés la mort de l'un & de l'autre, le Chapitre du consentement de Henry Evêque de Bayeux, donna les maisons d'un nommé Conan, qui avoit été Tresorier de cette même Eglise, à la Dignité de grand Coûteur : mais peu de tems aprés on ne sçait pourquoy le Chapitre se les appliqua à lui même. L'an 1678. l'Eglise de S. Etienne, qui étoit devenuë une Parroisse sous le nom de S. Sauveur fut demolie, & les Parroissiens transferez dans l'Eglise de S. Nicolas proche le Château ; & par un accord passé entre Monseigneur de Nesmond Evêque de Bayeux, le Chapitre, le Clergé & les Habitans de la Ville, la maison qui appartenoit au Chapitre, fut aussi en même tems démolie, afin de faire une place en cét endroit, pour l'ornement de la Ville. Lib. Nig. Cap. Baio. fol. 67. verso.

Mais depeur que les grands Coûteurs de l'Eglise de Bayeux ne fussent lézez en appliquant à la fabrique de cette Eglise, une maison qu'on leur avoit donnée, le Chapitre leur en fournit une autre plus grande proche la Juridiction, qu'ils possedent encore maintenant. A l'égard du Doyen, il imposa sur le revenu de sa Dignité une charge, que nous ne voyons point qu'il ait compen- Cartul. nig. fol. 67.

XII. Siec. sée par aucune donation, ny par aucune augmentation de revenu. Car premierement, il ordonna qu'on donneroit au Chapitre tous les ans six livres tournois pour son obit, que l'on feroit le premier jour de Juillet non empêché, & qu'en même tems on distriburoit vingt sols aux pauvres, à la porte de l'Eglise. 2. Que le jour des Reliques de l'Eglise de Bayeux, qui tombe toûjours le premier jour de Juillet, dans lequel le Doyen officie solennellement, lui & ses Successeurs donneroient au lieu du repas qu'on faisoit aux Officiers qui l'avoient assisté à l'Autel & au Chœur, la somme d'onze livres. On croit que le Doyen Etienne fist cette imposition onereuse à ses Successeurs, l'an 1190. suivant les lettres de Herbert Doyen de cette Eglise, dont nous parlerons dans le Siécle suivant.

Martyr. antiq. 12. Jun.

4. Richard. II. du nom. VI. Doyen.

RICHARD DE RHOAN ou de Rohon, fut selon toutes les apparences; Successeur immediat d'Etienne II. Dans les actes du Chapitre des années 1205. & 1207. il est qualifié de Chapelain de l'Eglise de Bayeux, & de Doyen. Il y eut un grand procez entre lui & Pierre Londonius Tresorier de l'Eglise de Bayeux, & Simon la Personne, Curé de Sainte-Mere-Eglise, touchant les Dixmes de cette Parroisse & de quelques autres, qui fist beaucoup d'éclat; le Pape Innocent III. en ayant été informé, deputa par un Bref l'Abbé de Valricher, & du Homme Archidiacre de Bayeux, pour connoître de ce different, lesquels ayant entendu touchant le droit des uns & des autres, l'Abbé de Blanchelande & plusieurs autres Personnes dignes de foy, les mirent enfin d'accord, l'an 1206. Nous avons déja vû que notre Doyen fut commis avec Henry II. Evêque de Bayeux, par le même Pape Innocent III. pour informer du different qui étoit entre l'Archevêque de Tours, & l'Evêque de Dol, & la maniere dont il fut terminé. Comme notre Doyen survécut l'Evêque Pierre I. du nom, Successeur de Henry, & qui fut peu de tems sur le Siége Episcopal de Bayeux, il eut l'honneur d'être lui même nommé pour Evêque, mais son élection ayant été troublée par celle de Guillaume Archidiacre & Chanoine de Pezerolles, & par une troisiéme en faveur de Robert des Ableges, ou d'Ablagel, le Pape Innocent III. jugea que le droit appartenoit legitimement à ce dernier, & les autres le reconnûrent pour leur veritable Pa-

Cattul pig. eap. Baio.

Lib. rub. ep Baioc. 206. fol. 69.

Digitized by Google

ſteur avec tout le Chapitre. Nous ne ſçavons en quelle année ce Doyen mourut. XII Siec.

TURSTIN, de Bayeux, que d'autres appellent Turſtan étoit frere d'Audin Archevêque d'York, dont il fut auſſi le Succeſſeur. Il y a quelques Auteurs qui diſent qu'il étoit de Condé ſur Noireau, qui eſt un des plus conſiderables Bourgs de ce Diocéſe. Dans les tables du Chapitre de Bayeux, il eſt marqué comme Chanoine de cette Egliſe. Il étoit Chapelain du Roy Guillaume. Il fut ordonné Diacre par Guillaume Evêque de Vvinceſter, Legat du S. Siége en Normandie; & Radulphe Evêque de Durham lui confera l'Ordre de Prêtriſe à Bayeux. Un Hiſtorien Anglois nous fait foy qu'il fut élû Archevêque d'York, l'an 1115. Mais que Radulphe Archevêque de Cantorbery, refuſa de le conſacrer, à moins-qu'il ne conſentît de reconnoître que ſon Siége étoit ſoûmis au ſien, en qualité de Primat de toute l'Angleterre. Lors qu'Eadmerus parle de cette élection, il dit que Turſtin promit à l'Archevêque de Cantorbery, de ne rien entreprendre contre les droits de ſon Egliſe. Mais cét Archevêque ne ſe contentant pas d'une réponſe ſi generale, implora l'autorité du Roy d'Angleterre, afin qu'il fiſt en ſorte auprés du Pape Calixte II. qui tenoit alors le Concile de Rheims, d'obliger l'Archevêque d'York, de le reconnoître pour ſon Primat. Mais Turſtin plus habile & plus diligent que Radulphe, alla en perſonne trouver le Pape à Rheims, lequel lui fiſt l'honneur en preſence de plus de quinze Archevêques, de plus de deux cens Evêques, & de pluſieurs autres Perſonnes conſiderables, de le ſacrer Archevêque d'York; & en même tems il lui accorda le Privilége d'être exemt de la Juridiction de l'Archevêque de Cantorbery, & de le regarder ſeulement comme ſon égal & ſon Confrere. Aprés que le Pape eut fait cette ceremonie, il écrivit à Henry I. Roy d'Angleterre, afin que par ſa Sageſſe & ſon Autorité, il terminât le different de ces deux Archevêques; & qu'en cas qu'il ne pût en venir à bout, de renvoyer l'affaire au S. Siége. L'an 1139. Les Ecoſſois ſous le regne du Roy Etienne, s'étant répandus dans les parties Septentrionales de l'Angleterre, perſecuterent furieuſement les Eccleſiaſtiques, & les autres Perſonnes conſacrées à Dieu, notre Archevêque les fortifiant par ſes Diſcours, & par

5. *Turſtin Archevêque d'York.*

Order. Vit. Lib. 11, fol. 837.

Thom. Stubs. Hiſt. Angl. poſt Bedam fol. 1714.

Order Vit. Lib. 12. fol. 877.

Digitized by Google

XII. Siec. ſes exhortations à confeſſer glorieuſement JESUS-CHRIST, & à ne pas ſe laiſſer abbattre aux tourmens qu'on leur faiſoit, il y en eut beaucoup qui y perdirent la vie. Cét Archevéque mourut l'année ſuivante.

6. Robert Vaice.

Au mot Adelaïde.

JE ne m'arrêteray point à faire voir icy toutes les differentes manieres dont les Auteurs ont écrit le nom de Robert Vaice qui eſt connû ſous celui de Vace par Moreri dans ſon grand Dictionaire. Vaice étoit de l'Iſle de Gerzay, Diocéſe de Coûtances, qui eſt maintenant à l'Angleterre depuis que la Mer la ſéparée du continent, par le Païs qu'elle a inondé ſur les côtes de ce Diocéſe. On voit par les anciens Cartulaires de l'Egliſe de Bayeux, qu'il a poſſedé un Canonicat ſous Philippes de Harcourt depuis l'an 1141. juſqu'a 1160. Il étoit un des Clercs de la Chapelle de Henry II. Roy d'Angleterre, auquel il a dédié le Livre de ſes Poëmes, écrits en ancien Langage gaulois qui regarde les actions des Rois de France, des Ducs de Normandie, des Comtes de Poitiers & de pluſieurs autres grands Seigneurs. Ce Livre porte pour titre. *Le Roman de Rou & des Normans écrit en vers françois vers l'an 1160 par Vace Chanoine de Bayeux*, l'Auteur du livre intitulé *Neuſtria Pia*, s'eſt trompé en diſant qu'il étoit Chanoine de Caën. Il y fiſt ſeulement ſes Etudes, y ayant été élévé dés ſon enfance. Nous lui ſommes redevables de pluſieurs particularitez remarquables, touchant la Geneallogie & les belles Actions de Guillaume le Conquerant dans ſon expedition d'Angleterre, contre Haralde. Voicy de la maniere dont il parle de lui même.

Apud an. du Chêne. Hiſt. Harc. to. lib. 8. fol. 504.

Neuſtria. Pia, fol 318

Greſié eſt prouf de Cotentin
Là où Normandie prend fin
En Mer eſt devers Occident
Au Fieu de Normandie append.

Et quelques Vers aprés il dit

Je dis & diray que je ſuy
En l'Iſle de Gerſuy fu nez
A Caën fu petit portez

Digitized by Google

Illenque fu à leitré mis XII. Siec.
Puis fu longues en France appris
Quand jeus de France repairay
A Caën longues converſay
De Romans faire mentremis
Moult en eſcris & moult en fis
Par Dieu aille & par le Roy
Autre ſervir fors lui ne doi
Me fu donné dex ly rendra
A Baex une Provenda
De Henry Roy ſecond vous dy
Neveu Henry pere Henry &c.

GUILLAUME Evêque de Durham en Angleterre, avoit été élevé parmi le Clergé de l'Egliſe de Bayeux. Il ſuivit, étant encore fort jeune, ſon Pere qui avoit abandonné le monde, pour ſe renfermer dans le Monaſtere de S. Calais; la pieté qu'il fiſt paroître dans la Religion, & la fidélité avec laquelle il s'acquitta de tous les devoirs de ſa Regle, le firent monter peu à peu aux premieres Charges de ſa Maiſon. Il en étoit Prieur lors qu'il fut élû Abbé de S. Vincent, Abbaye peu éloignée de la ſienne. Guillaume le Conquerant ayant éprouvé ſa droiture & ſon habileté dans des affaires fâcheuſes & difficiles où il l'avoit employé; le fiſt Evêque de Durham, ſix mois aprés le meurtre de Vvalcher, tué en 1032. Son Hiſtoire nous le repreſente comme un Prélat extrêmement habile, en tout ce qui regardoit les choſes Divines & humaines, qui édifioit tout le monde par ſes bonnes Mœurs & par ſes Vertus, & que peu d'autres Prélats égaloient. Il avoit l'eſprit également vif & profond; on préferoit volontiers ſon conſeil à ceux des autres. Sa mémoire alloit preſque juſqu'au prodige, & il accompagnoit ſon éloquence de tant de bonnes graces & de prudence, qu'il devint les delices de ſon Prince, & des Papes qui prenoient un plaiſir extrême à l'entendre & à l'entretenir. Il étoit fort ſobre dans ſon boire & dans ſon manger; modeſte dans ſes habits, ferme dans ſa Foy, & intrepide défenſeur des libertez de l'Egliſe. Appuyé de l'Autorité du Pape, de celle du Roy Guillaume, de Mathilde ſon épouſe, & de Lanfranc Archevêque de Cantorbery, il rétablit dans ſon

7 Guill. Ev. de Durham. Hiſt. Dunelm ac Simeon. Dunelm lib. 4. c. 1. fol. 49

Les Abbayes de S. Calais & de S. Vincent de la Congregat. de Chezal Benoiſt ſont dans l'Evêc. du Mans.

An. 1081.

XII. Siec. Egliſe, autrefois gouvernée avec tant de ſageſſe par le B. Cuthbert, la Diſcipline, la Pieté & le bon Ordre qui en avoient été bannis par mille profanations, que les Chanoines y avoient commiſes, & les ayant chaſſez, il la repeupla de ſaints Moines, auſquels il donna la Regle de S. Cuthbert. Cette heureuſe Reforme fut introduite à Durhan ſan 1133. dans le tems qu'il fiſt la Tranſlation des Reliques de ce S. Evêque, qui étoit mort il y avoit prés de quatre cens ans. Et afin que ces bons Religieux s'acquitaſſent avec plus de liberté & de repos de leur Office, il les exemta de toutes ſortes de charges & de ſervices; leur recommanda ſur toutes choſes de chanter avec décence & avec pieté, & de ſe confeſſer ſouvent. Le premier Prieur qu'il établit dans ſon Egliſe Cathédrale, s'appelloit Adrien, lequel mourut ſan 1186. aprés avoir gouverné ſes Religieux pendant quatre ans. On lui donna pour Succeſſeur Turgot, qui étoit un de ſes Diſciples. L'Evêque Guillaume aïant été chaſſé de ſon Siége, & exilé par Guillaume le Conquerant, qui le ſoupçonna d'être du parti d'Odon; Adrien accompagna en Normandie ſon Evêque, qu'il regardoit comme ſon Pere. Mais ce Prélat aïant été bien-tôt aprés rétabli glorieuſement, il employa le reſte de ſes jours à gouverner ſaintement ſon Egliſe, qu'il rebâtit même dés les fondemens. Il ordonna que les Prieurs de ſa Cathédrale ſeroient la fonction d'Archidiacre, & Adrien fut le premier revêtu de cette Dignité. Cét Evêque mourut ſan 1196.

Hiſt. Dunelm. ut ſup. c. 3. art. 5.

Gualeramnus Evêq. de Rocheſter. Gervaſius in Chron. ſub Henr. 2. Angl. reg. fol. 1462.

GUALERAMNUS aprés avoir été Archidiacre de Bayeux, & Aumônier de Henry II. Roy d'Angleterre, fut élû Evêque de Rocheſter, par les Capitulans de cette Egliſe, ſan 1181. contre l'ancien droit de l'Egliſe de Cantorbery, parce que les Evêques de Rocheſter, avoient coûtume de s'élire par le Chapitre de cette Egliſe Primatiale; mais Alain Prieur de Rocheſter, eut l'adreſſe de porter Gualeramnus, à prêter le ſerment à l'Egliſe de Cantorbery, le premier Septembre de ſan 1183. ce qui rétablit l'union & la bonne intelligence entre ces deux Egliſes. Ainſi dans la Conſecration que Richard Archevêque de Cantorbery fiſt le 25. Septembre de la même année, de Gerard Pulcel pour l'Egliſe de Cheſter, Gualeramnus s'y trouva avec les autres Evêques de la Province. On le compte encore parmi les Prélats que Henry II.

Gerv. Chr. an. 1183. fol. 1465.

Digitized by Google

assembla, dans le dessein de réformer les abus qui s'étoient glissez insensiblement dans les Loix du Royaume. Ce même Prince se servit de cét Evêque pour obtenir du Pape Urbain III. un Bref qui autorisât la resolution qu'il avoit prise, de mettre des Chanoines Seculiers dans l'Eglise de Cantorbery, au lieu des Moines Benedictins, qui rempliſſoient presque toutes les Eglises Cathédrales de ce Royaume. Gualeramnus se proposoit d'obtenir la même chose pour son Eglise de Rochester; mais la mort l'empêcha de faire son voyage & d'accomplir ses desseins, étant mort le 29. Aoust de l'an.... XII. Siec.

9. *Roger du Hommet Ev. de Dol.*

ROGER DU HOMMET, tiroit son Origine de Richard du Hommet Chancelier d'Angleterre, dont le Château étoit sur le bord de la riviere de Vire dans le Diocése de Coûtances, vis à vis celui de Neüilly, qui appartient aux Evêques de Bayeux. Il étoit Archidiacre de Bayeux, quand il fut élû l'an 1160. ou 1161. pour remplir la place de Robert du Mont Evêque de Dol, qui fut en obligation de se démettre de sa Dignité, à cause qu'il étoit devenu aveugle. Roger ne joüit de l'honneur de l'Episcopat que trois ou quatre ans, étant mort en 1164.

10. *Arnoul Evêque de Lisieux.* Gal. Christ. to. 2. fol. 648. & to. 3 fol. 968. Moret. Dict. Hist.

ARNOUL, Evêque de Lisieux prît naissance dans la Province de Normandie. L'Eglise de Bayeux se glorifie d'avoir eu ce sçavant Homme pour son Tresorier, qui en est la quatriéme Dignité; aprés quoy il devint Archidiacre de Séez. Il avoit un Oncle nommé Jean Evêque de Lisieux, auquel il succeda l'an 1141. Sa pieté & son profond sçavoir lui procurerent cette éclatante Dignité, dont il remplit parfaitement toutes les obligations. En 1148. il fit le voyage d'Outremer, avec ceux qui s'étoient croisez pour le recouvrement de la Terre-Sainte; & à son retour il se trouva au Couronnement de Henry II. Roy d'Angleterre; la cérémonie en fut faite l'an 1154. Pendant qu'il eut l'honneur d'être auprés de ce Prince, il le retint toûjours dans de tres-bons sentimens. Arnoul eut part à plusieurs grandes affaires de son tems, & le Pape Alexandre III. l'honora de son estime. Ce Souverain Pontife qui sçavoit que ce digne Evêque, s'étoit procuré les bonnes graces de Henri II. l'employa dans les Negociations entre ce Prince & Thomas Becket Arche-

Digitized by Google

XII. Siec. vêque de Cantorbery; Mais aïant pris trop fortement le parti de ce dernier, il encourut la disgrace du Roy d'Angleterre. Malgré les services considerables qu'Arnoul avoit rendus à Alexandre III. ce Pape ne laissa pas sur les accusations intentées contre ce Prélat, par Sylvestre Tresorier de son Eglise, & par Jean neveu de l'Evêque de Séez, de nommer les Evêques du Mans & d'Avranches Commissaires pour juger cette affaire. Arnoul comparut devant eux, & Guillaume Evêque de Paris & Cardinal, fut present au Jugement de cette affaire. Le Tresorier reconnut en presence des Juges, la fausseté des plaintes qu'il avoit faites contre son Evêque, & promit de ne les plus renouveler à l'avenir. Jean soûtint ce qu'il avoit avancé; mais le Jugement ne lui aïant pas été favorable, il en appella au S. Siége, quoy que le Pape eût donné commission aux deux Evêques de juger sans appel. Cette derniere affaire regardoit la Sécularisation de l'Archidiaconé de Séez, à laquelle Arnoul s'opposoit; mais nonobstant les remontrances qu'il fist au Pape, & les raisons qu'il allegua pour l'empêcher, le Pape l'accorda à l'Evêque de Séez. Cependant la mesintelligence s'étant mise derechef, entre le Roy d'Angleterre & S. Thomas de Cantorbery, il y eut des Personnes assez déterminées, pour aller assassiner ce S. Prélat au milieu de son Eglise. Le déplaisir qu'Arnoul ressentit de la mort de son Ami, qui soûtenoit avec tant de zéle & de courage les droits de l'Eglise, lui donna la pensée de quitter son Evêché; & s'étant retiré l'an 1180. dans le Monastere de S. Victor proche de Paris, il y mourut le dernier jour d'Aoust de l'an 1182. on l'enterra dans le Chœur devant la Chapelle de S. Denis, où l'on voit son Epitaphe. Nous avons plusieurs Ouvrages de cét Evêque, qui sont des témoignages de la pieté & de la beauté de son Genie.

C'est à lui-même que nous sommes redevables du Recüeil de ses Lettres, qu'il fist à la priere de Gilles Archevêque de Roüen, à qui il les adresse par sa premiere lettre. Elles sont écrites avec beaucoup d'élegance & d'esprit, pleines de pensées ingenieuses & de Sentences morales, ce qui les rend autant utiles qu'agreables. Il y en a plusieurs qui ne sont que de compliment, ou pour des affaires particulieres; mais il y en a d'autres qui concernent des affaires Ecclesiastiques, & contiennent des points de Discipline, comme celles qu'il adresse aux Souverains Pontifes. Ce Prélat

lat avoit une grande facilité à faire des Vers, & ceux qu'il nous a laiſſez, ſont aſſez beaux & dans toutes les regles de la Poëſie. Le P. Dom Luc Dachery nous a donné dans le ſecond Tome du Spicilege, un excellent diſcours adreſſé à Geoffroy Evêque de Chartres, compoſé par Arnoul, lorſqu'il étoit encore Archidiacre de Séez. Il eſt intitulé, *De Schiſmate orto poſt Honorii II. diſceſſum contra Girardum Epiſcopum Engoliſmenſem.* Ainſi il attaque Pierre de Leon Antipape, & Girard Evêque d'Angoulême ſon Legat. Cét Ouvrage eſt écrit avec beaucoup de vehemence & de force; il y dépeint d'une maniere tres-vive, les deſordres & les vices de cét Antipape & de ſon Legat; défend l'élection & les actions d'Innocent II. & fait voir que celui-cy eſt le veritable Pape. Le même P. D. Luc Dachery nous a encore donné à la fin du troiſiéme Tome de ſon Spicilege, un Sermon ſur l'Annonciation de la Ste. Vierge, & cinq autres Lettres de cét Auteur. Ses Oeuvres ont été imprimés à Paris ſur un Manuſcrit de la Bibliothéque d'Adrien Turnebe, l'an 1585. ſous ce titre, *Epiſtolæ, Conciones & Epigrammata*; & enſuite dans la Bibliothéque des Peres. XII. Siec.

PIERRE DE BLOIS merite bien de tenir ſa place entre les Perſonnes illuſtres de l'Egliſe de Bayeux, puiſqu'il paſſe avec juſtice, pour un des plus habiles Hommes du XII. Siécle. Il étoit François, natif de Blois ſur Loire, d'où il a tiré ſon nom. Nous apprenons de ſes Lettres, qu'il tiroit ſon Origine d'une Famille conſiderable de la Province de Bretagne. Il avoit un frere nommé Guillaume, Abbé de Mani en Sicile. Pierre de Blois étudia les Humanitez & les belles Lettres à Paris, le Droit Civil & Canonique, & la Medecine à Boulogne; il ſçût auſſi cultiver les Mathematiques, l'Aſtrônomie & la Poëſie. Aprés avoir excellé dans les Sciences Profanes, il ſe donna tout entier à la Theologie, dans laquelle il eut pour Maître Jean de Salisbery Evêque de Chartres. Son merite le rendit cher à de grands Princes, & à d'Illuſtres Prélats de ſon tems. En 1167. il paſſa en Sicile avec Etienne fils du Comte du Perche & Couſin de la Reine de Sicile; les preuves qu'on y eut de ſon habileté, le firent choiſir pour être Precepteur, & enſuite Secretaire de Guillaume II. Roy de Sicile. Mais il fut obligé de quitter bien-tôt *Pierre de Blois.* Ep. 90. & 93.

XII. Siec. ce païs, quand Etienne Comte du Perche, qui avoit été fait Chancelier du Royaume & Archevêque de Palerme, en fut chaſſé. Lorſqu'il fut de retour en France, il écrivit à ſon frere Guillaume Abbé de Mani, de ſuivre ſon exemple & d'abandonner une terre qui devoroit ſes Habitans; ce bon Abbé touché de ſes Lettres & de ſes remontrances, remît ſon Abbaye entre les mains du Pape, & vint en France en qualité de ſimple Moine.

Henry II. Evêque de Bayeux, ſe faiſant un devoir de remplir ſon Egliſe de dignes Sujets, donna à Pierre de Blois la Prébende de la Mare. Pendant qu'il étoit Chanoine il écrivit à ce Prélat une Lettre, dans laquelle il le prie de pardonner à Guillaume Camerier de l'Abbaye de S. Etienne de Caën, qui avoit fait un meurtre en ſon corps défendant, & qui touché d'un ſenſible regret de cette action, avoit fait pénitence. La Lettre 159. eſt encore adreſſée à cét Evêque. Les grandes affaires, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Seculieres, dans leſquelles il ſe trouva engagé, l'empêcherent d'entrer dans le Sacerdoce, & il répondit à ſes Amis qui le preſſoient de ſe faire ordonner Prêtre, que ſes péchez l'en rendoient indigne. Il fut appellé en Angleterre par le Roy Henry II. & aprés avoir paſſé quelque tems à ſa Cour, il ſe retira auprés de Richard Archevêque de Cantorbery, dont il devint Chancelier. Cét Archevêque ſçût profiter de ſes Talens, & l'envoya vers le Roy Henry II. vers les Papes Alexandre III. & Urbain III. pour les affaires de l'Egliſe de Cantorbery. Henry II. étant mort, il demeura quelque tems auprés d'Eleonor Reine d'Angleterre.

Il ſemble que ce ſoit la deſtinée des grands Hommes, d'être expoſez pendant leur vie à mille revers de fortune, ſoit que ce ſoit un effet de l'envie des hommes, qui ont peine à ſouffrir en place ceux dont ils croient égaler le merite, ou que ce ſoit un effet particulier de la Providence, Dieu leur envoyant des afflictions & des traverſes pour les détacher du monde & des plaiſirs, & leur apprendre à ne ſe confier qu'en lui, & à ne point mettre leur appuy dans les enfans des hommes. Quoy qu'il eût eu des Charges conſiderables, qu'il eût poſſedé pluſieurs Benefices, & que les Grands l'euſſent comblé de biens, il ſe vit neanmoins ſouvent reduit dans la neceſſité. Il ſe plaint dans une de ſes Lettres, que quelques Chanoines de Chartres, qu'il croyoit être de ſes Amis,

Ep. 49.

avoient donné des memoires contre lui, dans un procez qu'il avoit avec Robert de Salisbery pour une Prebende de Chartres, dont il fut dépoüillé. Rotrou Archevêque de Roüen, qui avoit beaucoup de conſideration pour ſon mérite, lui avoit procuré un Canonicat dans ſon Egliſe de Blois : mais celui à qui il en avoit confié l'adminiſtration pendant ſon voyage d'Angleterre, lui en retint le revenu durant cinq ans. Sur la fin de ſa vie, il fut dépoüillé de l'Archidiaconé de Bath, qui lui avoit été donné quand il vint en Angleterre. Quelque tems aprés on lui donna celui de Londres, dans lequel il trouva beaucoup de travail, & peu de revenu. C'eſt ce qui l'obligea d'écrire au Pape Innocent III. pour le prier d'augmenter les revenus de cét Archidiaconé, dans lequel il y avoit bien quarante mille hommes & ſix-vingt Egliſes, & pour ſe plaindre qu'il ne pouvoit tirer aucun des droits qu'on a coûtume de payer aux Archidiacres. Il avoit été pourvû d'un Doyenné ſitué dans le Diocéſe de Cheſter, mais le Clergé de cette Egliſe étoit ſi peu reglé dans ſes mœurs, qu'il aima mieux quitter ſa Dignité, que d'être le ſpectateur de mille deſordres, auſquels ſon exemple, ny ſes remontrances n'avoient pû remedier. Il fut auſſi pourvû d'une Prébende dans l'Egliſe de Salisbery : mais il declare que le revenu en étoit ſi modique, qu'il ne ſuffiſoit pas pour faire un voyage en ce païs là. Ainſi aprés avoir paſſé vingt ſix ans en Angleterre parmy les Charges & les Honneurs, il ſe vit reduit dans de ſi grands beſoins, qu'il fut en obligation d'écrire à l'Archevêque de Sens, pour implorer ſon aſſiſtance, & le prier de lui donner un Canonicat dans le Diocéſe de Chartres, afin qu'aprés avoir eſſuyé tant de traverſes & de fatigues, il pût mener une vie plus tranquille dans ſa Patrie, & y mourir en repos. Ce Prélat lui avoit promis qu'il ſatisferoit ſes deſirs, & même qu'il le recevroit dans ſa maiſon : mais les effets ne répondirent pas aux promeſſes. Pierre de Blois en fut outré, & il ne pût s'empêcher de ſe plaindre à cét Evêque même de ſon manquement de parole.

XII. Siec. Gouſſain. in Not. Ep. 151. Ep. 133. Ep. 128.

Au reſte, Pierre de Blois étoit un Genie extraordinaire, & dont peu de Sçavans ont égalé la force & la capacité. Il dit lui-même, qu'il dictoit en même-tems trois differentes matieres à trois Perſonnes qui écrivoient ſous lui, pendant qu'il en écrivoit une quatriéme ; ce qu'on n'a jamais dit que de Jules Ceſar. Il

Ep. 93. Plin. lib. 7. c. 25. Plutarch. in Jul.

XII. Siec. n'y a point d'Auteur qui ait plus rempli ſes Lettres de citations de Livres ſacrez, Eccleſiaſtiques & Profanes que lui ; elles n'en ſont preſque qu'un tiſſu. Il parle avec liberté, reprend fortement les vices, & maintient la Diſcipline & les Regles Eccleſiaſtiques. Il avoit une fecondité admirable pour exprimer diverſement les choſes, & ſes penſées ſont délicates & ſubtiles. Pierre de Gouſſainville Prêtre de Chartres, nous a ramaſſé tous ſes Ouvrages dans une nouvelle Edition imprimée à Paris l'an 1667. enrichie de ſçavantes Remarques. Ces Ouvrages conſiſtent en cent quatre-vingt trois Lettres, ſoixante & cinq Sermons, & dix-ſept Opuſcules. Les Centuriateurs de Magdebourg ſe ſont trompez, quand ils ont dit que Pierre de Blois avoit été Archevêque de Roüen, puiſqu'aucun Auteur n'a jamais dit qu'il ait été revêtu de cette Prélature, ni d'aucune autre ſemblable. Ce ſçavant Homme mourut vers l'an 1200. Quelques Ecrivains diſent que ce fut en Angleterre ; mais la choſe n'eſt pas tout à fait conſtante.

Gouſſ. in Præf. Oper. Pet. Bleſ.

Digitized by Google

XIII. SIELCE.

PIERRE

I. DU NOM

XXXVII. EVÊQUE.

CHAPITRE XLIII.

PIERRE I. du nom, fut le Successeur immediat de Henry II. dans l'Evêché de Bayeux; mais le peu de tems qu'il le posseda (puisqu'il ne fut qu'un an Evêque) ou le peu de choses qu'il fit dans son Episcopat, ne nous ont laissé aucuns Actes de sa vie. On ignore même le nom de sa Famille, le tems de sa naissance, sa Patrie & le jour de sa mort. Les Auteurs qui en parlent, sont Jacques Severt dans son Histoire Chronologique des Archevêques de Lyon, & des Evêques qui dépendent de ce Siége Primatial des Gaules. Demochares dans son traité du Sacrifice de la Messe, le Pere Jacques Sirmond dans ses Conciles de France du treiziéme Siécle; Robert Claude dans sa *Gallia Christiana*, Jean Chenut dans son Histoire Chronologique des Evêques, & les autres; aussi-bien que plusieurs Manuscrits, qui font foy, qu'il n'a tenu l'Episcopat de Bayeux qu'un an, & qu'il est mort en 1206. Dans le Livre intitulé *Neustria Pia*, il est fait mention des Lettres que Pierre Evêque de Bayeux écrivit touchant le different qui survint entre lui & le troisiéme Abbé de Troarn. Il est vray que cét Auteur le fait succeder à Philippes

In Ep. Baio. Edit. Lugd. 1628. Epist. Bai. 17.

Fol. 562.

Digitized by Google

XIII. Siec. Evêque de Bayeux; mais bien qu'il y ait de l'erreur dans le tems, on ne peut pas dire que ce ſoit un autre Evêque que Pierre, puiſqu'il n'y en a eu devant lui aucun de ce nom & qu'il n'y en eut que long-tems aprés d'autres qui s'appellaſſent Pierre. La même choſe eſt auſſi rapportée dans l'Hiſtoire de la maiſon de Harcourt.

To. 4. in addit. fol. 14.

ROBERT DES ABLEGES OU D'ABLAGEL XXXVIII. EVÊQUE

CHAPITRE XLIV.

ROBERT DES ABLEGES, OU D'ABLAGEL XXXVIII. Evêque de Bayeux, étoit d'une tres illuſtre Famille, puis qu'il deſcendoit de Drogon fils aîné, ou ſelon d'autres, ſecond fils de Tancrede de Hauteville du Diocéſe de Coûtances, qui avoit douze fils, ſix ou huit deſquels paſſerent en Italie, vers l'an 1024. & ſe rendirent Maîtres de la Poüille & de la Calabre, & ſubjuguerent enſuite la Sicile. Robert fiſt paroître dés ſon enfance de fortes inclinations à la pieté, & il ne ſe rendit pas moins illuſtre par ſa Science, & ſa Sageſſe, que par la grandeur de ſa Nobleſſe. Ayant choiſi l'état Eccleſiaſtique, il devint Chanoine de Bayeux, & demeurant quelque tems dans l'Ordre du Soûdia-

Ord. Vit. Hiſt. Eccl. lib. 3. apud du Chêne fol 472 & 483. Vvil. Gemet. lib. 7. Goltzius Sicil. Hiſt. Euſeb Mt. nelle foreſt. Hiſt. Gal. & Henri. I. & alij.

Digitized by Google

conat, ſoit qu'il ſe jugeât indigne des Ordres Superieurs, ſoit pour quelque autre raiſon que nous ne ſçavons pas, ſes bonnes Qualitez jointes à la Nobleſſe de ſon Sang, l'éleverent à l'Evêché de Bayeux, ayant été éleu par le Chapitre de cette Egliſe incontinent aprés la mort de Pierre l'an 1205. XIII. Siec. *Robert des Abiezes.*

Cependant ſon élection fut traversée par la brigue de Guillaume Chanoine de Pezerolles, qui ayant mis le Doyen de cette Egliſe, & quelques autres Chanoines dans ſon parti, ſe fiſt nommer Evêque. L'affaire fut portée à Rome, devant le Pape Innocent III. qui ayant trouvé qu'il y avoit du defaut, dans l'une & dans l'autre élection des deux Pretendans les déclara nulles, ordonna que le Chapitre procederoit à une nouvelle élection, ce qui fut fait; & Robert ayant eu le plus grand nombre de Suffrages, & ayant été élû Canoniquement, le Pape confirma l'élection, & renvoya le nouvel Evêque vers Gaultier Archevêque de Roüen ſon Metropolitain, pour recevoir de lui l'Ordre de Prêtriſe & la Conſecration, ce qui arriva le 25. & 26. de Fevrier de l'année 1206. Un Auteur que je cite à la marge, veut qu'il ait été conſacré Evêque de Bayeux, ſur la fin du mois de Mars de l'an 1205. mais il y a de l'apparence qu'il ſe trompe, puis qu'un peu aprés, parlant d'une donation que Gaultier Archevêque de Roüen ratifia pour ſon Chapitre, le jour de S. Michel de l'an 1206. il dit, que cela ſe fiſt en preſence de Robert Evêque de Bayeux, nouvellement ſacré; Or il n'auroit pas dû dire que Robert étoit nouvellement ſacré, s'il l'avoit été dés le mois de Mars de l'an 1205. puiſqu'à ce compte il y avoit déja plus d'un an & demy qu'il étoit conſacré Evêque ſelon lui. *In Cartul. St. Laudi. & Pome. Conc. Roth fol. 198.* *Hiſt. Pom. des Arch. de Roüen. fol. 436.*

Nous ſommes en obligation de remarquer icy, pour conſerver à notre Siége l'antiquité & le rang par deſſus tous les autres de la Province, que quoy que notre Evêque fût le plus jeune d'entre les Prélats, il ne laiſſa pas de ſouſcrire aprés ſon Metropolitain à la Lettre qu'ils adreſſerent tous enſemble, l'an 1207. à Philippes Auguſte, touchant le remede que l'on pouvoit apporter aux conteſtations qui arrivoient ſur la nomination des Benefices. Voicy ce que contenoit la Lettre, & la réponſe du Roy, qui meritent bien de tenir icy leur place.

Digitized by Google

XIII. Siec.

Robert des Ablegets.

A très excellent Seigneur, l'Illustre Philippes le Serenissime Roy des François Vvaultier par la grace de Dieu Archevêque de Roüen & ſes Suffragans & Robert Evêque de Bayeux, Guillaume Evêque d'Avranches, Luc Evêque d'Evreux, Jourdain Evêque de Liſieux, Vivien Evêque de Coûtances, & Sylveſtre Evêque de Séez, ſalut & obeïſſance toute entiere.

» NOus vous ſupplions pour le ſalut de votre ame, & pour
» celui de vos Predeceſſeurs, d'ordonner que lors qu'il y aura
» des Benefices vaquans, dont la nomination ſera conteſtée, on dé-
» pute pour en connoître, quatre Prêtres & quatre Gentilshom-
» mes, qui ſeront choiſis les plus capables, & les plus vertueux
» qu'il ſera poſſible, par l'Evêque & par le Bailly du Diocéſe où
» ſe trouvera le Benefice. Et aprés que ces huit Perſonnes auront
» juré ſur les choſes les plus ſacrées, l'Evêque & le Bailly les exa-
» mineront ſoigneuſement & ſéparement ſur le rapport qu'ils fe-
» ront du droit de Patronnage, lequel ſera accordé à celui qui
» aura le plus de voix. Mais s'il arrive que les huit deputez ne
» puiſſent trouver à qui appartient la donation de ce Benefice, ils
» marqueront celui qui en aura été le dernier Preſentateur, afin
» qu'il en ait la ſaiſie. Que ſi quelque Eccleſiaſtique pretendoit s'op-
» poſer à ce réglement, nous nous déclarons contre lui, dans le
» procez qu'il en intenteroit. Et nous ſommes convenus de bonne
» foy, de terminer toûjours cette affaire ſans retardement. Que
» ſi d'ailleurs elle étoit portée devant vous ſur des difficultez qui
» pourroient ſurvenir, votre Majeſté en ordonnera ce qu'elle trou-
» vera à propos. Cependant qu'aucune Egliſe, ſur laquelle il y au-
» ra conteſtation, ne puiſſe être donnée par l'Evêque, avant que
» la queſtion ait été decidée en la maniere qu'il a été propoſé,
» s'il n'y a eu ſix mois de vaquance ; & encore ſauf le droit du Pa-
» tronnage, &c.

Réponſe du Roy Philippes Auguſte.

» Nous accordons à l'Archevêque & aux Evêques de Norman-
» die ce qu'ils nous demandent par cette Requête. Et nous voulons
qu'elle

qu'elle soit observée exactement, suivant les clauses qui y sont contenuës. Sur quoy nous vous mandons & commandons que vous l'observiez & la faſſiez observer de la sorte. Fait à Gisors l'an de grace 1207. au mois d'Octobre. XIII. Siec. Robert de Ableges.

La même année Philippes Auguſte qui conſideroit notre Prelat, lui donna ſa Chapelle, qui eſt maintenant l'Egliſe Parroiſſiale de N. Dame de Neuville, dans l'exemption du Diocéſe de Coûtances, avec le droit de Patronnage & toutes les Dixmes; Et ce Prelat en fiſt quelque tems aprés un don à ſon Chapitre, parce qu'il s'obligea de faire deux Obits tous les ans aprés ſa mort, l'un pour le repos de ſon ame, & l'autre pour celle de Drogon ſon Pere * & de donner auſſi en même tems ſoixante ſols aux Pauvres. Cartul. rub. Epi. fol. 21. Cartul. Capit. Baio. fol. 60.

* *Ce Drogon qui eſt nommé icy pour le Pere de notre Evêque, ne peut pas être celui qui paſſa en Italie, & qui devint Duc de Calabre & de la Poüille, l'an 1044. aprés la mort de Guillaume ſurnommé Bras-de-Fer ſon Frere, que les autres avoient établi leur Souverain, l'an 1040. Car Drogon ayant été tué en 1047. & Robert étant mort Evêque de Bayeux l'an 1231. il ſe trouveroit qu'entre la mort du Pere & celle du Fils, il y auroit eu plus de cent quatre-vingt ans d'intervalle, ce qui ne peut pas ſe ſoûtenir; Ainſi il faut que Drogon Pere de Robert des Ableges, & Drogon Fils de Tancrede de Hauteville, ſoient deux perſonnes differentes.*

Le Roy Philippes Auguſte, témoignant toûjours beaucoup de bienveillance à notre Prelat, lui donna encore la Chapelle de S. Oüen ſituée dans ſon Château de Bayeux, avec toutes ſes dépendances, à la charge d'en laiſſer joüir ſa vie durante le Doyen de ſon Egliſe qui la poſſedoit. La donation en fut expediée à Anet au mois d'Avril de la même année.

Le zéle qu'il eut pour la diſcipline Eccleſiaſtique, & pour le bon ordre de ſon Egliſe, le fiſt travailler fortement à remedier à quelques abus qui s'étoient introduits dans ſa Cathédrale, & qui étoient d'une dangereuſe conſequence. Le premier étoit que le plus ſouvent ceux qui avoient été élû Evêques, fondoient dans leur Egliſe des Prébendes du revenu de l'Evêché, & les

XIII. Siec. donnoient ordinairement à ceux qui avoient favorisé leur élection; de sorte que dans la suite, les Evêques se fussent trouvés dépoüillés de tous leurs biens : c'est ce qui l'obligea à défendre de faire desormais de semblables fondations. Le second abus étoit que plusieurs Chanoines contens de vivre à leur aise du bien du Crucifix, étoient peu soigneux de s'acquiter de leur devoir, & de se faire promouvoir au Sacerdoce. Delà naissoit la negligence du Service divin, & la peine extrême de trouver quelquefois des Prêtres pour celebrer les Messes d'obligation. Ainsi dans un Chapitre tenu le jour de la Fête de S. Michel de l'an 1207. Il fut arrêté du consentement des Chanoines, que lorsque les six Prebendes suivantes, sçavoir celles d'Arry, d'Amayé, de Moon, de Vaucelles, de Gavrus, & de la Mare viendroient à vaquer, on ne les pourroit donner qu'à des Prêtres, ou à des Ecclesiastiques qui seroient en état & prests de recevoir le Sacerdoce, afin d'ôter ce fâcheux inconvenient.

Robert des Ableges.

Nous avons déja vû que notre Evêque par un effet de sa piété, avoit donné à son Chapitre le Patronnage de l'Eglise de Neuville située dans le Diocése de Coûtances; par une continuation de ses bien-faits, il leur donna encore, l'an 1210. le Patronnage de Notre-Dame des Champs, dans le Diocése de Roüen. Le 21. Avril de la même année, il consacra l'Eglise de l'Abbaye du Val-Richer, située dans son Diocése. Quelque tems aprés, il acheva l'Hopital que Guillaume I. Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie avoit commencé à Bayeux pour retirer les pauvres, & en augmenta considerablement le revenu, ayant établi pour le premier Administrateur de cette Maison, un nommé Raulin Morin.

Pendant que notre Prélat s'occupoit si saintement à remettre le bon ordre dans son Eglise, & à donner des marques si éclatantes de son desinteressement & de sa charité, il fut en obligation de quitter son troupeau, pour aller à la guerre contre les Albigeois vrais Manichéens, qui s'étoient prodigieusement multipliés, ayant corrompu & infecté de leurs pernicieuses erreurs, une grande partie des Provinces Meridionalles de France, & entre autres la Provence, le Languedoc & la Gascogne. On avoit d'abord tâché de gagner ces Heretiques rebelles à Dieu, & à leur Prince, par la douceur; on leur avoit envoyé des Theologiens & des Prédicateurs qui n'avoient pas moins de zéle que de science, pour les convertir. Saint Dominique s'y étoit signalé d'une maniere

Digitized by Google

toute extraordinaire & par ſes fortes remontrances jointes à la ferveur de ſes priéres, il en avoit retiré pluſieurs de cette deteſtable Hereſie, qui admettoit deux Principes, ou deux Dieux, l'un bon & l'autre mechant; mais ceux qui y demeurerent, furent toûjours en plus grand nombre; & même le mal s'augmentoit de jour en jour d'une maniere ſurprenante. Raymond Comte de Toulouſe s'étant declaré leur Chef, ils en devinrent ſi inſolens qu'ils aſſaſſinerent Pierre de Château-neuf Legat du Pape, lequel venoit d'excommunier ce Prince, qui perſeveroit opiniatrement dans l'Hereſie, malgré toutes les ſages remontrances qu'on lui avoit faites. On vit par ce meurtre ce que ſon devoit attendre de leur fureur s'ils devenoient les plus forts; Et les Princes Catholiques n'eurent pas de peine à comprendre de quelle importance il étoit, d'exterminer une Secte ſi dangereuſe tant pour leur propre intereſt, que pour celui de l'Egliſe; de ſorte qu'ils recûrent avec plaiſir la Croiſade que le Pape Innocent III. publia l'an 1208. contre ces Heretiques, avec la conceſſion des indulgences qu'il avoit octroyées à ceux qui étoient allés en Orient contre les Sarazins. XIII. Siec. Robert des Ableges.

Deux choſes engageoient notre Evêque dans cette ſainte expedition; l'une étoit le zéle qu'il avoit pour la Religion; & l'autre l'obligation où il étoit par la coûtume introduite en France, de fournir, non ſeulement à cauſe de ſes Fiefs, des ſoldats pour la guerre; mais encore d'accompagner la perſonne de ſon Souverain à l'Armée. Le Roy Philippes y envoya des troupes: & l'on compta parmy les Croiſés, le Prince Loüis fils aîné du Roy, Odon Duc de Bourgogne, les Comtes de Montfort, de Dreux, de Ponthieu, de Nevers, de S. Paul, de Bar, d'Auxerre, de Geneve, de Poitiers & de Foreſt, Guiſchard de Beaujeu, Gaultier de Joigni, le Seigneur d'Anduſe & pluſieurs autres. Notre Evêque s'y trouva avec les Archevêques de Roüen, de Lion & de Sens; les Evêques de Paris, de Liſieux, de Séez, de Chartres, de Beauvais, & pluſieurs autres Prélats & Abbez. Il n'eſt pas de mon deſſein de raporter icy en détail ce qui ſe paſſa dans cette fameuſe expedition. Simon Comte de Montfort, le Heros de cette Croiſade, qui fut élû General de l'Armée, enleva pluſieurs Villes conſiderables dont ces Heretiques s'étoient emparés, & gagna ſur eux l'an 1213. la memorable victoire de Muret, où avec une poignée de monde, il défit leur armée compoſée de plus de cent

XIII. Siec. mille hommes. Dans cette ſanglante défaite le Roy d'Arragon fut tué, avec vingt mille de ſes Soldats. Ce fut ce même zéle qui porta notre Evêque à s'engager dans la Croiſade, que le même Pape Innocent III. fiſt publier en 1215. dans le Concile de Latran, pour retirer des mains des Infideles, la Terre-Sainte. Il amaſſa quelques Milices, qu'il mena lui-même en Paleſtine l'an 1216. & ſe trouva à la bataille d'Acre, où les Infideles furent battus, & la ville d'Acre ou de Ptolemaïde delivrée de leurs inſultes.

Robert des Abloges.

An. 1216.

Math. Paris Hiſt. Angl. an. 1216.

Les Souverains Pontifes ayant reconnû que notre Evêque n'avoit pas moins de capacité à traiter les affaires, que de courage à les faire executer, lui adreſſerent pluſieurs commiſſions fort honorables. Le Pape Innocent III. lui envoya un Récrit datté du 9. Juin de l'an 1213. par lequel il l'établiſſoit Juge d'une affaire de conſequence, qui regardoit l'Evêque de Séez, & le Prieur * de la même Ville. Ils avoient été tous deux accuſés d'avoir commis des crimes atroces, & qui avoient cauſé un terrible ſcandale dans toute la Ville. C'eſt ce qui avoit obligé les gens de bien d'en porter leurs plaintes au S. Siége; ainſi le Pape ne croyant pas qu'il dût ſe taire dans cette occaſion, lui ordonna conjointement avec l'Evêque de Coûtances, & l'Abbé de Perſeigne, de s'informer de la verité du fait, & de dépoüiller l'Evêque & le Prieur de leurs Bénéfices, s'ils les trouvoient convaincus des choſes dont ils étoient accuſés. Mais on ne ſçait point le jugement qu'ils porterent ſur cette affaire.

Innoc. Pap. Epiſt. 18 lib. 3. Reg. oper.

* On appelloit alors Prieur, le Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Séez, parce que le Chapitre étoit regulier.

Il conſulta ce même Pape ſur le different qui s'étoit élevé, touchant l'élection du Doyen de ſa Cathédrale, remiſe au Jugement de ſept de ſes Chanoines, à condition que celui qui auroit plus de Suffrages, ſeroit reconnû pour le Doyen. Il arriva que trois des Chanoines donnerent leur voix à l'un des ſept qui avoient été nommés, lequel accepta cette Dignité; & les trois autres donnerent leurs Suffrages à une autre Perſonne; de cette maniere il ſembloit que les voix fuſſent partagées. Innocent lui fiſt réponſe qu'un Prelat comme lui, habile dans les matieres de Droit, devoit ſçavoir que celui des ſept Chanoines qui avoit été élû, étoit inconteſtablement le Doyen, & que tous les autres devoient le reconnoître pour tel. La raiſon eſt, qu'ayant conſenti à ſon élection, il s'étoit par conſequent joint avec

Cap cum in jure 33. lib. 1. Dec. tit. 6.

Digitized by Google

les autres Chanoines qui l'avoient nommé. Cependant une semblable nomination, paroîtroit maintenant fort irreguliere & contraire aux maximes du Droit d'aprefent. XIII. Siec.

Robert des Ableges.

Le Pape Honorius III. lui adreſſa auſſi un Bref, pour terminer un different qui étoit entre l'Evêque de Vennes & l'Abbé de S. Oüen de Roüen. Cét Abbé prétendoit, que la troiſiéme partie des amendes, qui provenoient de la condamnation des Habitans de cinq parroiſſes, lui devoient appartenir, ſuivant le Droit commun; l'affaire fut portée au S. Siége, & le Pape l'ayant renvoyée devant notre Evêque, qu'il connoiſſoit parfaitement verſé dans ces matieres, lui récrivit que nonobſtant les Sentences qui avoient été données dans d'autres démeſlez ſemblables, il falloit ſe conformer à l'uſage établi de tout tems dans la Province.

Cap. dilect. 18. tit. de Off. Jud. ord. 31. lib. 1. Decret.

Au retour de ſon voyage de la Terre-Sainte, il ratifia en 1216. la Fondation que Henry de Beaufou avoit faite l'année précedente, de l'Abbaye de Belle-Etoille, de l'Ordre de Prémontré, ſituée dans la parroiſſe de S. Jean de Ceriſy, entre Tinchebray, Flers & Condé ſur Noireau. Et l'an 1219. il reçût la Fondation que Guillaume Acarin riche habitant de la parroiſſe de Grainville, dans le Doyenné de Fonteney le Pênel, fiſt de l'Egliſe Collegiale du S. Sepulchre de Caën, ſur le modéle de celle de Jeruſalem, ou la dévotion l'avoit obligé de faire un Pelerinage, & où il s'étoit obligé par Vœu d'en faire bâtir une ſemblable à ſon retour, en y conſacrant la plus grande partie de ſes biens. Cette belle Egliſe a ſubſiſté juſqu'en l'année 1562. comme le raporte Charles de Bourgueville Sr. de Bras, témoin oculaire des impietez des Calviniſtes, leſquels ſous pretexte qu'elle dominoit ſur le Château de la Ville, la firent abatre à coup de Canon, ſans qu'il en reſtât le moindre veſtige; le Duc de Boüillon étant alors Gouverneur de la Province. Cette Egliſe Collegiale fut fondée de dix Prébendes, on unit la derniere au Doyenné que Robert des Ableges confera à Guillaume Acarin, & lui accorda le pouvoir de nommer aux Prébendes, alternativement avec lui, ce qui a paſſé auſſi à ſes Succeſſeurs, qui joüiſſent du même Droit.

Neuſt. Pia. fol. 910. & ſeq.

Cart. Fund. & lib. Nig. Cap. Baioc. fol. 57.

Hiſt. Nor.

Une Bulle du Pape Innocent III. de l'an 1210. nous apprend qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de la ville de Caën, un Pré qui eſt proche la Porte Millet de la même Ville. Il donna auſſi à ſon

Cart. Nig. cap. Baioc. fol. 6.

Digitized by Google

XIII. Siec. Chapitre la Dixme des Saumons, qui ſe prenoient alors aſſez abondamment dans la riviere de Vire, proche ſon Château de Neüilli : & l'an 1221. il lui donna la moitié des Dixmes qu'il poſſedoit dans la parroiſſe de Cuſly, auſſi-bien que cinq acres de terre proche le bois de la Vatine de Neüilly, pour y bâtir une grange ; & une acre dans Racinet, où ils avoient auſſi une grange, qu'il exempta de toutes ſortes de redevances.

Robert des Abiges.

Le Convent des Freres Mineurs de S. François, nommés autrement Cordeliers, qui eſt à Bayeux, le reconnoit pour ſon Fondateur. En effet dés l'an 1220. lorſqu'il revenoit d'une ſeconde expedition qu'on avoit faite contre les Albigeois, qui reprenoient de tems en tems de nouvelles forces, & paſſant par Ville-Franche en Baujolois, il y prît le B. Gregoire de Lombardie, l'un des compagnons de S. François d'Aſſiſe, qu'il amena avec lui à Bayeux, & avec le ſecours du Chanoine d'Arry & du Baron de Champigny, il les établit dans cette Ville, leur ayant fait bâtir d'abord une Chapelle ſous l'invocation de S. Gilles, & enſuite il leur fiſt conſtruire un Convent à ſes frais.

Au mois d'Octobre de l'an 1223. un Seigneur nommé Guillaume d'Emery, donna à notre Evêque le Patronnage de l'Egliſe de Mathieu, avec les maiſons & les terres qui en dépendoient. Au mois de Novembre de l'an 1223. il tranſigea avec Guillaume du Bellay, de tous les Droits qu'il prétendoit avoir ſur les moulins de la terre de Neüilly ; & le jour de la Magdeléne de l'année 1224. il acheta de Robert de Marmion toute la terre qu'il y poſſedoit. Il approuva auſſi l'échange que le Chapitre avoit fait avec le Pleſſis Grimoul, du Patronnage de trois Parroiſſes, pour celui de la Parroiſſe de S. Exupere, ſituée dans un des Fauxbourgs de la ville de Bayeux. Ce digne Prélat ſe trouva auſſi aux Obſéques de Philippes Auguſte, qui mourut au mois de Juillet de l'an 1223. qui ſe firent à S. Denis, lieu ordinaire de la Sépulture de nos Rois. Enfin il paya lui-même le tribut à la nature & aprés avoir gouverné avec beaucoup de gloire ſon Diocéſe, l'eſpace de 25. ans, il mourut le 29. Janvier de l'an 1231. On lui fait tous les ans un Obit le même jour. Il fut inhumé dans la Nef, devant le Crucifix ſous la Couronne.

Cart. Nig. Epiſc. in fine n. 12.

Cart Pleſſ. Grim.

Digitized by Google

THOMAS DE FREAUVILLE XXXIX. EVÊQUE.

CHAPITRE XLV.

THOMAS DE FREAUVILLE XXXIX. Evêque de Bayeux, descendoit de l'illustre Famille de Drogon, Fils de Tancrede de Hauteville, dont nous avons parlé cy-devant. Ainsi ce Prelat étoit parent de Robert des Ableges, & descendoient tous deux d'une même Souche. Thomas étoit Fils de Drogon de Freauville & de Berthe, dont on a vû sortir plusieurs Hommes illustres, qui se sont fait distinguer dans les emplois considerables qu'ils ont remplis avec beaucoup de merite dans le monde & dans l'Eglise, comme on le peut voir dans l'Histoire de la Maison de Harcourt. On compte entr'autres un Nicolas de Freauville Cardinal, du Titre de S. Eusebe, sous le Pontificat de Clement V. qui étoit de l'Ordre de S. Dominique, & Confesseur de Philippes le Bel Roy de France. Ce Cardinal est inhumé à Roüen, dans une Chapelle des Jacobins, nommée la Chapelle des Druides. Thomas de Freauville fut d'abord Chanoine de Roüen, ensuite il devint Doyen de la même Eglise, & quelque tems aprés il obtint encore un Archidiaconé dans l'Eglise d'Amiens, avec quelques autres Bénéfices.

Gal. Christ. Sam. to. 1. fol. 611. & to. 2. fol. 319. & in obit. Roth.

To. 1. fol. 541. & to. 2. fol 1694.

Tant de biens d'Eglise accumulés sur la tête de Thomas de Freauville, lui firent un tort considerable, puisque ce fut la seule raison qui l'empescha de monter sur le Siége Archiepiscopal

Digitized by Google

XIII. Siec. *Thomas de Freauville.*

de l'Eglise de Roüen. Thibaut qui en étoit Archevêque, étant mort le 25. Septembre de l'an 1229. on assembla le Chapitre pour lui donner un Successeur. La grande Naissance de Thomas & ses Qualitez personnelles, lui ayant fait beaucoup d'amis parmi les Chanoines, la pluralité des Suffrages tomba sur lui; mais quelques-uns des Capitulans ayant protesté contre cette Election, l'affaire fut dévoluë au S. Siége. Le Chapitre se voyant en obligation de députer à Rome pour en informer le S. Pere, nomma pour cét effet plusieurs Chanoines & deux Archidiacres. Gregoire IX. qui occupoit alors la Chaire de S. Pierre, se fist rapporter l'affaire devant lui par les deux Archidiacres, dont l'un vouloit faire casser l'élection, & l'autre soûtenoit qu'elle étoit canonique. Le premier proposa divers griefs contre Thomas de Freauville; & entr'autres, que quoy que le Concile general de Latran, tenu sous Innocent III. eût deffendu de posseder deux Bénéfices ayant charge d'Ames, néanmoins Thomas avoit toûjours retenu plusieurs Cures, dont il joüissoit avant le Concile, & s'étoit encore fait pourvoir d'un Archidiaconé dans le Diocése d'Amiens, dont il s'étoit depuis veritablement défait; mais qu'il n'en avoit pas usé de même à l'égard des Bénéfices-Cures qu'il possedoit toûjours, ce qui l'avoit rendu prévaricateur des Decrets de cette nombreuse & sainte Assemblée, coupable d'une honteuse avarice, & d'une espece de larcin en retenant ces differens Bénéfices qui vaquoient de droit, puisque le S. Concile avoit ordonné que celui qui retiendroit deux Bénéfices incompatibles, les perdroit tous deux.

Toutes les excuses que l'autre Archidiacre pût apporter pour justifier l'élection de Thomas, & pour en obtenir la confirmation, furent entierement inutiles. Le Pape adressa un Bref à l'Evêque de Senlis, & à Jean de Montmiral Archidiacre & Sous-Chantre de Paris pour s'informer de l'affaire, & si elle se trouvoit conforme au rapport qui lui en avoit été fait, de casser l'élection. Les Commissaires ayant procedé suivant le pouvoir que leur en avoit donné Gregoire, déclarerent par leur Sentence, l'élection de Thomas nulle, & nommerent pour Archevêque de Roüen, Maurice Evêque du Mans, Prelat d'une grande réputation. Cependant sous pretexte de quelque grief, & de quelques formalitez mal observées dans la Sentence, il y eut appel interjetté devant

Gal. Christ. to. 1. ut sup.

vant le Pape; mais lors qu'il étoit preſt de prononcer ſon Jugement définitif, Thomas, dans la crainte peut-être d'être condamné pour la ſeconde fois, renonça à toutes ſes prétentions, & l'élection de Maurice fut pleinement confirmée par le Pape, comme il eſt amplement rapporté au Chapitre *dudum Eccleſia Roth. 54. de elect. & electi pot.* XIII. Siec. *Thomas de Freauville.* An. 1231.

Il eſt à croire que le peu de ſuccez qu'eut en cette occaſion Thomas de Freauville, lui fiſt faire de ſerieuſes reflexions ſur ſon Etat, & que voyant que la pluralité des Bénéfices dont il joüiſſoit, étoit un obſtacle à ſon élevation, ou plutôt ſa conſcience lui reprochant qu'il pouvoit entrer un peu d'avarice dans cette conduite, & qu'elle pouvoit être préjudiciable au ſalut de ſon ame, il ſe déſiſt de tous ſes Bénéfices, & ne ſe reſerva que le Doyenné de l'Egliſe de Roüen. Thomas ſe vit bien-tôt récompenſé du ſincere deſintereſſement qu'il fiſt paroître alors, puiſque le Chapitre de Bayeux l'élût peu de tems aprés pour ſon Evêque, ce qui arriva aprés la mort de Robert des Ableges, l'an 1231. comme nous l'avons vû. Cette élection fut confirmée par l'Archevêque Maurice, qui le ſacra dans l'Egliſe Cathédrale de Roüen le Dimanche de la Paſſion de l'an 1233. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 339. Mſs. Abbat. S. Laudi.

Aprés cette conſecration Thomas s'appliqua avec beaucoup de ferveur à s'acquiter de ſon ſaint Miniſtere. A la priere de Pierre des Ableges ſon parent & grand Coûteur de ſon Egliſe Cathédrale, qui avoit une dévotion particuliere à S. Pantaleon Martyr de Jeſus-Chriſt, dont les Reliques étoient dans cette Egliſe, il ordonna que ſon celebreroit ſa Fête de ſeconde Claſſe. Il accorda auſſi à l'Abbaye de Mondée Ordre de Premontré, ſituée dans le même Diocéſe, quoy qu'elle ſoit de l'Evêché de Liſieux, le Patronnage de l'Egliſe de Noron. Cart. Nigr. Eccl. Baioc. fol. 70. Mſs. Cap. Aug. in cap. Bai. On appelle à Bayeux Coûteur, le Sacriſtin ou le Cuſtos. Neuſt. Pia. fol. 905.

Maurice Archevêque de Roüen étant mort l'an 1234. & Radulphe de Chierres Archidiacre d'Evreux, ayant été élû Evêque de cette Ville, aprés la mort de Richard de S. Leger l'an 1236. apres que le Chapitre pendant la vacance du Siege eut confirmé ſon élection, notre Evêque en qualité de Doyen de la Province, lui ayant conferé l'Ordre de la Prêtriſe le Samedy des quatre tems de Septembre, le Sacra le lendemain dans l'Egliſe de Roüen.

Thomas s'appliqua auſſi-bien que ſes Prédeceſſeurs, à combler

XIII. Siec. de biens ſon Chapitre, qui étoit fort nombreux avec peu de revenu, & lui donna entr'autres choſes la troiſiéme partie des Dixmes de Laſſon, & accorda du conſentement de ce même Chapitre, à Richard de Floriane, & à ſon Neveu Chanoine de Caſtillon, la permiſſion de fonder leurs Obits ſur leurs Maiſons Canoniales qu'ils avoient fait bâtir à Caſtillon & à Bayeux, & pour cét effet, ils donnerent quatre livres de rente à la Commune de l'Egliſe, l'an 1235. que le Chanoine de Caſtillon paye encore maintenant. Il donna auſſi la même permiſſion au Chanoine de Gueron, qui créa ſur ſa Maiſon Prébendale cinquante ſols de rente pour la Fondation d'un Obit, pour le repos de l'Ame de Guerin de Bethencourt Archidiacre de Bayeux.

Thomas de Fresnuville.

In Regiſt. Coll. Eccl. & Cap. Bai.

Cart. Rub. Epiſc. Bai. fol. 46. & 219.

Il donna à Serlon de Bernay pour lui & ſes Enfans, un fonds dans ſa belle & riche terre de Neüilly, à condition d'en garder le Château; & dans le même-tems Godefroy de Montſecret lui ceda les prairies qu'il avoit vers le Hameau dit des Clereaux dans cette même terre, ſous les conditions paſſées entr'eux, au mois de Juillet de l'an 1234. On fait tous les ans ſon Obit dans la Cathédrale le 14. Mars. C'eſt lui qui a donné à l'Abbaye de Belle-Etoille, la plûpart des Dixmes qu'elle poſſede. Notre Evêque mourut l'an 1238. & non pas l'an 1236. comme diſent Ms. de Ste Marthe. Il eſt inhumé au deſſus de Robert des Ableges dans la Nef de l'Egliſe ſous la Couronne, devant le Crucifix à l'entrée du Chœur. Ce Prélat poſſedoit de trés bonnes Qualitez, & l'humble ſentiment qu'il avoit de lui-même, lui faiſoit mettre ordinairement cette inſcription à la tête de ſes Lettres, *par la patience Divine*, &c.

Cart. Rub. Ep. fol. 57. & 59.

Neuſt. Pia. fol. 91.

Lib. Nig. Cap. Baioc. fol. 71.

Il portoit pour Armes d'azur ſemé de fleurs de Lis d'or ſans nombre au Chef d'or, au Lion de Gueulles rampant ſur le tout.

Digitized by Google

XIII. Siec.

GUY
A
XL. EVÊQUE.

CHAPITRE XLVI.

GUY XL. Evêque de Bayeux ſucceda à Thomas de Freauville, l'an 1240. On ne ſçait point le lieu de ſa naiſſance, non plus que le nom de ſa Famille. Nous ſommes redevables au zéle qu'il avoit pour le maintien de la Diſcipline Eccleſiaſtique, & pour faire obſerver le bon ordre dans ſon Egliſe de pluſieurs beaux Statuts qu'il fiſt, & que nous allons inſerer à la fin de ſon Hiſtoire. On en fait la lecture tous les ans dans les deux Chapitres generaux de la Cathédrale, afin de les remettre en memoire aux Chanoines de cette Egliſe. Ex Reg. Cap. Bajoc. & lib. Nig. ibid.

Ce fut ſous ſon Epiſcopat que le Pape Innocent IV. convoqua le premier Concile general de Lyon contre l'Empereur Federic II. qui perſecutoit l'Egliſe & les Souverains Pontifes, de la maniere la plus barbare qui fut jamais ; notre Evêque ſe rendit dans cette illuſtre & nombreuſe Aſſemblée, où le Pape Innocent prononça contre ce Prince cette Sentence ſi fulminante, par laquelle il le priva de l'Empire, & des Royaumes qui étoient ſous ſa Puiſſance. On y publia auſſi la Croiſade contre les Infideles ; S. Loüis Roy de France y prît la Croix, & y reçût la Benediction du Pape, pour un deſſein ſi ſaint & ſi genereux tout enſemble. An. 1245.

Ce fut notre Evêque qui accommoda un grand different qui étoit entre l'Abbeſſe & les Religieuſes de Cordillon d'une part, & Etienne de Forges & ſon Fils aîné de l'autre, touchant ſix acres de terre, pour ſçavoir à qui elles devoient appartenir ; mais par

Digitized by Google

XIII. Siec. la Sentence que Guy prononça à Bayeux, le Mardy avant la Fête de S. Mathieu, elles furent ajugées à l'Abbesse de Cordillon comme étant du Domaine de sa Maison.

Guy.

L'an 1248. il assista à l'Auguste cérémonie de la Consecration de la sainte Chapelle, que S. Loüis avoit fait bâtir à Paris. Et à son retour à Bayeux, il acheva les bâtimens de l'Hôtel-Dieu des malades, que son Prédecesseur avoit commencés. Il souscrivit l'an 1255. à la donation qui fut faite, du bois que ce même Hôpital devoit employer pour son usage. C'est lui qui a donné le beau Candelabre à sept branches de Cuivre doré, qui est au milieu du Chœur de l'Eglise Cathedrale de Bayeux.

Gal Christ. tom. 2. fol. 339.

Lib. rub. Episc. c. 14. fol. 7.

Nous avons dans le *Sexte* un accord qui se fist à l'amiable entre Odon Archevêque de Roüen, Foulques Evêque de Lisieux, Jean Evêque de Coûtances, Guillaume Evêque d'Avranches, & Guy Evêque de Bayeux, tous Suffragans de l'Archevêque de Roüen, sur le different qui s'étoit élevé entr'eux, touchant la Jurisdiction de leur Siège.

C. Venerabilib. 7. de Sanct. Excom in 6.

Le Manuscrit couvert de noir, qui est dans la Biblioteque du Chapitre de Bayeux, *fol.* 101. fait foy qu'en l'année 1242. il ratifia la donation du tiers de la Dixme de la Parroisse de Lasson, que son Prédecesseur avoit faite à son Chapitre. Il enrichit aussi de son côté du Patronnage, avec la Dixme d'une des portions de la Cure de Colleville sur Orne dans le Doyenné de Douvres l'an 1259. & confirma aussi la donation qui lui avoit été faite des Dixmes de la Parroisse d'Anguerny. Au mois d'Avril de l'année 1255. il acheta de Guillaume de Clairet, pour cinq cens vingt livres d'heritages, dont il obtint la confirmation de S. Loüis. Enguerrand Bigot donna à nostre Evêque pour lui & ses Successeurs l'an 1247. le Moulin de la Fosse prés Bayeux. Enfin il fist aussi lui même de grandes acquisitions pour ses Successeurs, depuis l'année 1243. jusqu'en 1259. de terres situées dans les Parroisses de Neüilly, d'Airel, de Surhain, d'Isigny & dans les lieux circonvoisins. Et delà on conclut fort bien que cét Evêque n'est pas mort l'an 1247. comme le dit la Chronique de Normandie, raportée par du Chêne, mais qu'il est mort l'an 1259. le 26. Fevrier, suivant la Chronique de l'Abbaye de S. Etienne de Caën. Chenut dit que ce fut l'an 1260. parce qu'il compte l'année dés le premier jour de Janvier, qu'il ne devoit compter que du jour

Lib. nigr. ms. Cap. Baio. fol. 10.

Ex Cartul. rub. Ep. c. 309. fol. 108

Lib. rub. ms. Episc. Baio. variis ex foliis extract.

de Pâques, ſuivant l'ancienne coûtume. Il fut inhumé dans le Chœur de l'Egliſe Cathedrale devant le beau Candelabre qu'il avoit donné. On fait ſon Obit le 24. Fevrier. L'an 1659. en ouvrant la terre pour faire la foſſe de feu M. François de Servien, on ouvrit le tombeau par mégarde de notre Evêque, dont le corps parut encore tout entier : mais l'air le reduiſit incontinent en poudre ; on y trouva auſſi un anneau d'or, dans lequel étoit enchaſſé un Saphir en coupe ſans taille, qu'on garde dans le treſor de l'Egliſe. Voicy les Statuts dreſſés par cét Evêque.

XIII. Siec. Guy. Fol. 101. tom. Gall. Chriſt. to. 2. fol 33.

Le premier ordonne que les Chanoines, les Chapelains & les Clercs ſe comporteront dans l'Egliſe avec beaucoup de decence, & qu'aprés qu'ils y ſeront entrés, ils n'en ſortiront point que l'Office ne ſoit achevé ſans quelque bonne raiſon.

Le ſecond defend aux Prêtres de porter dans l'Egliſe ou dans le Chœur des bouquets, ou des pommes, ou d'autres choſes ſemblables dans leurs mains, ny auſſi des bagues, ou des braſſelets.

Le troiſiéme veut que les Clercs ſoient ponctuels à aſſiſter au Service divin, & qu'ils ne le troublent point par aucun brüit, ou par leurs ris, ou en y cauſant les uns aux autres.

Le quatriéme defend aux Clercs qui ſont dans les bas ſtalles, de parler aux enfans de Chœur placés au deſſous d'eux, ou aux Prêtres qui ſont au deſſus, à moins que ce ne ſoit pour quelque choſe qui regarde le Service divin, & alors ils le doivent faire en parlant fort bas & en peu de mots.

Le cinquiéme fait la même defenſe aux Prêtres, de peur qu'ils ne troublent l'Office, ou qu'ils ne cauſent du ſcandale ; Il leur défend auſſi de parler à celui qui eſt le troiſiéme, ou le quatriéme au deſſus, ou au deſſous d'eux.

Le ſixiéme leur fait défenſes de parler à un Laïque ou à un Clerc, qui n'eſt point du Chœur.

Le ſeptiéme leur défend de paſſer de l'autre côté du Chœur pour parler à quelqu'un, mais il ordonne à celui qui aura quelque choſe à dire à une perſonne placée de l'autre côté, de lui envoyer un enfant de Chœur, ou le Bedeau, autrement il ſera condamné à un denier d'amende à chaque fois qu'il paſſera.

Le huitiéme ordonne de chanter l'Office poſément, & avec beaucoup d'ordre.

Le neuviéme defend à qui que ce ſoit du Chœur, pendant que

Digitized by Google

XIII. Siec. Guy. ſon chante l'Office divin, de cauſer proche le grand Autel ; ou dans l'Egliſe, ou au Portail, ou de s'aſſeoir pour cét effet, dans quelque endroit de l'Egliſe, ou de s'y promener, & il veut qu'on chaſſe du Chœur, ou qu'on inflige quelque peine à ceux qui ne voudront pas obeïr à ce Statut.

Le dixiéme fait defenſes aux Clercs de parler à une femme dans l'Egliſe, & principalement à celles qui ſont ſuſpectes.

Le onziéme ordonne qu'on avertira les Chapelains, & les autres Clercs qui ſont du Chœur, qu'ils ayent à chaſſer les ſervantes, ou les concubines qu'ils ont dans leurs maiſons ou ailleurs, & qu'on chaſſera du Chœur, ceux qui n'auront pas profité des avis qu'on leur aura donné.

Le douziéme défend de recevoir dans le Chœur aucun Clerc, à moins que le Chapitre ne ſoit aſſûré qu'il eſt honnête en paroles, qu'il lit & chante bien, & qu'il a la ſcience requiſe pour ſon Etat.

Le treiziéme ordonne que les Clercs cedent en toutes choſes & portent reſpect aux Chanoines, & aux Vicaires, & leur défend de dire aucune parole injurieuſe aux Prêtres ; & qu'en cas que quelqu'un ne defere pas à cette ordonnance, il veut qu'on le chaſſe du Chœur, ou qu'on le puniſſe de quelque autre maniere.

Le quatorziéme ordonne aux Enfans de Chœur de ſe comporter avec beaucoup de decence dans leurs Offices, ſoit au Chœur, ou dans le Chapitre, & que s'ils negligent de le faire, qu'on les chaſſe du Chœur, où qu'on ait ſoin de les faire châtier par celui qui a ſoin d'eux.

Le quinziéme & dernier Statut, ordonne que ceux que l'on recevera dans l'Egliſe, ſeront en obligation dans l'an du jour de leur reception, d'apprendre par memoire, les premieres Matines, & les Hymnes, & les Pſeaumes du commun des Saints, & de l'Office de la ſainte Vierge, & les heures Canoniales ; qu'ils ſeront examinés pour cét effet, par celui que le Chapitre deputera, & s'ils n'ont pas appris toutes ces choſes dans l'année, ils ſeront chaſſés du Chœur & privés de toute retribution juſqu'à ce qu'ils les ayent appriſes, ou qu'ils ayent merité que le Chapitre general révoque toutes ces peines.

Digitized by Google

XIII. Siec. *Odon II. du nom.*

ODON DE LORRIS II. DU NOM XLI. EVÊQUE.

CHAPITRE XLVII.

ODON DE LORRIS, ou DE LOR'RES, selon quelques Auteurs, étoit d'une Famille nommée Lorege, ou de Loingon. Je n'aurois pas de peine à me persuader, qu'il auroit pris naissance dans le bourg de Lorris situé dans le Gatinois & qui n'est pas fort éloigné du Château de Fontainebleau, que S. Loüis Roy de France fist bâtir, dont notre Odon fut Chapelain, & eut beaucoup de part en ses bonnes graces. Cette même Famille a donné un Guillaume de Lorris, Poëte & Jurisconsulte, qui vivoit aussi du tems de S. Loüis vers l'an 1260. Il eut une grande réputation à cause de sa Poësie, & composa en vers le Roman de la Rose. Odon dont je parle icy étoit Chanoine de l'Eglise de Bayeux, lors qu'il fut choisi pour en être le Chef en qualité d'Evêque. Nous allons voir dans les mémoires suivans, communiqués par le sçavant M. de Vvion d'Herouval, beaucoup de particularitez qui concernent la personne de notre Evêque.

Gal. Christ. Samarth. tom. 2. pag. 319. inf. Var.

Dict. de Moreri au mot de Lorris.

Regist. Bajoc. Cap.

Ex. Regist. 6. Cam. Comput.

Guy XL. Evêque de Bayeux, étant passé de cette vie en une meilleure, le Chapitre de cette Eglise s'étant assemblé selon sa coûtume, pour lui donner un digne Successeur, la plus grande partie

Digitized by Google

XIII. Siec. élût par voye de ſcrutin Odon, qui en étoit Chanoine. Quelques autres Membres de ce Corps s'étans roidis contre le torrent qui avoit emporté la pluralité des voix, s'unirent, & tous enſemble élûrent pour Evêque Arnulphe Chapelain du Pape, & Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux. Ceux qui avoient élû Odon, perſuadés qu'ils avoient la Juſtice de leur côté, & que ſon élection étoit canonique, le firent mettre en poſſeſſion de cette Dignité, par un des Archidiacres de cette Egliſe; & les autres qui avoient choiſi le Doyen, en appellerent au S. Siége. Cette affaire ayant été portée à Rome, Alexandre IV. qui gouvernoit alors l'Egliſe, la fiſt examiner par l'Evêque de Preneſte; mais ce Pape étant venu à mourir avant que de l'avoir finie, Urbain IV. ſon Succeſſeur, donna tous ſes ſoins pour la terminer. Odon envoya ſon député à Rome avec la démiſſion de ſon Evêché entre les mains du Pape, & le Doyen lui remît auſſi tous ſes Droits. Comme cette affaire trainoit en longueur depuis quelques années, & que cette Egliſe demeuroit ſans Chef; le Pape ne perdit aucun tems pour la juger. Ainſi aprés avoir pris l'avis des Cardinaux, & entendu quelques Perſonnes dignes de foy, qui rendirent un bon témoignage de la vertu & des bonnes qualitez d'Odon, & qu'il étoit digne du choix qu'on avoit fait de lui, pour remplir la Chaire Epiſcopale de Bayeux; qu'il avoit outre cela la pluralité des Suffrages, & que S. Loüis Roy de France le conſideroit beaucoup à cauſe de ſon merite, Urbain prononça en ſa faveur, & le recommanda par ſes Lettres à ce pieux Monarque.

Odon II. du nom.

Ce grand different qui avoit duré ſi long-tems, fiſt qu'Odon ne pût prendre poſſeſſion de ſon Siége que l'an 1261. Mais afin de prévenir les fâcheuſes ſuites qui pouvoient arriver de la vacance du Siége Epiſcopal, ſon Chapitre s'étant aſſemblé le Jeudy avant la Fête de S. Michel du mois de Septembre, de l'année 1263. le pria de faire quelques Statuts pour regler ce qu'il devoit faire dans un pareil accident. Odon reçût avec plaiſir leurs remontrances, & par un Acte publié dans le Chapitre, la veille de la Nativité de notre Seigneur, il regla les choſes, dont le Chapitre & les Archidiacres devoient connoître, & celles dont il étoit à propos qu'ils s'abſtinſſent. Il y a pluſieurs articles rapportés dans cét acte, dont je ne parleray point icy, parce qu'ils ne ſont plus en uſage.

Le deplorable

Le deplorable état des Chrétiens du Levant ayant porté S. Loüis à entreprendre une ſeconde expedition pour les aller ſecourir, quantité de Princes, de Seigneurs, & même de Prelats, prirent la Croix pour l'accompagner dans cette guerre Sainte. Odon Archevêque de Roüen fut du nombre, mais avant que de partir il voulut aſſembler un Concile des Evêques de ſa Province, afin de pourvoir aux neceſſitez de ſon Egliſe & à celles de ſa Province. Le Concile ſe tint le 30. Aouſt de l'année 1267. au Ponteaudemer, où notre Evêque aſſiſta pour travailler conjointement avec les autres, aux ſages Reglemens qu'on y devoit faire. La même année, le 20. du mois de Septembre, il aſſiſta à la Conſecration de Guy de Merles, Chantre de Roüen, & Archidiacre de Coûtances, qui avoit été élû Evêque de Liſieux.

XIII. Siec.

Odon II. du nom.

Mr. D. Bi. got.

Lib. Mſ. Teſt. Epiſc. Baioc.

On rapporte que Regnault de Corbeil Evêque de Paris étant mort, Odon Evêque de Bayeux vit ſon Ame qui s'envoloit au Ciel. Sebaſtien Roüillard, parlant de Pierre de Corbeil Archevêque de Sens frere de Regnault s'eſt trompé en diſant que ce fut de ce Pierre qu'Odon eut la viſion de ſon Ame. Marlot dans ſon Hiſtoire de Rheims, dit que cette merveille arriva l'an 1249. Mais il ſe trompe, puis qu'Odon n'étoit pas encore Evêque, & que Regnault ſuivant Mrs. de Sainte-Marthe, ne mourut qu'en 1267. ou 1268. Je paſſe auſſi ſous ſilence l'erreur de Chenut & de quelques autres qui diſent que ce fut l'an 1258. On voit dans la voute de la Chapelle de derriere le Chœur de l'Abbaye de S. Victor de Paris, du côté droit, la figure en relief de Regnault Evêque de Paris, qui ſort de ſon tombeau & qui monte au Ciel.

Gal. Chriſt. Rob.

Hiſt. Parth Cath. c. 5.

tom. 1. fol. 466.

tom. 2. fol. 339.

In Pariſ. Epiſc.

L'an 1264. Odon fils aîné du Duc de Bourgogne Comte de Nevers, rendit Foy & Hommage à notre Evêque, pour les terres qui dépendoient de ſes Fiefs, voicy une piece qui contient cét Hommage, & qui merite bien de tenir icy ſa place. *Odon Fils aîné du Duc de Bourgogne & Comte de Nevers, Salut; Nous faiſons ſçavoir à qui il appartiendra, qu'étant obligés de rendre hommage à l'Evêque de Bayeux, à cauſe des Fiefs & des autres biens que nous tenons & que nous devons tenir de lui: le R. Pere Odon par la grace de Dieu Evêque de Bayeux à notre priere, de ſa pure liberalité, & de ſa grace particuliere, a bien voulu recevoir notre Hommage à Paris dans le Palais Royal, l'an de Notre-Seigneur 1264. le Lundy dit des* Brandons

Lib. mſ. Epiſc. Theſaur. fol. 48. & 79.

XIII. Siec. *sans que nous voulions, & ayons intention, à cause qu'il a voulu recevoir notre Hommage dans cette Ville, que cela faße aucun préjudice ny à lui, ny à ses Successeurs, ny à son Eglise, puisq'e je lui dois rendre Hommage auſsi bien que mes Successeurs dans la Ville, ou dans le Diocèse de Bayeux, en foy de quoy j'ay delivré la presente audit Evêque signée, & scellée de mon Sceau. Donné à Paris, le jour & an que dessus.* C'est ce que contient cét acte qui est en Latin & que nous avons mis icy en François.

Odon II. du nom.

Par Ordre du Roy, notre même Odon se trouva à l'Echiquier avec les autres Evêques & Abbez, à la Fête de S. Denys, l'an 1268. pour juger une affaire importante, qui regardoit Nicolas Alexandre Abbé du Mont-Saint Michel. Dans le livre manuscrit du Chartrier de l'Evêché qui est couvert en rouge; il y a encore deux actes qui sont joints à la Lettre d'Odon Comte de Nevers, l'un de l'année 1270. passé devant Adam du Moustier Vicomte de Bayeux, & l'autre de l'année 1277. qui marquent que depuis l'année 1260. jusqu'en 1273. Odon Evêque de Bayeux, passa plusieurs Contracts, soit d'achat, d'échanges, & autres choses semblables pour le bien & augmentation de son Evêché.

Neust. Pia. fol. 390.

Saint Loüis Roy de France, combla notre Evêque de grands biens à cause de l'amitié qu'il lui portoit; c'est ce qui lui donna le moyen de fonder dans l'Eglise Cathedrale douze *Heuriers*, comme on les appelle, & deux Chapelains, qui doivent une residence actuelle pour faire le Service Divin. Pour cét effet, & en même tems, pour faire un Obit pour le repos de son ame, pour celle du Roy qui étoit mort le 25. Aoust 1270. & celle de la Reine Blanche sa Mere, il donna à son Chapitre une Rente de soixante livres qu'il avoit achetée l'an 1269. avec les Dixmes de Columbelles, de Cardonville prés Bréteville l'Argilleuse, de Tallevast, avec d'autres biens & d'autres revenus qu'il avoit dans les Parroisses de l'Etanville, de Trévières, de S. Pierre du Mont & de Douvres. Tant de bonnes actions ont rendu sa memoire en benediction devant les hommes, & nous avons sujet de croire qu'elles lui procurerent devant Dieu une Couronne immortelle, lors qu'il le retira de ce monde. Ce fut l'onzième d'Aoust, de l'an 1274. dans sa Ville de Bayeux. On l'inhuma dans le Chœur de son Eglise, & il est au milieu de deux autres Evêques enterrés

Regist. Cap Baioc. ms. Eccle. cap. Xo. an. 1271.

Lib. Nig. Cap. Baio.

Gal. Christ tom. 2. fol. 559.

depuis lui qui ſont Gregoire de Naples, & Charles de Neufchâtel. On fait ſon Obit le jour de ſa mort. XIII. Siec.

GREGOIRE DE NAPLES

XLII. EVÊQUE.

CHAPITRE XLVIII.

ON a donné à Gregoire XLII. Evêque de Bayeux, le ſurnom de Naples, parce qu'il avoit pris naiſſance dans cette Ville. Il étoit de l'illuſtre Famille des Comtes de Segni, & neveu du Pape Gregoire IX. Il fut d'abord Chanoine de Bayeux, & l'an 1260. il devint Doyen de cette Egliſe, par la reſignation que lui en fiſt un de ſes Couſins. Sa naiſſance jointe à un grand merite, lui donnant le moyen de s'élever de plus en plus, le Pape Urbain IV. le fiſt l'an 1262. un de ſes Chapelains. En ce même tems Richard de Surhain lui ayant donné la Dixme de la Parroiſſe de Than, il l'unit pour toujours à ſon Doyenné l'an 1263. Il donna à l'Egliſe de Bayeux un fond pour faire un Obit pour le repos de l'ame de ſon Oncle Gregoire IX. & aprés la mort d'Odon de Lorris, il fut élû Evêque de Bayeux vers la fin de l'an 1274. ou au commencement de l'année ſuivante.

Il avoit été nommé par le Chapitre pour aſſiſter au ſecond Concile general de Lion, que Gregoire X. avoit convoqué pour le commencement de l'an 1274. aprés en avoir écrit deux ans auparavant à tous les Princes Chrétiens & à tous les Evêques, pour

Digitized by Google

XIII. Siec. réunir les Grecs avec les Latins ; & il eut l'honneur d'être sacré Evêque de Bayeux par les mains du Pape en plein Concile, ce qui fut une chose fort singuliere. En cette même année il donna aux Religieux de la Sainte Trinité pour la Redemption des Captifs, l'Eglise de Sainte Catherine de la Perrine située dans le Diocése de Coûtances, qui appartenoit à l'Eglise de Bayeux. En 1275. il ratifia la donation que Guillaume de Trevieres fist au Chapitre de Bayeux, du Patronnage & de la Dixme de Mandeville, comme on le peut voir dans les Actes du Chapitre de l'année 1275. Il n'occupa le Siége Epiſcopal de Bayeux, que pendant deux ans, étant mort en 1276. Il est inhumé devant l'Autel du Chœur à main droite. On ne sçait point le jour de sa mort, mais il est constant que le Siége étoit vacant avant la Fête de la Magdeléne, comme on le peut voir par les Livres Manuscrits de l'Evêché, & de l'Eglise Cathedrale.

Gregoire de Naples.

Gal. Christ. tom. 2. fol. 339. Et Regist. Cap. Baioc.

Neust. Pia. fol. 919.

PIERRE DE BENAIS

II. DU NOM

A XLIII. EVEQUE.

CHAPITRE XLIX.

Ms. rub. Ep. Baioc. Var. fol. Guil. de Nangis an. 1276. Bellef. Gag. & alii. in

PIERRE DE BENAIS, est nommé differemment par les Auteurs; il y en a qui l'appellent Pierre de Beneis, d'autres le nomment de Baneis, & quelqu'autres de Lanois. Il étoit Fils, selon quelques-uns, de Pierre de Bauvais, sorti d'une Famille de Tours, peu considerable par sa naissance & par ses biens, & Fre-

Digitized by Google

re ou proche parent de la Femme de Pierre de la Broſſe, ſi fameux dans l'Hiſtoire des Favoris, que nous allons rapporter icy en peu de mots, avec celle de notre Evêque. Cette Femme fut la ſeule cauſe de la fortune de Pierre de Benais, aprés que ſon Mari fut élevé à la charge de Chambellan de Philippes le Hardy, Fils de S. Loüis. Pierre obtint d'abord le Doyenné de l'Egliſe de Bayeux, où il fut nommé l'an 1274. & pendant qu'il occupa cette Dignité, il ratifia la donation qu'on lui avoit faite de la Dixme de la parroiſſe de Than, du tems de ſon Predeceſſeur. XIII. Siec. *Pierre de Benais.* Phil. 3 Gal. Chriſt. to. 2. fol. 339. &c.

Gregoire de Naples étant mort en 1276. il fut choiſi par le Chapitre à la recommandation de Philippes le Hardy, & par le grand credit de la Broſſe, pour remplir la Chaire Epiſcopale de Bayeux. Ce fut la même année que Loüis Fils du Roy Philippes, & l'aîné du premier lit étant mort, Pierre de la Broſſe devenu un inſolent favory, voulut ſe ſervir de cette occaſion pour perdre la jeune Reine Marie de Brabant, la ſeconde Femme de ce Prince, à cauſe qu'il ſçavoit bien qu'elle ne l'aimoit gueres. La Broſſe n'étoit pas d'une condition plus élevée que Pierre de Benais, il avoit ſervi de Barbier à S. Loüis, & Philippes l'ayant pris en affection, l'avoit fait ſon Chambellan, aprés l'avoir élevé au comble de la faveur. Comme il n'avoit rien à craindre dans un poſte ſi éminent, que la loüable affection que le Roy avoit pour la Reine ſon Epouſe, il ſuſcita un Scelerat qui oſa avancer qu'elle avoit fait empoiſonner le Prince Loüis. En effet cét Enfant l'avoit été; & ſi l'on en croit un Auteur du même-tems, dit Mezeray, elle eût couru riſque d'en être brûlée toute vive, ſi le Duc de Brabant ſon Frere n'eût envoyé un Chevalier, qui ſelon la coûtume établie depuis long-tems en France, offroit de prouver ſon innocence en champ clos. L'accuſateur n'ayant pas eu le courage de ſoûtenir ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet. Guill. de Nang. Hiſt. Franc. an. 1274. & 1276. Bell. Hiſt Fran. lib. 4. c. 29. & 30. Mezer. Hiſt. de Philip. le Hardy.

Entre les faux Prophetes, qui infectoient alors le Royaume de leurs réveries, & de leurs prétenduës Revelations, il y en avoit trois inſignes qui s'étoient acquis beaucoup de credit, par la foy que l'on ajoûtoit à leurs prédictions; l'un étoit le Vidame de Laon, l'autre un Moine vagabond, & le troiſiéme une Beguine. La Broſſe à ce qu'on croit les avoit embouchez, pour avancer quelques diſcours qui peuſſent alterer l'affection que le Roy avoit

Digitized by Google

XIII. Siec. pour ſon épouſe. Ce Monarque trop crédule, ayant entendu parler de la grande reputation de la Beguine, envoya Mathieu Abbé de Vendôme, & Pierre de Benais Evêque de Bayeux pour la conſulter ſur ce ſujet. Celui-cy prenant le devant parla, à ce qu'on dit, la Beguine en particulier, pour la ſolliciter à décrier la conduite de la Reine; mais ſelon toutes les apparences n'en ayant pû rien obtenir, il rapporta au Roy qu'elle ne lui avoit voulu rien dire que dans la Confeſſion. Philippes ne ſe payant pas de cette raiſon, y envoya Thibauld Evêque de Dol, & un Chevalier du Temple, qui s'en revinrent avec cette réponſe, que la Reine étoit innocente & fidéle à ſon Mari, que tout ce qu'on avoit dit d'elle étoit autant de fauſſetez & d'impoſtures. Dés lors le grand credit de la Broſſe commença beaucoup à diminuer.

Pierre de Benais.

Sa conduite fut enſuite examinée plus exactement, on le ſoupçonna de tramer quelque trahiſon; & pour achever ſa perte, la Cour étant à Melun, un Jacobin du Convent de Mirepoix, rendit un pacquet au Roy en main propre, qu'il diſoit lui avoir été recommandé, par un homme qui étoit mort en cette Ville là. On ne ſçait point ce qu'il contenoit; mais ſeulement on ſçait qu'il y avoit une Lettre cachetée du cachet de Pierre de la Broſſe, & que le Roy ayant leuë, en demeura extrêmement étonné. On crut que c'étoit quelque avis qu'il donnoit au Roy de Caſtille ſon ennemi. Quoy qu'il en ſoit, il fut arrêté priſonnier, & conduit à Paris; de là on le transfera au Château de Janville en Beauce, d'où quelques jours aprés il fut ramené à Paris. Son procez lui ayant été fait en preſence de quelques Barons, on le condamna à être pendu, & ſes biens confiſqués au Roy, ce qui fut executé en 1277. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Brabant, le Comte d'Artois, & pluſieurs autres Seigneurs voulurent voir cette execution, & il s'y trouva un grand nombre de Gentils hommes, à qui la mort de ce méchant Homme étoit tres-agreable, parce qu'il leur avoit rendu de mauvais ſervices auprés du Roy.

Mezer. ibid.

Du Puis Hiſt. des Favoris.

Notre Evêque n'eut pas plutôt appris que la Broſſe ſon Beaufrere, avoit été arrêté pour crime d'Etat, que quoy que ſa conſcience ne lui reprochât rien, il ne laiſſa pas de ſe mettre à couvert de la cabale de ſes ennemis, qui auroient peut-être enveloppé dans les crimes & le châtiment de la Broſſe. Il ſe retira à

Guil. de Nangis an. 1277. ut ſup. Gal. Chriſt. to. 1. fol. 339. & alii.

Rome auprés du Pape Nicolas III. auquel il demanda ſa protection en l'aſſûrant de ſon innocence, ce qui lui fut accordé. Il y demeura environ huit ans, c'eſt à dire, juſqu'en l'année 1285. qu'arriva la mort de Philippes le Hardy, qui ayant reconnu que ce Prelat n'avoit point trempé dans l'horrible perfidie de ſon Parent, lui fiſt l'honneur de le nommer pour être le Tuteur de ſes Enfans avec l'Evêque d'Angers, les Archidiacres de Chartres & de Bayeux, le Seigneur de Beaujeu Conneſtable de France, & quelques autres Grands de ſa Cour. XIII. Siec. *Pierre de Benait.* Guil. de Nangis à c. 18. ad cap. 24.

Avant que notre Evêque fût obligé de ſe retirer à Rome, il avoit pris un ſoin tout particulier du bien Spirituel auſſi-bien que du Temporel de ſon Egliſe. L'an 1276. il acheta de ſes propres deniers de Robert de Hotot, & de Radulphe de Meulant la terre de Carcagny, pour lui & ſes Succeſſeurs dans l'Evêché de Bayeux. Au mois d'Avril de l'année ſuivante, il reçût à foy & hommage Rodolphe de Tancarville, à cauſe du Fief qu'il poſſedoit dans la parroiſſe de Tour proche Bayeux; & obligea Richard de Vierville du Diocéſe de Coûtances, de lui rendre auſſi Aveu pour les biens qu'il poſſedoit dépendans de ſes Fiefs. Lib. Rub. Ms. Epiſc. Baioc. c. 52. 74. &c. Eod. lib. Rub. c. 129. & 215.

On connoît auſſi par les Regiſtres que l'on garde dans l'Evêché, que depuis ſon retour de Rome & principalement depuis l'année 1288. juſqu'à ſa mort, il acheta pluſieurs terres qu'il réunit au Domaine de ſon Evêché. Ces Regiſtres lui donnent beaucoup de titres honorables, & nous font connoître que c'étoit un Prelat d'un grand merite. Ils diſent qu'il ſe faiſoit craindre à cauſe de ſa ſeverité à faire obſerver la Diſcipline Eccleſiaſtique; qu'il s'attiroit le reſpect & la veneration de ſes Diocéſains par la gravité de ſes mœurs; que l'eſtime que l'on faiſoit de ſa Perſonne, étoit l'effet de ſon integrité & de ce qu'il ſe montroit affable à tout le monde; de plus qu'il faiſoit paroître une grande humilité dans toutes ſes actions, juſqu'à prendre même dans la ſouſcription de ſes Lettres, le titre d'humble Miniſtre de l'Egliſe de Bayeux, par la permiſſion de Dieu. Lib. Rubr à cap. 52. ad 247.

Pendant le ſejour qu'il fiſt à Rome, le lendemain de la Fête de la Purification de la Ste Vierge, de l'année 1280. dans le Chapitre general qui ſe tient à Bayeux durant huit jours conſecutifs, les Chanoines trouverent à propos de renouveller un ancien Statut, par lequel il étoit ordonné que les Prébendez ga- Lib. Rub. Epiſc. f. 42. Reg. Cap. Baio. Gene. an. 1280.

Digitized by Google

XIII. Siec. gneroient le gros de leurs Benefices dés le jour des Cendres, & qu'en cas que quelqu'un d'eux mourût aprés ce jour là, leurs Heritiers pourroient s'en mettre en poſſeſſion, *pourvû*, ajoûterent-ils, *que notre Reverend Pere Pierre de Benais, par la grace de Dieu Evêque de Bayeux, y donne ſon conſentement.* Il étoit encore en Italie, lors que deux Femmes vagabondes de la ville de Senlis, furent accuſées à Bayeux de ſortilége. L'affaire fut portée à Paris, & ſur le Jugement qu'en fiſt notre Evêque, la Cour les déclara innocentes l'an 1283. Le Bailly de Caën jugea pendant qu'il étoit abſent du Royaume, que la terre de Preaux dépendoit de ſes Fiefs, auſſi-bien que le patronnage de l'Egliſe de S. Vigor de Preaux.

Pierre de Benais.

An. 1282.

1 lib. ben. p. Baioc. fol. 140. Lib. Rub. ep. Bai. c. 10. & 11. fol. 4. Verſ.

Dés l'année 1275. un Seigneur d'Airel avoit donné le Patronnage de cette Parroiſſe aux Religieux de la Trinité de la Redemption des Captifs de ſainte Catherine de la Perrine du Diocéſe de Coûtances, avec les deux tiers de la Dixme. Mais ces Religieux ayant appris l'an 1283. que ny le patronnage, ny les deux tiers de la Dixme n'appartenoient point à ce Seigneur, mais à Pierre de Benais Evêque de Bayeux, ils y renoncerent auſſitôt, & par un Jugement donné parties oüyes, par le Preſident du Bailliage de Caën, l'an 1288. le droit fut confirmé à l'Evêque, qui peu de tems aprés donna ces deux tiers de la Dixme au Chapitre, à condition qu'il augmenteroit d'un enfant de Chœur le nombre qui étoit déja dans cette Egliſe.

Lib. Nig. Epiſc. fol. 2. & 3.

Cart. Cap. Baioc.

L'an 1289. il fonda dans l'Egliſe Cathédrale deux Chapelains; l'un ſous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge, & l'autre ſous celui de S. Jean l'Evangeliſte, & en donna aprés ſa mort la nomination au Chapitre. Dans le Livre rouge que l'on garde à l'Evêché chapitre 296. Il eſt rapporté que le 9. Aouſt de l'année 1292. notre Evêque faiſant la viſite de l'Abbaye de S. Etienne de Caën, il en miſt en poſſeſſion Geffroy, qui avoit été élû Abbé, & en même tems il fiſt un accord avec lui & les Moines, par lequel il renonçoit au droit de mettre dorénavant les Abbez en poſſeſſion de cette Abbaye. La même année il acheta quelques jardins à Caën dont il augmenta conſiderablement le Palais Epiſcopal, & en obtint la ratification de Philippes le Bel.

Lib. Rub. Epiſc Bai. fol. 1. c. 1.

L'an 1295 notre Evêque donna une place inutile proche la porte

porte Arborée au Chanoine d'Amayé qui y fiſt bâtir une maiſon pour lui & ſes Succeſſeurs au Canonicat. En 1296. notre même Evêque fut confirmé par un Arreſt de l'Echiquier dans le Patronnage de l'Egliſe de Manerbe que l'Evêque Odon avoit acquis, & qu'Adam Sivan qui en étoit Seigneur temporel lui conteſtoit. Et l'an 1297. étant dans ſon Château de Douvres, il confera de plein droit la Cure de Cully. XIII. ſiec. *Pierre de Benais.* Lib. Rub. c. 222. fol. 77.

Dans la même Année il obtint une déclaration de Philippes le Bel donnée à Saint Germain en Laye le 3. jour de Mars pour obliger ſes Vaſſaux qui étoient des Perſonnes d'une grande diſtinction, à lui rendre hommage & à s'acquitter des ſervices qu'ils étoient obligés de lui rendre, en voicy la teneur, *Philippus Dei gratiâ Francorum Rex, Rothomagenſi & Cadomenſi Ballivis, necnon Loca tenentibus ſalutem: Cùm dilectus & fidelis noſter Epiſcopus Bajocenſis per cunctum numerum militum ad ſervitium nobis faciendum teneatur, & nos intellexerimus quia Hæredes quondam Conneſtabuli Normaniæ, Cambellanúſque de Tancarvilla, Radulphus Taiſſon, Joannes de Bruecourt, Dominus de Manerba, Dominus de Croleyo, Richardus de Tonnenceſtre, & Philippus Subart milites teneantur ad cunctum ſervitium, aut calvacatas, aut quaſvis alias redevantias, de edendo in noſtrum exercitum, dilecto fideli noſtro Epiſcopo prædicto Bajocenſi, & ipſi ad ſubmiſſionem ipſius Epiſcopi ad præſtandum eidem Epiſcopo memorata ſervitia in inſtanti noſtro exercitu perexcuſaverint, mandamus vobis ut veſtrûm quilibet, quatenus ſi vobis conſtitit ita eſſe, eoſdem & alios, quos ad dictum ſervitium eidem Epiſcopo teneri noveritis, ad præductum ſervitium faciendum juſtitia mediante compellatis. Actum apud S. Germanum in Laya III. die Martis, anno Domini* M. CC. XCVII. Ibid. fol. 46. c. 128.

Le Dimanche avant la Fête de S. Marc de l'année 1300. par un acte paſſé à ſa Terre de Douvres, il dota de ſes propres deniers, & non des biens de ſon Evêché, une ancienne Chapelle abandonnée depuis long-tems, & qui étoit ſituée dans ſon Château de Neüilly. Il la confera à un nommé Exupere Mareſq, à condition de la deſſervir, principalement dans le tems de guerre. Mais Henry IV. craignant tout des divers Partis qui s'étoient formés dans le Royaume, fiſt abbatre ce Château en 1590. & par ſa ruine, cette Chapelle devint inutile. Et comme dans la

XIII. Siec. suite des tems on n'a pû sçavoir ce qu'étoit devenu le fond destiné à entretenir le Chapelain qui desservoit cette Chapelle, par un Arrest rendu au Grand Conseil l'an 1606. l'Evêque de Bayeux fut déchargé de doter & de réparer cette Chapelle, dont un Particulier s'étoit fait pourvoir.

Pierre de Benais.

Ce fut vers le même tems que le desir de rétablir la discipline de l'Eglise & de mettre la reformation dans les mœurs, porta notre Evêque à tenir un Synode, ou un Concile Diocesain à Bayeux dont le P. Sirmond à parlé avec éloge & que le P. Labbe a inseré dans la collection de ses Conciles, qui contient 113. Statuts que nous avons crû devoir inserer ici en abregé pour l'instruction & l'édification des Fideles & des Ecclesiastiques de ce Diocése.

An. 1300.

Le premier porte que le Dimanche ou le Samedy qui precede le Synode, les Curez qui n'ont point de Vicaires, doivent avoir soin de s'informer publiquement dans l'Eglise s'il n'y a point de malades dans la Parroisse : Que s'il s'en trouve quelques uns, avant que de se mettre en chemin, ils les visiteront, sans même qu'on les appelle, & en même tems ils leur donneront les choses necessaires au salut de leur ame.

Le second ordonne que tous les Ecclesiastiques qui ont charge d'ames viendront au Synode : & en cas qu'ils ne puissent pas s'y rendre, ils auront soin d'y envoier leur Vicaire, où quelque autre Ecclesiastique en leur place.

Le troisiéme ordonne aux Curez d'entrer au Synode à jeun, revêtus de surplis & d'étole ; & aux Vicaires d'y paroître seulement avec le surplis. Et à l'égard des Abbez qui y viendront, il leur enjoint d'y être revêtus de leurs chappes.

Le quatriéme regarde le Baptême & de quelle maniere il doit être administré

Le cinquiéme traite de la Confirmation, & il ordonne aux Adultes de se confesser avant que de recevoir ce Sacrement, d'avoir des bandeaux propres & assez larges pour couvrir leur front, & d'être à jeun autant que faire se pourra ; & défend aux Prêtres de celebrer la Messe ce jour-là, à moins qu'ils ne la disent d'un grand matin.

Le sixiéme regarde la matiere dont on doit se servir pour le Sacrifice de la Sainte Messe.

Le septiéme déclare qu'on ne doit laisser sur l'Autel ni pain, ni

Digitized by Google

vin pendant le ſaint Sacrifice à la reſerve de ce qui doit ſervir au Sacrifice ; & que ſi par hazard il reſte quelque choſe, le Prêtre le doit prendre, où quelqu'autre perſonne qui aura la conſcience nette. XIII. Siec. Pierre de Benait.

Le huitiéme défend aux Prêtres d'élever l'Hoſtie avant que d'avoir prononcé les paroles de la Conſecration ; il leur fait auſſi défenſes de cracher immediatement aprés la Communion.

Le neuviéme traite de ce que doit faire le Prêtre lorſqu'il laiſſe par mégarde tomber quelque goutte du ſang de Notre Seigneur JESUS-CHRIST ſur le Corporal, ſur la Palle, ſur quelque autre linge, où ſur l'Autel.

Le dixiéme défend de donner la paix à baiſer à plus de deux Femmes.

L'onziéme traite de ce que doit faire le Prêtre lorſqu'il eſt tombé dans le Calice une mouche, une arragnée, ou quelqu'autre choſe ſemblable.

Le douziéme ordonne qu'on renouvellera tous les huit jours les Hoſties & l'Eau-Benite

Le treiziéme défend aux Prêtres de celebrer la Meſſe avant que d'avoir dit Matines & Prime.

Le quatorziéme veut qu'aprés la Meſſe, on enveloppe le Calice d'un linge propre & bien net.

Le quinziéme défend de dire deux Meſſes un même jour à l'exception de la Fête de Noël.

Le ſeiziéme défend de donner l'Euchariſtie aux Enfans avant l'âge de ſept ans.

Le dixſeptiéme défend aux Perſonnes Mariées de ſervir à l'Autel, ou de lire l'Epitre, & aux Clercs de faire ces fonctions ſans être revêtus de ſurplis & d'une chappe fermée.

Le dix-huitiéme rapporte les Préfaces qu'on a de coûtume de chanter à la Meſſe, qui ſont au nombre de neuf, ſuivant la ſolennité des Fêtes de l'année, la 1. eſt celle de Pâques qui commence par ces paroles, *te quidem*. La 2. eſt celle de l'Aſcenſion qui commence par ces paroles, *qui poſt reſurrectionem*. La 3. celle de la Pentecôte qui commence par ces paroles, *qui Aſcendens*. La 4. eſt celle des Fêtes de la Vierge. La 5. celle de la Croix. La 6. celle des Apôtres. La 7. celle de Noël. La 8. celle de l'Epiphanie, & la 9. celle du Carême.

XIII. Siec. Le dix-neuviéme ordonne aux Clercs de reciter devotement & diſtinctement l'Office divin.

Pierre de Benais. Le vingt-iéme défend de celebrer la Meſſe ſur un Autel portatif, s'il n'eſt enfermé dans un coffre où dans un étui ; où s'il eſt notablement rompu, juſqu'à ce qu'il ait été conſacré de nouveau.

Le vingt-uniéme ordonne d'avoir une piſcine proche l'Autel pour laver les mains ; des Fonds Baptiſmaux fermés à la clef, & des eſſuy-mains au nombre de trois, ſçavoir un pour eſſuyer ſes mains qu'on doit laver avant la Meſſe, l'autre pour eſſuyer ſes mains aprés l'Evangile ; & le troiſiéme pour les eſſuyer aprés la Meſſe ; & un mouchoir en cas qu'on en euſt quelque beſoin.

Le vingt-deuxiéme ordonne aux Eccleſiaſtiques d'avoir ſoin de purifier ſouvent les Corporaux & les autres linges de l'Autel.

Le vingt-troiſiéme veut qu'on enferme ſous la clef la ſainte Euchariſtie & le ſaint Crême, & ordonne des peines contre ceux qui negligeront de le faire.

Le vingt-quatriéme défend de ſerrer des meubles dans les Egliſes, à moins qu'on ne craigne quelque incendie, où quelque courſe des ennemis où quelqu'autre ſemblable malheur.

Le vingt-cinquiéme ordonne que chaque Curé aura un Rituel, & les autres livres qui regardent le Service divin.

Le vingt-ſixiéme ordonne qu'on fournira les Egliſes des livres & des ornemens neceſſaires pour le Service divin, & qu'on obligera ceux qui en perçoivent les Dixmes, d'y contribuer à proportion de leur revenu.

Le vingt-ſeptiéme veut qu'on écrive les revenus des Egliſes & des Curez dans les Miſſels, & défend d'en rien aliener ſans le conſentement & la permiſſion de l'Evêque.

Le vingt-huitiéme porte qu'on brûlera les Images qui ſont uſées & qu'on en mettra les cendres dans quelque lieu proche les murailles de l'Egliſe. Il défend auſſi aux Eccleſiaſtiques de mettre dans les Egliſes ou dans leurs maiſons des Tableaux deshonnêtes.

Le vingt-neuviéme ordonne qu'on ait ſoin de fermer les Egliſes aprés que le ſervice divin eſt fini.

Le trentiéme défend de bâtir des maiſons dans les Cimetieres ; ſi ce n'eſt par la permiſſion de l'Evêque, & d'y amaſſer des ordures ou du fumier.

Le trent-uniéme défend ſous peine d'excommunication de dan-

Digitized by Google

ſer dans les Egliſes ou dans les Cimetieres, & ordonne aux Ecclesiaſtiques d'avertir les peuples de ne point danſer ailleurs, parceque ſaint Auguſtin dit qu'il vaudroit mieux foüir où labourer la terre les jours de Fête, que d'y danſer. XIII siec. Pierre de Beauvais.

Le trente-deuxiéme eſt touchant la maniere de vivre des Eccleſiaſtiques, & il leur défend le trafiq & les Charges ſeculieres.

Le trente-troiſiéme ordonne aux Bénéficiers & aux Clercs qui ſont dans les Ordres Sacrez de porter des ſoûtannes fermées par le devant ; & qu'on donne aux pauvres celles des Eccleſiaſtiques qui les porteront ouvertes : Il leur défend auſſi de porter des manteaux rouges ou verds & autres ſemblables marques de vanité.

Le trente-quatriéme défend aux Eccleſiaſtiques de ſe trouver à aucun Jugement qui va au ſang, ou de prononcer aucune Sentence de mort.

Le trente-cinquiéme défend aux Beneficiers & aux Eccleſiaſtiques qui ſont dans les Ordres Sacrez, d'exercer par intereſt la fonction d'Avocats dans les Tribunaux ſeculiers ſans la permiſſion de l'Evêque, ni d'exercer la Chirurgie, ni de faire l'épreuve de l'eau où du fer chaud.

Le trente-ſixiéme défend dans de certains tems de jurer ſur les ſaints Evangiles, & d'expoſer pendant ces tems, les Reliques à la veneration des Fideles.

Le trente-ſeptiéme défend aux Clercs qui ſont dans les Ordres ſacrez, d'avoir chez eux des femmes qui puiſſent faire naître aucun mauvais ſoupçon, ny des concubines ſous peine d'excommunication.

Le trente-huitiéme défend aux Prêtres qui ont eu des enfans naturels pendant qu'ils étoient dans les Ordres ſacrez, de ſe ſervir d'eux aux fonctions de leur Miniſtere, à cauſe du ſcandale ; il leur fait auſſi défenſes de les garder dans leurs maiſons.

Le trente-neuviéme défend ſous des peines griéves aux Laïques d'avoir des concubines.

Le quarantiéme défend de tirer hors de leurs Chaſſes les Reliques des Saints, pour les expoſer à la veneration des Fidéles ; ny d'en faire aucun trafiq, ny de rendre aucun culte à celles qu'on pourroit trouver de nouveau, à moins que le Pape ne les ait approuvées.

Digitized by Google

XIII. Siec. Le quarante-uniéme défend d'admettre qui que ce ſoit à prêcher l'Evangile, ſans avoir des lettres de ſon Evêque.

Pierre de Benais. Le quarante-deuxiéme porte qu'on ne recevra point de quêteur d'aumônes, ſans avoir des lettres teſtimoniales de leur Evêque.

Le quarante-troiſiéme défend aux Clercs de faire aucun ſerment aux Patrons, avant que d'avoir été preſentés & reçus par leur Evêque.

Le quarante-quatriéme ordonne que les Reſignations ſe feront entre les mains des Evêques, & non des Abbez ou autres Patrons.

Le quarante-cinquiéme défend de mettre en gages les ornemens de l'Egliſe.

Le quarante-ſixiéme ordonne aux Laïques, d'avoir ſoin de bien faire inſtruire leurs Enfans.

Le quarante-ſeptiéme défend étroitement aux Eccleſiaſtiques d'engager leurs Egliſes à aucun ſervice & à aucunes corvées au Seigneur du lieu, ſans avoir ſceu auparavant la volonté de leur Evêque.

Le quarante-huitiéme défend de donner à ferme les Egliſes, & à qui que ce ſoit de les prendre ſans la permiſſion de l'Evêque.

Le quarante-neuviéme regarde le même ſujet, & de plus il défend aux Curez de ſe ſervir de Vicaire d'un autre Diocéſe, s'ils ne ſont approuvés ſpecialement de l'Evêque.

Le cinquantiéme défend aux Eccleſiaſtiques qui ont charge d'ames, de prendre aucune Egliſe à ferme à moins que d'avoir des Vicaires perpetuels dans leur propre Egliſe, & ſans la permiſſion de l'Evêque.

Le cinquante-uniéme traite de la liberté des perſonnes & des biens Eccleſiaſtiques.

Le cinquante-deuxiéme ordonne, que ceux à qui on aura pardonné quelque faute dans une maiſon Religieuſe, porteront quelque marque dans quelque endroit qui parroiſſe, à la volonté de l'Evêque, avec des habits qui conviennent à la Religion qu'ils profeſſent, afin de les diſtinguer des autres, & que l'Egliſe puiſſe prendre leur défenſe en qualité de Religieux; & qu'on les oblige à obſerver ce Statut.

Le cinquante-troiſiéme défend de prendre les Dixmes de la main des Laïques.

Le cinquante-quatriéme défend aux Eccleſiaſtiques de s'en mettre en poſſeſſion aprés les avoir éuës de cette maniere.

Digitized by Google

Le cinquante-cinquiéme défend aux Clercs de porter de grands coûteaux pointus, à moins qu'ils n'ayent un juſte ſujet de crainte. XIII SIEC.

Le cinquante-ſixiéme défend aux Laïques de faire des teſtamens qu'en preſence d'un Prêtre, à moins qu'il n'y ait quelque neceſſité. Pierre de Benais.

Le cinquante-ſeptiéme ordonne ſous peine de ſuſpenſe aux Prêtres, de donner avis à l'Evêque ou à ſon Official, ou du moins au Doyen du lieu, auſſitoſt qu'ils en auront connoiſſance, des perſonnes qui mourront ſans faire de teſtament.

Le cinquante-huitiéme porte que les Eccleſiaſtiques doivent donner à leurs Egliſes, les immeubles qu'ils ont acquis de ſon bien, & qu'à l'égard des meubles, ils en pourront diſpoſer par teſtament, & qu'ils doivent laiſſer à leurs Succeſſeurs, les uſtencilles du ménage, dont ils peuvent raiſonnablement avoir beſoin.

Le cinquante-neuviéme regarde les citations, & les excommunications prononcées par les Officiaux.

Le ſoixantiéme eſt touchant le devoir des Doyens. Les ſuivans juſqu'au 65. regardent la matiere des excommunications.

Le ſoixante-cinquiéme déclare qu'un Prêtre peut abſoudre un pecheur de tous cas à l'article de la mort.

Le ſoixante-ſixiéme eſt touchant les jeûnes de l'Egliſe. Et le ſoixante ſeptiéme regle les Fêtes que l'on doit garder pendant le cours de l'année, qui ſont le jour de Noël, le jour de S. Jean l'Evangeliſte, celui des Innocens, de S. Sylveſtre, l'octave de Noël, l'Epiphanie, la Nativité de la ſainte Vierge, l'Annonciation, la Purification, l'Aſſomption & la Conception, le Vendredy-Saint, le jour de Pâques, & les deux jours ſuivans, au moins l'Aſcenſion de N. S. J. C. l'Invention de ſainte Croix, le jour de Pentecôte, la Nativité de S. Jean Baptiſte & la Décollation, les douze Apôtres & principalement S. Pierre & S. Paul, S. André, S. Jacques, S. Philippes & S. Jacques, S. Thomas, S. Barthelemy, S. Simon & S. Jude qui ont éclairé tout le monde par leurs prédications, S. Laurens, S. Michel, la Dedicace de chaque Egliſe, la Touſſaints, S. Martin & ſainte Marie Magdeléne.

Le ſoixante-huitiéme dit que l'on peut licitement contracter Mariage dans le cinquiéme degré & au deſſus.

Le ſoixante-neuviéme ordonne ſous peine d'excommunication de faire les Fiançailles, avant que de proceder à la ſolennité du

Digitized by Google

XIII Siec. Mariage.

Pierre de Benais.

Le ſoixante-dixiéme ordonne ſous la même peine de faire par trois Dimanches la proclamation des bans, afin qu'on puiſſe connoître s'il n'y a point d'empêchement au Mariage, que les Parties veulent contracter.

Le ſoixante-onziéme défend les Mariages clandeſtins, il fait auſſi défenſes ſous les peines qu'il appartiendra, de mettre par malice aucun empêchement aux Mariages legitimes.

Le ſoixante-douziéme défend ſous peine d'excommunication, de faire aucun malefice dans les Mariages, & ordonne aux Prêtres de conſulter leur Evêque lorſqu'il ſe trouvera quelque difficulté dans un Mariage.

Le ſoixante-ſeiziéme défend ſous peine d'excommunication, qu'aucune des Parties qui ont contracté Mariage entre en Religion ſans avoir auparavant conſulté l'Evêque. Il défend ſous la même peine de la recevoir.

Le ſoixante-quatorziéme ordonne aux Prêtres d'avertir leurs peuples que le Sacrement de l'Extrême-Onction eſt établi pour les pauvres auſſi-bien que pour les Riches, & qu'on peut le recevoir pluſieurs fois; & que ſi on revient en ſanté aprés l'avoir reçû, on peut uſer licitement du Mariage.

Le ſoixante-quinziéme ordonne aux Medecins d'avertir leurs malades d'appeller au plûtôt les Prêtres, qui ſont les Medecins des ames; & leur défend de leur perſuader de rien faire qui puiſſe bleſſer leur conſcience.

Le ſoixante-ſeiziéme veut que chaque Curé ait un Calice pour communier les malades, qui ſoit propre, afin d'exciter leur dévotion. Et défend aux Diacres de leur donner la Communion, à moins que le Prêtre ne ſoit abſent ou infirme. Il ordonne auſſi aux Prêtres de porter le Corps de Notre-Seigneur dans un Ciboire bien fermé, à cauſe des accidens qui pourroient arriver; & ſi le chemin eſt trop long, qu'ils diſent en allant & en revenant les Pſeaumes Penitentiaux & les Litanies, & qu'ils avertiſſent les Laïques & les enfans de ſe mettre à genoux pour adorer leur Createur, lors qu'ils le verront paſſer, quand on le porte pour aller communier les malades.

Le ſoixante-dixſeptiéme porte que s'il demeure, ou s'il ſort de la bouche du malade, quelque parcelle du Corps de Notre-Seigneur

gneur, qu'il ne puiſſe recevoir, le Prêtre la doit prendre lui même, ou la rompre en pluſieurs parties dans le Calice, & y ayant mis un peu de vin, la donner à quelque perſonne qui aura ſa conſcience nette. Si le Malade eſt dans un état, qu'il ne puiſſe recevoir une Hoſtie entiere, on en rompra quelques parcelles dans le Calice avec un peu de vin qu'on y mettra, & qu'on tâchera de lui faire boire, principalement ſi on ne peut ſe diſpenſer de le communier ſans ſcandale, de peur qu'il ne meure ſans avoir reçu le Viatique. XIII. Siec. *Pierre de Benais.*

Le ſoixante-dixhuitiéme ne veut pas qu'on enjoigne de penitence aux Malades lors qu'ils ſont en danger de mort, mais il ordonne qu'on ſe contente de leur faire produire des actes de contrition de tous leurs pechez; & qu'on les avertiſſe de porter conſtamment leur mal, avec beaucoup de reſignation à la volonté de Dieu, & qu'il faut attendre qu'ils ſoient revenus en ſanté pour leur donner des penitences.

Le ſoixante-dixneuviéme défend aux Curez d'exiger de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens, & ordonne en même tems aux Parroiſſiens de garder les loüables coûtumes qui ſont établies ſur cela.

Le quatre-vingtiéme déclare que tous les Fidéles de chaque ſexe, doivent ſe confeſſer au moins une fois l'an à leur propre Prêtre, & faire la penitence qui leur ſera ordonnée.

Le quatre-vingt-uniéme eſt touchant le lieu où ſe doit faire la Confeſſion, & la maniere dont les Prêtres la doivent recevoir.

Le quatrevingt-deuxiéme défend aux Prêtres de s'informer de leurs Penitens, des noms des perſonnes, avec leſquelles ils ont commis le peché, & les avertit qu'ils doivent ſeulement s'informer des circonſtances qui pourroient l'aggraver.

Le quatre-vingt-troiſiéme défend aux Prêtres d'enjoindre aux Penitens de faire dire des Meſſes pour penitence, afin d'éviter d'être taxés d'intereſt & de gain honteux; mais qu'ils leurs ordonnent de donner l'aumône, ſans ſe charger eux-mêmes d'en être les diſtributeurs.

Le quatre-vingt-quatriéme leur ordonne de donner des penitences proportionnées au crime, & qui y ſoient contraires, comme par exemple, d'ordonner le jeûne aux perſonnes qui pechent par gourmandiſe, &c.

Digitized by Google

XIII. Siec. Le quatre-vingt-cinquiéme condamne la crapule & l'yvreſſe dans les Clercs, & ordonne qu'on les ſuſpendra de leurs Offices s'ils ne ſe corrigent pas aprés avoir été avertis de leur devoir. Le quatre-vingt-ſixiéme eſt contre les Cabartiers.

Pierre de Benais.

Le quatre-vingt-ſeptiéme déclare les cas reſervés au Pape & à l'Evêque qu'il renferme dans les vers ſuivans.

Inceſtum faciens, corrumpens aut Homicida,
Sacrilegus, Patrum percuſſor, cum Sodomita,
Clerum percutiens, Romam petit. Excipiuntur.
Neſcius, erudiens, leviterque jocans, minor ætas,
Janitor Officii prætextu fortè repellens,
Adjunctus cum perſonis feriens coeuntes.
Fœmineus ſexus, Clauſtralis, & ægra ſenectus;
Pontificem quæras Papam, ſi miſeris ignem,
Si peruſiſti Clerum, Simonita fuiſti,
Si malè de Bulla Papæ tractaveris ulla.

Le quatre-vingt-huitiéme défend à un Prieur Conventuel, d'emprunter plus de cent ſols tournois, ſans la permiſſion de ſon Abbé ou de ſon Evêque ſous peine d'être deposé; & à l'Abbé, d'emprunter rien des Juifs, ſans la permiſſion de l'Evêque ſous peine de ſuſpenſe.

Le quatre-vingt-neuviéme ordonne aux Abbez, Prieurs, & autres de rendre tous les ans trois ou quatre fois leurs comptes au Chapitre.

Le quatre-vingt-dixiéme défend aux Abbez d'emprunter de plus grandes ſommes, que celle qui a été marquée, & permiſe par l'Evêque, & accordée à chaque Monaſtere.

Le quatre-vingt-onziéme porte qu'on punira griévement les Reguliers, qui n'obſerveront pas les choſes qui leur ont été ordonnées par le Pape touchant leur état, & qu'aucun Abbé, Prieur, ou Moine ne pourra être caution pour plus de dix livres tournois ſans une permiſſion ſpeciale de l'Evêque.

Le quatre-vingt-douziéme contient quelque reglement touchant les Religieuſes.

Le quatre-vingt-treiziéme regarde le rétabliſſement des Maiſons Priorales & les penſions qui ſont créées ſur leurs revenus.

Digitized by Google

Le quatre-vingt-quatorziéme défend de faire des Excommunications generales. XIII. Siec.

Le quatre-vingt-quinziéme défend aux Doyens de connoître des causes matrimoniales. Pierre de Benais.

Le quatre-vingt-seiziéme défend aux Clercs de porter des causes Ecclesiastiques devant des Juges seculiers.

Le quatre-vingt-dixseptiéme défend de payer aux Juges aucune amende, quelque coûtume qu'il y ait au contraire, pour des procez qui auront été accordés par l'Evêque, ses Archidiacres, ou Doyens.

Le quatre-vingt-dix-huitiéme défend aux Archidiacres de vendre ou de donner à ferme des Doyennez.

Le quatre-vingt-dixneuviéme ordonne que les Curez étudiront en Theologie.

Le centiéme défend de traiter des causes Ecclesiastiques devant les Doyens Ruraux, ou quelqu'autre Juge que ce soit, de la maniere qu'on les traite dans les Barreaux seculiers.

Le cent & uniéme ordonne que les Personats seront augmentés de Vicaires perpetuels aprés la mort de ceux qui les desservoient.

Le cent-deuxiéme ordonne que les Parroissiens bâtiront des Prébiteres pour loger leurs Curez.

Le cent-troisiéme défend sous peine d'excommunication de retenir, ou de celer aucun des Droits Episcopaux de l'Eglise de Bayeux.

Le cent-quatriéme traite des devoirs des Avocats, & leur défend d'entreprendre de mauvaises causes, & de produire de fausses pieces.

Le cent-cinquiéme défend aux Clercs de faire aucun trafiq.

Le cent-sixiéme porte qu'on ne traitera point les affaires seculieres dans le lieu Saint.

Le cent-septiéme ordonne aux Doyens & autres Ecclesiastiques, de faire sçavoir au plûtôt à l'Evêque la mort des Curez de leur voisinage, à qui appartient le Patronnage de leurs Eglises, & le nombre de leurs Parroissiens.

Le cent-huitiéme ordonne aux Prêtres d'aller au moins une fois l'année à confesse à leur Evêque ou à son Penitencier.

Le cent-neuviéme, le 110. & 111. traitent de l'Ordination &

XIII. Siec. de la residence des Ecclesiastiques qui ont des Bénéfices à charge d'ames.

Pierre de Benais. Le cent-douziéme contient la Sentence d'excommunication, que le Cardinal Galon Legat du Saint Siége avoit portée contre les Ecclesiastiques qui étant dans les Ordres sacrez, retenoient chez eux des femmes aprés en avoir été avertis canoniquement.

Le cent-treiziéme & dernier Statut est en partie un renouvellement du 79. Canon, touchant l'administration des Sacremens, & en partie un reglement touchant la modestie que les Prêtres & les Ecclesiastiques qui sont dans les Ordres sacrez, doivent garder dans leurs habits. Il leur est défendu d'en porter de couleur rouge. On fait aussi défenses aux Doyens, aux Archidiacres, & aux Prevôts d'en porter de rouges, ou de verds, & on leur enjoint de plus d'observer fidelement tous ces Canons sous les peines de droit.

Ce Concile dont nous venons de donner les Canons en abregé, qui ne contient presque qu'un recüeil des plus belles Ordonnances faites par les Conciles précedens; des Sentences des saints Peres, & des Statuts qui s'observoient de tout tems dans l'Eglise, où le Diocése de Bayeux a été pour ainsi dire enseveli dans l'oubli, jusques en l'année 1671. que les sçavans Peres Jesuites, l'Abbe & Coffard l'ont publié dans leur belle collection des Conciles. Quelques sçavans l'avoient dans leur Bibliotheque: mais ils se contentoient de posseder ce tresor, sans vouloir en enrichir le Public. Le Pere Sirmond, qui a fait de si belles découvertes dans la République des Lettres, fut le premier qui le donna dans son Recüeil des Conciles de France. Mais comme ce bel Ouvrage est tres rare, on peut croire que ce Concile n'a été connû que depuis la nouvelle & derniere édition des Conciles, dans laquelle les Peres l'Abbe & Coffart, l'ont rendu aussi-bien que le Pere Sirmond au Prélat qui l'avoit publié, vers l'an 1300. c'est à dire à Pierre de Benais qui vivoit en ce tems là. Il y a apparence qu'ils se sont reglés sur le Manuscrit de l'Abbaye de S. Victor de Paris, qui marque, que ce Concile fut tenu à Bayeux, vers l'an 1300. & sur le sentiment de Mr. du Cange, si bon Juge en ces sortes de matieres, qui sans hesiter, cite ce Concile, comme ayant été tenû à Bayeux, l'an 1300. en rapportant le 10. Canon, qui traite du baiser de Paix. Ainsi nous ne devons point écouter ceux qui l'attribüent à Maurice Evêque du Mans, le-

Tom. 11. part. 2. à. fol. 1447. ad. 1467.

Digitized by Google

quel passa de cét Evêché à l'Archevêché de Roüen l'an 1229. ou à Pierre de Colmieu aussi Archevêque de Roüen, qui mourut l'an 1253. puisque les Manuscrits qu'ils nous citent, ne sont ny anciens, ny semblables à celuy de S. Victor; & qu'il n'y a guere d'ordre dans la distribution des Canons qu'ils rapportent; & que de plus il y en manque quelques uns de ceux qui ont une entiere liaison avec l'Eglise de Bayeux. Au reste je ne dois pas oublier l'éloge qu'ont fait de ce Concile, les deux celebres Jesuites dont j'ay parlé cy-devant; voicy la maniere avec laquelle ils s'expliquent; *Hactenus Synodalia quæ occurrerunt singularium Diœceseon Statuta edidimus, à cæteris abstineamus, ne nimia eorum esset moles, Fructus exiguus. Hanc ipsam Bajocensem Synodum propè omittendam etiam ducebam, nisi eam à Sirmundo nostro laudatam intellexissem*, ET TANQUAM EXEMPLAR CÆTERARUM PONERE VISUM ESSET, Nam cæterà, non res tantùm easdem, sed eadem propè habent verba, & è Provincialibus petità sunt. XIII. Siec. Pierre de Benais.

Aprés la célébration de ce Concile, il est à croire que notre Evêque s'appliqua avec beaucoup de soin à en faire observer tous les Réglemens, & à faire refleurir la Discipline Ecclesiastique dans son Diocése. Mais le peu d'années qui lui restoient à vivre, fut cause qu'il ne pût venir à bout de tous ses bons desseins. Il nous reste encore quelques monumens de plusieurs choses qu'il fit aprés la tenuë de ce Synode. Nous avons une compromission de luy, faite en l'année 1301. avec Guillaume de Montenay, afin de terminer un different qui étoit entr'eux, touchant le Vivier appellé Episcopal, ou la fosse de Luchon. L'an 1302. il acheta quelques heritages dans la parroisse de Lieu-Saint; & la même année Philippes le Bel défendit qu'on le recherchât & qu'on le troublât en aucune maniere pour les Moulins qu'il possedoit de tout tems dans sa ville Episcopale l'an 1304. Il acquit aussi quelques heritages dans la parroisse de Bernieres. Enfin la derniere chose dont nous ayons connoissance est une transaction qu'il fit en 1306. avec Richard Prieur du Plessis Grimoult pour terminer un procez qu'ils avoient entr'eux, & notre Evêque luy accorda cinquante acres de bois dans la foreſt de Mont-pinçon pour l'entretien des bâtimens de la Maison, & le chauffage des Religieux. Il mourut cette même année, mais on ignore le jour de sa mort, & le lieu où il fût inhumé.

Digitized by Google

LES DOYENS DE L'EGLISE DE BAYEUX ET LES AUTRES PERSONNES ILLUSTRES DU DIOCE'SE QUI ONT FLEURI EN VERTU ET EN SCIENCE DANS LE XIII. SIECLE.

CHAPITRE L.

1. *Guillaume III. du nom, VII. Doyen.* 2. *Odon, VIII. Doyen.* 3. *Herbert, IX. Doyen.* 4. *Arnulphe ou Arnoul, X. Doyen.* 5. *Gregoire de Naples, XI. Doyen.* 6. *Pierre de Benais, XII. Doyen.* 7. *Thibault le Seneçal, XIII. Doyen.* 8. *Robert de Bethencourt, XIV. Doyen.* 9. *Jourdain du Hommel Evêque de Lysieux.* 10. *Radulphe, Abbé de Savigny.* 11. *Luc Abbé de Savigny.* 12. *Eſtienne Cardinal.* 13. *Raoul de Gros-parmy, Cardinal.* 14. *Philippes de Caturo.* 15. *Anchere Pantaleon Cardinal.* 16. *Radulphe Abbé de Feſcamp.* 17. *Richard Abbé de Feſcamp.* 18. *Gilles Evêque de Coûtances.* 19. *Guillaume Abbé de Feſcamp.* 20. *Guillaume de Putot, Abbé de Feſcamp.* 21. *Guillaume d'Anieres Evêque de Liſieux.* 22. *Geoffroy de Beaumont.* 23. *Henry de Vezelay.* 24. *Raoul ou Radulphe de Harcourt.*

1. *Guillaume III. du nom VII. Doyen.*

GUILLAUME III. du nom, doit être compté pour le VII. Doyen de l'Egliſe de Bayeux, depuis Guillaume de

Digitized by Google

Ros. On ne ſçait point de quelle Famille ni de quel païs il étoit. Tout ce que nous en apprenons des monumens anciens eſt qu'avant que d'avoir obtenu la Dignité de Doyen, il fut Chanoine de Pezerolles & Archidiacre, & un de ceux qui diſputerent l'Epiſcopat à Robert des Ableges, comme on l'a vû dans l'Hiſtoire de cét Evêque. Aprés la mort inopinée de Richard de Rohan, qui arriva en 1213. Le Chapitre nomma Guillaume pour ſon Succeſſeur. Il ratifia le Statut que fiſt l'Evêque Robert des Ableges, par lequel il marqua ſix Prébendes, qui devoient être poſſedées par autant de Prêtres, afin que l'on dît tous les jours la Meſſe Canoniale, qui n'étoit ordinairement célébrée que par les Chapelains ou les Vicaires de l'Egliſe, à cauſe de la diſette de Prêtres où elle ſe trouvoit. Il obtint du Chapitre, par un abus aſſez ordinaire en ce tems-là, de fonder ſon Obit des revenus de ſa Prébende de Pezerolles, ſans qu'il paroiſſe qu'il les eût augmentés par quelque donation, ou qu'il eût fait quelque dépenſe pour rétablir les Maiſons qui pouvoient dépendre de ſa Prébende. Il ſe retira parmi les Cordeliers de Bayeux, où il finit ſes jours l'an 1226. XIII. Siec.

DANS les Regiſtres du Chapitre de Bayeux, on trouve qu'un nommé Odon a poſſedé la Dignité de Doyen, depuis l'an 1227. juſqu'en 1237. pendant lequel tems on voit qu'il donna au Chapitre de Bayeux, une portion de terre qu'il poſſedoit dans le Hameau du Val ſur la riviere d'Aure prés la ville de Bayeux, & que Pierre de Conion, des Fiefs de qui cette Terre dépendoit, confirma cette Donation en 1236. 2. *Odon, VIII Doyen.* Cart. Nig. Cap. Baioc. fol. 72. in Ling. Decan. verb Thom. de Freauville.

DANS la liſte des Doyens de l'Egliſe de Bayeux, à l'an 1240. On connoît celui-cy ſous le nom de Herbert de Charmont. En 1241. il ratifia la Charge qu'Etienne, un de ſes Prédeceſſeurs, avoit impoſée ſur les revenus de ſon Benefice, de donner à dîner aux Officiers qui devoient ſervir le jour de la Fête des Reliques à la Meſſe ſolemnelle qu'il devoit chanter, par une grace particuliere que le Chapitre lui avoit accordée. En 1243. Il donna à l'Egliſe de Bayeux les Dixmes qu'il poſſedoit dans la Parroiſſe de Tracy ſur la Mer, auſſi bien que les revenus qu'il avoit en bled dans le territoire de Douvres pour l'Obit de Pierre 3. *Herbert de Charmont. IX. Doyen.* Cart. Nig. capit. fol 75. ex Coll. Ms. Poterii Theſaur.

Digitized by Google

XIII. Siec. des Ableges Treſorier de cette Egliſe, & de ſes Freres & de ſes Sœurs, qui ſe fait le premier jour de Decembre, ſous le nom des freres & ſœurs de Herbert Doyen de Bayeux, de Maurice Archidiacre, de Guillaume & Guerin freres de Herbert Chancelier, De plus il aumôna à l'Egliſe Cathédrale pour le repos de l'ame de ſon frere Radulphe Evêque d'Angoulême mort en 1227. les maiſons qu'il poſſedoit dans la Parroiſſe de ſaint Sauveur de Bayeux, & pour faire un Obit à lui même aprés ſa mort, qui ſe chante le 27. de Mars. Cette Fondation eſt de l'an 1248. Herbert mourut vers l'an 1258.

4. Arnulphe ou Arnoul, X. Doyen.

ARNULPHE ou Arnoul qui eſt auſſi nommé Adenulphe étoit de Capouë, Ville ſituée dans la Campagne de Rome & neveu de Gregoire IX. Souverain Pontife, Quoy qu'il fût eſtimé & aimé du Chapitre de Bayeux, neanmoins il ne pût ſoûtenir le chagrin qu'il eut, qu'on eût élû à ſon préjudice Odon de Lorris pour être Evêque de cette Ville, & preferant l'amour de ſa Patrie & la demeure de la Cour Romaine à ſa Dignité de Doyen, il s'en démît l'an 1260. entre les mains de Gregoire de Naples ſon Parent, & Neveu auſſi de Gregoire IX. Quelques Auteurs diſent qu'il fut revêtu de la Pourpre, mais la choſe eſt fort incertaine.

5. Gregoire de Naples, XI. Doyen.

GREGOIRE de Naples eſt l'onziéme des Doyens qui ſont venus à notre connoiſſance ; voyez ſon hiſtoire cy devant parmi les Evêques de Bayeux, dont il fut du nombre au XIII. Siecle.

6. Pierre de Benais, XII. Doyen.

PIERRE de Benais XII. Doyen fut auſſi Evêque de Bayeux & Succeſſeur immediat de Gregoire de Naples. Conſultez ſon Hiſtoire.

7. Thibault le Senecal. XIII. Doyen.

THIBAULT le Senecal, nommé autrement de Pence ou de Povencé, fils du Sieur de la Guerche ſucceda à Pierre de Benais dans la Dignité de Doyen l'an 1277. Jean le Boucher lui preſenta ſon Neveu pour remplir la chapelle de Saint Laurens, qu'il fonda deux ans aprés avoir été Doyen dans l'Egliſe Cathedrale. Son merite lui procura l'Evêché de Dol en 1280. & Philippes le Hardy

Cartul. S. Nic. Prior. de Quetn. Baioc.

Cart. Eccl. Baio. 1280.

Digitized by Google

le Hardi lui fiſt l'honneur de le nommer entre les Executeurs de ſon Teſtament. Conſultez l'Hiſtoire des Evêques de Dol, dans laquelle il eſt parlé de luy juſqu'en l'année 1305.

XIII. Sæc. Grat. eccles. & Cartular. Ep. c. 175. fol. 55.

ROBERT de Bethencourt, ou de Batancourt fut élû Doyen par les ſuffrages des Chanoines de Bayeux l'an 1282. Mais il poſſeda peu de tems cette Dignité, parce qu'il entra dans l'Ordre de S. François dont il prît l'Habit au Convent de Bayeux, où il mourut aprés cinq ans de Profeſſion l'an 1288.

8 *Robert de Bethencourt, XIV. Doyen.* Car. Cap. Bai. Ligat. Decan. 2. Litt.

JOURDAIN du Hommet étoit de la famille de Roger du Hommet dont nous avons parlé cy devant. Il eſt compté dans les Tables du Chapitre de Bayeux du nombre des Chanoines de cette Egliſe, d'où il fut tiré pour être mis ſur le Siege Epiſcopal de Lyſieux l'an 1294. Sa Pieté le porta à fonder l'Abbaye de Mondée l'an 1213. ſous l'invocation de ſaint Martin, dans laquelle il mit des Religieux de l'Ordre de Prémontré. Cette Abbaye étant de la dépendance des Fiefs de la Terre de Nonant à une lieuë de la Ville de Bayeux, qui appartenoit aux parens de Jourdain du Hommet. On croit qu'il obtint de Robert des Ableges alors Evêque de Bayeux, que la Juriſdiction ſpirituelle de ce Territoire dépendroit à l'avenir de l'Evêché de Lyſieux. Ce Prelat gouverna ſon Egliſe avec honneur pendant dix-ſept ans : & nous apprenons du Necrologe de ſaint Victor qu'il mourut le 14. de Janvier de l'an 1214. dans le voyage qui ſe fiſt pour le recouvrement de Jeruſalem d'entre les mains des Infideles.

9. *Jourdain du Hommet. Evêque de Liſieux.* Gal. Chriſt. to. 2. fol. 649. Veiſo, & tom. 4. fol. 660. Hiſt. Harc. to. 4. in fin. add. fol. 22. Neuſt. Pia. fol. 905.

Cart. Abb. Montis Dei & Necrolo.

RADULPHE, Archidiacre de Bayeux ayant renoncé généreuſement au Siecle, entra dans l'Abbaye de Savigny pour y embraſſer la vie Religieuſe & penitente ; Il y donna de ſi grands exemples de pieté, de ſcience, & de vertu, qu'il fut choiſi l'an 1207. pour être le Succeſſeur de Guillaume III. douziéme Abbé de Savigny & mourut l'an 1220.

10. *Radulphe Abbé de Savigny.* Gal. Chriſt. to. 4 f. 870. Neuſt. Pia. f. 689.

CE Luc, dont nous parlons ici, étoit né à Bayeux, il ſe conſacra de bonne heure à la Religion dans l'Abbaye de Savigny dont il devint le XIV. Abbé, & mourut l'an 1229.

11. *Luc Abbé de Savigny.* Neuſt. Pia. fol. 689.

Digitized by Google

XIII. Siec.

12. *Etienne Cardinal.* Lib. Ande. Ms. Cap. Baioc Tit. 22. de Dig. Ciac. in Pont. Inn. III. Edit. fol. 646.

ETIENNE, Cardinal du titre de ſaint Adrien, étoit Neveu du Pape Innocent III. & Chanoine de la Prébende de Gavrey, ſuivant les Regiſtres du Chapitre de Bayeux. Son Oncle le fiſt Cardinal Diacre du Titre de ſaint Adrien, dans la huitiéme Promotion de l'an 1212. & Gregoire IX. luy donna le Titre de ſainte Marie au delà du Tibre, avec l'Archiprêtriſe de ſaint Pierre de Rome, aprés qu'il ſe fut fait promouvoir au Sacerdoce. Ce Pape lui donna des Emplois fort honorables, dans leſquels il fiſt paroître beaucoup de ſageſſe & d'habileté. Il l'envoya Legat en Sicile avec le Cardinal Raynerius, afin de faire connoître aux peuples de ce Royaume la Sentence d'excommunication prononcée contre l'Empereur Federic II. & les porter à ſe ſouſtraire de ſon obeïſſance. Etienne mourut à Naples le 8. Decembre de l'an 1254. & fut inhumé dans l'Egliſe Cathedrale de cette Ville.

13. *Raoul de Groſparmi, Cardinal.* Gal. Chriſt. to. 2. f. 574.

RAOUL ou Radulphe de Groſparmi avoit pris naiſſance en Normandie dans un lieu nommé de Piris, & ſortoit de la noble Famille de Groſparmi. Il fut d'abord Chanoine de Bayeux, puis Treſorier de ſaint Frambold de Senlis, Garde des Sceaux de France, ſacré Evêque d'Evreux le 19. d'Octobre de l'an 1259. & enfin crée Cardinal ſous le titre d'Evêque d'Albano par le Pape Vrbain IV. en 1261. ou ſelon d'autres en 1265. La même année 1265. le jour de l'Epiphanie il couronna en qualité de Legat Charles Roy de Naples & de Sicile, & Beatrix ſon Epouſe dans l'Egliſe de Conſtantin à Rome. Il accompagna avec la même qualité de Legat ce même Prince, dans la guerre qu'il fiſt à Mainfroy. En 1266. le 13. Septembre en preſence du Pape Clement IV. il conſacra à Aſſiſe l'Egliſe de ſainte Claire. Il accompagna S. Loüis dans ſon voyage de la Terre-Sainte; mais ayant été attaqué de la peſte lorſque le Roy aſſiegeoit Tunis, cette dangereuſe maladie l'enleva du monde avec beaucoup d'autres, le 10. Aouſt de l'an 1270.

Ciacon. in Vit. Urb. 4. f. 7[illegible]

14. *Philippe Caturo, Evêque d'Evreux.* Reg. Baioc. Eccl.

NOUS liſons dans les actes du Chapitre de l'Egliſe de Bayeux, que ce PHILIPPES DE CATURO a poſſedé la Dignité de Scolaſtique dans cette Egliſe Cathédrale : il eut enſuite celle de Treſorier dans l'Egliſe de Senlis. En 1261. il fut choiſi pour

Digitized by Google

être l'arbitre du different qui étoit entre S. Loüis Roy de France & le Chapitre de Rheims. XIII Siec.

Mathieu de Vendôme ayant refusé l'Evêché d'Evreux, Philippes fut nommé en sa place ; l'an mois de Février de l'an 1259. S. Loüis lui fist l'honneur de le nommer avec Etienne de Paris, pour être Executeurs de son Testament. En 1280. il fist un Statut par lequel il ordonna que les Religieuses de Saint Sauveur d'Evreux, n'excederoient pas le nombre de cinquante. Ce Prélat mourut à Evreux le 21. Aoust de l'an 1281. Il est inhumé dans le milieu du Chœur de l'Eglise des Cordeliers, où l'on voit son Tombeau avec son Portrait & son Epitaphe. On fait son Obit à Bayeux le jour de sa mort.

15. *Anchere Pantaleon, Cardinal.*

LEs Regiſtres du Chapitre de Bayeux nous font foy, qu'Anchere Pantaleon a été Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de cette Ville. Il étoit de Troye en Champagne, d'une extraction fort baſſe puiſqu'il fut frere d'Urbain IV. ſorti d'un pauvre Savetier. Mais comme il participa à la fortune de ſon Oncle, il fut bien-tôt élevé dans les honneurs & les emplois Eccleſiaſtiques les plus conſiderables. Aprés avoir été Chanoine de Bayeux, il devint Archidiacre de Laon, & ſon Oncle le fiſt enſuite Cardinal Prêtre du Titre de Ste. Praxede. Il paſſa en Sicile pour y couronner Roy Charles IV. A ſon retour il exerça quelques Legations, & devint un des plus conſiderables Sujets de la Cour de Rome, où il mourut comblé de biens & de gloire, & fut inhumé dans l'Egliſe de ſon Titre, où l'on voit ſon Tombeau de marbre avec ſon Epitaphe. Sa mort arriva le 1. jour de Novembre de l'an 1288.

Ciac. in Pont Clem. IV. f. 719. Edit. 1.

16. *Radulphe Abbé de Feſcamp.* Neuſt Pia. fol. 237.

RAdulphe étoit du bourg d'Argences dans le Diocéſe de Bayeux, ayant embraſſé la profeſſion Monaſtique, ſon ſçavoir & ſa pieté lui procurerent la Dignité d'Abbé de Feſcamp, qu'il poſſeda pendant 30. ans. Jean ſurnommé Sans-Terre Roy d'Angleterre l'affranchit de toute ſervitude en 1211. pour les Fiefs qu'il poſſedoit, & qui relevoient de ſa Couronne. Cét Abbé mourut en 1220. Il eſt inhumé devant l'Autel de S. Taurin, du côté gauché, ſous une Tombe d'airain qui eſt un peu élevée de terre.

Digitized by Google

XIII. Siec. 17. *Richard de Baxeto, Abbé de Feſcamp.* Neuſt. Pia, & Gall. Chriſt. ut ſup.

RICHARD DE BAXETO, étoit auſſi du bourg d'Argences & Neveu de Radulphe. Il ſe fiſt Moine dans l'Abbaye de Feſcamp, & en devint Abbé aprés la mort de ſon Oncle en 1220. Il n'en eut le gouvernement que deux ans & demi ; aprés ſa mort on l'inhuma dans la Chapelle de ſaint Nicolas dans la même Abbaye.

18. *Gilles Evêque de Coûtances.* Gal. Chriſt. to. 2. fol. 540.

GILLES, ou GILLAIN étoit de la ville de Caen, il devint le LVII. Evêque de Coûtances en Normandie & on rapporte qu'il gouverna ce Dioceſe depuis l'an 1239. juſqu'en 1248.

19. *Guillaume de Vaſpail, Abbé de Feſcamp.* Neuſt Pia. fol. 237. Gal. Chriſt. to. 4. fol. 376.

GUILLAUME De Vaſpail étoit de la Parroiſſe de Ros village ſitué entre Caën & Bayeux. Il priſt de bonne-heure le parti de la dévotion, & ayant abandonné le Monde, il ſe fiſt Religieux Benedictin dans l'Abbaye de ſaint Oüen de Roüen, dont il devint Prieur. Le Cardinal Romain Legat du ſaint Siege le-lût Abbé de Feſcamp en 1238. & gouverna ce Monaſtere avec beaucoup de prudence pendant trente & un an. Il fut un des Deputés au Concile General de Rome convoqué en 1241. contre l'Empereur Frederic II. Mais on ſçait ce qui leur arriva. Les Prelats de France, d'Angleterre & d'Eſpagne s'embarquerent à Genes ; & Eric ou Henry Roi de Sardaigne Fils Naturel de l'Empereur, ayant attendu les Galeres vers Piſe, en priſt vingt-deux, il en coula trois à fond, & envoya priſonniers à Frederic les Prelats avec trois Cardinaux Legats du Pape. Mais ſaint Loüis ayant reclamé les Prelats de France, l'Empereur les renvoya, ne voulant pas ſe broüiller avec ce grand Prince. Guillaume revint à ſon Monaſtere, où il ſe fiſt un plaiſir de lier amitié avec pluſieurs Docteurs de l'Univerſité de Paris, & de les recevoir dans ſon Abbaye, du nombre deſquels fut Guillaume de Putot depuis Abbé de Feſcamp. Enfin aprés avoir paſſé le reſte de ſes années dans la converſation des perſonnes pieuſes & ſçavantes, il mourut l'an 1259. & fut inhumé dans la Chapelle de la ſainte Vierge devant l'Autel de ſaint André.

20. *Guill. de Putot Abbé de Feſcap.*

GUILLAUME DE PUTOT étoit du Dioceſe de Bayeux, il prît naiſſance dans la Parroiſſe de Putot qui eſt un village ſitué

Digitized by Google

entre Caën & Bayeux, étant entré dans l'Ordre de ſaint Benoiſt, il devint Abbé de Feſcamp, dont il eut l'adminiſtration pendant douze ans. Ce fut lui qui acheta la petite Ville de Feſcamp d'Edouard II. Roy d'Angleterre vers l'an 1295. Il mourut dans ſon Abbaye, & eſt inhumé dans la Chapelle de ſaint André contre la muraille. XIII. Siec.

GUILLAUME D'ANIERES étoit d'une Parroiſſe qui porte le même nom dans le Diocéſe de Bayeux, diſtante environ de cinq lieuës de cette Ville, proche la Mer, dans le Doyenné de Trevieres. Aprés avoir fait toutes ſes études, il prit le parti de l'Egliſe, & fut pourvû de la Dignité de Chantre dans l'Egliſe de Liſieux, dont il devint Evêque en 1285. Il s'acquita avec honneur des devoirs de ſa Charge. Il publia des Statuts Synodaux, & l'an 1299. Il aſſiſta au Concile Provincial de Roüen tenu dans l'Egliſe de notre Dame du Pré, appellée maintenant notre Dame de Bonnes-Nouvelles, où Guillaume de Flavacour Archevêque de Roüen préſida. Nous ne ſçavons point le tems de ſa mort. 2. *Guillaume d'Anieres. Evêque de Liſieux.*

GEOFFROY DE BEAUMONT dont nous ignorons le lieu de la naiſſance, a poſſedé dans le XIII. Siecle, ſuivant les Regiſtres du Chapitre de Bayeux, la Dignité de Chancelier de cette Egliſe. Ce qui nous doit perſuader de ſon merite & de la beauté de ſon eſprit, c'eſt que le Pape Clement IV. l'employa dans des negotiations de conſequence, & le fiſt ſon Légat auprés des Princes de Lombardie, dans un tems que l'Europe étoit livrée à des guerres ſanglantes, & que l'Italie étoit en proye à pluſieurs petits Tyrans qui la deſoloient d'une étrange maniere. C'eſt tout ce que nous ſçavons de Geoffroy de Beaumont, qu'une mort apparemment imprévûë & prématurée empêcha d'être élevé à de plus grands honneurs, étant paſſé de cette vie à l'éternelle en 1268. la même année que mourut le Pape Clement ſon Bienfaiteur. 22. *Geoffroy de Beaumont.*

HENRY DE VEZELAY merite bien de tenir ſa place parmy les grands Hommes du XIII. Siécle qui ont été honorés de quelque Dignité dans l'Egliſe de Bayeux. Henry de Veze- 23 *Henry de Vezelay.*

Digitized by Google

XIII Siec. lay, qui eſt appellé differemment par les Auteurs ; & qui lui donnent tantôt le nom de Henry de Valdun, & tantôt celuy de Henry de Verzel, étoit un des quatre Archidiacres de Bayeux, lorſque S. Loüis IX. du nom Roy de France, ayant été attaqué en Affrique de la maladie dont il mourut, le miſt au nombre de ceux qui devoient être les Executeurs de ſon Teſtament. Philippes le Hardy Fils & Succeſſeur de Loüis qu'il avoit accompagné dans ce malheureux voyage, où tant de grands Seigneurs trouverent leur tombeau, voulant pourvoir à la ſeureté & à la paix de ſes Etats juſques à ſon retour, fiſt expedier des Lettres en 1270. à Mathieu Abbé de S. Denis, & à Simon de Neſle, qui les confirmoit dans l'adminiſtration du Royaume que ſon Pere leur avoit confiée; mais ayant augmenté par ces nouvelles Patentes le nombre de ces Regens, il fiſt l'honneur à Henry de Vezeley, de le nommer parmi les autres. Nous apprenons de l'Hiſtoire de S. Loüis par le Sire de Joinville, & imprimée avec des notes, par les ſoins de Claude Menard, Conſeiller du Preſidial d'Angers, l'an 1627. chez Cramoiſy, que Henry de Vezeley devint Chancelier de France ſous le regne de Philippes le Hardy, & qu'il prend ce titre dans un Arreſt que ce même Prince donna en 1279. C'eſt tout ce que nous ſçavons de ce grand Homme, que la mort enleva peu de tems aprés, puiſqu'en 1282. Pierre Châlon Doyen de S. Martin de Tours étoit Chancelier.

Hiſt. franc. Andr. du Chêne. 3. to. 5. fol. 338. & 348.

fol. 365.

More. Dict. Hiſt. au mot Chanc. & Garde des Sceaux.

14. *Raoul ou Radulphe de Harcourt.*

RAOUL, ou RADULPHE DE HARCOURT étoit de l'ancienne & noble Famille de Harcourt, dont nous avons parlé cy devant, lors que nous avons fait l'Hiſtoire de Philippes de Harcourt Evêque de Bayeux. Le rang dans lequel ſe trouvoient les parens de Raoul, lui donnerent lieu d'entrer de bonne heure dans les Dignitez de l'Egliſe, dont il avoit pris le party. Quoy que les Conciles euſſent par tant de Saints Canons défendu la pluralité des Benefices, neanmoins on en obtenoit facilement des diſpenſes des Souverains Pontifes. Raoul eut part à ces graces, & nous apprenons des Archives des Egliſes de Roüen, de Bayeux, & de quelques autres, qu'il étoit Chancelier de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux, Archidiacre & Chanoine de Roüen, Chantre de l'Egliſe d'Evreux, de plus Archidiacre de celle de Coûtances. Peut-être auſſi que Raoul n'a pas poſſedé en mê-

Vid. ſup. p. 169.

Hiſt. de la Maiſon de Harcourt. to. 4.

Digitized by Google

me tems tant de Benefices incompatibles, & qu'il ne les a eu que les uns aprés les autres. Quoy qu'il en ſoit, il devint Aumônier de Charles de France Comte de Valois & d'Alençon, Fils de Philippes le Hardy. Un poſte ſi élevé fiſt connoître ſes belles qualitez : & il eut l'honneur d'être nommé par Philippes le Bel, pour un des Executeurs du Teſtament de Jeanne de Châtillon, Comteſſe de Blois. Ce même Prince lui donna dans la ſuite de plus grandes marques de ſon eſtime il le fiſt un de ſes Conſeillers d'Etat, & l'appella auprés de ſa Perſonne, & ſe ſervit de ſes lumieres & de ſon habileté dans pluſieurs affaires de conſequence. Il mourut fort regretté de ce Monarque, au commencement du XIV. Siécle. XIII. Siec.

XIV. SIE'CLE.

GUILLAUME BONNET.

I. DU NOM

A

XLIV. EVE'QUE.

CHAPITRE LI.

Mr. antiq. & Gall. Christ. to. 2. fol. 339. Obit. Baioc. 3. April. & Reg. Cap. Bai. Gal. Christ. ut supra lib. 2. de Colleg. Baioc. Hist. Paris. du Breüil. Hist Franc. Et Gall. Christ. ut supra. Lib. ms. nig. Cap Baioc. fol. 47. & Regist. just. tit de Fab.

GUILLAUME BONNET, I. du nom, que quelques Auteurs nomment Bouvet & Boüet, étoit du Mans, Fils de Bertrand Seigneur de Beuville, & de la Chapelle. On l'envoya à Angers où il fist ses Etudes, &, s'étant consacré à l'Egliſe, on lui donna quelques Benefices. Dans la suite il se trouva revêtu de l'Archidiaconé de Passy dans l'Egliſe du Mans. Enfin l'an 1635. il fut élevé sur le Siége Epiſcopal de Bayeux en vertu d'une Bulle de Clement V. Guillaume se distingua bientôt par la grandeur de son Esprit; & Philippes le Bel le connoissant tres-propre à negotier de grandes affaires, s'en servit aprés qu'il eut défait les Flamans, pour obliger le Comte de Hainaut, à lui rendre hommage à cause de son Fief d'Oſtervant qui relevoit de sa Couronne. Ce fut l'an 1307. qu'on l'envoya vers ce Comte, & on lui donna pour l'accompagner le Comte de Boulogne.

En cette même année le Chapitre, suivant une Bulle d'Alexandre III. adressée au Doyen & au Chapitre de Bayeux, declara

clara par un Statut qu'il fiſt, que le gros des Dignitez & des Canonicats qui viendroient à vaquer par mort, ſeroit appliqué à la fabrique de l'Egliſe par maniere de Deport & d'Annates. XIV. Siec. *Guillaume Bonnet, 1. du nom.*

Mais la choſe la plus conſiderable, & qui rendra immortel le nom de notre illuſtre Prelat, fut la fondation du College de Bayeux faite à Paris dans la rue de la Harpe l'an 1308. le Samedy d'aprés la ſeconde ſemaine de Carême, pour y élever & nourrir de jeûnes Etudians de la Province du Maine & de l'Anjou. La même année le mercredy avant la Fête de S. Pierre aux Liens, il aliena quelques Terres au benefice de Robert du Meſnil. Cette année encore, il dechargea quelques Fiefs de la Terre de Torigny, des redevances à quoy ils étoient ſujets, à condition de lui payer & à ſes Succeſſeurs tous les ans, la ſomme de trente huit livres douze ſols tournois. Enfin cette même année, il fiſt une donation au Chapitre de Bayeux du ſixiéme denier provenant de la vente du Parc de Neüilly, declarant qu'il vouloit qu'il y eût un Procureur pour le Chapitre, lors qu'on ſeroit l'adjudication des biens, afin d'y conſerver ſon droit. De plus il lui aumôna quelques autres biens pour avoir du vin. C'eſt en conſideration de ce Preſent qu'on lui fait tous les ans un Obit le 3. Avril. Il fonda par ſon Teſtament fait en 1308. & de ſes Biens, la Chapelle de ſaint Leonard : mais ſa derniere volonté ne fut accomplie par ceux qu'il en avoit nommé les Executeurs que l'an 1326. Il mourut à Angers où il eſt inhumé.

Du Breüil. ant Pariſ. l. 2. t. Coll. Baioc. fol. 499.

Lib. rub. Epiſc. c. 131. fol. 47.

Regiſt. Cap Baioc.

Teſt. Guil. Bonnet in Reg. Cap. Baioc.

XIV. Siec.

GUILLAUME DE TRIE.

II. DU NOM.

A

XLV. EVEQUE

CHAPITRE. LII.

Hiſt. Harc. to. 1. fol. 106. & to. 2. fol. 1788. 1790. & ſeq. to. 4. fol. 1242. & ſeq.

GUILLAUME DE TRIE II. du nom XLV. Evêque de Bayeux étoit d'une illuſtre Famille, qui tiroit ſon Origine, ſelon du Chêne dans l'Hiſtoire de la Maiſon de Dreux, de l'ancienne Maiſon de Clermont, qui s'unit enſuite à celle des Comtes de S. Martin, & à celle de Dreux, qui étoit une des branches illuſtres de la Royale Maiſon de France. Ord. Vitalis nous rapporte que ſous Philippes I. Roy de France, il y avoit un Gallon de Trie vers l'an 1097. qui commandoit la Cavalerie ; que ſous l'Empereur Loüis le Gros Roy de France en 1119. Angelirannus de Trie étoit un des principaux Officiers de la Cour de ce Prince ; & que c'eſt de ces Seigneurs, que ſont deſcendus des Maréchaux de France, des Gentils-hommes de la Chambre ; des premiers Officiers de la Robe, & d'illuſtres Prelats. Ceux qui voudront ſçavoir de plus grandes particularitez de cette Famille, n'ont qu'à conſulter l'Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt. Notre Evêque étoit frere de Mathieu de Trie Seigneur d'Arenes, grand Chambrier de Charles le Bel, Lieutenant general de ſes Ar-

Hiſt. Nor. fol. 849.

Ut ſup. to. 1. & 4. loc. cit.

Belleforeſt. Hiſt. Fran. in Philipp. VI.

Hiſt. Harc. to. 1. fol. 150.

Digitized by Google

nées, & qui eut l'honneur d'être nommé par ce Prince, un des Executeurs de son Testament. Il avoit été aussi Gouverneur du jeune Prince Philippes de Vallois, qui devint Roy de France sous le nom de Philippes VI. sa prudence & son habileté le firent choisir avec Enguerrand de Marigny grand Chambellan de France pour traiter la Paix qui fut concluë à Fontainebleau avec l'Empereur Henry VII. le 14. Fevrier de l'année 1310. XIV. Siec. *Guillaume II. du nom.* Tract. 14. Fabr. 1310. apud Fontab. Castr. Et orig. in these Chr. Franc Pari.

Ce fut vers ce méme tems qu'on éleva Guillaume de Trye à l'Evêché de Bayeux, puisqu'on le voit signé à la fondation qu'Enguerrand de Marigny fist à Ecoüy en 1310. où il bâtit une Eglise sous l'invocation de notre Dame, & y fonda un College de douze Chanoines en y comprenant trois Dignitéz; sçavoir celles de Doyen, de Chantre & de Tresorier.

Le Jeudy d'aprés l'Assomption de la sainte Vierge de l'an 1310. il reçût & ratifia l'aveu que Henry de S. Clair lui fist de la Terre & du Fief de S. Clair situé dans la Parroisse de Mathieu. L'an 1311. il ratifia l'échange qui avoit été fait avec Jean Boucel, du Fief de Parfouru, & révoqua la donation du Patronnage de l'Eglise d'Airel, parceque ses Prédecesseurs qui l'avoient faite, n'observerent pas les formalitez requises. L'Abbaye de Mondée de l'Ordre de Prémontré située dans le Diocése de Bayeux, regarde cét Evêque comme un de ses Bienfaiteurs.

Sous son Episcopat, par un Arrest du Parlement de Paris, donné le Samedy, Fête de la Chaire de S. Pierre, de l'an 1314. sur les depositions de plusieurs témoins, suivant les informations faites par la Chambre des Comptes sous le Roy Loüis Hutin, le parc & la Foresť de Neüilly, appartenans aux Evêques de Bayeux, furent déclarés exemts de Tiers & danger & de toute autre charge. Lib. ms. rub. Episc. Baioc. c. 181. fol. 62.

Aprés la mort de Guillaume Patrice Ecuyer, le Baillif de Cotentin ayant saisi la Terre de Mont-Martin, prétendant que la Garde-Noble en appartenoit au Roy, notre Evêque soûtenant avec honneur les droits attachés à sa Dignité, obtint contre ce Baillif un Arrest de revendication de cette Terre, donné à Fontainebleau, le vendredy d'aprés la Fête de Noël de l'an 1312. Mais comme la chose n'avoit été jugée que par provison, à cause que l'on n'avoit pas fait les informations necessaires pour établir entierement la justice de son droit, il se vit encore obligé aprés la mort de Philippes le Bel, de prendre un nouvel Arrest de Loüis

XIV. Siec

Guillaume II. du nom.

Hutin son Fils & son Successeur, le 21. Fevrier de l'an 1314. Enfin l'affaire ayant été examinée à fond, par un Jugement contradictoire donné dans l'assemblée tenuë à Charenton, le Mardy d'aprés la Fête de la sainte Trinité de l'an 1315. il fut maintenu dans sa possession.

Eod. lib. rub. Epis. Baio. variis. Cap.

L'an 1316. il acheta de Guillaume Hervé, le droit de Moulin dans la parroisse d'Airel; & l'année d'aprés il acheta à Neüilly, un Jardin de Simon de Talent; & par une Sentence du Baillif de Carenten, il fut maintenu en possession, pour lui & ses Successeurs d'un autre Jardin situé dans la parroisse de Sainte-Mere-Eglise, dans l'exemption du Diocése de Coûtances. La même année, pour le bien de la Paix, il échangea une Dixme qu'il possedoit à Bayeux dans la parroisse de saint Patrice, avec une autre Dixme que son Chapitre avoit dans la parroisse de Mathieu, & qui étoit mêlée avec celle qu'il y possedoit en qualité d'Evêque, ce qui causoit de fâcheux differens. En 1318.

Lib rub. ms Epis. Baioc. c. 102 fol. 38.

il acheta de Mathieu la Caille, de la parroisse de saint Patrice de Bayeux, une Piece de Terre qu'il avoit au Pont de Sainte Marie en la parroisse de saint Vigor.

Le Roy Loüis X. du nom ayant indiqué l'an 1315. un Concile à Senlis pour le 6. du mois d'Aoust de la même année, afin de juger Pierre Evêque de Châlons accusé de divers crimes, Pierre de Courtenay Archevêque de Rheims, prolongea ce Concile jusqu'au 15. de May de l'an 1316. Il en écrivit aux Evêques de la Province de Normandie, les priant de vouloir bien se rendre au lieu de l'Assemblée pour y juger la cause de cét Evêque qui y fut absous. Mais ce qu'il y a de plus considerable à remarquer en cette occasion, c'est que dans la Lettre circulaire que l'Archevêque de Rheims écrivit aux Prelats de Normandie, & dans la signature des actes du Concile, l'Evêque de Bayeux y est nommé le premier des Evêques de cette Province.

Eod. lib. rub. ms Episc.

Dans les Assises que le Baillif de Caen tint à Bayeux l'an 1321. notre Evêque obtint une main levée des biens qu'un Particulier avoit saisis en vertu d'un mandement du Vicomte de Coûtances, quoy que Guillaume de Trye cité en Jugement eût fait connoître avec une entiere évidence, que les biens en question, appartenans à la Chapelle du Château de Bayeux, étoient de la Manse Episcopale. Et en 1323. dans le même Tribunal il gagna sa cause contre

Digitized by Google

les Receveurs du Domaine, qui l'inquietoient pour le Fief qu'il possedoit dans la parroisse de Tracy. XIV. Siec.

Notre Evêque imitant la pieté de ses Predecesseurs, a fondé dans l'Eglise Cathédrale de Bayeux, trois Obits des biens qu'il avoit acquis dans la parroisse de Douvres. L'un de ces Obits est pour le repos de l'ame de sa Mere, l'autre pour lui, & le troisiéme pour son Frere Mathieu de Trye Maréchal de France. Les grandes Qualitez que possedoit notre Prelat, jointes au credit de son Frere, lui firent avoir l'Archevêché de Rheims, où il fut nommé l'an 1324. & emmena avec lui Philippes de Trye son Cousin Tresorier de l'Eglise de Bayeux, qu'il fist son Grand Vicaire. Il eut l'honneur d'y sacrer le 29. May de l'an 1328. Philippes de Valois, dont il avoit été auparavant Précepteur, avec Jeanne de Bourgogne son Epouse. Il mourut le 28. Septembre de l'an 1334. On peut voir le reste de ses actions depuis qu'il fut Archevêque de Rheims, dans l'Histoire de cette Eglise Metropolitaine, composée par Marlot tome 2. depuis le feüillet 611. jusqu'a 620.

Guillaume II. du nom.

Fod. l. rub Ms. Episc.

In Necrol. Baioc.

Hist. Hare. t. 1. fol. 130. & 132. & to 4 fol. 1142.

Il ne faut pas oublier icy que quelques Auteurs mettent notre Evêque au nombre des Cardinaux, bien qu'il soit tres-certain qu'il ne l'a jamais été. Nous allons rapporter icy les Auteurs qui sont pour & contre. L'Auteur de l'Histoire de la Maison de Harcourt, dit qu'il a été Cardinal. Claude, & Ferdinand Vgbiel dans Ciaconius au mot *Guillelmus de Testa*, sous Clement VI. Frison dans son Livre intitulé *Gallia Purpurata*, & Colvenerus, aussi bien que Marlot dans son Histoire de Rheims tome 2. sont de ce même sentiment; cependant le même Auteur de l'Histoire de la Maison de Harcourt *to.* 1. *fol.* 130. à la marge, avouë que plusieurs Historiens ne lui donnent cette qualité qu'en doutant. Mrs. de Sainte-Marthe, dans l'Histoire des Archevêques de Rheims disent nettement qu'il n'a jamais été Cardinal. Et Marlot lui même dans son Histoire avouë qu'il n'a trouvé aucuns Titres où il fût honoré de cette Dignité.

To. fol. 130. &c.

To. 1. fol. 330.

To. 2. fol. 611.

Digitized by Google

PIERRE
III. DU NOM
XLVI. EVÊQUE.

CHAPITRE LIII.

Gal. Chriſt. t. 2 fol. 340. L. 1 841. & 738. to. 3.

PIERRE III. du nom XLVI. Evêque de Bayeux étoit de l'ancienne Maiſon des Comtes de Levi & de Mirepoix. Gui, Sire de Levi accompagna Simon Comte de Montfort, en Languedoc, durant les Guerres contre les Albigeois. Il s'y ſignala en diverſes occaſions, il y acquit le Titre de *Marechal de la Foy* avec la ville de Mirepoix priſe en 1210. & d'autres places qui ont été hereditaires dans ſa Maiſon. Ce fut pour récompenſer ceux de l'Illuſtre Maiſon de Levi Comtes de Mirepoix qui avoient combattu avec tant de courage & de zele contre les Albigeois ſous Simon Comte de Montfort, que le Pape Jean XXII. érigea l'Egliſe Parroiſſiale de Mirepoix en Evêché dés la ſeconde année de ſon Pontificat, comme on le peut voir dans la Bulle donnée le 22. Fevrier de l'an 1318.

Hiſt. Harc. to. in Præf. fol. 2.

On donne pour Pere à Pierre Evêque de Bayeux, Guy de Levi, Seigneur de Florenſac, & pour Mere Elizabet de Marliac ſortie de la Maiſon de Montmorency. Nous ne ſçavons rien de ſes premieres années. L'an 1304. il ſucceda à Goſſelin dans l'Evêché de Maguelone, qui depuis a été transferé à Montpellier; il s'y acquitta des devoirs d'un bon Prélat; & en ayant chaſſé les Juifs qui y cauſerent de grands deſordres, il y établit par l'ordre du Roy l'an 1307. les Chevaliers de l'Ordre Teu-

Gal. Chriſt. t. 1. in Mag. Epiſc. 33.

Digitized by Google

XIV. Siec.

torique, & leur fiſt bâtir une maiſon avec un Hôpital dans le Fauxbourg l'année ſuivante pour y recevoir les malades & les Pelerins. L'an 1310. il fut élû Evêque de Cambray, où il fiſt en 1313. la tranſlation des Reliques de ſaint Vvaldrude qu'il tira de terre. Par une tranſaction faite l'an 1320. avec Guy de Caſtillon Comte de Blois, il termina un grand different qui étoit entre ce Comte & ſon Chapitre pour le Patronnage d'une Egliſe.

Pierre III. du nom.

Gal. Chriſt. to. 1. f. 241.

Nous voyons par une Bulle de Jean XXII. Souverain Pontife donnée l'an 1324. & la huitiéme de ſon Pontificat, que ſon garde dans le Treſor Royal à Paris, que ce Prelat fut nommé par ce Pape à l'Evêché de Bayeux. Il en priſt poſſeſſion le 4. de Novembre aprés avoir juré de garder les droits & les libertez de ſon Egliſe ſuivant la coſtume. Le Samedy d'aprés la Fête de tous les Saints l'an 1326. Henry de Hotot Ecuyer lui rendit Hommage devant le Vicomte de Bayeux pour ſa terre de Beaumont dependante de la Baronnie de S. Vigor, qui eſt un Fief mouvant de l'Evêché de Bayeux. Et l'année ſuivante par un jugement du Baillif de Caen, Richard du Queſney fut obligé de luy rendre auſſi aveu des biens qu'il avoit dans le Terroir d'Ellon ayant été déclarés relever de ſon Evêché.

Cicon. in Pont. Joan. XXII.

Gal. Chriſt. to. 1. fol. 240. Ms. cap. Baioc. Andeg. lib. rub. Epiſc.

Regiſt. Capit.

Notre Evêque eut un grand demeſlé l'an 1317. avec Emeric 14. Abbé de Troarn, qui s'arrogeoit le droit & la puiſſance de conferer la Tonſure & les Ordres Mineurs, de donner des Dimiſſoires & autres permiſſions, non ſeulement à ſes Moines, mais auſſi aux Eccleſiaſtiques qui étoient des Parroiſſes dont il avoit le droit de Patronnage. L'affaire fut portée devant l'Official ou Juge Eccleſiaſtique de Caen, qui prononça le 11. de May ſon Jugement en faveur de l'Evêque.

La même année il approuva la donation de ſon Prédeceſſeur en faveur du Chapitre, des Terres qu'il poſſedoit dans la Parroiſſe de Douvres pour les Obits qu'il avoit fondés. Et l'année d'aprés il confirma la donation que le Chapitre avoit faite à l'Archidiacre des Véez, d'une maiſon ſituée proche l'Egliſe de ſaint Vigor le Petit, qui eſt une Parroiſſe hors la Ville prés la porte nommée de ſaint Vigor.

Ex Regiſt. Cap. Baioc.

L'an 1328. par un effet de ſa pieté il procura dans le Fauxbourg de ſaint Patrice l'établiſſement des Religieux de l'Ordre

Digitized by Google

XIV. Siec. de la Charité de la sainte Vierge, connus sous le nom de Billettes. Ces Religieux y ont subsisté jusqu'en l'année 1633. qu'étant entierement decheus de leur premiere Institution, on mist en leur place des Religieuses Vrselines. La même année, je veux dire en 1328. ce Prelat presenta sa supplique au Pape Jean XXII. afin que des Revenus de sa Manse Episcopale, il erigeât dans son Eglise un Penitencier, qui auroit seance dans le chœur & voix au Chapitre avant tous les Chanoines & aprés la derniere des Dignitez, pourvû qu'il fust Chanoine de l'Eglise, & non Curé. C'est ce qu'il obtint du consentement de son Chapitre, à condition que ce seroit seulement un simple Office, & que ce Penitencier ne pourroit avoir part aux distributions, à moins qu'il ne fût Chanoine. Dans la ratification qu'en fist le Chapitre, outre les charges qu'on imposa à ce Penitencier, il est dit qu'il ne pourra exercer son Ministere que du consentement de l'Evêque; c'est ce que porte aussi la Bulle de creation qui en fut accordée par le Pape Jean XXII. la 15. année de son Pontificat, c'est à dire le 15. Fevrier de l'année 1330.

Pierre III. du nom.

Reg. Capit. Baioc. 13. Dece. 1474 fol. 180.

An. 1328.

C'est suivant les actes que je viens de rapporter, qu'on ne peut pas dire que cet Evêque soit mort comme veulent quelques uns, la veille de la Magdeléne de l'an 1326. ni en 1329. ni comme a avancé Chanut en 1333. ainsi que nous le verrons bientôt; mais il faut placer sa mort en l'année 1330. ses heritiers plaiderent encore entr'eux au Parlement de Paris l'an 1334. pour sa succession comme on le peut voir dans les Registres du Greffe de cette Cour Souveraine.

Gal. Christ. tom. 2. fol. 340.

GUILLAUME

GUILLAUME DE BEAUJEU

III. DU NOM

XLVII. EVÊQUE.

CHAPITRE LIV.

GUILLAUME DE BEAUJEU III. du nom XLVII. Evêque de Bayeux étoit d'une des plus illuſtres Familles de France, alliée même aux Empereurs de Grece & à la Maiſon de Luxembourg. Son Ayeul Renaud I. Comte de Foreſts épouſa l'an 1247. Iſabeau de Beaujeu Sœur aînée & principale heritiere de Guichard V. mort ſans poſterité. Elle le fiſt Pere de divers enfans & entr'autres de Guigues VI. Comte de Foreſts & de Loüis, qui priſt le nom & les armes de Beaujeu qu'il laiſſa à ſa Poſterité. La Maiſon de Beaujeu tiroit ſon Origine de Béraut Sire de Beaujeu qui vivoit vers l'an 950. Loüis s'allia vers l'an 1270. avec Eleonor de Savoye Fille de Thomas II. Prince de Piémont & de Beatrix de Fieſque ſa ſeconde Femme. Leurs enfans furent Guichard VI. Sire de Beaujeu, Humbert ſieur de Montmerle, & Guillaume dont nous parlons ici. Philip. de Com. Hiſt. fol. 8. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 140. Mor. Dict. to. 2.

Guillaume avoit un Oncle Henry de Villars, qui fut nommé à l'Archevêché de Lyon, & qui l'ayant élevé dans la ſcience & la pieté le fiſt Chanoine & Sous-Chantre de cette noble Lib Oblig. Rom. & Gal Chriſt. t. 2. f. 40.

Digitized by Google

XIV. Siec. Eglise. Jean XXII. tenant son Siege à Avignon lui confera l'Evêché de Bayeux aprés la mort de Pierre de Levi comme on le voit dans la Bulle de ce Pape du 13. Fevrier de l'an 1331. ainsi Mrs. de Sainte-Marthe se trompent en disant qu'il fut Evêque en 1330. a moins qu'on ne veüille dire que le Chapitre de Bayeux l'avoit élû en 1330. & que le Pape avoit confirmé son Election par la Bulle de l'année 1331. mais c'est ce qui ne se voit point. Au contraire les Regîstres de l'Eglise de Bayeux disent qu'il ne fut Evêque qu'en 1332. parce que peut être n'en prist-il possession que cette année là.

Guillaume III. du nom.

Par une transaction faite avec son Chapitre il accorda par chaque année à chaque Dignité trente six chartées de bois de fagot & vingt-quatre à chaque Chanoine, qui devoient être prises dans les Bois d'Elle. Et la même année, suivant une Bulle du même Pape Jean XXII. il unit le Prieuré de Saint Germain d'Elle au Prieuré du Plessis, à charge qu'un des Chanoines Reguliers du Plessis desservitoit ce Prieuré, & que tous les ans ledit Prieur d'Elle payeroit à l'Evêque de Bayeux & à l'Archidiacre des Vées, dix-huit livres de monnoye ayant cours, pour & au lieu du Deport. Cette même année il convint avec le Seigneur de Beuseville, de prendre des Arbitres pour finir un procez qui étoit entre lui & les Evêques de Bayeux, touchant le Droit de peſche sur ses Terres.

Lib. rub. Epiſc. cap. 399. fol. 104. & cap. 422. f. 214.

Par un Arrest donné au Bailliage à Caën en 1334. il fut jugé suivant la possession, que le Duc de Normandie & lui presenteroient alternativement à la Cure de Lassy. La même année notre Evêque avoit aquis de Michel de Mathieu les Dixmes & plusieurs Terres situées dans la parroisse de Mathieu, pour y fonder quatre Chapelles, mais son dessein s'évanoüit ayant été surpris de la mort.

Pierre Roger Archevêque de Roüen ayant convoqué un Concile Provincial l'an 1335. au Monastere de Bonnes-Nouvelles prés Roüen, notre Evêque n'y ayant pû assister en personne y députa un de ses Chanoines pour y representer sa place. L'Assemblée se tint au mois de Septembre ; elle fut tres nombreuse : car outre les Evêques qui y assisterent personnellement, ou par leurs Députés, les Chapitres des Cathedrales, les Abbés & les Superieurs de tous les Ordres s'y trouverent, ou y députerent

Digitized by Google

les principaux de leurs Corps. On y fiſt treize Reglemens dont nous allons ici inſerer les Extraits pour la ſatisfaction des lecteurs, ce que je fais d'autant plus volontiers que je n'ay juſques ici donné aucun des Reglemens de tous les Conciles Provinciaux où ſe ſont trouvés nos Evêques. XIV. Siec. *Guillaume III. du nom.*

Le premier Canon ordonne que dans les Egliſes on celebre l'Office Divin avec beaucoup de dévotion, ſuivant ce qui eſt ordonné dans le Concile de Vienne au Canon qui commence *gravi nimirum*, & veut qu'on châtie rigoureuſement ceux qui refuſeront de s'y ſoûmettre.

Le 2. porte qu'on obſervera les Conſtitutions faites dans le precedent Concile de Roüen touchant la conduite & l'habillement des Clercs, & ordonne de punir les Eccleſiaſtiques qui y contreviendront, de les retrancher même du corps du Clergé s'ils ſe trouvent incorrigibles, & de mettre des gens de bien à leur place.

Le 3. renouvelle la Clementine du Concile de Vienne qui commence *ne in agro Dominico* ſur l'Etat & la profeſſion des Moines.

Le 4. condamne ceux qui poſſedent des Benefices ſimples dont ils ne rempliſſent point les obligations, comme gens, qui en ſe trompant eux mêmes, trompent auſſi les Fondateurs & privent les Fideles des fruits de la Fondation.

Le 5. défend ſous peine d'Excommunication Majeure reſervée à l'Evêque de recevoir de l'argent pour la preſentation aux Benefices.

Le 6. excommunie ceux qui font quelques obſtacles aux Eccleſiaſtiques touchant leurs Dixmes.

Le 7. exhorte les Prelats & les Curez de prier pour le ſuccés du voyage de la Terre-Sainte, & d'avoir ſoin de porter les Fideles à l'entreprendre, & de lever des deniers pour cet effet.

Le 8. reïtere ce qui avoit été ordonné dans le Concile du Ponteaudemer l'an 1279. aux Abbez & aux gros Decimateurs, qui ſont obligés de faire reparer les Egliſes, & de les entretenir de livres & d'ornemens à proportion du revenu qu'ils en tirent ſous peine d'Excommunication.

Le 9. ordonne que les Curez inſtitués par d'autres que par

XIV. Siec. l'Evêque Diocéſain, ſeront obligés de ſe preſenter à lui dans les 40. jours, aprés leur priſe de poſſeſſion pour montrer leurs titres & preſter le ſerment d'obeiſſance.

Guillaume III. du nom.

Le 10. ordonne aux Curez de faire lecture aux Prônes tous les premiers Dimanches du mois des points qui emportent l'Excommunication. Il leur ordonne auſſi la publication des Cas réſervés, déclarant que ſi quelques Confeſſeurs, ſoit Religieux, ſoit Seculiers, ont obtenu de l'Evêque un pouvoir d'abſoudre deſdits Cas reſervés, ils ſont obligés avant que de s'en ſervir, de le faire voir au Curé de la Parroiſſe où il ſe trouvent.

Le 11. veut que les Evêques publient dans leurs Synodes, & les Doyens dans leurs Calendes, les Cas reſervés au Saint Siege & aux Evêques.

Le 12. exhorte les Curés & les autres Eccleſiaſtiques de traitter favorablement les Freres Preſcheurs & les Freres Mineurs.

Le 13. Canon enjoint de publier ces Reglemens, & ceux des Conciles precedens dans les Synodes Diocéſains.

Depuis cette députation que notre Evêque fiſt au Concile nous ne voyons rien de lui. Il mourut le 26. Aouſt de l'an 1337. comme il eſt rapporté dans le Manuſcrit de feu M. Emeric Bigot, dans les Regiſtres de l'Abbaye du Bec, & dans la Table des Obits de l'Egliſe de Lyon. Il eſt inhumé dans l'Egliſe des Freres Mineurs de Ville-Franche dans le tombeau de ſa Mere, où il a fondé un Obit ayant acheté pour cet effet une maiſon dans le cloiſtre de l'Egliſe de Lyon d'un Chanoine nommé Perceval. On en fait auſſi memoire dans l'Egliſe Cathedrale de cette même Ville ou il avoit été fort eſtimé de ſon vivant. On fait à Bayeux ſon Obit le 26. Octobre, qui fut le jour qu'on y apprît ſa mort.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 340.

On voit dans les Regiſtres de la Cathédrale qu'il ratifia en 1340. la fondation de l'Obit de Mathieu de Trie Chanoine de Gueron, à prendre ſur la maiſon & ſur le Colombier appartenant à cette Prébende qu'il avoit fait bâtir. La Chartre expediée pour cet effet eſt ſcellée de ſes Sceaux qui ſont grands, & au dedans on voit gravé un Evêque, donnant la bénédiction avec ſes habits Pontificaux; on y voit auſſi une Egliſe en perſpective. Il y a à ſes côtés deux Ecuſſons; celui de la droite eſt rempli d'un Lyon rampant: & l'autre de deux Dau-

Digitized by Google

phins adoſſez la teſte en haut, & ſemé de Fleurs de Lis. Mais il faut qu'il y ait erreur dans la datte de ces Lettres, puiſque par les Regiſtres même de la Cathedrale & les Auteurs que nous avons citez, notre Evêque étoit mort dés l'an 1337. XIV. Siec. Guillaume III. du nom.

Voicy les paroles qui ſont dans le Livre des Obits de l'Egliſe de Lion, qui juſtifient une partie des choſes que nous avons rapportées dans ce Chapitre : *Anno 1337. die 7. Calend. Septemb. obiit Guillelmus de Bellijoco Epiſcopus Baiocenſis, & Præcentor Lugdunenſis, qui promotus eſt ad Epiſcopatum per felicis recordationis Dominum Papam Joannem XXII. in Avenione, ubi tunc reſidebat, & fuit Eccleſiaſticæ traditus ſepulturæ apud Villam-Francam Lugdunenſis Diœceſis in reveſtitorio Fratrum Minorum juxta ſacrarium, præſente multitudine Prælatorum. Reliquit majori Eccleſiæ Lugdunenſi unum anniverſarium generale ſingulis annis die obitus ſui perpetuo ibidem faciendum. Ad hoc obligat domum ſuam cum appenditiis in Clauſtro Lugdunenſi cum domo ſua quam acquiſivit à Domino Percevallo de Pallude Canonico Lugdunenſi, juxta domum Cluniaci, &c.*

Il portoit pour armes, d'or au Lion de Sable armé & lampaſſé de Gueulles.

GUILLAUME BERTRAND IV DU NOM A XLVIII. EVÊQUE.

CHAPITRE LV.

Gal. Chriſt. to. 2 fol. 340. Hiſt. Harcur. to. 1. fol. 37. fol 1120. & 1841.

GUILLAUME BERTRAND IV. du nom que ſon compte pour le XLVIII. Evêque de Bayeux étoit du Diocéſe de Coûtances, Fils de Robert ſieur de Briquebec, & d'Alix de Neſle qui étoit originaire de Dannemarc. Cette Famille a été autrefois fort conſiderable dans la Baſſe Normandie, & elle étoit alliée aux Maiſons de Harcourt, de Peſnel, de Teſſon, & d'Eſtouteville, enfin elle a été confonduë dans celle de Longueville. Guillaume Evêque de Bayeux avoit pour frere Robert Seigneur de Briquebec & de Roncheville qui fut fait Maréchal de France en 1326. que Philippes de Valois fiſt ſon Lieutenant és marches de Bretagne; il le nomma enſuite en 1336. pour conclure à Paris un traité avec Ferdinand Roy Titulaire de Caſtille. Ce Seigneur eut encore d'autres nobles employs dans les Armées en 1338. 1339. 1340. & 1341. dont il s'acquitta avec honneur. Guillaume ayant pris le parti de la Robe, fut fait Maître des Requêtes, & donna dans l'exercice de cette Charge tant de marques de prudence, d'habileté & d'integrité, qu'aprés la mort de Guillaume de Beaujeu Evêque de Bayeux, on le nomma pour remplir cette eminente Dignité.

Digitized by Google

Pendant la vacance du Siége, en vertu d'une Déclaration donnée par le Roy Philippes de Valois, le Baillif de Caën donna une Sentence pour mettre en poſſeſſion de la Regale, Robert Mauvoiſin de Caën, qui avoit été nommé pour adminiſtrer le revenu de cét Evêché pendant ſa vacance. C'eſt ce qu'on voit dans les lettres de la Chambre des Comptes de Paris, dont on garde l'Original dans la Bibliotheque de l'Egliſe de Roüen. La Regale dura juſqu'au deuxiéme de Mars de l'an 1338. que Guillaume de Briquebec fut établi & ſacré Evêque de Bayeux. Un ancien Manuſcrit de l'Abbaye du Bec fait foy qu'il aſſiſta au Concile tenu à Bonnes-Nouvelles prés Roüen, au mois de Septembre de l'an 1335. mais on ne ſçait point en quelle qualité.

XIV SIEC. Guillaume IV. du nom.

Gal. Chriſt. to. 2. in Abr. Epiſc. 38 fol. 8 Hiſt Harcur. tom 1. fol. 359. & 364. & to. 3. fol. 247.

A peine avoit il pris poſſeſſion de ſon Evêché, qu'il ſe vit deputé avec Pierre Roger Archevêque de Roüen, Jean Hautefuſne Evêque d'Avranches, les Comtes d'Eu, & de Harcourt, & le Maréchal de Briquebec ſon Frere, par les trois Etats de notre Province, pour aller repreſenter au Roy Philippes de Valois les grands maux que produiſoient certaines impoſitions extraordinaires qu'on venoit d'établir en Normandie, dont la guerre qui étoit allumée entre les Couronnes de France & d'Angleterre étoit la cauſe. Leurs ſoins & leurs travaux ne furent pas ſans ſuccez, puis qu'ils obtinrent du Roy la confirmation des Privileges de la Province, avec la permiſſion d'y aſſembler les Etats tous les ans.

to. 1. fol. 364. & to. 2. fol. 237.

L'Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt remarque que la même année 1338. il priſt ſceance dans l'Echiquier tenu à Roüen parmi les Eccleſiaſtiques de la Province, & qu'il mena avec lui Guillaume de Trie Archidiacre de Bayeux, Jean de Boiſſey, & Godefroy de Rupalé Chanoines. Les Cartulaires marquent que notre Evêque avec d'autres Juges aſſiſta encore à l'Echiquier tenu en 1344.

Lib. rub Epiſc. fol. 13. Cap. 3.

Par un jugement contradictoire rendu l'an 1338. contre les Receveurs du Domaine de la Province de Normandie, notre Evêque fut maintenu dans la Gardenoble de la terre de Hermanville, dont ſon Predeceſſeur s'étoit mis en poſſeſſion, & on declara qu'elle relevoit de la Baronnie de Douvres, appartenant à l'Evêque de Bayeux. Par une ſemblable raiſon les Juges de Caën & de Bayeux, donnerent deux Sentences en 1345. par leſquelles ils adjugerent au même Evêque les biens des batards qui mouroient ſans enfans dans la Baronnie de S. Vigor. Notre Evêque

Ibid.

Digitized by Google

XIV. Siec. obtint encore une ſemblable Sentence aux Aſſiſes de Bayeux la même année, le ſamedy d'aprés la Fête S. Aubin. Nous avons

Guillaume IV. du nom. auſſi une tranſaction faite entre lui & ſon Chapitre, touchant les droits que ſon Chapitre pretendoit ſur la coupe du Bois qui ſe fait tous les ans dans la Foreſt de Neüilly, ce qui mit la paix entr'eux.

Neuſt. pia. fol. 39. Robert du Queſney ayant été élû Abbé de S. Oüen l'an 1339. notre Evêque & celui d'Avranches, ſe trouverent à la cérémonie de ſa Bénédiction, qui fut faite par Aimery Guenaud Archevêque de Roüen. Mais comme cette élection s'étoit faite ſans avoir auparavant conſulté le Pape, on craignit qu'il ne la declarât nulle, à cauſe d'une Bulle que le Pape Benoiſt XI. donna le 17. Fevrier ſuivant. C'eſt pourquoy l'Archevêque de Roüen, l'Evêque de Bayeux & les autres Prelats & Abbez, qui s'étoient trouvés à cette Bénédiction, écrivirent une lettre au Pape en faveur de ce nouvel Abbé, qui confirma ſon élection.

Lib. rub. Epiſc. c. 393. Par un Contract paſſé le mercredy avant la Fête de Noël de l'an 1340. il acheta de ſes deniers des terres appartenant aux Chapelains de S. Martin, qui étoient de ſon Egliſe, & en fonda un Obit pour Pierre de Crevecœur un des Chapelains du Chœur & de la Chapelle de S. Martin. Le lundy avant la Fête de S. Vincent de l'an 1341. il traita du Fief de Parfouru avec Robert de Perigni, parce qu'entre les conditions portées par le Contract, il devoit rendre aveu aux Evêques de Bayeux. Et la même année le 28. Fevrier il permit à Guymerius de Paleſtris Chanoine de S. Martin, de fonder ſon Obit ſur la maiſon Prébendale de S. Martin, en conſideration des réparations & des

Lib. rub fol. 107. c. 307. augmentations conſiderables qu'il y avoit fait faire.

En ce tems il arriva un grand démêlé entre Geofroy ou Godefroy de Harcourt Sire de S. Sauveur le Vicomte, commandant les troupes des Bailliages de Roüen & de Caën; & le Maréchal de Briquebec frere de notre Evêque, parce qu'ils vouloient tous deux marier leur Fils à la Fille de Roger Bacon Seigneur de Moley. Cette jalouſie cauſa entr'eux une eſpece de petite guerre. Godefroy de Harcourt ayant beaucoup de troupes à ſa diſpoſition, vint mettre le Siége devant le Château de Neüilly, dans le deſſein de le piller, parce qu'il appartenoit à l'Evêque de Bayeux frere du Maréchal. Pendant que les choſes ſe paſſoient ainſi le Roy Philippes de Valois, découvrit une ſecrete intelligence, qu'Edoüard

qu'Edoüard Roy d'Angleterre avoit tramée en Normandie dans le deſſein de s'en rendre le Maître. Il avoit gagné par ſes promeſſes & par ſes preſens, ce même Godefroy de Harcourt & pluſieurs autres Seigneurs, dont les plus conſiderables étoient Guillaume Bacon, Richard de Perſy, & Jean de la Roche-Teſſon qui devoient lever l'étendart de la rebellion, dés le moment qu'il auroit fait paſſer des troupes en Normandie. Cette importante découverte delivra alors le Château de Neüilly de la crainte du pillage. Le Roy fit ſaiſir ces Seigneurs à la reſerve de Geoffroy de Harcourt qui prît la fuite, & ayant été pleinement convaincus de trahiſon envers leur legitime Souverain & leur Patrie, on les condamna à perdre la tête ſur un échafaut. Geoffroy trouva un aſyle auprés du Duc de Brabant, dont il avoit l'honneur d'être allié, mais la proximité des Etats de France, l'ayant perſuadé que ſa retraite n'étoit pas aſſez ſûre pour lui, il paſſa peu de tems aprés à la Cour d'Angleterre. On ne laiſſa pas de lui faire ſon procez dans les formes, il fut condamné par contumace, & tous ſes biens furent ſaiſis & confiſquez. Comme le nombre de Parens, d'Amis & de Creatures qu'il avoit dans le Cotentin étoit fort conſiderable, le Roy jugea à propos de faire expoſer les têtes de Bacon & de Perſy ſur les portes de Carentan, afin de ſervir de ſpectacle & d'exemple à ceux qui auroient du penchant pour la faction Angloiſe.

Guillaume IV du nom.

Au. 1343.

Ces executions faites avec tant d'éclat allarmerent ceux qui balançoient à ſe déclarer pour le party des Anglois, mais elles n'empêcherent pas Edoüard de pourſuivre ſon deſſein, & de faire la guerre à la France. Il ſeroit hors de mon deſſein de décrire icy tous les maux qu'il cauſa dans pluſieurs Provinces de ce Royaume, & principalement en Gaſcogne, ainſi je n'en diray que ce qui regarde particulierement notre Contrée. Edoüard à la perſuaſion de Godefroy de Harcourt, qui lui promettoit que ſes ſoldats feroient un butin incroyable en Normandie, y vint fondre en furieux avec une Flote & une Armée nombreuſe. Il deſcendit au Port de la Hougue, qu'il trouva ſans défenſe le 1. jour de Juillet de l'an 1346. Il diviſa ſon armée en trois corps, commanda le premier, & mit les deux autres ſous la conduite de Godefroy de Harcourt & du Comte de Bervic, qu'il fit Maréchaux d'Angleterre. Ils prirent des routes differentes & c'étoit en effet le veritable moyen de

XIV. Siec. mieux piller & de mieux ravager cette Province.

Guillaume IV. du nom. Ainſi Godefroy de Harcourt ſe trouva bientôt en état de venger ſes reſſentimens particuliers, en même tems qu'il ſervoit ceux du Roy d'Angleterre. Plein d'impatience de les ſignaler d'une maniere cruelle & ſanglante, il vint mettre d'abord le Siege devant le Château de Neüilly, qui ne pouvant reſiſter à une armée conſiderable fut pris en peu de jours & reduit en cendres ; Montebourg eut la même deſtinée, pendant que les autres armées brûloient Barfleur, Cherbourg, Vallognes & toutes les autres Villes qu'ils rencontroient ſur leur paſſage. Edoüard continua ſa route par S. Lo, s'en rendit le Maître & la mit au pillage, Torigny & les autres lieux des environs furent traitez de la même ſorte.

Le Roy Philippes juſtement allarmé de la deſcente d'Edoüard & des maux infinis qu'il cauſoit dans la baſſe Normandie, commanda au Comte d'Eu ſon Connétable, & au Comte de Tancarville, de marcher inceſſamment au ſecours de cette malheureuſe Province, avec ce qu'ils purent ramaſſer de troupes. Ces deux Seigneurs ne faiſoient qu'arriver de Gaſcogne, ou la guerre n'étoit gueres moins allumée qu'en Normandie, & ils remonterent à cheval d'autant plus volontiers qu'il s'agiſſoit de défendre une Province ou ſe trouvoient leurs Parens & leurs Terres. Ils allerent droit à Caën comme étant la Place la plus importante, & qu'Edoüard ne manqueroit pas de venir aſſiéger, aprés qu'il ſe ſeroit rendu Maître des autres qui étoient ſur ſon paſſage, ayant appris le mauvais état ou elle ſe trouvoit par le Comte de Harcourt, qui en connoiſſoit le terrein, & qui ne manquoit pas d'amis qui lui en apprenoient le fort & le foible.

Maſſeu. Somm. de Hiſt. de Norman.

Hiſt. Harcur. tom. 1. fol 364.

Cependant le Comte d'Eu & le Comte de Tancarville furent reçeus à Caën avec une joye univerſelle, & les Habitans à leur arrivée, diminuerent un peu de la grande allarme dans la quelle la proximité de l'armée du Roy d'Angleterre les avoit jettez. Mais ces Seigneurs jugerent bientôt par le mauvais état ou ſe trouvoit cette Ville, que la joye ſeroit de peu de durée. En effet quoy que cette Ville fût, comme dit la Chronique, *pleinne de toutes marchandiſes, de riches Bourgeois, de nobles Dames, & de belles Egliſes*, elle étoit neanmoins ſi peu fortifiée, à la reſerve du Chateau, que même elle n'étoit preſque pas

Froiſſ. contin. de Nangis. Gaguin. Antiq. de Caën. Som. l'Hiſt de Norm.

fermée. Ces deux Officiers Generaux y trouverent le Maréchal de Bricquebec qui s'y étoit renfermé afin d'animer les troupes & les Bourgeois à la défence, avec son Frere Guillaume Bertrand Evêque de Bayeux qui de son côté n'épargnoit rien pour attirer par ses prieres & par celles de son Clergé les benedictions du Ciel sur cette Ville, afin de la preserver de la fureur & de la brutalité des soldats. XIV. Siec. *Guillaume IV. du nom*

Peu de jours aprés l'arrivée du Connétable, Edoüard enflé du grand succez qu'il avoit déja eu dans la prise & la desolation de tant de Villes toutes fumantes encore de leur ruine, vint mettre le Siége devant celle de Caën, avec une armée considerable & animée au pillage. Nous n'en pouvons faire une relation plus juste & plus fidelle que celle qu'en a faite un Auteur moderne, sur la foy des Auteurs de ce tems là, que nous allons inserer icy. Edoüard ayant formé le Siége de cette Ville & disposé toutes choses pour l'attaque " le Connétable disposa son monde à garder les Portes & la Riviere ; mais les Bourgeois qui avoient " plus de zele que d'experience lui declarerent qu'ils vouloient faire " une sortie, & qu'ils se trouvoient assez puissans pour livrer le " combat aux Anglois. Le Connétable s'étoit vû dans trop d'occa- " sions militaires, pour ne pas connoître la vaste difference qu'il " y avoit entre une armée aguerrie, telle que celle d'Edoüard, & " les Citoyens d'une Ville ou la guerre étoit entierement incon- " nuë. De sorte qu'il falloit s'en tenir à son premier projet, puis- " qu'en défendant la Ville, Edoüard se seroit peut-être retiré, ou " du moins on ne l'auroit renduë que par composition, & l'on au- " roit eu le tems de mettre ce qu'il y avoit de meilleur dans le " Château. Toutefois le Connétable manque d'y faire reflection, " ou bien ne pouvant empêcher l'entrepriſe témeraire de ces Bour- " geois, resolut de sortir à leur tête avec ce qu'il avoit de noblesse, " & de troupes reglées. " Masseville. *Som. de Hist. de Nor. t. 4.*

Les habitans marcherent d'abord avec assez d'assurance, & de " bonne intention ; mais quand ils approcherent de l'armée Anglois- " se, qui venoit fierement au devant d'eux, en décochant une grêle " de fléches, ils changerent de contenance, & rentrerent dans la " Ville tout en desordre, malgré les soins & les efforts du Connéta- " ble & de sa Gendarmerie. Les Anglois remarquant l'embarras " des uns, & la frayeur des autres, ne manquerent pas d'en profi- "

XIV. Siec. ter. Il les chargerent & les poursuivirent d'une telle sorte, qu'ils
Guill. IV. du nom. » entrerent pêlemêle avec eux dans la Ville. Le Connétable, le
» Comte de Tancarville, & environ 25. Gentils-Hommes se jetterent
» dans une espece de petite tour qui étoit sur la porte du pont,
» & s'y défendirent autant qu'il leur fut possible. Mais à la fin il
» fallut ceder au grand nombre, & ayant apperçû un Chevalier
» nommé Thomas de Holande, qu'ils avoient autrefois connu en
» Espagne, ils se rendirent à lui, & il les mît entre les mains du Roy Edoüard, qui lui en paya vingt mille Nobles d'or.

Le Marechal de Briquebec qui étoit resté dans la ville pour y commander le reste des troupes laissées pour la seureté des habitans voyant ce desordre, & n'y pouvant apporter aucun remede, tâcha de sauver ce qui lui restoit de Soldats, & se retira avec notre Evêque & quelques uns des plus riches Bourgeois dans le Chasteau, où ils répostérent ce qu'ils purent avoir le tems de garantir du pillage ou la Ville alloit être livrée. En effet " lorsque les Anglois y furent entrez ils massacrerent un grand
» nombre de Personnes avec la derniere inhumanité, *car ils n'en prenoient nuls à mercy.* Les Bourgeois voyant que la raison, la
» generosité & les Loix de la Guerre étoient inconnus à ces Insulaires, prirent le parti de vendre cherement leur vie, & firent con-
» noître que si les gens de cœur sont quelquefois surpris par une
» terreur panique, ils reviennent bientôt dans leur situation natu-
» relle. Chacun se défendit dans sa maison comme dans une for-
» teresse, quoy que les ruës fussent remplies de cette multitude
» d'Anglois. Et jusques aux femmes & aux enfans, tout se mit
» aux fenêtres pour les assommer à coups de pierre, & avec les
» meubles, les soliveaux, les poutres, & les autres débris des
» Chambres & des greniers.

» Le Roy d'Angleterre extremement irrité d'une resistance si
» furieuse, commanda que l'on mist le feu à toute la Ville, &
» que l'on en exterminât entierement les Habitans. Godefroy de
» Harcourt entendant cet ordre, sentit un retour de tendresse pour
» sa Patrie, qui l'obligea à empêcher l'embrazement d'une si bel-
» le Ville. Il remontra à Edoüard que s'il mettoit ceux de Caën
» dans le dernier desespoir, ils feroient perir une grande partie de
» son Armée, avant que de perir eux mêmes; qu'il devoit con-
» server ses Soldats pour la Bataille qu'il auroit à essuyer contre

Digitized by Google

le Roy Philippes : & que l'on pouvoit arrêter le desordre de cette Ville en rappellant les Anglois à sa baniere, & en offrant un pardon general aux Habitans. XIV. SIEC.

Guill. IV. du nom.

" Edoüard se rendit à ces raisons : & Godefroy de Harcourt " fist cesser autant qu'il put le carnage de part & d'autre ; mais il " n'en alla pas de même du Pillage, il dura trois jours entiers, " & fut si grand que la Flote Angloise qui étoit alors à Etrehan en " fut *toute chargée de draps, de joyaux, de vaisselle d'or & d'argent,* " *& de toutes autres richesses.* Entre les diverses marchandises " qui y furent enlevées, l'on compta jusqu'à quarante mille pieces " de drap. Edoüard y fist aussi saisir soixante Chevaliers, trois cens " Bourgeois, & beaucoup de femmes qu'il envoya en Angleterre " avec toutes ces riches dépoüilles.

Telle fut la prise de la ville de Caën en 1346. Il y eut cinq mille François tuez, tant des Habitans que des Troupes & environ cinq cens Anglois. Edoüard eût bien voulu assieger le Château, & Godefroy de Harcourt eût pû par sa prise assouvir sa vengeance puisque son ennemy le Marechal de Briquebec s'y étoit refugié avec l'Evêque de Bayeux, mais ce Prince aprés avoir consideré la force de cette place, la fermeté & la fidelité du Gouverneur & des autres officiers & Gentils-Hommes qui le defendoient, desespera d'en venir à bout & abandonna la Ville reduite à un pitoyable état.

La même année que cette belle Province fut exposée au brigandage des Anglois ; en vertu d'une bulle de Clement VI. dattée de l'onziéme May 1346. sur l'exposition que notre Evêque luy en avoit faite touchant un different qui s'étoit mû entre l'Abbé de Cerisi, le Prieur de Saint Fremont & le Seigneur temporel de Creully, Jean Evêque d'Avranches erigea le Personnat de Cully en conservant au Seigneur de Creully les biens & les honneurs qu'il possedoit dans cette Parroisse, parce que de son côté il abandonnoit les menuës Dixme qu'il avoit dans cette Parroisse aussi bien que les offrandes qu'il laissa au Curé qui devoit desservir ce Personnat. Regi. Cap. Baioc.

L'an 1347. notre Prelat ratifia la donation que son Prédecesseur avoit faite à son Chapitre du sixiéme denier de la vente du bois du Parc, & non pas de celui de la Forest de Neüilly. Ce fut vers ce même tems qu'on tira notre Evêque de ce Diocése Hist. Harc. t. 2. f. 1841.

Digitized by Google

XIV. Siec. pour remplir le Siége de l'Egliſe de Beauvais. Mais avant que de quitter ſa premiere Epouſe il voulut lui laiſſer des marques de ſa pieté & de ſa reconnoiſſance. Nous avons vû ci devant que ſon Prédéceſſeur Guillaume de Beaujeu avoit eu deſſein de fonder quatre Chapelles ſçavoir deux à Bayeux & deux dans ſon Château de Douvres, mais la mort l'ayant ſurpris, ſes deſſeins ne furent point executés. Guillaume Bertrand pour ſuppléer à ſes pieuſes volontés, fonda des biens qu'il avoit aquis du Sieur de Mathan, & de quelques autres fonds qu'il avoit achetez, la Chapelle de S. Vigor qui étoit dans le Palais Epiſcopal de Bayeux & qu'on a depuis transferée à l'Hopital, & aſſigna au Chapelain qui en devoit être le Titulaire cent ſeize boiſſeaux d'orge à prendre ſur les Moulins qui appartenoient à l'Evêque de Bayeux à charge d'y celebrer la Meſſe tous les Dimanches.

Guillaume IV. du nom.

Lib. rub. Ep. Baioc. fol. 10. c. 13. an. 1340.

Depuis, étant Evêque de Beauvais il donna encore à ſon ancienne Epouſe des temoignages de ſon reſſouvenir en y fondant une Chapelle à laquelle il donna 25. Livres tournois de rente annuelle. Le Roy Jean qui avoit pour ce Prelat de particulieres conſiderations, lui en remît le droit & l'amortiſſement comme on le peut voir par les lettres qu'il lui en fiſt expedier dattées de Paris l'an 1354. au mois de May que nous avons eſtimé dignes d'être rapportées ici. *Joannes Dei gratiâ Francorum Rex, notum facimus univerſis præſentibus & futuris, cum dilectus & fidelis Conciliarius noſter nunc Epiſcopus Belluacenſis, ad Divinum augmentum prò ſe ſuorum Prædeceſſorum, Succeſſorúmque remedio & ſalute animarum intendat & proponat devote fundare unam Capellaniam in Eccleſia Baiocenſi, ac eam de bonis ſibi à Deo collatis dotare de XXV. libris Turonenſium annui & perpetui reditus, quapropter nobis humiliter ſupplicavit, ut nos ipſas XXV. libras Turonenſes reditus annui ad opus hujuſmodi admortiſare dignaremur, nos more Prædeceſſorum noſtrorum cultum Divinum & præcipue in Regno noſtro augeri volentes, & dicti Conciliarii noſtri in hoc laudabile propoſitum commendantes volumus & dicto Conciliario noſtro de noſtris ſpeciali gratiâ, autoritate Regiâ, & certâ ſcientiâ, plenitudine regia poteſtatis conceßimus & concedimus ſuorum meritorum intuitu per præſentes, ut ipſe ad opus prædictum, prædictas XXV. libras annui & perpetui reditus ubicumque in Regno noſtro abſque ta-*

Ex Regiſt. Theſ. Reg. Chart. Par. cott. Joan. 82 an. 1351. 1354. n. 288.

Digitized by Google

men feodo & juſtitia valeat & poſſit acquirere de eis prædictam Capellaniam dotare quodque Capellanus qui ad divinorum celebrationem inibi fuerit inſtitutus, & qui de dicto reditu proviſum fuerit, & ſui Succeſſores Capellani ipſas valeant perpetuo tenere & poſſidere pacifice & quiete, abſque eo quod nos aut Succeſſores noſtros cogi poſſint nunc vel in futurum eas vendere, alienare, aut aliàs quomodo libet extra manus ſuas ponere vel nobis aut Succeſſoribus noſtris aliqualem financiam propter hoc præſtare, quod ut robur perpetuæ ſtabilitatis obtineat noſtrum his litteris apponi fecimus Sigillum, noſtro in aliis & alieno in omnibus jure ſemper ſalvo. Datum Pariſius anno Domini M. CCC. LIV. *menſe Maii. Per Regem, Mellou.* La copie de cette piece à été collationnée par le ſçavant M. d'Herouval. XIV. Siec. Guillaume IV. du nom.

Il ne nous reſte point d'autres Monumens de ce qu'il fiſt depuis qu'il fut ſorti de Beayeux que cette Fondation. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il mourut à Bauvais un an aprés qu'il eut fondé cette Chapelle. L'Epitaphe qu'on lui a dreſſée, & qui nous marque ſes principales vertus, merite bien que nous la mettions ici pour la ſatisfaction du Lecteur.

G. Bertrand natus jacet hoc Præſul tumulatus
Montfort ſtirpe ſatus, fuit & Magelâ generatus,
In novio gratus, Baio poſt hic Decoratus
Flos Prælatorum, Laus Cleri, clavis honorum
Pax ſubjectorum, via juris, Dux miſerorum.
M. C. T. I. Sena decies V, *carpit amœna,*
Morte, die nona, decima Maii ſibi prona
Ut cæli dona fungatur Chriſte corona.

Gal. Chriſt. t. 2. in Bell. Epiſc. fol. 399. & 400.

Ses armes étoient un champ d'or au Lyon de Synople armé & lampaſſé de Gueulles.

Digitized by Google

PIERRE DE VENOIS IV. DU NOM A XLIX. EVEQUE.

CHAPITRE LVI.

In Prisc. ms. cod. & Hist. Harc.

PIERRE DE VENOIS OU DE VENOIX XLIX. Evêque de Bayeux & IV. de ce nom étoit natif du Diocéſe de Coûtances. Il ſortoit d'une famille alliée des Maiſons d'Anfreville, de Briquebec & de Beuville. Il ne faut pas le confondre avec Pierre de Benais XLIII. Evêque de Bayeux qui étoit d'une tres baſſe extraction comme nous l'avons vû, ni avec Pierre de Vilaines qui fut ſon Succeſſeur, cet Evêque eſt à peine connû parce qu'il a peu vêcu. On ne ſçait pas même de quelle maniere il fut appellé à l'Epiſcopat, ni s'il poſſedoit quelque Prébende dans l'Egliſe de Bayeux qui lui eût ſervi de degré pour monter à ſa premiere Dignité. Les Auteurs auſſi bien que les Regiſtres de la Cathédrale & de l'Evêché gardent ſur cela un profond ſilence. On trouve ſeulement dans le Cartulaire rouge de l'Evêché *Chap. 332. fol. 118.* que l'an 1349. l'Evêque de Bayeux (qui ne peut être autre que Pierre de Venois) dans les aſſiſes tenuës à Caën le vendredy d'aprés le jour des Cendres, fut maintenu contre les Officiers Royaux, dans la Juriſdiction & dans tous les autres droits qui regardoient ſon Siége, à raiſon de ſa Baronnie du Pleſſis

Pleſſis Grimoult. XIV. Siec.

La même année en renouvelant un ancien Statut du Chapitre de ſon Egliſe, touchant la maniére dont les Clercs devoient s'acquiter des Obits, il permit derechef aux Chanoines d'en fonder ſur leurs maiſons Canoniales, pourvû que les réparations & augmentations qu'ils y feroient, fuſſent équivalentes à leur fondation, ſans que cela fiſt aucun préjudice à leurs Succeſſeurs. Mais cette permiſſion fut depuis abolie à cauſe des abus qui en naiſſoient. Cét Evêque mourut l'an 1350. On ignore le reſte de ſes actions, auſſi-bien que le lieu de ſa ſepulture. Il portoit deux ecuſſons dans ſes armes : le premier étoit un Champ d'argent à trois Lions de ſable ; & le ſecond un champ d'or à ſix Lis d'azur.

Pierre IV. du nom.

Capit. Cart. Sigil. cera vind. & in vet. Miſſ. Cap Beat. Mar. in Cath. Baio.

PIERRE DE VILAINES V. DU NOM L. EVÊQUE.

CHAPITRE LVII.

PIERRE DE VILAINES V. du nom & L. Evêque de Bayeux, étoit Fils du Marquis de Vilaines, qui eſt une terre proche de Laval dans la Province du Mans, & grand ami des Seigneurs d'Anfreville & de Beuville dans le Cotentin. Pierre de Vilaines s'étant conſacré de bonne-heure au ſervice des Autels, vit bien-tôt ſa vertu récompenſée par les premieres Dignitez de

Gal. Chriſt. to. 2. f. 323.

XIV. Siec. l'Egliſe. Il obtint d'abord l'Evêché d'Auxerre aprés le décez de Jean de Blangy, arrivé en 1344. Mais on ne ſçait point pour quelle raiſon il n'en prît poſſeſſion que trois ans & demi aprés, ſçavoir le premier jour de May de l'année 1347. Il ne gouverna cette Egliſe que l'eſpace de trois ans, parce que Pierre de Venoix Evêque de Bayeux, étant mort l'an 1350. il fut élû pour remplir ſa place. Pierre de Vilaines prît poſſeſſion de ſa nouvelle Epouſe le jour de Pâques en 1351. avec beaucoup de ſolennité, ainſi que les regiſtres du Chapitre en font foy. C'eſt ce qui fait voir que Mrs. de Sainte-Marthe ſe trompent, lors qu'ils diſent, que Pierre de Vilaines fut inſtalé ſur le Siége Epiſcopal de Bayeux le 23. d'Aouſt de l'an 1347. puiſqu'ils prennent l'année dans laquelle il prît poſſeſſion de l'Evêché d'Auxerre, au lieu de celle dans laquelle il vint à Bayeux, ſçavoir l'an 1351.

Pierre V. du nom.

Ex Cart. Eccl. Baioc. tit. de form. recip. Epiſc. Baioc. lib. And. c. 4.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 340.

L'an 1353. notre Prelat fiſt un accord avec Robert Abbé de S. Etienne de Caën & ſes Religieux, par lequel il promit à cét Abbé de ne rien faire contre lui dans l'exercice de ſa Juriſdiction. L'an 1354. il ratifia la donation que ſes Prédeceſſeurs avoient faite au Chapitre, du ſixiéme denier de la vente du bois du Parc de Neüilly.

Cart. Sanct. Step. Cad.

Ce fut au commencement de ſon Epiſcopat, que l'Egliſe parroiſſiale de Creſſenville, qui eſt un Village ſitué à cinq lieuës de Caën, du côté de l'Orient, fut érigée en Egliſe Collegiale par le Pape Clement VI. à la priere de Jean de Ponteaudemer, qui étoit un Officier d'Armée du Diocéſe de Bayeux, Seigneur de Creſſenville & d'Aveney, la Bulle eſt dattée d'Avignon, où les Papes faiſoient alors leur reſidence, & donnée le 28. jour de Février, & la dixiéme année de ſon Pontificat, qui revient à 1352. la Fondation étoit faite pour ſix Chanoines, qui devoient chanter tous les jours l'Office Canonial, du nombre deſquels il y avoit deux Dignitez, ſçavoir un Treſorier & un Chantre. Le bien devoit être partagé en ſept Prébendes & demie, & les diſtributions quotidiennes devoient être ſeparées de même. On donnoit au Treſorier deux Prébendes & double diſtribution; au Chantre une Prébende & demie & une diſtribution, avec une moitié de diſtribution: & à chaque Chanoine une Prébende & une diſtribution quotidienne, avec le droit de porter l'Aumuſſe griſe, le Camail de même, & les habits d'hyver, comme les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale. On donnoit par la même Bulle aux Vicaires perpetuels de Creſſen-

Digitized by Google

ville & d'Avency, à chacun une portion congruë pour faire les fonctions Curiales. La Preſentation de tous ces Benéfices eſt attribuée au Fondateur & à ceux qui repreſenteront ſa place, & la Collation à l'Ordinaire. Le Pape Clement VI. adreſſa ſa Bulle à l'Evêque de Séez, qu'il établiſſoit ſon Commiſſaire pour examiner ſi la Supplique qu'on lui avoit preſentée étoit veritable, & pour executer ce que contenoit la Bulle. L'information ayant été faite juridiquement, la Fondation fut approuvée, & notre Evêque la ratifia l'an 1355. XIV. Siec. *Pierre V. du nom.*

Pendant l'Epiſcopat de Pierre de Vilaines, la Normandie fut toûjours le theâtre funeſte d'une guerre ſanglante, par la revolte des principaux Seigneurs qui s'étoient joints à Philippes de Navarre Frere du Roy, & à Godefroy de Harcourt qui avoit déja cauſé de ſi grands maux dans cette Province. Le Roy Edoüard III. toûjours ennemi de la France, s'étoit rendu le protecteur de leur Ligue, il leur envoya le Duc de Lanclaſtre, avec quatre mille Combatans qui deſcendit dans le Cotentin au commencement de l'été de l'an 1356. Notre Evêque ayant appris que les Ennemis s'acheminoient vers Bayeux, avec les Rebelles qu'ils avoient joints; & voyant que cette Ville n'étoit pas capable de ſoûtenir un Siége, en ſortit & ſe retira dans ſon Château de Neüilly. Ce qu'il avoit prévû arriva, la ville de Bayeux fut aſſiegée, & peu de tems aprés priſe, pillée & brûlée. Ces triſtes nouvelles ayant été apportées à notre Prelat, le penetrerent tellement de douleur, qu'il en tomba dans un mortel chagrin, & comme il n'oſoit hazarder à ſe mettre en chemin pour chercher ailleurs une retraite plus aſſûrée, à cauſe des ſoldats qui ſe débandoient pour voler, ſon mal augmenta d'une telle maniere, qu'il deſeſpera de ſa ſanté. Lors qu'il ſe vit preſt de mourir, il confia la garde de ſon Château à un nommé Samſon, qui étoit un homme ſage & experimenté, auquel il donna les munitions & les autres choſes néccſſaires pour faire ſubſiſter ceux qui étoient pour la défenſe du Château. Il pria qu'aprés ſa mort on gardât ſon corps, de peur qu'en le tranſportant à Bayeux pour l'inhumer avec ſes Prédeceſſeurs, on ne l'enlevât en chemin. Il fiſt ſon Teſtament, & aprés avoir reçû les Sacremens des mourans, il rendit ſon ame à ſon Createur le 3. Septembre de l'an 1360. Regi. Cap. Baioc. & Vet. ms. an. 1360.

Un ancien regiſtre de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux, fait foy

XIV. Siec. que ſon corps reſta dans la Chapelle du Château ſans inhumer l'eſpace de ſoixante & dix ans, à cauſe des Cenſures qu'il avoit encouruës de la part du Pape, pour n'avoir pas payé à la Chambre Apoſtolique, la taxe qu'il lui devoit pour la vacance du Siége Epiſcopal de Bayeux. C'eſt ce que nous appellons maintenant Annattes. Zanon de Caſtillon, qui fut un de ſes Succeſſeurs, touché de compaſſion & de charité du pitoyable état où ſe trouvoit le corps de ce Prelat, paya ſa taxe & obtint de Sa Sainteté, qu'on lui rendît les devoirs de la ſepulture. Cét Evêque le fiſt inhumer auſſi à ſes dépens, & le fiſt mettre dans la nef de l'Egliſe, au pied du pilier où eſt l'Image de Sainte Cecile, proche la porte qui conduit au Doyenné. Cette triſte cérémonie ſe fiſt l'an 1440. Depuis le jour de ſon décez, les Chanoines lui feſoient tous les ans un Service. Et les Executeurs de ſon Teſtament lui fonderent un Obit dans cette Egliſe, l'an 1467. & donnerent pour cela la ſomme de deux cens livres. Son Obit ſe fait tous les ans le 3. Septembre. Ses armes étoient au champ d'argent à trois Lyons de ſable.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 340.

Digitized by Google

XIV. Siec.

LOUIS TEZARD
I. DU NOM
A
LI. EVÊQUE.

CHAPITRE LVIII.

LOUIS TEZARD I. du nom LI. Evêque de Bayeux, & que Claude Robert dans ſa *Gallia Chriſtiana*, nomme mal à propos Teſtard, tiroit ſon origine d'une illuſtre Famille d'Angleterre ſelon qu'en font foy pluſieurs anciens monumens, & prit naiſſance dans le Diocéſe de Bayeux. Il ne faut pas confondre la Maiſon de Tezard avec celle de Teſtard, car l'Hiſtoire des Monaſtéres d'Angleterre & celle de la Maiſon de Harcourt, font voir que ce ſont deux Maiſons differentes. On compte parmy les Bienfaicteurs du Prieuré de S. Vigor dés l'an 1140. un Robert Tezard avec Hugues ſon fils. Nous voyons en 1273. un Guillaume Tezard qui prend le nom *d'Eques*, qui ne ſe donnoit en ce tems là qu'à des Perſonnes de conſideration, & depuis un Robert Tezard, qui ſe qualifie de *Miles*, ce qui fait connoître que c'étoit un Officier de guerre. Hugues Tezard Seigneur des Eſſarts fut Pere de Hugues II. qui eut un Fils nommé Guillaume, dont ſortit un autre Guillaume Pere de Robin.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 340.

Monaſt. Angl. to. 1. fol. 881. to. 2. fol. 26. Hiſt. Harc. to. 2. fl 519

Robin Tezard Seigneur des Eſſarts épouſa Robine ou Nicole de Villars, qui le fiſt Pere de Pierre & de Loüis Tezard. De Pierre Tezard ſont deſcendus les derniers Barons de Tournebut : car nous voyons qu'en 1540. un René Tezard ſe nommoit Seigneur des Eſſarts & Baron de Tournebut.

Digitized by Google

XIV. Siec. Loüis Tezard qui fut depuis Evêque de Bayeux, prît naiſſance dans le Château des Eſſarts à quatre lieuës de Bayeux. Pierre de Vilaines alors Evêque de Bayeux & ſon Prédeceſſeur, le prît en affection, & voyant qu'il ſe portoit à la pieté, il lui donna en 1353. la Prebende de Mathieu. Mais ſon merite l'éleva bientôt à de plus grands honneurs. Car Humbert de Vienne, & non pas Jean, comme veulent quelques Auteurs, puiſqu'il étoit déja mort, Humbert de Vienne, diſje, Archevêque, ou Adminiſtrateur de l'Archevêché de Rheims l'enleva de l'Egliſe de Bayeux pour en faire ſon Grand-Vicaire, ſon Official & ſon Archidiacre. Humbert n'eut pas la conſolation de profiter des lumieres & des talens de cet illuſtre Eccleſiaſtique, étant mort peu de tems aprés qu'il l'eut comblé de tous ſes bienfaits. Jean de Craon Succeſſeur de Humbert qui étoit bien aiſe de trouver une Perſonne auſſi habile dans ſon Egliſe, & qui connoiſſoit déja parfaitement ſon Diocéſe, ne manqua pas de lui conſerver le rang qu'il tenoit auprés de ſon Prédeceſſeur, & de le combler de nouvelles graces. Mais la joye qu'il avoit conçuë de poſſeder dans ſon Egliſe un ſi grand treſor, fut de peu de durée, car Pierre de Vilaines étant mort en ſon Château de Neüilly l'an 1360. le Chapitre de Bayeux élût au contentement de tous les gens de bien Loüis Tezard qu'il avoit vû remplir autrefois avec honneur une des places de leur Egliſe. Aprés avoir reçû ſes Bulles de Rome du Pape Innocent VI. il prît poſſeſſion de ſon Evêché par Procureur la veille de Noël, de l'an 1360. & en Perſonne le 28. Mars enſuivant, qui tomboit le jour de Pâques. Cette céremonie fut tres ſolemnelle, & tout le monde y donna des marques de ſa joye. L'Abbé d'Aulney, celui de Longues & pluſieurs autres Perſonnes de diſtinction, s'étant fait un plaiſir d'honorer cette cérémonie de leur preſence.

Loüis I. du nom.

Regiſt. Cap. Baiec.

Marl. to. 2. Lib. Eccl. Rhem.

Gal. Chriſt. to. 2. fol 340.

Hiſt. Harcur to. 2. fol. 1529.

Le Roy n'eut pas moins d'eſtime pour notre Evêque qu'en avoient ſes Diocéſains. Il aſſiſta aux Etats Generaux que ce Monarque fiſt tenir à Tours le 25. Novembre de l'an 1366. & prît Seance au Parlement de Paris, avec pluſieurs autres Prélats, où le même Roy ſe trouva le 19. May de l'an 1369.

Le Receveur du Domaine s'étant ſaiſi du Patronnage du Prieuré de S. Nicolas de la Chênée prés Bayeux, notre Evêque y fiſt ſes oppoſitions, & reclama le droit de nommer à ce Benefice,

Digitized by Google

comme une choſe qui lui appartenoit. L'affaire fut plaidée aux plaids tenus à Bayeux le 17. Septembre de l'an 1363. Et aprés que les témoins eurent fait leur depoſition, par un Jugement contradictoire, le Receveur du Domaine perdit ſa cauſe, & l'Evêque de Bayeux fut maintenu en poſſeſſion du Prieuré de S. Nicolas de la Chênée, comme ayant été fondé par ſes Prédeceſſeurs. On en garde encore le titre original dans le treſor des Chartres de l'Evêché. XIV. Siec. *Loüis I. dit nom.* Ex Arch. Epiſc. Baio.

Il s'éleva auſſi un autre different entre lui, & Guillaume de Tibouville Abbé de S. Etienne de Caën & ſes Moines, qui fut terminé à l'amiable par leurs Arbitres, qui étoient Richard Quênel, Robert Danis, & Jean Baudri, Chanoines de Bayeux, le 1. jour de Mars de l'an 1368. Par le Jugement qui fut donné, ils maintinrent l'Evêque dans la puiſſance de faire la viſite de leur Maiſon, & de leur Egliſe, & obligerent l'Abbé d'aſſiſter tous les ans au Synode. Regi. Cap. Baioc.

Ce Prelat fonda auſſi une Chapelle dans ſa Maiſon Paternelle des Eſſarts, ſous l'invocation de S. Loüis, à cauſe de la diſtance, & du mauvais chemin qu'il y avoit de cette maiſon à l'Egliſe Parroiſſiale de la Baſoque. Cette Fondation étoit faite pour y dire une baſſe Meſſe les Dimanches & les Fêtes, ce qui fut executé; & on y celebra toûjours depuis la Meſſe, juſqu'au ravage des Calviniſtes qui en l'année 1562. en abbatirent l'Autel, & profanerent ce Saint Lieu par leurs ſacrileges & leurs abominations ordinaires. Depuis ſuivant un Arreſt donné contradictoirement au Conſeil privé le 17. Decembre de l'an 1679. La Fondation a été rétablie par Madame de Rintgrave qui étoit devenuë heritiere de cette Terre. In Regiſt. Synod. Ciet Baioc.

Par une Sentence de l'année 1369. notre Evêque ajugea à l'Abbaye du Pleſſis Grimoult, le Patronnage avec les Dixmes de l'Egliſe de Campeaux, que Philippes Evêque de Bayeux leur avoit autrefois donnée. L'an 1372. il confirma l'union qui avoit été faite, ſuivant une Bulle du Pape, de l'Egliſe de Sainte Marie des Champs, à charge qu'elle payroit quatre livres à l'Archevêque de Roüen, & deux livres à ſon Archidiacre. La même année il permit aux Auguſtins qui tenoient leur Chapitre general dans la Maiſon de leur Ordre, qu'ils ont à Bayeux, de celebrer ſolennellement la Meſſe dans le Chœur de ſon Egliſe Cathédrale; lors In act. Prior Pleſſ. Hiſt. Harcur. at ſupra & Regiſt. cap. Baio. In Act. Auguſt.

Digitized by Google

XIV. Siec. qu'ils tinrent leur Chapitre en cette Ville, & le Chapitre leur donna cent ſols pour aider à la dépenſe qu'ils étoient obligés de faire.

Loüis I. dit nom.

Nous apprenons par une Lettre du 10. d'Avril de l'année 1374. ſcellée de cire rouge, qu'il donna à ſon Chapitre la Dixme des Saumons & des Anguilles, qui ſe péchoient alors dans la riviere de Vire ſur ſa Terre de Neüilly, & cette Dixme devoit être diſtribuée aux Chanoines & Dignitez qui aſſiſteroient au premier Repons de Matines du premier Dimanche de l'Avent: mais la Mer s'étant retirée conſiderablement, & la pêche des Saumons étant devenuë fort rare, cette donation n'a plus de lieu maintenant.

Cette même année, c'eſt à dire le 26. de Mars de l'an 1374. avant Pâques, qui étoit le jour où ſe commençoit autrefois l'année, mourut Jean de Craon Archevêque de Rheims. Charles V. Roy de France, qui ne ceſſoit de donner à notre Prelat des marques de ſon eſtime, & qui l'honoroit de ſon amitié, ayant appris la mort de cét Archevêque, écrivit une Lettre en françois au Chapitre de Rheims, dattée du 23. Mars, par laquelle il lui marque, que de ſon propre mouvement il a nommé l'Evêque de Bayeux, dont il connoiſſoit le merite ſingulier, pour ſucceder à Jean de Craon dans l'Archevêché de Rheims; il leur dit enſuite qu'il en a écrit à Rome, & qu'il l'a recommandé au Pape comme un digne ſujet, & qui merite bien de remplir une place auſſi honorable que l'eſt cet illuſtre Siége: Qu'il eſpere qu'ils approuveront un auſſi bon choix que celui qu'il avoit fait; & que les témoignages qu'ils en doivent donner, c'eſt de ſe tranſporter au plûtôt à Bayeux, & d'y envoyer des Deputez, pour lui marquer la joye qu'ils ont de l'honneur qu'il lui a fait. C'eſt dequoy l'Egliſe de Rheims s'aquita avec beaucoup de plaiſir. Ainſi il fut nommé Archevêque de Rheims l'an 1374. & non pas l'an 1373. comme ont dit Mrs. de ſainte Marthe dans l'Hiſtoire des Evêques de Bayeux, puiſque le Siége Archiépiſcopal de Rheims n'étoit pas encore vacant. Mais ils ſe ſont bien apperçus de cette faute, parce qu'elle eſt corrigée dans l'Hiſtoire des Archevêques de Rheims, où ils mettent l'exaltation de notre Evêque ſur ce Siége, en 1374. au mois de Mars avant Pâques, ce qui revient à l'an 1375. de notre maniere de compter maintenant que

Marlot. Hiſt. Rhem.

l'année

l'année commence dés le premier jour de Janvier. XIV. Siec.

Notre Evêque avoit une Sœur Religieuse dans l'Abbaye de Cordillon, Ordre de S. Benoist, située dans le Diocése de Bayeux, qu'il fist venir à Rheims, ou elle devint bientôt Abbesse. Mais ce grand Prelat ne joüit pas long-tems de sa nouvelle dignité, étant mort à Rheims le 12. jour d'Octobre suivant. Il fut inhumé dans le Chœur de son Eglise Cathédrale à côté de l'Autel, s'étant contenté de faire graver sur son tombeau ces deux paroles *Ludovicus Episcopus.* Ses armes étoient au champ d'or, à la face de Synople, avec deux étoiles. Mrs. de Sainte-Marthe disent qu'il portoit d'or à une face d'azur.

Loüis I. du nom.

Gal. Christ. to. 1. & to. 2. fol 340.

MILES DE DORMANS A LII. EVÊQUE

CHAPITRE LIX.

MILES DE DORMANS étoit d'une Famille illustre dans la Robe, qui tiroit son nom du bourg de Dormans situé en Champagne sur la riviere de Marne, entre Epinay & Château-Thierry. Jean de Dormans qui est le premier de cette Maison dont l'Histoire parle avec éloge, étoit Procureur au Parlement de Paris, il vivoit en 1347. & il eut entr'autres enfans Jean de Dormans, qui s'éleva par son merite, & par sa science aux premieres Dignitez de la Robe & de l'Eglise. Il fut en premier lieu Avocat au Parlement de Paris, ou il s'acquit une si grande reputation,

Du Tillet Hist. Cancel. Gal. le Feron, Godefroy. &c. Gall. Christ. in Archiep. Senon. to. 2. fol 340. Moreri.

Digitized by Google

XIV. Siec. que Charles de France Dauphin de Viennois, & Duc de Normandie, l'ayant voulu avoir auprés de sa Perſonne, l'honora de sa bienveillance, & le fiſt Chancelier de Normandie. Quelque tems àprés il lui procura l'Evêché de Beauvais, & depuis étant Roy ſous le nom de Charles V. il le fiſt Chancelier de France. Le Pape Urbain V. perſuadé du merite de Jean de Dormans, le fiſt Cardinal au mois de Septembre de l'an 1368. Quelque tems aprés, il ſe demît de l'Office de Chancelier, que le Roy donna à Guillaume de Dormans Frere de ce Cardinal. Le Pape Gregoire XI. le nomma Legat pour travailler à la paix entre le Roy Charles V. & le Roy d'Angleterre. C'eſt lui qui fonda à Paris l'an 1370. le College de Dormans, dit de S. Jean de Beauvais. Il mourut le 7. Novembre de l'an 1373. ſon corps fut enterré dans l'Egliſe des Chartreux de Paris, où l'on voit devant le grand Autel ſa Statuë de cuivre, habillée pontificalement & poſée ſur un tombeau de marbre noir.

Miles de Dormans.

Gal. Chriſt. verbo & Epiſc. Andeg. Bellov. & Meldenſ.

Guillaume de Dormans Frere du Cardinal, fut premierement Avocat General au Parlement de Paris, & puis Chancelier de France en 1371. Il mourut le 11. Juillet de l'an 1373. & fut enterré dans le Chœur de l'Egliſe des Chartreux de Paris. Il avoit épouſé Jeanne Baube Dame de Silly; & en eut pluſieurs Enfans dont parlent pluſieurs Auteurs. Le plus conſiderable de tous, & qui ne degenera point du ſang de tant d'Hommes illuſtres, fut Miles de Dormans, qui devint Evêque de Bayeux, & fut encore élevé à d'autres eminentes Dignitez. Son merite lui fiſt avoir d'abord la Charge de Préſident de la Chambre des Comptes de Paris; mais ayant choiſi le party de l'Egliſe comme le meilleur, il devint en 1371. Evêque d'Angers aprés la mort de l'Evêque Turpin: Deux ans aprés il fut élû Evêque de Bayone, & à peine avoit il pris poſſeſſion de cét Evêché, qu'il paſſa à celui de Bayeux. Il n'y fut gueres plus longtems; car dés le 6. Avril de l'an 1375. il prît poſſeſſion de l'Egliſe de Beauvais, qu'on lui donna. Il fut élû en 1380. Chancelier de France dont il ſe demît l'année ſuivante, & il mourut en 1387. ſon corps fut enterré dans la Chapelle du College de Beauvais, où l'on voit ſon tombeau, avec celui de ſon Frere, au tour desquels ces paroles ſont écrites, *Hic jacent Domini Milo de Dormans Epiſcopus quondam Andegavenſis, poſt Baiocenſis, & de-*

Du Breüil. Hiſt Paris. gal. Chriſt. to. 2. in Epiſcop Bellovac.

mum Belvacenſis, Cancellarius Franciæ, qui obiit 17. Auguſti anno 1387. Et Guillelmus de Dormans ejus Germanus, Epiſcopus Senonenſis, Doctores Legum, Nepotes Ioannis Cardinalis de Dormans, & Filii nobilis viri Domini Guillelmi de Dormans fratrum & Franciæ Cancellariorum, hujus Collegii Fundatorum.

XIV. Siec.

Miles de Dormans.

Il portoit dans ſes armes écartelé au 1. & 4. de Dormans qui étoit d'azur à trois têtes de Leopard d'or lampaſſées de Gueulles, & au 2. & 3. d'or à une croix cantonnée de quatre clefs de Gueulles.

NICOLAS DU BOSCQ

LIII. EVÊQUE.

CHAPITRE LX.

NICOLAS DU BOSCQ. LIII. Evêque de Bayeux ſe procura cette éminente Dignité par ſes grandes qualitez; il étoit natif de Roüen, comme on le juſtifie par une inſcription de l'an 1408. gravée ſur une pierre qui eſt dans un ancien mur du Palais Epiſcopal à Caën, où ſont ſes armes avec ces paroles au bas *Nicolaus de Boſquo, ortus de Rothomago.* Avant que d'être élevé ſur le chandelier de l'Egliſe en qualité d'Evêque de Bayeux il avoit rempli avec beaucoup de reputation pluſieurs Charges qu'il poſſeda dans ſa Ville & ailleurs, puiſqu'il avoit été Baillif de Roüen; Profeſſeur en l'un & l'autre Droit; Conſeil-

In Chr. Tgeſ. Reg. ſub Caſolo. v. vol. 109.

Digitized by Google

XIV. Siec. ler du Roy, Preſident à la Chambre des Comptes de Paris, & Garde des Chartres, quoy qu'il ne ſoit point fait mention de cette derniere qualité ſur ſon tombeau, qui eſt dans le Chœur de l'Egliſe Cathédrale. On compte au nombre de ſes parens un Simon du Boſcq qui étoit Abbé de Ceriſy, & un Mathieu du Boſcq Treſorier de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux. Pour lui il étoit Chanoine de Roüen, lors qu'il fut nommé pour ſucceder à Miles de Dormans dans l'Evêché de Bayeux l'an 1375. Il prêta le ſerment en Perſonne le 14. May de l'an 1376. ſuivant la coûtume à l'Egliſe Cathédrale de Roüen, comme étant la Metropole de la Province. Il fut ſacré dans ſon Egliſe de Bayeux, en preſence de Sylveſtre Evêque de Coûtances, & de pluſieurs autres Prelats, & fiſt les fonctions Epiſcopales ſolennellement le 17. Septembre de l'an 1377. aprés y avoir prêté le ſerment de la maniere que ſes Prédeceſſeurs en avoient uſé. Il donna à ſon entrée une Image de la Sainte Vierge de vermeil doré, qu'il poſa ſur ſon Autel.

Nicolas du Boſcq.

L'an 1378. notre Prelat ſe trouva à une fameuſe Aſſemblée, qui ſe tint au Parlement de Paris. Le Chancelier y preſidoit au nom du Roy, & on y avoit encore mandé quelques autres Prelats qui y aſſiſterent; il s'agiſſoit d'y juger une affaire qui penſa cauſer la mort du Roy Charles, par la perfidie du Roy de Navarre, qui avoit déja fait tant d'autres maux à la France. Ce Prince ſans honneur & ſans conſcience, ayant appris que ſon fils Charles avoit une grande paſſion de voir le Roy de France ſon Oncle, ſe ſervit de cette occaſion pour tramer quelque deſſein funeſte à la France, & même pour empoiſonner le Roy. Il avoit mis pour cela auprés du jeune Prince, deux des plus habiles & des plus méchans hommes qu'il eût, ſçavoir la Ruë ſon Chambellan, & du Tertre ſon Secretaire. Son deſſein ayant été éventé, le Roy fiſt arrêter ſon Fils avec les Officiers qui l'avoient ſuivi, & mettre en Juſtice la Ruë & du Tertre. Ce fut dans cette célébre Aſſemblée que ces deux ſcelerats parurent, & ayant avoüé publiquement leur crime, ils furent condamnez à perdre la tête, ce qui fut executé. On dit même que ces deux malheureux en allant au ſupplice, confeſſerent devant tout le monde que leur deſſein étoit d'empoiſonner le Roy.

Hiſt. Hare. to. 1. fol. 588 & to. 3 fol. 313. Mezer. Hiſt de France.

Notre Prelat s'étudia particulierement à s'acquiter des devoirs

de ſon Miniſtere, & à combler de biens ſon Egliſe, qu'il enrichit en divers tems de pluſieurs dons conſiderables. Il lui fiſt preſent d'une Croix de vermeil qui peſoit huit marcs, avec pluſieurs ornemens, & de précieuſes Reliques, comme on le peut voir dans l'Inventaire qui en fut dreſſé avant que les Heretiques les euſſent pillées en 1562. Il lui donna des terres avec pluſieurs rentes, & la Dixme de S. Aignan Malherbe, à condition qu'on diroit tous les jours deux Meſſes pour le repos de ſon ame, & que le Prêtre en allant à l'Autel, reciteroit en paſſant devant ſon tombeau, le *de profundis* avec oraiſon. XIV. Siec. *Nicolas du Boſcq.* Cart. Eccl. Baioc. & Invent. an. 1477. &c. Cart. Eccl. Baioc.

Le 21. May de l'an 1382. par une tranſaction faite avec ſon Chapitre, il arrêta un procez preſt à ſe commencer, touchant la Dixme des Saumons & des Anguilles que l'on prenoit à Neüilly, & que ſon Prédeceſſeur leur avoit accordée. Pendant ſon Epiſcopat il réunit pluſieurs terres à ſes fiefs; & le dernier jour de Janvier de l'an 1390. Pierre de Farcy lui rendit hommage pour la terre & le fief de Montmartin.

Pluſieurs actions célébres auſquelles notre Evêque eut part, font voir qu'on le regardoit comme un des plus illuſtres Prelats de France, & comme un des plus capables de venir à bout des affaires les plus difficiles. Aprés la mort de Charles V. dit le Sage, qui mourut au Château de Beauté qui eſt un peu au delà du bois de Vincennes, le 16. de Septembre de l'an 1380. La jalouſie du Gouvernement partagea les Oncles du jeune Roy Charles VI. Le Duc d'Anjou s'étant ſaiſi de la Regence, diſpoſoit des Charges, & changeoit les Officiers à ſa fantaiſie Les Ducs de Bourgogne & de Bourbon ne le pouvoient ſouffrir, & vouloient que le Roy fût ſacré. Il ſoûtenoit au contraire qu'il ne le devoit être qu'à quatorze ans, ſuivant la Déclaration du feu Roy. Pour terminer ce different il fut tenu une aſſemblée de Notables, où entre les Evêques qui s'y trouverent, on y comptoit notre illuſtre Prelat. La choſe y fut agitée avec beaucoup de chaleur, & enfin par les Arbitres qui furent choiſis de part & d'autre, on arrêta que le Roy ſeroit Sacré au plutôt. Dés le vivant même de Charles V. il avoit accompagné ce Prince lors qu'au mois de Janvier de l'an 1377. il étoit allé recevoir l'Empereur Charles IV. qui avec ſon fils Venceſlas, étoit venu en France pour tâcher de faire la Paix entre lui & le Roy d'An- Hiſt. Harc. 10. 4. f. 389.

Digitized by Google

XIV. Siec. gleterre. Ce Roy en reconnoiſſance des ſervices que notre Evêque lui avoit rendus en pluſieurs occaſions, & principalement à S. Omer, où il avoit été député pour traitter la Paix avec les Anglois, lui donna une penſion de dix livres tous les ans, qui étoient deuës à ſon Domaine, à cauſe de quelques terres que poſſedoient les nommez Petin & Richard.

Nicolas du Boſcq.

Reg. Com. 3. perg à D. Herouv. ex an. 1380. 19. Jan. & ult. Julii.

Charles VI. ſurnommé le Bienaimé XLVIII. Roy de France étant parvenu à la Couronne, ſe ſervit avantageuſement de la prudence & de l'habileté de notre Evêque ; & en 1381. on l'envoya à Boulogne avec l'Archevêque de Roüen, Meſſire Arnaut de Corbie Préſident au Parlement de Paris, & le Comte de Braine, pour y traiter au nom du Roy, une Tréve ou Suſpenſion d'armes avec l'Anglois ; mais les affaires étoient ſi mêlées, & les eſprits ſi aigris des deux côtez, qu'on n'y pût conclure qu'une Tréve d'un an. Il fut encore envoyé à Ardres l'an 1389. pour le même ſujet, où l'on fiſt une Tréve de trois ans avec l'Anglois.

Gal. Chriſt to. 2 f. 576.

Le Roy content des Négotiations de notre Evêque, lui accorda cette ſeconde fois une penſion de mille piéces d'or de ce tems-là l'an 1388. auſſi-bien qu'à Philippes des Moulins Evêque d'Evreux.

Du Tillet. mem. f. 58

Nicolas du Boſcq ſe trouva encore à l'Aſſemblée qui ſe tint à Paris au mois de Novembre de l'an 1392. des Notables & des plus grands Seigneurs du Royaume. Il ſigna auſſi en 1390. au Traité par lequel Gennes ſe ſoûmettoit au Roy Charles VI.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 340.

La même année il aſſiſta avec pluſieurs autres Prelats & les Grands du Royaume, à la tranſlation qui ſe fiſt des Reliques du Chef de S. Loüis Roy de France, qui fut tranſporté de S. Denis à la Sainte Chapelle de Paris, que ce Monarque avoit fondée. Il ſe trouva auſſi en 1394. à l'Aſſemblée que le Roy Charles VI. fiſt faire des Prelats de ſon Royaume, ſur les remontrances de l'Univerſité de Paris contre Pierre de Lune qui venoit d'être élû Antipape ſous le nom de Benoiſt XII. afin de l'obliger à ceder les droits qu'il pretendoit avoir au Pontificat. Et dans la même année il ſigna à Angers à un acte de donation du 28. Septembre, que Guillaume Comte de Belleforeſt faiſoit en faveur de Jean le Maingre Chevalier de Boucicaut.

Conc. Gen. Labb to. 11. p 2. f. 2311.

Gal. Chriſt. to. 2 f 340.

Le Roy ayant permis par ſa Déclaration du 20. Novembre de l'an 1395. rapportée dans le livre des Fondations d'Angleterre, & regiſtrée à la Chambre des Comptes, ayant permis, dis-je, aux

To. 1. f. 589.

Digitized by Google

Religieux de l'Abbaye d'Aumale Diocéſe de Roüen, d'acheter en France quelques terres des deniers qu'ils avoient reçûs de la vente faite du bien qu'ils poſſedoient en Angleterre ; Nicolas du Boſcq Evêque de Bayeux ſouſcrivit à cette Déclaration aprés le Duc de Bourgogne comme un des Prelats de France le plus conſiderable par ſon Siége & par ſon merite. XIV. Siec. *Nicolas du Boſcq.*

En ce tems là, les Abbez & les Moines étans ſoûmis à la Juriſdiction des Evêques, Robert de Chambres Abbé de S. Etienne de Caën, & Simon du Boſcq Abbé de Ceriſy firent le ſerment d'obeiſſance entre ſes mains l'an 390. Voila ce que nous avons pû recueillir des plus memorables actions que fiſt notre illuſtre Prelat pendant qu'il fut aſſis ſur le Siége Epiſcopal de Bayeux. Lors qu'il ſentit que ſon corps s'afoibliſſoit & qu'il étoit preſt d'aller rendre compte à Dieu de l'adminiſtration de ſa Charge, il tâcha de s'y preparer en bon Chrêtien & fiſt ſon Teſtament. Il nomma pour en être les Executeurs trois de ſes neveux, ſçavoir Mathieu du Boſcq Treſorier de l'Egliſe de Bayeux, Gerondin du Boſcq, & Simon du Boſcq Abbé de Ceriſy. Ils fonderent deux Obits pour lui, l'un le 19. Septembre qui eſt le jour de ſa mort, étant decedé à Paris en 1408. l'autre le 6. May, qui eſt le jour que ſon corps fut tranſporté à Bayeux en 1412. Il fut inhumé dans le Chœur de l'Egliſe de Bayeux ſous l'arcade qui eſt vis à vis la Chapelle de S. Vincent, prés le Reveſtiaire. On avoit mis ſur ſa ſepulture une table de marbre noir ſur laquelle ſont gravées ces paroles. *Cy giſt feu Meſſire Nicolas du Boſq nay de Roüen & Evêque de Ceans, Conſeiller du Roy notre Sire, & Préſident en la Chambre des Comptes, qui trépaſſa à Paris le 19. de Septembre 1408. priez Dieu pour ſon Ame.* Ainſi on ne doit ajoûter aucune foy à ce qui eſt rapporté dans la Bibliotheque de Roüen, ſçavoir que Nicolas du Boſcq Evêque de Bayeux eſt inhumé dans l'Egliſe de S. Vincent de Roüen. Les Calviniſtes briſerent ſon Tombeau en 1562. mais ils ne toucherent point à ſon corps : car lors qu'en 1684. on pava le Chœur de l'Egliſe Cathédrale, en beau pavé blanc & noir, comme ſon Tombeau étoit un peu élevé de terre, il fallut le détruire afin d'applanir la place, & en même tems on recula un peu ſon corps, qu'on trouva enveloppé d'une peau de Cerf, & enſuite on remît deſſus la pierre de marbre noir. Ses armes y ſont gravées, auſſi-

Regi. Cap. Baioc. an. 1390.

Matt., Bai.

fz Regiſt. Teſt. Par. in Cam. Comp Communic a. D. d'Herouv.

XIV. Siec. bien que contre une ancienne muraille du Palais Epiſcopal de Caën, comme nous avons déja dit. Il portoit de Gueulle, à une Croix échiquetée d'argent & de ſable de trois traits, cantonnée de quatre Lyons d'or lampaſſez d'azur.

Nicolas du Boſcq.

J'oublioïs à dire qu'il eſt rapporté dans le Livre noir de l'Evêché au feüillet 81. qu'il a ſigné à la donation de l'Egliſe de Salnelle, qui fut faite au College de Maître Gervais établi à Paris, en faveur des Bourſiers qui y étudient.

LES DOYENS

Digitized by Google

LES DOYENS DE L'EGLISE DE BAYEUX ET LES AUTRES PERSONNES ILLUSTRES DU DIOCESE QUI ONT FLEURI EN VERTU ET EN SCIENCE DANS LE XIV. SIECLE.

CHAPITRE LXI.

1. *Jean le Moine XV. Doyen, depuis Cardinal.* 2. *Raimond de Fargis XVI. Doyen, depuis Cardinal.* 3. *Pierre Roger XVII. Doyen, depuis Pape, sous le nom de Gregoire XI.* 4. *Pierre Flandrin XVIII. Doyen, depuis Cardinal.* 5. *Amedée de Saluces XIX. Doyen, & depuis Cardinal.* 6. *Raoul de Greſſaymy, Evêque d'Orleans.* 7. *Robert de Putot, Abbé de Feſcamp.* 8 *Jean de Juſtice.* 9. *Jean de Poitiers, Cardinal.* 10. *Pierre de Stive, Cardinal.* 11 *Jean Molandin, Cardinal.* 12. *Hugues de la Faye.* 13. *Nicolas de Beſſe, Cardinal.* 14. *Nicolas Alberti, Cardinal.* 15. *Guillaume d'Aigrefeüille, Cardinal.* 16. *Pierre de Chimay, Cardinal.* 17. *Raimond de Canillac, Cardinal.* 18 *Jean de la Tour, Cardinal.* 19. *Girard du Puy, Cardinal.* 20. *Pierre de la Montre, Cardinal.* 21. *Gervais Chrétien.* 22. *Nicolas Orême, Evêque de Liſieux.* 23. *Bernard Caviti.* 24. *Pierre du Mouſtier, Cardinal.* 25 *Nicolas le vray, Archevêque de Sens.* 26. *Laurens de Belleſaye.* 27. *Guillaume Néellet, Cardinal.* 28. *Jean Roger.* 29. *Jean de Murol, Cardinal.* 30. *Jean de Neufchaſtel Cardinal.* 31. *Pierre Aimeric Corſini, Cardinal.* 32. *Gille de Bellemere, Archevêque d'Avignon.* 33. *Robert de Breche, Abbé de Feſcamp.* 34. *Guillaume Bourget, Abbé de Feſcamp.* 35. *Guillaume Chouquet.* 36. *Robert de la Porte, Evêque d'Avranches.*

LE premier de tous les Doyens de l'Egliſe de Bayeux, qui ait fleuri dans le XIV. Siécle, eſt Jean le Moine, nommé autrement des Cranches & de Creſſy. Il portoit le nom de Creſſy 1. *Jean le Moine XV. Doyen.*

XIV. Siec. qui eſt un Village de Picardie dans le Tierache, proche la Fere, entre Soiſſons & Laon, ou de Creſſy qui eſt un autre Village de la même Province dans le Ponthieu, entre Abbeville & Hedin, ce que je croirois plus volontiers, à cauſe du College qu'il a fondé pour les Enfans de la ville d'Amiens, & des lieux circonvoiſins.

1. *Jean le Moine XV. Doyen.*

Ciacon. in vit. Pontif. & Cardin. edit. 1. Roth. 1630. f. 795.

Il étoit de l'illuſtre Famille des le Moine de Picardie, leſquels à la faveur d'Alphonſe I. Roy d'Aragon, s'établirent en Italie, où ils ſe firent diſtinguer par leur merite & leur valeur dans les Armes, ayant eu divers commandemens en Sicile, & dans le Royaume de Naples. Ce qui ne convient gueres à ce que diſent quelques Auteurs, que Jean le Moine étoit fils d'un Serrurier, parce qu'il portoit trois clefs dans ſes armes.

Gal. Chriſt. to. 3. f. 701.

Il fiſt ſes Etudes à Paris, & s'appliqua principalement à la ſcience du Droit Canon, à laquelle il étoit ſi fort attaché, que ceux qui avoient ſoin de ſon éducation, étoient obligés de lui faire une eſpece de violence pour ôter de deſſus ſes livres, afin de prendre ſes repas, ou de paſſer quelque tems à la récreation & au divertiſſement, de peur que ſa trop grande application n'altérât ſa ſanté, & ne le rendit malade. On lui donna de bonne-heure un Canonicat dans l'Egliſe de notre Dame de Paris. Mais l'eſperance qu'il eut de monter plus haut, le porta à entreprendre le voyage de Rome, où il fut fort bien reçû du Pape Nicolas IV. qui le fiſt Auditeur de Rote. Boniface VIII. l'envoya Légat en France, pour y ſignifier au Roy Philippes le Bel, l'Interdit que ce Pape mettoit ſur ſon Royaume. Le Moine ſe tira d'un pas ſi difficile avec beaucoup d'adreſſe, & s'acquît l'eſtime & l'amitié des Grands & des Courtiſans du Prince.

Le Doyenné de l'Egliſe de Bayeux étant venu à vaquer en 1288. il en fut pourvû, mais on ne ſçait comment. Il eſt ſouvent fait mention de lui dans les Regiſtres du Chapitre de cette Egliſe depuis cette année juſqu'en 1292. Il fonda des deniers qu'il reçût de ſa Dignité, la Chapelle de S. Jean dans la parroiſſe de Than. Il fonda auſſi quatre Obits, ſçavoir deux dans l'Egliſe Cathédrale, on en fait encore un le 24. jour d'Aouſt, & deux dans l'Egliſe Collegiale du S. Sepulchre de Caën. Il donna auſſi une vitre à la Chapelle de S. Pierre, ſituée dans la Cathédrale, où ſont les Fonds Baptiſmaux, dans laquelle on voit au milieu l'Image, de la Sainte Vierge, S. Pierre à ſa droite, & lui à ſa gauche

Digitized by Google

ayant ſur ſa tête un chapeau rouge avec les rubans & les houpes attachées au bout, & un habit bleu. Et autour on voit écrit en lettres Gothiques dorées ces paroles par abbreviation. *Ioannes tituło Ss. Marcellini & Petri Cardinalis Diaconus, Decanus.* Il fut nommé à l'Evêché de Poitiers, neanmoins on ne le compte pas parmi les Evêques de cette Ville, parce qu'il fut choiſi en même-tems pour remplir le Siége Epiſcopal de Meaux qu'il accepta. Il ſçût ménager avec adreſſe les intereſts de ſon Prince, & ceux de la Cour de Rome, & il fut aſſez heureux que de travailler avec ſuccez, quoy que l'entrepriſe parût fort difficile, & qu'on fût perſuadé, qu'il ne viendroit jamais à bout de faire la paix entre le Souverain Pontife & le Roy de France. Cette reconciliation lui procura un Chapeau rouge, qu'il reçût des mains de Boniface VIII. qui ne ceſſa depuis de le combler de biens & d'honneurs. Il le fiſt Légat d'Avignon, & enſuite Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine. Jean le Moine fut un des plus grands ornemens de l'Egliſe de France. Il en deffendit les libertez avec beaucoup de zéle & de courage, & donna des marques de ſa profonde erudition dans le Droit Canonique dont il étoit Docteur, par la gloſe qu'il fiſt ſur le *Sexte* des Décretales, que Rebuffe & pluſieurs autres illuſtres Canoniſtes appellent par honneur *la gloſe dorée.* On le louë avec juſtice de ſa grande aſſiduité à l'etude, & de la grande étenduë de ſon genie. Claude Robert l'appelle un homme de bon conſeil, & dit que Philippes le Bel l'avoit mis au nombre de ſes Conſeillers.

XIV. Siec.

Ciac. ut ſup. Phil. prob. aliiq. apud Ciac. Gall. Chriſt. t. 3. fol. 701. Chenu. in Tab. Meld.

Ciacon. fol. 797.

Il donna des marques de ſa pieté par les grandes Fondations qu'il fiſt, & entre autres par le fameux College qu'il fonda à Paris en 1302. qu'on nomme encore de ſon nom, le College du Cardinal le Moine, qui d'un côté aboutit ſur la Seine, joignant la porte S. Bernard, & de l'autre la ruë S. Victor prés la porte du même nom : il acheta pour cet effet l'ancien Domicile des Freres Hermites de l'Ordre de S. Auguſtin. Il fiſt cette Fondation à l'exemple de celle du College de Navarre, & le Pape Boniface VIII. auſſi-bien que Philippes le Bel ſe firent un plaiſir de la confirmer. Depuis il ſe trouva à la Creation de Clement V. qui fut faite l'an 1305. Il mourut à Avignon en 1313. & ſelon qu'il l'avoit ſouhaitté en mourant, ſon Corps fut porté dans l'Egliſe de ſon College à Paris où il eſt inhumé avec ſon frere André le Moi-

Ciac. ut ſup. Gal. Chriſt. Du Breuil. ant. de Par. l. 2.

Du Breuil & alii ut ſup.

XIV. Siec. ne Evêque de Noyon, mort en 1315.

1. *Raimond de Fargis, Cardinal, XVI. Doyen.* Ciacon. ut sup. F. 838.

RAIMOND DE FARGIS étoit de Bourdeaux, fils de Guillaume de Fargis qui avoit épouſé une Sœur du Pape Clement V. Raimond eut d'abord la Prébende de Miſſy dans l'Egliſe de Bayeux, & enſuite il devint Doyen de cette même Egliſe. Il confirma la Donation que ſon Prédeceſſeur avoit faite, de la Chapelle de S. Jean dans la parroiſſe de Than. Son Oncle le fiſt quelque tems aprés Cardinal Diacre du Titre de Ste. Marie la Neuve. Il eſt parlé de lui dans les Regiſtres de l'Egliſe de Bayeux, depuis l'an 1314. juſqu'en 1348. Etant à Avignon, il fonda en 1330. une Chapelle ſous l'invocation de S. Euſtache, ou ſelon d'autres de S. Gabriel, dans la parroiſſe de Vaux ſur la riviere d'Aure, qui eſt ſituée dans le Manoir de Conjon, à charge d'y dire pluſieurs Meſſes la ſemaine, comme l'aſſurent ceux qui ont ſuccedé au Fondateur de cette Chapelle, & qui en repreſentent le droit. Ainſi ce Cardinal ne peut pas avoir fondé cette Chapelle en 1330. & être mort en 1314. pendant la vacance du S. Siége aprés le décez de Clement V. comme le veut Ciaconius, d'autant plus que ſon Predeceſſeur Jean le Moine ne mourut qu'en 1313.

Cap. Baioc. Reg. & Epi.

Cia. ut ſup.

lib. ms. abb. & cap. gene. fol. 29.

3. *Pierre Roger, depuis Pape ſous le nom de Gregoire XI. XVII. Doyen.* Ciacon. fol. 942. & 963. Du Chêne Gen. & alii.

PIERRE ROGER, depuis Pape ſous le nom de Gregoire XI. étoit François natif de Malemont dans le Limoſin, & Neveu du Pape Clement VI. Il étoit Fils de Guillaume Comte de Beaufort en Vallée, Diocéſe d'Angers. Il fut élevé à Avignon auprés de ſon Oncle, qui lui donna pour Maître, Balde fameux Juriſconſulte, ſous la diſcipline duquel, il fiſt de grands progrez dans les Sciences humaines & Divines. Son Oncle qui cheriſſoit en lui les grands talens qu'il poſſedoit, le porta à ſe perfectionner de plus en plus, en l'élevant d'abord à une Charge de Protonotaire du S. Siége, & enſuite au Cardinalat, ſous le Titre de Ste. Marie la Neuve, n'ayant encore que dix-ſept ans. Il fut Abbé de Feſcamp, Archidiacre de Paris, & eut encore pluſieurs autres Bénéfices. Les Regiſtres de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux font mention qu'il fut Chanoine de Miſſy & de S. Patrice, & enſuite Doyen de cette même Egliſe, dont il prît poſſeſſion ſonziéme Juillet de l'an 1348. ſa ſcience, ſa pieté, ſa modeſtie, ſa

Spond. t. 1. Cont. Ann. Baron. an. 1370. & ſeq.

Digitized by Google

magnificence, ſa compaſſion pour les miſerables, ſa douceur & ſa grande pieté lui attirerent l'amitié de tous ceux du ſacré College qui aprés la mort d'Urbain V. l'élûrent Pape le 29. Decembre de l'an 1370. Il fut ordonné Prêtre le 4. Janvier & couronné le lendemain la veille des Rois de l'an 1371. Il prit le nom de Gregoire. Dés qu'il ſe vit ſur le Saint Siége, il mit tous ſes ſoins à terminer les fâcheux differens qui étoient entre la pluſpart des Princes de la Chrétienté. Comme les intereſts de l'Egliſe lui étoient tres chers, il fut en obligation d'envoyer en 1375. des troupes contre les Florentins qui avoient aidé les Romains à chaſſer les Legats Apoſtoliques. Ce grand Pape penſant remedier à tous ces deſordres, & d'ailleurs étant vivement preſſé par Sainte Brigide & par Sainte Catherine de Sienne, reſolut de transferer le S. Siége d'Avignon à Rome, qui n'avoit point vû de Souverains Pontifes depuis prés de ſoixante & dix ans. Il partit d'Avignon le 23. Septembre de l'an 1376. il s'embarqua comme on croit à Marſeille, & aprés avoir couru de tres grands perils ſur Mer, il arriva à Rome le 17. Janvier ſuivant. Mais les Romains qui avoient tâché de l'attirer dans leur Ville, ne lui tenant pas la parole qu'ils lui avoient donnée d'une parfaite ſoumiſſion, il en tomba dans une ſi grande mélancolie, qu'elle le precipita dans le tombeau le 27. Mars de l'an 1378. quatorze mois aprés ſon retour, ayant gouverné l'Egliſe ſept ans trois mois moins deux jours. On voit ſon Epitaphe à Rome dans l'Egliſe de ſainte Marie la Neuve.

XIV. Siec.

3. *Pierre Roger depuis Pape ſous le nom de Gregoire XI. XVII. Dojen.*

PIERRE FLANDRIN étoit du Diocéſe de Viviers en Vivarez, & Neveu du Pape Gregoire XI. auquel il ſucceda dans la Prébende de Miſſy & dans la Dignité de Doyen. Sa grande érudition & ſur tout la parfaite connoiſſance qu'il avoit du Droit Canon lui procurerent pluſieurs Employs conſiderables dans la Cour de Rome, comme d'Auditeur de Rote & de Referendaire, ſon Oncle ayant été élevé ſur la Chaire de S. Pierre, lui donna le chapeau de Cardinal, aux quatre-tems de la Pentecôte le 8. Juin de l'an 1371. ſous le Titre de S. Euſtache. Les grandes occupations qu'il eut auprés de ſon Oncle Gregoire, ne lui permirent pas de venir à Bayeux, & il ſe contenta de prendre poſſeſſion de ſes deux Benefices par Procureur le 3. Avril de l'an 1370. On le chargea du ſoin d'examiner les écrits de Raimond de Terrage dit le *Neo-*

4. *Pierre Flandrin Cardinal. XVIII. Dojen.*

Ciacon in Pontif. fol. 945.

Ciacon. ut ſup. fo. 971. & 1018.

XIV. Siec. *phite*, qu'on ſoupçonnoit d'avoir avancé quelques erreurs. Ce Cardinal n'ayant pas voulu ſuivre ſon Oncle & ſon Bienfaiſteur à Rome, il mourut à Avignon le 23. Janvier de l'an 1381. & eut pour ſon Succeſſeur dans ſes Benefices.

5. *Amedée de Saluſſes. Cardinal. XIX. Doyen.*

Tabul Ephem. Cap. Baioc.

Gal. Chriſt. to. 1. f. 556.

Gal. Chriſt. tom. 1.

Ciacon ut ſupra fol. 1021. In Bonif. IX. & fol. 1085.

AMEDE'E, ou AMADE'E DE SALUSSES, fils de Frederic II. Marquis de Saluſſes & de Beatrix de Geneve fille de Hugues Baron d'Anthon, prit poſſeſſion par Procureur de la Prébende de Miſſy & du Doyenné de l'Egliſe de Bayeux le 7. Mars de l'an 1381. Et en 1385. Il fut nommé Evêque de Die en Dauphiné, & en même tems il paſſa de cet Evêché à l'Archevêché de Valence en Eſpagne, ſi nous en croyons Mrs. de Sainte-Marthe. Moreri dit que ce fut à l'Evêché de Valence en Dauphiné, aprés la mort de Guillaume de la Voute d'Anduſe. Clement VII. qui tenoit ſon Siége à Avignon pendant le Schiſme, le fiſt Cardinal du titre de Sainte Marie la Neuve en 1383. Archidiacre & Camerier de l'Egliſe Romaine, il partagea cette Charge contre la coûtume entre lui & le Cardinal Henri Minutulus. Clement éleva Amedée à tous ces honneurs, en veuë de la parenté, étant ſon Couſin iſſu de Germain, & l'envoya de plus Légat vers les Genois. Aprés la mort de Clement, il embraſſa le party d'Urbain VI. & quitta celui de l'Antipape Benoiſt XIII. Il ſe trouva en 1409. au Concile de Piſe, & préſida au Couronnement d'Alexandre V. qui fut élû Pape dans ce Concile. Il aſſiſta auſſi en 1415. au Concile de Conſtance, & y eut même douze voix pour être Pape, Othon Colonna l'emporta ſous le nom de Martin V. Ce Pape perſuadé de l'eſprit & de la prudence du Cardinal de Valence, l'envoya Légat en France, pour tâcher d'établir la paix dans cét Etat déchiré par les diſcordes civiles, & par les guerres étrangeres; mais les ſoins du Légat furent inutiles, & les affaires étoient trop broüillées pour y réuſſir. A ſon retour il mourut à S. Donat, Parroiſſe du Diocéſe de Vienne. Ce fut le 28. Juin de l'an 1419. ſon Corps fut porté à Lion & enterré dans la Metropole de S. Jean, où il avoit fait diverſes Fondations.

Ex Regiſt. Cap. Baioc. an. 1385.

Parmi toutes ſes grandes occupations, il n'oublia pas l'Egliſe de Bayeux. Il lui fiſt preſent d'un bel Aigle de cuivre pour ſervir de Lutrin, comme le témoignent ces paroles qui ſont écrites ſur le pied deſtal, *Amadeus de Saleucis S. Romanæ Eccleſiæ Car-*

Digitized by Google

dinalis & hujus Eccleſiæ Decanus hoc pulpitum dedit anno domini 1385. menſe Junii. III. D. Ce Cardinal ſe demit dés l'an 1391. de la Prebende de Miſſy. Nous voyons par une tranſaction faite le 15. Decembre de l'an 1395. entre le Chapitre & lui, qu'il abandonna la place qui eſt maintenant entre l'Egliſe & la maiſon du Doyenné, appartenant au Doyen, afin d'en faire un Jardin pour l'uſage des Chanoines, à condition que le Chapitre lui feroit tous les ans, & à ſes Succeſſeurs onze ſols ſix deniers de rente. Il fonda auſſi l'an 1395. la Fête de la tres-Sainte Trinité pour être ſolenniſée comme les autres grandes Fêtes avec quatre chappes & le luminaire requis dans une ſemblable ſolennité.

XIV. Siec.

Regiſt. Bai. Cap. 1395. 15. Decem.

RADULPHE DE GROSPARMI étoit de la Maiſon de Flers dans le Diocéſe de Bayeux, Doyenné de Condé ſur Noireau, & Neveu du Cardinal Raoul, ou Radulphe de Groſparmi dont nous avons parlé cy devant. Celui dont je parle icy fut d'abord Archidiacre d'Orleans, & l'an 1306. il en devint Evêque. Il fiſt ſon Teſtament en 1310. & legua pluſieurs choſes à ceux qu'il en nomma les Executeurs, qui étoient Regnault Chanoine de Bayeux, & Thomas de Groſparmi Doyen de l'Egliſe Collegiale de Clery, ſon Neveu Radulphe ne fut pas long-tems en vie aprés avoir fait ſon Teſtament, étant mort le 17. Septembre de l'an 1310.

6. *Radulphe ou Raoul de Groſparmy Evêque d'Orleans.*

Gal. Chriſt. to. 2. f. 255

ROBERT DE PUTOT Parent de Guillaume de Putot, dont nous avons fait mention cy deſſus & nay dans la même Parroiſſe de Putot, ſuivit l'exemple de ſon Oncle, en ſe conſacrant à la Religion, dans l'Ordre de S. Benoiſt, & en fut le digne Succeſſeur, en qualité d'Abbé de Fécamp. Aprés avoir gouverné cette Abbaye l'eſpace de dix-neuf ans, il mourut en 1314 & on l'inhuma dans l'Egliſe de cette Abbaye, entre la Chapelle de S. André & celle de S. Jean Baptiſte.

7. *Robert de Putot Abbé de Fécamp.*

Gal. Chriſt. tom. 4. fol. 877.

JEAN DE JUSTICE, natif de Roüen, fut Chantre & Chanoine de Bayeux. Du Breuil dans ſon Hiſtoire de Paris Livre ſecond, dit qu'il fut auſſi Conſeiller au Parlement de Paris & Chanoine de cette Ville. Il a rendu ſon nom éternel par la

8. *Jean de Juſtice fondateur du College de ce nom.*

Digitized by Google

XIV. Siec. belle Fondation qu'il a faite à Paris du College de Juſtice dans la ruë de la Harpe, en 1353. & dont les Executeurs de ſon Teſtament s'acquitterent avec beaucoup de fidelité. Il devoit y avoir douze Bourſiers, ſçavoir, huit de l'Evêché de Roüen, & quatre de celui de Bayeux. Voicy les paroles que nous avons priſes de cette Fondation qui nous vont expliquer ces choſes. *Cum magnæ circumſpectionis & bonæ memoriæ quondam vir Magiſter Ioannes Iuſtitiæ Cantor & Canonicus Baiocenſis in Diœceſi Rothomagenſi natus fuerit, & in ipſa Baiocenſi Eccleſia bona Eccleſiaſtica perceperit, fundari ordinaverit, nobis Dionyſio Claro Doctori in Theologia Pariſienſi, Guillelmo Radici, Magiſtro in Medecina, & Roberto de Mota Baccalaureo Curato Eccleſiæ de Samviro Diœceſis Rothomagenſis, pro Salute animæ ſuæ voluntatem ultimam exequi imprimis Statuimus, quod in Manerio dicti Magiſtri Ioannis Iuſtitiæ propè Sanctum Coſmam habituato inſtituantur duodecim pauperes ſcolaſtici ſtudentes in Artibus qui Philoſophiam audiant, vel legant, aſſumendi de Diœceſi Rothomagenſi in qua traxit originem octo ſcolares: Et de Diœceſi Baiocenſi in cujus Eccleſia Cathédrali ipſe fuit Cantor & Canonicus Præbendatus quatuor habiles & idonei ad proficiendum converſationis honeſtæ & laudabiles, de Villis, de Obellis & de Nulleio quatuor Baiocenſes præferendi.* Le Statut dont nous avons fait cét extrait, fut paſſé à Paris le 15. Novembre de l'an 1358. aprés la mort de Jean de Juſtice, qui y mourut le 2. Septembre de l'an 1353. c'eſt le jour que ſelon ſon Teſtament le Principal & les Bourſiers de ce College vont chanter ſon Obit avec Vigiles, dans le Chœur de l'Egliſe Cathédrale de Paris, aſſis dans les baſſes chaires.

9. *Jean de Poitiers Cardinal.*

JEAN DE POITIERS, qui dans quelques Tables de l'Egliſe de Bayeux eſt nommé de Monteſquiou, étoit ſelon Mrs. de Sainte Marthe de l'illuſtre Maiſon de Monteſquiou dans l'Archevêché d'Auche. On lui donna le nom de Jean de Poitiers à cauſe qu'il prit naiſſance dans cette Ville, & celui de Monteſquiou, parce qu'il tiroit ſon origine de cette Famille. Il fut nommé à la Prebende de Colombieres dont il prit poſſeſſion le 14. May de l'an 1332. Il ſe fiſt paſſer Docteur aux Droits le 4. Septembre de l'an 1554. ſon merite le tira de l'Egliſe de Bayeux, pour l'élever

Gal. Chriſt. to. 3. fo. 602.

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 87.

ſur

sur le Siége de Maguelone maintenant Montpellier, en qualité d'Evêque. Mais il n'y fut pas long-tems, ayant passé de cet Evêché à celui d'Albi le 9. Fevrier de l'an 1339. & l'année suivante le Pape Clement VI. rempli d'estime pour sa science & sa piété le voulut attirer auprés de lui; & afin de l'attacher entierement à sa Personne, il le fit Cardinal du Titre des douze Apôtres le 10. Fevrier de l'an 1350. Ce fut à Avignon où il mourut en 1356. On le loüe de son zele à soûtenir les droits & les libertez de l'Eglise. XIV. Siec. Ciacon fol. 912. & 917.

PIERRE DE SELVE, dit DE MONTIRAC à cause qu'il étoit du Bourg de Montirac, au Diocése de Limoges, fut Tresorier de l'Eglise de Bayeux. On croit que c'est le même qui posseda aussi la Prébende de Barbieres. Il fut fait Cardinal du Titre de Sainte Anastasie, Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, & Evêque de Pampelune. Il étoit Fils d'une Sœur d'Innocent VI. qui l'éleva à ces Dignitez en 1356. & mourut le 31. May de l'an 1385. à Avignon. 10. *Pierre de Selve Cardinal.* Ciacon. in Innoc. VI. fol. 915. In Reg Eccl Baioc.

JEAN MOLANDIN, ou Morlandin, natif de Limoges entra dans l'Ordre des Dominicains, & devint à Toulouse Inquisiteur de la Foy, Maître du sacré Palais, & General de son Ordre. On trouve dans les Registres de l'Eglise Cathédrale de Bayeux qu'en 1368. il étoit Archidiacre d'Hyemes. Ceux qui le font Cardinal Prêtre du Titre de Sainte Sabine, disent qu'il étoit Neveu du Pape Clement VI. & qu'il composa un traité du Sang de Jesus-Christ, contre certains Docteurs de Barcelone qui soûtenoient que le Sang du Fils de Dieu répandu à la Croix ne devoit pas être adoré. Ciaconius dit qu'il mourut l'an 1358. mais cela ne se peut pas s'il est vray qu'il fût Archidiacre d'Hiémes à Bayeux l'an 1368. Il est inhumé à Toulouse dans l'Eglise des Dominicains. 11. *Jean Molandin Cardinal.* Ciac. de vit Pont. edit. fol 900. & 931. Sponde. an. 1352.

HUGUES DE LA FAYE étoit Chanoine de Bayeux, il prît possession de la Prebende de Cartigny le 13. Avril de l'an 1354. Il devint ensuite Professeur de Droit dans l'Université d'Orleans, & Doyen de l'Eglise Cathédrale, & aprés la mort de Hugues de Montmorency Evêque de cette Ville, on le choisit pour remplir cette importante Dignité. Il fut consacré à Rome, & re- 12. *Hugues de la Faye. Evêque d'Orleans.* Ex. Regist. Capit. Gal. Christ

XIV. Siec. vint prendre poſſeſſion de ſon Siége le 26. Mars de l'an 1364. Il obtint du Pape Urbain V. un Bref qui ordonnoit que tous les Etudians en l'un & l'autre Droit, feroient leur Profeſſion de foy entre les mains du Scolaſtique. Du Tillet en l'année 1366. le met du nombre des Conſeillers d'Etat. Il mourut en 1369. ou 1370.

to. 2. fol. 255. & Seq.

Ex tabul. S^ti Amin. Aur.

13. *Nicolas de Beſſe Cardinal.*

NICOLAS, ou ſelon d'autres, JACQUES DE BESSE, que Ciaconius nomme Nicolas de Reſſe, qui eſt peut-être une faute d'impreſſion, étoit de Limoges, Neveu de Clement VI. appellé auparavant Pierre Roger, ſorti de Delphine Roger Sœur de ce Pape, qui avoit épouſé Jacques de Beſſe. Il poſſeda la Prebende de Cârilly pendant pluſieurs années, & s'en demît en 1351. Il fut auſſi Chanoine de Paris, & devint Evêque de Limoges en 1643. La même année Clement VI. ſeant à Avignon dans la ſeconde Promotion du 29. May le crea Cardinal Diacre du Titre de Sainte Marie *in Via Lata*. Il mourut à Rome l'an 1369. le 5. jour de Novembre.

Ciacon in Clem. VI. f. 836. 927. & 935.

Regiſt. Capit. Baioc.

Ciacon ut ſupra pag. 896.

14. *Etienne Alberti Cardinal.*

ETIENNE ALBERTI, étoit natif de la Province du Limoſin, proche parent du Pape Clement VI. du côté de ſa Mere. Ciaconius dans le Pontificat de ce Pape dit qu'il étoit Cardinal Evêque d'Oſtie & de Veltri * & grand Penitencier. Mais Mrs de Sainte-Marthe aſſurent qu'il étoit de la Maiſon d'Innocent VI. Les Regiſtres de l'Egliſe de Bayeux font foy que le onziéme Juin de l'an 1361 il prit poſſeſſion de la Prebende de Bernais, dans cette Egliſe Cathédrale. Son Oncle Innocent VI. qui avoit pris un grand ſoin de ſon éducation, le fiſt le 17. Septembre de la même année dans la troiſiéme Promotion, Cardinal Diacre de Sainte Marie, *In Aquino*. Quelque-tems aprés il ſuivit le Pape Urbain V. en Italie, lequel en 1368. lui confera l'Ordre de la Prêtriſe aux quatre tems de Septembre, & lui changea ſon Titre de Cardinal en celui de Saint Laurent *in Lucina*. Il avoit été fait Evêque de Carcaſſone en 1367. & c'eſt auſſi ſous le nom de Cardinal de Carcaſſone qu'il eſt connu dans les Regiſtres de l'Egliſe de Bayeux aprés qu'il fut revêtu de la Pourpre ſous le Titre de S. Laurent *in Lucina*. Il poſſeda cét Evêché fort peu de tems, la mort l'ayant ravi à l'Egliſe le 28. Septembre de l'an 1369. à Viterbe,

* Ces 2 Evêchez ſont unis enſemble.

Gal. Chriſt. tom. 2. f. 478.

où il fut enterré dans l'Egliſe Cathédrale. XIV. Siec.

GUILLAUME D'AIGREFEÜILLE, étoit de Limoges, il ſe fiſt Religieux de l'Ordre de Cluny, & devint Prieur du Monaſtere de S. Pierre d'Abbeville dans le Diocéſe d'Amiens. Le Pape Clement VI. qui le conſideroit extremement, lui procura l'Archevêché de Saragoſſe en Eſpagne, & enſuite il le fiſt Cardinal du Titre de Sainte Marie audelà du Tibre, aux quatre-tems de Decembre de l'an 1350. à Avignon, dans une Promotion qu'il fiſt de quatre Cardinaux ſeulement. On lit dans un ancien Journal du 13. Juillet de l'an 1352. de l'Egliſe de Bayeux, que quoy qu'il fût Cardinal il ne laiſſoit pas d'être Chanoine d'Arry & Archidiacre des Vés, & qu'il poſſeda auſſi la Prebende de Gueron. On ne ſçait point le jour de ſa mort.

15 *Guillaume d'Aigrefeuille Cardinal.*

Ciacon in Clem. V. fol. 897. & Edit.

PIERRE DE CHINAC Comte de Perigueux, poſſedoit ſuivant les Regiſtres de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux du 17. Janvier de l'an 1370. l'Archidiaconé des Vés. Ces mêmes Regiſtres nous atteſtent auſſi bien que Ciaconius que le Pape Urbain V. dans ſa troiſiéme Promotion aux quatre tems de Septembre de l'an 1368. l'avoit fait Cardinal Prêtre de S. Laurent *in Damaſo*; il mourut à Avignon en 1370.

16. *Pierre de Chinac Cardinal.*

Ciacon. fol. 933. & 936. Edit 1.

RAIMOND DE CANILLAC, étoit de la ville d'Auxerre ſur les confins de Bourgogne, Docteur aux Droits, & Moine de S. Benoiſt. Il devint d'abord par ſon merite Abbé de Sainte-Foy de Conques dans le Diocéſe de Rhodez en Roüergue, & enſuite Evêque d'Arras, ſi nous en croyons Ciaconius. Mais Mrs. de Sainte-Marthe, qui ont eu apparemment des memoires plus ſûrs & plus fidéles que ceux de cét Autheur Eſpagnol qui paſſa toute ſa vie en Eſpagne & à Rome, ne l'ont pas mis dans l'Hiſtoire ou dans la liſte des Prelats de ce Siége. Les Regiſtres du Chapitre de Bayeux nous marquent qu'il étoit Chanoine de S. Germain de la Lieuë & Sous-Chantre de cette Egliſe. Clement VI. dans la ſeconde Promotion du 29. May de l'an 1343. le fiſt Cardinal Prêtre du Titre de Sainte Croix en Jeruſalem, qu'il quitta depuis pour prendre celui de Paleſtine. C'étoit un Prelat fort ſplendide, & à qui ſa ſcience adjoûtoit encore beaucoup d'éclat. Il a écrit un Livre de

17. *Raimond de Canillac. Cardinal.*

Ciacon. fol. 911. & 936. Edit 1.

XIV. Siec. Recüeils, *Recollectionum liber*, qu'il dédia à Septimianus Archevêque de Narbonne, au rapport de Ciaconius, dont neanmoins Mrs. de Sainte-Marthe ne parlent en aucune maniere, non plus que du nom de cet Archevêque de Narbonne. Il mourut le 20. Juin de l'an 1373. à Avignon, ou il fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs.

8 *Jean de la Tour Cardinal.*

JEAN de la Tour, étoit de Limoges. Il embrassa de bonne heure la profession de Moine, mais on ne sçait point dans quel Ordre. Les Tables de l'Evêché de Bayeux nous font foy qu'il étoit Archidiacre de Caën. Ciaconius dit qu'il fut Abbé, mais il ne nous fait pas connoître quelle étoit cette Abbaye. Gregoire XI. dés sa premiere Promotion du 8. Juin de l'an 1371. le fit Cardinal Prêtre du Titre de S. Laurent *In Lucina.* Il mourut à Avignon le 22. Avril de l'an 1374.

Ciacon in Pontif. fol. 995.

19 *Girard. du Puy Cardinal.*

GIRARD du Puy, prit naissance dans la ville de Limoges. Il étoit parent de Gregoire XI. & Frere d'Ebbon du Puy Evêque de Chartres. Suivant les Regiſtres de l'Eglise de Bayeux de l'an 1349. le septiéme jour de May, il étoit Chanoine de Barbieres & Grand Couteur de la Cathédrale. Il fut fait Evêque de Saincte le 8. Fevrier de l'an 1351. & l'an 1360. il bâtit la maison Episcopale de la Rochelle. Gregoire XI. qui l'avoit fait son Vicaire General l'honora de la Pourpre à Perouse le 20. Decembre de l'an 1375. Il se trouva à l'Election du Pape Urbain VI. & puis à celle de Clement VII. Il mourut dans l'obedience de celui cy à Avignon le 19. Janvier de l'an 1389.

Gal. Christ. to. 2. f. 492.

Gal. Christ. to. 2. f. 495.

20. *Pierre de la Montre Cardinal.*

PIERRE de la Montre, ou le Juge selon quelques Auteurs étoit Limosin, & Cousin germain de Gregoire XI. qui avoit été Doyen de Bayeux. Cette illustre Alliance lui procura d'abord la Prébende de Pezerolles, & l'office & dignité de Penitencier dans l'Eglise Cathédrale de Bayeux, & ensuite l'Archevêché de Saragosse qu'il quitta peu de tems aprés pour celui de Narbonne suivant une Bulle de Clement VI. du 22. Avril de l'an 1347. où il reçût à foy & hommage Emeric Vicomte de Narbonne. Charles V. Roy de France le nomma en 1365. son Ambassadeur vers le Pape Urbain V. pour menager la paix entre lui &

Ciacon in Pontif. Greg XI. f. 946. &c.

Digitized by Google

le Roy de Navarre. Il tint un Concile à Lavaur l'an 1368. après quoy il fut nommé Archevêque de Roüen. Les Auteurs ne s'accordent pas touchant l'année; les uns veulent qu'il ait été nommé à cette Egliſe Metropolitaine en 1370. & les autres ſeulement en 1374. Quoy qu'il en ſoit le Pape Gregoire XI. le fiſt Cardinal du Titre de S. Clement au mois de Decembre de l'an 1375. Ayant ſuivi ce même Pape lorſqu'il retourna à Rome, il mourut en chemin le 21. de Novembre de l'année ſuivante 1376. à Piſe, ou il reçût les derniers honneurs de la ſepulture.

XIV. Siec.

Le P. Pom. Hiſt. des Archev. de Roüen.

GERVAIS CHRE'TIEN, connu ſous le nom célébre de MAISTRE GERVAIS, prît naiſſance dans la parroiſſe de Vendes, Doyenné de Fonteney en ce Diocéſe, d'une pauvre Famille. A l'âge de 15. ans ou environ, le Seigneur de Vendes l'envoya à Paris mener un lévrier au Dauphin Jean, Fils du Roy Philippe de Valois & Duc de Normandie. Ce Prince ayant remarqué à l'air & à la phyſionomie de Gervais, qu'il avoit beaucoup d'eſprit, commanda qu'on le fiſt étudier au College de Navarre, où il fiſt de ſi ſurprenans progrez dans l'étude de la Medecine, qu'il fut choiſi pour premier Medecin du Roy Charles V. Son heureux Genie l'ayant encore rendu capable des plus belles connoiſſances de la Theologie & des Saintes Ecritures; il choiſit ce parti & quitta la Medecine pour ſe conſacrer à l'Egliſe. Son merite ne manqua pas de récompenſe; il ſe vit en peu de tems chargé de pluſieurs Bénéfices conſiderables; car il devint Chanoine de Paris, Archidiacre de l'Egliſe de Chartres, Chanoine de la Mare & d'Arry dans l'Egliſe Cathédrale de Bayeux, & par deſſus tout cela on le revêtit de la dignité de Chancelier de cette Egliſe. Ce ne fut point néanmoins l'eſprit d'avarice qui lui fiſt accumuler tant de Bénéfices contre les ſaints Canons; mais il les accepta par le ſeul motif de ſubvenir aux néceſſitez des pauvres Ecoliers qui n'avoient pas le moyen d'étudier, puiſqu'il fonda dans la ville de Paris, un College des biens qu'il avoit épargnez. La Fondation paſſée devant Notaires eſt du 20. Fevrier de l'an 1370. Le Roy Charles V. la confirma par ſes Lettres patentes l'an 1378. Aimeric de Magnac y donna ſon conſentement, & le Pape Gregoire XI. l'approuva avec plaiſir, par une Bulle adreſſée à cét Evêque. Ce College eſt principalement affecté aux

21. *Gervais Chrétien, Fondat. du College de ce nom.*

Ms. Baioc.

Reg. Capit. 10. Decem. 1374. & 12. Avr. 1381.

Antiq. For. l. 2.

Digitized by Google

XIV. Siec. Etudians du Diocéſe de Bayeux, & doit être compoſé de vingt-ſix Bourſiers, diviſez en deux Communautez, ſçavoir de Theologie & des Arts. On compte ſuivant les termes de la Fondation, douze Artiſtes ou Etudians aux humanitez, outre le Principal : la Communauté des Theologiens doit avoir huit Etudians en Theologie, deux en Medecine, un en Droit Canon, & deux en Mathematique. Gervais Chrétien a fait auſſi quelques Fondations dans l'Egliſe de Bayeux, qui ſont des témoignages perpetuels de ſa dévotion envers la Sainte Vierge. Il mourut dans cette Ville le 3. May de l'an 1382. qui eſt le jour que l'on fait ſon Obit à l'Autel où l'on célébre tous les jours la premiere Meſſe. A l'égard de l'Obit qui ſe fait pour lui dans l'Egliſe Cathédrale de Paris, ces Bourſiers ſont obligez d'y aſſiſter avec l'habit de leur état. Ses Heritiers ſuivant qu'il l'avoit ordonné par ſon Teſtament augmenterent en 1387. la Fondation qu'il avoit faite de l'Office de la Conception de la Sainte Vierge.

12. *Nicolas Oreſme Evêque de Liſieux.*

Joan. Launo Hiſt. Coll. Nava. part. 2. fol 457. & 458.

NICOLAS ORESME natif de la ville de Caën ou des environs, * ſortit d'une Famille feconde en heureux genies, puiſqu'il eut deux Freres qui ne ſe rendirent gueres moins illuſtres que lui. L'un s'appelloit Guillaume qui fut Docteur de Paris, & l'autre qui ſe nommoit auſſi Nicolas, excella dans la Phyſique & dans la ſcience des Mathematiques. Celui dont nous parlons icy ſe rendit extrêmement recommandable par ſa ſcience. Il devint Docteur de Paris en 1356. & Grand-Maître du College de Navarre. Ce furent là les degrez par où il monta aux premieres Dignitez de l'Egliſe, & entra dans la faveur des Grands & des Rois. Il eſt vray qu'il ne fut Grand-Maître de ce College, que pendant ſix mois, parce que Simon le Feron ayant prouvé qu'il étoit rempli du Doyenné de l'Egliſe Cathédrale de Roüen, qui valoit plus de ſoixante livres de rente monnoye de Paris, & qu'il ne pouvoit pas poſſeder cette Charge ſuivant la Fondation; par un Arreſt du Parlement donné le 4. Decembre de l'an 1351. Nicolas Oreſme ſe vit obligé de le quitter; mais il fut aſſez longtems Grand-Maître de ce College pour le mettre en credit, y ayant attiré par ſa reputation beaucoup d'Ecoliers. On crut qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix que de le donner pour Precepteur au Roy Charles V. Ce glorieux poſte lui procura bien-tôt

* Il y a encore pluſieurs perſonnes de ce nom à Caën, & dans la parroiſſe de Clinchâps, qui n'en eſt éloignée que de trois lieuës.

* voyez ou je dis Caën par Haut p Age 1re mais

de nouvelles Dignitez, ayant été fait Chanoine de la Sainte Chapelle & Archidiacre de Bayeux. Ce même Monarque engagea Oresme à traduire en François la Bible, le Livre du Ciel, du Monde, les Morales & la Politique d'Aristote, le Livre des Remedes de l'une & de l'autre fortune, fait par Petrarque. Il publia aussi un bel Ouvrage intitulé *de Communicatione Idiomatum*. Son travail fut reçû avec beaucoup d'applaudissement, & on le loüa d'avoir donné aux Livres qu'il avoit traduits leur veritable sens naturel. Et quoy qu'il ne fût pas fort versé dans la Langue Grecque, ce qui lui a fait mal traduire quelques endroits qui avoient été corrompus ; cependant M. Huet ancien Evêque d'Avranches, si habile dans les Langues, & M. Naudé admirent le bon sens & la fidelité avec laquelle dans un Siécle si barbare, il s'étoit acquité du travail qu'il avoit entrepris. On lui attribuë une version françoise de la Bible, que l'on garde en manuscrit dans la Bibliothéque du Louvre. Néanmoins son nom n'y est point, & il se peut faire que l'on attribuë à Nicolas Oresme & à Charles V. un Ouvrage qui a été fait par Guiars des Moulins par ordre de Charles VIII. du moins c'est le sentiment de R. Simon, dans son Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament chap. 28. Oresme n'avoit pas moins de pieté que de science, il en donna des marques lors qu'étant à Avignon l'an 1363. il déclama en presence du Pape Urbain V. & des Cardinaux, d'une maniere tres forte & tres pathetique, contre les Prelats de Cour, & contre les vices des Ecclesiastiques. Ce discours est imprimé dans le Livre d'Illyricus, intitulé *Catalogue des Témoins de la verité*, & donné séparément par Gesner dans l'Edition de Wittemberg de 1604. Il a fait aussi un autre discours sur le changement de la Monnoye, ce Traité est imprimé dans le neuviéme tome de la Bibliotheque des Peres de Paris, de l'an 1589. & dans le vingt-sixiéme de la derniere. Il y a plusieurs autres Ouvrages de Nicolas Oresme manuscrits dans les Bibliotheques de Navarre, de M. Colbert & ailleurs, & entr'autres 115. Sermons de l'affirmation de *Omni* à l'égard de la Divinité, trois Traitez contre l'Astrologie judiciaire, l'Art de Prescher, un Traité de l'Antechrist & de ses Ministres, & des Signes qui devoient le préceder, un Ecrit contre les Mendians, & plusieurs autres dont on peut voir le Catalogue dans l'Histoire de Navarre de M. de

XIV. Siec.

Gal. Christ. to. 2. Epise. Lexou.

Lib. de Clar. Inter. Bibliog. Polit.

Digitized by Google

XIV. Siec. Launoy. Il fut fait Evêque de Lisieux en 1377. aprés Alphonse Chévrier, & il s'acquita parfaitement de ses obligations, jusqu'en
To. 2. p. 455 & seq. l'an 1382. qu'il rendit son ame à Dieu. On l'inhuma dans le Chœur de son Eglise, du côté gauche vis à vis la porte.

23. *Bernard Cariti Evêq. d'Evreux.*

BERNARD CARITI, étoit Chanoine d'Audrieu dans l'Eglise Cathédrale de Bayeux, comme on le peut voir dans les Regîstres de cette Eglise le 18. Octobre de l'an 1363. Depuis il
Gal. Christ. t. 2. f. 576. fut Chanoine d'Evreux, Archidiacre d'Auge dans l'Eglise de Roüen; & l'an 1376. il fut élû Evêque d'Evreux: & le 22. Septembre de l'année suivante, il prêta le serment ordinaire dans l'Eglise Metropolitaine. Jean le Jau dans la liste des Evêques d'Evreux faite en 1622. a oublié d'y mettre ce Prelat; mais il a été rétabli par Mrs. de Sainte-Marthe. Cét Evêque mourut en 1383.

24. *Pierre du Moustier Cardinal.*

PIERRE DU MOUSTIER étoit de Limoges, & devint Tresorier de l'Eglise de Bayeux, c'est ce que nous apprenons des Regîstres de cette Cathédrale. Depuis il fut nommé Evêque de Pampelune, Clement VII. Competiteur d'Urbain VI. dans le
Ciac. in Inn. II. an. 1376. f. 515. & 101. Pontificat le fist Cardinal du Titre de Ste. Anastasie l'an 1378. & Chancelier de la Sainte Eglise Romaine: il posseda ces belles Dignitez jusqu'au 30. de May de l'an 1385. qu'il mourut à Avignon.

25. *Nicolas de Vere, Archevêque de Sens.*

NICOLAS le Vray, ou de Vere, ne cedoit à personne pour la beauté de son esprit, & il répara la bassesse de sa naissance par les grands Emplois & les sublimes Dignitez où il s'éleva par son merite. Il étoit de la petite ville de Pont-Sur-Yonne proche Sens. Il posseda en premier lieu la Dignité de Sous-Chantre de l'Eglise de Bayeux, comme le marquent les Archives de cette Eglise: il fut ensuite Archidiacre de Sens, Chanoine de Paris, & Chapelain ou Aumônier de Gregoire XI. avant qu'il fût Pape, & lors qu'il n'étoit encore que Doyen de Bayeux & de Sens. Ces honneurs ne servant qu'à faire connoître davantage son me-
Gal. Christ. to. 2. f. 450. rite, Charles V. Roy de France desirant profiter de ses lumieres & de ses talens, le fist un de ses Secretaires, & lui donna quelque tems aprés l'Evêché de Châlons, ce fut l'an 1374. Et on le loüe des biens qu'il fist à son Eglise & à son Chapitre. Ensuite

ſuite il fut choiſi pour remplir le Siége de l'Egliſe Metropolitaine de Sens ; mais il mourut à Châlons le 8. Novembre de l'an 1386. avant que d'avoir reçû ſes Bulles de confirmation, & on le mit dans le Tombeau qu'il avoit fait bâtir lui même dans une Chapelle de cette Egliſe. XIV. Siec.

LAURENT DE BELLEFAYE, étoit à ce qu'on dit du Diocéſe de Tours, & peut-être étoit-il parent de Hugues de la Faye dont nous avons parlé cy-devant. On voit par les Regiſtres de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux qu'en 1374. il étoit Profeſſeur aux Droits, & que depuis il remplit la Prébende de Cambremer dans même Egliſe. L'année ſuivante il paſſa à l'Evêché de S. Brieu, & l'an 1375. il fut nommé Evêque d'Avranches. L'Imprimeur a fait une faute en diſant, qu'il fut tiré de l'Evêché de Bayeux *ex Baiocenſi*, au lieu de dire *ex Briocenſi*. On le nomme à Avranches *de la Faye*. Il mourut en cette derniere Ville l'an 1390. 26 *Laurent de Bellefaye, Evêque d'Avranches.* Gal. Chriſt. to. 2. fol. 9. & 434.

GUILLAUME NOELLET, eſt appellé dans les Regiſtres de l'Egliſe de Bayeux NOUELLI, & il poſſedoit le Canonicat de Gavré. Ciaconius dit qu'il étoit François, Docteur aux Loix, Legat dans l'Ombrie & dans la Marche d'Ancone, & Vicaire General au temporel ſous Gregoire XI. lequel dans la premiere Promotion qu'il fiſt à Avignon l'an 1371. le crea Cardinal du Titre de S. Ange, ou il mourut le 4. Juillet de l'an 1390. 27. *Guillaume Noellet, Cardinal.* Ciac. in vit. Greg. XI. fol. 945.

JEAN ROGER, fils de Guillaume Roger Seigneur du Roſier, & de Marie de Chambon, étoit du Diocéſe de Limoges, Frere de Clement VI. & Oncle de Gregoire XI. Il eut encore pour Frere Hugues Cardinal Evêque de Rhodez, & Guillaume Roger Comte de Beaufort, d'où ſont ſortis les Vicomtes de Turenne. Jean Roger poſſedoit dans l'Egliſe de Bayeux la Prébende de Cartigny, lors que vers l'an 1357. il fut nommé Evêque de Carpentras. Depuis il occupa le Siége de l'Egliſe Metropolitaine d'Auch, en ayant été élû Archevêque l'an 1371. d'où aprés avoir gouverné cette Egliſe l'eſpace de 4. ans & 2. mois, on le fiſt paſſer à l'Archevêché de Narbonne, ou il mourut l'an 1391. 28 *Jean Roger Archevêque de Narbonne.* Gal. Chriſt. to. 1. f. 111. Gal. Chriſt. to. 1.

XIV. Siecle.

29. *Jean de Murol, Cardinal.*

JEAN de MUROL, ou de MOREL, fils de Jean Seigneur de Murol, & d'Alcide de Rochebriant, sortoit d'une ancienne Famille d'Auvergne; Ciaconius dit qu'il étoit de la Maison de Morel, & des Comtes d'Estain. Il devint Chanoine de Roüen en 1387. & Chanoine d'Amayé dans l'Eglise Cathédrale de Bayeux. Clement VII. Competiteur d'Urbain VI. dans le Pontificat, l'ayant fait Cardinal du Titre de S. Vital l'an 1385. il resigna le 27. Novembre de l'an 1393. sa Prébende d'Amayé à Philippe le Grand. On ne sçait point l'année de la mort de ce Cardinal. Il fut inhumé dans l'Eglise des Freres Mineurs à Clermont en Auvergne.

Gal. Christ. to 2. f. 596. In Clem 7. Ex Regist. Cap. Baioc.

30. *Jean de Neufchastel, Cardinal.*

JEAN de NEUFCHASTEL, étoit originaire de Bourgogne, fils de Thibaut Baron de Neufchastel, & de Jeanne de Chalon. D'autres le font Espagnol, à cause que cette Comté étoit autrefois à l'Espagne. On le voit écrit dans les Registres de l'Eglise de Bayeux, le 10. Juillet de l'an 1385. Chanoine de la Prébende de S. Jean de Caën. Il avoit été aussi Chanoine d'Autun, & dés l'an 1358. on lui avoit donné l'Evêché de Nevers. Il devint un des plus fameux Theologiens de l'Ordre de S. Dominique, & Maître du Sacré Palais. Clement VII. dont il étoit Cousin germain l'ayant fait passer dans le Siége de Tulles, l'honora ensuite de la Pourpre Romaine, & le fist l'an 1374. Cardinal des Quatre Saints Couronnez. Mrs. de Sainte Marthe disent que l'an 1394. il consacra l'Antipape Benoist XIII. mais je n'ay lû aucun Auteur qui en fasse mention. Ce Prelat ayant quitté son Titre des Quatre Saints Couronnez, devint Evêque d'Ostie & de Velitre. Il mourut à Avignon le 4. Octobre de l'an 1398. Il est inhumé dans l'Eglise des Chartreux de Ville-Neuve proche Avignon.

Ciacon. in Clem. VII.

Gal. Christ. to. 3. f. 1110.

31. *Jean de Boissy Cardinal.*

JEAN de BOISSY, nommé autrement de la Grange lieu de sa naissance, étoit selon Ciaconius de l'Evêché de Limoges, & selon d'autres Auteurs il étoit d'un Village de l'Archevêché de Lyon, & Neveu du Cardinal Jean de la Grange. Jean de Boissy avoit un Frere nommé Imbert de Boissy Président au Parlement de Paris, & Professeur aux Loix. Celui dont je parle fut d'abord Archidiacre de Bayeux, & ensuite Chanoine de Merville dans la même Eglise. C'est ce qu'on justifie par les Registres de cette

In Greg. XI. f. 947. Edit. 1.

Digitized by Google

Egliſe, du 19. Octobre de l'an 1376. Depuis on lui donna l'Abbaye de Feſcamp, & le Roy Charles V. dit le Sage, ſatisfait de ſon eſprit & de ſa conduite, le fiſt premier Preſident en la Cour des Aides. Urbain V. ne fut pas plutôt élevé ſur le S. Siége en 1363. qu'il l'envoya en Eſpagne pour tâcher de faire la Paix entre les Rois de Caſtille & d'Aragon. Il fut nommé Evêque de Mâcon le 24. Octobre de l'an 1380. & quatre ans aprés il paſſa à l'Evêché d'Amiens, où il établit les Celeſtins. Le Pape Gregoire XI. l'avoit déja fait à Avignon Cardinal du Titre de Saint Marcel, ſçavoir l'an 1375. Il accompagna ce Pape en Italie lors qu'il rétablit le S. Siége à Rome, & ſe trouva au Conclave à l'élection d'Urbain VI. Mais ayant abandonné ſon parti il ſe retira à Avignon auprés de Clement, où il mourut le 24. Avril de l'an 1402. Il eſt inhumé dans l'Egliſe de S. Martial. XIV. Siec.

32. *Pierre Aimeric Corſini, Cardinal.*

PIERRE AIMERIC CORSINI, eſt placé dans les Regiſtres de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux au nombre de ſes Chanoines. Il fut Archidiacre de Bayeux & Chanoine de Gueron. Il prît naiſſance dans la ville de Florence, ou ſa Famille tenoit un rang conſiderable parmi les Nobles, & a été feconde en Grands Hommes, ayant produit S. André de Corſin, Religieux de l'Ordre des Carmes, & puis Evêque de Fieſole. Celui dont je parle étant Docteur es Droits, acquit une Charge d'Auditeur du Sacré Palais, & enſuite il fut pourvû de l'Evêché de Volterre. En 1363. le Pape Urbain V. l'envoya Legat en Allemagne, & s'étant acquité avec honneur de ſon Employ, il reçût pour récompenſe des mains de ce Pape l'Archevêché de Florence, & enſuite ce même Pape dans ſa quatriéme Promotion faite le 8. Juin de l'an 1369. le crea Cardinal Prêtre du Titre de S. Laurent *In Damaſo*. Il changea depuis ce Titre en devenant Evêque de Porto. Parmi tous ces nobles Emplois, il ne laiſſa pas de s'adonner à l'étude, & de compoſer quelques Ouvrages. Nous avons de lui une Hiſtoire de la vie de quelques Papes. Et comme aprés la mort de Gregoire XI. il s'éleva dans l'Egliſe le Schiſme le plus opiniâtre & le plus long qui fut jamais, au ſujet de la double élection qui ſe fiſt d'Urbain VI. & de Clement VII. il fiſt un Traité dans lequel il propoſoit les moyens de pouvoir finir le Schiſme, mais ſes raiſons ne furent pas écoutées; & les deux Papes ſe cru-

Digitized by Google

XIV. Siec. rent toûjours en droit de maintenir le choix qu'on avoit fait d'eux. Corſini s'attacha neanmoins au Pape Clement VII. que les Romains traitoient d'Antipape, & il mourut à Avignon le 16. Aouſt de ſan 1405. aprés avoir été revêtu de la Pourpre eſpace de 36. ans. Il fut mis en depoſt dans l'Egliſe des Auguſtins juſqu'à ce qu'on le tranſportât à Florence, ou il eſt enterré dans l'Egliſe Cathédrale. On y voit encore ſon Tombeau de marbre, ſon Portrait, & l'Epitaphe qu'on lui dreſſa.

33 *Gilles de Bellemere Archevêque d'Avignon.*

GILLES de BELLEMERE. Il eſt fait mention de lui dans le Journal du Chapitre de Bayeux, le 10. d'Octobre de ſan 1383. en qualité de Chanoine de Bayeux, comme poſſedant la Prebende de Cambremer. Il fut enſuite Archevêque d'Avignon, & ſucceda ſan 1393. à Simon de Cramaut qui étoit revêtu de cette Dignité. Il mourut ſan 1405.

Gal. Chriſt. to. 1. f. 84.

34. *Robert de Breche, ou de Brece Abbé de Feſcamp.*

ROBERT de BRECHE prît naiſſance dans la parroiſſe de Putot à deux lieuës de Bayeux, entre cette Ville & celle de Caën. Il entra dans l'Ordre de S. Benoiſt, & devint Abbé de Feſcamp, qu'il gouverna l'eſpace de deux ans & neuf mois, & mourut en 1328. Il eſt inhumé devant l'Autel de S. Taurin du côté gauche.

Gal. Chriſt. to. 4. f 377. Neuſt. Pia. fol. 238.

35 *Guillaume Bourget Abbé de Feſcamp*

GUILLAUME BOURGET né à Caën, s'étant fait Religieux Benedictin, fut élû Abbé de Feſcamp ſan 1334. Il mourut aprés avoir gouverné cet illuſtre Monaſtere, ſeulement pendant deux ans, & on l'inhuma devant l'Autel de S. Taurin, auprés de ſon Prédeceſſeur.

Neuſt. Pia. fol. 219 Gal. Chriſt. to. 4. f. 377.

36 *Guillaume Chouquet Abbé de Feſcamp.*

GUILLAUME CHOUQUET étoit de la ville de Bayeux; étant entré dans l'Ordre de S. Benoiſt, il merita par ſa ſcience & par ſa piété d'être élevé à la dignité d'Abbé de Feſcamp ſan 1334. Et aprés avoir eu le gouvernement de cette Abbaye pendant neuf ans, une mort inopinée le précipita dans le tombeau ſan 1343. Ses obſéques ſe firent avec beaucoup de pompe, & on l'inhuma devant l'Autel ou l'on dit la Meſſe matinale du côté gauche.

Neuſt. Pia. & Gall. Chriſt. ut ſup.

Digitized by Google

37. *Robert de la Porte Evêque d'Avranches.*

ROBERT de la PORTE nâquit à Caën où il enſeigna le Droit Canon. Pendant qu'il regentoit en 1376. il fut élû Evêque d'Avranches. La même année le premier jour de Novembre, le Roy Charles de Navarre dont il étoit Conſeiller, le nomma pour être l'Executeur de ſon Teſtament. Ce Prelat mourut en 1379. aprés avoir été trois ans ſur le Siége Epiſcopal d'Avranches.

XV. SIECLE.

JEAN DE BOISSEY

I. DU NOM

A

LIV. EVÊQUE.

CHAPITRE LXII.

JEAN DE BOISSEY, I. du nom & LIV. Evêque de Bayeux, étoit, ſelon l'opinion de quelques Auteurs, du Diocéſe de Séez. D'autres diſent qu'il prit naiſſance dans le Bailliage de Caudebec, & qu'il étoit Fils de Jean de Boiſſey Sieur de Mainieres Gouverneur du Château de Feſcamp, & Frere de Robert de Boiſſey d'où ſont ſortis les premiers Seigneurs de Mainieres, & dont André de la Roque à cauſe de l'alliance que ces Seigneurs ont contractée avec la Maiſon de Harcourt, nous a donné la Genealogie depuis 1204. juſqu'à Jean de Boiſſey dont nous parlons icy, & qu'il dit avoir été Archidiacre du pays de Caux, & Chanoine de l'Egliſe de Roüen. Mais ayant été nommé Evêque de Bayeux le 26. de Novembe de l'an 1408. aprés la mort de Nicolas du Boſcq, il re-

Hiſt. Harc. to. 1. fol. 300.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 141. Hiſt. Harc. to. 1. lib 8. fol. 502.

Digitized by Google

XV. Siec. ſigna ſes deux Bénéfices de Roüen à Loüis de Harcourt fils du Comte de Chatelcraud. Jean de Boiſſey prît poſſeſſion par Procureur de ſon Evêché le 4. Fevrier de la même année en comptant ſelon l'ancien ſtile, & quelque tems aprés il prît poſſeſſion en Perſonne. Le Schiſme continuant toûjours dans l'Egliſe par l'opiniâtreté de Gregoire XII. & de Benoiſt XIII. qui ne vouloient point ceder le droit qu'ils pretendoient avoir au Souverain Pontificat, pour donner la paix à l'Egliſe qui ne pouvoit l'obtenir que par leur ceſſion ; Les Cardinaux crurent que la ſeule voye de mettre fin à tous les maux que ſouffroit l'Egliſe depuis ſi long-tems, étoit de convoquer un Concile general qui fut tenu à Piſe dés le mois de Mars de l'an 1409. Il s'y trouva pluſieurs Cardinaux & un grand nombre d'Evêques, & notre Prelat qui deſiroit comme les autres, que l'Egliſe pût joüir d'une paix ſi ſoûhaitée & ſi utile, s'y rendit auſſi, & ſigna à la depoſition de ces deux pretendans au Pontificat, & à l'Election du Cardinal de Milan, Pierre de Candie qui prît le nom d'Alexandre V.

Jean de Boiſſey, l. 4. num. 10.

to 3. Hiſt.

L'Hiſtorien Ferdinand Ughel dit que Jean de Boiſſey fut troublé dans la poſſeſſion de ſon Evêché, & qu'il eut pour competiteur Pierre Aymeric Corſini, qui évoqua l'affaire à Rome pour y être vuidée devant le Pape, mais que Corſini qui etoit Archidiacre de Bayeux ayant été nommé premier Archevêque de Florence, ſe deſiſta de tous les droits qu'il pretendoit ſur l'Evêché de Bayeux. Mais il y a peu d'apparence que cela ſoit. Premierement il eſt conſtant par les Auteurs qui ont fait l'Hiſtoire de Corſini qu'il mourut en 1405. & l'Evêché de Bayeux ne fut vacant qu'en 1408. Secondement, il n'y a aucun Regiſtre de Bayeux qui faſſe mention que jamais Jean de Boiſſey ait été troublé dans ſon Siége par Pierre Corſini, au contraire, nous voyons qu'il gouverna ſon Egliſe pendant quatre ans ſans aucun empêchement. On voit même que durant ce tems là, il en prît un grand ſoin & qu'il fiſt paroître beaucoup de vigueur à maintenir les Droits & Priviléges des terres qui appartenoient à ſon Siége, puis qu'en 1410. le 12. de Fevrier il obtint une Sentence du Baillif de Caën qui défendoit aux Seigneurs de la Luzerne, de Creully & de Pierre-Fitte de chaſſer dans ſes bois & dans ſa Baronnie de Neüilly. Par un autre Jugement donné au même Siége, il fiſt faire auſſi défenſes de chaſſer dans ſa terre de la Motte qu'il avoit dans ſa Parroiſſe de S. Martin des Beſaces.

Cartul. rub. Epiſc. Bajoc. c. 850, & 605.

Ibid c. 607.

Digitized by Google

Notre Evêque ne fut assis sur le Siége de Bayeux, que l'espace de quatre années comme nous l'avons déja dit. Par les Registres du Parlement de Paris communiquez par M. de Vvion d'Herouval, on voit qu'il fist son Testament en 1411. & qu'il choisit sa sepulture dans son Eglise. Les paroles Originales de ce Testament que nous allons rapporter, nous font connoître qu'il ne fist pas grand present de ses biens à ses Parens. *Item legat Nobili & Potenti Viro Dom Roberto de Boissey Militi ejus Fratri primogenito suum equum proprium pili blondi. Item Nobili viro Carolo de Boißey Armigero ejus Nepoti suum Equum pili bruni, Bay. &c.* Il fut inhumé dans la Chapelle sous terre de S. Mammert, laquelle fut trouvée comme l'on faisoit la fosse, & dont jusqu'alors on n'avoit eu aucune connoissance. On lui dressa un Mausolée contre la muraille du côté droit sur lequel on avoit mis sa Statuë & plusieurs autres ornemens, qui furent détruits par les Calvinistes en 1562. n'ayant laissé qu'une pierre, sur laquelle ces paroles sont écrites. *Hic jacet nobilis memoriæ Ioannes de Boissayo Episcopus Baiocensis, Consiliarius Regis, qui decessit die Paschalis tertio Aprilis MCCCCXII. Orate pro anima ejus.* On voit aussi sur le haut de la fenêtre de cette Chapelle du côté du Chœur une autre Epitaphe en François écrite en Lettres Gothiques, qui marquent bien la simplicité du Siécle, & qu'on n'avoit pas le goût bien delicat pour la Poësie.

XV. Siec. *Jean de Boissy I. du nom* Jean de Boissey mort en 1412.

En l'an mil quatre cens & douze
Tiers jour d'Avril que pluye arouse
Les biens de terre la journée
Que la Pâque fut celebrée
Noble homme & Reverend Pere
Jehan de Boissey, de la Mere
Eglise de Bayeux Pasteur
Rendi l'ame à son Createur
Et lors en foissant la place
Devant le grand Autel de grace
Trouva lon la basse Chapelle
Dont il n'avoit été nouvelle
Ou il est mis en Sepulture
Dieu veuille avoir son ame en cure. Amen.

Jean de Boissey portoit pour ses armes d'Hermines au Lion de Gueulles armé & couronné d'or.

Digitized by Google

JEAN DE BOUQUETOT II. DU NOM A LV. EVÊQUE

CHAPITRE LXIII.

Hist. Harc. to. 1. f 961. & 962.

JEAN DE BOUQUETOT II. du nom LV. Evêque de Bayeux, étoit d'une illustre Famille de Normandie dont André de la Roque dans l'Histoire de la Maison de Harcourt parle honorablement & fait voir les Alliances. Jean de Bouquetot s'étant appliqué fortement à l'étude y fist de grands progrez & devint Docteur en l'un & l'autre Droit. L'amour de la retraite, & le mépris qu'il eut pour le monde lui firent embrasser l'Etat Monastique & il se fist Moine de S. Benoist dans l'Abbaye de S. Riquier en

Neustria Pia. fol 180.

1412. il devint Abbé de S. Vandrille, & la même année son merite lui procura l'Evêché de Bayeux aprés la mort de Jean de

6. Sept. 1412.

Boissey. Dans ce tems il obtint de Charles VI. Roy de France des Lettres patantes en confirmation de son droit, par lesquelles il est ordonné que les Vassaux qui dépendent de l'Evêché de Bayeux, sont en obligation de faire la garde au Château de Neüilly, qui en ce tems là étoit une place considerable, depeur que les ennemis du Royaume ne s'en emparassent; & à cause de cette sujettion, le Roy les exempta de toute autre sorte de garde

de. Son grand esprit & sa profonde connoissance dans les matieres Ecclesiastiques lui procurerent une Charge de Referendaire auprés du Pape Martin V. ce fut la raison pour laquelle il vint peu visiter son Diocése. Avant que d'être Evêque de Bayeux, lors qu'il n'étoit encore qu'Abbé de S. Vandrille, il eut un gros demêlé avec les Prêtres de la ville de Caudebec touchant la prédication du Vendredy Saint, que le Pape termina en sa faveur. Il fist venir aussi de Rome n'étant qu'Abbé, le pouvoir de benir les Ornemens de l'Eglise. La plûpart de ceux qui nous ont donné quelque Histoire des Evêques de ce Diocése, ne font presque point mention delui à cause de sa continuelle résidence à la Cour de Rome, où il étoit occupé pour les affaires de l'Eglise, où il y mourut l'an 1419. Cependant cét Evêque n'a pas laissé d'être connu de quelques Auteurs. Le P. Pommeraye; le P. du Moutier Autheur du Livre intitulé *Neustria Pia*, le traitent d'Evêque de Bayeux. Et un ancien Ecrivain nommé Breard Prieur de Sainte Marie de Bellemont Ordre de S. Benoist, nous en a conservé le souvenir par ces vers suivans, qui sont du stile de son Siécle.

XV. Siec.

Iean II. dunom. Pomer in vita S. Bened. lib. 3. an. 419.

Iean de Bouquetot je m'appelle
Pere & Pasteur de Fontenelle
Qui me fis de Rome venir
Les pouvoirs d'Ornemens benir
Puis tiré de ce Monastere
Fus du Pape Referendaire
Et au gré des bons & pieux
Eleu Evêque de Bayeux.

Fontenelle est maintenant l'Abbaye de S. Vandrille.

Il est vray que les Chanoines de Bayeux voyans que Jean de Bouquetot ne venoit pas prendre possession de son Evêché, regarderent ce Siége comme vacant & procederent sans que personne s'y opposât à une nouvelle Election, & choisirent Jean Langret,

Comme les Seigneurs de Bouquetot sortoient de la Maison de Harcourt, ils portoient les mêmes armes sçavoir, de Gueulles à deux fasces d'or, qu'ils brisoient d'un franc canton d'hermine, à la difference des Aînez de Harcourt qui les portoient sans brisure.

Hist. Harc. to. 1. f. 900.

Digitized by Google

JEAN LANGRET
III DU NOM.
LVI. EVÊQUE

CHAPITRE LXIV.

JEAN LANGRET III. du nom LVI. Evêque de Bayeux avoit pris naissance dans la ville de Poligny en Franche-Comté, ou selon quelques autres Auteurs dans Salins, qui est une Ville de cette même Province. Ce Prelat étoit Conseiller du Roy Charles VI. Il fut d'abord attaché à Jean Comte de Nevers, qui aprés la mort de son Pere, devint Duc de Bourgogne, & causa depuis tant de maux à la France. Mais ayant quitté le party de ce Duc pour servir dans le Conseil du Roy Charles VI. il lui en coûta la vie aussi bien qu'à plusieurs autres Prelats. Jean Langret aprés le depart de Jean de Bouquetot, qui étoit allé faire une perpetuelle residence à Rome, fut élû Evêque de Bayeux. Nous n'avons cependant aucuns memoires qui nous puissent instruire sur cela & nous ne sçavons si ce fut ou par la démission volontaire de Jean de Bouquetot qu'il devint Evêque, ou si ce fut le Chapitre qui fâché de se voir abandonné de son Chef & de son Pasteur proceda de sa propre autorité à une nouvelle Election en declarant, que le Siége de Bayeux vaquoit par l'abandonnement qu'en avoit fait Jean de Bouquetot. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean Langret fut élû Evêque de Bayeux & qu'il en prit possession le 26. Octobre de l'an 1412. étant entré au son de la cloche

Gal. Christ. to. 2. f. 41. ou il est appellé Jean Langret.

Digitized by Google

dans le Chapitre & dans ſon Egliſe ſans aucun trouble, & ſans qu'aucun proteſtât contre cette Election. Peu de tems aprés qu'il fut élû, il fiſt un accommodement avec les Clercs de ſon Egliſe touchant les revenus ordinaires de ſon Sceau. C'eſt tout ce que ſon ſçait de lui ſur ce qui regarde ſon Egliſe, à cauſe de ſon ſejour ordinaire à la Cour du Roy, dont il étoit un des principaux Conſeillers. Il ſe trouva à Paris pour ſon malheur, au mois de May de l'an 1418. lors que les Partiſans du Duc de Bourgogne y firent tant de maſſacres. XV. Siec. *Jean III. du nom.* Cart. Nig Epiſc. Baio f. 105. & 106

La plus part des Habitans de Paris entétez du Duc de Bourgogne & mécontens de ceux qui gouvernoient le Royaume pendant la foibleſſe de Charles VI. negocierent avec Philippe de Villiers L'Iſle Adam Gouverneur de Pontoiſe, pour l'introduire dans Paris par la porte S. Germain. " Il y entra, dit Mezeray, la nuit du 28. May avec 800. Chevaux criant *la Paix & Bourgogne* " A ce ſignal plus de vingt mille hommes ſe joignirent à lui.... Ils " ſe jetterent dans les maiſons des Armagnacs, & ſe mirent à y " foüiller depuis les tuiles juſqu'à la cave. Les uns pilloient les " meubles, les autres emportoient l'argent, mais la plus part étoient " plus apres à ſe ſaiſir des perſonnes, dont les moins malheureux furent ceux qu'ils enfermerent en des maiſons particulieres pour en " tirer rançon. Le plus grand nombre fut traîné dans les priſons, " & pluſieurs alloient s'y rendre d'eux mêmes pour éviter la mort. " Le Chancelier Henry de Marle fut pris dés ce jour là, & empriſonné au Palais. Le Connétable d'Armagnac fut traîné au même " lieu. On n'épargna pas les perſonnes les plus ſacrées, notre Evêque Jean Langret, Jean de Marle Evêque de Coûtances, Pierre " Plaoul Evêque de Senlis, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables furent enfermées dans les priſons du Châtelet. Deux jours " aprés, les bannis qui étoient revenus de divers endroits la rage & " la vengeance dans le cœur exciterent la plus cruelle émotion dont " on ait jamais oüi parler. Ce fut le 12. de Juin. Ils commencerent par le Palais dont ils tirerent le Connétable & le Chancelier, " les maſſacrerent, & expoſerent leurs corps ſur la Table de marbre, " puis les traînerent par les ruës. Delà ils furent au petit Châtelet, où ils aſſommerent les Evêques de Bayeux, de Coûtances, " d'Evreux, de Saintes, & de Senlis, & en firent tomber pluſieurs " du haut des Tours, les recevant ſur les pointes des épées & des " Iavelines. Juven des Viſins In Car. 6. Mon. ſtrel. de Haillan du Tillet Belleforeſt. Matz. & en tiq. Paris. fol. 138.

XV. Siec. Jean III. du nom.

Cependant l'Epitaphe qu'on a miſe ſur le Tombeau de notre Evêque, a de la peine à s'accorder avec ſon maſſacre. Car ſon corps ayant été tranſporté à Poligny dans la commune Sepulture de ſes Ancêtres, on voit dans l'Epitaphe qui lui fut dreſſée, une datte bien differente de celle de ſon meurtre arivé à Paris le 12. Juin, puiſqu'il y eſt marqué qu'il y mourut le 14. de Juillet de l'an 1419. Voicy les paroles qu'elle contient. *Cy giſt Reverend Pere en Dieu Meſſire Iean Langret de Poligny Evêque de Bayeux en Normandie, Conſeiller du Roy de France & de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, qui mourut à Paris le 14. Iuillet de l'an 1419. Dieu veüille avoir pitié de ſon ame. Ainſi ſoit-il. Hic jacet Reverendus Pater in Domino, Dominus Ioannes Langret de Poligniaco, Epiſcopus Baiocenſis in Normannia, Conſiliarius Regis Franciæ, & Domini Ducis Burgundiæ, qui obiit Pariſiis 14. Iulii 1419. cujus animæ Deus propitiet, Amen.* Peut-être qu'il ne fut que bleſſé dans ce maſſacre, & qu'il ne mourut de ſes bleſſures qu'un mois aprés.

Gal Chriſt. to. 2. f. 341.

Il portoit dans ſes armes de Gueulles à une Faſce d'or accompagnée de trois Couronnes de même, deux en chef & une en pointe.

NICOLAS HABART

II. DU NOM

LVII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXV.

NICOLAS HABART II. du nom, & LVII. Evêque de Bayeux étoit de Granville, Ville maritime du Diocéſe de Coûtances. Il ſucceda à Jean Langret, & prit poſſeſſion de ſon

Digitized by Google

Siége par Procureur le 23. May de l'an 1421. Nicolas Habart avoit un Frere dans l'Egliſe Cathédrale de Bayeux, nommé Richard, Archidiacre de Caën & Chanoine de la Prébende d'Amayé, qui fut ſon Grand-Vicaire, & à qui il donna le pouvoir de prendre en ſon nom poſſeſſion de ſon Evêché. Voicy la ceremonie que l'on obſerva en cette rencontre ſuivant qu'il eſt raporté dans un manuſcrit du Chapitre. Le Doyen de cette Egliſe lui fiſt toucher le Livre couvert de vermeil doré, il le conduiſit enſuite dans la Chaire Epiſcopale, où il lui mît les Sceaux de l'Egliſe entre les mains pour marque de ſa Juriſdiction, & pour les remettre à l'Evêque nommé, & lui fiſt prêter ſerment en ſon nom & au nom du Seigneur Evêque, qu'il conſerveroit autant qu'il ſeroit en lui, les droits & les libertez de l'Egliſe en ſe ſervant du conſeil de Meſſieurs du Chapitre.

XV. Siec. Nicolas II. du Nom. Ms. Canon. Andeg. Regi. Cap. Bajoc. 23. Maii. an. 1421.

La même année qu'il fut élû Evêque, il conſacra à Paris l'Egliſe des Billettes, nommez les Freres de la Charité de la Bienheureuſe Vierge Marie. Pendant ſon abſence un Anglois nommé Bouſtin frappa ſi cruellement dans l'Egliſe Cathédrale à coups de bâton un des Enfans de chœur, qu'il en mourut, ce qui rendit l'Egliſe polluë. Les Chanoines s'étans retirez firent pendant trois jours leur Office dans l'Egliſe de S. Etienne qui étoit tout proche, & qui ne ſubſiſte plus maintenant. Elle fut reconciliée le quatriéme jour par Richard Habart Frere de notre Evêque, en ſon abſence.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 541. An. 1424.

Cét Evêque donna des marques de ſa piété par les grands biens qu'il fiſt à ſon Egliſe, ayant fait d'abord refaire à ſes frais la Piramide de pierre qui eſt à l'entrée du Portail du côté du midy. Il fiſt croître le lieu où eſt maintenant la Bibliothéque du Chapitre, qui a quarante pieds de longueur ſur vingt-quatre de large, & la fiſt bâtir de belle pierre de taille. Il remît les Orgues qui étoient fort negligées dans le bon état où elles ſont maintenant. Et il acheta les maiſons de l'entrée du Palais Epiſcopal qui eſt à Caën, pour lui & ſes Succeſſeurs.

An. 1424.

Les Fondations qu'il fiſt pour le repos de ſon ame, ne ſont pas moins conſiderables. Il donna pour la Fondation de ſes Obits les Dixmes du Pin & de Flinville, aſſiſes à S. Denis du Val en Caux, ſuivant les Lettres que l'on garde dans le Treſor de cette Egliſe, & mourut le 29. Septembre de l'an 1431. On l'inhu-

Nic. Habart mort. en 1431.

Digitized by Google

XV. Siec. ma ſelon ſa derniere volonté, dans le même lieu où ſon Frere Richard Habart avoit été mis quelques années auparavant, en la nef de l'Egliſe proche le pillier où eſt l'Image de Notre Dame du côté gauche. On avoit mis ſur ſon Tombeau de grandes plaques de cuivre, que les Calviniſtes pillerent l'an 1562. Ce fut ſous ſon Epiſcopat que la célebre Univerſité de Caën fut fondée. Mais comme cette fondation ne commença que l'année 1431. qui fut celle de ſa mort, & qu'elle étoit alors encore tres informe, nous nous reſervons à en parler ſous l'Epiſcopat ſuivant.

Nicolas II. du nom.

ZANON CASTIGLIONE OU DE CASTILLON LVIII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXVI.

ZANON CASTIGLIONE ou DE CASTILLON, LVIII. Evêque de Bayeux, avoit pris naiſſance à Milan ou ſa Famille étoit en tres grande conſideration, & a produit pluſieurs Grands hommes. Zanon étoit Neveu du Cardinal Brando ou Bertrand Caſtiglione, qu'on tenoit pour un des plus doctes Juriſconſultes de ſon Siécle, que Gregoire XI. fiſt Evêque de Plaiſance, que Jean XXII. mit au nombre des Cardinaux en 1411. que Martin V. envoya Legat en Allemagne, & Eugene IV. en Lombardie. Il

Ciacon. vit. Pont. Gal. Chriſt. to. 2. fol. 341. & alibi.

Digitized by Google

eut auſſi un Couſin nommé Jean Caſtiglione qui fut Cardinal du Titre de S. Clement, Evêque de Pavie & de Coûtances en Normandie, & qui devint Legat de la Marche d'Ancone. Cette Famille ſe glorifie d'avoir encore eu auparavant un Pape de ſon nom, ce fut Celeſtin IV. qui s'appeloit Godefroy Caſtiglione, fils de Jean & de Caſſandre Cribelli ſœur d'Urbain III. qui fut élû le 22. Septembre de l'an 1241. Zanon de Caſtillon marchant ſur les pas de ſes illuſtres Parens, ſe fiſt recevoir Docteur aux Droits, & devint Evêque de Liſieux par la réſignation & démiſſion que ſon Oncle le Cardinal de Plaiſance lui en fiſt, & s'en mît en poſſeſſion aprés avoir prêté le ſerment entre les mains de ſon Metropolitain, le 24. Janvier de l'an 1424. Il gouverna le Diocéſe de Liſieux juſqu'en 1431. qui fut l'année de la mort de Nicolas Habart Evêque de Bayeux, ayant été nommé en ſa place par la plus ſaine partie du Chapitre. Dans cette Election les voix s'étoient partagées en trois & on avoit élû trois Evêques; ſçavoir Jean Deſquais qui étoit un Eccleſiaſtique de ce Diocéſe, Richard de Courcy Chanoine de Bayeux, & Zanon de Caſtillon.

XV. Siec.

Zanon de Caſtillon.

Jean Deſquais étoit de tous les trois celui qui avoit moins de droit à l'Evêché, auſſi ſon Election fut bientôt déclarée nulle; & de Courcy aimant le repos & la retraite, ceda tous ſes droits à Zanon de Caſtillon. Cependant ſoit que Jean Deſquais fût d'un eſprit remuant, ou que ſa caballe maintint ſon élection, il fiſt un procez à Zanon & l'affaire fut portée au Concile de Baſle, ou étoit le Pape Eugene IV. qui ayant par ſon decret de l'année 1432. caſſé la prétenduë élection de Jean Deſquais, confirma celle de Zanon. Ainſi aprés le Jugement du Souverain Pontife, dés le 26. May de la même année Robert de Servia Doyen de Liſieux prît poſſeſſion au nom de Zanon de Caſtillon de l'Egliſe de Bayeux. Et peu de tems aprés Zanon fiſt le ſerment de fidelité entre les mains de Charles VII. Roy de France.

Regiſt. Cap. Baſoc. an. 1432.

Ex Cam. Coœ. mem. fol. 76.

Quelques années aprés, ſçavoir l'an 1436. il rangea à ſon devoir le Doyen de ſon Egliſe nommé Martin Pinard, qui avoit ſurpris une Bulle du même Pape, qui lui donnoit la puiſſance d'abſoudre de l'excommunication, ſoit par lui-même, ſoit par ſes Officiers, tous ceux qui avoient encouru ces ſortes de Cenſures. Zanon ayant ſçû l'entrepriſe de ſon Doyen, s'adreſſa auſſi-

Digitized by Google

XV. Siec. tôt au Pape, qui en même tems révoqua par une autre Bulle la permiſſion qu'il avoit donnée à Pinart.

Zanon de Caſtillon. Eugene IV. ayant fait ſçavoir à tous les Evêques, qu'il ſouhaitoit aſſembler un Concile à Ferrare, qui fut depuis transferé à Florence pour la réunion des Grecs à l'Egliſe. Zanon s'y trouva l'an 1439. & ce Pape y eut tout le ſuccez qu'il pouvoit eſperer. Notre Evêque rapporta avec lui les actes de ce Concile en parchemin, qui ſont en Grec & en Latin; le Grec étant du côté droit & le Latin du côté gauche, avec les ſignes en original du Pape Eugene, des Cardinaux, des Evêques, & de l'Empereur Jean Paleologue, dont le ſigne eſt écrit en encre rouge, & les autres ſont en noir. On garde ce précieux monument dans le Treſor de l'Egliſe de Bayeux, & il eſt entierement conforme aux copies imprimées dans le recueil des Conciles. Voicy la maniere dont notre Prelat y a ſouſcrit. *Ipſe Zanonus Epiſcopus Baiocenſis manu ſua. RR. PP. Dom. Ludovici Archiepiſcopi Rothomag. Epiſc. Lexovienſ. & Abbatis S. Michaëlis procuratorio nomine & meo ſubſcripſi, & ſupraſcriptas definitiones veras eſſe affirmo.* On y voit le ſceau de plomb du Pape Eugene attaché avec un fil; mais celui de l'Empereur Jean Paleologue en a été arraché, & on n'y voit plus que la place vuide. Notre Prelat ayant eu quelque different avec ſon Chapitre, Eugene nomma pour ſon Député l'an 1440. avant Pâques, Guillaume XIV. Abbé de Mondée, afin de les mettre d'accord enſemble.

In Regiſt. Capit. & Neuſt. Pia. fol. 908.

Notre Evêque témoigna beaucoup de fermeté, lors qu'il s'agit de ſoûtenir les droits attachez à ſon Egliſe & à ſa Dignité, ayant porté une Sentence d'Excommunication contre Hugues Abbé de S. Etienne de Caën, à cauſe des entrepriſes qu'il avoit faites ſur ſa Juriſdiction Epiſcopale. Cet Abbé ne manqua pas d'appeler comme d'abus de ſon Jugement au Pape, dont il obtint une Bulle qui le déchargeoit de toutes Cenſures; mais ni l'Evêque ne voulut déferer à cette Bulle, ni l'Abbé n'oſa jamais s'en ſervir & demeura toûjours dans l'Excommunication, juſqu'à ce que s'étant adreſſé à ce Prelat, il obtint de lui qu'il lui donnât l'abſolution des Cenſures dans leſquelles il étoit tombé.

Regiſt. nig. antiq. Diœc Baioc. Epi. fol. 119.

Rodolphe Rouſſel Chanoine & Treſorier de l'Egliſe Cathédrale de Roüen, ayant été élû Archevêque de cette Ville le 4. Decembre de l'an 1443. reçût le Dimanche 26. Juillet de l'année ſuivante

ſuivante dans l'Egliſe de S. Oüen, la Conſecration par les mains de Zanon notre Evêque, aſſiſté des Evêques d'Avranches & de Liſieux. Le même jour & dans la même Egliſe, ce même Evêque aſſiſté de Martin de Séez lui mît le *Pallium* ſur les épaules, ſuivant l'ordre que le Pape Eugene IV. leur avoit adreſſé de lui donner cet ornement Archiepiſcopal, qui eſt la marque de la puiſſance & de la Juriſdiction des Métropolitains. XV. Siec. Dadræ in. Radul Gal. Chriſt. to. 1. fol. 600. Pome pag. 560.

Ce fut quelque tems auparavant que Nicolas de Clémangis voyant que les ſix enfans de chœur de l'Egliſe Cathédrale, n'avoient pas un revenu ſuffiſant pour ſubſiſter honnêtement, porté de pitié pour ces jeunes Chantres qui étoient d'un grand ſervice à ſon Egliſe, & mû de dévotion, preſenta au Pape Eugene IV. ſa Supplique, afin qu'il lui permît d'appliquer la moitié du revenu de ſa Prébende de Bernais qu'il poſſedoit, à l'entretien & à la nourriture de ces Enfans, ce qui lui fut accordé par une Bulle du 13. Novembre de l'an 1432. adreſſée à Jean Lotiis Abbé de Mondée, qu'il établiſſoit ſon Commiſſaire pour examiner la demande & la Requête de Nicolas de Clémangis, lequel ayant trouvé la choſe bonne à faire y donna ſon conſentement, qui fut ſuivi de celui du Chapitre, du 8. May de l'an 1433. Notre Evêque mît la choſe en execution le 29. May de l'an 1439. Le Cardinal de Plaiſance ayant été nommé Chanoine de Bernais, aprés la mort de Nicolas de Clémangis, ratifia ſolennellement cette donation l'an 1453. Carr. Capit. Baioc. & in act. de Clemeng.

Pendant l'Epiſcopat de notre Evêque, la Normandie auſſi-bien que la France ſe trouva dans une étrange déſolation. Les Anglois s'étoient preſque rendus les Maîtres du Royaume, & Charles VII. qui étoit monté ſur le Trône de ſon Pere Charles VI. ſe voyoit preſque abandonné de tout le monde. Cependant le Ciel ſoûtenant les droits de ſa Couronne, pluſieurs Provinces rentrerent peu à peu dans leur devoir, auſſi-bien que quantité des plus grands Seigneurs de l'Etat. Le fameux Comte de Dunois qui s'eſt acquis une gloire immortelle par ſa fidelité envers ſon Roy & par ſes grands ſervices, aprés avoir ſoûtenu le Siege d'Orleans qu'il fiſt lever aux Anglois, les avoir défaits à la bataille qu'il leur livra l'an 1429. & reconquis la Champagne, vint en Normandie achever de les chaſſer de cette Province, où ils étoient devenus tres foibles, aprés qu'ils eurent perdu la bataille de Fourmigny,

XV. Siec. Village situé à quatre lieuës de Bayeux, qui fut donnée le 15. jour d'Avril de l'an 1450. Mathieu Goth, nommé ordinairement Matago, qui commandoit une partie des Troupes Angloises, n'avoit pas laissé de s'emparer de la ville de Bayeux quelque tems auparavant. C'est ce qui obligea notre Evêque qui étoit dans le parti du Roy, comme étant son Prince legitime, de se retirer aussi-tôt y laissant tout ce qu'il avoit de plus précieux, dans l'esperance d'y revenir bien-tôt : cependant Matago se rendit Maître de tout ce qu'il trouva dans la maison de l'Evêque, & n'épargna le Sacré non plus que le profane. Les Regîstres de l'Eglise Cathédrale marquent que ce fut le 22. d'Aoust de l'an 1448.

Zanon de Castillon.

An. 1450. Le Comte de Dunois qui reüssissoit dans toutes ses entrepriſes, vint deux ans aprés accompagné des Comtes de Clermont, d'Eu & de Nevers mettre le Siége devant Bayeux, dont la Garnison étoit de neuf cens Anglois commandez par le même Matago. Aprés plusieurs Explois durant quinze jours, *tant du côté des Assaillans comme des Défendans*, dit Monstrelet, il fallut capituler. Les Anglois en sortirent, *chacun un bâton en son poing seulement* & se retirerent à Cherbourg. Cette conquête se fist au mois de May, & elle merite bien qu'en faisant l'Histoire des Evêques de cette Ville, nous l'exposions icy toute entiere dans la Capitulation qui y fut faite.

Capitulatiõ de la ville de Bayeux.

Le Lundi 4. jour de May l'an 1450. fut mis & assis le Siege au nom du Roy notre Souverain Seigneur Charles par la grace de Dieu Roy de France, devãt la Ville, Chastel & Forteresse de Bayeux, environ deux heures aprés douze de jour, & d'icelui Siege étoit Chief Monsignour le Bâtard d'Orleans Comte Dunois & de Longueville, Grand Chambellan de France & Lieutenant General du Roy notre Sire, auxi y étoient Monseignour de Monteney Lieutenant du Duc d'Alençon, le Comte de Clermont, le Comte d'Anevers Robert de Flaques Baillif d'Evreux, & plusieurs autres Seignours du parti de France, & le Samedi 16. jour dudit mois de May, fut ladite Ville, Chastel & Forteresse de Bayeux composée, selon l'Appointement & Traictié dont la tenour ensuit. Appointement fait par Monseignour le Comte Dunois Lieutenant General du Roy notre Sire, sur le fait de sa guerre & les autres Seignours du sang, & gens du Conseil

dis Roy, etant au Siege devant la ville de Bayeux, & avec Mathieu Goth Capitaine des gens d'armes à detrait étant dedans ladite Ville en la maniere qui s'enſuit, pour & au nom deulx & des gens d'Egliſe, nobles Bourgeois habitans d'icelle, en la maniere qui enſuit, promettant que ledit Capitaine & hommes d'armes & Archers, & autres Gens de guerre, étant en ladite Garniſon, bailleront à mondit Seignour le Comte Dunois pour & au nom du Roi, ladite Ville & Caſtel de Bayeux, roiaument & de fait dans le jour de mardi prochain venant à heure de huit heures devant matin, & pour ſeureté de ce bailleront hoſtages bons & ſuffiſans juſques au nombre de douze, c'eſt à ſçavoir ſix deſdits gens de guerre, & ſix des Bourgeois de ladite Ville. Item, & dans ledit iour de Mardi, ſe départiront ceulx de ladite Garniſon tenans le parti du Roi d'Angleterre, de ladite ville & chaſtel de Bayeux ung baſton en leur poing, & n'en pourront emporter aucuns biens, or ne argent avecques eulx, aprés ſeront tenus les delaiſſer en ladite Ville, & les bailler par Inventoire à ceulx qui à ce faire ſeront commis de par mondit Seignour, ſauf & reſervé ceulx de grace & courtoiſie, a eſté promis aux deſſuſdits gens de guerre de ladite Garniſon, de pouvoir emporter avecques eulx pour faire leur dépenſe ſur les champs, c'eſt à ſçavoir chacun homme d'armes juſques à dix écus, & chacun des autres cinq écus, avec leurs veſture de corps autres que habillemens de guerre, c'eſt à ſçavoir chacun homme une robbe jacquette, chapperon, chauſſes, ſouliers & chemiſes tant ſeulement. Item, s'en iront les deſſuſdits de ladite Garniſon en Engleterre, ou es Iſles par la ville de Cherbourg, ſans entrer à Caën, garnis de bons ſaufs-conduits, qui pour ce faire leur ſeront baillez, & ne pourront demourer en aucunes Villes ou Places tenans pour aucuns de leurs parti, ne faire guerre durant le tems de leurs dits ſaufconduits, & s'ils ſont trouvez faiſant le contraire ils ſeront exceptez de tous Traitez & compoſitions devant ledit tems. Item, a été promis de grace & de courtoiſie, que tous ceulx qui veulent demourer en ladite Ville de quelque état, pays, nation ou condition qu'ils ſoient, faire le pourront dans le tems & terme de deux mois, & ſeront receux à ſerment d'eſtre bons & loyaulx envers le Roy, & leurs ſeront reſtituez leurs heritages, poſſeſſions, habits quel-

XV. Siec.

Zanon de Caſtillon.

XV. Siec. conques, & auſſi s'en pourront aller ſi bon leur ſemble en la maniere deſſuſdite comme les gens de guerre, & s'employront meſdits Seignours envers le Roy de recepvoir tous ces habitans de ladite Ville, qui demourer vouldront, d'eſtre & demourer en ſa bonne grace & de leur en faire d'autres Lettres. Item, & ne pourront ceux de ladite Ville, & autres qui demeureront en icelle advoüer à eulx appartenants aucuns des biens de ceulx qui s'en iront, pour les receler apres, ſeront tenus de les denoncer, ſaucuns en ont ou ſçavent à ceulx qui à ſe faire ſeront commis, ſur peine de prendre leurs biens & damende. Item, ſeront reſtituez par ceulx de ladite Garniſon, toutes perſonnes & celles quilz ont de ceux du party du Roy, & demoureront quittes envers eulx tous ceulx dudit party de toutes foy & promeſſes quils leur pouvoient avoir faits à cauſe de guerre ou autrement. Item ſeront rétablis & reſtituës par ceulx de ladite Garniſon tous les joyaulx & ornemens d'Egliſe, qui pouvoient par eulx eſtre pris es Egliſes de ladite ville & faubours dudit Bayeux. Item, que toutes Dames, Damoiſelles & autres Femmes deſtat mariées, auront de grace, don & courtoiſie, tous leurs joyaulx & robes à elles appartenantes. Item, que toutes les perſonnes qui ſont bleſſez ou euſſent meultre de leur corps, qui ſeront gens de guerre pourront demourer en ladite Ville, pour eux faire guerir juſques à ung mois, & s'ils s'en veullent partir leur ſera baillé ſauf-conduit bon & vaillable pour eulx en aller en Engleterre, toutes leſquelles choſes devant dites, Nous Comte de Dunois Lieutenant devant nommé, promettons par la foy & ſerment de notre corps, & ſur noſtre honneur, tenir, entretenir & accomplir de point en point ſans fraulde, barat ne mal engin. En temoing de ce avons ſigné ces preſentes de noſtre main, & fait ſceller du Seel à nos Armes, ce 16. jour de May, l'an 1450. ainſi ſigné le Baſtard d'Orleans.

Zantm de Caſtillon.

Je ne croiray pas ſortir de mon ſujet, ſi je raconte encore icy en peu de mots les Conquêtes que fiſt ce même Comte principalement dans la reduction de la ville de Caën, la plus belle & la plus importante place qui fût dans le Diocéſe de notre Prelat, & ou le Roy ſe trouva en perſonne. Le Duc de Sommerſet y avoit une Garniſon de quatre mille hommes, réſolu de la défendre juſqu'à l'extremité. Le Roy avec une armée de trente mille hommes ou

Digitized by Google

environ accompagné de quantité de Nobleſſe, & particulierement de celle de Normandie, vint l'aſſiéger le 5. jour de Juin de l'an 1450. Charles VII. ſe logea dans l'Abbaye d'Ardenne, le Roy de Sicile, les Ducs de Calabre & d'Alençon, & les Comtes d'Eu, de Nevers, de S. Paul, furent logez dans l'Abbaye des Dames, & aux environs. Le Connetable, & les Comtes de Clermont & de Caſtres dans la grande Abbaye. Le Baillif d'Evreux, & les Sires de Mouy, de Couvrain, de la Fayette & de Vertail au Bourg-l'Abbé. Le Comte de Dunois, le Grand Maître de France & le Seigneur d'Orval au Fauxbourg de Vaucelles, & les autres Seigneurs ſe camperent en divers lieux ſuivant l'état du Siége.

XV. Siec.

Zanon de Caſtillon.

Antiq. de Caën.

Bellefor.

Les tranchées ayant été faites au tour de la Ville, le Comte de Dunois fiſt attaquer les boulevards qui étoient ſur la riviere auprés de la porte Millet dont il ſe rendit Maître, aprés y avoir fait un grand carnage des Anglois. L'on fiſt miner ſous les murailles en pluſieurs endroits, particulierement du côté de S. Etienne, le Connetable fiſt ſauter une Tour, ce qui obligea les Anglois à demander à capituler. Le Roy mû de compaſſion, & conſiderant quel dommage ce ſeroit d'expoſer une ſi belle & ſi opulente Ville au pillage, reçeut l'offre que ſes ennemis lui faiſoient. L'on s'aſſembla auſſitôt pour la Capitulation. Le Comte de Dunois, le Senechal de Normandie & le Treſorier Bureau y furent pour le Roy; Richard Hoſton & Robert de Ver pour le Duc de Sommerſet, & l'Abbé de S. Etienne, & Euſtache Guéret Lieutenant du Baillif, pour la Ville. On convint enfin le 25. Juin que ſi les Anglois n'étoient ſecourus dans le premier jour de Juillet ils rendroient la Ville, le Château, & le Donjon. Qu'ils pourroient emporter leurs meubles. Qu'ils laiſſeroient toute l'Artillerie. Qu'ils rendroient tous les Priſonniers. Qu'ils tiendroient quittes les Habitans de tout ce qu'ils pouvoient leur devoir. Qu'ils s'embarqueroient pour paſſer en Angleterre & non ailleurs. Et que pour aſſurance de ce Traitté, ils laiſſeroient dix-huit Otages, ſçavoir douze Anglois d'Angleterre, deux Chevaliers de Normandie, & quatre Bourgeois de la même Ville.

Le premier Juillet étant venu ſans qu'il parût aucun ſecours, le Duc de Sommerſet s'acquitta de ſa parole, rendit la Ville & les Forteresſes, & alla s'embarquer avec ſes Troupes à Eſtrehan. Au même tems le Comte de Dunois & le Maréchal de Jalognes ac-

Digitized by Google

XV. Siec. compagnés de cent hommes d'armes, de deux cens Archers, des Heraults & des Trompettes du Roy entrerent dans Caën, & firent planter les Bannieres de France sur le Donjon & sur les portes de la Ville.

Zanon de Castillon

Le sixiéme jour du même Mois, le Roy y fist son entrée d'une maniere tres magnifique. Les Princes & les Seigneurs qui l'accompagnoient étant tous tres superbement habillez, les Bourgeois sortirent en grand nombre, ayant à leur tête le Comte de Dunois. Ils presenterent leurs clefs au Roy qui les reçeut tres-humainement. Le Clergé en procession alla au devant de lui. A l'entrée de la Ville, quatre Chevaliers porterent un Dais sur sa tête jusqu'à l'Eglise de S. Pierre. Les ruës par ou il passa étoient tapissées & couvertes, le peuple faisant par tout des cris de joye. Notre Evêque & le Chapitre de Bayeux, témoignerent en cette occasion leur contentement par les vœux & les actions de graces qu'ils firent à Dieu, de ce que leur Ville & celle de Caën avoient été delivrées de la servitude ou elles s'étoient vûës réduites depuis si long-tems.

Le bonheur & la justice accompagnant par tout les armes de Charles VII. il se rendit Maître en peu de tems de Falaise, de Domfront & de Cherbourg, qui étoit une des plus fortes Places de France, & de tout ce qui restoit aux Anglois en Normandie. Ce grand Roy fut penetré d'une si sensible joye d'avoir reconquis la principale Province de son Royaume, qu'il ordonna à notre Evêque & au Chapitre de Bayeux de faire tous les ans le douziéme jour d'Aoust des Processions solemnelles, pour rendre graces à Dieu de ce que ce jour là il avoit chassé les Anglois de Normandie. Ces Processions se firent depuis dans les autres Eglises Cathédrales de la Province, par les ordres du même Monarque. Ce fut aussi dans ce même tems que le Château de Neüilly qui appartenoit à l'Evêque de Bayeux, fut mis entre les mains du Roy Charles VII.

Du Tillet. P. 2 fol. 371 Memor.

Lib. nig. Episc. Ex. Reg. comp. Paris.

La même année le 26. May, le Roi étant à Argentan, notre Evêque fist le serment ordinaire de fidelité entre ses mains pour ses Fiefs & le temporel qui dependoit de sa Couronne, & le 26. May de l'année suivante il le fist enregistrer à la Chambre des Comptes, & demanda qu'on lui en delivrât un Acte. Comme notre Evêque se montroit religieux à rendre à son Souverain les hommages qu'il

Digitized by Google

lui devoit, il n'eut pas moins d'exactitude pour exiger la même chose de ceux qui dependoient de lui. Ainsi vers ce même tems Philippe XIX. Abbé de Valricher prêta le serment d'obeïssance entre ses mains. XV. Siec. *Zanon de Castillon.*

Le Cardinal d'Estouteville ayant été nommé Archevêque de Roüen, il fut gratifié par le Pape Nicolas V. d'une Bulle qu'il lui envoya l'an huitiéme de son Pontificat le 14. Avril 1454. par laquelle il lui permettoit de visiter une fois seulement par lui même, ou par quelqu'autre Personne capable, les Cathédrales, Monasteres, Prieurez & autres lieux sacrez de sa Province de Normandie. En vertu de ces pouvoirs, il vint à Bayeux, notre Evêque accompagné de son Clergé alla processionnellement le recevoir à la porte de S. André, & le conduisit avec beaucoup de cérémonie jusqu'à l'Eglise Cathédrale, où il fut harangué par Roland des Talens; que Zanon de Castillon avoit emmené avec lui de Milan, & à qui il avoit donné la Prebende du Locheur.

Au commencement de l'an 1456. il mourut beaucoup de personnes dans Bayeux par la corruption & la malignité de l'air, les remedes ordinaires se trouvant inutiles pour la guerison de ces maladies dont on se trouvoit inopinément attaqué, il falut avoir recours au Ciel. C'est ce qui obligea notre Evêque d'ordonner le 4. Avril de la même année une Procession generale, où tout le Clergé de cette Ville se trouva. On alla de l'Eglise Cathédrale à celle de S. Oüen, qui est située dans un des Fauxbourgs de cette Ville, les habitans y donnerent de grandes marques de leur pieté, la plusparт y étant allés à pieds nuds animés par l'exemple & le zele de leur Pasteur, & Dieu acceptant la penitence dont ils donnoient des marques si sinceres, ils ressentirent bien-tôt du soulagement dans leurs miseres. Ce fut vers ce même tems, que notre Evêque touché de pitié & de compassion pour le corps de Pierre de Vilaines, à qui l'on n'avoit point encore rendu les devoirs de la Sepulture, paya pour lui au S. Siége la somme dont il lui étoit redevable pour son entrée dans l'Episcopat, & obtint la permission de l'inhumer. Le soin qu'il eut de faire observer la Discipline Ecclesiastique dans les maisons Regulieres de son Diocése, obligea les Chanoines Reguliers de S. Augustin de l'Hopital de Bayeux dédié à S. Jean l'Evangeliste, à vivre conformement à la Régle qui leur avoit été prescrite par Richard de Toucheville Grand Vicaire de son Predecesseur.

Digitized by Google

XV. Siec. Plusieurs Actes que l'on conserve dans les Regiſtres de l'Egliſe Cathédrale, & que j'omets de peur d'être trop long, nous

Zanon de Castillon. font connoître que c'étoit un Prelat qui n'avoit pas moins de piété que d'eſprit, qui étoit puiſſant en paroles & en œuvres, & qui eut un ſoin tout particulier du Troupeau que Dieu avoit commis à ſes ſoins. L'amour qu'il avoit pour la retraite, & pour la ſolitude dans le deſſein de vaquer plus à loiſir à la grande affaire de ſon ſalut, l'obligeoit d'aller ſouvent à ſon Château de Neüilly. On raporte que la crainte qu'il eut des Anglois, qui ſe rendirent Maîtres de Bayeux, & des autres Villes de ſon Diocéſe lui firent cacher ce qu'il pouvoit avoir d'argent dans cette place, & qu'on leva, ou du moins qu'on crut lever ſon Treſor l'an 1678. Il eſt vray qu'on eut la curioſité d'y foüiller; bien des gens ont vû la Foſſe qu'on avoit faite dans le lieu où il l'avoit pû ſerrer: mais on ne ſçait ſi on y trouva ce qu'on cherchoit, & il y a bien de l'apparence qu'on ſe donna inutilement de la peine.

Ce fut dans ce Château que ce grand Prelat mourut l'onziéme Septembre de l'an 1459. à trois heures aprés midy, aprés

Necrolog. Baioc. Eccl. avoir gouverné ce Diocéſe l'eſpace de trente huit ans pendant des tems bien triſtes & bien malheureux. Par ſon Teſtament fait le 4. Juillet de la même année il donna à ſon Egliſe douze cens livres, pour fonder quatre Obits, ce qui étoit alors une ſomme bien conſiderable. Cet argent fut employé à acheter les Dixmes de Maizy qui étoient encore entre les mains d'un Seigneur Laïque. Son corps eſt inhumé au milieu de la Chapelle Notre Dame derriere le Chœur de l'Egliſe Cathédrale, ſous un tombeau de pierre noire qui fut pillé comme tous les autres par les Calviniſtes l'an 1562. Tous les jours aprés la Grande Meſſe du Chœur, les huit Enfans ſont obligez d'y aller reciter *le Deprofundis*, avec l'oraiſon. Il portoit en ſes armes un Lion rampant qui touchoit de ſa pate droite un Château.

On conſerve dans la Bibliotheque de l'Egliſe Cathédrale pluſieurs Lettres de Roland des Talens, écrites principalement au

Ms. Roland de Talentin Bibioth. Cap. Baioc. fol. 31. 35. 36. 37. & Seq. nom de Zanon de Caſtillon, tant aux Cardinaux qu'au Pape Eugene IV. où il leur marque que le Cardinal de Plaiſance Prelat d'une grande pieté avoit laiſſé peu de bien à ſes Parens, & qu'ils étoient preſque reduits à l'aumône: Que pour lui il ne pouvoit les ſoûlager en aucune maniere à cauſe que les guerres continuel-

les

les qui avoient ruiné la Province de Normandie, l'avoient mis hors d'état de subvenir à leurs pressans besoins, ce qui l'oblige de prier instamment Sa Sainteté d'avoir soin d'eux. Ce Chanoine aprés la mort de son Patron & de son Bienfaicteur, écrivit une Lettre de consolation au Chancelier de Milan oncle de Zanon pour le porter à souffrir constamment une perte si sensible, & lui marqua en même tems que ce Prelat s'est acquis une gloire immortelle par sa conduite irreprochable, & par les grandes actions qu'il a faites pendant sa vie, & qu'il a procuré beaucoup d'honneur à sa Famille & à sa Patrie. XV. Siec. *Zanon de Castillon.*

L'Eloge que le même des Talens fait de notre Prelat dans une autre Lettre adressée au Docteur Guynefort, merite bien que nous l'inserions icy, il témoigne qu'il ne sçauroit arrêter ses larmes en considerant la perte qu'il a faite, puisque par la mort de ce grand Evêque, sa Ville a perdu son lustre & son ornement; il dit que personne n'égaloit son sçavoir, ny la gravité de ses mœurs, ny la reputation qu'il s'étoit acquise, & qu'on peut dire sans être taxé de flaterie, qu'il étoit au dessus de toutes sortes de loüanges.

Entre les choses les plus remarquables qui se passerent sous son Episcopat, & dans son Diocése, la creation de l'Université n'en est pas une des moindres. Nous avons déja vû que l'année de la mort de Nicolas Habart Evêque de Bayeux & Predecesseur de Zanon de Castillon, cette Université fut instituée, mais c'étoit alors encore bien peu de chose, & elle ne reçût sa perfection que sous l'Episcopat de celuy cy. En voicy l'Origine en peu de mots. Le Duc de Betfort voyant que les affaires de la Nation Angloise commençoient à decliner en France, tâcha de gagner l'esprit des Normands par la creation d'une Université faite au nom du jeune Roy d'Angleterre Henry VI. son Neveu, dont il étoit Tuteur. Ce fut l'an 1431. Il jugea à propos de la placer à Caën comme étant une Ville située vers le milieu de la Province. Elle ne fut d'abord établie que pour les Droits, tant le Civil que le Canonique: mais le 15. Fevrier de l'an 1436. on y ajoûta les Facultez de Theologie, de Medecine & des Arts avec tous les Droits & Privileges accordés aux autres Universitez du Royaume. L'année suivante à la requête des Etats de Normandie, cette Université fut de rechef érigée par le Pape Eugene IV. Les Lettres en furent expediées à Boulogne le 30. Decembre, elles établissent *Ex Regist. Univers. Cadom.*

XV. Siec. l'Evêque de Bayeux pour Chancelier ; & le Chapitre pendant la vacance du Siége. Ce même Pape confirma encore cette érection, & lui accorda plusieurs Priviléges, par une autre Lettre donnée le 28 May de l'année 1439. Et la même année il établit pour Conservateurs Apostoliques, les Evêques de Lisieux & de Coûtances.

Zanon de Castillon.

Aprés la sanglante bataille de Formigny si préjudiciable au Party Anglois, & qui facilita la conquête de cette Province au Roy Charles VII. Les Habitans de Caën prierent ce Prince de vouloir bien confirmer leur Université. Charles se fit un plaisir d'accorder leur demande, mais ne croyant pas qu'il deût ratifier ce qu'avoit fait un Roy étranger dans son Etat, il ne la confirma que suivant l'érection qui en avoit été faite par le Pape Eugene. Cette confirmation fut octroyée à cette Ville au bourg d'Ecouché l'an 1450. Plusieurs Souverains Pontifes qui sçavoient de quelle utilité étoit un établissement si considerable, y donnerent depuis leur approbation, & accorderent en même tems à cette Université de grands Priviléges. Dans la suite on y fonda plusieurs Colleges, comme ceux du Cloûtier, Du Bois, des Arts, du Mont, du Broüet, d'Avoine & de la Couronne ; mais ces trois derniers ne subsistent plus maintenant. Nous esperons parler quelque jour plus amplement de cette celebre Université, si le Seigneur nous accorde assez de santé & de loisir pour achever l'Histoire de ce Diocése.

XV. Siec.

LOUIS DE HARCOURT

II. DU NOM

LIX. EVÊQUE.

CHAPITRE LXVII.

NOus avons parlé de l'Origine de l'ancienne Maiſon de Harcourt en faiſant l'Hiſtoire de Philippe de Harcourt XXXV. Evêque de Bayeux ; ainſi on doit conſulter cét article ſi on ſouhaite en ſçavoir quelques particularitez. Loüis de Harcourt II. du nom & LIX. Evêque de Bayeux dont nous allons faire icy l'Hiſtoire, étoit de cette même Famille, Fils de Jean de Harcourt Comte d'Aumâle & de Marguerite de Preullay Dame de Gemages, & Vicomteſſe de Dreux, Fille de Robert de Preullay Seigneur de Sainte Croix-grandhomme & d'Iſabeau de Gemages Vicomteſſe de Dreux, Fille de Macé Seigneur de Gemages & de la Roſiere. Elle portoit pour armes un écu d'argent à deux Leopards de Sinople : ou ſelon un autre blaſon, d'argent à deux Lions leopardez de Sinople. Quelques Auteurs ſoûtiennent que la Mere de Loüis de Harcourt n'étoit qu'une ſimple fille de la ville de Mortain ; mais il faut conſulter ſur cela le Sieur de la Roque dans ſon Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt. Quoy qu'il en ſoit, il demeure pour conſtant que le Mariage de Jean de Harcourt ne fut point celebré en face d'Egliſe. La raiſon qu'en apportent

Hiſt. Haret. to. 1. to. 3. &c.

Gal. Chriſt. to. 1. f. 383. to. 2. f. 344.

Hiſt. Haret. to. 1. p. 428.

Digitized by Google

XV. Siec. *Louis II. du nom.*

les Auteurs qui ont fait la Genealogie de cette Maiſon, eſt que le jour même que les Parens avoient termé pour faire les cérémonies du Mariage, ce jeune Seigneur fut mandé par le Roy Charles VII. pour venir ſervir dans ſes Armées. Il ſe trouva à la bataille de Vernetüil qui fut deſavantageuſe aux François, où il perit avec beaucoup d'autres, changeant ainſi ſon Lit nuptial en un triſte tombeau, à l'âge de vingt-ſept ans. Cependant la Comteſſe de Harcourt qui ſe trouva groſſe, mît au monde quelque tems aprés un Enfant, qui fut celui dont nous parlons, & à qui on donna le nom de Louis ſur les Fonts ſacrez du Baptême. Les défectuoſitez qui ſe rencontrerent dans le mariage de Jean de Harcourt, n'empêcherent pas ſon Pere de regarder l'Enfant dont Marguerite avoit accouché comme légitime, & il l'éleva dans ſa Maiſon comme ſon petit Fils, lui ayant fait porter le nom & les armes de la Maiſon de Harcourt, enſorte, dit le Feron, qu'il n'eut beſoin d'aucune diſpenſe pour être élevé aux Ordres ſacrez, & pour poſſeder des Bénéfices.

Cette Bataille fut donnée le 17. d'Aouſt 1424.

Hiſt. Harc. to. 1. f. 428. & to. 3. fol. 316.

La Mere de Louis de Harcourt étant paſſée à de ſecondes Noces l'an 1426. * ſon Grand Pere qui l'aimoit tendrement le prit auprés de lui, & le fiſt élever ſelon ſa qualité. Il lui donna de ſages Précepteurs qui eurent un ſoin particulier de ſon éducation, & lui imprimerent dans l'eſprit la crainte de Dieu, ce qui le porta d'abord à la pieté, dont il donna des marques dans toute la ſuite de ſa vie. Un mémoire qui nous a été envoyé il y a 5. ou 6. mois de l'Abbaye de Lyre, nous apprend que Louis de Harcourt fut élevé à Paris dans le Collége qui porte ſon même nom, & qui fut fondé par Raoul de Harcourt Chanoine de Paris l'an 1280. dans la ruë de la Harpe. Qu'on garde encore dans la Bibliothéque de cette Abbaye, un manuſcrit qui contient les Offices de Ciceron avec quelques notes écrit de la main de Louis de Harcourt lors qu'il étoit écolier, ce qui nous marque l'affection & l'attache qu'il avoit pour l'étude. Que dans ce manuſcrit ce jeune Seigneur a eu ſoin de nous marquer, qu'un ſçavant Docteur nommé Yves *de Iſonto*, expliquoit ces Offices dans le College d'Autun proche Saint André des Arts; & qu'il avoit pour compagnons de cette étude de jeunes Seigneurs, qui ſe rendirent dans la ſuite fort illuſtres dans l'Egliſe : ceux qu'il nomme ſont Jean Geffroy, qui devint Evêque d'Arras, & enſuite d'Alby, & Cardinal; Blaiſe Greſle, depuis

Digitized by Google

Archevêque de Bourdeaux; Miles d'Ytiers, Evêque de Chartres, qui furent trois Prelats d'un merite & d'un ſçavoir éminent. Il nous marque encore que du nombre de ſes Compagnons étoit Michel Juvenal, Seigneur de la Chapelle, qui eut pour Freres, un Patriarche d'Alexandrie, un Archevêque de Rheims, & Guillaume Juvenal, Seigneur de Trainel Chancelier de France.

XV. Siec.

Louis II. du nom.

* *Marguerite de Preullay Vicomteſſe de Dreux & Dame de Gemages, Mere de Loüis de Harcourt, épouſa en ſecondes Noces Jean de Scacauville, dit Havart, valet, ou Ecuyer tranchant, & Maître d'Hôtel du Roy Charles VII. & ſon Bailliſ de Caux, iſſu de la Maiſon de S. Omer.*

Lors qu'il fut ſorti du College, ſon merite le fiſt bien-tôt connoître à la Cour de Charles VII. qui le pourvût de Bénéfices & de quelques Charges dans ſon Conſeil. Ce Prince plein d'eſtime & de conſideration pour ſa Perſonne, lui avoit fait expedier dés l'an 1442. des Lettres de Légitimation, qui furent enregiſtrées ſans payer aucune finance à la Chambre des Comptes. Cependant Loüis de Harcourt perdit ſon Grand-Pere & ſon Protecteur, qui mourut l'an 1452. Ses Tantes ſœurs de ſon Pere qui étoient fâchées de lui voir recueillir une ſi riche Succeſſion, ne manquerent pas de la lui conteſter, en alleguant le defaut de ſa Naiſſance, & lui ſuſciterent de grands procez. Elles eurent bien-tôt l'effet de leurs ſouhaits; Loüis de Harcourt qui aimoit le repos, & qui ne vouloit pas que les Tribunaux ſeculiers retentiſſent de la fâcheuſe diſcuſſion de ſa Naiſſance, leur abandonna genereuſement tous les biens de ſon Grand-Pere, & leur dit qu'il ne vouloit point avoir d'autre heritage que celui du Seigneur. Dieu qui ſçait récompenſer au centuple dés ce monde, ceux qui quittent tout pour l'amour de lui, fiſt bien-tôt voir l'effet de ſa parole & de ſes promeſſes en la perſonne de Loüis, qui ſe vit élevé en peu de tems, dans les plus éclatantes Dignitez de l'Egliſe. Il avoit été nommé Abbé de Lyre dés l'année 1431. & en 1450. le Roy Charles VII. lui avoit donné une Charge de Maître des Requêtes. Mais ce ne fut là que les préludes de ſa grande élevation.

Hiſt. Harc. t. 4. f. 1985. 1998. & 2010. Le Feron & alii.

Ex Cam. Cöp. Hiſt. Harc. to. 1. 430. & ſeq.

La Maiſon de Harcourt avoit déja donné à l'Egliſe cinq illuſtres Prelats, quatre étoient morts il y avoit déja long-tems, ſçavoir

Digitized by Google

XV. Siec. Philippe de Harcourt Evêque de Bayeux, qui vivoit dans le douziéme Siécle & dont nous avons parlé avec éloge. Loüis de Harcourt Archevêque de Roüen, qui fleurissoit au commencement de ce Siécle ; Robert de Harcourt Evêque de Coûtances, dans le treiziéme Siécle ; & Guy de Harcourt son Frere qui étoit en même-tems Evêque de Lisieux. Le cinquiéme étoit Jean de Harcourt Archevêque de Narbonne & Patriarche d'Antioche qui vivoit encore.

Louis II. du nom.

Peu de tems aprés que Loüis de Harcourt eut abandonné la Succession de son Ayeul l'Archevêque de Narbonne, Jean de Harcourt vint à mourir, ce fut l'an 1452. Le Roy ne balança point dans le choix qu'il avoit à faire, & quoy que Loüis de Harcourt n'eût encore que 27. ans il le nomma Archevêque de Narbonne, convaincu qu'il étoit de sa sagesse & de sa pieté. On rapporte que la même année ce Prince le nomma pour recevoir en son nom, l'hommage que Pierre III. Duc de Bretagne étoit venu lui rendre à cause de ses Etats. Charles VII. eut tout sujet d'être content du choix qu'il avoit fait de Loüis de Harcourt pour le mettre sur le Siége de Narbonne. Ce jeune Seigneur naturellement splendide & liberal, sanctifia ses belles qualitez en les faisant tourner du côté de la Religion, & s'en servant à réparer son Eglise Metropolitaine qui tomboit en ruine. Il y donna de précieux ornemens qu'on y voit encore, pour faire avec décence & avec dignité le Service Divin, & acheta des biens considerables dont il lui fist present. Il y eut aussi plusieurs autres Eglises de Narbonne qui se ressentirent de sa pieté & de sa liberalité.

Le 3. Nov. 1452.

Depuis que Loüis de Harcourt fut nommé à l'Archevêché de Narbonne, le Roy ne cessa de le combler de nouvelles graces qui allerent toûjours en augmentant. Il le mit dans son Conseil, le fist President de l'Echiquier de Normandie tenu à Roüen, en 1453. 1454. 1456. & 1474. Gouverneur de Normandie & Garde des Sceaux. Dieu qui est le Souverain Protecteur des Puissances légitimes, & le Soutien des causes justes, ayant par les secrets ressorts de sa Providence affermi le regne de Charles VII. en détruisant l'usurpation tyrannique de l'Anglois, qui s'étoit rendu maître de la meilleure partie de la France, ce Monarque fist une Ordonnance dattée de Moulins Lez-Tours au mois de May de l'an 1453. par déliberation de son Conseil, auquel étoient les Comtes

de Foix, les Archevêques de Tours & de Narbonne, Louis DE HARCOURT, les Evêques d'Angoulême, de Maillézais & de Coûtances, les Comtes de Dunois, le Maréchal de Loheac, l'Amiral de France, & pluſieurs autres Seigneurs, touchant la confirmation des abolitions accordées, & des compoſitions faites par Sa Majeſté, en faiſant la reduction & la conquête des Villes, Châteaux & Forteresſes de Normandie, laquelle pour la ſeureté publique des Peuples, fut lûë & regiſtrée en la Cour de l'Echiquier le vendredi dernier de May de l'an 1453. où notre Prelat étoit un des Preſidens. Il termina heureuſement à Vernon, le 22. Juin de la même année 1453. un grand different qui étoit entre l'Univerſité de Paris pour le maintien de ſes Privileges, & la Province de Normandie qui les lui conteſtoit. La même année 3. jour de Juillet, en qualité de Procureur de Guillaume d'Eſtouteville, Cardinal Prêtre du Titre de S. Martin des Mons, aſſiſté de Loüis d'Eſtouteville ſiere du Cardinal, & de pluſieurs autres Perſonnes conſiderables, il prît poſſeſſion de l'Archevêché de Roüen, ayant preſenté au Chapitre les Bulles du Pape Caliſte III. qui transferoit le Cardinal d'Eſtouteville de l'Evêché de Teroüanne au Siége de Roüen, vacant par le decez de Raoul Rouſſel. Loüis de Harcourt fut mis en poſſeſſion de cette Egliſe par ſon Doyen Nicolas du Boſcq, qui proteſta que l'incompatibilité qui ſe trouvoit entre la dignité de Cardinal, & celle d'Archevêque, ne pourroit nuire au Chapitre, ni cette reception, à leurs Privileges.

XV. Siec. Louis II. du nom.

Pendant que ce Cardinal gouvernoit l'Egliſe de Roüen en qualité d'Archevêque, il s'éleva un grand different, qui depuis quelques années a commencé à renaître, entre lui & l'Archevêque de Lyon, Charles Cardinal de Bourbon, pour la Préeminence de leurs Juriſdictions. L'Archevêque de Lyon pretendoit qu'en qualité de Primat des Gaules, l'étenduë de la Juriſdiction Eccleſiaſtique de la Province de Normandie, devoit dépendre de ſa Primatie; mais celui de Roüen ſoûtenoit abſolument qu'il étoit independant, & que jamais ſon Egliſe Metropolitaine n'avoit été ſoûmiſe à la Juriſdiction de l'Egliſe Primatiale de Lyon. Le Pape Caliſte III. ayant appris ces fâcheuſes diviſions qui ſe renouveloient ſi ſouvent, crût qu'il étoit de ſa ſollicitude Paſtorale, de les terminer avant que le mal fût plus grand. Pour cét effet l'an 1457. il adreſſa un Récrit ou Bref au Roy tres Chrétien Charles VII. aux Archevê-

Hiſt. Harc. t. 1 f. 434. Rob. Cen.

Digitized by Google

XV. Siec. ques de Sens, de Tours & de Narbonne, Louis de Harcourt & à pluſieurs Evêques & grands Seigneurs du Royaume, leur déLouis II. du nom. clarant que la Province de Roüen n'étoit en aucune maniere ſujette à la Juriſdiction du Primat de Lyon, & que ſi cét Archevêque, ſon Official ou autres Officiers de ſon Egliſe vouloient perſiſter en leurs prétentions, dix jours aprés cette dénonciation, il ordonnoit aux Prelats ſes Subdeleguez, d'excommunier tous ceux qui auroient la témerité de s'y oppoſer. C'eſt ce qui fut depuis confirmé par le Pape Innocent VIII. l'an troiſiéme de ſon Pontificat, & par le Pape Paul II. en 1467. De ſorte que Louis de Harcourt aimant la juſtice & plein d'affection pour la Province de Roüen ſa Patrie, porta hautement ſes intereſts, & n'écouta ni la chair ni le ſang en cette occaſion, puiſqu'il avoit l'honneur
An. 1457. d'être Parent au quatriéme degré du Cardinal Charles de Bourbon Primat & Archevêque de l'Egliſe de Lyon. La même année Guillaume Abbé de Notre Dame de Lyre, Ordre de S. Benoiſt au Diocéſe d'Evreux étant mort, Loüis de Harcourt lui ſucceda en qualité d'Abbé Commendataire.

Il ne ſe paſſoit aucune action conſiderable dans le Royaume, à laquelle Loüis de Harcourt n'eût la meilleure part. Ladiſlas Roy de Hongrie, de Pologne & de Boheme, ayant envoyé une magnifique Ambaſſade au Roy Charles VII. pour lui faire la demande
Æneas Syl. Hiſt. Boh. de la Princeſſe Magdelaine ſa Fille, dont l'Archevêque de Cologne étoit le Chef, & avec lui pluſieurs Barons de Pologne & de Boheme, aſſiſtés de cinq à ſix cens Gentilshommes, allerent trouver le Roy à Tours. Ce Prince étant venu à Paris voulut répondre aux honneurs que Ladiſlas lui faiſoit, & fiſt faire une ſuperbe entrée à ces Ambaſſadeurs; il envoya au devant d'eux le Comte d'Eu, & l'Archevêque de Narbonne, Loüis de Harcourt, avec pluſieurs autres Evêques & Grands Seigneurs, mais cette demande n'eut aucune ſuite, Ladiſlas étant mort aprés s'être fiancé avec la Princeſſe Magdelaine.

Le Roy Charles VII. voulant laiſſer à la poſterité des marques de la reconnoiſſance qu'il avoit des ſervices que les Normands lui avoient rendus pour lui remettre la Couronne ſur la tête, confirma leurs Priviléges par Lettres Patentes données à Tours au mois d'Aouſt de l'an 1458. au Conſeil qu'il y aſſembla, où ſe trouverent le Duc de Bourbon, les Comtes de Foix & de Dunois,

Loüis

Loüis de Harcourt Archevêque de Narbonne avec pluſieurs autres. La même année il ſe trouva à Tours au Conſeil que le Roy fiſt tenir pour traiter de la paix avec le Roy d'Angleterre; ce Prince le nomma avec le Grand Sénéchal de Normandie & le Seigneur d'Eſtenay, pour conferer avec Jean Vvaucloc Chevalier Anglois, & Loüis Gallet, afin de convenir des pactions & regler les articles; le projet en fut dreſſé par Loüis de Harcourt qui en fiſt ſon rapport au Roy dont il parut tres content. XV. Siec. *Loüis II. du nom.*

Zanon de Caſtillon Evêque de Bayeux étant décedé l'onziéme Septembre de l'an 1459. les Evêques de Liſieux & d'Avranches ſe preſenterent au Chapitre de cette Egliſe, pour demander l'Evêché en faveur de Jean de Gaucour, on propoſa auſſi un autre Chanoine; mais les Capitulans ayant rejetté ces deux ſujets, crûrent qu'ils n'en pouvoient trouver un plus digne que l'Archevêque de Narbonne, dont le merite étoit ſi connu & ſi bien établi. La demande en fut faite au Pape au nom du Roy & du Chapitre de Bayeux. Pie II. qui gouvernoit alors l'Egliſe leur accorda avec plaiſir l'effet de leurs demandes, & aprés que ce Prelat eut reçû de Rome ſes Bulles de confirmation, il prît poſſeſſion de cette nouvelle Dignité par le Doyen de Liſieux ſon Procureur, le 18. Mars de la même année, ſuivant l'ancienne maniere de compter, & l'année ſuivante il la prît lui-même en Perſonne. Mais comme il n'étoit pas juſte qu'il perdît le rang qu'il tenoit dans l'Egliſe comme Archevêque, le Pape non pas tant pour l'y maintenir, que pour récompenſer les ſervices ſignalez qu'il avoit rendus à l'Egliſe & à l'Etat, l'honora du Titre de Patriarche de Jeruſalem. Nous apprenons d'Etienne de Luſignan Religieux de l'Ordre de S. Dominique, que le Titre de Roy de Jeruſalem eſt joint à celui de Patriarche, ce qui donnoit à Loüis de Harcourt le pouvoir de faire battre de la monnoye d'or & d'argent au coin de ſes Armes, & de préceder ſoit dans le Conſeil, ſoit dans les Aſſemblées Eccleſiaſtiques, tous les autres Prelats du Royaume. *Hiſt. Hare. t. 1. f. 436.*

Par un Aveu datté de l'an 1460. & regiſtré en la Chambre des Comptes, rendu au Roy Charles VII. Loüis de Harcourt y eſt qualifié par la grace de Dieu Patriarche de Jeruſalem, Evêque de Bayeux. Cét Aveu contient le dénombrement du temporel, & des revenus de ſon Evêché, aſſis és Bailliages de Caën, Roüen, Coſtentin & ailleurs; & entr'autres des Baronnies, Terres & Sei-

XV. Siec. Loüis II. du nom.

gneuries de S. Vigor le Grand, de Neuilly-l'Evêque, d'Iſigny, d'Airel, des Boiſdelles, & de la Ferriere Harenc, dont les Fiefs ſont aſſis es Vicomtez de Caën & de Vire; des Baronnies de Donné & du Pleſſis Grimoul, & de la Baronnie de Cambremer au Bailliage de Roüen. On voit dans cét Aveu pluſieurs Seigneurs de conſideration qui étoient Vaſſaux de la Baronnie de S. Vigor le Grand.

Peu de tems aprés Loüis de Harcourt perdit ſon Maître & ſon Bienfaicteur en la perſonne de Charles VII. qui mourut à Meun ſur Yeure en Berry, le 22. Juillet de l'an 1461. Sa Pompe funebre ſe fiſt avec beaucoup de ſolennité à Notre Dame de Paris & à S. Denis en France, le mardi & le mercredi 5. & 6. Aouſt ſuivant. Son Corps fut porté hors la Ville en l'Egliſe de Notre Dame des Champs, devant lequel marchoit notre Evêque, ou l'on chanta les Vigiles des Morts. Le lendemain il officia Pontificalement au Service qui fut chanté, & le Vendredi 8. Aouſt aprés midy, on porta le Corps à S. Denis, où notre Patriarche eut tous les honneurs ayant encore fait le Service, aſſiſté des Evêques de Troyes & de Chartres, l'un ſervant de Diacre & l'autre de Soûdiacre, les Evêques de Paris, d'Orleans, d'Angers, de Beziers, de Senlis, de Meaux; & les Abbez de S. Germain des Prez, de S. Magloire, de S. Etienne de Dijon, & de S. Victor de Paris, aſſiſtans à l'Office & à la Meſſe. Ce qu'il y a de remarquable dans cette Cérémonie, c'eſt que notre Prelat eut le pas devant tous les Evêques, & même devant celui de Paris, dans ſon Diocéſe & dans ſon Egliſe Metropolitaine. L'Auteur de l'hiſtoire de la Maiſon de Harcourt, faiſant reflexion à la gloire que reçût notre illuſtre Patriarche dans cette occaſion, dit qu'il étoit bien juſte que celui qui n'avoit point abandonné ce grand Monarque, lors qu'il fut réduit à cette malheureuſe néceſſité de conquerir par la force des armes une Couronne qu'il tenoit de ſes Ayeuls, par le droit d'une legitime ſucceſſion, & qui avoit été obligé d'entrer dans ſon propre Royaume avec autant d'efforts que s'il eût conquis une terre étrangere, demeurât toûjours ferme dans le ſervice qu'il lui avoit voüé, & n'abandonnât pas ſa Perſonne ſacrée ni en la vie ni en la mort.

Loüis XI. qui ſucceda à la Couronne, n'eut pas moins d'eſtime pour Loüis de Harcourt qu'en avoit eu ſon Pere, & il lui en donna des marques éclatantes en pluſieurs occaſions, quoy qu'il eût

Digitized by Google

bien peu d'inclination à favoriſer les Creatures du feu Roy, dont il éloigna de ſa Cour les plus conſiderables. Aprés que ce Prince eut rendu les devoirs funebres à ſon Pere, il s'achemina vers Rheims pour ſon Couronnement, où il fut Sacré le jour de l'Aſſomption de Notre Dame, l'an 1461. par Jean Juvenal des Urſins Archevêque de Rheims & premier Pair de France, en preſence de tout ce qu'il y avoit de plus grands Seigneurs du Royaume, & des Prelats les plus diſtinguez, parmi leſquels on comptoit notre Evêque, qui en qualité de Patriarche de Jeruſalem y tenoit un rang tres diſtingué. XV. Siec. Loüis II du nom.

Son Chapitre l'ayant ſupplié de conſentir à l'union de l'Egliſe de Notre Dame des Champs pour le bien de la Manſe des Chanoines, il leur en fiſt expedier des Lettres Apoſtoliques, le 20. Avril 1462. en dédommageant l'Archevêque Metropolitain, & l'Archidiacre intereſſé en cette union pour obſerver toutes les formes; c'eſt ce qui paroît par les Actes du Chapitre de Roüen, qui rapportent auſſi, que ſuivant l'ancien uſage de l'Egliſe, Loüis de Harcourt voulut rendre ſes devoirs en qualité d'Evêque de Bayeux & de Suffragant à l'Egliſe Metropolitaine de la Province, dont Guillaume d'Eſtouteville étoit Archevêque, & par reconnoiſſance paya le droit accoûtumé *pro Paſtu*, ſuivant l'Acte Capitulaire qui en fut dreſſé par le Chapitre en datte du 5. Juin 1464.

Pendant que la Cour étoit à Nogent, Loüis y fiſt Serment de fidelité entre les mains du Roy Loüis XI. du temporel de l'Abbaye de Notre Dame de Lyre, comme Abbé Commendataire & Adminiſtrateur perpetuel, ſuivant les Lettres Royaux du 16. Mars 1463. expediées le 9. jour d'Avril de l'année 1464. où on lui donne les qualitez de Patriarche, d'Evêque de Bayeux, & d'Abbé Commendataire de Lyre. Pour ce qui regarde les terres qu'il avoit acquiſes des bienfaits de ſon Souverain, il en fiſt hommage conformement à l'aveu qui en avoit été rendu dés le 24. Mars de l'an 1430. par Jean de Bacqueville Ecuier, dont le denombrement contenoit les terres & Seigneuries d'Iſſy, de Morigny, de Fleury, de la Carbonniere, de la Vicomterie, de Maupertuis, de S. Sauveur, de Pierrepont, de Morquierville, de d'Aleneville & de Maiſoncelles.

Il faudroit faire icy l'Hiſtoire de Loüis XI. ſi nous voulions rapporter toutes les deliberations qui ſe faiſoient dans ſon Con-

Digitized by Google

XV. Siec. Loüis II. du nom.

ſeil & tous les événemens qui arriverent pendant ſon Regne où notre Evêque eut toujours beaucoup de part. Tantôt on l'y voit comme premier Miniſtre & Chef du Conſeil, tantôt exerçant la Charge de Chancelier & de Garde des Sceaux, & tantôt comme Gouverneur de la Province. Nous le voyons aſſiſter comme premier Miniſtre à l'Aſſemblée que ce Roy tint à Dampierre le 2. Juin de l'an 1464. pour maintenir les libertez de l'Egliſe Gallicane, & conſerver les droits & les prerogatives de ſon Royaume, contre les entrepriſes du Pape Paul II. & de ſes Officiers qui y faiſoient des levées exceſſives, & ſe faiſant auſſi pourvoir de Benefices incompatibles, & ſouvent en commande, & s'appropriant des dépoüilles & ſucceſſions des Prelats & des autres Bénéficiers. Les Archives de la Chambre des Comptes nous font foy qu'il exerça la Charge de Chancelier, & qu'il tint les Sceaux pendant la diſgrace de trois Chanceliers de France, qui furent Juvenal des Urſins, Pierre de Morvilliers, & Pierre d'Oriolle, & nous avons pluſieurs Actes qu'il a ſcellez pendant ce tems-là. Enfin nous apprenons de Mrs. de Sainte Marthe, qu'il fut honoré de la Charge de Gouverneur de Normandie.

Mezer. Hiſt. de Franc.

La paix de Conflans enſuite de la guerre nommée du bien public ayant été concluë le 29. d'Octobre de l'an 1465. le Roy fut obligé de ceder la Normandie à ſon Frere Charles pour ſon Apanage, malgré la repugnance qu'il avoit à demembrer cette belle Province de ſon Royaume. Ce Prince fiſt ſon entrée ſolemnelle à Roüen le premier Dimanche de l'Avent qui tomboit au mois de Decembre, & le dixiéme du même mois, il ſe preſenta à la porte de l'Egliſe Cathédrale, où il fut reçû par le Doyen & le Chapitre en chappes & conduit juſques au grand Autel, ou la Meſſe fut chantée ſolemnellement par Loüis de Harcourt, entre les mains duquel le nouveau Duc prêta les Sermens accoûtumez, & qu'on peut voir dans l'ancien livre Pontifical. La joye que le peuple de cette Province avoit conçûë d'avoir un nouveau Duc fut de peu de durée. Le Duc de Bourbon ayant travaillé à la remettre entre les mains du Roy, Charles denué d'amis, d'argent, de cœur & de conſeil, ſe ſauva dans un triſte équipage en Bretagne, de ſorte que la Normandie ne garda ſon Duc que deux mois. Le Roy ne lui pardonna pas l'extrême paſſion qu'elle avoit témoignée d'en avoir un, il en coûta la vie à un grand nombre des plus notables du païs;

Digitized by Google

l'Evêque de Liſieux & pluſieurs autres Prelats furent obligez d'abandonner leurs Benefices & leur propre patrie. Notre Evêque qui avoit ſuivi ce Duc en Bretagne, n'eut aucune part à leur diſgrace, parce que ſon deſſein n'étoit que de rendre ſervîce à ſon Roy, en portant ce Duc à ceder de bonne grace cet Apanage, qu'il ne lui avoit accordé que par force & dans la neceſſité de ſes affaires. XV. Siec. *Loüis II. du nom.* *Hiſt. Mare. t. 1. p. 442.*

Il parut bien que c'étoit là le but où tendoit Loüis de Harcourt, puiſque le Roy l'honora toûjours de ſa bienveillance & le conſerva dans tous ſes honneurs. En effet ce Prince fin & artificieux voulant colorer le deſſein qu'il avoit de dépoüiller le Duc Charles ſon Frere de la Normandie, trouva à propos d'aſſembler les Etats Generaux à Tours le 6. jour d'Avril de l'an 1467. où il ſe rendit; Loüis de Harcourt Patriarche de Jeruſalem, Evêque de Bayeux étant aſſis auprés de lui en un même banc, ayant aprés lui les autres Prelats du Royaume deputés à cette Aſſemblée, & pluſieurs grands Seigneurs. Là il fut arrêté d'un commun conſentement que le Duc Charles Frere puiſné du Roy ſe contenteroit de douze mille livres de rente en fonds de terre par an en Titre de Comté ou Duché, & en outre de ſoixante mille livres de penſion par chacun an; & quant au Duché de Normandie, qu'il n'appartenoit pas au Roy de le démembrer de ſa Couronne. Loüis de Harcourt comme principal Miniſtre du Roy improuva ce qui avoit été conclu au Traité de Conflans, déclarant qu'il ne pouvoit conſentir que la Normandie fût des plus beaux Fleurons de la Couronne, en fût diſtraite & ſeparée. Ce diſcours fut appuyé des autres Deputez, & il fut conclu dans l'Aſſemblée, que le Roy formeroit ſon oppoſition afin que cette grande Province y fût réunie, ayant de plus égard qu'elle étoit trop proche de l'Angleterre, & qu'on y pouvoit fomenter des deſſeins préjudiciables au bien & au repos de la France.

Par une ſuite de faveurs Loüis XI. adreſſa deux fois à notre Evêque la commiſſion de tenir les Etats de Normandie, & d'y preſider, ce qui fut regiſtré aux Cours de l'Echiquier & des Aides de la Province, & Chambre des Comptes de Paris. Cecy ſe paſſa en 1470. & 1471. Dans un Conſeil tenu à Seloines le 3. jour de Septembre de l'an 1476. où il s'agiſſoit d'empêcher que les Religieux étrangers des Ordres de Ciſteaux, des Char-

Digitized by Google

XV. Siec. Loüis II. du nom.

treux, de Cluny, des Jacobins, & autres Mandians, sous pretexte d'aller en leurs Chapitres Generaux ou Provinciaux, assemblez en France, ne se chargeassent de pacquets & de lettres qui portassent quelque prejudice au service de Sa Majesté & de l'Etat: le Patriarche Evêque de Bayeux y avoit la premiere place, & aprés lui les Seigneurs d'Argenton, de Montagu, de S. Pierre, Bosselle Vice-Roy en Roussillon, Guillaume de Cerisay & plusieurs autres.

Quelques années auparavant, sçavoir en 1470. Loüis de Harcourt presida aux Etats qui se tinrent à Caën au mois de Janvier, aprés quoy il travailla aux Francs-fiefs & nouveaux Acquests de la Province, assisté de Martin Pinard Evêque d'Avranches Confesseur du Roy, & de Guillaume de Cerisay Greffier du Parlement de Paris, Commissaires députez pour cét effet en la presence des trois Etats du pays, & ordonnerent que tous les heritages en quelque part qu'ils fussent en Normandie, possedez par des gens d'Eglise demeureroient entre leurs mains sans qu'ils pussent être à l'avenir contraints de payer aucune Finance, & que les Fiefs acquis par gens non Nobles leur demeureroient à droit heredital, proprietaire & foncier sans être contraints d'en vuider leurs mains: Le Roy par ses Patentes confirma ce qui s'étoit fait dans cette assemblée des Etats & ennoblit tous les Roturiers qui tenoient des Fiefs, voulant qu'ils jouissent des privileges des autres Nobles, sans payer ny les uns ny les autres aucune Finance pour l'avenir : de sorte que la Noblesse qui a pris son origine de la déclaration des Francs-fiefs est obligée à la memoire de notre Prelat de tout l'honneur & de l'éclat que reçoit maintenant leur Famille.

Loüis XI. ne pouvoit gueres donner de plus grandes marques de l'estime qu'il faisoit de notre Evêque qu'en lui accordant des Lettres patentes données à Milly en Gâtinois au mois d'Octobre de l'an 1477. par lesquelles il erigea en haute Justice les Baronnies, Terres & Seigneuries de l'Evêché de Bayeux, sçavoir, S. Vigor le grand, Neüilly-l'Evêque, Douvre, le Plessis Grimoul, la Ferriere Harenc, Cambremer, les Boisdelles, Harel, Lieux-Saints, Carcagny, Sommervieu, & plusieurs autres lieux. Dans ces Lettres le Roy marque qu'il a fait cette erection en faveur de Reverend Pere en Dieu le Patriarche de Jerusalem Evêque de Bayeux, son cher & feal

Digitized by Google

Couſin & Conſeiller, qui avoit ſervi le feu Roy ſon Pere, aux principales affaires du Royaume de France, & qui continuoit toûjours de ſervir l'Etat, comme auſſi pour demeurer quitte du dommage qui avoit été fait à l'Egliſe de Bayeux, en fortifiant la Ville & la réparant, & en conſideration que cette même Egliſe de Bayeux avoit été fondée par S. Exupere en l'honneur de la Ste. Vierge, & parce que les Corps & les Reliques de S. Raven, de S. Raſiphe, de S. Pantaléon, de S. Antonin, de S. Space, de S. Regnobert, & de pluſieurs autres Saints Martyrs, Confeſſeurs & Vierges, repoſoient en cette Egliſe. Et ſur l'oppoſition qui avoit été formée par Antoine Canart, dit de Laſtre Ecuyer, Vicomte d'Auge ou ſon Lieutenant, à cauſe de cette érection de la Haute Juſtice de l'Evêché de Bayeux pour la parroiſſe de Cambremer, Sa Majeſté par une grace ſpeciale fiſt mettre au néant l'oppoſition formée par ſes Lettres qui qualifient Loüis de Harcourt de notre cher & feal Couſin le Patriarche de Jeruſalem Evêque de Bayeux, & Baron de la Baronnie de Cambremer. XV. Siec. *Loüis 11. du nom.*

Le Roy Loüis XI. changeant de ſentiment ſuivant ſes intereſts, aprés avoir aboli en 1467. la Pragmatique Sanction pour obtenir du S. Siége ce qu'il vouloit, parla de la rétablir quand il vit que le Pape ne lui étoit pas favorable. Pour cét effet il fiſt aſſembler un Concile de l'Egliſe Gallicane à Orleans l'an 1478. ou ſe trouverent des Evêques de toutes les Provinces, & des Deputez de toutes les Univerſitez, avec pluſieurs Abbez, dont Loüis de Harcourt, comme le plus qualifié de tous les Prelats, fut le Preſident. Je paſſe encore pluſieurs autres actions célébres ou notre Evêque fiſt paroître ſon zéle, ſa ſcience, & l'eſtime que les Souverains faiſoient de ſa Perſonne, pour parler de ce qu'il fiſt dans ſon Diocéſe de Bayeux.

On ſçait que Loüis XI. quoy que Prince peu ſcrupuleux, comme il en donna tant de marques dans tout le cours de ſa vie, ne laiſſoit pas d'avoir une dévotion toute particuliere à la Sainte Vierge; ſes frequens Pelerinages à Notre Dame de Clery, qu'il enrichit de tant de preſens, en ſont d'aſſez fortes marques. Par une ſuite de cette même dévotion, ayant appris qu'il y avoit dans le Diocéſe de Bayeux, à trois lieuës de la ville de Caën, une Chapelle célébre par le concours des peuples qui y viennent, même des Royaumes étrangers, & par aſſiſtance qu'en reçoivent ſouvent

XV. Siec. les perſonnes malades & affligées; dans laquelle la Sainte Vierge eſt honorée ſous le nom de Notre Dame de la Delivrande, il réſolut d'y aller en Pelerinage. Loüis de Harcourt eut l'honneur de l'accompagner dans ce voyage de Dévotion, & comme cette Chapelle étoit ſituée dans ſon Diocéſe, il eut ſoin de faire recevoir le Roy dans les villes de Bayeux & de Caën, avec toute la magnificence poſſible. La Nobleſſe & la Bourgeoſie n'épargnerent rien pour témoigner leur zéle & leur reſpect dans l'entrée qu'ils devoient faire à leur Monarque, qui en parut fort content. Pour marquer ſa reconnoiſſance aux Habitans de la ville de Caën, & pour laiſſer en même-tems à la Poſterité quelque marque de ce pieux Voyage, il donna la place où l'on vend le poiſſon à l'Egliſe parroiſſiale de S. Pierre de cette Ville, ſuivant les Lettres qui leur en furent octroyées le 16. Aouſt de l'an 1473. & verifiées devant May de Houllefort Baillif de Caën, le 28. Septembre de l'an 1474. à la charge de célébrer une Meſſe tous les ans par le Curé & par les douze Prêtres habituez en cette Egliſe, en la preſence du Baillif & du Vicomte de Caën, le jour de la Fête S. Loüis 25. Aouſt, en memoire du bienfait qu'il leur avoit accordé. On voit l'effigie de ce Roy repreſentée ſous un pavillon, & au deſſous les armes de France, aux vitres de cette Egliſe.

Loüis II. du nom.

Notre Evêque ne fut pas moins liberal envers l'Egliſe de Bayeux, qu'il l'avoit été à celle de Narbonne. Dans le repertoire qui fut fait le 16. May de l'an 1475. des biens du Treſor de l'Egliſe de Bayeux, il y eſt fait mention de pluſieurs Reliques, d'Ornemens précieux, d'une Contre-table au chœur, & d'une Image de Notre Dame, le tout d'argent doré élevé en boſſe & richement travaillé, qu'il y donna: il eſt marqué qu'on y avoit employé 363. marcs d'argent 2. onces 3. gros. Mais les Calviniſtes qui pillerent cette Egliſe en 1562. n'avoient garde d'épargner un ouvrage ſi propre à raſſaſier leur avarice. Il écrivit même de ſa main l'argent qu'il lui coûta pour la conſtruction de la Tour de pierre bâtie en octogone ſur le milieu de l'Egliſe, d'un ouvrage admirable, & qui fut ruiné en partie lors qu'en 1676. le 13. Février, le feu y prît par hazard en racommodant le plomb qui couvroit la Nef. La ſomme ſe montoit à 4092. livres 12. ſols 6. deniers, qu'il paya l'an 1479.

Il

Il fonda ſix Obits en l'Egliſe de Bayeux pour le repos de ſon ame, pour leſquels il donna une ſomme conſiderable d'argent, dont le Chapitre acheta les Dixmes du Chef du Pont & de Ste. Mere-Egliſe. Comme ſes ſervices meritoient de grandes récompenſes, il obtint de Loüis XI. que toutes les fois que l'Evêché de Bayeux tomberoit en Regale, la Terre, Dixme, & Seigneurie de Sommervieu appartiendroit à la Fabrique de l'Egliſe, pour aider à entretenir les Bâtimens & fournir les Ornemens néceſſaires au Service, à condition que le Chapitre s'abſtiendroit de faire peſcher les Etangs, & de faire aucunes dégradations, afin que l'Evêque qui ſeroit pourvû de cette Dignité, trouvât toutes choſes en bon état. Par les Lettres écrites dans le Livre noir de la Fabrique dattées de l'an 1477. il eſt porté que cette Donation ſe fait à charge de faire des prieres. XV. Siec. *Loüis II. du nom.*

Nicolas Habart, un de ſes Prédeceſſeurs avoit commencé à conſtruire la Bibliothéque du Chapitre ; Loüis de Harcourt y mît la derniere main & l'enrichit en même tems de cent Volumes qu'il y donna l'an 1465. Et afin de conſerver toûjours la mémoire de S. Paul Evêque de Narbonne, il fonda ſa Fête dans l'Egliſe de Bayeux, qui ſe célébre tous les ans dans le Diocéſe le 22. jour de Mars. Il n'oublia pas non plus l'Univerſité de Caën, dont il augmenta la Bibliotheque de pluſieurs Volumes, & de laquelle il étoit Chancelier en qualité d'Evêque de Bayeux. Sa pieté s'augmentant avec ſes années, il fonda encore quatre Obits en l'Egliſe Metropolitaine de Roüen, pour être célébrés comme pour un Archevêque, les vendredis des Quatre-tems de l'année, en conſideration, dit-il, de la dévotion qu'il avoit envers la Bienheureuſe Vierge Marie, qu'il proteſte avoir été ſon refuge ordinaire, dont cette Egliſe eſt fondée, & pour le reſpect qu'il lui portoit en qualité de Suffragant. Mais comme il ne fourniſſoit pas comptant, la ſomme de huit cens écus d'or qu'il promettoit payer pour cette Fondation, il engagea au Chapitre de Roüen cent quinze marcs & cinq onces d'argent, en vaſes & vaiſſelle, juſqu'à ce qu'il payât la ſomme qu'il avoit promiſe. Les Lettres de cette Fondation furent expediées à Roüen l'an 1473. le 27. jour du mois d'Avril aprés Pâques, ſous le Pontificat du Pape Sixte IV. Ces Lettres qu'on voit encore au Treſor de l'Egliſe de Roüen, ſont ſcellées du Sceau de ſon Evêché & de ſa Cham-

XV. Siec. bre, où eſt empreinte une figure de l'Annonciation, & au deſſous les armes de Harcourt ſurmontées d'une Croix Patriarchale. On voit encore ces mêmes armes au bâtiment de l'Evêché dans la Cour Epiſcopale de Caën, où il fiſt bâtir un corps de logis.

Louis II, du nom.

Notre Evêque ayant acquis les trois villes de S. Denis en la Foreſt des Lyons, ſçavoir Fleury, Morigny, Ligny, & les biens qu'il avoit dans l'enclos de Roüen, de Jeanne Creſpin, Baronne du Bec-Creſpin & de Mauny, femme de Pierre de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie; il en diſpoſa en faveur de ſon Neveu & Filleul Loüis Havart. Marie Comteſſe de Harcourt & de Vaudemont ayant fait ſon Teſtament l'an 1474. en fiſt Executeur notre Loüis de Harcourt, qu'elle appelle ſon Neveu le Patriarche Evêque de Bayeux, avec Henry de Lorraine ſon Fils Evêque de Therouënne, & René Duc de Lorraine ſon petit Fils. De plus cette Princeſſe voulant exprimer la reconnoiſſance des ſervices que ce cher Neveu lui avoit rendus en diverſes rencontres, déclare qu'elle lui donnoit cent marcs du nombre de ſa vaiſſelle d'argent.

Sur ſes dernieres années, aprés avoir entrepris d'augmenter de moitié la ville de Bayeux, & fait bâtir les Boulevars appellés de S. Jean & de S. Georges; pour rendre un plus grand ſervice à la Ville, il eut deſſein de rendre navigable un lieu appellé Port, & en commença le deſſein; mais la mort qui empêche ſouvent les meilleurs deſſeins, priva ſa Patrie & le Public de ſes loüables entrepriſes. Il fut attaqué de mal lors qu'il étoit aux Etats aſſemblés à Tours, & s'étant fait tranſporter à Bayeux pour mourir entre les bras de ſa ſainte Epouſe qu'il avoit tant cherie pendant qu'il avoit vécu, il rendit ſon ame à ſon Createur le 14. jour de Decembre, ſi nous en croyons l'Auteur du Livre intitulé *Neuſtria Pia*, ou le 15. ſelon le Genealogiſte de la Maiſon de Harcourt de l'an 1479. Il fut inhumé dans le Chœur de ſon Egliſe ſous l'Aigle. Les Calviniſtes ayant violé ſon Sepulchre en 1562. répandirent ſes cendres de côté & d'autre; mais ſa mémoire s'eſt conſervée ſous le Mauſolée de la Croix de l'Egliſe qu'il fiſt bâtir.

Tol. 559.

Les grands biens dont il avoit comblé l'Egliſe de Bayeux, lui firent donner le nom de *ſecundus ab Odone primo*. Car comme Odon I. établit les Proceſſions du mercredi & vendredi des

Feries du Carême, de même Loüis de Harcourt fonda ſix Obits pour les jours de Feries qui tombent dans ce même-tems. Tous les jours à la Meſſe du Chœur, on dit pour lui le Pſeaume *Lætatus ſum*, & à toutes les Meſſes des Défunts, qui ſe chantent dans le Chœur avant l'*Agnus Dei*, on pſalmodie le *De profundis*, pour le repos de ſon ame. XV. Siec. *Loüis II du nom.* Act. an. 1477. in Reg. Eccl. Baioc.

Les armes que portoit pleines Loüis de Harcourt, étoient de Gueules faſcées d'or de deux pieces. Sa deviſe étoit S. Michel armé d'une épée & d'un bouclier aux armes de France, ſçavoir d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, & triomphant du Dragon infernal abbatu ſous ſes pieds avec ces paroles, *nemo eſt adjutor meus niſi Michaël.* Sa monnoye étoit marquée de ſes armes, ſurmontée d'une Croix d'or à deux croiſillons ou Patriarchale, avec cette inſcription gravée, *Ludovicus de Harcourt Dei gratiâ Patriarcha Hieroſolymitanus.* On en gardoit encore en 1549. dans le treſor de l'Egliſe de Bayeux 29. pieces toutes d'argent; mais elles ont été diſſipées depuis ce tems là pendant le malheur des guerres. Il y en avoit auſſi à Paris dans le riche & curieux cabinet de M. Charon Auditeur en la Chambre des Comptes. Les mémoires de l'Abbaye de Lyre dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre, ne nous laiſſent aucun doute touchant le lieu & le jour de la mort de Loüis de Harcourt. Ils nous apprennent que ce fut à Tours qu'il mourut pendant la tenuë des Etats, le 14. Decembre de l'an 1479. La datte de cette mort a été trouvée au commencement d'un manuſcrit qui contient les Sermons de S. Auguſtin, avec quelques fragmens de S. Ambroiſe. Elle eſt écrite de la main de Jean Borard Religieux profès de cette Abbaye qui vivoit pour lors, voicy les paroles; *Anno Domini milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo nono obiit Turonis Reverendiſſimus in Chriſto Pater & Dominus Domnus Ludovicus de Harcuria Patriarcha Jeroſolymitanus, Epiſcopus Bajocenſis & adminiſtrator ſeu commendatarius hujus Cœnobii Lyrenſis, die decima quarta menſis Decembris. Ejus corpus in Eccleſia Bajocenſi requieſcit. Animæ verò ſuæ parcat Chriſtus, & quorum in terris vitam gerebat, eorum perpetuò in cœlis lætetur conſortio, præſtante eodem Domino noſtro Jeſu Chriſto, qui cum Patre & Spiritu ſancto, vivit & regnat, per omnia ſæcula ſæculorum. Amen.*

XV. Siec. Dans l'ancien Martyrologe de l'Abbaye de Lyre, la mort de Loüis de Harcourt eſt écrite en gros caractéres en ces termes. *Decimo nono calend. Ianuarii obiit Reverendiſſimus in Chriſto Pater Dominus Ludovicus Patriarcha Ieroſolymitanus commendatarius hujus loci & Epiſcopus Bajocenſis.*

CHARLES DE NEUCHASTEL LX. EVÊQUE.

CHAPITRE LXVIII.

CHARLES DE NEUCHASTEL LX. Evêque de Bayeux fut le Succeſſeur de Loüis de Harcourt. Ce Prelat étoit d'une naiſſance diſtinguée dans le monde, puiſqu'il ſortoit des Seigneurs de Neuchaſtel en Suiſſe dans l'Evêché de Lauſanne, & dont pluſieurs avoient été honorés du Collier de la Toiſon d'or. Son Pere s'appeloit Jean de Neuchaſtel Seigneur de Montargis Chevalier de la Toiſon d'or, & ſa Mere Marguerite du Château. Il nâquit à Bruxelles Ville capitale des Païs bas. Sa Famille n'a pas été moins illuſtre dans l'Egliſe que dans le Siécle. On compte au nombre de ſes Parens un Jean de Neuchaſtel Cardinal, Evêque d'Oſtie, un Antoine de Neuchaſtel Evêque de Tulles, & un Humbert Evêque de Baſle. Charles de Neuchaſtel ſe conſacra de bonne-heure au ſervice des Autels, & ſe fiſt Religieux de S. Benoiſt, dans l'Abbaye du Bec. Peu de tems aprés ſa Profeſſion, il devint Abbé de S. Paul de Beſançon qu'il poſſeda en Commande, & enſuite Abbé de S. Etienne de Caën. La pieté que

Gal. Chriſt. to. 1 fol. 133. to. 2 fo 341.

Gal. Chriſt. t 3. f. 304. & 1101.

Ex Regiſt. Charr. par. ab an. 1478. ad an. 1488. tit. 205. n. 364.

Gal. Chriſt. to. 1. ut ſup.

Neuſt. Pia. fol. 654.

Charles de Neuchaſtel fiſt paroître dans toutes ſes actions, & la maniere dont il gouverna ſes Religieux, le firent conſiderer à la Cour des Princes. Il merita par ſon habileté dans les affaires, d'entrer dans leurs Conſeils & ſa naiſſance jointe à ſes grandes qualitez lui procurerent la dignité de Comte du Saint Empire. XV. Siec. *Charles de Neuchaſtel.*

Charles ſe vit bientôt aprés élevé à de plus grands honneurs, par le choix que ſon fiſt de ſa Perſonne pour le placer ſur le Siége de Beſançon ſan 1462. aprés la mort de ſ'Archevêque Quentin Menart. Ceux qui ont fait ſ'Hiſtoire des Archevêques de Beſançon, nous diſent qu'il s'acquitta de ſes obligations en bon Paſteur, & que ſa conduite lui merita ſaffection & les bonnes graces de ſ'Empereur & du Roy de France. Aprés la mort de Loüis de Harcourt, le Chapitre de Bayeux qui ſavoit connû lors qu'il étoit Abbé de S. Etienne de Caën, jetta les yeux ſur lui, & le choiſit pour ſon Evêque le 27. Janvier de ſan 1479. En qualité de Suffragant, il fiſt le ſerment ordinaire à ſ'Egliſe Metropolitaine de Roüen le 8. jour de Mars de ſan 1480. Le 8. jour de Juin ſuivant, il prit poſſeſſion de ſ'Evêché de Bayeux par Procureur; & lui-même la prit en perſonne le 10. jour de Decembre de la même année. Gal. Chriſt. to. 1. ut ſup. Reg. Eccl. Baioc. Reg. Capit. Rotho. ante Palcha. Ex Regiſt. Theſ. Char. cott. 205. an. 1478. 1479. 1480. n. 364.

Cependant comme Charles de Neuchaſtel étoit étranger, il eut beſoin de Lettres pour ſe faire naturaliſer, & elles lui furent accordées par Loüis XI. au Pleſſis-Lez-Tours au mois d'Avril de ſan 1480. Aprés quoy il rendit hommage au Roy en perſonne, pour le temporel de ſon Evêché, & ſAveu en fut regiſtré dans la Chambre des Comptes le 11. jour d'Octobre de ſan 1482. Ex Regiſt. Cam. Cõp. patt. à D. de vion d'Her. aud. comm. cott. 708.

Aprés avoir rendu ſes devoirs à ſon Egliſe Metropolitaine, il vint à Séez pour y faire la conſecration de ſEvêque de cette Ville Gilles de Laval. Cette cérémonie ſe fiſt le 29. Avril de ſan 1480. ayant pour aſſiſtans ſEvêque de Porphire, & Jean de Vaſſe Evêque de Liſieux. Mais ſoit que Charles de Neuchaſtel par une coûtume qui n'étoit que trop commune en ce tems là, eût gardé ſon Archevêché, avec ſEvêché de Bayeux, & qu'il donnât toute ſon application à ſa premiere Epouſe, ſoit qu'il paſſât la plus grande partie de ſon tems à la Cour, ſoit pour quelqu'autre raiſon qui nous eſt inconnuë, nous ne voyons preſque aucunes marques de ſa reſidence à Bayeux. Il y a pluſieurs Actes dans le Chapitre, qui font foy que ſes Grands Vicaires avoient ſeuls le gouvernement du Diocéſe, & dans un Acte du 3. Fevrier de Gal. Chriſt. to. 3. f. 973. & Hi. Har. to. f. 868. Reg. Capit. Baioc. an. 1486. 1495. 3. tet. &c.

Digitized by Google

XV. Siec. l'année 1495. & dans quelques autres, ce Prelat ne prend que la qualité d'Administrateur de l'Evêché de Bayeux.

Charles de Neuchastel. Nous apprenons des Regîstres du Chapitre qu'un des Chanoines nommé Pierre Courtain qui possédoit la Prébende de Moon & qui avoit été pendant six ans Commensal de notre Evêque, oubliant son devoir & les obligations qu'il avoit à son Bienfaicteur, perdit le respect & dît des paroles outrageantes contre lui. Charles indigné de voir qu'un Ecclesiastique qui lui étoit redevable de sa fortune, & qui avoit été si long-tems son Domestique, le traitât si indignement, s'adressa au Chapitre, lui demanda réparation d'honneur, & lui remît tous ses interests, l'ayant laissé entierement le Juge de son affaire. Cecy se passa au commencement de l'année 1486. mais nous ne sçavons ce qui fut ordonné en consequence des plaintes que fit ce Prelat.

La même année & la suivante Jean Macquerel Chanoine de Bayeux, & Grand Vicaire de Charles de Neuchastel, presenta sa requête au Chapitre au nom de son Evêque, comme Administrateur de l'Evêché de Bayeux, afin d'avoir le passage libre par la cour d'Artenay pour entrer dans son Eglise, parce que quelques Chanoines s'y étoient opposés ; mais le Chapitre de Bayeux n'eut aucun égard à leur opposition, & sa demande lui fut accordée. Il demanda aussi qu'on eût soin de garder les Statuts de l'Eglise, & dans le Synode il fit ses protestations contre tout ce qui se feroit de contraire & de préjudiciable à la dignité & à l'autorité Episcopale.

L'an 1492. Henry Roy d'Angleterre, jaloux de l'aggrandissement de la Monarchie Françoise par le Mariage de Charles VIII. avec l'Heritiere de Bretagne, se ligua avec Maximilien Roy des Romains pour faire la guerre à la France, & ayant mis sur pied une puissante Armée, descendit à Calais & mît le siége devant Boulogne, pendant que d'autres troupes débarquerent à la Hougue pour ravager la Basse Normandie. Charles de Neuchastel étoit alors dans son Château de Neüilly, & ne trouvant pas pour lui de seureté à se mettre en chemin pour se sauver ailleurs, à cause des coureurs & des partis qui se détachoient du corps de l'Armée, il prît la resolution de s'y renfermer avec ses Vassaux, & quelque milice qu'il fit lever. La Place fut mise en deffense, chacun travaillant pour mettre sa vie & ses biens en seureté ; de

Reg. Capit. an. 1486.

Digitized by Google

XV. Siec.

ſorte que les Anglois y ayant mis le Siége, furent en obligation de le lever quelque tems aprés, n'ayant pû venir à bout de le forcer.

Charles de Neufchaſtel.

Quoy que cét Evêque fût ſouvent abſent de ſon Evêché, la Diſcipline Eccleſiaſtique ne laiſſa pas d'y être obſervée exactement, par les ſoins & le zéle de ſes Grands Vicaires & de ſes Officiers. Pendant ſon Epiſcopat il s'établit une Confrairie dans l'Egliſe de S. Sauveur de Caën qui y eſt encore maintenant, à laquelle Jean Pohyer Official de Bayeux donna des Reglemens le 27. d'Avril de l'an 1480. Nous avons auſſi une déliberation du Chapitre du 21. Aouſt de l'an 1493. par laquelle deux Chanoines de l'Egliſe, ſçavoir Jean du Veſt Chanoine de la Vieille, depuis Evêque de Vence, & Paul Amet Chanoine de Colombieres, furent condamnés à une peine Canonique, pour avoir excité du trouble & cauſé du ſcandale pendant le tems de la Proceſſion ſolennelle, que l'on faiſoit alors dans l'Egliſe.

Ex Regiſt. Eccl. S. Salvat.

Reg. Cap. Baioc.

Notre Evêque ne fut pas moins magnifique & liberal envers ſon Egliſe, que l'avoient été ſes Prédeceſſeurs. La premiere marque de ſa liberalité, fut une cloche conſiderable qu'il donna pour ſervir d'Horloge à la Tour de plomb, ſituée au milieu de la Nef, ſur laquelle il avoit fait mettre les vers ſuivans.

Noſco diem clarè, per bis duodena ſecare,
Tempora ſemper ego, ſecla, dieſque rego.
Me vigil audit, amat, ſomnos piger abdere clamat.
Dum ſono me reprobat iſte, ſed ille probat.
In forma tali ſeptem compacta metalli
Millibus, hic probites pondera ſi dubites.
Bis ſeptingentis centenos inſere, demptis.
Quinque ter almifice pondera ab artifice.

De plus l'on y voyoit le nom de notre Evêque, & ceux des quatre Dignitez & des dix-ſept Chanoines de l'Egliſe Cathédrale, qui avoient peut-être contribué de quelque choſe à cét Ouvrage important, & que nous allons rapporter de la maniere qu'ils étoient écrits.

Carolus de Novo Caſtro Archiepiſcopus Biſuntinus & Epiſcopus Baiocenſis.

Digitized by Google

XV. Siec. *Guillelmus de Bailleul, Decanus,*
Robertus d'Argouge, Cantor.
Urſinus Thibout, ſcholaſticus.
Charles de Neuchaſtel. *Joannes Vaultier, Cuſtos.*
Renatus Fabric, Canonicus de Barbieres.
Joannes Milet, Canonicus de Sainte Honorine.
Joannes Potier, Canonicus des Eſſarts.
Nicolaus le Teinturier, Canonicus Sancti Martini.
Joannes Plubel, Canonicus de Breceio.
Paulus Amet, Canonicus de Colomberio.
Joannes Frizel, Canonicus de Montio.
Ludovicus Beauvoiſin, Canonicus de Tanis.
Joannes Boulin, Canonicus de Danvou.
Leo Conſeil, Canonicus Sancti Petri.
Petrus Courtin, Canonicus de Moone.
Petrus Barbe, Canonicus de Gueron.
Guillelmus Scriptoris, Canonicus de Landis.
Guillelmus Roger, Canonicus de Culeyo.
Bartholomæus d'Aune, Canonicus Sancti Laurentii.
Joannes Macquerel, Canonicus Sancti Joannis.
Rolandus de Bar, Canonicus de Feugueroles.

Mais comme cette Cloche étoit extrêmement peſante, elle manqua par les anſes en 1568. n'en étant reſté que deux qui la ſoûtinrent encore quelque tems, avec un chaſſis qu'on y avoit mis par précaution. Ainſi comme on apprehendoit que par ſa cheute elle ne ruinât la Tour & les Voutes, par un Acte Capitulaire elle fut deſcenduë, & on la fiſt fondre. De ſon métail, on en compoſa pluſieurs petites Cloches qui ſervoient à avertir quand l'heure devoit ſonner, & ſur leſquelles on avoit ajuſté les differens tons de la Muſique, enſorte qu'à toutes les heures, elles chantoient l'Antienne *Regina Cœli.* Elles marquoient auſſi les demi-heures & les quarts d'heures. On en fiſt de plus une autre Cloche pour ſervir de beffroy. Mais par la faute d'un ouvrier en plomb, qui travailloit ſur la voute de la Nef, & qui y avoit laiſſé du feu pendant qu'il étoit allé dîner, tout cét Ouvrage fut conſumé par le feu qui y prit, n'étant reſté de la Nef que les deux piramides de pierre qui ſont aux deux côtez du Portail.

Cét accident arriva le 13. Février de l'an 1676.

Une

Digitized by Google

Une autre marque de la liberalité de notre Prelat, fut la donation qu'il fiſt d'une Image ou Statuë de la Sainte Vierge d'argent maſſif, qui portoit l'Enfant Jeſus entre ſes bras, du poids de plus de cent marcs, pour être miſe au milieu du grand Autel ſur la table des ornemens entre les chandeliers. Enfin par ſon Teſtament fait le 15. jour de Juillet de l'an 1498. il laiſſa 400. livres pour être employées à fonder un Obit pour le ſalut de ſon ame. Charles de Neuchaſtel à laiſſé une tache à ſa memoire, étant entré ouvertement dans les intereſts de Maximilien Archiduc d'Autriche & de Marguerite ſon Epouſe. Il ſe revolta contre Loüis XI. ſon légitime Souverain, ce qui lui attira les juſtes reſſentimens de la colere de ce Prince. Mais il reconnut bientôt ſa faute, & étant rentré dans ſon devoir, Loüis XI. lui fiſt delivrer des Lettres de graces & d'abolition.

Il eut ſoin de réformer le Breviaire de ſon Egliſe de Beſançon, & d'y publier des Statuts Synodaux, l'an 1495. Voila tout ce que nous ſçavons de cét Evêque, qui au retour du Sacre de Loüis XII. fait à Rheims l'an 1498. tomba malade au Ponteaudemer, où il mourut le 25. Juillet aprés avoir fait ſon Teſtament, & ordonné qu'on tranſportât ſon corps à Bayeux. Il y fut inhumé le 1. jour d'Aouſt dans le chœur de l'Egliſe Cathédrale, devant l'Autel à la gauche d'Odon de Loris, aprés avoir été 36. ans Archevêque de Beſançon, & 18. Evêque de Bayeux. Ses armes étoient de Gueules, à la face d'argent.

XV. Siec.

Charles de Neuchaſtel.

Pithou lib. de lib. Gall. c. 7. act. 38.

Reg. Cart. Reg. Pariſ. & Pithou l. de lib. Gal.

Ex Eccleſ. Biſunt. Ex Baioc. Reg.

Ex aſpectu & ſcript. Pavimenti in dict. loc. Cho.

Digitized by Google

LES DOYENS
ET LES AUTRES
PERSONNES ILLUSTRES
DU DIOCE'SE
DE BAYEUX
QUI ONT FLEURI EN VERTU ET EN SCIENCE
DANS LE XV. SIECLE.

CHAPITRE LXIX.

1. Richard III. du nom XX. Doyen. 2. Barthelemy XXI. Doyen. 3 Jean du Homme XXII. Doyen. 4. Guerry de Magny XXIII. Doyen. 5. Laurent le Berruyer XXIV. Doyen. 6. Martin Pinard XXV. Doyen. 7. Pierre IV. du nom XXVI. Doyen. 8. Guillaume le Bailleuil XXVII. Doyen. 9. Jean du Val XXVIII. Doyen. 10. Guy de Malsec Cardinal. 11. Adam Caſtelin, Evêque du Mans. 12. Jean Loyer. 13. Nicolas de Clemangis. 14. Brando de Caſtiglione. 15. Roland & Anthoine de Talens. 16 Radulphe Bouvery 17. Guillaume Chartier, Evêque de Paris. 18. Jean Chartier 19. Alain Chartier 20. Jean Bochard, Evêque d'Avranches, 21 Enguerrand Signard, Evêque d'Auxerre. 22. Thomas Bazin, Evêque de Liſieux.

1. *Richard III. du nom XX. Doyen.*

RICHARD III. du nom Fils du Baron de Courcy, proche le Bourg de S. Pierre Sur-Dive, étoit Chanoine de Bayeux, lors qu'en 1419. il en fut élû Doyen par le commun Suffrage des Capitulans de cette Egliſe. Il poſſeda cette Dignité pendant deux ans ſans aucun trouble; mais le 10. Mars de l'an 1421. lors qu'il préſidoit au Chapitre, Robert Portefaix Chanoine de la même Egliſe, lui preſenta en vertu d'une procuration, les proviſions que Jean du Homme avoit obtenuës en Cour

Reg: Cap. Baioc. fol. 20. & 21.

Digitized by Google

de Rome de cette même Dignité. Richard qui avoit une extrême averſion pour les procez, aima mieux abandonner ſon droit & ſa place que d'entreprendre un procez long & fâcheux, qui peut-être auroit duré pluſieurs années. XV. Siec.

LE Necrologe de l'Egliſe de Bayeux fait mention de l'Obit que fonda ce Barthelemy qui étoit Doyen de Bayeux. Cét Obit tombe le 8. jour d'Avril, mais on ne trouve point l'année de ſa fondation, ni ce qu'il donna pour cet effet. Cependant je place icy ce Doyen, parce qu'encore que Richard de Courcy ſe fût démis volontairement de ſa Dignité en faveur de Jean du Homme, en vertu de la Bulle qu'il avoit obtenuë du Pape Martin V. nous ne voyons pas neanmoins que celui-cy en ait pris poſſeſſion dans le même-tems, ſoit parce qu'il étoit Grand Vicaire & Official de l'Evêque, & qu'il ne pouvoit pas exercer la Juriſdiction du Chapitre ni celle de ſon Evêque en même tems, ces deux Tribunaux étant incompatibles dans une même perſonne, ſoit pour quelqu'autre raiſon que nous ne connoiſſons pas. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que dans tous les Actes du Chapitre il n'eſt fait aucune mention de Jean du Homme, depuis la Démiſſion volontaire de Richard de Courcy, qui ſe fiſt en 1421. juſqu'en 1433. C'eſt ce qui m'a porté à mettre icy Barthelemy, qui ſans aucune conteſtation a été Doyen de l'Egliſe Cathédrale, ne trouvant point d'endroit ailleurs ou je le puiſſe placer. 2. *Barthelemy. XXI. Doyen.*

JEAN DU HOMME, étoit Vicaire General & Official de Nicolas Habart LVII. Evêque de Bayeux. Quoy qu'il eût obtenu dés l'an 1421. des Lettres du S. Siége pour dépoſſeder Richard de Courcy de la dignité de Doyen, comme nous avons dit cidevant; neanmoins nous ne voyons pas que ces Lettres ayent eu leur effet qu'en 1433. qui fut l'année qu'il fonda la derniere Proceſſion du Carême dans la Chapelle de S. Thomas de Cantorbery, ſituée dans la maiſon du Doyen, dont les deniers furent payez aprés ſa mort par les Executeurs de ſon Teſtament. L'année ſuivante, comme nous l'apprennent les mêmes Regiſtres, il permuta ce Bénéfice avec celui du Scholaſtique de la même Egliſe. On fait ſon Obit dans l'Egliſe Cathédrale le 19. Aouſt. 3. *Jean du Homme, XXII. Doyen.* Reg. Conc. Cap. Baioc. 1431&1449 fol. 8.

Digitized by Google

XV. Siec.

4. *Guerry de Magni, XXIII. Doyen.*

NOus ne ſçavons de ce GUERRY DE MAGNI, rien autre choſe ſi non qu'il a été Doyen de Bayeux, & qu'il a fondé un Obit que les Chanoines de cette Egliſe font le 14. Février. Peut-être étoit-ce lui qui avoit permuté ſa dignité de Scholaſtique avec celle de Jean du Homme.

5. *Laurent le Berruyer XXIV. Doyen.*

NOus apprenons des Regiſtres du Chapitre de Bayeux, que LAURENT LE BERRUYER prît poſſeſſion de la dignité de Doyen en 1436. Mais on ignore le reſte de ſes actions, ſans qu'on en ſçache autre choſe, ſi non qu'il mourut peu de tems aprés qu'il en fut revêtu.

6. *Martin Pinard, XXV. Doyen, depuis Evêq. d'Avranches.*

MARTIN PINARD, né dans la parroiſſe de Nonant ſituée à une lieuë de Bayeux, étoit un Perſonnage que ſa profonde erudition rendit recommandable dans l'Egliſe. Eugene IV. Souverain Pontife, qui ſelon Platine ne ſe ſervoit que de gens d'un grand merite, le fiſt ſon Secretaire. Il poſſeda dans l'Egliſe de Bayeux la Prébende de Froide-Ruë : Et en 1437. la dignité de Doyen étant venuë à vaquer, il y fut nommé par le Chapitre, qui en cette occaſion conſidera bien autant ſon merite que les preſſantes recommendations du Pape Eugene. Pinard obtint en même tems un Bref de ce Pape, qui lui permettoit d'abatre un vieux bâtiment qui étoit dans ſon jardin preſt à tomber, & qui nuiſoit plus qu'il ne ſervoit. Il en obtint encore un autre en qualité de ſon Secretaire, qui lui accordoit le pouvoir d'abſoudre les Perſonnes excommuniées du Diocéſe de Bayeux ; mais l'Evêque Zanon de Caſtillon, qui regardoit cette entrepriſe comme un attentat fait à ſon autorité, le fiſt revoquer par le Pape comme ſubreptice. Cette petite mortification n'empeſcha pas ce Doyen d'obtenir encore de ſon Bien-faicteur le Pape Eugene en 1440. la confirmation des Annates des Prébendes vacantes pour le Chapitre de l'Egliſe de Bayeux, auquel il donna une ſomme conſiderable pour ſon Obit, qui ſe fait le 24. jour de Mars. Dans la ſuite il fut comblé de nouveaux honneurs, ayant été élû en 1442. Evêque d'Avranches, & non pas de Bayeux, comme l'ont avancé mal à propos quelques Auteurs. Il gouverna ce Diocéſe pendant dix ans avec beaucoup de ſageſſe, il fiſt pluſieurs biens à ſon Egliſe,

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 9.

Gal. Chriſt. to. 2. ut ſup.

Lib. Nig. Cap. f. 30.

Gal. Chriſt. ut ſup. to 2. fol. 9.

Ms. Rob. Cæn. ap. D. Big. Roth.

Digitized by Google

& mourut au mois de Janvier de l'an 1452.

NOus croyons que ce PIERRE IV. du nom qui ſucceda dans le Doyenné à Martin Pinard étoit Pierre Barbo Venitien, Fils de Nicolas Barbo & de Polixene Sœur du Pape Eugene IV. Il nâquit le 25. Février de l'an 1418. Il avoit été deſtiné au negoce, & il méditoit même de faire un voyage dans les Pays Etrangers pour y mieux réüſſir, mais la nouvelle qu'il eut de l'élevation de ſon Oncle au Pontificat, lui fiſt changer de deſſein. Il eut d'abord une charge de Protonotaire Apoſtolique, de ceux qu'on appelle participans, & l'Archidiaconé de Boulogne; aprés quoi il entra dans les Prelatures, ayant eu l'Evêché de Cervie en la Romagne & celui de Padouë. Son Oncle le fiſt Cardinal Diacre du Titre de Sainte Marie la Neuve en 1440. Et quelque tems aprés il eut le Titre de Saint Marc comme Cardinal Prêtre. On le louë de ſa prudence & de ſon habileté à bien manier les affaires. Il fut attaqué de la Peſte, & pour obtenir ſa gueriſon on le porta à Notre Dame de Laurete: là dans un ſonge qu'il eut, il fut aſſuré qu'il recouvriroit ſa ſanté & qu'il ſeroit un jour Pape: l'évenement répondit aux promeſſes, puiſqu'il réchapa de ſa maladie, & qu'en 1464. il fut élevé ſur le Saint Siege ſous le nom de Paul II. Pour parler maintenant de ce qui nous regarde nous liſons dans les Regiſtres du Chapitre de Bayeux que Martin Pinard ayant été élû Evêque en 1442. on lui donna pour Succeſſeur dans ſa dignité de Doyen *Pierre Cardinal Diacre* ſans déſigner ſon Titre, & qu'il en priſt poſſeſſion par Procureur le 12. Novembre de la même année. Mais les grandes affaires dans leſquelles il fut occupé par les Souverains Pontifes Nicolas V. & Calixte III. ne lui ayant pas permis de venir prendre poſſeſſion de cette Dignité, ni de s'acquiter des devoirs qui y ſont attachés, il s'en démit en 1444. ce qui nous porte volontiers à croire que ce Cardinal Diacre nommé Pierre qui poſſedoit alors le Doyenné de Bayeux, étoit le Neveu d'Eugene IV. c'eſt que ce nom & cette qualité de Diacre ne convient à aucun des autres Cardinaux qui rempliſſoient la Cour de Rome ſous le Pontificat de ce Pape.

7. *Pierre IV. du nom XXVI. Doyen qu'on croit avoir été Paul II.*

Ciscon. in Pont. Rug. IV. prom. 1. Turſel. lib. 2. Hiſt. Lau. c. 1.

Regiſt. Cap. Bai. 1442. fol. 235.

Ciscon. in Eugen. IV. fol. 1135. Edit. Rom. 1.

GUILLAUME le BAILLEUIL IV. du nom, étoit du Dioceſe de Séez, d'un lieu nommé Duhomme dans la Vicom-

8. *Guillaume le Bailleuil IV. du*

Digitized by Google

XV. Siec. nom XXVII Doyen.

té de Falaiſe ; ſon Pere lui avoit laiſſé des biens conſiderables qui le rendoient Seigneur de Meſſey & de Renoüart : le premier de cette Famille eſt connu chez Ordry Vital en 1082. ſous le nom de Radulphe ou de Raoul ; l'Auteur de l'Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt parle fort au long de cette Famille. Guillaume eut pour Pere Henry Seigneur de Renoüart & Catherine de Merle, c'étoit le ſecond des trois enfans qui ſortirent de leur mariage : il prit le parti de l'Egliſe & obtint un Canonicat dans l'Egliſe de Bayeux ; aprés que Pierre ſe fut démis volontairement du Doyenné, Guillaume en prit poſſeſſion par Procureur le 9. Novembre de l'an 1444. en vertu d'un Bref Apoſtolique. Il en prit poſſeſſion en Perſonne au mois d'Avril de l'an 1448. & fut inſtalé dans ſa Chaire aprés être entré par la porte qui fait face à la maiſon du Doyenné. Le ſamedi 26. Octobre de la même année, il arriva à ce Doyen un accident trés-fâcheux dont on lui fiſt une ample réparation d'honneur. Un nommé Guillaume Hebert qui conduiſoit une troupe de Soldats Anglois, la Normandie étant encore alors ſous leur domination, étant venu à Bayeux, de Carentan où il étoit en garniſon, attaqua le Doyen dans le Cimetiere, & le maltraita rudement. Cette action fiſt grand bruit, Guillaume en porta ſa plainte à l'Echiquier, lequel aprés l'avoir examinée avec maturité, ordonna que pour réparer l'injure faite au Chef du Chapitre de l'Egliſe de Bayeux, Hebert qui l'avoit commiſe lui feroit publiquement réparation d'honneur devant la porte de l'Egliſe, aprés avoir demandé pardon à Dieu & à la Sainte Vierge, ayant deux flambeaux allumés aux deux mains, les genoux en terre, qu'il donneroit à l'Egliſe deux cierges peſant dix livres & vingt livres en argent, aprés quoi il reçût l'abſolution du Grand Vicaire de l'Evêque.

Hiſt. Har. de la Roque t. 2. p. 1400. & ſui.

Reg. Capit. Baioc an 1448. fol. 276.

Les François ayans gagné la bataille de Fourmigny ſur les Anglois l'an 1450. les Troupes du Roy ſous la conduite du Comte de Dunois vinrent mettre le Siege devant la ville de Bayeux, qui étoit encore entre les mains de ces Etrangers, elle ſe rendit au bout de 15. jours au mois de May. Le Chapitre députa quelque tems aprés ce Doyen avec un Chanoine nommé le Fèvre vers le Roi qui étoit au Pont-de-l'Arche l'aſſûrer de la fidelité des Habitans. En 1476. Guillaume par une déli-

Concluſ. Capit. Baiocenſ.

Digitized by Google

beration du Chapitre, fiſt faire un Inventaire general des Biens & des Ornemens de l'Egliſe Cathédrale comme il s'étoit pratiqué cent ans auparavant. Il donna des marques de ſa pieté en faiſant preſent à l'Egliſe de deux chandeliers d'argent, à charge qu'on les porteroit à la Proceſſion generale, qui ſe fait la derniere ſemaine de Carême, à la Chapelle ſaint Thomas placée dans la cour du Doyenné. XV. Siec. Reg. Cap.

Guillaume le Bailleuil fut un des Députés du Chapitre du 14. Juillet de l'an 1477. qui furent nommés pour paſſer l'acte qu'on fiſt de l'échange du ſecond Fief de Sommervieu, qui appartenoit au Chapitre, avec Loüis de Harcourt Patriarche de Jeruſalem & Evêque de Bayeux, pour les Dixmes de la parroiſſe de Chef-du-Pont dans le Diocéſe de Coûtances qui lui appartenoient. Ce fut lui qui procura que l'on fiſt dans le Diocéſe de Bayeux l'Office double des Saints Gervais & Protais qui ſont les Patrons d'une des Egliſes de Falaiſe qu'il regardoit comme ſa Patrie. Le jour de la Fête des ſaints Raven & Raſiphe de l'an 1476. le Chapitre aſſemblé reçût la fondation de ſon Obit : Et en 1482. il ordonna par ſon Teſtament qu'on l'enterreroit devant le grand Autel des Cordeliers de Falaiſe, & qu'on payeroit une certaine ſomme à toutes les Parroiſſes par où l'on feroit paſſer ſon corps en le portant dans le lieu qu'il avoit deſtiné pour ſa ſepulture. Il mourut au Frêne proche Falaiſe le 16. Février de l'an 1482. qui eſt le jour que l'on fait ſon Obit dans l'Egliſe Cathédrale de Bayeux ſuivant ſa Fondation, & à laquelle il a fait pluſieurs autres biens. Lib. nig. Capit. fol. 54. Martyr. Baioc. 19. Juin.

JEAN du VEST étoit de la Province du Dauphiné, Protonotaire du Saint Siege, & reſident ordinairement à la Cour de Rome, où il étoit employé à des affaires importantes. Il poſſedoit dans l'Egliſe de Bayeux la Prébende de la Vieille, & aprés la mort de Guillaume le Bailleuil, il obtint par ſon credit la dignité de Doyen que lui donna le Pape Sixte IV. Cette voye dont il ſe ſervit pour avoir ce Bénéfice, le rendit odieux au Chapitre, qui lui ſuſcita juſqu'à cinq Competiteurs, ce qui fut la cauſe de pluſieurs procez. Lors qu'il vint prendre poſſeſſion de ſa Dignité, les Chanoines refuſerent de lui rendre les honneurs accoûtumés; mais enfin il ſçût ſi bien les gagner par ſes manie- 9. Jean du Veſt. XXVIII. Doyen depuis Evêque de Vence.

Digitized by Google

XV. Siec. res honnêtes & genereuſes, par ſa douceur & ſa patience, qu'ils changerent de conduite, & ſe repentirent du peu d'égards qu'ils avoient eu pour ſon merite. Mais lors qu'on commençoit à avoir beaucoup de conſideration pour lui dans le Chapitre de Bayeux, il permutta ſon Doyenné avec Gabriel le Veneur, pour l'Abbaye de ſaint Pierre des Cannes de l'Ordre de Saint Benoiſt dans l'Archevêché de Narbonne. Cependant Jean du Veſt n'en demeura pas là, car en 1491. il fut nommé Evêque de Vence ſous la Métropolitaine d'Ambrun, où il mourut en 1495. ayant eu pour ſon Succeſſeur dans cette Prelature ſon Frere Aimar du Veſt.

Gal. Chriſt. to. 4. in Abbat. de Can.

10. *Guy de Malſec Sous-Chantre de Bayeux & depuis Cardinal.*

GUI de MALSEC ſortoit d'une Famille noble de la Guyenne nommée autrement Malafiette, il étoit neveu du Pape Gregoire XI. du côté de ſa Sœur. Il fut Sous-Chantre de l'Egliſe de Bayeux, & nous liſons dans les Regiſtres de cette Egliſe, que le 11. Juillet de l'an 1387. ſon Procureur reçut pour lui la ſomme de 34. livres pour ſa penſion. Son Oncle le fiſt Evêque de Lodeve en 1371. & la même année il le plaça ſur le Siége de Poitiers. Enfin il ajoûta à tous ces honneurs le Chapeau de Cardinal, l'ayant revêtu de la Pourpre l'an 1375. au mois de Decembre ſous le Titre de Sainte-Croix en Jeruſalem. Depuis il s'attacha au Pape Clement VII. au préjudice d'Urbain VI. & en récompenſe il le fiſt l'an 1383. Evêque de Preneſte, & l'envoya Légat en Angleterre, pour attirer à ſon parti le Roy Richard II. du nom. Aprés la mort de Clement, il ſuivit la fortune de Benoiſt XIII. & ſe donna enſuite à Gregoire XII. Enfin s'étant trouvé au Concile de Piſe où Alexandre V. fut élû Pape, il le reconnut pour le ſeul legitime Souverain Pontife. Jean XXIII. Succeſſeur d'Alexandre l'envoya Légat en France, où il s'aquitta avec honneur de ſa Légation, & aprés avoir été trente huit ans Evêque de Preneſte, qui étoit ſon dernier Titre de Cardinal, il mourut à Paris où il eſt inhumé dans l'Egliſe des Dominicains, où l'on voit ſon Tombeau & ſon Epitaphe.

Ciacon. in pont. fol. 947. & 966 Edit. 1.

Gal. Chriſt. t. 3. f. 837.

11. *Adam Caſtelin Chanoine & Sous-Chan-*

ADAM CASTELIN étoit du Diocéſe de Laon. Les Regiſtres du Chapitre de Bayeux du 13. Juillet de l'an 1398. nous marquent qu'il poſſedoit la Prébende de Cuſſy, & qu'il fut encore

encore Sous-Chantre de Bayeux. Depuis il fut élevé sur le Siege Epiſcopal du Mans, où il fiſt pluſieurs Statuts pour la réforme de ſon Clergé. Il gouverna ſon Egliſe dans des tems bien difficiles pendant 41. an, à cauſe des ſanglantes diviſions qui étoient entre la Maiſon de Bourgogne & celle d'Orleans. Il mourut en 1434.

tre de Bayeux & depuis Evêque du Mans. Gal. Chriſt. to. 2, f. 518.

NOus pouvons bien mettre entre les Perſonnes Illuſtres de l'Egliſe de Bayeux JEAN LOHIER, que ſon merite éleva à la charge de Maître du Sacré Palais. Nous apprenons des Regiſtres du Chapitre de cette Egliſe, du 18. Juillet de l'an 1438. qu'il étoit alors Chanoine de Cuſſy, c'eſt tout ce que nous en ſçavons.

12 *Jean Lohier Chanoine de Cuſſy, Maître du ſacré Palais.*

NICOLAS de CLEMANGIS, ou de CLEMANGE, qui eſt le nom d'un Village du Diocéſe de Châlons, ou ſon Pere qui étoit Flamand s'étoit habitué, a été un des premiers hommes du XV. Siécle, pour la ſcience & pour le zéle de la Maiſon de Dieu, & qui a merité juſtement les loüanges que les ſçavans lui ont données. Il eut un Frere nommé Etienne qui fut Procureur du College de Navarre, & un Oncle nommé Pierre Medecin de Châlons, qui mourut de la peſte comme nous l'apprenons de ſa 17. Lettre. On l'envoya à Paris pour y faire ſes études dans le College de Navarre où il fut reçû au nombre des Bourſiers. Il eut pour Maître dans les belles Lettres Pierre de Nogent, & aprés avoir fait ſa Philoſophie, il étudia la Theologie ſous le celebre Jean Gerſon, & Gerard Machet, & reçût le Bonnet de Docteur l'an 1386. Il réuſſit principalement dans l'éloquence & dans la poëſie, & fut creé Recteur de l'Univerſité l'an 1393. Ce fut vers ce tems là qu'il ſe mît à écrire, en ayant été chargé par l'Univerſité. Le premier de ſes ouvrages fut une Lettre qu'il adreſſa au Roy Charles VI. ſur le Schiſme de l'Egliſe, dans laquelle il lui ouvre trois voyes pour le faire ceſſer. Il écrivit enſuite ſur le même ſujet au Pape Clement VII. & aprés la mort de ce Pape aux Cardinaux. Benoiſt XIII. qui ſucceda à Clement VII. eut l'adreſſe de le mettre de ſon parti, l'ayant fait ſon Secretaire, & ce fut en cette qualité qu'il écrivit au Roy Charles VI. pour le diſſuader de la ſouſtraction d'obéïſſance. On le ſoupçonna d'avoir compoſé la Lettre que Benoiſt XIII. écrivit contre le Roy & le Royaume de France, dattée du mois de May

13 *Nicolas de Clemangis Archidiacre de Bayeux.* Matt. Lyſ. in vita illius initio. Jean Laun. Hiſt. Coll. Navar. to. 2. p. 3. fol. 558. & ſeq. Caſim. Oudin Præm. in ſup. ſcrip. Eccl. Bell. fol. 695.

Conſultez du Pin. Bib. Eccleſ. 15. Siécle.

XV. Siec. de l'an 1407. quoy qu'il se fût retiré deux mois auparavant de la Cour de ce Pape à Genes, & qu'il fût ensuite revenu en France, prendre possession d'un Canonicat & de la Tresorerie de l'Eglise Cathédrale de Langres, dont il avoit été pourvû pendant son séjour à Avignon. Il eut beau se deffendre d'avoir écrit cette Lettre, on l'en crût Auteur, & il fut obligé de se cacher dans le Convent des Chartreux de Valfonds, ou de Fontaine-aux-Bois. Nous Epist. 76. apprenons de lui-même qu'il prit occasion de cette retraite de travailler à quelques-uns de ses Traitez, & entr'autres à celui de l'avantage de la Solitude. Le Pape Benoist le fist solliciter puissamment de retourner auprés de lui, mais il fut sourd à toutes les belles promesses qu'on lui fist. Il obtint sa grace du Roy Charles VI. par l'entremise de son Fils aîné Loüis Duc d'Aquitaine, auquel il avoit adressé une Lettre éloquente & fort touchante sur la douceur & la clemence. On croit que ce jeune Prince fut porté principalement à demander sa grace à la priere d'Arconual son Gouverneur amy de Clemangis & auquel il a écrit plusieurs Lettres. Il n'eut pas plutôt obtenû de son Prince ce qu'il souhaittoit qu'il revint à Langres, où il fist un assez long séjour. Ep. 19. & 24. Mais à la fin plusieurs raisons qu'il rapporte dans ses Lettres l'obligerent d'en sortir, & il vint à Bayeux ayant trouvé l'occasion favorable de permutter ses Bénéfices qu'il avoit à Langres, avec la dignité de Chantre de l'Eglise Cathédrale de Bayeux. Depuis il permuta sa dignité de Chantre avec la Prébende de Bernais, & Reg. Notat. 205. an. 1478. & 1479 & 148 num. 449. l'Archidiaconé de Bayeux. Sur la fin de ses jours il se retira dans le College de Navarre où il mourut l'an 1437. suivant les Registres du Tresor des Chartres Royales de Paris. Il fut inhumé au milieu du Chœur de la Chapelle de Navarre sous la Lampe avec cét Epitaphe, *Qui Lampas fuit Ecclesiæ sub Lampade jacet.* On y voit aussi cét autre.

Belga fui, Catalaunus eram, Clamengius ortu:
Hic humus ossa tenet, spiritus astra petit.

Il ne seroit pas juste de passer sous silence les Ouvrages de ce grand Homme, qui font tant d'honneur à ce Diocése qu'il a éclairé de ses lumiéres. Mr. du Pin nous en a donné de beaux extraits dans sa Bibliothéque Ecclesiastique; mais comme cét

Digitized by Google

Ouvrage pourra tomber entre les mains de plusieurs personnes, qui n'ont pas ceux de ce sçavant Docteur de Paris, nous en allons donner icy une idée generale & assez instructive, tirée de son XV. Siécle. XV. Siec

La plus grande partie des Oeuvres de Clemangis à été donnée au Public par Lydius Ministre Protestant, & imprimée en Hollande par Elzevir en 1613. La premiere édition en fut faite à Paris en 1521. mais elle est fort imparfaite, ainsi les Ouvrages de Clemangis furent plus d'un Siecle en manuscrits dans les Bibliotéques des sçavans. Lydius a mis à la tête de tous les Ouvrages de Clemangis le Traité intitulé, *De l'Etat corrompu de l'Egliſe*, composé vers l'an 1414. Ce Ministre par une malice affectée y a joint beaucoup de notes de sa façon contre le S. Sacrifice de la Messe, contre le Sacerdoce & les Monasteres, sous pretexte d'illustrer l'Ouvrage de Clemangis, qui reprend en general les vices & les déréglemens des Ecclesiastiques. Il dit dans ce Traité qu'étant tombé, en lisant la premiere Epitre de S. Pierre, sur ces paroles : *Il eſt tems que le Jugement commence par la Maiſon de Dieu*, elles l'avoient arrêté & étonné, & lui avoient fait faire reflexion sur les afflictions & les calamitez que l'Egliſe souffre, qu'en même-tems les causes tres justes de ces malheurs s'étoient presentées à son esprit, en songeant que les Ministres de l'Egliſe, dont Jesus-Christ seul est le partage, devroient être exempts de toute sorte de cupidité ; qu'il seroit raisonnable que ceux qui manient, qui consacrent, & qui distribuent les Sacremens Celestes, & le tres-digne Prix de la Redemption du Genre Humain, fussent chastes & sans aucune tache : que ceux qui representent un Juge misericordieux, juste & humble, devroient avoir ses Vertus, & que ceux qui sont les Mediateurs de la paix & de la concorde entre Dieu & les hommes, devroient être en paix & en union : qu'enfin ceux qui sont établis pour éclairer les autres devroient leur servir d'exemple & de modéle de Vertu : que ce pendant ces Personnes sont soüillées de toutes sortes de vices : pourquoy donc s'étonner s'il leur arrive des malheurs, puisque leurs crimes leur attirent l'aversion de Dieu. Il entreprend donc de découvrir & de reprendre ces déreglemens, & commence par la cupidité, qui est la source de tous les vices. Cét Ouvrage est suivi d'une Piece poëtique en vers Hexametres, dans laquelle

XV. Siec. il déplore le Schiſme de l'Egliſe, & exhorte le Pape Benoiſt XIII. à l'éteindre.

Le Traité de la perte & du rétabliſſement de la Juſtice, adreſſé à Philippe Duc de Bourgogne, eſt un Ouvrage plus politique que Theologique ; Il y fait voir que ſans la Juſtice un Etat ne peut ſe ſoûtenir : il y déteſte les Guerres civiles, le mépris de la Juſtice & de la Religion, & les autres deſordres qui régnoient alors en France, & cherche les moyens d'y apporter remede.

Le troiſiéme Traité Dogmatique de Clemangis eſt ſur l'infaillibilité du Concile General. Il le compoſa dans le tems que ſe tenoit le Concile de Conſtance, & que l'Univerſité de Paris ſoûtenoit fortement l'infaillibilité des Conciles Generaux. Clemangis fiſt alors deux écrits en forme de Conferences avec un Theologien Scholaſtique de Paris, dans leſquels il propoſe les difficultez & les doutes qu'il a ſur cette queſtion, & ſur les raiſons qu'on apportoit pour prouver cette infaillibilité : il dit lui même à la fin de cet Ouvrage, qu'il n'a point eu intention de rien aſſurer ; mais ſeulement de propoſer ſes doutes & ſes difficultez afin d'être éclairci, & qu'il eſt preſt de retracter, ou de reformer ce qu'il a écrit ſur cette matiere, s'il ſe trouve contraire à la verité, ou qu'il cauſe du ſcandale ; cette diſpoſition peut ſervir à excuſer ce qu'il a écrit de hardi dans ce Traité contre l'infaillibilité des Conciles Generaux, quoy qu'il ne combatte pas l'infaillibilité des Conciles en matiere de Foy, qu'il reconnoît, mais ſeulement dans les queſtions de Fait & de Diſcipline.

Il faut joindre à ces trois Traitez le livre de l'étude Theologique, donné par le P. Dom Luc Dachery dans le 7. tome du Spicilege : Il eſt adreſſé à Jean de Piemont Bachelier en Theologie, qui l'avoit conſulté s'il ſe feroit Docteur : il lui répond dans ce Livre, qu'il faut diſtinguer celui qui eſt veritablement Docteur d'avec celui qui n'en a que les marques exterieures, qu'il eſt ſans difficulté qu'il fera bien d'être Docteur dans le premier ſens, c'eſt à dire d'être capable d'enſeigner, & de le faire par ſes diſcours & par ſa vie : mais que s'il demande s'il doit en prendre les marques exterieures, c'eſt à dire prendre des Degrez & le Bonnet de Docteur, il faut qu'il ſe conſulte ſoy-même, & qu'il faſſe reflexion ſur ſon eſprit & ſur ſon deſſein ; parce que

Digitized by Google

c'eſt une choſe du nombre de celles dont on peut bien uſer & abuſer ; qu'il faut qu'il examine quels ſont les motifs qui le portent à cette entrepriſe, & qu'il ſonde les ſecrets replis de ſon cœur, afin qu'il puiſſe connoître quel eſt le motif qui le fait agir. Il prend de là occaſion de lui expliquer quel doit être ſobjet & la fin des études d'un Theologien : il blâme ceux qui étudient cette ſcience par intereſt ou par vanité, & qui ne ſongent qu'à s'enrichir par ce moyen. XV. Siec.

Des cinq autres Traitez de Clemangis imprimez parmi ſes Oeuvres, il y en a trois de morale, ſçavoir le diſcours ſur la parabole de l'Enfant prodigue, dans lequel il parle du mauvais uſage que les hommes font du bien de Dieu ; le Traité de l'avantage de la Solitude, & celui du profit de l'adverſité, dans leſquels ces matieres ſont traitées avec autant d'élegance que de beauté & de ſolidité : les deux autres concernent deux points importans de Diſcipline : le premier pour montrer qu'il n'eſt pas à propos d'établir de nouvelles Fêtes : & le ſecond contre la Simonie des Prelats.

Il entreprend de prouver dans le premier qu'il n'étoit pas à propos de ſon tems, d'établir de nouvelles Fêtes dans l'Egliſe, principalement ſans néceſſité, parce qu'elles ſont devenuës en ſi grand nombre, qu'il eſt plus expedient d'en retrancher que d'en ajoûter, d'autant plus que l'on eſtime d'avantage les choſes rares, & que celles qui ſont ſi communes deviennent mépriſables. Il dit que ces jours là les uns vont à leur maiſon de campagne, les autres à leurs affaires : la plûpart vont aux Foires, qu'on ne fait preſque plus que ces jours là : pluſieurs prennent le divertiſſement de la comedie ou du jeu : les Riches font des feſtins en ces jours, avec magnificence & appareil : mais ils n'ont aucun ſoin de purifier leur conſcience : le menu peuple profane la ſainteté de ces jours en allant au cabaret ; où la plûpart jurent, blaſphême, ſe querellent, ſe battent, & paſſent le jour & la nuit dans la crapule. Les jeunes gens ne viennent à l'Egliſe que pour y voir les femmes qui ſont plus parées en ces jours là que dans les autres. Enfin il ſe commet une infinité de crimes dans ces jours. Clemangis conclut de tout cecy que ces deſordres étant preſque inévitables, il eſt à propos de retrancher les Fêtes qui ne ſont pas néceſſaires, plutôt que d'en ajoûter, comme l'Egliſe

XV. Siec. a aboli les veilles qui ſe faiſoient autrefois dans les Egliſes avec beaucoup de fruit & de pieté, parce qu'elles étoient devenuës une occaſion de débauche, dont il reſte encore des exemples honteux dans quelques Egliſes. Il louë Michel de Creney Evêque d'Auxerre Prelat de grande vertu & nouvellement décedé, d'avoir retranché par ſes Statuts Synodaux pluſieurs Fêtes que ſon avoit coûtume de celebrer dans ſon Diocéſe, à cauſe des deſordres qui s'y commettoient & de la néceſſité du peuple.

Dans le Traité des Prelats ſimoniaques adreſſé à Gerſon, il déclame fortement contre la coûtume de quelques Evêques de ſon tems, qui prenoient & exigeoient de l'argent pour la Collation des Ordres ſous prétexte d'expedition de Lettres ou autrement. Il aſſure que cet abus eſt la ſource de tous les deſordres qui ſont dans l'Egliſe.

Le Recueil des Lettres de Clemangis par Lydius en contient cent trente-ſept, toutes écrites avec beaucoup d'élegance & de pureté, & pléines d'inſtructions chrétiennes, morales & politiques, de peintures des vices & des vertus, de traits d'Hiſtoires, de queſtions de critique, d'avis ſalutaires & de complimens. Les plus conſiderables pour ce qui regarde les matieres Eccleſiaſtiques, ſont celles qu'il a écrites ſur le Chiſme & ſur l'état de l'Egliſe. Il y en a auſſi touchant les guerres civiles, & les maux dont la France étoit affligée en ce tems-là par les diviſions des Princes, qui ne ſont pas moins fortes, ni moins belles, elles ſont pleines de maximes Chrétiénnes & Politiques, ſur la Paix & ſur la reforme de l'Etat. Il dépeint dans pluſieurs les deſordres & la corruption des mœurs des Eccleſiaſtiques & des gens du monde de ſon tems. Il y en a quelques-unes, leſquelles n'étant pas ſur des matieres ſerieuſes, ne laiſſent pas de faire voir l'érudition & la beauté de l'eſprit de Clemangis. On garde encore en Manuſcrit dans la Bibliothéque du Chapitre de Bayeux pluſieurs de ſes Lettres, dont il y en a deux pour être lûës dans le tems de la tribulation, & huit autres qui regardent preſque toutes la maniere de reciter l'Office Divin.

Au reſte cet Auteur, ſelon Mr. du Pin, ne cede en rien aux Anciens pour l'éloquence & pour la nobleſſe des penſées, & les ſurpaſſe même pour la pureté des termes & la latinité de l'expreſſion : ſon diſcours eſt paré des ornemens naturels de la ve-

Digitized by Google

ritable élegance ſans affectation, abondant en termes choiſis, en riches penſées & en heureuſes applications des paſſages des Auteurs ſacrez & profanes : il eſt un peu exceſſif dans ſes Déclamations, & par trop mordant dans ſes Satyres : mais il eſt agreable dans ſes Deſcriptions, poli dans ſes Narrations, plein dans ſes Inſtructions, vehement dans ſes Exhortations, & ſage dans ſes Avis. Enfin quoy qu'on en puiſſe dire, il paſſera toûjours en quelque Siécle que ce ſoit pour un Auteur digne d'être lû & eſtimé. Je finis par l'éloge qu'en fait l'Abbé Tritheme qui vivoit de ſon tems, & qui n'a pas été un de ſes moindres Panegiriſtes: *Nicolaus de Clemangis*, dit-il, *Archidiaconus Baiocenſis vir in ſcripturis divinis eruditus, & in ſæcularibus litteris nobiliter Doctus, metro excellens & proſa, in Gymnaſio Pariſienſi magiſterium ſacræ paginæ conſecutus, magnam eruditionis ſuæ evidentiam dedit, ſcripſit utroque ſtylo multa præclara volumina.* XV. Siec.

BERTRAND DE CASTIGLIONE fils de Maphée, étoit de Caſtiglione Ville d'Italie ſur les frontieres du Mantoüan; ou ſelon d'autres de Milan où ſa Famille étoit en conſideration. Il vint au monde en 1350. & s'étant adonné à l'étude du Droit il devint un des plus doctes Juriſconſultes de ſon tems. Jean Galeas qui l'eſtimoit beaucoup, lui procura une Chaire de Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Pavie. Sa reputation s'étant extrêmement répanduë pendant qu'il exerçoit cet employ, lui en procura dans la ſuite de plus conſiderables; le Pape Boniface IX. le fiſt Auditeur de Rote, & l'envoya Nonce en Allemagne; Martin V. le fiſt ſon Legat en Hongrie & en Boheme; & Eugene IV. ſe ſervit de lui pour ruiner le parti des Huſſites & les reünir à l'Egliſe. Gregoire XII. l'avoit fait Evêque de Plaiſance dés le 2. jour d'Aouſt de l'an 1400. Et Jean XXIII. dans la premiere Creation qu'il fiſt à Rome le 8. Juin de l'an 1411. le crea Cardinal du Titre de S. Clement, mais il fut toûjours nommé le Cardinal de Plaiſance, juſqu'à ce qu'il fût devenu Evêque de Porto. Il ſe trouva au Couronnement du Pape Martin V. qui ſe fiſt le 22. Novembre de l'an 1417. Sa pieté le rendit autant illuſtre que ſa ſcience. Il fonda un College pour les pauvres, & bâtit une Egliſe à Rome en l'honneur de la Ste. Vierge. Il fonda encore un autre College à Pavie. Il fut élû Evêque de Liſieux au mois

14. *Brando, ou Bertrand de Caſtiglione Chanoine & Chantre de Bayeux & Cardinal.*

Gal. Chriſt. to 2. f. 650. More. Dict. Hiſt.

Ciac. in Joan. XXIII. & Eug. IV.

XV. Siec. de Septembre de l'an 1420. & en prêta le Serment de fidelité entre les mains de Henry IV. Roy d'Angleterre, lorſqu'il aſſiegeoit la ville de Melun. Nous liſons qu'en 1430. il étoit Archidiacre de Rotien, & Mrs. de Ste. Marthe ne le font Evêque de Porto & Cardinal du Titre de Ste. Sabine qu'en 1431.

Reg. Cap. Baioc. poſt. Clemang. Quoy qu'il en ſoit il eſt conſtant qu'il ſucceda à Nicolas de Clemangis dans ſa Prébende de Bernais & dans ſa dignité de Chantre, & il ſouſcrivit à la ſouſtraction que le même de Clemangis avoit faite de la moitié du revenu de ſa Prébende de Bernais aprés ſa mort en faveur des Enfans de Chœur, afin de leur aider à vivre, parce qu'ils ne joüiſſoient que d'un revenu fort mediocre. C'eſt ce qu'on peut voir dans les Lettres de Roy que le Chapitre obtint en 1479. pour confirmer cette Donation. Nous apprenons encore des Regiſtres de la Cathédrale de Bayeux que Brando Caſtiglione eut dans cette même Egliſe la Prébende de Gavré & l'Archidiaconé des Vez. Ce fut ſous ces derniers Titres qu'il aſſiſta comme député du Chapitre à l'Aſſemblée Eccleſiaſtique le jour S. Michel, & qui avoit été commencée le 13. Octobre de l'an 1439. où Loüis de Harcourt Archevêque de Narbonne preſidoit. Enfin aprés avoir rempli une longue carriere il mourut à Caſtiglione le 5. jour de Février de l'an 1443. âgé de 93. ans. Il fut inhumé dans le tombeau de ſes Ancêtres. Le Necrologe de l'Egliſe de Bayeux en fait mention en ces termes le 28. Janvier. *Obitus bonæ memoriæ Dom. Brando de Caſtiglione Mediolanenſis Diœceſis quondam Cardinalis Placentini, Cantoris & Canonici Baiocenſis.*

19. Jul. an. 1439.

14. *Roland & Antoine de Talens Chanoines de Bayeux.* ROLAND ET ANTOINE DE TALENS freres, étoient de Milan; Roland avoit contracté une amitié fort étroite avec Zanon de Caſtiglione Neveu de Brando de Caſtiglione dont nous venons de parler, qui lui ſucceda dans l'Evêché de Liſieux. Mais aprés la mort de Nicolas Habart Evêque de Bayeux, Zanon lui ayant été donné pour Succeſſeur en 1432. Il donna à ſon ami Roland de Talens la Prebende du Locheur, & peu de tems aprés il lui confera l'Ordre de Soûdiacre, dans lequel il fiſt paroître beaucoup de zele & de pieté. Ce fut lui qui harangua le Cardinal d'Eſtouteville Archevêque de Roüen, lors qu'en qualité de Metropolitain il vint viſiter l'Egliſe de Bayeux. Il augmenta les retributions

Ex Regiſt. Eccl. Baioc.

retributions des douze Chantres que l'Evêque Odon de Loüis avoit fondés l'an 1471. pour ſoulager le chant des Chanoines. Le Chapitre lui permît de conſtruire une petite Sacriſtie dans la Chapelle dédiée à l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Elle eſt dans l'Egliſe Cathédrale du côté droit. On a de lui quarante-cinq tant Lettres que Diſcours en manuſcrit ſur du parchemin, qu'on a mis dans la Bibliothéque publique du Chapitre. XV. Siec.

Pour ce qui regarde ANTOINE de TALENS, il n'eut pas moins de pieté & de zéle que ſon Frere, il fut pourvû de la Prébende d'Arry, & il contribua avec Roland à réparer la Chapelle de la Conception de la Sainte Vierge, & à augmenter la retribution des Chantres; c'eſt ce qui fait que dans les Regiſtres de la Cathédrale, on les traite de Fondateurs. On fait leurs Obits le 15. Janvier & 10ziéme de Juin. Ils ſont inhumés dans cette même Chapelle ſous une même tombe, & tout au tour on lit ces paroles, *Hic jacent Magiſtri Rolandus Subdecanus & Antonius de Talentis Fratres Mediolanenſis Diœceſis, Canonici hujus venerabilis Eccleſiæ, qui dotaverunt & reparare fecerunt Capellam iſtam in honorem Conceptionis Beatiſſimæ Virginis Mariæ, qui obierunt videlicet præfatus Subdecanus, anno Domini* 1473. *ſeptimâ feriâ menſis Maii, & præfatus Antonius, anno Domini M. CCCC. LXXVIII. die* 15. *Januarii. Oretis pro animabus illorum.* Leur figure eſt gravée ſur leur Tombeau, habillés comme les Miniſtres de l'Autel, les mains jointes & leurs Aumuces ſur la tête.

16 *Radulphe Bouvery.*

L'Eminence de la vertu de RADULPHE BOUVERY, & principalement de ſon amour pour les Sciences, joint à une humilité vrayment Chrétienne, qui lui fiſt refuſer les Evêchez de Beziers & d'Agde l'ont rendu extrémement recommandable. Nous ne ſçavons ni le tems ni le lieu de ſa naiſſance, quoy qu'on ſoupçonne qu'il étoit du bourg de Lyre ou des environs, parce qu'il avoit un Oncle nommé Jean Bouvery Curé du bourg de la vieille Lyre; mais en récompenſe, ſon merite nous eſt tres connû. Pluſieurs Egliſes l'ont poſſedé en qualité de Chanoine. Il le fut à Angers, à Beziers, à Narbonne, & enfin à Bayeux, où il mourut revêtu d'un Canonicat & de la dignité de Chantre, & Vicaire General de l'Evêque Loüis de Harcourt. Pendant qu'il

Cecy eſt tiré du memoire qui nous a été envoyé de l'Abbaye de Lyre, dont nous avons parlé en faiſant l'Hiſt. de Loüis de Harcourt.

XV. Siec. étoit Chanoine d'Angers, il s'appliqua principalement à faire transcrire & à corriger les Ouvrages de Nicolas de Lyra de l'Ordre des Freres Mineurs & Docteur en Theologie. Un Abbé de Fontaine-Daniel de l'Ordre de Cisteaux, fort célebre dans son Ordre, Docteur en Theologie, ayant sçû son dessein, lui fist present de l'Ouvrage que le même Nicolas de Lyra avoit composé sur les Pseaumes en l'année 1431. Il fist transcrire à Angers par un de ses amis, qui étoit une Personne intelligente, & versée dans la lecture de l'Ecriture-Sainte, le Pentateuque de Nicolas de Lyra, qu'il corrigea ensuite à Narbonne l'an 1455. Comme les Livres de Nicolas de Lyra faisoient la principale occupation de Radulphe Bouvery, nous l'allons suivre dans son travail & dans ses études suivant qu'il le marquoit lui même à chaque Livre qu'il faisoit transcrire & qu'il corrigeoit ensuite. En 1440. il acheva de faire transcrire Nicolas de Lyra sur les Proverbes, les Cantiques, l'Ecclesiastique, & les grands & les petits Prophetes. En 1443. il fist transcrire l'exposition de Nicolas de Lyra sur Job. Et en 1455. étant alors à Narbonne Chanoine, & Sous-Chantre & Grand Vicaire de Loüis de Harcourt, il commença d'en faire la correction qui ne fut achevée que l'année suivante. Ce fut cette même année 1456. qu'il corrigea les Livres qui n'étoient point déclarés canoniques avant le Concile de Trente. Radulphe Bouvery raporte à la fin d'un de ses Manuscrits, qu'il vint à Bayeux en 1460. qu'au mois d'Octobre il fut reçû Chanoine par le Chapitre, & que Loüis de Harcourt Evêque de Bayeux lui donna en 1463. la Chantrerie vacante par le décez de Me. Robert le Sage, qui arriva le 6. Decembre jour de la Fête de S. Nicolas. Aprés avoir gouverné ce grand Diocése en qualité de Vicaire General de Loüis de Harcourt qui avoit pour lui une estime particuliere, pendant huit ou neuf ans, il mourut le 9. Juillet 1649. Il fist à l'Abbaye de Lyre des aumônes considerables, & ces Religieux en reconnoissance des biens qu'ils ont reçû de lui, lui font le même jour un Service solennel. Au reste ce qui a engagé Radulphe Bouvery à travailler avec tant de zéle sur les Ouvrages de Nicolas de Lyra, c'est qu'il avoit l'honneur d'être du même pays que lui.

17 *Guillaume Chartier Evêque de Paris.*

GUILLAUME CHARTIER étoit d'une Famille feconde en sçavans Personnages. Il prît naissance dans la parroisse de S.

Digitized by Google

Mâlo de Bayeux, & non à Orleans comme le veut Claude Robert dans ſa *Gallia Chriſtiana*, & eut pour Freres Alain & Jean Chartier ſi connus dans la République des Lettres dont nous parlerons bientôt. Guillaume dont nous faiſons icy l'Hiſtoire s'adonna principalement à l'étude du Droit Canonique & Civil, dans laquelle il fiſt d'admirables progrez. Ayant quitté ſa Patrie de bonne heure, il devint Curé de S. Lambert proche Saumur, ſon merite s'étant répandu, on le fiſt Profeſſeur en Droit, ce qui lui fraya le chemin à une fortune conſiderable ; car il obtint un Canonicat dans l'Egliſe Cathédrale de Paris, il fut reçû Conſeiller au Parlement de cette même Ville, preſque dans le même-tems : & enfin l'an 1448. on le nomma à l'Evêché de Paris, & non pas de Bayeux comme l'a avancé du Breüil dans ſon Hiſtoire des antiquitez de Paris. Ce ne fut point non plus aprés s'être démis de l'Evêché de Bayeux, qu'il paſſa à celui de Paris, comme l'a crû Munſter. Son Sacre ſe fiſt avec beaucoup de ſolennité dans l'Egliſe de S. Victor de la même Ville le 22. Juillet de la même année 1448. Peu de tems aprés il ordonna qu'on feroit la Fête de Sainte Geneviéve Patrone de Paris, & s'employa avec un ſoin tout particulier à procurer le bien de ſon Egliſe. En 1450. il benit une Chapelle dans l'Egliſe de S. Paul, & en fonda une ſous l'invocation de Sainte Geneviéve dans la parroiſſe de S. Patrice de Bayeux. Mrs. de Ste. Marthe diſent que la même année il établit une Proceſſion ſolennelle, à laquelle il ſe trouva plus de douze mille jeunes gens, en memoire de la victoire que les François avoient remportée le 18. Avril ſur les Anglois à la bataille de Fourmigny ; mais on ignore cette dévotion dans le Diocéſe de Bayeux, cette Ville n'étant éloignée que de quatre lieuës de Fourmigny, où en reconnoiſſance de cette Victoire, on a bâti à Dieu ſous l'invocation de S. Loüis, une Chapelle qui y ſubſiſte encore & non pas une Proceſſion. Il eſt bien vray que dans le Diocéſe on fait le 12. d'Aouſt une Proceſſion ſolennelle, mais c'eſt en memoire de la reduction de la Province de Normandie, laquelle retourna dans la même année ſous l'obéiſſance de Charles VII. En 1453. il benit l'Egliſe des Auguſtins, & l'an 1469. celle de la parroiſſe de Boulogne prés Paris. Il fut nommé par le Pape Paul II. afin d'aſſiſter avec Thomas de Courcelles Doyen de Paris, à une Aſſemblée faite à Tours l'an 1468. pour la refor-

XV. Siec.

Gal. Chriſt. to. 1. f. 458. to. 2. f. 341.

La Croix du Maine dans ſa Biblioth. Franc.

Gal. Chriſt. ut ſup.

Joan. à Co. lomna in Mari Hiſt. fol. 145.

Gal. Chriſt. ut ſup.

XV. Siec. de l'Ordre de Fontévraud. Long-tems auparavant, ſçavoir en 1454. aſſiſté de l'Evêque d'Alby, il ſe trouva à Corbeil pour changer de Chaſſe les Reliques de S. Exupere premier Evêque de Bayeux, & les mettre dans une autre plus propre & plus riche.

Hiſt. Corb. in Beat. Exup.

L'année ſuivante cét Evêque fut nommé avec l'Archevêque de Rheims & l'Evêque de Coûtances par le Roy Charles VII. pour revoir le procez de Jeanne d'Arcq, connuë ſous le nom fameux de Pucelle d'Orleans, & s'informer de la maniere dont il avoit été fait. Ses Freres qui ſçavoient que ſa condamnation & ſa mort avoient été l'ouvrage de l'iniquité, avoient preſenté leur Requête au Pape Calixte III. pour ſa juſtification, & le Roy ayant toûjours la memoire remplie des vertus & des exploits de cette Heroïne & qui de plus lui avoit de grandes obligations, appuya avec plaiſir la juſtice de leur demande. Ces trois Prelats vinrent pour cét effet à Roüen, où ils examinerent cent douze témoins, tous gens irreprochables & de toutes ſortes de qualitez: les uns Princes & Grands Seigneurs: les autres Prêtres, Religieux, Officiers de Juſtice, Bourgeois, Laboureurs, & la plûpart dans un âge avancé, puiſqu'ils avoient vû la Pucelle qui étoit morte il y avoit 24. ans. Ils rapporterent des faits ſi conſiderables, & des circonſtances ſi fortes touchant ſa pieté & ſa chaſteté, & ſur les ſupercheries qu'on lui avoit faites dans ſon procez, que cét Archevêque & les deux Evêques aſſiſtés de Jean de Brehal Dominicain, Inquiſiteur de la Foy, & de pluſieurs Docteurs, rendirent & prononcerent un Arreſt ſolennel le 7. de Juillet de l'an 1456. par lequel ils déclarerent que le procez de la Pucelle fabriqué en 1431. avoit été fait par corruption, par fraude & par calomnie, & ordonnerent, *ayant Dieu ſeul devant les yeux*, que cét injuſte procez ſeroit laceré & annulé, la Pucelle déclarée innocente & le Jugement de ſa Réhabilitation publié à la tête d'une Proceſſion generale dans la place de S. Oüen, & enſuite au vieux Marché, lieu de ſon ſupplice, où l'on planteroit une Croix comme un monument à ſa gloire.

An. 1455.

Maſſevil. Hiſt. de Norm. t. 4.

Charles de France Duc de Berri, Frere du Roy Loüis XI. & pluſieurs grands Seigneurs du Royaume, du nombre deſquels étoient les Ducs de Bourbon & d'Alençon & tous les autres Princes du Sang, hormis les Comtes d'Etampes, de Vendôme & d'Eu, ayant conclu enſemble en 1465. une Ligue qu'ils nommoient

du bien public, s'avancerent pour prendre Paris. Aprés que l'Armée compoſée de prés de cent mille hommes, eut été trois ſemaines devant cette Ville, les Habitans qui commençoient déja à ſouffrir les incommoditez de la faim, touchés les uns du deſir de voir finir le blocus, & les autres de la crainte de quelque fâcheux évenement, prêterent oreille aux Lettres que les Herauts leur apportoient de la part du Frere de leur Roy. Ils députerent donc vers lui des Notables du Clergé, du Parlement, de l'Univerſité & des Bourgeois; l'Evêque Guillaume Chartier portoit la parole étant bien capable de faire entrer les Princes confederés dans quelque accomodement. A leur retour, nonobſtant les ordres contraires du Comte d'Eu qui étoit Gouverneur, il fut conclu à l'Hôtel de Ville que l'on demanderoit au Roy l'aſſemblée des Etats; que les Princes pourroient entrer dans Paris à petite compagnie, & qu'on leur fourniroit des vivres pour de l'argent. Le Roy en étant averti y revint en diligence le 28. Aouſt & rompit par ſa preſence ce dangereux coup. Cependant l'avance que ce Prelat avoit faite de recevoir les Princes dans Paris, déplut fort à Loüis, & comme il pardonnoit difficilement, il ne manqua pas dans toutes les occaſions qui ſe preſenterent, de lui donner de fâcheuſes marques de ſon reſſentiment, n'ayant même jamais voulu le voir depuis ce tems-là. Guillaume vêcut encore ſept ans aprés qu'il fut tombé dans la diſgrace de ſon Souverain, & mourut l'an 1472. au retour d'une Proceſſion generale faite le premier jour de May, non ſans quelque ſoupçon qu'on eût avancé ſa mort, parceque ſon mal fut de peu de durée. Il fut inhumé dans ſon Egliſe Cathédrale avec cette Epitaphe. *Hic jacet Reverendus in Chriſto Pater Dominus Guillelmus Chartier de Bajocis utriuſque Iuris Profeſſor per orbem famoſiſſimus, qui vitâ, verbo & exemplo commiſſi Gregis vigilans Paſtor, pius ad Pauperes, largitor in Clero, & Populo mitiſſimus, pacificuſque, qui XXIV. anno ſuæ aſſumptionis ad Eccleſiam Pariſienſem, per viam Spiritus ſancti feliciter in pace quievit M. CCCC. LXXII. primâ Maii.* On fait ſon Obit dans l'Egliſe Cathédrale de Bayeux le 7. Janvier, & le Dimanche d'aprés l'Epiphanie la Meſſe du Chœur ſe chante avec les Ornemens qu'il y a donnés, qu'on nomme des Papillons à cauſe qu'ils ſont ſemés de têtes d'Anges avec des aiſles. L'Ecuſſon de ſes armes eſt miparty. Il portoit au premier d'azur au tronc d'arbre

XV. Siec.

Mezer. Hiſtoire de Loüis XI.

Gal. Chriſt. ut ſup. Moreri. Labbe Hiſt. de France ſous Loüis XI.

Martyr. Bajoc. 7. Jan. Reg. Cap. Bajoc. Gal. Chriſt. t. 3. in Archiep. Paris.

Digitized by Google

XV. Siec. d'argent avec une bande accompagnée de deux colomnes, & une Croix d'or en pointe. Au ſecond il portoit d'argent à la face de Synople ornée de trois coquilles d'or accompagnée de trois roſes de gueules en triangle au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Il ne reſte plus à Bayeux perſonne de cette même Famille, quoi que pluſieurs dans la même contrée portent le même nom.

18. *Jean Chartier Hiſtoriographe de France.*

JEAN CHARTIER, Frere de Guillaume Chartier dont nous venons de parler, prit auſſi naiſſance dans la Parroiſſe de Saint Mâlo de Bayeux. Il étoit trés-ſçavant & ayant renoncé de bonne-heure au monde, il ſe conſacra à la Religion dans l'Ordre de Saint Benoiſt; il s'adonna à travailler à l'Hiſtoire de France, que nous avons de lui en trois Volumes ſous ce titre : *Les grandes Chroniques de France, vulgairement appelées Chroniques de Saint Denis, redigées en François depuis Pharamond juſqu'au décès de Charles VII. Roy de France, par Iean Chartier Moine de l'Abbaye de Saint Denis, & depuis additionnées juſqu'au trépas de Loüis XII.* Cét Ouvrage qui fut d'abord compoſé en Latin, porte encore le titre de *Mer & Chronique des Hiſtoires de France*; cependant on pretend avec quelque raiſon que Jean Chartier n'eſt pas le ſeul qui a travaillé à cette Piece; mais que ce ſont des recüeils que divers Religieux de Saint Denis avoient faits, qu'il ſe donna la peine de les mettre dans un même corps d'Hiſtoire l'an 1450. Au reſte il faut diſtinguer Jean Chartier, de Jean Colonna Romain Religieux de l'Ordre de Saint Dominique & puis Archevêque de Meſſine, qui fleuriſſoit vers l'an 1255. qui a compoſé auſſi un Ouvrage ſous le nom de *Mare Hiſtoriarum.* On ne ſçait point le tems de la mort de Jean Chartier.

19. *Alain Chartier Secretaire des Rois Charles VI. & Charles VII.*

QUoi qu'ALAIN CHARTIER ne dût pas avoir icy ſa place à cauſe qu'il n'a été qu'un ſimple Laïque, & que mon deſſein n'eſt que de parler icy des Perſonnes qui ont rempli les Charges & les Dignitez Eccleſiaſtiques de l'Égliſe de Bayeux, ou qui étans de ce Diocéſe, ont été élevés ailleurs aux premieres Dignitez de l'Egliſe; néanmoins le rapport naturel que ce ſçavant Homme a eû avec ſes deux Freres Guillaume & Jean m'engage d'en dire icy quelque choſe. Je dis donc qu'Alain Char-

Digitized by Google

tier Secretaire des Rois Charles VI. & Charles VII. a été un des grands Personnages du 15. Siecle. Il a écrit plusieurs Ouvrages en prose & en vers, comme *le Breviaire des Nobles*, & d'autres pieces qu'on a depuis recüeillies dans un seul Volume, & qu'on a imprimées en 1526. & puis en 1583. André du Chêne a fait imprimer quelque chose de lui, & au Recüeil qu'il nous a donné des Historiens François, il assûre que l'Histoire de Charles VI. & Charles VII. qu'il lui avoit attribuée est de Berri premier Heraut du Roy Charles VII. Et en effet ceux qui ont lû les Ouvrages d'Alain Chartier, avoüeront sans peine, que celui-cy ne peut être d'un Auteur si judicieux en tout ce qu'il a écrit, & fort élegant dans son stile. Gisles Corrozet qui a écrit les discours mémorables des Personnes de qualité, rapporte ce fait si glorieux à Alain Chartier & si connu de tout le monde; sçavoir que Marguerite d'Ecosse, premiere Femme du Dauphin de France depuis le Roy Loüis XI. passant dans une Salle du Louvre, où elle vit Alain endormi sur une chaise, s'approcha de lui & le baisa: cette action ou cette démarche qui paroissoit être contre la bienseance & le rang qu'elle tenoit, surprit les Seigneurs de sa suite, qui ne pûrent s'empêcher de lui dire, qu'ils s'étonnoient qu'elle eût voulu appliquer sa bouche sur celle d'un Homme aussi laid qu'Alain: la Princesse répondit en riant, qu'elle n'avoit pas baisé l'Homme, mais la bouche qui avoit prononcé tant de belles choses, ce qui est une marque de l'estime qu'elle faisoit de ce sçavant Personnage. Nous ne sçavons point jusqu'en quel temps il a vêcu. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il fleurissoit vers l'an 1430. & 1435. & qu'alors il étoit dans une grande réputation à la Cour de France.

XV. Siec.

Moreri. Dict. historique. t. c.

JEAN BOCHARD, est nommé dans le Livre intitulé, *Neustria Pia*, BOUQUARD, ce qui vient de la mauvaise prononciation du Peuple qui a coûtume de changer l'H en Q. Il est appellé par Mrs. de Sainte Marthe Bochard de Vaucelles, soit peut-être parce qu'il possedoit la Prébende de Vaucelles dans l'Eglise de Bayeux, ou à cause qu'il avoit pris naissance dans cette Parroisse qui n'est qu'à demie-lieuë de Bayeux. Sa Famille peu accommodée des biens du Siécle, trouva le moyen de le faire élever en qualité de Boursier dans le College de Maître Gervais à

2o. *Iean Bochard Evêque d'Avranches.*

Gal. Christ. t. 2. fol. 9.

Neust. pia & Gal Chr. ut sup. & t. 4. fol. 304.

Digitized by Google

XV. Siec. Paris, fondé en partie pour de pauvres Ecoliers de ce Diocéſe : il fiſt de ſi grands progrez dans l'étude, qu'il devint un des plus fameux Docteurs de Sorbonne. Son rare merite lui procura les premieres dignitez de l'Egliſe ; & nous apprenons des Auteurs, qu'il fut Abbé du Bec, & puis Abbé de Saint Paul de Cormery dans le Diocéſe de Tours, & Archidiacre d'Avranches. Loüis XI. le prit pour ſon Confeſſeur & le fiſt un de ſes Aumôniers ; & enfin il monta ſur le Siége Epiſcopal d'Avranches, & en prêta le ſerment à l'Egliſe Metropolitaine de Roüen le 10. Juillet de l'an 1453. Il aſſiſta aux Etats du Royaume tenus à Tours en 1470. Il travailla par un ordre exprez du Roy au rétabliſſement de la Paix de l'Univerſité de Paris, troublée par les Sectes des Philoſophes, & fut l'Auteur des Lettres patentes données à Senlis l'an 1473. par leſquelles on banniſſoit de cette Univerſité les Philoſophes Nominaux. Enfin aprés avoir gouverné ſon Egliſe l'eſpace de trente ans, il mourut dans la Ville de ſaint Lo le 28. Novembre de l'an 1484. il fut porté à Avranches, où il eſt inhumé dans le Chœur de l'Egliſe Cathédrale du côté gauche. On trouve un Radulphe Bochard dans l'Hiſtoire intitulée *Monaſticum Anglicanum. to. 2. fol.* 47.

Ex Regiſt. Eccl. Roth.

31. *Enguerrãd Signart Evêque d'Auxerre.*

ENGUERRAND SIGNART étoit de Condé ſur Noireau, Bourg ſitué dans le Diocéſe de Bayeux. Aprés avoir fait ſes Humanitez & ſon Cours de Philoſophie dans l'Univerſité de Caen, il ſe fiſt Religieux de l'Ordre de Saint Dominique dans le Couvent qu'il poſſede dans cette Ville. Aprés ſa Profeſſion il devint Docteur en Theologie & Prieur de ſa Maiſon. Son merite s'étant fait connoître, Charles Duc de Bourgogne le choiſit pour ſon Confeſſeur, & peu de tems aprés il fut élû Evêque d'Auxerre, dont il fut mis en poſſeſſion le 21. Mars de l'an 1483. On a perdu les Ouvrages qu'il avoit compoſés. Sa mort arriva à Paris le 22. Mars de l'an 1485. où il eſt enterré dans l'Egliſe dés Jacobins devant l'Autel de Notre-Dame de Pitié, comme on le juſtifie par ſon Epitaphe. Il portoit dans ſes armes d'azur au Cigne d'argent.

Gal. Chriſt. t. 2 fol. 325.

Gal. Chriſt. t. 1. in Epiſc. Alliſſ.

32. *Thomas Baſin Evêque de Liſieux.*

THOMAS BASIN étoit de Caudebec dans le Diocéſe de Roüen. Il nâquit en 1412. & ſon inclination l'ayant porté à voyager

à voyager aprés avoir fait ſes études : il ſe fiſt paſſer Docteur aux Loix dans l'Univerſité de Pavie, & reçût le même honneur en Droit Canon à Louvain en 1437. Aprés avoir long-tems regenté en Italie, il revint en ſon pays pour y prendre poſſeſſion d'une Prébende qu'on lui avoit procurée dans l'Egliſe Cathédrale de Roüen. Six mois aprés le Roy le fiſt Profeſſeur Royal en Droit Canon dans l'Univerſité de Caën. Il paſſa ſix années dans cét employ, aprés quoy il fut pourvû de la Prébende de S. Germain dans l'Egliſe de Bayeux. Mais enfin ſon merite fut encore plus dignement récompenſé ayant été nommé à l'Evêché de Liſieux. Mais ayant prêté le Serment de fidelité à Charles de France frere de Loüis XI. & n'ayant pas voulu le retracter, ce Roy conçût pour lui une telle haine, qu'il fut obligé de quitter la France & d'errer en differens Pays, où ſa ſcience ne laiſſa pas de lui donner de la réputation, & de l'y faire ſubſiſter par les divers emplois qu'on lui donna. Il mourut à Utrech le 3. Decembre de l'an 1491. où il eſt inhumé dans l'Egliſe de S. Jean Baptiſte devant le chœur.

XV. Siec.

Gal Chriſt. to. 2 in Lexov. Ep. 35.

JE me ſuis reſervé à parler icy de GUILLAUME de VIENNE, qui eſt mort au commencement du XV. Siécle, parce que ſon Hiſtoire eſt fort embroüillée, & que les Auteurs ne ſont point d'accord entr'eux touchant la veritable Origine de ce grand Perſonnage, qui fut Abbé de Ste. Seine dans le Diocéſe de Langres à cinq lieuës de Dijon, & Archevêque de Roüen, ayant ſuccedé à Guillaume de Lettrange qui mourut en 1388. Le P. Pommeraye prétend que ſa Famille étoit originaire de Bourgogne, ſuivant en cela le ſentiment de Mrs. de Ste. Marthe, *Gal. Chriſt. to.* 1. qui le font Bourguignon. Mais cét Auteur avouë que cette opinion eſt contraire à celle de quelques manuſcrits de l'Egliſe de Roüen, qui diſent que la Famille de Guillaume de Vienne étoit des environs de la ville de Bayeux : & comme on a attribué pluſieurs choſes à Guillaume de Vienne Bourguignon qui ne lui conviennent point, & que ces manuſcrits diſent avoir été faites par Guillaume de Vienne Normand, ce Religieux Benedictin eſt obligé de placer ſur le Siége Archiepiſcopal de cette Province, deux Guillaumes de Vienne, dont l'un étoit Bourguignon, & l'autre Normand. En effet il n'eſt pas impoſſible que cette Famille qui étoit tres illuſtre en France (puiſque dans ce même-tems elle avoit un

23. *Guillaume de Vienne.*

Hiſt. des Archev. de Roüen. pag. 555.

Digitized by Google

XV. Siec. Jean de Vienne Archevêque de Bezançon, & Jean de Vienne Amiral de France, Frere de Guillaume) n'ait eu pluſieurs branches & pluſieurs terres, dont les unes étoient en Bourgogne, & les autres en Normandie. Quoy qu'il en ſoit, un ancien manuſcrit de la Bibliothéque de feu M. Bigot de Roüen, nous marque que Guillaume de Vienne Archevêque de Roüen eſt enterré dans l'Egliſe de Vienne proche Bayeux, lieu de ſa naiſſance, & qu'il fut mis dans un Tombeau de pierre blanche que les Calviniſtes ruinerent l'an 1562. Il y avoit ſur ce tombeau une Statuë ou Effigie qui repreſentoit un Archevêque avec les armes de la Maiſon de Vienne. Ce qui nous doit encore perſuader de la nobleſſe de cette Maiſon, c'eſt qu'on y voit quelques reſtes d'un ancien Château. Je ne puis entrer icy dans aucun detail des actions de cét illuſtre Prelat, dans la crainte que j'ay de confondre & de renfermer dans une ſeule Perſonne, ce qui eſt commun à toutes les deux, les Auteurs ſe trouvant ſur cela dans un grand embarras. Cependant on me permettra de dire un mot de la Famille de Guillaume de Vienne, ſans m'embarraſſer de la diſcuſſion ou de l'examen de la verité d'une choſe où il y a ſi peu de jour & de certitude. Guillaume de Vienne eut pour Pere Guillaume Seigneur de Roulans, & pour Mere Dame Claude de Chandenoix. Il eut un Oncle nommé Jean qui fut Archevêque de Bezançon, & un Frere nommé auſſi Jean de Vienne que ſon merite éleva à la Charge d'Amiral de France, dont nous avons parlé ci-devant. Sa Sœur nommée Jeanne de Vienne Dame de Nant, fut Mere de Jean de Nant Archevêque de Vienne, & de Marguerite de Vienne, qui épouſa en premieres noces Robert de Ste. Beuve, & en ſecondes Georges Seigneur de Cleres.

XVI. SIECLE.

RENE' DE PRIE

I. DU NOM

CARDINAL DU TITRE DE STE. LUCE.

A

LXI. EVÊQUE.

CHAPITRE LXX.

RENE' DE PRIE, Cardinal de la Ste. Egliſe Romaine, étoit Fils d'Antoine de Prie Seigneur de Buzançois, de Montpoupon & de Moulins Grand-Queux de France, & de Magdelaine d'Amboiſe. Cette noble Maiſon dont Moreri nous a fait la deſcente juſqu'à nos jours, tire ſon Origine de Jean de Prie I. du nom, Sieur de Buzançois & de Moulins en Berry, qui vivoit en 1265. Le Poſte où ſe trouvoit à la Cour le Pere de René de Prie, & la faveur du Cardinal d'Amboiſe ſon Couſin germain, qui pouvoit tout ſur l'eſprit de Loüis XII. ſervirent à l'élever de bonne heure dans les dignitez de l'Egliſe. Ayant été deſtiné au ſervice des Autels & correſpondant parfaitement aux intentions de ſes Parens, il fiſt paroître beaucoup de pieté dans l'Abbaye de la Prée de l'Ordre de Ciſteaux où il fut élevé, & enſuite dans celle de Lyre, dans laquelle il continua ſes études avec ſuccez. Il fut Grand Archidiacre de Bourges & de Chartres, Abbé du Bourg-Dieu, de la Prée, puis Evêque de Lectoure, de Limoges, & enfin de Bayeux, aprés la mort de Charles de Neuchaſtel.

Gal. Chriſt. to. 1. f. 341. Feron. lib. 4 Ciacon. in Pont. fol. 1397. vedit. Rom. Mor. Dict. Lett. P.

Digitized by Google

XVI Siec.

René de Prie.

Reg. Eccl. Baioc.

Ex Regiſt. Eccl. Baioc. & ms. com. an. 1944. f. 53. & ſeq. Eccl. Baioc.

Ciacon. in Pont. ut ſup.

Moreri dit que ce fut le 4 Juillet de l'an 1507.

Guichard. in Jul Ciac. Belleſor. & alii Hiſt. Franc.

René de Prie eut pour Competiteur dans l'Evêché de Bayeux, Charles du Bec Archidiacre de Caën, Préſident en la Chambre des Enqueſtes de Paris. Mais les Capitulans à la priere de Loüis XII. qui leur écrivit en faveur de René de Prie, donnerent à Charles du Bec l'excluſion, qui fut confirmée par le jugement du Metropolitain, & élûrent tous d'une voix ce Prelat le 17. Septembre de l'an 1498. Il prit poſſeſſion de ſon Siége le dernier jour d'Octobre ſuivant par Charles de Martigny ſon Procureur Abbé de S. Etienne de Caën; & en Perſonne le 24. de Mars de l'an 1499. Cette cérémonie ſe fiſt avec beaucoup de pompe & de ſolennité : Il y eut un ſi grand concours de peuple à cauſe des Indulgences que le Pape avoit accordées à notre Prelat en forme de Jubilé, pour tous ceux qui ſe trouveroient à ſon Egliſe le jour qu'il en prendroit poſſeſſion, qu'il fut obligé de monter à la Tour de l'Horloge accompagné des Evêques de Liſieux & de Porphyre & de tout ſon Clergé, où il célébra la Meſſe Pontificalement, & y donna la Benediction à plus de vingt mille perſonnes qui y étoient accourus de toutes parts. L'an 1504. notre Evêque permit que l'on benît Jean Ovene Abbé de Longues dans la Chapelle de S. Vigor prés Bayeux, étant aſſiſté des Abbez de Troarn & de Fontenay.

Le merite & la faveur concourans enſemble à l'élever de plus en plus, le Pape Jules II. à la recommendation du Roy Loüis XII. le fiſt Cardinal du Titre de Sainte Luce *in Septemſoliis*, dans la troiſiéme Création faite à Boulogne le 4. Janvier de l'an 1506. & le troiſiéme de ſon Pontificat. Le Pape lui envoya le Chapeau Rouge, qu'il reçût à Lyon des mains du Cardinal d'Amboiſe ſon Couſin germain, le 5. Aouſt de l'an 1507. comme Legat de Jules en France. Jean d'Auton a pris plaiſir à décrire la cérémonie qui ſe fiſt dans l'Egliſe des Jacobins de Confort, où le Roy & toute la Cour ſe trouverent. Antoine du Four Evêque de Marſeille y dît la grande Meſſe, & fiſt enſuite un diſcours en Latin, dans lequel il fiſt l'éloge du nouveau Cardinal. On ne trouve aucun acte, ni aucun monument de ſon tems, qui lui donnent le nom de Cardinal du Titre de Ste. Sabine, quoy que quelques Ecrivains lui ayent donné ce nom. Celui ſous lequel il a été plus connû a été de Cardinal de Bayeux. Le Pape Jules même, quelque tems aprés qu'il l'eut fait Cardinal, lui changea le Titre de

Digitized by Google

Ste. Luce en celui de S. Vital. M. Potier Treſorier de l'Egliſe de Bayeux s'eſt trompé, lors qu'il a mis René de Prie entre les Archevêques d'Auch, car il n'a jamais poſſedé cette Dignité. XVI. Siec. René de Prie.

Notre Evêque fiſt peu de reſidence dans l'Evêché de Bayeux, étant continuellement occupé aux affaires de l'Etat par le Roy Loüis XII. Il demeura à Rome depuis l'an 1509. juſqu'en 1511. Ce fut en ce tems que Jules II. qui avoit l'humeur martiale, chagrin de ce que le Roy avoit rétabli la Pragmatique Sanction, conçût le deſſein de ſe rendre maître de l'Italie & d'en chaſſer les François. Il ſoûleva d'abord ſecretement les Italiens contr'eux, ſe déclara enſuite ouvertement leur ennemi, & ſe ſervit des armes materielles & ſpirituelles pour les attaquer. Ce Pontife portant ainſi les choſes à l'extrémité, fiſt arrêter le Cardinal de Clermont, & deffendit à René de Prie de ſortir de Rome ſous peine d'être privé de ſes Bénéfices; mais ces précautions furent inutiles. Les Cardinaux de Prie, de Carvajal, de S. Severin, & quelques autres qui étoient dans les intereſts de Loüis XII. ne ſe voyans pas en ſeureté à Rome, & craignans d'avoir le même ſort que le Cardinal de Clermont, & peut-être encore quelque choſe de pis, ſe retirerent à Genes.

Le Roy connoiſſant que malgré lui il auroit enfin la guerre avec Jules, voulut ſe mettre à couvert de toutes les entrepriſes que ce Pape pouvoit faire contre ſa Perſonne & ſes Etats. Pour cét effet il convoqua ſur la fin de Septembre de l'an 1510. une Aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Tours, pour ſçavoir ce qu'il pouvoit faire légitimement & en conſcience dans cette rencontre. Les Prelats qui compoſoient cette nombreuſe Aſſemblée ayant écouté huit queſtions qu'il fiſt propoſer, répondirent en ſubſtance, que ſes armes étoient juſtes, que celles du Pape ne l'étoient pas, & qu'ainſi il pouvoit aller juſqu'à l'offenſive pour ſe deffendre. Aprés ces avis, il fiſt déſenſes à ſes Sujets de ſe pourvoir en Cour de Rome pour les Bénéfices, & d'y porter aucun argent du Royaume. L'Aſſemblée neanmoins jugea à propos que l'Egliſe Gallicane envoyât des Députez au Pape Jules, pour l'avertir charitablement de ſe deſiſter de ſes entrepriſes, & d'embraſſer la paix & la concorde que les Princes lui offroient. Que s'il ne vouloit pas entendre les Députez, on le ſommeroit d'aſſembler un Concile libre ſelon les Decrets du Concile de Bâle, &

XVI. Siec. qu'aprés cette démarche & ſa réponſe reçûë, on y pourvoyroit ainſi qu'il appartiendroit.

René de Prie.

Les affaires n'ayant pû ſe concilier, le Pape fut ſommé, tant par le Roy de France que par l'Empereur, de convoquer un Concile General conformément aux Decrets des Conciles de Conſtance & de Bâle. Mais comme il étoit bien éloigné de condeſcendre à leur volonté, ils envoyerent des Ambaſſadeurs à Milan vers les Cardinaux de Ste. Croix, de Coſence & de S. Malo; c'étoit Bernard de Carvajal, François Borgia, & Guillaume Briconnet, chargés des Edits donnés par ces deux Princes, pour les engager à convoquer un Concile general. La propoſition leur en fut faite par ces Ambaſſadeurs le 16. jour de May de l'an 1511, & les Cardinaux conſentirent de faire cette Convocation ſous quelques conditions, leſquelles ayant été promiſes & accordées par les Ambaſſadeurs au nom de leurs Maîtres; les trois Cardinaux que nous venons de nommer, en leur nom & au nom de ſix autres dont étoit le Cardinal de Prie Evêque de Bayeux, indiquerent le Concile general à Piſe pour le premier jour de Septembre, & firent afficher cette Convocation. Les Ambaſſadeurs du Roy & de l'Empereur firent auſſi publier un acte de Convocation du Concile au nom de leurs Maîtres, & ces Princes l'approuverent par des Lettres particulieres adreſſées aux Cardinaux qui étoient à Milan.

Pour arrêter ce coup, le Pape de ſon côté par ſes Bulles du 17. Juillet, aſſigna un Concile à Rome dans le Palais de Latran pour le 19. Avril ſuivant, déclara nulle la Convocation de celui de Piſe, & cita les trois Cardinaux à comparoître devant lui dans ſoixante & cinq jours, à faute de quoy ils ſeroient dégradez de leur Dignité, & privés de tous leurs Bénéfices. Ces Cardinaux ſans s'émouvoir de ces menaces, envoyerent des Procureurs à Piſe pour y faire en leur nom l'ouverture du Concile au jour déſigné, & chargerent auſſi deux Perſonnes de ſignifier en leur nom un Acte d'appel au Pape de ſa citation & de la defenſe qu'il leur avoit faite de tenir le Concile. Ces Procureurs étans allés à Rome, ne reçûrent point d'autre réponſe du Pape & des Cardinaux, ſi ce n'eſt qu'on leur accordoit un delai de huit jours pour comparoître, & qu'on leur faiſoit de nouvelles défenſes de tenir le Concile. Mais les Prelats allerent toûjours leur train, &

Digitized by Google

le Concile s'ouvrit à Piſe le 1. de Novembre de l'an 1511. Il étoit compoſé de quatre Cardinaux en perſonnes, ſçavoir du Cardinal de Sainte Croix, du Cardinal Briconnet, du Cardinal de Prie notre Evêque, & d'Amanée d'Albret, Cardinal Diacre du Titre de S. Nicolas, des Procureurs des Cardinaux du Mans, de Coſence, & de S. Severin : des Archevêques de Lyon & de Sens, de treize Evêques de France, de cinq Abbez, de quelques Docteurs en Droit & en Theologie, & des Députez des Univerſitez de France. XVI. Siec. René de Prie.

Cependant les Piſans eurent peu de reſpect pour cette Aſſemblée, & le peuple, ſoit de lui-même, ſoit par la ſecrete ſollicitation des Emiſſaires de Jules, ou des Florentins même, qui apprehendoient ſes furieux reſſentimens, faiſoit ſouvent des querelles aux Soldats François, les Peres en prirent une telle épouvente, que dés la troiſiéme Seſſion, ils ſe transfererent à Milan, où ils ne furent pas mieux reçûs ni plus long-tems en repos. Pendant qu'ils y demeurerent ces Prelats tinrent cinq Seances, dans leſquelles aprés avoir pluſieurs fois ſommé le Pape Jules de nommer un lieu libre pour le Concile, & de s'y trouver en perſonne pour ſe juſtifier, ils le déclarerent ſuſpens de l'adminiſtration du Pontificat, & firent défenſe aux Fidéles de lui obeir. Ce dernier Decret fut donné le 21. Avril, aprés quoy les François abandonnez de l'Empereur Maximilien furent en obligation de quitter le Milanois, & les Prelats du Concile de ſe retirer à Lyon, où il n'y eut plus qu'un ombre de Concile qui s'évanoüit bientôt. Mais la Sentence de Suſpenſion fut reçûë en France, & le Roy donna des Lettres Patentes le 16. Juin, par leſquelles il l'accepta, ordonna qu'elle ſeroit executée dans ſes Etats, & fiſt défenſes à tous ſes Sujets d'impetrer aucunes Proviſions du Pape, ni d'avoir égard aux Bulles qu'il pourroit expedier. Telle fut la fin du Concile de Piſe.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Piſe, le Concile de Latran indiqué par le Pape & prorogé par deux fois, & ouvert enfin le 10. de May 1512. beaucoup plus nombreux & plus autoriſé, tonnoit avec bien plus de force, particulierement depuis que l'Empereur l'eut reconnû. Dans ſa troiſiéme Seſſion qui ſe tint un vendredi 16. de Novembre, on leut une Bulle qui condamnoit l'Aſſemblée de Piſe, ſes Fauteurs & ſes Adherans, & confirmoit les

Digitized by Google

XVI. Siec. Excommunications & Dégradations que Jules avoit fulminées contre les Cardinaux & les Evêques qui la compoſoient. On y leut

René de Prie. auſſi les Lettres monitoires du 4. d'Aouſt, par leſquelles il mettoit le Royaume de France en interdit, excepté la Duché de Bourgogne & transferoit les Foires de Lyon à Geneve. Dans la 4. Seſſion qui fut tenſiéme de Decembre, il fiſt lire un Décret qui ajournoit le Roy & les Prelats, Chapitres & Parlemens, à comparoître devant lui dans ſoixante jours, & à dire les raiſons pourquoy ils ne vouloient pas que la Pragmatique fût abolie.

Le Cardinal François Cajetan entierement dévoüé à la Cour de Rome, fiſt dans le Concile de Latran un long diſcours contre le Concile de Piſe, il avoit même écrit contre la Doctrine des Conciles de Conſtance & de Bâle, & contre le ſçavant Gerſon Chancelier de l'Univerſité de Paris. Le Cardinal de Prie qui croyoit que c'étoit attaquer l'Egliſe que de contredire les ſentimens de Gerſon & la doctrine de ces deux célébres Conciles, écrivit une Lettre dattée de Piſe du 10. Janvier de l'an 1512. qu'il adreſſa au Recteur & aux Suppots de l'Univerſité de Paris, pour les obliger à cenſurer le Livre de ce Cardinal. Mais la choſe ne fut point effectuée.

La colere de Jules n'ayant point de bornes, il compoſa un Decret au nom du Concile pour transferer le Royaume de France, & le Titre de tres Chrétien au Roy d'Angleterre. Comme il étoit ſur le point de le publier, une fiévre lente l'enleva du monde le 29. Février. On rapporte qu'étant preſt de mourir il dit que comme Jules il pardonnoit aux Cardinaux Schiſmatiques, mais que comme Julien de la Roüere (c'eſt ainſi qu'il ſe nommoit avant ſon Pontificat) il étoit d'avis qu'on les traitât comme ils le meritoient. Leon X. de la Maiſon de Medicis lui fut donné pour Succeſſeur le 11. de Mars à l'âge de 36. ans par la brigue des jeunes Cardinaux. Ce Pape intimidé des rapides conquêtes de Selim I. Empereur des Turcs, qui aprés s'être rendu maître de l'Egypte menaçoit de porter ſes armes victorieuſes dans l'Italie, rechercha l'amitié de Loüis, dans le deſſein qu'il lui donneroit du ſecours contre un ſi puiſſant & ſi redoutable ennemi. Il y avoit déja long-tems que le Roy ſouhaitoit cette reconciliation, & vaincu par les importunitez de la Reine ſa Femme qui ne pouvoit ſouffrir qu'il fût mal avec le Pape, il renonça au Concile

Patiſius Cruſius. in Diſc. Pont. Gal. Chriſt. to. 2. f. 341.

An. 1513.

Digitized by Google

Concile de Piſe, & adhera à celui de Latran par ſes Procureurs, qui firent lire ſon Mandement dans la 8. Seſſion. Tous les anathêmes portez contre la France furent levés par un Decret du Concile ; les Cardinaux de Ste. Croix & de S. Severin allerent à Rome ſe jetter aux pieds du Pape. Ils entrerent au Concile en habit de ſimples Prétres, demanderent pardon à genoux, reconnurent avoir été juſtement dégradez par le Pape Jules, & déteſterent l'Aſſemblée Schiſmatique de Piſe. Aprés quoy à la priere du Roy Loüis XII. ils furent rétablis dans leur Dignité, & reprirent leur place dans le Sacré College. La même grace fut accordée au Cardinal de Prie notre Evêque, & aux autres Cardinaux & Prelats qui ne pûrent aller à Rome, à cauſe que les paſſages leur étoient bouchez par la guerre allumée entre le Roy de France, l'Empereur, & Sforce Duc de Milan. XVI. Siec. René de Prie.

La Reine Anne Femme de Loüis XII. ſurvêcut peu de tems à cette reconciliation qu'elle avoit tant deſirée. Elle mourut au Château de Blois le 9. Janvier de l'an 1513. ſuivant l'ancienne façon de compter. Elle fut apportée à S. Denis, ſes obſeques y furent faites avec grande pompe, étant aimée tendrement de ſon Mary. Notre Cardinal en fiſt la ſolennité accompagné des Evêques de Paris & d'Orleans. Il ſe trouva le 15. Avril de l'an 1515. à Bayeux à un Synode qu'il avoit fait aſſembler, dans lequel il publia pluſieurs Reglemens pour maintenir & rétablir la Diſcipline Eccleſiaſtique dont nous parlerons ſous l'Epiſcopat de ſon Succeſſeur, qui eut ſoin de les faire rediger dans un nouvel ordre & de les publier en 1518. Ce Prelat mourut le 9. Septembre de l'an 1516. comme il eſt marqué ſur ſon tombeau. Ainſi il s'eſt gliſſé à cette occaſion une faute dans l'ouvrage de Mrs. de Ste. Marthe, qui ont mis ſa mort en M. D. XIV. au lieu de M. D. XVI. l'Imprimeur ayant mis I. devant V. au lieu de le mettre aprés. Suivant ſon Teſtament il fut enterré dans ſon Abbaye de la Prée, où l'on voit ſon Tombeau avec ſon Epitaphe en ces termes. Gal. Chriſt. to. 2. ut ſup. Gal. Chriſt. to. 2. ut ſup. & Neuſt. Pia. f. 539. René de Prie mort en 1516.

Heu mortales, Reverendiſſimus D. de Prie, Cardinalis Tituli S. Sabinæ, Epiſcopus Baiocenſis ac Lemovicenſis, Abbas S. Mariæ de Pratea, ab humanis diſcedens, animam Deo optimo maximo tradidit, ejuſque cadaver juſſit humillime juxta divam

XVI. Siec. *Fauſtam recondi. Obiit quinto Idus Septembris anno Domini M. D. XVI.*

Ses armes étoient de Gueules à trois tierces feüilles d'or, deux en chef & une en pointe.

LOUIS DE CANOSSA III. DU NOM LXII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXI.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 542.

LOUIS DE CANOSSA LXII. Evêque de Bayeux, nâquit à Verone en Italie, ou ſelon d'autres à Reggio Ville ſituée dans le Ferrarois. Le Comte Barthelemy de Canoſſa de la Famille d'Eſte lui donna la naiſſance, & fut le Cadet de ſa Maiſon. Loüis de Canoſſa fiſt d'admirables progrez dans les Sciences humaines & divines, ce qui le fiſt conſiderer des Grands dont il merita l'eſtime & la protection. Jules II. ayant connu ſon merite l'employa dans diverſes négotiations où il s'aquit beaucoup d'honneur & de reputation. Il ne demeura pas long-tems ſans récompenſe; il fut d'abord pourvû de l'Abbaye de S. André du Bois, & enſuite l'an 1512. on lui donna celle de Ste. Apolline de Canoſſa, ſituée dans la baſſe Lombardie. La même année Jules l'envoya Nonce en France pour ménager par ſon adreſſe la paix avec le Roy tres Chrétien Loüis XII. & lui, aprés la bataille de Ravenne donnée le propre jour de Pâques le 11. d'Avril de l'an 1512. où l'armée de la Ligue fut défaite, ce qui mit l'épouvente ſi fort à Rome, que les Cardinaux en corps furent ſup-

Girolamus Dellacorte. lib 1. Hiſt. Veron.

Mezer. Hi. de Franc.

plier le Pape de faire la paix avec le Roy. Le Nonce vint heureusement à bout de sa Négotiation ; mais comme il n'y avoit gueres de sincerité du côté du Pape, qui ne songeoit qu'à amuser le Roy par de feintes propositions d'accommodement, & de faire agir la Reine, qui par des motifs de conscience, par des caresses, des intrigues, ou des importunitez, le desarmoit souvent & le ralentissoit ; les affaires retournerent bientôt dans leur premiere situation. En effet le Pape continuant toûjours sous main de pratiquer toutes les Puissances contre lui, débaucha les Suisses qui rendirent le Milanez au Fils de Loüis Sforse, soûleva Gennes qui ayant déclaré Frégose son Duc chassa tous les François, & nous mît les Espagnols & les Anglois en tête, ce qui fut cause que Loüis donna toûjours sa protection au pretendu Concile de Pise. XVI. Siec. *Loüis de Casta III. du nom.*

Aprés la mort de Jules II. Jean de Medicis Cardinal Diacre étant parvenu au Souverain Pontificat, n'eut pas moins d'estime pour Loüis de Canossa que son Prédecesseur. Comme il sçavoit de quelle maniere il avoit reüssi auprés de Loüis XII. il le nomma aussi pour être son Nonce auprés de François I. qui lui avoit succedé dés le 1. jour de l'année 1515. aprés lui avoir conferé l'Evêché de Tricarico dans le Royaume de Naples ; mais les grandes affaires dans lesquelles il fut occupé en France, l'empêcherent d'aller prendre possession de cette Dignité. Loüis de Canossa fut heureux dans ses entreprises, ayant menagé avec le Duc de Savoye la Paix entre le Pape & François I. dont l'humeur martiale ne respiroit que la guerre. Cette reconciliation procura de nouveaux honneurs à Loüis de Canossa, ayant rempli le Siége Episcopal de Bayeux aprés la mort du Cardinal René de Prie, à la recommendation du Pape & du Roy de France. *Gal. Christ to 2. f. 342.*

Dés que Loüis de Canossa fut parvenu à l'Evêché de Bayeux, il donna toute son application pour tâcher de faire abroger la Pragmatique Sanction faite à Bourges sous Charles VII. & qui causoit de si fâcheuses divisions entre les Souverains Pontifes & les Rois de France. C'est ce qui nous doit faire juger qu'il contribua beaucoup à la revocation qui en fut faite par le moyen du Concordat, dressé ensuite de l'entrevûë à Boulogne entre Leon X. & François I. pour regler l'affaire de la Pragmatique, dont il est à propos de faire icy l'abregé. Le Pape s'étant rendu à Boulogne le 9. de Decembre de l'an 1515. & le Roy deux jours

XVI. Siec. après, il vint loger au Palais où étoit ce Souverain Pontife, & alla l'après-dînée le trouver dans la Salle où il tenoit Consistoire.

Loüis de Canossa III. du nom. Après qu'il fût salué, le Chancelier du Prat fist la harangue d'obedience; Sa Sainteté y ayant répondu prit le Roy par la main, & le mena dans sa chambre, où ils conférerent ensemble sur la Pragmatique. Le Roy supplia le Pape de cesser les poursuites qu'il faisoit pour l'abolir, & de la confirmer. Sa Sainteté le refusa, & proposa de faire un Concordat. Il nomma de sa part les Cardinaux d'Ancone & de *Santi quatro coronati* pour le dresser, & le Roy en chargea son Chancelier. Les conditions en furent arrêtées en peu de jours, & le Concordat fut signé par ces deux Cardinaux & par le Chancelier.

Roger de Barme Avocat du Roy au Parlement de Paris, fut envoyé à Rome pour achever ce Traité, & en poursuivre l'homologation dans le Concile de Latran. Le Pape avoit remis la sixiéme Session au 19. Decembre de l'an 1516. le Concordat entier y fut publié avec la Bulle par laquelle il l'approuvoit & le confirmoit, avec une autre Bulle qui abrogeoit la Pragmatique qu'il appelle la corruption du Royaume de France. Le Pape envoya par Loüis de Canossa Evêque de Bayeux son Nonce, le Concordat & la Bulle de révocation de la Pragmatique, qui les presenta au Roy & lui demanda qu'ils fussent publiés dans les Parlemens de France. Le Roy qui n'étoit engagé qu'à publier le Concordat, ne voulut point qu'il fût parlé de la révocation de la Pragmatique, mais il se résolut de faire recevoir le Concordat, où il trouva de grandes oppositions.

Le voyage que Loüis de Canossa fist en France pour y apporter le Concordat muni de toutes ses formalitez, lui donna lieu de prendre possession de son Evêché de Bayeux en Personne, qu'il n'avoit encore prise que par Procureur. Cette cérémonie se fist avec un concours extraordinaire de Peuple, & de son côté ce Prelat n'oublia rien pour la rendre tres solennelle; tout ce qu'il y avoit de Personnes distinguées dans ce Diocése l'ayant accompagné par honneur avec les Abbez d'Aunay & de Longues & plusieurs autres. On fut même un peu scandalisé de la trop grande dépense qu'il fist dans cette Fête, & de son train trop nombreux & trop leste. Le monde en murmura; il le sçût, & dés ce moment il fist resolution de se conduire selon les Décrets des Saints

Ms. Baioc. Vulgat. & Reg. Cap. Baioc. f. 75.

Digitized by Google

Conciles. Il retrancha de ſa Maiſon tout ce qu'il crût y être de ſuperflu ; il devint modeſte dans ſes ameublemens, & frugal dans ſa table. Il prît chez lui quatre ou cinq Eccleſiaſtiques également ſçavans & pieux, dont il ſe ſervoit pour gouverner ſon Diocéſe & pour y maintenir le bon ordre & la diſcipline. XVI. Siec. *Loüis de Canoſſa III. du nom.*

Loüis de Canoſſa étant un genie ſublime, ainſi qu'il le fiſt paroître dans les importantes affaires où il fut employé, eut toûjours une noble paſſion d'avoir auprés de ſa perſonne des gens d'un merite diſtingué. La profonde érudition d'Eraſme faiſoit alors grand bruit dans le monde, & il étoit regardé comme le plus bel eſprit de ſon Siécle, mais ſon merite étoit peu récompenſé, bien que les Souverains Pontifes & les Rois en fiſſent une ſinguliere eſtime. Loüis de Canoſſa ne fut pas plûtôt nommé Evêque de Bayeux, qu'il jetta les yeux ſur le ſçavant Eraſme pour l'attirer auprés de lui. Il lui écrivit d'Amboiſe où il étoit, une lettre datée du 18. Novembre de l'an 1518. dans laquelle il le prie de venir à Bayeux pour être le compagnon de ſes études, & pour demeurer avec lui ; qu'il s'oblige de lui faire une penſion de 200. Ducats, de lui entretenir un valet, & de lui nourir deux chevaux dans ſon écurie. Eraſme ayant reçû des marques d'une amitié ſi tendre d'un Prelat ſi conſideré par ſes grandes qualitez, lui fiſt d'Anvers où il étoit une réponſe pleine de reconnoiſſance & de reſpect, lui marquant le déplaiſir qu'il avoit de ne pouvoir ſatisfaire à des offres & à des manieres ſi engageantes, parce qu'alors il étoit au ſervice du Roy Catholique, qui l'avoit commis pour tenir la place du Chancelier de Bourgogne qui étoit abſent : qu'au reſte il le prie de vouloir bien lui continuer l'honneur de ſes bonnes graces & de ſa protection. *Epiſt. lib. 1. Baſil. 1521. fol. 44.* An. 1518.

Cependant il eſt à croire que la principale raiſon qui empêcha Eraſme de venir à Bayeux, fut qu'il prévit le peu de reſidence qu'y feroit Loüis de Canoſſa, & que pendant ſon abſence il ne joüiroit pas de toutes les douceurs, ny de toutes les commodités dont on le flatoit. De plus Charles d'Autriche Souverain des Pays-Bas, qui fut depuis Empereur, ayant enfin ouvert les yeux ſur le merite de ce ſçavant Homme, le fiſt vers le même tems ſon Conſeiller d'Etat, & lui donna une penſion de 200. florins par an, dont il fut payé juſqu'en 1525. De ſorte même que François I. l'ayant fait ſolliciter depuis par deux fois de venir s'établir dans *Gal. Chriſt. to. 2. fol. 242.*

XVI Siec. son Royaume, & lui offrant des avantages beaucoup plus considerables, tant en Bénéfices qu'en penſion, il s'excuſa ſur ſa charge de Conſeiller d'Etat de Charles d'Autriche, qui l'attachoit au ſervice de ce Prince. Quoi qu'il en ſoit il arriva ce qu'Eraſme avoit prévû ; Loüis de Canoſſa habile à manier les affaires des Princes, fut employé en diverſes Ambaſſades par François I. Ce Monarque dans la conjoncture où ſe trouvoient ſes affaires en Italie, avoit beſoin du ſecours ou du moins de l'amitié des Venitiens, il falloit ménager ces adroits Républicains & les détacher des intereſts du Pape & de l'Empereur, & on ne trouva point de Perſonne plus capable que Loüis de Canoſſa pour traiter avec eux ; ſon Ambaſſade eut tout le ſuccez que le Roy s'en pouvoit promettre, & il retint pour quelque tems la République dans l'alliance & l'amitié de François I. Notre Evêque eut auſſi le même employ auprés du Roy d'Angleterre.

Loüis de Canoſſa III. du nom.

Aprés s'être acquité avec tant de gloire de ces importantes négotiations, il revenoit dans ſon Diocéſe pour veiller ſur ſon Troupeau. Alors on le voyoit s'acquitter des obligations d'un veritable Paſteur, viſitant en perſonne les Egliſes, écoutant les plaintes d'un chacun, rendant juſtice, accommodant les procez, réconciliant les ennemis, tâchant d'entretenir dans l'union & la concorde les Familles, travaillant au rétabliſſement de la diſcipline, faiſant rentrer dans leur devoir par la douceur ou par la force ceux qui s'en étoient éloignés ; compatiſſant aux miſeres d'autrui, plein de charité pour tout le monde, ſoûtenant l'honneur de ſon caractere avec dignité, ſe roidiſſant contre le vice quand il voyoit de l'opiniâtreté dans les pecheurs ; & n'élevant jamais au Sacerdoce que des Eccleſiaſtiques d'une vie irreprochable, & capables d'inſtruire les Peuples confiés à leurs ſoins & à leur conduite. Dés la premiere année qu'il vint en ſon Diocéſe qui fut en 1518. il tint le 13. Avril un Synode dans lequel il publia les Statuts que ſon Prédeceſſeur avoit faits, & qu'il tâcha de rédiger dans une meilleure forme, & dont voicy la teneur en abregé.

Regiſt. Eccleſ. Baioc.

Le premier ordonne aux Clercs ſous peine d'amende arbitraire de porter des habits conformes à leur Ordre tant dehors que dans l'Egliſe, qui ne ſoient ni trop longs ni trop courts, d'avoir la couronne convenable à leur Ordre & les cheveux courts.

Dans le 2. il leur eſt deffendu de ſe mêler des affaires ſeculieres,

Digitized by Google

de s'ériger en marchands, d'acheter pour revendre, d'être Procureurs ou Receveurs de Maison, & enjoint la résidence aux Curez. XVI. Siec

Le 3. leur deffend d'avoir dans leurs maisons des Femmes suspectes, & si quelque Clerc avoit des Enfans illigitimes, de souffrir qu'ils les servissent dans l'Eglise, ou dans les fonctions de son ministere. *Loüis de Canossa III. du nom.*

Le 4. leur ordonne de prendre garde de causer du desordre ou du scandale dans les Services des Deffunts, & leur deffend de s'y ingerer d'eux mêmes pour célebrer des Messes particulieres, à moins qu'ils n'y soient appellés nommément par les Parens, les Amis, ou les Executeurs testamentaires des Personnes décedées.

Le 5. leur deffend d'avoir des chapeaux dans l'Eglise en officiant, mais il veut qu'ils se servent de camail. Il leur deffend l'entrée des cabarets pour y boire ou pour y manger à moins qu'ils ne soient en voyage, & leur permet d'y envoyer querir à boire pour leurs besoins. De plus il fait deffenses expresses aux Curez & aux Vicaires de tenir ou de faire tenir cabaret dans les maisons Presbyterales : & d'admettre aux sacrées fonctions du Sacerdoce dans leurs Eglises des Prêtres inconnus sans une permission speciale de lui ou de ses Officiers, quand même ils seroient Religieux, à moins qu'ils n'ayent des Lettres d'obedience de leurs Superieurs qui expriment la raison pour laquelle ils les envoyent.

Dans le 6. il leur ordonne de bien apprendre les cas reservés, de peur qu'ils ne trompent leurs Parroissiens en leur donnant l'absolution des pechez dont ils n'ont pas le pouvoir d'absoudre, & de se fournir d'un Manuel, avec les presens Statuts dans la Fête de la Pentecôte prochaine, & de se trouver aux Calendes qui se doivent tenir tous les ans, & de montrer au Promoteur les Registres qui contiennent les noms des Personnes excommuniées de leurs Parroisses, & ceux où sont écrits les Testamens qu'ils ont passés, & qu'ils sont obligés de faire suivant les Statuts du Diocése, & de se trouver aux Synodes & aux Calendes révêtus de surplis, à moins qu'ils n'ayent de legitimes empêchemens.

Le 7. leur enjoint de faire le Service divin & d'administrer les Sacremens avec décence & gravité. Il leur défend de se trouver aux Fiançailles faites clandestinement, ni d'inhumer les personnes qui sont tuées sur le champ, ou qui meurent subitement sans une permission expresse.

Digitized by Google

XVI. Siec. Le 8. ordonne qu'on tienne propres les Ornemens & les Vaſes ſacrés de l'Egliſe, & qu'on puniſſe les Fauſſaires ſelon la griéveté de leur crime. Il enjoint enſuite aux Curez de réſider perſonellement dans leurs Bénefices, à moins qu'ils n'ayent quelque cauſe legitime qui les en diſpenſe, & qui ſoit approuvée de l'Evêque ou de ſon grand Vicaire. De plus il défend aux Prêtres d'aller à l'Autel pour y célebrer la Meſſe ſans l'avoir préveuë auparavant, & ſans avoir toutes les choſes néceſſaires pour le Sacrifice. Enfin il ordonne aux Doyens ruraux de s'informer des excez & des pechez que pourroient commettre les Eccleſiaſtiques, & des contraventions faites aux preſents Statuts, pour en informer les Officiaux afin qu'ils les puniſſent ſelon la qualité du délit.

Loüis de Canoſſe III. du nom.

Voilà les Statuts que Charles de Neuchaſtel avoit faits pour le bien & la réforme de ſon Clergé, & qui furent publiés dans le Synode du 13. Avril de l'an 1518. par Loüis de Canoſſa; à quoi il trouva à propos d'ajoûter ceux qui ſuivent.

Et premierement pour ce qui regarde l'habillement des Eccleſiaſtiques, il ordonne qu'aprés la Fête de tous les Saints, les plus longues ſoûtanes ne paſſeront pas le talon, & que les plus courtes deſcenderont au delà du milieu de la jambe; qu'ils porteront tous les jours un Capuchon ou un *Domino* noir, ou un Bonnet carré, & que dans l'Egliſe ils ôteront leur Chapeau ou leur Bonnet carré, principalement quand ils officieront, & qu'en d'autres tems ils ſe ſerviront du Capuchon appellé ordinairement *Domino*, & des autres marques ou ornemens qui conviennent aux Clercs ſous peine d'une amende arbitraire.

2. Il défend qu'on éleve au Soûdiaconat ou à un Ordre ſuperieur aucun Clerc en vertu de ſon Titre patrimonial, que celui qui titre & le Clerc que ſon titre n'ayent comparu en jugement devant l'Official & n'ayent juré; ſçavoir celui qui titre qu'il a intention de payer tous les ans, ſans uſer d'aucune ſupercherie, la ſomme qu'il promet au Clerc par le Titre; & le Clerc de ſon côté qu'il le fera payer de ſon Titre, qu'il n'en fera aucune remiſe ni aucune alienation à moins qu'il ne ſoit rempli d'un Bénefice, & défend toute paction ſimoniaque, ou convention illicite entre les uns & les autres. Que les Doyens auront ſoin de faire l'information des Titres, & que pour leur ſalaire ils ne pourront exiger que la ſomme de 25. ſols tournois.

3. Il

3. Il ordonne à tous Clercs, & principalement aux Curez & aux Vicaires de vacquer à l'étude, & d'acheter dans deux mois un Traité qu'il nomme *Fillon* & le Manuel des Curez & les Statuts Synodaux faits par ſes Prédeceſſeurs, & qu'ils apprennent les choſes qui y ſont contenuës ſous peine d'excommunication. XVI. Siec. *Louis de Cameſin III. du nom.*

4. Il défend aux Clercs qui ſont dans les Ordres ſacrés les jeux publics, & de quitter leurs habits; de ſe trouver dans des compagnies où l'on joue à des jeux défendus, ou aux ſpectacles des Baladins & des Farceurs, ni aux danſes, & ordonne qu'on ſuſpende de leur Office ceux qui contreviendront à ce Statut.

5. Il défend aux Doyens ſous peine d'être privés de leur Office, de recéler les perſonnes qui vivent dans des habitudes criminelles de quelque état ou condition qu'elles ſoient, ou de faire ſemblant de ne pas ſçavoir leur méchante conduite, & leur ordonne d'en faire l'information & de les dénoncer au Superieur, afin qu'il puniſſe le coupable ſuivant que l'exige le delit, & que s'ils ſont morosifs à s'aquiter de leur devoir, outre la privation de leur Office, ils ſeront encore châtiez rigoureuſement.

6. Il ordonne à tous Curez & Vicaires de lire tous les Dimanches au Prône de leur grande Meſſe à voix haute & intelligible, l'Oraiſon Dominicale & les deux Symboles de la Foy, afin d'inſtruire les perſonnes groſſieres & ignorantes, & qu'elles ne rougiſſent point de croire explicitement les choſes néceſſaires pour être ſauvez.

Par un autre Decret particulier il enjoint à tous les Curez du Diocéſe, dans trois mois du jour de la publication du preſent Decret, de reſider dans leurs Bénéfices, ſous peine d'être privez des fruits qu'ils en pourroient percevoir, & même de leurs Bénéfices ſi le cas y échet. De plus il leur défend ſous peine d'amende arbitraire, de laiſſer dire la Meſſe dans leurs Egliſes à des Prêtres d'un autre Diocéſe, & même à ceux qui auroient été ordonnez à Rome, ſans avoir auparavant obtenu ſa permiſſion ou celle de ſes Officiaux & qu'ils n'ayent preſenté leurs Lettres. Il déclare auſſi que les Patrons des Bénéfices ſoit Eccleſiaſtiques ſoit Laïques, ſeront en obligation d'envoyer en perſonne ceux qu'ils preſentent à leurs Bénéfices pour en avoir la Collation, & qu'on n'en donnera aucune à ceux qui ne les demanderont qu'en qualité de Procureurs. Enfin il ordonne à tous les Curez d'obſerver fidélement tous ſes Statuts & ceux de ſes Prédeceſſeurs, & d'avoir le petit livre intitulé *Fillon*, ou *le Miroir*

XVI. Siec. *des Curez*, & même un autre Livre qu'il avoit fait imprimer depuis quelque tems, nommé *Inſtruction des Curez*, & de preſenter ces livres au Promoteur dans la tenuë des Calendes ſous peine d'amende arbitraire. Ces Statuts ſont ſuivis d'une Lettre ou d'une Inſtruction Paſtorale à tous les Curez, Vicaires & autres Eccleſiaſtiques de ſon Diocéſe, donnée à Paris le 28. Avril de l'an 1523. qui leur enjoint d'obſerver fidélement tous ſes Statuts Synodaux, & tout ce qui eſt porté dans cette Lettre Paſtorale.

Loüis de Canoſſa III. du nom.

Ce grand & ſçavant Prelat étoit ſi zélé à faire obſerver ſes Statuts aux Eccleſiaſtiques de ſon Diocéſe, perſuadé que de là dépendoit leur ſantification & le ſalut des Peuples, qu'il les fiſt imprimer à la fin du Breviaire dont il fiſt faire une nouvelle édition, afin qu'ils les euſſent pour ainſi dire, continuellement ſous les yeux. Il ordonna qu'on tiendroit tous les ans deux Synodes, l'un en Eté & l'autre en Hyver. Il compoſa un Rituel pour l'inſtruction de ſes Diocéſains, & publia dans la même vûë pluſieurs Catechiſmes en 1523. Les Ambaſſades où il fut employé par François I. lui fournirent l'occaſion de travailler à quelques Ouvrages qui regardent la Politique. Un Auteur Italien que nous avons cité cy-deſſus, ſe fondant ſur l'autorité d'un Sçavant dont il rapporte le ſentiment, ne fait point de difficulté de lui attribuer un Traité de négotiations qui paroît ſous le nom de Canoſſa; & Ugellus nous a donné pluſieurs Lettres en Italien que notre Evêque a écrites à divers Princes qui l'honoroient de leur bienveillance. François I. ne mît pas en oubli les importans ſervices qu'il lui avoit rendus. Par des Lettres patentes verifiées à la Chambre des Comptes de Paris le 5. Mars de l'année 1518. ce Prince naturellement liberal lui donna une penſion de 4000. liv. de rente, à prendre ſur ſon Domaine de la ville de Montereau-Faut-Yonne.

Brev. Baio. an. 1518. & 1545.

In Bibliot. Cap. Bajoc. app. Goth. in 8.

Girol. Della Corte. Ep. Rochel.

Reg. Cam. Comp. an. 1519. 28. Juin.

La réputation que s'étoit acquiſe Loüis de Canoſſa dans tous ſes emplois, & dans tous les ſoins qu'il ſe donnoit pour le gouvernement de ſon Diocéſe, lui continua l'amitié des Souverains Pontifes qui ſuccederent à Leon X. Adrien VI. & Clement VII. le comblerent d'honneurs & de bien-faits; & la ville de Verone & le Duc d'Urbin, lui donnerent pluſieurs marques de leur bienveillance. Nous avons vû les avances qu'il fiſt a Eraſme pour

Hiſt. Card. in Bibiar. vit. p. 3. fol. 205.

Digitized by Google

ſengager à venir auprés de lui à Bayeux, à ſon defaut il emmena d'Italie un autre bel eſprit nommé Antoine Solerius, pour ſe delaſſer par des études utiles & agreables qu'ils faiſoient enſemble, de ſes grandes occupations. Pour s'attacher davantage cét Italien, il lui donna la Prébende de S. Germain. Nous avons de lui un Traité de l'Invocation des Saints, qu'il fiſt contre Eraſme qu'on ſoupçonnoit d'avoir ſur ce dogme des ſentimens peu conformes à ceux de l'Egliſe, à cauſe de quelques expreſſions trop libres qu'il avoit laiſſé échaper dans quelques-uns de ſes Ouvrages. Loüis de Canoſſa avoit auſſi un Neveu nommé Jerôme de Canoſſa qui lui tint compagnie lors qu'il vint en France, il lui donna un Canonicat, & aprés la mort de Gabriel le Veneur Doyen de l'Egliſe de Bayeux, il fut mis en ſa place par les Suffrages des Capitulans l'an 1522. au préjudice du Neveu de Gabriel le Veneur, quoy qu'il eût des Lettres de recommendation du Roy qui écrivit en ſa faveur au Chapitre. XVI. Siec. Loüis de Canoſſa III du nom.

Notre Evêque n'oublia pas les égards que les Chanoines avoient eus pour lui en cette occaſion, en éliſant ſon Neveu à la premiere Dignité de leur Egliſe, malgré les recommendations des Souveraines Puiſſances. Les Regiſtres du Chapitre font foy qu'il donna un riche ornement à cette Egliſe, avec ſa Mitre enrichie de perles & de pierres précieuſes; qu'il fiſt reédifier les bâtimens de l'Evêché tant à la Ville qu'à la Campagne, comme on le peut voir par ſes armes qui ſont encore en pluſieurs endroits. Il fiſt fermer la cour de l'Evêché du côté de la Chapelle de la Ste. Vierge qui eſt derriere le chœur de l'Egliſe, pour ſe mettre plus à l'abri du côté du pillage & du larcin, en laiſſant néanmoins toûjours le paſſage libre au Clergé pour les Proceſſions qu'ils font dans l'Eté, ſuivant l'ancien uſage établi dans l'Egliſe; c'eſt ce qu'on peut voir par l'accord qu'il fiſt avec le Chapitre ſigné de ſa main, & dont on garde l'original dans le Treſor de cette Egliſe.

Jean Gaudin Prêtre & Curé de Notre Dame de Guibray prés Falaiſe ſon Vicaire general, ayant fait des Statuts pour la Confrairie de S. Claude Evêque de Beſançon, établie dans l'Egliſe parroiſſiale de S. Jean de Caën l'an 1528. Loüis de Canoſſa les approuva le 16. Juillet de l'an 1529. aprés ſon retour en Italie avec ſon Neveu qu'il emmena avec lui, qu'on attribuë au mé- Reg. Eccl. S. Joan. de Cad.

XVI. Siec. contentement qu'il eut des Habitans de Bayeux, qui n'avoient pas pour ſa Perſonne ſacrée, tout le reſpect qu'ils devoient avoir & qui outrageoient ſouvent ſes Domeſtiques, de maniere qu'il fut obligé d'en mettre quelques-uns entre les mains de la Juſtice, qui n'échaperent la peine deuë à leur inſolence, que parce qu'il interceda même pour eux auprés des Juges. Il fiſt la démiſſion de ſon Evêché entre les mains du Roy François I. le 31. Juillet de l'an 1526. Il établit ſon ſéjour à Verone ſa Patrie, & fiſt de grands biens à l'Egliſe Cathédrale de cette Ville. Il y mourut le 30. Decembre de l'an 1543. & fut inhumé dans cette même Egliſe au milieu du chœur, comme il l'avoit ſouhaité par ſon Teſtament : on mît l'Epitaphe ſuivante ſur ſon Tombeau.

Lovis. de Canoſſa III. du nom.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 342.

Ludovico Canoſſæ Comiti, Epiſcopo Bajocenſi, viro omnium virtutum gloria præſtanti, cujus ſingularis apud Chriſtianos Reges & Pontifices Romanos gratia & autoritas, magnos ſæpè bellorum motus ſedavit, Galexceus & Bartholomæus fratres, fieri benè merentes, Pos.

Bernardin Donat de Verone a fait une belle Oraiſon à la loüange de notre illuſtre Prelat. Ses armes étoient de Gueules au Leuron d'argent, tenant un os d'argent en ſa gueule. Surquoy M. Davoleau Principal du College de Bayeux, a fait les quatre vers ſuivans.

Pontificem magnum nobis infubria miſit
Gentili in ſcuto qui tulit oſſa canis.
Sed brevi poſt tempus revocavit patria tellus
Noſtris dum muſis grande pararet opus.

Digitized by Google

PIERRE DE MARTIGNY VI. DU NOM A LXIII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXII.

PIERRE DE MARTIGNY VI. du nom LXIII. Evêque de Bayeux, étoit un noble Italien qui avoit pris naiſſance dans le Duché de Ferrare; ainſi Mrs. de Ste. Marthe ſe ſont trompez quand ils ont dit qu'il étoit de Bayeux. Ce fut ſon Oncle Abbé de S. Etienne de Caën, qui depuis devint Evêque de Caſtres & d'Elne, qui l'obligea de quitter ſa Patrie, pour venir auprès de lui; & ayant été élevé par ſes ſoins & ſes bons exemples dans les exercices de la pieté Chrétienne, il prit l'habit de Religieux dans le Monaſtere de ſon Oncle, & en devint Abbé dans la ſuite. Il ſucceda même à tous les honneurs de cét illuſtre Oncle, puis qu'il fut auſſi-bien que lui Evêque de Caſtres, ayant gouverné cette Egliſe depuis l'an 1509. juſqu'en 1526. C'eſt le premier des Evêques de Bayeux que le Roy François I. ait nommé, en vertu du Concordat fait entre Leon X. & lui à Boulogne. Pierre de Martigny étoit alors à Veniſe où il faiſoit la fonction d'Ambaſſadeur du Roy de France. Il prît poſſeſſion par Procureur de cette nouvelle Prelature le 27. May de l'an 1531. & prêta en Perſonne en revenant d'Italie le 18. Juillet ſuivant le Serment ordinaire à l'Egliſe Metropolitaine de Roüen dont il étoit Suffragant.

Neuſt. Pia. 654. Gal. Chriſt. to. 2. f. 500. & 542.

Reg. Cap. Baioc. 1531. Gal. Chriſt. to. 2. f. 500.

Reg. Capit. Rothomag.

Le peu de tems qu'il fut Evêque de Bayeux eſt la cauſe pour laquelle il ne s'eſt rien paſſé de conſiderable ſous ſon Epiſcopat. Nous liſons ſeulement dans les Regiſtres de l'Evêché, que Charles Cailloteau ſon Grand Vicaire, donna en ſon abſen-

XVI. Siac

Pierre de Martigny VI. du nom.

Reg. Coll. Ep. Baioc. Reg. Eccl. de Ria.

De Bras rech. & ant. de Caën p. 104.

De Bras p. 172.

Ce Tableau étoit de plâches de bois.

ce ſur la Preſentation du Prieur du Prieuré de S. Martin Deſcairbette, appellé maintenant Ste. Barbe en Auge, la Collation de la Cure de Ste. Croix de Biſſiere à Bertrand Gervais, le 28. May de la même année. Que le 9. Juin ce même Grand Vicaire donna la Collation de la Chapelle à qui appartient la Dixme de Tehenet dans la parroiſſe de Rie, ſur une Preſentation dattée du 28. Avril; & qu'enfin le 11. Aouſt ſuivant, ce même Grand Vicaire remît entre les mains de notre Evêque qui étoit à Caën dans ſon Abbaye, la Chapelle de S. Vigor de la Juſtice, qui eſt ſituée dans le Palais Epiſcopal de Bayeux. Pierre de Martigny étoit à peine arrivé à ſon Abbaye qu'il y fut pris de mal, & n'eut point la conſolation d'aller prendre poſſeſſion en perſonne de ſa nouvelle Epouſe, étant mort le 13. Septembre de l'an 1531. On l'inhuma dans ſon Abbaye derriere le chœur en la Chapelle de Notre Dame, proche ſon Oncle, auquel il avoit fait dreſſer un ſuperbe monument de marbre, ſur lequel il étoit repreſenté au naturel; l'ouvrage étoit enrichi de bas reliefs & de pluſieurs Hiſtoires, avec ſon Epitaphe en vers latins que les Proteſtans ruinerent avec l'Egliſe en 1562. Son cœur fut porté dans ſon Egliſe Cathédrale ſuivant qu'il l'avoit deſiré par ſon Teſtament.

Il ne faut pas paſſer ſous ſilence une choſe qu'il fit dans ſon Abbaye de Caën vers l'an 1522. L'Auteur des Antiquitez de cette Ville, rapporte qu'en ce tems-là un Cardinal, un Archevêque, & un Evêque d'Italie, qu'il ne nomme point, étant venus à Caën, eurent la curioſité de voir le corps de Guillaume le Conquerant inhumé dans le milieu du chœur de cette Abbaye dont il étoit le Fondateur. Pierre de Martigny ayant eu la complaiſance de faire ouvrir ſon Tombeau, on trouva ſon ſquelete encore tout entier dans la ſituation qu'il y avoit été mis, mais beaucoup plus grand que ne le ſont ordinairement les hommes d'une grande taille. Cét Abbé avant que de faire refermer le Tombeau, fit peindre cette figure dans un tableau qu'il fit mettre dans un cadre & attacher contre la muraille vis à vis ce Sepulcre, afin d'en conſerver la mémoire, mais les Calviniſtes ayant violé ce Sepulcre en 1562. arracherent auſſi le tableau, & un d'eux s'en ſervit pour en faire une table. Les armes de Pierre de Martigny étoient de Gueules au Lion d'argent.

Digitized by Google

XVI. Siec.

AUGUSTIN TRIVULCE CARDINAL A LXIV. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXIII.

AUGUSTIN TRIVULCE LXIV. Evêque de Bayeux, ſortoit de l'illuſtre Maiſon des Trivulces de Milan, dont deux, ſçavoir Jean Jacques Trivulce & Theodore Trivulce ont été honorez du Bâton de Maréchal de France, le premier par Loüis XII. & l'autre par François I. qui le fiſt auſſi Gouverneur de Genes. Le Cardinal Trivulce avoit deux Freres qui prirent auſſi-bien que lui le parti de l'Egliſe, & devinrent Evêques, le premier qui ſe nommoit Pierre Trivulce fut élevé à l'Archevêché de Reggio, & le ſecond nommé Philippe devint Archevêque de Raguſe. Ce ne fut pas ſeulement par ſa nobleſſe que notre Cardinal ſe fiſt une entrée à la Cour de Rome, ſon merite y eut la meilleure part, & toutes ſes belles qualitez tant du côté du corps que du côté de l'eſprit, lui procurerent tous les honneurs dont il fut revêtu. Comme il poſſedoit parfaitement la Science du Droit, on le fiſt d'abord Protonotaire du S. Siége, enſuite il exerça la Charge de Camerier ſous Jules II. & Leon X. lui confera l'Archiprêtriſe de S. Pierre, l'Abbaye de Notre Dame de Fontfroid; & enfin ce Pape l'honora de la Pourpre ſous le Titre de Cardinal de S. Adrien, le 21. Juin de l'an 1517. Le Pape écrivit auſſi-tôt aprés cette Promotion à ſon Oncle Jacques Trivulce, que le Chapeau qu'il avoit donné à ſon Neveu Auguſtin, n'étoit que la récompenſe

Ciacon. de Vita Pont. ed. 1. f. 1329. 1410. & 1448.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 342. & to. 3. fol. 1065.

XVI. Siec. de ſes vertus, & que la faveur n'y avoit aucune part.

Auguſtin Trivulce.

Onuphre Panvini de Verone dont nous avons une Hiſtoire de la vie des Papes, avouë de bonne foy qu'il a beaucoup profité du travail & de l'étude du Cardinal Trivulce, lequel entreprit de rudes & de penibles voyages en Italie, en France, en Eſpagne & en Allemagne, afin de ramaſſer des memoires fidéles & exacts pour travailler à l'Hiſtoire des Papes & des Cardinaux, promettant même de récompenſer largement les perſonnes qui les lui fourniroient; mais la mort l'ayant prévenu il ne pût mettre au jour ce grand & vaſte deſſein. Avant que d'être Cardinal, Auguſtin Trivulce avoit eu des employs tres conſiderables; & depuis ſon élevation les Souverains Pontifes l'honorerent de pluſieurs Légations. Clement VII. Succeſſeur de Leon X. le fiſt Légat de la Campagne de Rome. Il ſe trouva dans cette Ville lorſque le Connétable de Bourbon y vint mettre le Siége en 1527. & y donna des marques de ſon courage, en expoſant ſa vie pour le ſalut de ſa chere Patrie. Ce fut ſous le Pontificat de Clement, que François I. en vertu du Concordat, le nomma à l'Evêché de Bayeux. La Bulle de Confirmation lui en fut accordée par le Pape le 13. Octobre de l'an 1531. avec de grands éloges. Mais les affaires publiques dans leſquelles il fut employé par les Papes & les Souverains, ne lui permirent pas de venir gouverner ſon Diocéſe, & ſe contenta d'en prendre poſſeſſion par Procureur le 28. Novembre de l'an 1534. aprés que ce même Procureur eut prêté le Serment ordinaire à l'Egliſe Metropolitaine le 16. Novembre de la même année, ainſi c'eſt une grande erreur qui s'eſt gliſſée dans l'Ouvrage de Mrs. de Ste. Marthe, lors qu'il y eſt dit que ce Serment ne fut prêté qu'*en* 1544.

Siacon. ut ſup.

Reg. de l'Egliſe Metr. to. 2. f. 343.

Cependant il ne laiſſa pas de prendre un grand ſoin de ſon Troupeau, en établiſſant dans ce Diocéſe trois Grands Vicaires pour le gouverner, le premier étoit Marianus Donataſius qu'il établit le 24. Octobre de l'an 1538. pour avoir ſoin de l'Hôpital des malades de Bayeux. Le ſecond étoit un Prêtre de Bayeux nommé Jean des Loges. Et le troiſiéme un Italien qui s'appelloit Jean Baptiſte Pechion, qu'il combla de bienfaits, lui ayant conferé la Prébende de Landes, la Treſorerie, & le Prieuré de l'Hôtel-Dieu, contre la nomination que les habitans de Bayeux avoient faite de Pierre du Boüillon à ce Prieuré, qui perdirent enſuite leur cauſe au

Ex Regiſt. Secret. Ep. & Cap. Bai.

Digitized by Google

au Parlement de Roüen l'an 1539. par un Arreſt definitif, qui conſerva le droit de Nomination à l'Evêque de Bayeux. XVI. Siec.

Auguſtin Trivulce prêta le Serment de fidélité pour le temporel de ſon Evêché entre les mains de François I. à Marſeille le 9. Octobre de l'an 1533. Les Lettres en furent regiſtrées à la Chambre des Comptes de Paris le 26. Novembre ſuivant, à la pourſuite & diligence de Jean Pechion, qui par ce moyen obtint la mainlevée des fruits & des revenus de ſon Bénéfice. Le Pape Paul III. le nomma ſon Légat en France vers François I. l'an 1537. pour lui faire part de la reſolution qu'il avoit faite de célébrer un Concile general contre les heréſies qui s'étoient élevées en France & en Allemagne, & pour rétablir la Diſcipline de l'Egliſe. L'indiction de ce Concile avoit d'abord été faite à Mantouë : mais le Pape ayant changé de reſolution, il le fiſt aſſembler à Trente. Notre Evêque mourut à Rome l'année ſuivante le 27. Mars, ſi nous en croyons les Auteurs de la vie des Cardinaux, & Mrs. de Ste. Marthe, & fut inhumé dans l'Egliſe de Ste Marie *Del popolo*. Il eut entre autres pour ſes intimes amis Bembe & Sadolet, deux illuſtres Cardinaux de l'Egliſe Romaine. Nous avons beaucoup de Lettres de ce dernier, qui nous marquent l'eſtime qu'il faiſoit de ſon merite, de ſa ſcience & de ſa probité. Il portoit pour armes Pallé d'or & de Sinople de ſix pieces.

Auguſtin Trivulce.

Reg. Cam. Comp. Pariſ. lib. nig. Epiſc. Baio. & Tab. regior. Barec.

Ciac. & Gal. Chriſt. ut ſup. & to. 4. fol. 937.

CHARLES DE HUMIERES LXV. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXIV.

CHARLES DE HUMIERES LXV. Evêque de Bayeux, ſorti d'une des plus illuſtres Familles de Picardie, étoit Fils de Gal. Chriſt. to. 1. f. 344.

XVI. Siec. noble & puiſſant Seigneur Jean de Humieres Seigneur de Humieres & de Moüi, à qui ſa bravoure & ſa ſageſſe firent donner les Emplois les plus conſiderables du Royaume : ayant été Lieutenant General des Armées d'Italie ſous François I. Gouverneur de Peronne ; & aprés avoir expoſé ſa vie dans pluſieurs rencontres pour le ſervice de ſon Prince. Henry II. voulant récompenſer ſon merite, l'honora du gouvernement de ſes Enfans, ne croyant pas trouver une perſonne en France plus digne que lui, de conſerver un ſi précieux Dépoſt. Un Sang ſi noble coula tout pur dans les veines de Charles d'Humieres ſon Fils, qui ſe conſacra de bonne heure au Miniſtere des Autels, & qui dés ſa premiere jeuneſſe fiſt paroître beaucoup de pieté envers Dieu, d'affabilité envers tout le monde, & de charité pour les miſerables.

Charles de Humieres.

Hiſt. Harc. tom. 4.

Il étoit encore trés jeune lors qu'il tomba dans une maladie fort extraordinaire & fort perilleuſe, & à laquelle les Medecins ne pouvoient rien comprendre ; & Fernel qui en fait la deſcription, dit que ce fut contre toute eſperance qu'il en guerit, quoi qu'il ne nomme pas ce Seigneur par ſon nom. Charles pendant le cours de ſes études qu'il fiſt à Paris, reçût la Tonſure clericale, qui lui ouvrit la porte à pluſieurs Bénéfices dont il fut bientôt revêtu. Le Roy François I. qui ne pouvoit aſſez *reconnoître les importans* ſervices de ſon Pere, lui confera l'an 1531. l'Abbaye de S. Martin aux bois, ſituée dans le Diocéſe de Bauvais, & peu de tems aprés celle de S. Quentin les Beauvais, dont il fut le premier Abbé commendataire. Aprés avoir été élevé aux Ordres ſacrez, on le pourvût du Doyenné de S. Furcy de Peronne, de l'Abbaye de S. Riquier en Pontieu dans le Diocéſe d'Amiens, dont il fut le IL. Abbé, & de la Charge de Grand Aumônier du Roy. Enfin le Cardinal Trivulce étant mort à Rome, la nouvelle n'en fut pas plutôt apportée en France, que Henry II. qui avoit ſuccedé à ſon Pere François I. & qui n'eut pas moins d'eſtime, ni de bonne volonté que ſon Pere pour la Famille de Humieres, nomma Charles à l'Evêché de Bayeux. Aprés que notre nouveau Prelat eut reçû ſes Bullès de confirmation de Paul III. il les envoya à Germain du Val Archidiacre de Bayeux, qui en prît poſſeſſion en ſon nom le dernier jour de Juin de l'an 1548. & lui même la prît en Perſonne l'année ſuivante.

Fernel. de Abdit. rer. cauſ. lib. 2. cap. 16.

Gal. Chriſt. t. 4. f. 789.

La charge de Grand Aumônier du Roy qu'il poſſedoit l'obli-

geant d'être ſouvent en Cour, fut la cauſe du peu de reſidence qu'il fiſt pendant pluſieurs années dans ſon Diocéſe, ainſi ſon Grand Vicaire Germain du Val, qui d'Archidiacre de Bayeux devint Grand Doyen de cette Egliſe, tint pluſieurs fois les Synodes Diocéſains en ſa place, c'eſt ce qu'il fiſt en 1550. 1551. & 1556. Mais pour ne manquer à aucun des beſoins de ſon Troupeau, il établit encore trois autres Grands Vicaires, qui furent Antoine Gayant Archidiacre & Official de Bayeux, Jean de Bourges Archidiacre d'Hyemes, & Gabriel l'Eſcot Chanoine. Charles ſe trouva à la mort de ſon Roy & de ſon Bienfaicteur Henry II. qui arriva l'an 1559. & ſervit de Diacre à la Meſſe de ſes obſéques. XVI. Siec. *Charles de Humieres.*

Dieu pour punir les pechez de ſon Peuple, & éprouver la fidelité de ſes Elus, ayant permis que les Calviniſtes devenans les maîtres dans pluſieurs Provinces de la France, commiſſent les affreux deſordres que la Poſterité aura peine à croire, des Perſonnes qui ſe vantoient inſolemment d'être ſuſcités pour reformer l'Egliſe: notre Evêque ſe trouva dans ſon Diocéſe, lors que ces malheureux Héretiques en 1562. y commirent tant de meurtres crians & d'épouventables ſacrileges, que nous ne pouvons nous diſpenſer de décrire icy en peu de mots, malgré l'horreur que nous en doit donner le recit. L'Auteur des antiquitez de Caën qui fut le triſte ſpectateur des maux infinis que ces prétendus Réformateurs cauſerent dans cette Ville & à Bayeux, rapporte que 2. Habitans de la ville de Caën faiſant profeſſion de la R. P. R. s'étans trouvés à Roüen pendant que ceux de leur Secte avoient ſaccagé les Temples du Seigneur, porterent à leur retour par leurs diſcours ſeditieux les Calviniſtes de cette Ville à imiter le zéle ſi plein de Religion de leurs Freres. La Juſtice étant avertie du funeſte deſſein qu'ils avoient, manda les Miniſtres en la Chambre du Conſeil, pour les porter à détourner ceux de leur créance, & dont ils étoient les conducteurs, de l'entrepriſe qu'ils méditoient; ils leur firent ſentir que les Catholiques pleins de reſpect pour les Egliſes, ne ſouffriroient point qu'on les profanât & qu'infailliblement il en arriveroit quelque ſedition également funeſte à l'un & à l'autre Parti. Couſin l'un de ces Miniſtres qui ſçavoit qu'outre que les Huguenots étoient puiſſans dans la Ville, il étoit encore appuyé de quelques-uns des Juges qui ſe trouvoient De Brai fol. 170.

XVI Siec. à l'assemblée, répondit insolemment que l'affaire étoit concluë, qu'on avoit trop souffert, disoit-il, de la superstition & de l'idolatrie des Catholiques, & que tout seroit abbatu comme à Roüen.

Charles de Humieres.

La chose fut executée ainsi que le Ministre l'avoit promis. Le vendredy la nuit & le Samedy suivant 8. & 9. jour de May, tout ce qu'il y avoit de Temples, d'Eglises, de Monasteres furent profanés, pillés, saccagés; on mit les vitres & les orgues en mille pieces; on brisa les images; on abbatit les statuës de Jesus-Christ & de ses Saints. Tous les Ornemens sacrés qui servoient au ministere des Autels, furent abandonnés au pillage de ces scelerats. Les chaires où tant de fois on avoit annoncé la parole divine; les coffres qui avoient servi à serrer les precieux habillemens des Prêtres & des Ministres du Seigneur; Les livres dont on s'étoit servi à chanter ses saintes Loüanges, & toutes les autres choses combustibles furent livrées au feu. Le dommage fut si grand, qu'on en estima la perte à plus de cent mille écus.

An. 1562.

Ces miserables Réformateurs ajoûtans ensuite la raillerie à leur insolence & à leur cruauté, vinrent en armes trouver les Juges assemblés dans la chambre du Conseil, leur demander le salaire & la récompense des peines qu'ils avoient euës à s'acquitter de la commission dont ils avoient été chargés par *leurs Ministres* & les principaux Chefs de leur Religion. Un de ces Juges rendu à l'iniquité, & qui suivoit leur réforme, leur accorda leur demande malgré les remontrances des gens de bien qui furent inutiles, & même dangereuses pour ceux qui avoient assez de fermeté pour les faire. Alors on vit cesser le Service divin dans cette Ville & aux environs, & il ne fut plus permis de faire aucun acte de Catholicité. Les Ministres s'étans rendus les maîtres des Eglises, y firent retentir l'erreur & le mensonge par leurs prêches. Beze le plus scelerat d'entr'eux si connû par ses desordres qui font rougir encore ceux de son parti, profana l'Eglise de S. Jean par ses seditieuses Prédications.

Cependant ce ne sont encore là que les preludes de leur cruauté & des barbaries qu'ils exercerent dans la suite. On les vit démolir les Tombeaux, & remuer les cendres des Morts, pour y chercher de quoi contenter leur avarice & leur vengeance; abatre les Autels, briser les Croix, démolir les Temples & les renverser de fond en comble. On frémit encore quand on songe à la belle Egli-

Digitized by Google

se Collegiale du S. Sepulchre, un ſi bel Ouvrage! que le Duc de Boüillon Gouverneur de la Province fiſt ſapper & abatre à coups de canon ſous prétexte qu'on pouvoit incommoder le Château du clocher de cette Egliſe. Aprés avoir aſſouvi leur rage ſur les Lieux conſacrés au Seigneur, ils la tournerent enſuite ſur ceux qui en étoient les plus précieux Ornemens, je veux dire ſur les Prêtres & les Religieux; ils en tuerent pluſieurs principalement dans les campagnes, où ils étoient ſans défenſe, en les faiſant ſouffler dans leurs mouſquets. Un pauvre Religieux de l'Abbaye d'Aulnay âgé de ſoixante & dix ans, ne leur ayant pû fournir dix écus qu'ils lui demandoient, ils l'attacherent à un arbre de la cour de l'Abbaye & le firent paſſer par les armes. Ils exercerent à peu prés la même cruauté ſur trois Religieux de Ste. Barbe, qu'ils firent mettre ſur une planche au bord de la riviere de Dive, ſur leſquels ils tirerent pour avoir le cruel plaiſir de les faire tomber dans la riviere & de les faire perir par le fer & par l'eau tout enſemble. XVI. Siec. *Charles de Humieres.*

Par une ſuite de la même inhumanité, ils coupoient les oreilles à d'autres Prêtres & Religieux & les attachoient à leurs chapeaux; ils en faiſoient mourir d'autres, en exerçant ſur eux milles cruautez; ſoit en les privant des parties que la pudeur nous empêche d'exprimer, ſoit en les attachant à la queuë de leurs chevaux, & en éſſuyant mille coups de pieds qui leur froiſſoient tout le corps, & expiroient ainſi parmi les douleurs & les tourmens. Le ſpectacle ne fut gueres moins affreux dans la Ville Epiſcopale, qu'il avoit été à Caën. Aprés quinze jours de Siege, la Ville s'étant renduë aux Calviniſtes qui l'aſſiégeoient ſous certaines conditions, on viola auſſitôt la parole donnée, la Ville fut miſe au pillage, on maſſacra & on fiſt pendre beaucoup de Perſonnes & particulierement d'entre les Eccleſiaſtiques. Le Gouverneur Jules Ravillio qui y commandoit pour le Duc de Ferrare ayant été découvert dans un lieu où il s'étoit caché, fut conduit à Caën où on lui fiſt ſon procez; on l'accuſa d'avoir enlevé une Fille, & d'avoir commis d'autres crimes: ainſi ſoit qu'il fût coupable des choſes dont on l'accuſoit, comme le diſent quelques Auteurs, ſoit que ce fût par un eſprit de haine & de vengeance, comme le dit de Bras, l'Amiral de Coligni qui étoit à Caën le fiſt condamner à être pendu. Ex ſcripto act. rei geſtæ cor. jud. hoc temp.

Notre Evêque n'auroit peut-être pas eu meilleur quartier de ces

Digitized by Google

XVI. Siec. Scelerats, s'il fût tombé entre leurs mains; mais Dieu par un effet de sa bonté sçût le soustraire à leur barbare fureur, en lui

Charles de Humieres. inspirant de prendre le chemin de la Mer, pendant qu'il fist conduire une partie de son équipage du côté de son Château de Neüilly, où ces Héretiques croyoient qu'il se sauveroit comme en un lieu de seureté & de défense; mais ils furent trompés. Un Gentilhomme de la Parroisse de Commes nommé du Bosq lui ayant fait équiper, comme il put, un Vaisseau qui se trouva sur la côte, il s'y embarqua avec Germain du Val Grand Doyen de l'Eglise Cathédrale, & son Grand Vicaire & plusieurs autres Chanoines, n'ayant pû sauver du pillage de toutes les précieuses Reliques, qui étoient dans son Eglise depuis tant de Siécles, que le Chasuble de S. Regnobert, avec le coffre d'ivoire dans lequel il est encore à present. Cependant l'équipage de notre Prelat tomba entre les mains de ces Furieux qui s'étoient mis en embuscade sur le chemin de Neüilly, comme on l'avoit bien prévû. La proye qu'ils pensoient attraper leur étant échapée, ils furent au desespoir, & ayant appris que notre Evêque s'étoit sauvé du côté de la Mer, pour retourner en Picardie auprés de ses Parens, ils y accoururent pensans le trouver encore sur le rivage, mais il étoit déja heureusement embarqué avec *sa suite*, & *hors* de leurs insultes. Ils ne laisserent pas de satisfaire en quelque maniere leur rage, en tirant vainement plusieurs coups de mousquet dans la Mer. Dieu qui servoit de Pilote à son Ministre & à ses Serviteurs, les rendit sains & saufs en six heures de temps avec leur précieux dépost à Abbeville, qui étoit une des Places du Gouvernement de son Frere.

Ex Act. 1563. actu coram jud. ut sup. in Eccles. Bajoc. servato. Ces Héretiques ayant manqué leur prise, *tâcherent* de s'en dédommager d'une autre maniere; ils vinrent à Bayeux, & entrerent en troupe dans l'Evêché ayant à leur tête Guillaume le Noble & Jean l'Honoré surnommé Jacob, & aprés avoir arraché des mains du Portier les clefs des sales & des chambres, ils pillerent tout ce qu'ils trouverent de meubles, sans épargner les sacrez Ornemens de l'Eglise, dont ils se saisirent ayant découvert qu'on les avoit serrés dans la sacristie de la Chapelle de S. Martin qui est dans l'Eglise Cathédrale. Je n'aurois jamais fait si je voulois rapporter en détail tous les maux, les desordres, les pillages, les cruautez, les impietez, & les épouventables sacrileges que ces

Digitized by Google

misérables Réformateurs commirent dans ce Diocéſe pendant 14. ou 15. mois; c'eſt à dire depuis le commencement de May de l'an 1562. juſqu'à la fin de Juillet 1563. Jamais les barbares Normands ſous la conduite d'Haſting qui ravagerent cette Province, quoi qu'Idolâtres, ne commirent de tels excez ni de ſemblables impietez. Les Egliſes profanées demeurreent deſertes pendant tout ce tems, & même il n'y avoit aucune ſeureté d'y entrer juſques en l'an 1567. Il eſt rapporté dans quelques manuſcrits & dans les actes du Chapitre de Bayeux, que Romillé que le Comte de Colombieres avoit laiſſé dans la Place pour y commander en ſon abſence, ne conſerva l'Egliſe Cathédrale que ces Héretiques vouloient abbatre, que ſur les remontrances que lui fiſt un ſçavant & pieux Cordelier ſon ami nommé le Pere Feverdent Docteur de Paris du Convent de Bayeux; que ce ſeroit une perte irreparable ſi on détruiſoit un ſi magnifique Edifice, & que puiſqu'ils avoient beſoin d'un Temple pour y faire l'exercice de leur Religion, ils n'en pouvoient trouver un plus beau ni plus commode, qui avoit coûté des ſommes immenſes à bâtir, & que jamais ils ne pourroient reparer une ſemblable perte, quelque grande dépenſe qu'ils puſſent faire. Ainſi ſi ce bel Ouvrage ſubſiſte encore maintenant en ſon entier, on peut dire qu'on en eſt redevable à ce bon Cordelier, qui ne parloit de la ſorte que dans l'eſperance qu'il avoit que ces Hêretiques ne ſeroient pas long-tems les maîtres de Bayeux, & qui ſçavoit que ſi l'Héreſie comme un torrent furieux laiſſe de triſtes & de funeſtes marques des lieux où elle paſſe, elle ſe diſſipe auſſi en peu de tems.

XVI. Siec. *Charles de Humieres.*

Je ne puis finir cét article que je ne parle des profanations & des ſacrileges que l'on commît envers les précieuſes Reliques que l'on conſervoit avec tant de veneration dans les Egliſes de Bayeux & de Caën. Le Duc de Boüillon que le Roi avoit établi Gouverneur dans cette Province, étoit un Seigneur qui portoit le venin de l'Héreſie dans le cœur, ainſi ce Prince ſans y penſer avoit mis les brebis à la gueule du loup. Sous prétexte de mettre en lieu de ſeureté les Reliques des Saints, il fiſt publier qu'on eût à apporter tous les Reliquaires de Bayeux & de Caën, Chaſſes, Joyaux, & Ornemens Eccleſiaſtiques qu'on avoit pû ſauver du pillage, dans le Château pour y être gardées. Cette publication ne fut pas plûtôt faite, qu'on obéit aux ordres du Gouverneur.

Digitized by Google

XVI. Siec. On apporte de Bayeux & de Caën toutes les Chasses & les Ornemens précieux dans cette Forteresse, les Ecclesiastiques croyans que c'étoit un azile où leurs sacrés dépostes seroient à l'abri du brigandage, & de la profanation; mais ils furent bientôt détrompés de leur bonne foi. Le Duc de Boüillon fist prendre toutes les Chasses & tout ce qu'il y avoit d'argenterie, en fist faire de la monnoye pour payer ses Soldats & lever deux Compagnies de Chevaux legers, dont les Commandans furent Jean de Pellevé Sieur de Tracy, & le Sieur de Fervaques. Et à l'égard des Reliques, on les mît confusément dans un lieu, d'où selon toutes les apparences on les tira pour les jetter dans des cloaques, car notre Auteur témoin oculaire de toutes ces impietez, dit que depuis ce tems là on n'en a vû aucuns restes. Ecoutons-le parler un moment touchant quelques-unes de ces Chasses en particulier. " La grande Chasse ou Fierte " de l'Abbaye de Caën, dit-il, étoit d'un ouvrage fort artificiel, " faite en forme de Temple ou Eglise, ayant une tour ou clocher " au milieu, où il y avoit une clochette d'argent. Cette Chasse " étoit si pesante, que quatre Hommes étoient bien empêchés de la " porter.... La Chasse où étoient les corps de S. Raven & de S. " Rasif martyrs, étoit toute couverte d'or, & y étoit aussi une Notre-Dame plus haute qu'une Fille de dix ans de pur argent, avec " un contre-Autel de même métail. Il faisoit bien mal aux Ecclesiastiques & Catholiques, de voir des Soldats accoutrés & si " bravement vêtus de leurs Ornemens tant de satin que de damas. " Car quant aux plus precieux qui étoient de draps d'or & d'argent, velour cramoisi enrichi de fleurons d'or & de pierreries, cela fut reservé à faire des Ciels de lit, & autres Ouvrages domestiques; chose piteuse à referer! qu'il faille qu'on applique ce qui servoit au Service divin, à l'usage des Hommes & Femmes qui n'en demeureront impunis: car notre Dieu s'appelle Dieu de vengeance. Ceux qui voudront sçavoir plus en particulier tous les desordres qui furent commis alors, peuvent consulter cet Auteur.

Charles de Humieres.

De Bras p. 177. & 178.

De Bras.

Comme les Calvinistes avoient les armes à la main dans tout le Royaume, le Roy Charles IX. qui alloit entrer dans son année de majorité fist, le 1. Edit de pacification qui fut publié le 19. Mars de l'an 1563. pour obliger ces Rebelles à mettre bas les armes. Le Roy se trouvant dans le calme, se resolut de visiter les Provinces de son Royaume à la persuasion de sa Mere qui l'accompagna

Charles de Humieres.

l'accompagna par tout. Il commença par la Normandie, & fist son entrée à Caën le 24. jour d'Aoust de la même année. Il fut reçû dans la Ville au bruit de l'artillerie, accompagné du Duc d'Orleans son Frere, du Roy de Navarre, de M. le Cardinal de Bourbon, du Prince de Condé, des Cardinaux de Guise & Chastillon, du Connétable de Montmorency, & de plusieurs autres grands Seigneurs, & de ses Gardes tant Françoises que Suisses. Il trouva les ruës ornées & tapissées somptueusement, avec divers teâtres où l'on voyoit des spectacles ingenieux à sa gloire, ce qui plut extrêmement au Roy qui en marqua sa reconnoissance à la Ville, par quelques gratifications qu'il lui fist.

Quoy que notre Auteur des Antiquitez de Caën, ne fasse aucune mention de Charles d'Humieres dans l'entrée du Roy à Caën, il y a néanmoins beaucoup d'apparence qu'il l'accompagnoit alors, non seulement en qualité d'Aumônier, mais comme Evêque de Bayeux, outre qu'aprés tous les ravages qu'on avoit faits dans son Diocése, ses Oüailles avoient bien besoin d'un Pasteur, pour les consoler un peu par sa presence de leurs miseres passées. Il est toûjours certain qu'il y sejourna quelque tems, pendant lequel il tâcha de réparer les ruines de la Maison du Seigneur. En 1566. il rétablit le grand Autel de l'Abbaye de Cerisy que les Calvinistes avoient abbatu, & donna à l'Abbaye de S. Etienne de Caën des Ornemens de damas, où il fist mettre ses armes. L'an 1571. il réunit les deux portions de la paroisse de Notre-Dame de Blagny en faveur d'Antoine Gayant un de ses Grands Vicaires qui en fut pourvû. Cette année fut la derniere de sa vie; étant tombé malade à Bayeux, il sentit que sa fin approchoit: il se disposa à la mort en veritable Chrétien, & aprés avoir fait son Testament, & s'être muni des Sacremens des mourans, il rendit son ame à Dieu le 5. Decembre. Son corps fut mis en depost dans la Chapelle de S. Yves, où il resta jusqu'au dernier jour du même mois, qu'il fut porté processionnellement par toute la Ville, assisté de tout le Clergé, des Seigneurs d'Humieres & de Matignon, & de plusieurs autres Personnes de qualité. Aprés que cette Pompe funebre fut finie, on l'inhuma dans le Chœur au pied du Candelabre proche l'Evêque Guy, du côté du Midy, & son cœur fut porté & mis de-

XVI. Siec. vant l'Autel des Cordeliers de la même Ville. Il donna 500. livres pour la fondation de son Obit. On avoit mis sur son Tom-

Charles de Humieres. beau, une lame de cuivre, sur laquelle on avoit gravé ces deux vers Latins.

Hac sub humo Humerius genere & virtutibus ingens
Carolus obtegitur, Pastor gregis optimus hujus.

Mais lors qu'en 1681. on changea le pavé du Chœur pour lui donner un nouvel ornement, par les belles pierres blanches & noires qu'on a mises à la place, on ôta la lame de cuivre avec les deux vers Latins, & sur un des pavez, on y a mis ses armes, qui étoient d'argent fretté de sable avec ces paroles, *Hic jacet Carolus de Humieres Episcopus Baioc.* à V. Decembris M. D. LXXI.

Charles de Bourgueville Sieur de Bras dont nous avons cité plusieurs fois l'Ouvrage dans ce chapitre, qui étoit contemporain de notre Evêque, parlant de sa mort, le traite de *digne Evêque, fort regretté de tous ses Diocésains, & de tous autres qui le connoissoient, pour avoir été un prudent & vertueux Prelat, & grand aumônier.* M. Davoleau Chanoine & Principal du College de Bayeux, faisoit sans doute allusion à ces paroles, lors que dans l'entrée de M. de Servien, il appliqua ces vers suivans à Charles de Humieres.

Carolus Humerius miserorum portus & ara,
Regula virtutum, Cathedram conscendet, at illo
Præsule dira lues, sacras populabitur ædes
Multosque inficiet, sed magna ex parte potenti
Carolus expellet pietatis odore venenum.

BERNARDIN DE S.T FRANÇOIS A B LXVI. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXV.

BERNARDIN DE SAINT FRANÇOIS eſt reconnû pour le LXVI. Evêque de Bayeux; car on n'a pas jugé à propos de mettre au nombre des Evêques de cette Ville, René de Beaulne Evêque de Mandes, qui fut pourvû par le Roy à l'Evêché de Bayeux; mais n'en ayant pû obtenir les Bulles de Rome, il fut obligé de ſe deſiſter de ſes prétentions, & de remettre ſa Nomination entre les mains du Roy, qui le nomma quelque-tems aprés à l'Archevêché de Bourges, & enſuite à celui de Sens où il mourut. Ainſi on peut dire que Bernardin de Saint François fut le Succeſſeur immediat de Charles de Humieres. Ce Prelat étoit natif de la Province du Mans dans la parroiſſe de Marigny. Les Bénéfices conſiderables dont il étoit revêtu & les Charges qu'il poſſedoit, nous doivent faire naître de grandes idées de ſon merite & de ſa nobleſſe. Il poſſedoit dans l'Evêché du Mans l'Abbaye de Fontaine-Daniel, & outre cette Abbaye il avoit encore le Prieuré de Grammont. D'abord il fut Conſeiller Clerc au Parlement de Paris, & enſuite Maître des Requêtes. Il étoit à Rome lorſque l'Evêché de Bayeux vaqua par la mort de Charles de Humieres, & qu'il apprît ſagreable nouvelle, que Charles IX. l'avoit nommé pour être ſon Succeſſeur. Aprés avoir obtenû ſes Bulles de Gregoire XIII. Il prît poſſeſſion de ſon Evêché par Procureur le mardi 25. Septembre de l'an 1573. & il la prît en Perſonne le 15. d'Octobre ſuivant.

Reg. Eccl. Biſoc. Gal. Chriſt. t. 1.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 344.

Cæn. de re Gal. f. 156.

Chenut. in Epiſc. Bai. Severt. in Lugd. Arc.

Bernardin de Saint François étoit en réputation d'un des plus ſça-

XVI. Siec. vans Prelats de ſon Siécle, & il prêcha pluſieurs fois dans ſon Egliſe Cathédrale avec un ſuccez merveilleux. Le 23. Novembre de l'an 1574. par un ordre exprés du Roy, il viſita l'Abbaye de Ceriſy, & fiſt ſon procez verbal des réparations qu'il y avoit à faire aux maiſons des Religieux, qui ne s'étoient pû exemter du ravage des Religionnaires. Il fut nommé pour le même ſujet à l'Abbaye de Longues, le 9. Septembre de l'an 1577. comme on le peut voir dans l'acte de ſa Viſite, qu'on conſerve dans les Regiſtres de l'Evêché de Bayeux.

Bernardin de S. François

Notre Prelat ne pût voir ſans gemir, l'état pitoyable dans lequel l'Hereſie avoit réduit ſon Egliſe Cathédrale, & dés lors il reſolut de lui rendre par ſes ſoins & par ſes liberalitez, ſon ancien éclat. Il commença par le pupitre qu'il fiſt réedifier tout de neuf, & donna pour cét effet la ſomme de 1200. livres, cét Ouvrage étoit plein de bas reliefs, qui repreſentoient les Myſteres de la Paſſion de notre Seigneur J. C. & il fut achevé en 1579. lorſqu'il fut attaqué de la maladie qui le mît au tombeau, il avoit fait marché pour donner des Orgues à l'Egliſe à la place de celles que les Heretiques avoient briſées & enlevées, & on devoit s'attendre à voir encore d'autres marques de ſa pieté, ſi Dieu lui eût donné une vie plus pleine d'années.

Reg. Capit. Baioc. an. 1578.

Il donna ſon conſentement à un Acte que fiſt le Chapitre de Bayeux le 19. Octobre 1579. lequel prît deux portions des 12. Chapelains de la Chapelle de Notre-Dame qui eſt derriere le chœur de l'Egliſe Cathédrale, qui devoient être données à deux Clercs, dont l'un devoit avoir ſoin d'inſtruire les Enfans de chœur dans les Lettres & la Pieté ; & l'autre devoit leur apprendre à chanter. Plein de ſollicitude pour ſon Troupeau, il lui donna des Grands Vicaires vigilans & habiles, qui ſœurent s'acquiter de leur miniſtere avec honneur. Le premier étoit Jean de Bourges Archidiacre d'Hieſmes, & le ſecond Jean le Ravacheur Eſcolâtre de ſon Egliſe, dont on voit pluſieurs expeditions dans les Regiſtres que ſon conſerve dans le Treſor de l'Evêché. Il nomma un troiſiéme Grand Vicaire le 7. d'Aouſt de l'an 1579. nommé Jean du Chaſteau, qu'il fiſt auſſi ſon Official. La même année il nomma pour ſon Official rural, dans l'exemption du Diocéſe de Coûtances Nicolas Fortin Curé de Lieu-Saint. Il avoit établi dés l'an 1576. dans ſon Egliſe Cathédrale pour Grand Penitencier, Mar-

Reg. Capit. Baioc.

Digitized by Google

guerin de la Bigne Docteur de Sorbonne. XVI. Siec

L'an 1581. il ſe trouva au Concile Provincial de Roüen, où préſidoit le Cardinal Charles de Bourbon Archevêque de cette Ville, lorſqu'il fut queſtion d'y regler la Seance des Evêques, il s'éleva un different entre notre Prelat & Loüis du Moulinet Evêque de Séez. Celuicy prétendoit avoir la Préſéance ſur l'Evêque de Bayeux à cauſe de l'antiquité de ſon Ordination, & l'autre alleguoit pour ſon droit que ſon Siége étoit le plus ancien de tous ceux de la Province, & que jamais aucun des autres Evêques ne lui avoient conteſté le pas, non plus qu'à ſes Predeceſſeurs. Les Peres du Concile ayant mis l'affaire en deliberation, jugerent pour ne pas troubler l'ordre, ni empêcher le ſuccez qu'on eſperoit de cette Aſſemblée, que l'Evêque de Bayeux auroit la Préſéance ſur celui de Séez, comme Doyen de la Province à cauſe de l'antiquité de ſon Siége, pour cette fois ſeulement, juſqu'à ce qu'on eût conſulté le S. Siége, ce qui fut fait. Mais notre Evêque n'eut pas l'avantage du côté de la Cour de Rome. *Bernardin de S. François.*

Il ne ſoûtint pas avec moins de vigueur les Droits temporels de ſon Evêché que les ſpirituels; c'eſt ce qu'il fiſt paroître contre pluſieurs Particuliers qui vouloient uſurper les Bois, les Etangs, les Landes, & autres choſes ſemblables dépendantes du Domaine de ſa Baronnie de Neüilly, dans la poſſeſſion deſquelles il fut maintenu par un Arreſt du Parlement de Roüen du 25. Decembre de l'an 1579. Il travailla auſſi avec beaucoup de ſoin à réparer les Maiſons de Neüilly & de Sommervieu. Il acheva les Edifices de l'Evêché qui avoient été commencés par Loüis de Canoſſa, qui conſiſtent en la Chapelle & en la place où eſt maintenant la Bibliothéque vers les foſſez de la Ville. L'Abbé de Ceriſy ayant une maiſon tout proche de celle de l'Evêché, il l'échangea avec quelques terres ſituées dans la parroiſſe de Sommervieu. Comme les Heretiques n'avoient rien épargné dans leur pillage, & qu'ils brûloient ou diſſipoient tout ce qui tomboit ſous leurs mains, de là vient que la plûpart des titres des biens qui appartenoient à l'Evêque de Bayeux furent perdus. C'eſt ce qui obligea Bernardin de Saint François d'avoir recours au Parlement de Roüen, pour obtenir un Reglement, afin de ſe faire payer de ce qui lui étoit dû. Le Parlement par un Arreſt donné le 30. May de l'an 1580. jugea que les Journaux & les

XVI. Siec. Regiſtres de l'Evêché auroient la même force que les Contracts originaux, pour obliger les Debiteurs à payer ce qu'ils devoient à l'Evêché de Bayeux.

Bernardin de S. François.

Mrs. de Ste. Marthe ſe ſont trompés quand ils ont mis la mort de notre Evêque en l'année 1581 puiſque ſuivant les Regiſtres de l'Egliſe Cathédrale, le 14. May de l'an 1582. il preſenta à ſon Chapitre, celui qu'il avoit pourvû à la Cure de Carcagny proche Bayeux. Il eſt vray qu'étant en ſon Prieuré de Grammont dans le Diocéſe du Mans en 1581. il y fut attaqué d'une maladie de langueur qui le mit au tombeau le 14. Juillet de l'année ſuivante 1582. Son corps fut porté dans l'Egliſe de la parroiſſe de Marigny pour y être inhumé avec ſes Ancêtres; & le 20 Juillet ſuivant on lui fit dans ſon Egliſe Cathédrale un Service ſolennel. Ses armes qu'on voit placées dans la Chapelle de l'Evêché, ſont d'azur à un ſautoir d'argent à la bordure de Gueules.

Reg. Cap. Bai. 1581.

Mort en 1582.

MATHURIN DE SAVONNIERES

LXVII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXVI.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 344.

MATHURIN DE SAVONNIERES LXVII. Evêque de Bayeux, étoit d'une illuſtre Famille du Diocéſe d'Angers, Fils de Jean de Savonnieres Seigneur de la Bretêche & d'Olive de Mathefelon. Il eut pour Frere Jacques de Savonnieres Abbé de Notre-Dame de Cadoüin dans le Diocéſe de Sarlat, & de Notre-Dame de Mileray, ou Melleray dans le Diocéſe de Nantes. Trois de ſes Sœurs furent Religieuſes dans l'Abbaye de Cordillon, ſituée

Digitized by Google

dans notre Diocéſe. La premiere ſe nommoit Jeanne, qui en fut Abbeſſe; la ſeconde Catherine, & la troiſiéme Françoiſe, qui devint Coadjutrice de ſa Sœur. Mathurin de Savonnieres ayant été auſſi élevé dans la crainte de Dieu & dans la Pieté, ſe conſacra de bonne heure à la Religion, dans une Abbaye qui eſt dans l'Evêché de Cominges, dont il devint dans la ſuite Abbé, & le Sindic general des Etats de la Province. L'Evêché de Bayeux ayant vaqué par la mort de Bernardin de Saint François, François de Bourbon Prince de Conty l'obtint du Roy Henry III. pour Mathurin de Savonnieres, non pas le 9. de Mars de l'an 1582. comme l'ont dit Mrs. de Ste. Marthe; car ſon Prédeceſſeur n'étoit pas encore mort. Aprés que ce nouveau Prelat eut reçû ſes Bulles de Gregoire XIII. qui occupoit alors la Chaire de S. Pierre; Jean de Bourges Sous-Chantre de l'Egliſe de Bayeux en prît poſſeſſion en ſon nom, le vendredy 25. Juillet de l'an 1583. & lui la prît en Perſonne le 17. Septembre ſuivant. Ce fut ſous ſon Epiſcopat que la Fabrique de l'Egliſe de Bayeux fiſt faire par un habile ouvrier de Caën, des chaiſes à la place de celles que les Calviniſtes avoient briſées & brûlées. Elle fiſt faire auſſi de nouvelles Orgues, & d'autres ouvrages néceſſaires pour réparer ſes ruïnes, comme on le peut voir par les Regiſtres de cette Egliſe.

XVI. Siec.

Mathurin de Savonnieres.

Reg. Cap. Baioc.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 344.

Par un abus déplorable & ſi commun dans ce Siécle, le Prince de Conty ne pouvant être Evêque de Bayeux, en fiſt donner le Titre à Mathurin de Savonnieres, pendant qu'il en percevoit lui-même preſque tout le revenu, & qu'il l'employoit à des uſages profanes. Notre Evêque qui n'avoit ni la force, ni le courage de s'oppoſer à la puiſſance d'un Prince, qui lui avoit obtenu par ſon crédit & par ſon rang cette Dignité, aimoit mieux s'abſenter de ſon Evéché que d'être le ſpectateur de la profanation que l'on faiſoit du bien de ſon Egliſe, qu'il eût ſemblé autoriſer par ſa preſence: de là vient que nous voyons peu d'actes ſignés de ſa main, tout ſe faiſant preſque par le miniſtere de ſes Grands Vicaires. Il demeuroit le plus ſouvent à Paris, & conſumé de chagrin plutôt que d'années, il y mourut ſelon Mrs. de Ste. Marthe, le 11. May de l'an 1586. d'autres veulent qu'il ſoit mort le 6. May, d'autres le 9. Enfin il y en a qui ne mettent ſa mort que le 11. Juin ſuivant. Quoy qu'il en ſoit, on

Gal. Chriſt. ut ſup. Rob. Sev. Chenut. & alii.

Digitized by Google

XVI. Siec. porta ſon corps à la Bretêche, qui étoit le lieu de ſon origine, & on le mit dans le tombeau de ſes Ancêtres. Il eut pour armes de Gueules à la Croix patée d'or.

Mathurin de Savonnieres.

¶ *Je n'ay pas crû qu'il fût à propos de mettre comme ont fait Meſſieurs de Ste. Marthe* Gall. Chriſt. to. 2. fol. 344. *au nombre des Evêques de Bayeux, les trois Prelats ſuivans qui ne l'ont jamais été, ſçavoir Etienne Poncher, qui n'en eut pas même le Brevet de nomination ; le Cardinal Charles de Bourbon, qui à la verité fut nommé Evêque, mais qui peu de tems aprés cette nomination, paſſa à l'Archevêché de Roüen, qui lui fut donné aprés la mort de ſon Oncle Charles de Bourbon II. du nom Cardinal; & René du Bain qui n'en prît point poſſeſſion quoy qu'il eût été nommé à cette Dignité. Ainſi nous mettrons comme Succeſſeur immediat de Mathurin de Savonnieres, le Prelat ſuivant.*

RENE' DE DAILLON

A LXVIII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXVII.

De la Roque Hiſt. de la Maiſon de Harcourt.

RENE' DE DAILLON a été le LXVIII. Evêque de Bayeux. Il ſortoit d'une Maiſon feconde en Grands Hommes. Jean de Daillon I. de ce nom vivoit en 1420. & laiſſa de Philippe de la Jumeliere de la Maiſon de Monteſpedon, Gilles de Daillon Sieur du Lude au Maine, qui étoit en conſideration ſous le Regne de Charles VII. Il épouſa Marguerite de Montberon, & il en eut Jean de Daillon II. de ce nom. C'eſt celui qui eut

Moreri to. 2 lettre D.

tant

tant de part aux bonnes graces de Loüis XI. à cauſe de ſes belles actions. Il avoit épouſé Marie de Laval en 1459. dont il eut 2. Fils & 3. Filles. Françoiſe qui étoit devenuë veuve de Jacques Vicomte de Rohan, épouſa en 2. noces Joachim Sire de Matignon Lieutenant de Roy en Normandie. Jacques de Daillon, Frere de Françoiſe, Sieur du Lude Conſeiller & Chambellan des Rois Loüis XII. & François I. Senechal d'Anjou, & Gouverneur de Fontarabie, épouſa en 1491. Magdelaine Dame d'Iliers Fille de Jean & de Marguerite de Chourſes, dont il eut Jean de Daillon III. du nom, 1. Comte du Lude, Baron d'Iliers & Senechal d'Anjou, Conſeiller & Chambellan du Roy, Chevalier de ſon Ordre, Gouverneur de Poitou, la Rochelle & Pays d'Aunix, Lieutenant General en Guyenne. Il mourut à Bourdeaux le 21. Aouſt 1557. ayant eu d'Anne de Batarnay Fille de François Baron du Bouchage & de Françoiſe de Maillé, 4. Fils & 3. Filles. Le 2. fut René dont nous parlons icy. XVI. Siec. *René de Daillon.*

Ce jeune Seigneur ayant pris le parti de l'Egliſe, ſe vit bientôt revêtu de Bénefices conſiderables. D'abord on lui confera le Prieuré de Château de l'Hermitage, de l'Ordre de S. Auguſtin dans l'Evêché du Mans, dont il fut le 1. Prieur Commendataire. Enſuite on le pourvût de l'Abbaye de Notre-Dame des Caſtelliers en Poitou, & en 1587. de l'Evêché de Luçon. Charles de Bourbon Cardinal de Vendôme, avoit été nommé Evêque de Bayeux, immediatement aprés la mort de Mathurin de Savonnieres; mais avant qu'il eût pris poſſeſſion de cét Evêché, Henry III. lui donna en 1588. l'Archevêché de Roüen, vacant par la mort de Charles I. Cardinal de Bourbon ſon Oncle, dont il avoit été fait Coadjuteur dés l'an 1582. Aprés que le Cardinal de Vendôme eut fait ſa démiſion de l'Evêché de Bayeux, le Roy choiſit l'Evêque de Luçon René de Daillon pour l'en revêtir. Il envoya au même tems à Rome ſon Brevet de nomination pour obtenir des Bulles du Pape, mais Sixte V. étoit trop irrité contre la France, & ce fut en vain que René de Daillon le fiſt ſolliciter de lui accorder ſa demande. On venoit de maſſacrer le Duc & le Cardinal de Guiſe par l'ordre de Henry III. aux Etats de Blois tenus le 23. de Decembre de l'an 1588. & le Legat vint declarer à ce Prince qu'il avoit encouru l'excommunication majeure pour la mort du Cardinal, & quelque tems aprés Sixte publia à Rome

XVI Siec. René de Daillon. Gal. Chriſt. un monitoire fulminant contre lui. Dés lors on n'expedia plus aucunes Bulles à Rome en faveur de la France, & les Bénefices demeurerent en regale.

Sur le refus que le Pape fiſt de donner des Bulles aux Evêques & aux Abbez, le Grand Conſeil donna un Arreſt par lequel il fut ordonné, que les Evêques & les Abbez nommés aux Abbayes de France, qui n'avoient pû obtenir de Bulles à Rome, ſeroient en vertu du preſent Arreſt mis & inſtalés par les Officiers du Roy & par pleine poſſeſſion, tant du ſpirituel que du temporel de leurs Evêchez & Abbayes, *avec plein pouvoir* de diſpoſer de tout, ainſi que s'ils avoient eu leurs Bulles en forme & deuëment expediées en Cour de Rome.

René de Daillon ayant voulu ſe ſervir de cét Arreſt, donna ordre à ſes Oeconômes dans l'Evêché de Bayeux, qui étoient Jean de Villais Sous-Chantre, & Jean de Montauban Chanoine des Eſſartiers de prendre poſſeſſion de ſon Evêché en vertu de cét Arreſt du Conſeil. Quoy que ces Officiers ſçûſſent bien que leurs Confreres ne permettroient jamais qu'on ſe ſervît de ces voyes pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Egliſe de Bayeux, ils ne laiſſerent pas de tenter la choſe, & pour cét effet, ils prirent avec eux Thomas Portier Lieutenant du Baillif *de Caën*, & Gilles Fumée Avocat du Roy à Bayeux, & tous enſemble ſe preſenterent au Chapitre pour lui demander qu'il eût à mettre en poſſeſſion de l'Evêché de Bayeux René de Daillon nommé par le Roy, en vertu de l'Arreſt du Conſeil; mais le Chapitre s'y oppoſa fortement, comme à une choſe directement oppoſée aux Sts. Canons & à l'uſage de l'Egliſe. Ces Officiers ne jugeans pas à *propos de faire* aucune violence, ſe retirerent aprés avoir *dreſſé* leur procez verbal de la demande qu'ils avoient faite & du refus qu'on avoit fait de les recevoir, qu'ils envoyerent au même-tems à René de Daillon. Ce Prelat ne voulut point pouſſer cette affaire plus loin, & même il approuva la conduite que le Chapitre avoit tenuë en cette occaſion. Le Chapitre pour correſpondre aux honnêtetez de ſon Evêque, gratifia ſes Officiers des Emplois & des Charges qu'il a droit d'exercer pendant la vacance du Siége. Ainſi il donna la charge de Secretaire au Sr. de Villais, celle de Promoteur au Sr. de Montauban, & Julien le Libot Chanoine de S. Martin fut fait Sçelleur. De ſorte que les Chanoines qui avoient été com

Digitized by Google

mis à ces Offices au commencement de la vacance du Siége, les remirent volontairement au Chapitre. XVI. Siec.

Ce ne fut pas une petite gloire pour le Chapitre de Bayeux, d'avoir soûtenu si genereusement les libertez & les droits de son Eglise, & de s'être conformé sur cela aux Stes. Ordonnances des Conciles, puisque quelques années aprés, le Clergé de France dans l'Assemblée qui se tint à Paris au mois de May de l'an 1596. s'opposa fortement à ces sortes d'Arrests, qui faisoient de si terribles bréches à la Discipline de l'Eglise. Car enfin il fut resolu dans cette Assemblée que les Archevêques & Evêques, qui avoient usurpé la Jurisdiction en vertu de l'Arrest du Conseil, la remettroient en la puissance des Chapitres, jusqu'à ce qu'ils eussent des Bulles de Rome. Sur la remontrance du Clergé, le Roy donna dans le même mois dans son Conseil Privé un Arrest qui faisoit défenses de se servir de semblables Arrests surpris contre la Religion des Puissances. *René de Daillon.*

Les Papes ayant toûjours favorisé les Personnes & les Chefs de la Ligue qui se fist aprés la mort du Duc & du Cardinal de Guise, les Evêques ne purent obtenir de Bulles, jusqu'à la paix de Vervins concluë le 2. May de l'an 1598. que Henri IV. fist, & se ra commoda avec Clement VIII. Alors ce Pape ayant donné des Bulles à René de Daillon aussi-bien qu'aux autres Evêques, Jean de Villais son Procureur, prit possession en son nom le 18. Juin suivant: & lui-même la prit en personne le 23. du même mois. Depuis cette prise de possession René de Daillon ne fut Evêque que deux ans, pendant lesquels nous ne voyons presque rien fait par lui-même, étant occupé au service de son Prince dont il étoit Conseiller d'Etat & Commandeur des Ordres, tout se faisant presque par ses Grands Vicaires. Il ne laissa pas de faire des biens considerables à son Eglise, y ayant employé la plus grande partie des revenus qu'il en retiroit pendant la Régale. Il fist faire deux grosses Cloches, sur l'une desquelles on voit encore son nom, pour mettre à la place de celles que les Héretiques avoient enlevées. Il donna la Croix de vermeil doré dont on se sert dans les Processions, & fist bâtir la maison de devant du Château de Sommervieu. Il tomba malade dans le Château de Briançon qui appartenoit à sa Famille, & y mourut suivant les Registres du Chapitre de Bayeux, sur la fin de Mars de l'an 1600. Quelques

XVI. Siec. Auteurs veulent qu'il ne ſoit mort que le 8. jour de Mars de l'an 1601. On l'apporta au Château du Lude en Anjou ſur la riviere de Loire, où il fut inhumé avec ſes Peres. Il portoit pour armes d'azur à une Croix fizelée d'argent.

LES DOYENS
ET LES AUTRES
PERSONNES ILLUSTRES
DU DIOCESE
DE BAYEUX
QUI ONT FLEURI EN VERTU ET EN SCIENCE
DANS LE XVI. SIECLE.

CHAPITRE LXXVIII.

1 *Gabriel le Veneur XXIX. Doyen.* 2. *Jerôme de Canoſſa XXX. Doyen.* 3. *Loüis du Bain XXXI. Doyen.* 4 *Gille de la Haye XXXII. Doyen.* 5. *Sebaſtien de Laubépine XXXIII. Doyen, depuis Evêque de Limoges.* 6. *Charles Clutin XXXIV. Doyen.* 7. *Germain du Val XXXV. Doyen.* 8 *Jacques de la Morißiere XXXVI. Doyen.* 9. *Philippe de Montmorency Chan. de Bayeux, & depuis Evêque de Limoges.* 10. *Leon Conſeil Chanoine & Chancelier de Bayeux.* 11. *Jacques Triſtan Chanoine de Bayeux depuis Evêque de Lodeve.* 12. *Jacques de Silly Chantre de Bayeux, & depuis Evêque de Séez.* 13. *Antoine Seluer Chanoine de Bayeux.* 14. *Robert Genalis Chanoine de Bayeux, depuis Evêque d'Avranches.* 15 *Jean du Bellay Scolaſtique de Bayeux, depuis Evêque de Paris & Cardinal.* 16. *Nicolas Daugu Chantre de Bayeux, depuis Evêque de Mande.* 17. *Nicolas de Pellevé Cardinal.* 18. *Robert de Pellevé Chanoine de Bayeux, depuis Evêque de Pamiers.* 19. *Marguerin de la Bigne Chantre de Bayeux.* 20. *Jean Bertaud Evêque de Séez.*

1. *Gabriel le Veneur XXIX Doyen de Bayeux.* Hiſt. Harc. to. 2 f. 1178. i. 80. & ſeq.

GABRIEL LE VENEUR XXIX. Doyen de l'Egliſe de Bayeux, étoit de la Maiſon des Barons de Tillieres, dont l'Auteur de l'Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt parle fort amplement. Gabriel eut pour Pere Philippe de Tillieres, Seigneur du Homme & de Valliquier, & pour Mere Marie Bloſſet. Cette Maiſon tiroit ſon Ori-

Digitized by Google

gine de Valeran le Veneur, qui vivoit vers le milieu du 14. Siécle. Elle a donné de Grands hommes à l'Egliſe & à l'Etat. Un Jean le Veneur Chevalier fut Chambellan du Roy au commencement du XV. Siecle. Un autre Jean le Veneur devint Cardinal, Evêque & Comte de Liſieux, & Grand Aumônier de France, il aſſiſta au Concile de Piſe l'an 1511. Un Gabriel le Veneur fut le LIX. Evêque d'Evreux. Celui dont je parle icy ſe conſacra de bonne heure au ſervice des Autels, il étudia long-tems en Droit Canon & prit une Charge de Protonotaire Apoſtolique. Le Roy Loüis XI. voulant donner des témoignages de ſa bienveillance envers cette Famille en la perſonne de Gabriel le Veneur Doyen de Bayeux & Neveu de ſon Chambellan, le Sieur de S. Pierre grand Sénéchal de Normandie dont il avoit reçû de grands ſervices, écrivit à la Communauté des Chanoines Reguliers de S. Etienne du Pleſſis Grimoult, qu'il les prioit de vouloir bien élire pour leur Prieur, Maître Gabriel le Veneur ſon Conſeiller. Cette Lettre qui fut écrite à Beſtebat en Gaſtinois le 26. jour de May de l'an 1480. s'eſt conſervée en original dans les Archives de ce Prieuré. Il devint auſſi Abbé de Carmes comme je l'ay dit en parlant de ſon Prédeceſſeur. Il ſe plaiſoit beaucoup en ſon Prieuré du Pleſſis, où il fiſt pluſieurs biens, & y mourut l'an 1523.

XVI. Siec.

& fol. 1191. 1509. 1544. & ſeq.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 577 & 651.

Jean Bloſſier.

Hiſt. Harc. ut ſup.

JERÔME DE CANOSSA étoit de Verone, Fils de Simon de Canoſſa, Neveu de Loüis de Canoſſa Evêque de Bayeux, & petit Neveu du Comte Barthelemi de Canoſſa, Loüis de Canoſſa ayant été nommé Evêque de Bayeux en 1516. aprés la mort de René de Prie, emmena avec lui ſon neveu Jerôme, & l'année ſuivante le fiſt Chanoine dans ſon Egliſe Cathédrale. En 1522. Gabriel le Veneur Doyen de la même Egliſe, ayant payé le tribut dû à la nature, le Chapitre lui donna pour Succeſſeur Jerôme de Canoſſa, au préjudice d'Ambroiſe le Veneur Neveu de Gabriel le Veneur, quoy qu'il eût été recommandé par le Roy. Ce ne furent pas là les ſeules obligations qu'il eut à ſon Oncle, qui ſe fiſt un plaiſir de le combler de plus en plus d'honneurs & de biens, lui ayant reſigné les Abbayes qu'il poſſedoit en ſon pays, ſçavoir celle de S. André, & une autre nommée Ste. Apolline de Canoſſe. Mais cét Oncle ayant quitté l'Evêché de Bayeux à cauſe de quelques inſultes qu'il reçût des Habitans, il le ſuivit

2. *Jérôme de Canoſſa* XXX *Doyen.*

Hiſt. Harc. to. 2. f. 342.

Gal. Chriſt. to 2 f. 342.

Digitized by Google

XVI. Siec. en Italie, aprés avoir nommé pour ſon Succeſſeur dans ſon Doyenné Loüis du Bain. Ainſi Mrs. de Ste. Marthe ſe ſont trompés lorſqu'ils ont avancé que Jerôme de Canoſſa fut Doyen de Bayeux aprés que ſon Oncle eut quitté volontairement ſon Siége pour retourner dans ſa Patrie.

3. *Loüis du Bain* XXXI. *Doyen.*

LOüIS DU BAIN, qui étoit Italien de naiſſance, eut par reſignation de Jerôme de Canoſſa le Doyenné de Bayeux, comme nous venons de le dire. Le Chanoine nommé de Dampierre qui avoit diſputé ce Bénéfice à Jerôme de Canoſſa en 1522. renouvela ſes prétentions aprés qu'il eut été reſigné à Loüis du Bain. L'affaire ayant été portée à Roüen devant Georges d'Amboiſe qui en étoit Archevêque, le Chanoine fut débouté de ſes prétentions, & Loüis du Bain maintenu dans le Doyenné, dont il prît poſſeſſion par Procureur le 19. Janvier de l'an 1527. & en perſonne ſuivant la coûtume le 27. Mars de la même année. Aprés avoir fondé en 1532. un Obit, pour lequel il donna une ſomme de 106. liv. 15. ſ. 6. d. de monnoye d'argent, il quitta Bayeux pour retourner en ſon pays, où on lui avoit donné le Doyenné de Mantouë, & reſigna celui de l'Egliſe de Bayeux au Doyen qui ſuit.

Reg. Cap. Bejoc.

Mart. Baio. 29. Mart.

4. *Gilles de la Haye* XXXII. *Doyen.*

ON ne ſçait point de quel lieu étoit ce GILLES DE LA HAYE, à qui Loüis du Bain reſigna le Doyenné de la Cathédrale de Bayeux. Les Regiſtres du Chapitre de cette Egliſe nous apprennent ſeulement qu'il étoit Notaire Apoſtolique, & qu'ayant obtenu ſes Bulles de la Cour de Rome, il prît poſſeſſion de cette Dignité par Procureur le 13. Septembre de l'an 1532. & en perſonne le 12. May ſuivant, & qu'il mourut en 1545.

Reg. Conc. Ord. Cap. 1545 f. 248.

5. *Sebaſtien de Laubépine* XXXIII. *Doyen, Evêque de Limoges.*

SEBASTIEN DE LAUBEPINE ſorti de l'illuſtre Famille de Laubépine, qui a donné pluſieurs grands Hommes à l'Etat & à l'Egliſe, étoit Fils de Claude de Laubépine I. de ce nom ſieur de la Corbilliere. Paul III. ayant refuſé en 1545. les Lettres de Proviſion pour le Doyenné de l'Egliſe de Bayeux à Sebaſtien, pour des raiſons que nous ne ſçavons pas, ne pût les refuſer à Henri Clutin ſieur d'Oiſel, Ambaſſadeur à Rome, qui avoit marié ſa Fille unique à Claude de Laubépine II. du nom Frere de Se-

Digitized by Google

baſtien. Ainſi en vertu de ces Lettres celui-ci prît la même année poſſeſſion de ce Doyenné par Procureur, & lui-même la prît en perſonne en 1547. Mais ayant été nommé auſſitôt Evêque de Limoges, il fut obligé de s'en demettre, ce qu'il fiſt en le reſignant à Charles Clutin. Pour lui il mourut en 1582. le 11 Juillet, à âge de 64. ans. On peut voir ce que Mrs. de Ste. Marthe en diſent. XVI. Siec. Gal. Chriſt. to. 2. f. 637.

6. *Charles Clutin* XXXIV. *Doyen.*

CHARLES CLUTIN fut Doyen de Bayeux, en vertu de la reſignation que lui en fiſt Sebaſtien de Laubépine en 1547. C'étoit un Eccleſiaſtique d'un eſprit vif & penetrant, & qui ſe fiſt des amis de tous les Seigneurs de la Cour, comme il ne joüiſſoit pas d'une ſanté aſſûrée, & que les frequentes maladies auſquelles il étoit fort ſujet, lui faiſoient enviſager la mort comme fort prochaine. Il reſigna ſa Dignité à ſon Neveu, lequel néanmoins fut enlevé de ce monde inopinément; mais le Roy François I. qui conſideroit Charles Clutin, obtint qu'il joüiroit du revenu de ſon Bénéfice juſqu'à ſa mort qui arriva en 1554. René Clutin avoit obtenu des Lettres à Rome & du Roy pour ſucceder à ſon parent Charles: mais comme il s'y trouva des défauts eſſentiels, le Chapitre ne voulut jamais le recevoir. Reg. Cap. Baioc. & l. ordin. an. 1547. & Re. fol. 518. Reg. Cap. ordin. an. 1551.

7. *Germain du Val* XXXV. *Doyen.*

GERMAIN DU VAL étoit de la Famille de Brevans dans le Diocéſe de Coûtances en Normandie. Il fut d'abord revêtu du Prieuré de Pompone prés Lagny, & enſuite de l'Archidiaconé de Bayeux. C'étoit un Eccleſiaſtique d'un grand merite, que Charles de Humieres Evêque de Bayeux fiſt ſon Grand Vicaire tandis qu'il vêcut, & qui étoit chargé de toutes les grandes affaires du Diocéſe. Il préſida en l'abſence de cét Evêque aux Synodes de 1550. 1551. & 1556. Et comme ces vertus le rendoient recommendable au Chapitre, il l'élut à la dignité de Doyen, de laquelle il prît ſolennellement poſſeſſion le 18. Juillet 1552. & dont il s'acquitta avec beaucoup de gloire & à la ſatisfaction de tous les Chanoines. Sur les 3. heures aprés midi de l'an 1572. lorſqu'il aſſiſtoit à l'Office de Vêpres, la plus grande partie de ſa maiſon tomba par terre, ſans neanmoins bleſſer perſonne; mais il la fiſt rebâtir en augmentant conſiderablement, & la mit dans ſa perfection l'an 1581. Les Guerres ci-

Digitized by Google

XVI. Siec. viles qui desoloient alors la France & principalement la Normandie, l'ayant obligé de se retirer à son Prieuré, il y mourut en 1589. âgé de 72. ans. Et ordonna par son Testament qu'on l'inhumeroit dans l'Eglise de S. Eustache à Paris, avec ses Ancêtres & ses Parens.

8 *Jacques de la Morissiere* XXXVI. *Doyen.*

JACQUES DE LA MORISSIERE Seigneur de Vic, dans le Diocése de Séez proche Falaise, étoit d'une Famille tres-illustre, alliée à la Maison de Harcourt & de Bailleul. La ville de Bayeux ayant été assiegée pendant trois jours, depuis le 22. Novembre 1589. jusqu'au 25. par le Duc de Montpensier, à cause des Princes qui s'y étoient retirés, & qui ne vouloient point reconnoître Henry IV. pour Roy, parce qu'il étoit Huguenot. On fist la Priere des quarante heures pour demander à Dieu qu'il delivrât cette Ville des malheurs qui la menaçoient. Les prieres des Habitans furent exaucées, & aprés que la crainte du peril fut passée, le Chapitre proceda à l'élection du Doyen de l'Eglise Cathédrale; le choix tomba sur Jacques de la Morissiere, quoy qu'absent, le 4. Decembre de l'an 1589. Et prît possession en personne de cette Dignité le 17. Janvier de l'année suivante. Cependant il s'éleva contre lui deux puissans Competiteurs; l'un étoit Antoine du Val, Chanoine de Castillon, Archidiacre d'Hiesmes, Conseiller au Parlement de Roüen, qui alleguoit trois défauts dans l'élection de Jacques de la Morissiere. Le premier étoit, qu'elle avoit été faite dans le tems que la Ville étoit assiegée, & que par consequent les Suffrages n'étoient pas libres. Le second, que le Parlement de Roüen ayant été transferé à Caën à cause de la rebellion de cette Ville, il avoit été en obligation de se trouver où sa Charge le demandoit, ce qui l'avoit empêché d'être à l'élection. De plus c'est qu'on ne l'avoit point appellé, & quand même on l'ût appellé, il n'auroit pas pû se trouver avec les ennemis de son Prince. Le troisiéme enfin, c'est que cette élection s'étoit faite par la brigue & les puissantes sollicitations du Seigneur de l'Isle Frere de Jacques de la Morissiere qui étoit alors dans Bayeux, où il commandoit les Troupes qui tenoient le parti des Princes qui ne vouloient pas reconnoître le Roy. Cependant malgré toutes ces bonnes raisons, ce Chanoine ne laissa pas de perdre sa cause. Le second Competiteur

Hist. de la Ma. de Har. to. 2. f. 1490 & sui.

Reg. Cap.

Hist. Harc. ut sup. fol. 1491. & mss. hujus temp.

petiteur fut Nicolas du Val Chanoine de Cuſſi, Conſeiller au Parlement de Paris, Abbé de S. Vincent de Senlis, lequel obtint des Lettres de Prince, ſous prétexte que le Doyenné avoit vaqué en tems de Regale. Sur le procez mû entre les deux Parties, l'affaire fut portée au Conſeil d'Etat du Roy, étant pour lors à Chartres, lequel par ſon Arreſt du dernier Septembre de l'an 1591. maintint Jacques de la Moriſſiere en poſſeſſion de ſa Dignité, & conſerva au Chapitre de Bayeux le privilége d'élire le Doyen. Sa pieté le porta à faire le voyage de Rome, d'où il raporta deux Tableaux de grandeur humaine, l'un de notre Seigneur, & l'autre de la Ste. Vierge tirés ſur d'anciens originaux, & au bas l'on voit décrite l'Hiſtoire de ce que ſignifie chaque Tableau, & lui-même s'eſt fait peindre à genoux aux pieds de Jeſus-Chriſt & de la Ste. Vierge. A ſon retour il donna ces Tableaux à ſon Egliſe, & les fiſt mettre aux deux colonnes qui ſont des deux côtez du chœur. Il fonda enſuite avec Jean Potier Treſorier de l'Egliſe de Bayeux & Prieur de S. Nicolas de la Chênée, ſuivant le Contract paſſé devant les Tabellions Royaux le 20. Decembre de l'an 1503. le Salut avec la Proceſſion ſolennelle qui ſe fait à cinq heures aprés les Vêpres de la Fête de tous les Saints pour les Morts, chaque Chanoine & tous les Clercs ayant un cierge allumé entre les mains. Enfin en 1610. il reſigna ſa Dignité de Doyen à ſon Neveu Jacques de la Moriſſiere qui étoit alors à Rome.

XVI. Siec.

ms. hiſt. Eſp. Hiſt. Harc. ut ſup.

Reg. Baioc. Eccl.

PHILIPPE DE MONTMORENCY étoit Fils de Guillaume de Montmorency & d'Anne Pot, & Frere d'Anne de Montmorency, Duc & Pair, Grand Maître, Maréchal & Connétable de France. Il fut d'abord pourvû dans l'Egliſe de Bayeux de la Prébende de Cambremer en 1517. Il devint enſuite Archidiacre de Blois dans l'Egliſe de Chartres: & enfin on le nomma Evêque de Limoges; mais il joüit peu de tems de tous ces honneurs, étant mort tres-jeune le 21. d'Octobre de l'an 1519.

9. *Philippe de Montmorency Chanoine de Cambremer depuis Evêque de Limoges* Reg. Eccl. Baiocenſ. 1517 Gal. Chriſt. to. 2. f. 637.

LEON CONSEIL Chanoine d'Arry & Chancelier de l'Egliſe de Bayeux, fleuriſſoit ſous l'Evêque Loüis de Canoſſa dont il fut Secretaire, & qu'il avoit emmené avec lui d'Italie. C'étoit un Eccleſiaſtique d'une grande pieté, & qui avoit une grande dé-

10. *Leon Conſeil.*

Digitized by Google

XVI. Siec. votion à la Sainte Vierge. Il en donna de grandes marques en procurant en 1499. qu'on celebrât dans le Diocéſe la Fête de ſa Conception & de ſon Annontiation, & pour entretenir un culte ſi juſte & ſi bien fondé, il fiſt faire une Tapiſſerie de laine & de ſoye, dans laquelle il a fait repreſenter tous les Miſteres de notre Religion où la Ste. Vierge a eu part, qu'il donna à l'Egliſe Cathédrale. Elle ſert à orner les chaiſes du chœur des chaînes dans les grandes Fêtes; & pour ne point charger la Fabrique d'aucune dépenſe, lors qu'il la faudroit tendre, il fonda une ſomme de plus de 20. liv. de rente pour ceux qui ſeroient chargés de cette commiſſion. Il poſſeda deux maiſons canoniales, l'une qui étoit attachée à ſa Prébende d'Arry, & l'autre qu'il obtint à ſon rang en qualité de Chancelier de cette Egliſe. Mais du Bois Chanoine Deſquais lui diſputa cette derniere maiſon, prétendant qu'il étoit rempli, ayant déja une maiſon à cauſe de ſon Canonicat; mais en 1502. le Chapitre contre le droit commun décida la choſe en faveur de Leon Conſeil qui en joüit juſqu'en l'année 1526. qui fut celle de ſa mort. On voit ſon portrait dans la tapiſſerie dont il fiſt preſent à l'Egliſe; il eſt proche la chaire Epiſcopale à genoux revêtu d'une robbe d'écarlate ayant par deſſus un Surplis.

Reg. Cap. Bajoc. ad. 1499.

11 *Laurent Triſtan Ch. de Bayeux, depuis Evêq. de Lodeve.*

LAURENT TRISTAN étoit un Italien qui avoit pris naiſſance dans la Toſcane, qui fut Chanoine de Cambremer, & à qui le Roy François I. donna l'Evêché de Lodeve l'an 1528. Cette Promotion fut cauſe que le Pape Clement jugea que ſa Prébende étoit vacante, neanmoins on lui conſerva pour ſon uſage ſa maiſon Prébendale, ſuivant la reſervation qu'il en avoit faite dans le Chapitre lorſquil fut nommé à l'Epiſcopat.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 671.

12. *Jacques de Silly Chant. de Bayeux, depuis Evêq. de Séez.*

JACQUES DE SILLY, Frere de François de Silly Gouverneur de Caën, fut Chantre de l'Egliſe de Bayeux en 1517. Abbé commendataire de Ceriſy & de S. Pierre Sur-Dive, & Evêque de Séez, dont il prêta le Serment ordinaire à l'Egliſe Metropolitaine de Roüen, le 22. d'Avril de l'an 1518. Il confirma la Fondation que Charles Duc d'Alençon, & Marguerite de Valois ſon Epouſe, firent du Monaſtere des Religieuſes d'Eſſey en 1519. & l'année ſuivante il conſacra leur Egliſe. Il mourut le 24.

Neuſt. Pia. fol. 434. & 504. Gal. Chriſt. t. 3. p. 972 Reg. Bajo. Eccl. 1517. & 1518.

Digitized by Google

ANTOINE SOLERIUS ou SOLIER étoit encore un de ces beaux Esprits d'Italie, dont Loüis de Canossa Evêque de Bayeux orna son Eglise Cathédrale, par les Emplois & les Bénéfices dont il récompensa leur merite & leurs vertus. Celui dont je parle maintenant prit naissance dans la ville de Carpi, qui est dans les Etats de Modene, & qui appartenoit en ce tems-là à la Maison des Princes Pio. Aprés avoir reçû le Bonnet de Docteur en l'un & en l'autre Droit, il obtint la dignité d'Archiprêtre dans l'Eglise Cathédrale de Carpi, d'Albert Prince de Carpi. Mais soit que le desir de voyager l'eût attiré en France, soit que sa science l'eût fait demander par François I. qui tâchoit alors de faire refleurir les belles Lettres dans son Royaume, soit qu'il y fût venu pour quelqu'autre raison que nous ne connoissons pas, il est toûjours certain qu'il étoit Professeur en Droit Canon à Bourges, lorsque Loüis de Canossa fut nommé Evêque de Bayeux, aprés que le Concordat eut été conclu entre Leon X. & François I. & que ce fut à la priere de ce Prelat qu'il abandonna sa chaire pour l'accompagner à Bayeux, ou pour l'attacher davantage auprés de sa personne, il lui donna la Prébende de S. Germain, dont il prit possession le 19. Octobre de l'an 1529. Cependant il fut fortement sollicité de retourner en Italie, & pour l'y engager davantage, le Comte Albert Pio lui écrivit la Lettre la plus obligeante qu'on puisse voir, & dans laquelle il lui marquoit que les récompenses proportionnées à son merite ne suivroient pas de loin les promesses. Mais Antoine Solier qui s'embarrassoit peu des honneurs & des richesses du monde, tint ferme contre tous les avantages dont on le flatoit, & répondit à ce Prince qu'il ne meritoit point qu'on eût pour lui tant d'égards, & que content du peu de revenu & du Bénéfice qu'il avoit en France, il n'aspiroit point à de plus grands biens, ni à de plus hautes Dignitez. La suite fist voir la grande prévoiance & la sageſſe de Solier, car le Comte Pio ne vêcut gueres aprés qu'il l'eut sollicité de retourner auprés de lui, étant mort en 1531. Le Chapitre eut beaucoup de consideration pour lui, lui ayant permis de bâtir une muraille, quoy que cela incommodât un peu le jardin de la Prébende des Essartiers, & que le Doyen s'y opposât. Lors qu'en 1548. il étoit à

11. *Antoine Solerius ou Solier.*

Reg. Eccl. Baioc.

Epist. ad Radul. Pio. Ep. Favent. Soler. f. 109.

XVI. Siec. Paris un de ſes confreres nommé Thomas Cornet Chanoine de Bayeux, le pria d'une maniere ſi engageante d'écrire contre les Novateurs, qui commençoient à troubler le repos dont l'Egliſe joüiſſoit depuis pluſieurs Siécles, qu'il ne pût pas refuſer ſon ami. Il compoſa un beau Traité de l'Invocation des Saints contre Luther, & dans lequel Eraſme ſe trouve un peu maltraité. Il y a auſſi deux Lettres écrites du même ſtile, adreſſées à Radulphe Pio Evêque de Faenza, & Cardinal de la Ste. Egliſe Romaine, l'une pour le conſoler ſur la perte qu'il avoit faite de ſon Oncle Albert, & l'autre pour lui marquer la part qu'il prenoit à ſon élevation au Cardinalat. Solier excelloit auſſi dans la Poëſie, & nous avons trois belles Elegies de ſa façon; l'une eſt à l'honneur de la Ste. Vierge; dans l'autre il invoque S. Michel, à cauſe de ſes infirmitez; & la troiſiéme eſt l'Epitaphe du Prince Albert Pio. Robert Cenalis parle de Solier avec éloge. On fixe ſa mort vers l'an 1550.

Ep. 3. Soler. fol. 10. ad Com.

Fol. 33.

14. *Robert Cenalis Chanoine de Bayeux, depuis Evêque d'Avranches.*

ROBERT CENALIS prit naiſſance à Paris dans la parroiſſe de S. Paul, & non en Angleterre comme l'a avancé Poſſevin dans ſon Apparat. Il fit paroître dans toute ſa conduite autant de pieté que de ſcience, & reçût le Bonnet de Docteur en Sorbonne l'an 1513. Ce fut un illuſtre défenſeur de la Religion Catholique, tant dans la Chaire que dans ſes Ecrits, & il eut l'honneur d'être un des Predicateurs de François I. Il fut d'abord Chanoine de Bayeux; mais ſon grand merite fut récompenſé par de plus grands honneurs. Le Roy François I. qui étoit le Pere des Lettres, & qui avoit une eſtime toute particuliere pour Robert Cenalis, le nomma l'an 1523. Evêque de Vence en vertu du Concordat. Il quitta bien-tôt aprés cét Evêché pour celui de Riez, où il publia des Ordonnances Synodales. Depuis il paſſa à l'Evêché d'Angoulême, où il fut nommé le 7. May de l'an 1530. Et enfin en 1532. il devint Evêque d'Avranches, & en préta le Serment à l'Egliſe Metropolitaine de Roüen le 10. Janvier de l'an 1533. Robert Cenalis étoit un eſprit tranſcendant, qui ne trouvoit rien de difficile dans les queſtions les plus épineuſes de la Theologie; & qui étoit capable de travailler ſur toutes ſortes de ſujets. Il écrivit contre la formule publiée par l'ordre de l'Empereur Charles-Quint ſous le nom d'*Iterim*, comme une choſe

Gal. Chriſt. to. 2. fol. 10.

Mor. Dict. Hiſt. in. c.

Gal. Chriſt. to. 3. f. 941. & 1153.

Joan Feſſæ. Carm. init. fract. Cæn. de re Gall

tres-pernicieuſe à la Religion. Son Ouvrage fut imprimé à Lyon en 1548. Il en avoit déja fait imprimer un autre à Paris en 1535. contre Calvin, intitulé *Larva Sycophantica in Calvinum.* Et un contre Martin Bucer de la Cene du Seigneur. Voicy encore ſes autres Ouvrages qui ſont un Traité du divorce de la Loy de Moyſe abrogé par la Loy de l'Evangile. Un autre imprimé en 1545 intitulé *Axioma Catholicum de Sacro Celibatu tuendo.* Un autre de l'uſage du Glaive Spirituel & temporel ; & un autre des poids & des meſures. Il a auſſi adreſſé une Lettre à Solerius Chanoine de Bayeux contre Eraſme. Il compoſa en 1557. une Hiſtoire de France en deux tomes, qu'il dédia au Roy Henry II. & cét Ouvrage fut bientôt ſuivi d'un autre, qui comprenoit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Normandie ; mais elle ne fut point imprimée, parce qu'il fut prévenu de la mort qui l'enleva de ce monde à Paris le 27. Avril de l'an 1560. Il eſt inhumé dans l'Egliſe de S. Paul ſous un tombeau de marbre, où l'on voit ſa Statuë d'airain avec ſon Epitaphe.

XVI. Siec.

Spond. to. 3. Annal ad an. 1548.

JEAN DU BELLAY nâquit en 1492. Il étoit Fils de Loüis du Bellay Seigneur de Langei & de Marguerite de la Tour-Landri ; Il eut pour Freres René Evêque du Mans ; Guillaume, dit le ſieur de Langei Gouverneur de Piemont, & Martin Chevalier de l'Ordre du Roy, & ſon Lieutenant en Normandie. Ces deux grands Hommes n'étoient pas moins éloquens qu'habiles dans le métier de la guerre, l'un & l'autre nous ont laiſſé de beaux memoires ſur l'Hiſtoire de France, qui ont même été traduits en Latin, & qui furent imprimés l'an 1574. à Francfort chez Maréchal en un volume *in folio*, & ſous ce titre *Guillelmi & Martini Bellaiorum hiſtoria Latinè facta ab Hugone Suræo.* Pour Jean du Bellay il n'eut pas un genie moins heureux que ſes Freres, & il devint un des plus éloquens Perſonnages de ſon Siécle. L'Univerſité de Paris admira ſon ſçavoir ; & François I. qui n'employoit dans ſes affaires que des Perſonnes d'eſprit & de merite, l'honora de pluſieurs Ambaſſades conſiderables, dont il s'acquita avec beaucoup de gloire. Du Bellay n'abuſoit pas de ſa faveur, & il s'en ſervit pour l'avancement des Lettres, comme lorſqu'il ſe joignit au Docte Budé pour perſuader au Roy de fonder le College Royal, ce que ce grand Prince fiſt en 1529.

Jean du Bellay Scolaſtique de Bayeux depuis Evêque de Paris & Cardinal. Gal. Chriſt. to. 1. f. 461.

Digitized by Google

XVI. Siec. Enfin nous ne craindrons point d'avancer que Ciaconius lui a rendu juſtice en l'appellant le Prince des belles Lettres de ſon tems. Auſſi les récompenſes ne lui manquerent pas, étant devenu ſucceſſivement Evêque de Bayonne, du Mans, de Limoges, puis Archevêque de Bourdeaux, Abbé de S. Gildas, de S. Maur des Foſſez, &c. Et en 1551. il fut nommé à l'Evêché de Paris aprés la mort de François Poncher. Ugel s'eſt trompé en faiſant Jean du Bellay Evêque de Bayeux, au lieu de dire de Bayonne, mais nous voyons dans les Tables de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux qu'en 1550. il prit poſſeſſion par Procureur de la Dignité de Scolaſtique. Le Pape Paul III. lui donna le Chapeau de Cardinal le 21. May de l'an 1535. L'année d'aprés il ſe trouva dans un Conſiſtoire où l'Empereur Charles-Quint s'emporta furieuſement contre le Roy François I. Le Cardinal diſſimula adroitement ſon chagrin, mais ſa memoire lui fut ſi fidelle, qu'il retint mot à mot la Harangue étudiée de l'Empereur, & comme il importoit beaucoup aux affaires du Roy, qu'il ſçût d'Original les deſſeins de l'Empereur; du Bellay prit la poſte pour l'en venir avertir Ce fut alors que Charles vint en Provence l'an 1537. Le Roy voulant s'oppoſer à cet ennemi, ſortit de ſa Ville capitale, où il laiſſa le Cardinal du Bellay, & établit ſon Lieutenant General pour ſubvenir aux néceſſitez de la Picardie & de la Champagne. Le Cardinal montra dans cette occaſion, qu'il étoit auſſi intelligent dans les affaires de la Guerre que dans les intrigues du Cabinet. Il entreprit de deffendre Paris qui étoit dans le trouble, & le fortifia d'un Rampart & de Boulevards qu'on y voit encore aujourd'hui, & qui furent faits avec une diligence incroyable. Aprés la mort de François I. Jean du Bellay fut privé de ſon rang & de ſon crédit, par ceux qui lui ſuccederent en la faveur, & particulierement par le Cardinal de Lorraine. Il ſe retira à Rome, où par le privilege de ſon âge, il fut fait Evêque d'Oſtie & Doyen des Cardinaux. Il s'étoit défait de l'Evêché de Paris & de l'Archevêché de Bourdeaux, dont il n'étoit ſeulement qu'Adminiſtrateur. Son merite fut ſi eſtimé à Rome, qu'on parla de le faire Pape aprés la mort de Marcel II. Il mourut dans la même Ville le 16. Fevrier de l'an 1560. âgé de 68. ans; il fut inhumé dans l'Egliſe de la Trinité du Mont. Ce grand Prelat a laiſſé à la poſterité quelques Oraiſons, une Apo-

Ciacon. in Paul III. f. 1504. Edit. 1.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 351.

Digitized by Google

logie pour le Roy François I. & diverſes Poëſies en trois livres. François Rabelais fut ſon Domeſtique, & il lui confera la Cure de Meudon prés Paris. Ceux qui voudront ſçavoir de plus grandes particularitez du Cardinal du Bellay, peuvent conſulter Mrs. De Thou, de Ste. Marthe & Moreri. XVI. Siec.

NICOLAS DANGU prît poſſeſſion de la Dignité de Chantre dans l'Egliſe de Bayeux, le 28. May de l'an 1550. c'étoit une Perſonne d'un grand merite, il fut Maître des Requêtes, Chancelier de Navarre, Abbé de Foix en Provence, & de Jully dans l'Evêché de Meaux. En 1539. il devint Evêque de Séez, qu'il poſſeda juſqu'en 1545. qu'il fut transferé ſur le Siége Epiſcopal de Mende. On le loüe d'avoir beaucoup travaillé à la converſion de Henry IV. Pendant ſa vie, l'an 1561. il ſe fiſt bâtir un Sepulchre de marbre avec une Epitaphe dans ſon Egliſe de Jully, du côté droit du grand Autel, & il y fut enterré l'an 1567.

16. *Nicolas Dangu Chantre de Bayeux Evêque de Mende.*

Gal. Chriſt. to. 3. f. 717. & to. 4 f. 51. & 545. Gal. Chriſt. to. 3. & 4. ut ſupra.

JE ne mets parmi le nombre de ceux qui ont illuſtré ce Diocéſe par leur Naiſſance, par leur Merite ou leurs Dignitez: NICOLAS DE PELLEVE', que par la deference que je dois au ſentiment de feu Mr. Halley, qui nous aſſûre qu'il étoit de Caën. Il eſt toûjours certain qu'il a profeſſé le Droit dans l'Univerſité de cette Ville dont il étoit Docteur, & que la Maiſon de Pellevé ou Pelvé ou Poillevé, comme d'autres le nomment, eſt originaire de ce Diocéſe. Une branche de cette Famille y poſſede encore une terre conſiderable. Quoy qu'il en ſoit, Nicolas de Pellevé étoit fils de Charles de Pellevé Sieur de Jouy, & d'Helene du Fay. Il nâquit en 1518. élevé avec beaucoup de ſoin; il répondit aux deſſeins qu'avoient ſur lui ſes Parens, & il ſe diſtingua dans l'étude des belles Lettres, où il fiſt de grands progrez. Aprés ſon cours de Philoſophie, il étudia en Droit & en reçût le Bonnet de Docteur. Il ſe fiſt même honneur de l'enſeigner publiquement dans l'Univerſité de Caën, comme je l'ay déja dit. Il fut enſuite Conſeiller au Parlement & Maître des Requêtes. Mais ayant embraſſé l'état Eccleſiaſtique, il s'attacha au Cardinal de Lorraine, qui ſe faiſoit un vray plaiſir de contribuer à la fortune des gens de Lettres & de Merite. Le rang qu'il tenoit à la Cour lui en fourniſſoit le pouvoir & les occaſions, ainſi Nicolas de Pellevé ſe vit bientôt dans

17. *Nicolas de Pellevé.*

Ant. Hall. in Opuſc. fol. 7.

Digitized by Google

XVI. Siec. l'élevation. Le Roy Henry II. le nomma à l'Evêché d'Amiens en 1553. Capable de negocier les plus grandes affaires, on l'envoya en Ecosse l'an 1559. pour ménager l'esprit des Héretiques & essayer de les ramener dans la veritable voye. Etant de retour en France sans avoir rien gagné sur ces esprits rebelles à la verité & à leur Souverain. Il quitta son Evêché d'Amiens pour l'Archevêché de Sens. Le Cardinal de Lorraine étant allé au Concile de Trente, accompagné de plusieurs Prelats de l'Eglise Gallicane, il suivit son illustre Protecteur, & se trouva avec les autres au Concile. De retour en France, il y reçût quelque tems aprés l'agreable nouvelle de son élevation au Cardinalat, & que Pie V. l'avoit mis dans le sacré College aux Quatre-Tems de la Pentecôte de l'an 1670. Ses affaires l'ayant retenu en France, il ne pût aller à Rome que deux ans aprés, où Gregoire XIII. lui donna le Chapeau Rouge & le Titre de S. Jean & S. Paul. Il se trouva si bien de la Cour Romaine, qu'il y passa 20. années de suite, & y rendit à nos Roys tous les services dont il fut capable. Mais les Guerres civiles ayant troublé le Royaume, il eut le malheur de donner dans le mauvais parti, & de devenir un des plus passionnés Partisans de la Ligue. Cette conduite obligea Henry III. de faire saisir tous les revenus des Bénéfices qu'il avoit en France, & il eut besoin du secours de la Ligue & des bienfaits du Pape pour subsister. Cependant aprés la mort du Cardinal de Guise aux Etats de Blois en 1588. il fut nommé à l'Archevêché de Rheims, dont il vint prendre possession en 1592. & tint dans cette Ville une Assemblée avec les Princes de la Maison de Lorraine. De-là il revint à Paris, & il y fut Chef du Conseil de la Ligue, & President du Clergé aux Etats que ceux de ce parti tenoient en cette Ville, où il mourut en 1594. âgé de 76. ans, un peu aprés qu'elle fut soûmise à Henry IV. On croit que ce fut de chagrin de voir ce Monarque en possession du Royaume.

18, *Robert de Pelevé Chanoine de Bayeux & depuis Evêque de Pamiers.* Ant. Hall in Opusc. fol. 7.

ROBERT DE PELLEVE' ou PELVÉ, étoit Frere du Cardinal du même nom, dont nous venons de parler dans l'article précedent. On peut voir les Alliances de cette noble Maison dans plusieurs Auteurs, & entr'autres dans Moreri. Robert se rendit recommendable dans la science du Droit, dont il fut Profes-

seur

ſeur dans l'Univerſité de Caën. Nous apprenons des Regiſtres de l'Egliſe Cathédrale de l'an 1552. qu'il y poſſeda la Prébende de Cartigny ; & profitant de la fortune & de la faveur de ſon Frere, il fut nommé à l'Evêché de Pamiers, dont il prit ſolennellement poſſeſſion le 24. d'Avril de l'an 1557. Il y bâtit le ſecond Collége que les PP. Jeſuites ont eu en France, mais en ayant été chaſſés en 1561. par les Calviniſtes qui s'en rendirent les maîtres, ils n'ont pû s'y rétablir depuis. Robert de Pellevé mourut en 1569. le 12. Février, qui eſt le jour que ſe fait ſon Obit dans l'Egliſe de Bayeux.

XVI. Siec.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 168.

Mart. Baio.

MARGUERIN DE LA BIGNE étoit d'une noble & ancienne Famille de Normandie, ſon Pere ſe nommoit N. de la Bigne Sieur de Lambougne, & ſa Mere ſortoit de la Maiſon des Barons d'Ingrande en Anjou : Il prit naiſſance dans la parroiſſe de Bernieres le Patry, Doyenné de Vire du Diocéſe de Bayeux, ſous le Regne de François I. le Reſtaurateur des belles Lettres en France, & non à Bayeux comme le dit Moreri. Il fiſt ſes études dans l'Univerſité de Caën, dont on l'élût quelque tems aprés le Chef en qualité de Recteur. Mais les grands Talens dont la nature l'avoit pourvû, meritoient bien de paroître ſur un plus grand Theâtre. Ainſi étant allé à Paris, il fiſt ſon cours de Theologie en Sorbonne & en devint Docteur. Ce fut dans ce poſte qu'il donna de grandes marques de ſa ſcience, de ſa penetration & de ſon zéle contre les Héretiques, en découvrant leurs Sophiſmes & leurs erreurs. Il s'attacha principalement à refuter les Centuriateurs de Magdebourg, qui avoient impoſé mille fauſſetez aux Saints Peres & aux Auteurs Eccleſiaſtiques, dans le grand recüeil qu'ils en avoient fait. C'eſt ce qui l'obligea d'entreprendre de compoſer la Bibliothéque des Peres, dans laquelle il rapporte les Ouvrages de plus de deux cens Auteurs ; & à publier diverſes autres pieces de ſa façon. Son merite ne demeura pas ſans récompenſe, il fut pourvû d'une Prébende dans l'Egliſe de Bayeux, & de la Dignité de Scolaſtique, dont la charge eſt de diriger les Chantres ou les Chanoines lorſqu'ils diſent & liſent les Leçons. Enſuite on lui donna dans la même Egliſe la Dignité de Theologal, qui conſiſte à prêcher la Parole de Dieu, & à enſeigner la Theologie. Mais il quitta cet employ pour

19 *Marguerin de la Bigne.*

La Croix du Maine Bib. Franc. fol. 307.

Ex Anton. Hallei Op. Cedon. f. 8.

XVI. Siec. aller remplir celui de Doyen dans l'Egliſe Cathédrale du Mans. Il fut député en 1576. aux Etats de Blois, où il acquit beaucoup deſtime. Cette même année Marguerin de la Bigne fiſt imprimer à Paris chez Michel Sonnius ſa Bibliothéque des Peres en huit volumes *in folio*. Il y ajoûta en 1579. un autre volume ſous le titre *d'Appendix*. Comme le Dictionnaire de Moreri n'eſt pas entre les mains de toutes ſortes de perſonnes, nous allons rapporter icy ce qu'il dit touchant cette Bibliothéque des Peres, dont le premier deſſein en eſt dû à Marguerin de la Bigne. On a ſouvent reimprimé à Paris ce Recueil ſi conſiderable de Traitez Eccleſiaſtiques, dit Moreri, comme l'an 1589. en neuf volumes. La troiſiéme Edition ſe fiſt en 1610. & l'on y ajoûta un *Appendix*, où l'on trouve divers Traitez recueillis en partie par Melchior Hittorpius, & en partie par Henry Caniſius. Le Pere Fronton Duduc nous procura en 1624. la quatriéme Edition, à laquelle il ajoûta deux tomes de Traitez Grecs & Latins. Morel donna en 1644. la cinquiéme Edition en dix-ſept volumes. Le P. François Combefis y ajoûta en 1648. deux volumes d'Auteurs Grecs & Latins, & deux autres en 1672. Avant ces deux dernieres Editions de la Bibliothéque des Peres, nous avions celle de Cologne de 1618. en 18. vol. auſquels le P. André Scotus ajoûta en 1622. quelques Traitez nouveaux, ſous le titre *d'Appendix*. Enfin on a publié en 1677. à Lyon la même Bibliothéque en vingt-ſept volumes. On ſera peut-être bien aiſe de ſçavoir qu'en 1528. Jean Sichard publia quelques Traitez des Peres, pour les oppoſer aux ſentimens des Novateurs. Dans la ſuite on imprima diverſes fois à Bâle d'autres Recueils des Ouvrages des Peres, & on leur donna des titres differens, comme de *Micropresbyticon* en 1550. de *Hæreſeologia* en 1556. & de *Orthodoxographis* en 1555. & en 1559. Ce furent les commencemens des Bibliothéques des Peres; Marguerin de la Bigne fut celui qui y travailla avec plus de ſuccez, & qui s'y acquit plus de gloire & plus de réputation. Avant que de finir ſon article, je diray qu'il poſſeda l'Abbaye d'Ardenne prés Caën, depuis l'an 1540. juſqu'en 1558. Mais pour éviter la triſte & fâcheuſe ſuite des procez qu'on lui ſuſcita, il ſe démit du titre & du revenu de cette Abbaye. En 1581. il fut député du Chapitre de Bayeux au Concile Provincial qui ſe tint à Roüen la

Moreri.

Digitized by Google

même année, où il soûtint fortement les interests de son Chapitre contre les entrepriſes de ſon Evêque Bernardin de Saint François, ce qui lui attira de mauvaiſes affaires, ayant été cité devant Antoine Gayant Official de Bayeux. Sur ces entrefaites Bernardin de Saint François mourut. De la Bigne crut que cette mort termineroit toutes choſes, & le laiſſeroit joüir du repos qu'il employoit ſi utilement pour le bien de l'Egliſe. Mais ſon eſperance fut de peu de durée. Mathurin de Savonnieres Succeſſeur de Bernardin, reprit le procez commencé devant ſon Official, ce qui donna tant de chagrin à Marguerin de la Bigne, qu'il aima mieux abandonner ſes Benefices que ſes études, il ſe retira à Paris, où il fiſt faire une ſeconde Edition de ſa Bibliotheque en 1589. On croit qu'il mourut cette même année. Antoine Halley fameux Poëte de l'Univerſité de Caën, a conſacré les vers ſuivans à ſa loüange. XVI. Siec. 14. Juillet 1582. In Opuſc. fol. 7. & 8.

Doctorum par nobile Bignius alter
Viria quem dudum fauſto partu edidit, igneis
Urbs Fœta ingeniis, artes Academia ſanctas
Hæc docuit, Laureis & cinxit tempora baccis
Purpureoque humeros Rectoris veſtiit oſtro
Sorbona & titulum ſapientis habere magiſtri
Huic dedit, æternumque decus, famamque perennem
Immenſus peperit labor, illa utilis orbi
Bibliotheca Patrum.

JEAN BERTAUD Evêque de Séez, s'eſt rendu tres-illuſtre par la beauté de ſa Poëſie. Il en eſt à peu prés de lui, comme d'Homere, à qui ſept Villes ſe faiſoient honneur d'avoir donné la naiſſance, puiſque les Auteurs ſont fort partagés touchant le lieu de ſa naiſſance. Loüis Moreri dans ſon Dictionnaire Hiſtorique, dit qu'il étoit de Condé dans le Perche : d'autres ſoûtiennent qu'il naquit à Condé ſur Noireau dans le Diocéſe de Bayeux. Quelques-uns veulent qu'il ait pris naiſſance à Bayeux même. J'ay oüi dire à feu Mr. de Segrais, qui étoit un bon connoiſſeur en toutes choſes, que la veritable patrie de Jean Bertaud étoit la ville de Caën, & la maiſon dans laquelle il vint au monde, eſt celle qui fait face au Carrefour de S. Sauveur, & où 10. *Jean Bertaud Evêque de Séez.*

XVI. Siec. demeure de pere en fils le Sr. Cavelier Imprimeur du Roy. Mais nous ne pouvons plus douter que Caën ne fût sa patrie, depuis qu'un illustre Prelat né dans la même Ville qui nous en a donné les *Origines*, il y a deux ans, nous a appris qu'il se dit de cette Ville, dans la signature du Sonnet qu'il a adressé à Mr. de Bras sur ses recherches, & dont l'Original est dans le riche & curieux Cabinet de Monseigneur Foucault, Conseiller d'Etat & Intendant à Caën. Jean Bertaud eut pour Pere François Bertaud originaire de la parroisse de Donnay dans le Diocese de Bayeux, qui possedoit les belles Lettres, & prit un soin particulier d'en instruire son Fils. Comme il travailloit sur un bon fond, sa peine ne fut pas inutile. Jean fist des Ouvrages qui meriterent, non seulement l'approbation, mais encore l'admiration des Sçavans. Ses premiers essais firent juger aux connoisseurs, qu'il ne pouvoit manquer de faire fortune ; on lui persuada d'aller à Paris, il crût ses amis, il y fut, & fist de si beaux vers, que toute la Cour en fut charmée. C'est ce qui lui attira bien-tôt aprés les bonnes graces & l'estime des Roys Henry III. & Henry le Grand, & de la Reine Catherine de Medicis, dont il fut le premier Aumônier. Henry III. le fist Secretaire de son Cabinet, son Lecteur, & ensuite Conseiller d'Etat. En 1594. on lui donna l'Abbaye d'Aulnai dans le Diocése de Bayeux. Il fut depuis nommé à l'Evêché de Châlons, qu'on croyoit vacant. Enfin en 1606. on le fist Evêque de Séez. Il contribua de ses soins à la conversion de Henry IV. & en fist l'Oraison Funebre, mais avec tant d'éloquence & d'une maniere si touchante, qu'il tira les larmes des yeux de ses Auditeurs. Il mourut le 6. ou 8. de Juin de l'an 1611. âgé d'environ 60. ans. Il est inhumé dans le chœur de son Eglise de Séez. Nous avons diverses Poëfies de sa façon ; des Cantiques sur la Naissance du Fils de Dieu ; des Traductions de quelques Pseaumes de David ; un Hymne de Saint Loüis à l'honneur de la Maison de Bourbon, &c. Il a laissé une Traduction de quelques Ouvrages de S. Ambroise, des Traitez imparfaits de Controverse ; & des Sermons sur les principales Fêtes de l'année. On voit dans ses Ouvrages beaucoup d'esprit, de politesse, de pureté suivant le tems, & une grande facilité. Il a des couplets de Chanson si beaux, que

Origines de la ville de Caën.

Gal. Christ. ut supra. Neust. Pia. f. 1. 766.

Meſſieurs du Port Royal ſe ſont fait un honneur de mettre dans XVI. SIE.
leur Commentaire ſur Job, ceux qui ſuivent.

Felicité paſſée
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma penſée
Que n'ay-je en te perdant perdu le ſouvenir.
Helas! il ne me reſte
De mes contentemens,
Qu'un ſouvenir funeſte
Qui me les convertit à toute heure en tourmens.
Le ſort plein d'injuſtice,
M'ayant enfin rendu
Ce reſte un pur ſupplice
Je ſerois plus heureux, ſi j'avois plus perdu.

Digitized by Google

XVII SIE'CLE

ARNAUD D'OSSAT CARDINAL

LXIX. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXIX.

ARNAUD D'OSSAT LXIX. Evêque de Bayeux, n'a dû ſa grande élevation qu'à ſon ſeul merite. Il prit naiſſance dans un Village du Comté d'Armagnac prés d'Auch, nommé Caſſagnabere, l'an 1537. Ce ſeroit ſans doute deviner, ſi on aſſûroit que notre Evêque Arnaud d'Oſſat, étoit parent ou de la même Famille d'Arnaud d'Oſſat Tailleur d'habits ou Savetier de Cahors, dont le Fils Jacques d'Oſſat devint Cardinal ſous Clement V. & enſuite Pape ſous le nom de Jean XXII. Quoy qu'il en ſoit, Arnaud d'Oſſat Cardinal de la Ste. Egliſe Romaine & Evêque de Bayeux, n'étoit pas d'une plus noble extraction, puiſqu'il eut pour Pere un marechal, peu accommodé des biens de la fortune. Dés l'âge de neuf ans il ſe trouva ſans Pere, ſans Mere & ſans biens. Ainſi il ſe vit obligé de ſe mettre en ſervice pour vivre; Il tomba entre les mains d'une Perſonne de qualité, qui ayant remarqué en lui beaucoup d'ouverture d'eſprit, le donna à un Pupille qu'il avoit pour le conduire au College. C'étoit un jeune Seigneur de Caſtelnau de Magnoac au Diocéſe d'Auch, qui ſe nommoit Jean de Marca, iſſu de la Maiſon de Marca en

Cecy eſt tiré d'un memoire communiqué par M. Baluze au Sr. B..

Bearn. La commodité qu'il eut d'étudier avec ſon Maître, lui fiſt naître le deſir d'apprendre la Langue Latine, il y fiſt en peu de tems des progrez admirables, & ſurpaſſa bientôt ſon Maître. Aprés qu'ils eurent achevé leurs études, le Tuteur de ce jeune Seigneur voulut renvoyer à Paris, & il eſtima ne pouvoir mieux faire, que de le confier à la conduite de *M. Arnaud d'Oſſat ſon Précepteur & Pedagogue*, ainſi qu'il eſt porté par le compte que ce Tuteur rendit à ſon Neveu. Par ce moyen M. d'Oſſat devint le Maître de celui qu'il avoit ſervi en qualité de Domeſtique. Ce fut en l'année *1559.* qu'ils ariverent à Paris, le Vendredi 5. jour de May. On lui envoya enſuite deux autres Enfans, Couſins germains de ſon Ecolier. M. d'Oſſat étoit âgé pour lors de 23. ans. Voici les termes dont il en écrivit à leur Oncle, le 27. Decembre de l'an *1559.* " Quant à moy, dit-il, je vous promets que je fourniray à vos Neveux de bonne Doctrine & de bon exemple, & auſſi des autres choſes qui ſeront en ma puiſſance tant que la vie me durera; laquelle j'abandonnerai plutôt, qu'endurer qu'ils ayent la moindre neceſſité de choſe que je connoiſſe leur être neceſſaire. Ces trois jeunes Gentilshommes demeurerent à Paris ſous la conduite de M. d'Oſſat, juſques au mois de May de l'an *1562.* & pour lors ce ſage Précepteur les renvoyant en Gaſcogne, en écrivit à leur Oncle en des termes qui meritent d'être rapportez icy. " Au reſte, Monſieur, dit-il, quant à ce que vous me remerciez de la peine que j'ay priſe pour vos Neveux, je reconnois en cela votre honnêteté accoûtumée, laquelle fait que je tiens pour bien employé tout le travail & la peine que j'ay euë à l'entretenement d'iceux, vous aſſurant, Monſieur, que la conſcience ne me remordra jamais à faute d'y avoir fait tout ce que j'ay ſçû & pû. Ces paroles nous font voir ce bon cœur & ce bon ſens de M. d'Oſſat, qui ſe faiſoit déja remarquer en des choſes de petite conſequence.

XVII. Siz. *Arnaud d'Oſſat.*

Pendant qu'il s'appliqua avec un grand ſoin à la conduite de ſes trois Ecoliers, il ne negligea pas ſes études, il ſçût profiter des talens que Dieu lui avoit donnés, dans un lieu où l'on trouve tant de moyens de devenir habile. Son merite s'étant fait connoître, on le choiſit pour profeſſer la Rhetorique dans un des Colleges de l'Univerſité, & enſuite la Philoſophie. Il s'adonna beaucoup à l'étude des Mathematiques & du Droit. La reputation

Digitized by Google

XVII. Siz. de Cujas l'attira à Bourges pour y prendre ſes Leçons, & étant revenu à Paris, il ſe fiſt admirer dans le Barreau. Cét employ lui procura la connoiſſance & l'eſtime de pluſieurs Perſonnes de conſideration, & entr'autres de Meſſire Paul de Foix, qui étoit pour lors Conſeiller du Parlement de Paris, & qui depuis devint Archevêque de Toulouſe. Son merite & ſes Amis lui procurerent une Charge de Conſeiller au Préſidial de Melun, dont il étoit encore revêtu en l'an 1588. comme il paroît par une procuration qu'il envoya à Paris, pour recevoir une gratification que le Roy lui avoit accordée. Dans le Brevet que le Roy lui fiſt expedier pour cét effet, il eſt appellé Abbé de Notre-Dame de Varennes, qui eſt une Abbaye de l'Ordre de Ciſteaux, au Diocéſe de Bourges. Mais il ne paroît pas qu'il l'ait veritablement poſſedée, & il y a apparence qu'il s'en démît ſur la conteſtation qui arriva ſur la poſſeſſion. Je ne ſçais ſur quelles raiſons ſe fonde M. Baluze, pour prétendre que ceux-là ſe ſont trompés, qui ont écrit qu'il étoit Doyen de Varennes au Diocéſe de Rodez, puiſqu'il prend lui-même cette qualité dans les pieces qui concernent la negociation de la Reconciliation de Henry IV. à l'Egliſe Catholique.

Arnaud d'Oſſat.

Voyez ſa vie par M. de la Houſſaye qui eſt à la tête de ſa nouv. édit. de ſes Lettres.

Le Roy Henry III. ayant nommé pour ſon Ambaſſadeur à Rome M. de Foix Archevêque de Toulouſe, il engagea M. d'Oſſat à l'accompagner dans ce voyage qui lui fut ſi glorieux, en qualité de Secretaire de l'Ambaſſade; ainſi il partit en 1574. avec ſon ami & ſon bienfaicteur pour Rome, d'où il ne devoit jamais revenir en France. La mort ayant enlevé l'Archevêque de Toulouſe en 1584. Le Cardinal d'Eſte Protecteur de France à Rome, & qui en faiſoit les affaires dans cette Cour, connoiſſant le beau genie de M. d'Oſſat, & l'uſage qu'il avoit des affaires, pour avoir été dix ans Secretaire d'Ambaſſade, le prît auprés de lui & en tira d'importans ſervices. Cependant ce Cardinal ne ſuivit pas de loin l'Archevêque de Toulouſe, & M. d'Oſſat eut l'honneur d'être ſeul chargé de toutes les negociations du Royaume aprés ſa mort. Ce fut alors que ſon connût tout ſon merite, & qu'agiſſant ſeul & par lui même, il s'attira la confiance de ſon Roy & mille éloges de la Cour de Rome. Henry III. lui offrit de le rappeller à ſa Cour pour en faire un de ſes Secretaires d'Etat; mais il ne crût pas devoir prendre ce parti, s'étant déja conſacré à l'Egliſe

Digitized by Google

à l'Egliſe par le Sacerdoce. Les récompenſes furent proportionnées à ſon merite & à ſes ſervices, comme nous le verrons bientôt. XVII. Siè.

Armand d'Oſſat.

Henry IV. Succeſſeur de Henry III. qui perit par la main des Ligueurs, ne put ſe faire reconnoître pour Roy qu'en rentrant dans le ſein de l'Egliſe. Mais le Pape Clement VIII. qui ne croyoit pas ſa converſion fort ſincere, aprés avoir paru ſi chancelant dans la Foi par ſa rechute dans l'Hereſie, refuſoit de lui accorder ſon abſolution. De là vint que le Duc de Nevers étant arivé à Rome au mois de Novembre de l'an 1593. il ne voulut point lui en permettre l'entrée qu'en qualité de Prince d'Italie, & non point d'Ambaſſadeur, & à condition qu'il n'y demeureroit que deux jours, qu'il n'y recevroit aucune viſite, & qu'il n'en rendroit point aux Cardinaux. Ce Prince néanmoins fiſt tant que le terme du ſejour lui fut prolongé, & qu'il eut Audience du Pape par deux fois; mais il n'en rapporta aucune ſatisfaction pour le Roy. Aprés le départ du Duc de Nevers, M. d'Oſſat ne laiſſa pas d'agir fortement pour les intereſts du Roy, il mit de ſon côté quelques Cardinaux, & le Pape même l'écouta favorablement. Enfin il perſuada ſi bien Sa Sainteté des ſinceres intentions du Roy & de la droiture de ſon cœur, qu'elle écrivit au Cardinal Gondi de renoüer la negotiation de l'abſolution du Roy. Elle envoya le Pere Poſſevin Jeſuite à Lion pour en conferer avec le Connétable de Montmorency & Mr. de Bellievre, & ordonna aux Cardinaux Protecteurs des Chartreux, des Capucins & des Minimes, de commander à ces Ordres qu'ils euſſent à nommer le Roy dans leurs Prieres, ce qu'ils n'avoient point encore fait. Le Roy voyant les avances que faiſoit Clement VIII. ſe reſolut de ſon côté d'envoyer des Députez à Rome, & de leur donner Procuration expreſſe pour traiter des conditions de ſon abſolution & la recevoir en ſon nom. Il choſit pour cette importante affaire Jacques David du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux, un des plus beaux eſprits de ſon Siecle, & le joignit à M. d'Oſſat, encore alors ſimple Prêtre. " Mais, dit Mezeray, Homme de rare prudence, & de " grand merite, lequel négocioit en cette Cour là il y avoit déja " quelque tems. On diſoit de ce dernier, continuë cét Hiſtorien, " qu'il avoit le talent de s'inſinuer dans les eſprits les plus difficiles & de ſe faire écouter; & de l'autre, qu'il ne laiſſoit aucun moyen de répondre quand on l'écoutoit; ſi grandes étoient la ra- "

Mezer. Hiſt. de France.

XVII. Siz. pidité & la force de ſes raiſons, qu'il ne perſuadoit pas ſeulement mais qu'il enlevoit.

Arnaud d'Oſſat. Monſieur du Perron étant arrivé à Rome, fut admis à l'Audience du Pape avec M. d'Oſſat malgré les oppoſitions qu'y apportoient les Eſpagnols. Ce Prelat ſi habile & ſi éloquent lui preſenta les Lettres du Roy, & lui fiſt connoître le deſir ſincere qu'il avoit de rentrer dans l'Egliſe, & de ſe réconcilier avec le Saint Siége; le Pape les ayant reçûs tres-favorablement, leur ordonna de viſiter les Cardinaux, & de les informer des intentions de Sa Majeſté; ce qu'ayant executé, ils eurent une ſeconde Audience, dans laquelle ils preſenterent leur Requête par écrit, qui contenoit d'une maniere trés étenduë toutes les démarches que le Roy avoit faites pour obtenir ſon abſolution, & les conſiderations qui devoient obliger Sa Sainteté à deſirer la reconciliation de la Couronne trés-Chrétienne avec le Saint Siége. Le Pape l'ayant priſe, la lût en leur preſence, & deux jours aprés qui étoit le 2. d'Aouſt, il fiſt aſſembler tous les Cardinaux dans une Congregation generale, où il leur propoſa l'importante affaire dont il s'agiſſoit, & leur faiſant un ample détail de tout ce qui s'étoit paſſé depuis le commencement de ſon Pontificat juſques à ce jour là, il leur dit que toutes les rigueurs dont il avoit uſé n'ayant de rien ſervi, & que le Roy étant toûjours allé en proſperant, & ayant gagné victoire ſur victoire malgré les efforts de ſes ennemis, il avoit trouvé à propos de laiſſer entendre à Mr. le Cardinal de Gondi, qu'il écouteroit celui qui ſeroit envoyé de nouveau: Que ſur cette avance, le Roy avoit envoyé Mr. du Perron qui lui avoit aporté deux Lettres de Sa Majeſté; que c'étoit la plus grande affaire que le Saint Siege eût eûë depuis long-tems: qu'il les prioit, exhortoit & conjuroit d'y vouloir bien penſer, de ſe deffaire de toutes ſortes de paſſions, & d'intereſts humains, & de ne regarder en cela que l'honneur de Dieu, la conſervation & amplification de la Religion Catholique & le bien commun de toute la Chrétienté. Qu'ils ſe ſouvinſſent, qu'il ne s'agiſſoit pas d'un Homme privé qu'on tient dans les priſons, mais d'un grand & puiſſant Prince qui commandoit à des Armées, & à pluſieurs Peuples, & qu'il ne falloit pas tant conſiderer ſa Perſonne, comme tout un grand Royaume qui lui obéiſſoit & dépendoit de lui: Quà quatre ou cinq jours de-là il les feroit appeller les uns aprés les autres,

Digitized by Google

pour lui venir dire leur avis chacun en particulier, & qu'ils s'y preparaſſent. XVII. Siè.

Aprés que Clement VIII. eut ainſi parlé, il fiſt lire les deux Lettres du Roy, & la Requête par écrit qui lui avoient été preſentées par Mrs. du Perron & d'Oſſat, & le lundi ſuivant, qui étoit le 7. du mois d'Aouſt, il commença à entendre les avis des Cardinaux, ce qui fut continué juſqu'à la fin du mois; aprés quoi le Pape declara en plein Conſiſtoire que les deux tiers des voix alloient à accorder l'abſolution du Roy. Les Eſpagnols (on pourroit dire la même choſe des Héretiques de France) les Eſpagnols, dis-je, voyant combien cette reconciliation du Roy à l'Egliſe alloit faire tomber le Parti qu'ils entretenoient en ce Royaume, tacherent toûjours par leurs ſecretes intrigues de la traverſer. Comme ils ne pouvoient empêcher le Pape de lui accorder l'abſolution, ils firent naître des difficultez dans la forme; tantôt ils tachoient de perſuader à Clement VIII. qu'elle ſe devoit donner devant le Tribunal de l'Inquiſition; tantôt ils lui inſinuoient adroitement d'y faire couler des termes flêtriſſans contre la Perſonne du Roy, & tantôt ils faiſoient tous leurs efforts pour y faire mettre quelque formalité qui les ſoumît lui & ſon Royaume à la Souveraineté temporelle du Pape. Ce n'étoit pas une petite peine à Mrs. d'Oſſat & du Perron de ſe démêler de tous ces embarras, & de conſerver l'honneur de leur Souverain, en même tems qu'ils tâchoient de ſatisfaire Sa Sainteté dans les choſes qu'elle demandoit d'eux. La Cour de Rome qui vouloit montrer ſa puiſſance dans cette grande & épineuſe affaire, fiſt tous ſes efforts pour porter ces deux Agens du Roy à dépoſer ſa Couronne entre les mains de Clement, qui aprés l'abſolution prononcée, l'eût remiſe ſur la tête de l'un d'eux; mais il n'y eut pas moyen de leur faire paſſer un article ſi préjudiciable à la dignité & à l'autorité Royale. Sur ce refus, on leur fiſt encore trois difficultez; la premiere étoit que le Pape ſe roidiſſoit à annuler l'abſolution donnée par l'Archevêque de Bourges; la ſeconde qu'il vouloit que la Cérémonie ſe fiſt en preſence de tous les Cardinaux, & qu'il y uſaſt de la baguette; la troiſiéme, qu'en la donnant il employât ces termes: *Qu'il réhabilitoit le Roy pour la Royauté*, comme s'il en eût été ſuſpendu par les Excommunications des Papes ſes Prédeceſſeurs. *Arnaud d'Oſſat.*

XVII. Siz. Meſſieurs d'Oſſat & du Perron recevoient continuellement des ordres exprez du Roi de ne rien accorder au préjudice de ſa Dignité, & de ſa réputation, néanmoins ils paſſerent les deux premiers poincts, parce que Sa Sainteté ajoûteroit dans la Bulle une clauſe qui approuveroit & confirmeroit tous les actes de Religion qui auroient été faits en la Perſonne du Roy, & par Sa Majeſté, en conſequence de l'abſolution donnée en France, de même que ſi le Roy eût été dés lors abſous par Sa Sainteté. Quand tous ces articles furent arrêtés, le Pape marqua le 1. Septembre pour donner publiquement cette abſolution, ce qu'il fiſt ſur un échafaut dreſſé au parvis de l'Egliſe S. Pierre. Tout le Sacré College avec les principaux Officiers de la Cour de Rome ſe trouverent à cette celebre Céremonie. Le Pape étoit au milieu d'eux aſſis ſur un Trône magnifique, & Mrs. du Perron & d'Oſſat s'étans preſentés à ſes pieds, ils firent abjuration de l'Héreſie au nom de leur Maître, ſuivant la formule qui leur fut preſcrite. Avant que Sa Sainteté prononçât l'abſolution, & pendant qu'on chantoit le *Miſerere*, nos deux Procureurs ſe proſternerent contre terre à ſes pieds, & le Cardinal de Montalde lui ayant mis une baguette entre les mains, à chaque verſet du Pſeaume il les frapoit de la baguette ſur les épaules. Aprés que le *Miſerere* fut fini, Sa Sainteté recita les prieres ordinaires & donna enſuite l'abſolution au Roi de toutes les Excommunications & Cenſures qu'il avoit encouruës de ſes Prédeceſſeurs. Les Politiques & Courtiſans ne manquerent pas de blâmer Mr. du Perron à ſon rétour, & de lui reprocher, que pour meriter la faveur & les bonnes graces du Souverain Pontife, il avoit ſoûmis ſon Roy à recevoir des coups de bâton par Procureur. Mais ce Prince plus équitable que ſes Favoris, n'en parla pas ainſi. M. d'Oſſat eut ordre de reſter à Rome auprés de la perſonne du Pape, pour entretenir toûjours la bonne intelligence entre Sa Sainteté & ſon Roy, lequel convaincu des grands ſervices que ces deux Grands Hommes lui avoient rendu non ſeulement en cette occaſion, mais encore dans pluſieurs autres, ne ceſſa de les combler de bienfaits. On ſçait que M. du Perron fut depuis nommé à l'Archevêché de Sens, revêtu de la Pourpre Romaine, & de la dignité de Grand Aumônier de France. Et que M. d'Oſſat fut preſque accablé de bienfaits du Roy dans le même tems, lui ayant donné une Char-

Arnaud d'Oſſat.

an. 1595.

ge de Maître des Requêtes : ayant fait Evêque de Rennes, Abbé de Nant en Rouergue, & nommé au Cardinalat, où il fut élevé dans la Promotion que fiſt Clement VIII. le 3. Mars, de l'an 1598. De plus il honora de la Charge de Vice-Protecteur de France, aprés que le Cardinal de Joyeuſe eut quitté Rome pour venir en France. Enfin René de Daillon étant mort deux ans aprés, Henry IV. lui donna l'Evêché de Bayeux, & Mr. d'Oſſat pour ne pas poſſeder deux Bénefices incompatibles, remît entre les mains de Sa Majeſté l'Evêché de Rennes, dont il avoit honoré en 1596. Le Pape lui ayant delivré ſes Bulles, il fiſt prendre poſſeſſion de ſon Evêché par Pierre Ruel Pariſien ſon Procureur, Conſeiller au Parlement de Paris, non pas en 1601. comme l'ont dit Mrs. de Sainte Marthe, mais le 4. du mois d'Aouſt de l'an 1600. ainſi qu'il eſt porté dans les Regiſtres du Chapitre de Bayeux', aprés en avoir été pourvû par le Pape en plein Conſiſtoire dés le mois de Juin. Mais quelque tems aprés ſon Evêché lui devint à charge ; bleſſé par la delicateſſe de ſa conſcience qui ne lui permettoit pas de joüir des revenus d'un Bénefice où il ne pouvoit aller réſider par ſon grand âge, & par l'obligation où il ſe trouvoit de reſter à Rome pour le ſervice de l'Etat, il ſe détermina à le reſigner avec l'agrément du Roi. Il eut bien de la peine à obtenir l'effet de ſes demandes, mais enfin les inſtances réïterées qu'il fiſt auprés de Mrs. de Villeroy & de Roſny, lui firent obtenir ce qu'il ſouhaittoit ſi ardemment. On peut voir la joye qu'il eut de ſe trouver dechargé d'un ſi peſant fardeau par la Lettre qu'il en écrivit à Mr. de Villeroy, où il parle en ces termes : *Je loüé Dieu & le Roy*, dit-il, *vous & Mr. de Roſny de la grace que Sa Majeſté m'a accordée touchant la reſignation de l'Evêché de Bayeux, dont je ſuis plus aiſe que du don qu'Elle m'en fiſt.* Mais ſa joye fut de peu de durée étant mort immediatement aprés avoir obtenu ce qu'il deſiroit.

XVII. Siè.

Arnaud d'Oſſat.

Mrs. de Ste Marthe ont fait Arn. d'Oſſat Abbé de Saint Nicolas de Verdun quoi qu'il n'y ait point d'Abbaye de ce nom à Verdun.

Let. 568. nouvel edi.

Ce Prelat n'a pas moins merité par ſa ſageſſe à traiter les grandes & importantes affaires dont il fut chargé, par ſa fidelité envers ſon Souverain, par ſa pieté envers Dieu, & par ſa reconnoiſſance envers ſes Bienfaicteurs ; n'a pas, dis-je, moins merité les éloges que pluſieurs Grands Hommes lui ont donnés que les magnifiques récompenſes de ſon Prince. Il demeura à Rome pendant trente ans pour les affaires de la France, dont il s'a-

XVII. Siz. quita avec beaucoup de gloire, autant cheri des Souverains Pontifes qu'il étoit aimé de ſon Roy. Toûjours humble au milieu des honneurs, ne perdant jamais l'idée de ſa premiere origine, & toûjours pauvre quoy que chargé de Dignitez, à cauſe des dépenſes que ſon employ l'obligeoit de faire. Il mourut à Rome le 13. Mars de l'an 1604. âgé de 67. ans. Il fut inhumé dans l'Egliſe S. Loüis proche le grand Autel ſous un tombeau de marbre, ſur lequel on voit ſon Image avec ſon Epitaphe, que nous allons raporter, avec une autre en vers tirée de Genterus. Le P. Tarquin Gallucci Jeſuite fiſt ſon Oraiſon Funebre, qui a été imprimée. Il portoit pour armes d'azur à la Colombe d'argent, portant en ſon bec un rameau d'olive de Synople. Le Cardinal d'Oſſat avoit fait divers Ouvrages. Nous avons de lui un volume de Lettres, avec quelques autres pieces. Il y a dans la Bibliotheque de M. Colbert pluſieurs Lettres en original de lui, qui n'ont pas encore été imprimées, adreſſées au Roy & à pluſieurs Perſonnes de conſideration.

Arnaud d'Oſſat.

Epiſt. 323.

Gal. Chriſt. to. 2. f. 345.

DEO OPT. MAX.

ARNALDO OSSATO *Gallo S. Euſebii Presbytero Cardinali, Epiſcopo* Bajocenſi, *qui omnium permultos annos Gallicanorum in Urbe negotiorum, Conſiliorúmque particeps & adminiſter, rariſſimæ in Reges ſuos fidei, egregiorúmque meritorum teſtimonio ſacrâ purpurâ ornatus, ampliſſimi Ordinis dignitatem ea ſapientiæ, integritatiſque fama cumulavit, cum tanta officiorum in omnes propenſione, ut ſui deſiderium cæteris quoque nationibus cum admiratione reliquerit. Vixit annos LXVII. menſes VI. dies XX. Deceſſit pridie idus Martii anno M. DC. IV. Petrus Boſſu Lugdunenſis, cubiculi præpoſitus à ſecretis, & Renatus Courtin Andegav.. à cubiculo: Item & Secretarius, ex trientibus hæredes, Patrono optimo & indulgentiſſimo S. S. P. C.*

Seconde Epitaphe par Genterus.

Conditus hic amor eſt dictus de nomine Patris
Heu miſeri Patris conditus hic amor eſt.

Digitized by Google

XVII. Siz.

Gallia quem genuit de gente novem populana
Itala terra tegit, Gallia quem genuit
Nobilis ingenio, docuit jus inclita Roma
Opperiit fatis nobilis ingenio.
Læseris hunc tumulum si quisquam in tartara pergat
Atque expers tumuli læseris hunc tumulum.

Arnaud d'Ossat.

Monsieur de Thou dans sa belle & élegante Histoire des Hommes illustres, & qui se fait honneur d'avoir été des Amis de Mr. le Cardinal d'Ossat, n'a pas manqué de rendre à sa memoire les justes Eloges qui lui étoient dûs, voici la maniere dont il s'en explique en parlant des Grands Hommes qui étoient morts en 1604. *Ultimus memorabitur Arnaldus Ossatus nulli horum posthabendus, jam multoties à nobis perhonorificè appellatus, ut minimè emortualem diem expectari oportuerit, ut memoria ejus celebraretur, sicut in plerisque aliis evenit, qui nullam alioqui partem in Historia faciunt; eoque licet pauciora de tanto Viro dicenda occurrant, justa tamen vel amicitiæ ergo, quæ mihi arctissima cum eo interceßit, cum aliquâ grati animi testatione persolvenda sunt. Is in novem populariâ nostrâ pago juxta augustam Ausciorum ignobili ortus, obscuris adeò natalibus, ut cognatos & affines prorsus ignoraret, & pauperes ac Domesticos nullos præterea hæredes habuerit; sed domis ingenii, doctrinâ, pietate, morum probitate & insitâ prudentiâ à Deo largissimè cumulatus, facilè Natalium defectum tantâ acceßione supplevit, ut Romæ in amplissimo orbis theatro cæteros omnes Natalium splendore, & aliis fortunæ præsidiis illustres æquaverit, pleroßque superaverit, æquali irreprehensibilis vitæ tenore omnium amorem & admirationem promeritus, sicque in illa Aula XXXI. annis se gesßit, ut nemini benè sentiendi dubium reliquerit, quin si peccati originalis quod vulgò vocant, fomes non obstitisset, quâ moderatione maximos honores in eâ citra ambitionem decurrerat, eodem in studio pergens ad summum Ecclesiasticæ potestatis fastigium inoffenso pede vaderet. Vixit annos 67. menses 6. dies decem ad B. Ludov. sepultus.*

Ceux qui voudront sçavoir un plus grand détail de la vie de Mr. d'Ossat, n'ont qu'à consulter sa vie, qui est à la tête de la nouvelle édition de ses Lettres, que M. Amelote de la Houssaye nous a donnée.

Digitized by Google

JACQUES D'ANGENNES
LXX. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXX.

JACQUES D'ANGENNES LXX. Evêque de Bayeux, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Prieur des Moutiers au Perche, ſortoit de la noble & ancienne Maiſon d'Angennes, ſi feconde en Perſonnes illuſtres. Il contoit au nombre de ſes Ancêtres Robert d'Angennes, ſi cheri de Charles V. à cauſe des ſervices importans qu'il lui rendit en diverſes occaſions contre les Anglois, dont le Fils Jean d'Angennes Seigneur de la Louppe fut Gouverneur du Dauphiné en 1414. & du Château du Louvre. Celui-ci fut Pere de Jacques d'Angennes Sr. de Rambouïllet, qui eut beaucoup de part à la bienveillance du Roy François I. Il épouſa Elizabeth Cottereau, Dame de Maintenon, & en eut neuf Fils & deux Filles. Le ſixiéme fut Loüis d'Angennes, Baron de Meſlay Sr. de Maintenon, Grand Maréchal des Logis de la Maiſon du Roy, & Chevalier des Ordres de Sa Majeſté, Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne. Il épouſa Jeanne d'O, & par cette alliance il réunit en ſa Perſonne ces trois Familles, ſçavoir celle de Rambouïllet, de Maintenon & d'O. De ce Mariage ſortirent deux Enfans, l'aîné ſe nommoit Jean d'Angennes; il avoit été nommé pour ſucceder au Cardinal d'Oſſat dans l'Evêché de Bayeux, mais il mourut avant que d'avoir eu ſes Bulles. Henry IV. en conſideration des ſervices qu'il avoit reçûs du Cardinal de Rambouïllet Evêque du Mans ſon Oncle, pour lequel il avoit eu une eſtime particuliere, donna

donna cét Evêché à Jacques d'Angennes cadet de Jean, qui portoit alors les armes en Italie pour ſon ſervice. Ayant obtenu des Bulles du Pape Paul V. Il ſe fiſt ſacrer l'an 1606. Aprés avoir prêté les Sermens accoûtumés au Roy & à l'Egliſe Metropolitaine de Roüen, Ambroiſe Gaufre Treſorier de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux, prît poſſeſſion en ſon nom le 27. Juillet de la même année; & lui-même la prît perſonnellement le 20. Juillet de l'année ſuivante 1607. le Dimanche de la Dédicace, accompagné de pluſieurs Perſonnes de qualité. Ainſi Mrs. de Ste. Marthe ſe ſont trompés quand ils ont mis cette priſe de poſſeſſion en 1608. XVII. S: e Jacques d'Angennes. Reg. Eccl. Bajoc. Gal. Chriſt. to. 2. f. 345.

Ce Prelat avoit beaucoup de douceur, & ſe faiſoit aimer par les manieres honnêtes & careſſantes dont il recevoit le monde Mais il n'avoit pas moins de fermeté quand il s'agiſſoit de ſoûtenir les droits de ſa Dignité, & de ſe remettre en poſſeſſion des biens qu'on avoit uſurpés à ſon Egliſe. Liberal envers les pauvres & les perſonnes maltraitées de la fortune, il avoit toûjours dans ſa maiſon pluſieurs jeunes gens de Qualité, que leurs parens ne pouvoient pas élever ſelon leur naiſſance, quoy qu'ils ne lui rendiſſent aucun ſervice; la dépenſe qu'il faiſoit pour ces jeunes Gentilshommes, étoit cauſe que ſa table ni ſes ameublemens n'étoient pas magnifiques, ce qui n'eſt pas à blâmer dans un Evêque, lorſque cette épargne va à ſoulager les malheureux. Il eût été à ſouhaitter qu'il eût fait plus de reſidence dans ſon Diocéſe; car il paſſoit plus de la moitié de l'année dans ſon Prieuré des Moûtiers au Perche. Mais il n'abandonna pas pour cela ſon Troupeau; il eut ſoin de le pourvoir de Grands Vicaires, dont quelques-uns ſe ſont acquis beaucoup de reputation par leur merite & leur grande pieté. On compte entre autres Ambroiſe Gaufre, Superieur de pluſieurs Maiſons Religieuſes de ce Diocéſe, Guillaume de Villars Chanoine de Damvou, Pierre Potier Chanoine de Goupilliere, Michel du Rocher Penitencier & Chanoine de Berneſq, & Jean Corbet Chanoine de Port. Reg. Cap. & Epiſc.

Pendant ſon Epiſcopat il arriva une affaire tres-fâcheuſe & tres-funeſte au Doyen de ſon Egliſe nommé Moriſſiere. Il avoit eu cette Dignité par la reſignation de ſon Oncle. Comme il étoit encore dans le feu de ſa jeuneſſe, il ſe donnoit des airs qui choquoient notre Evêque, & même il vouloit s'attribuer des Droits

Digitized by Google

XVII. Siè. qui étoient au deſſus de ſa Dignité, & qui tendoient à diminuer ceux de l'Evêque, ce qui étoit cauſe qu'il naiſſoit ſouvent des differens entr'eux, & que le Doyen n'avoit pas tout le reſpect, ni toute la ſoûmiſſion qu'il devoit avoir pour ſon Superieur. Il arriva que Dieu permît que ce Doyen dans un voyage qu'il fiſt au Diocéſe de Coûtances, rencontrât le Sr. de Vierville avec lequel il prît querelle & en étant venus enſemble aux mains, le Doyen tira ſon piſtolet & en donna dans la tête de Vierville qui tomba mort à la renverſe, & en fiſt autant à ſon laquais, qui apparemment ſe mettoit en devoir de venger la mort de ſon Maître. Cette action l'obligea de ſe ſauver; mais ne ſçachant où il devoit aller dans la crainte d'être découvert & pris; la generoſité & l'affabilité de ſon Evêque lui repaſſant par l'eſprit, il crut qu'il ne trouveroit point de plus ſur azile que ſa maiſon, quoy qu'il l'eût offenſé pluſieurs fois, & qu'il fût encore broüillé avec lui. Sur cette confiance il alla ſe jetter entre ſes bras dans ſon Prieuré des Moûtiers où il étoit alors, & ſon Evêque oubliant en ce moment tous les ſujets de chagrin qu'il lui avoit donnés, le reçût avec autant de marques d'amitié que s'il en eût reçû autrefois mille bons offices, & il ne ſortit point de ſa maiſon qu'il n'eût accommodé cette malheureuſe affaire, & que les Parens du mort ne fuſſent contens. Mais quelque tems aprés Dieu punit ce Doyen de cét homicide, ayant permis que paſſant par la parroiſſe de S. Pierre Canivet enveloppé du manteau de ſon laquais, quelques Gentilshommes le prirent pour un autre avec qui ils avoient eu quelque démêlé, de ſorte qu'ils tirerent ſur lui un coup de fuſil dont il tomba mort ſur le champ.

Jacques d'Angennes.

Mr. d'Angennes eut grand ſoin de conſerver le temporel de ſon Evêché, & ſoûtint pluſieurs procez contre des Perſonnes de conſideration, qui ſe confioient en la faveur de leurs Parens, qui poſſedoient les premieres Charges de la Robbe dans cette Province, & les ſoûtint ſi bien, qu'il empêcha que la Juſtice ne ſuccombât ſous le poids de la faveur. Ainſi l'Evêché lui a obligation d'une partie des biens qu'on avoit uſurpés pendant les troubles du Royaume.

Cartul. Ep. Baioc f. 29. an. 1617.

Son droit de Deport ſur les Benefices-Cures de ſon Diocéſe lui fut accordé par Arreſt du Parlement de la Province, donné le 18. Avril de l'an 1620. Quelques années auparavant le Curé

de Fontenay ſur le Vé ; lui ayant voulu conteſter le Deport de ſon Benefice, l'Evéque fut confirmé dans ſon Droit par une Sentence des Juges Royaux de Bayeux ; ainſi qu'il l'avoit déja été pour la Cure de S. Vigor prés Bayeux. XVII. Srs. Jacques d'Angennes.

Il ſe fiſt dans ſon Diocéſe pendant ſon Epiſcopat beaucoup de pieux établiſſemens, tant dans ſa Ville Epiſcopale de Bayeux qu'à Caën. Peu de tems aprés qu'il y fut arrivé, il confirma de ſon autorité la donation que le Roy avoit faite aux Peres Jeſuites du College du Mont, ſitué dans la parroiſſe de S. Etienne de Caën, où il ne ſe faiſoit plus aucun exercice des ſciences humaines ; ce qui a été à cette Ville un grand avantage pour l'inſtruction de ſes Habitans, non ſeulement pour ce qui regarde la ſcience, mais encore en ce qui concerne la pieté par les Congregations qu'ils ont établies pour toutes ſortes de conditions.

L'an 1615. la Congregation de l'Oratoire que Mr. de Berulle, depuis revêtu de la pourpre par ſon merite, venoit de fonder à Paris avec un applaudiſſement univerſel, vint s'établir à Caën & fut reçûë avec de grands témoignages de bienveillance de M. d'Angennes, comme un nouveau ſecours que Dieu lui envoyoit pour travailler dans ſon Diocéſe au ſalut des ames.

Il fiſt venir dans ſa Ville Epiſcopale les Peres Capucins de la reforme de Mathieu Baſchi, qui s'établirent dans la plûpart des Villes du Royaume avec un progrez étonnant, auſſibien que dans les Royaumes étrangers.

L'an 1616. il reçût les Réligieuſes Carmelites de la reforme de Ste. Thereſe, que M. de Berulle avoit amenées en France, & il benit leur Egliſe le 28. May de la même année.

Les Religieuſes de la Viſitation que S. François de Sales avoit inſtituées, vinrent s'établir à Caën l'an 1630.

Dés l'an 1624. les Religieuſes Urſelines s'étoient établies à Caën, par le zele & la pieté de Mr. de Bernieres Treſorier de France, qui leur avoit donné une Maiſon. M. d'Angennes connoiſſant l'utilité de ce nouvel Ordre, qui ſe conſacre pour l'inſtruction des jeunes Filles, les fiſt venir à Vire l'an 1631. & enfin l'an 1633. il les établit à Bayeux, à la place des Billettes, qui avoient entierément degeneré de leur premiere Inſtitution, & qui n'étoient plus pour cette Ville un ſujet d'édification. Et le 22. Novembre de l'an 1644. il conſentit que ces Religieuſes ſe con-

XVII. Siè. formaſſent aux anciennes Regles des Urſelines de Paris.

L'Eſprit de Dieu qui rallumoit le zéle des Catholiques, qui pour ainſi dire ſembloit avoir été éteint par le nombre prodigieux d'hereſies qui s'étoient élevées dans le Siécle précedent, qui avoient cauſé de ſi grands ravages dans ce Diocéſe, cét Eſprit Divin inſpira à une Dame de qualité, & encore à d'autres Perſonnes de pieté de faire d'autres pieux & utiles Etabliſſemens. Celle dont je veux parler icy étoit Madame la Marquiſe de Moüy, qui fonda dans la ruë de la Geole à Caën l'an 1640. une Maiſon de Religieuſes ſous la Regle de S. Benoiſt, ſous le nom du Prieuré du bon ſecours, à qui elle a fait de grands biens. Depuis quelques années ces Religieuſes ſont entrées dans la grande reforme, & ont embraſſé la dévotion de l'adoration perpetuelle du S. Sacrement. Elles s'établirent à Vire en 1644. & à Bayeux en 1646. par la liberalité & la pieté du Seigneur d'Ecoville.

Jacques d'Angennes.

En 1639. M. d'Angennes établit les Hoſpitalieres dans l'Hôtel-Dieu de Caën, ſous la Regle de S. Auguſtin, pour avoir ſoin des pauvres malades, & en 1643. & 1644. il les fiſt venir à Bayeux pour le même ſujet.

En 1631. le 24. Fevrier il donna ſon approbation à l'établiſſement qui ſe fiſt dans le bourg de Torigny des Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux, du conſentement de l'Abbé de Torigny.

Le 21. Septembre de l'an 1643. il mît dans le Prieuré de Villers Bocage à la place des Religieux qui y étoient, des Religieuſes de l'Ordre de S. Benoiſt, & établit Anne de Belin pour la premiere Prieure de ce Monaſtere.

Cét Evêché ayant beſoin de Seminaire pour y élever les jeunes Eccleſiaſtiques, le P. Jean Eudes qui avoit été de la Congregation de l'Oratoire, en établit une autre ſous le nom de Jesus & de MARIE, dont la fin étoit de ſe conſacrer aux Miſſions & à l'inſtruction des jeunes Clercs. Le premier établiſſement ſe fiſt le 25. Mars de l'an 1643. M. d'Angennes l'approuva, & permit aux Prêtres qui la compoſoient la Celebration de la Ste. Meſſe dans une Chapelle; ils obtinrent des Lettres patentes, & firent verifier au Parlement de Roüen en 1650. les Approbations Epiſcopales de leur Inſtitut.

Ce même Pere qui avoit une éloquence naturelle, vive & vehemente, prêcha dans la ville de Caën avec tant de force, & Dieu

Digitized by Google

donna tant d'onction à ſes paroles, que pluſieurs Femmes d'une vie dereglée ſe retirerent en l'année 1641. & ſe reduiſirent en Communauté ſous le nom de Notre-Dame de la Charité, ſous la conduite des Religieuſes de Saint Auguſtin. Nous verrons cét établiſſement mis dans toute ſa forme ſous l'Epiſcopat de M. Molé. XVII. Siz. Jacques d'Angennes.

Il s'éleva à Caën ſous ſon Epiſcopat un different entre les Curez de cette Ville & les Chanoines de l'Egliſe Collegiale du S. Sepulchre, touchant le pas dans les Proceſſions publiques, & dans les autres Céremonies extraordinaires. Pour empêcher le procez prêt à s'élever entre eux, il fiſt par proviſion un Statut le 16. Juin de l'an 1645. par lequel il ordonna que dans ces Actions publiques où tout le Clergé eſt obligé de ſe trouver en Corps, les Chanoines ſuivant la coûtume iront derriere, diſtingués des autres Eccleſiaſtiques, & que dans l'Egliſe ils prendront le côté droit du chœur, & les Curez le côté gauche. Cét ordre s'obſerve encore maintenant. Notre Prelat aimoit beaucoup le Pere Feverdent Cordelier de Bayeux qu'on appelloit le marteau des Heretiques, & dont nous avons parlé cy-devant, & il en donna des marques ſenſibles par les larmes qu'il répandit à ſa mort qui arriva au commencement de ſon Pontificat l'an 1610. Ex Regiſt. ſecret. Epiſ. Baioc. Ex Ms. Convent. Baioc.

Les maux infinis que les Calviniſtes avoient cauſé dans ce Diocéſe, n'avoient pû être reparés ſitôt; on ne revient pas ſi aiſément d'une ſi prodigieuſe léthargie, & le peu de réſidence que les Evêques avoient faite par le paſſé avec leur Troupeau, faiſoit que les méchantes coûtumes avoient beaucoup de peine à s'abolir, & que la diſcipline de l'Egliſe ne ſe rétabliſſoit que foiblement; de-là venoit le peu de diſcipline & de regularité qui ſe rencontroit même dans les Maiſons Religieuſes. Notre Evêque voyoit ces maux & il en gemiſſoit; Mais il falloit d'autres choſes que des ſoûpirs & des vœux pour faire revivre le bon ordre, & la pieté dans ces lieux conſacrés à l'innocence & à la vertu. C'eſt ce qui le porta à employer ſon zéle, ſon authorité & ſon crédit pour procurer la reforme dans pluſieurs Ordres. Dieu ſeconda ſes loüables deſſeins, & on vit en peu de tems ſon Diocéſe tout changé. La reforme ſe mît dans l'Abbaye d'Ardenne de l'Ordre de Prémontré, où l'on ne voyoit preſque plus aucune trace, je ne dis pas de Religion, mais même de Chriſtianiſme. Les autres Maiſons Regulieres ſuivirent ce bel exemple. Les Reli- Reg. Epiſc. Baioc.

Digitized by Google

XVII. Siè. gieuſes même de l'Abbaye de Sainte Trinité de Caën, quoi qu'elles ne fuſſent point de ce relâchement, ne voulurent pas qu'il leur fût reproché qu'elles n'avoient point fait leur profit de toutes les inſtructions qu'on leur avoit données, & embraſſerent avec une ſainte joye une obſervance plus étroite. Il ne faut pas oublier qu'en l'année 1626. notre Prelat approuva les Conſtitutions de cette Abbaye. Depuis long-tems ces Religieuſes n'avoient point de Conſtitutions en bonne forme; elles ſuivoient ſeulement d'anciennes pratiques mal digerées. Meſſire Baltazar de Budos Evêque d'Agde Frere de l'Abbeſſe qui étoit en ce tems-là, redigea ces Conſtitutions qui s'y obſervent maintenant par la permiſſion & approbation de notre Evêque, & Meſſire François de Neſmond à preſent Seant les a nouvellement confirmées dans la viſite qu'il fiſt de ce Monaſtere au mois de Decembre l'an 1695.

Iacques d'Angennes.

Il n'y avoit plus dans la Maiſon des Hoſpitaliers de la Charité de Bayeux, appellés vulgairement les Billettes qu'un ſeul Religieux qui s'étoit érigé en Prieur. Notre Evêque le fiſt conſentir d'abandonner ſa Maiſon aux Religieuſes Urſelines, moyennant une honnête penſion qu'on lui donna pour ſubſiſter le reſte de ſes jours.

Les Calviniſtes ayant ruiné la voute & la couverture de l'Abbaye de Saint Etienne de Caën, en enleverent le plomb, dont quelque tems auparavant M. Barthelemy de Naſi, Grand Vicaire de M. le Cardinal de Farneſe, Abbé de ladite Abbaye, avoit refuſé la ſomme de 80000. l. outre la couverture d'ardoiſe qu'on offroit de faire faire : ce Temple étoit toûjours demeuré pollu & dans un état pitoyable. M. d'Oqui en étoit alors Abbé & le Prieur nommé Baillehache, reparerent enfin par leur zéle ces triſtes ruines; de ſorte qu'en 1626. elle fut en état d'être de nouveau conſacrée par notre Evêque. Ambroiſe Habert Abbé de Ceriſy, travailla avec la même édification à rétablir les ruines du Sanctuaire de ſon Abbaye, & à remettre la Diſcipline Monaſtique parmi ſes Religieux. Enfin notre Evêque travailla auſſi de ſon côté à reparer les breches que la fureur des Héretiques avoit faite dans les édifices qui étoient de ſon Domeine.

Les Livres Eccleſiaſtiques manquoient preſque dans tout le Diocéſe; notre Evêque s'appliqua avec beaucoup de ſoin l'an 1627. à faire reimprimer le Breviaire, le Miſſel, le Rituel, & les autres livres

Digitized by Google

de l'Egliſe, leur donnant une meilleure forme que celle qu'ils avoient auparavant. Il approuva la Fondation de la ſolemnité que les Grands Vicaires de ſon Egliſe Cathédrale avoient faite de la Fête de la preſentation de la Sainte Vierge au dernier Dimanche aprés la Pentecôte; cét uſage a duré juſquà preſent, & il n'y a pas même d'apparence qu'on y faſſe quelque changement. Il confirma l'établiſſement qui ſe fiſt dans le même tems dans ſa Cathédrale de prêcher tous les jours pendant l'Octave de la Fête du S. Sacrement, & quelques autres pieuſes fondations comme on le peut voir dans les Regiſtres du Chapitre de cette Egliſe. Il accompagna avec édification la Proceſſion generale que fiſt le Chapitre de Bayeux à la Chapelle de Notre-Dame de la Delivrande, en expiation du ſacrilege que commirent quelques impies en volant ce qu'il y avoit de plus précieux dans ce lieu ſi celebre par la devotion des Peuples, qui étoit les effets de leurs vœux & de leur reconnoiſſances, pour les graces qu'ils avoient obtenuës de Dieu par ſes prieres & ſon interceſſion. Mais ces miſerables ne porterent pas loin le châtiment que meritoient leurs crimes, ayant été bientôt pris & livrés à la Juſtice ſeculiere, elle leur fiſt leur procez, & les condamna les uns au gibet, & les autres à la rouë; cecy ſe paſſa en 1645.

XVII. Siz. Jacques d'Angennes.

L'an 1629. il avoit fait une échange avec ſon Chapitre, auquel il donna les Dixmes dont il joüiſſoit dans la Parroiſſe de Neuvaine, au lieu du droit qu'il avoit dans les bois & dans la Parroiſſe de Neüilly, & dans Liſon. Il approuva auſſi dans la ville de Caën quelques autres ſaintes pratiques qui s'y établirent pendant ſon Epiſcopat, qui tournoient toutes à la gloire de Dieu & à la reforme des mœurs, ou de la Diſcipline de l'Egliſe. Il empêcha par le bon ordre qu'il mît dans ſa Ville Epiſcopale qu'une troupe de mutins de la lie du peuple qui avoit excité une ſedition à Caën, à cauſe d'un impoſt qu'on avoit mis ſur quelques marchandiſes, & qui y maſſacrerent pluſieurs perſonnes, abbatirent pluſieurs maiſons, ce qui obligea le Roy d'y envoyer Mr. le Chancelier Seguier avec des troupes commandées par Mr. de Gaſſion pour reprimer l'inſolence de ces mutins, dont quelques uns furent punis du dernier ſupplice. Il empêcha, dis-je, qu'ils ne cauſaſſent les mêmes deſordres à Bayeux; il obtint même de la clemence du Roy le pardon du châtiment que meritoient quantité de per-

Reg. Cap. Baioc.

XVII. Siz. sonnes qui avoient trempé dans cette ſedition ; de ſorte qu'il n'y eut que les deux ou trois premiers qui avoient commencé le ſoulevement du peuple qu'on mit ſur la roüe pour ſervir d'exemple aux autres, & ſatisfaire en même tems la Juſtice. Enfin aprés un Epiſcopat de 41. années Monſeigneur d'Angennes paya comme les autres le tribut dû à la Nature. Il fut attaqué de Maladie dans ſon Prieuré des Moutiers au Perche, & ſentant que ſa fin approchoit, il ſe diſpoſa à la mort, aprés avoir reçû ſes derniers Sacremens ; elle lui arriva le 16. Mars de l'an 1647. à l'âge d'environ 73. ans. Son corps fut porté à Maintenon dans le tombeau de ſes Ancêtres, & il eſt inhumé dans l'Egliſe Collegiale de leur fondation. Ses armes étoient de ſable au ſautoir d'argent.

Jacques d'Angennes.

EDOUARD MOLE'

LXXI. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXXI.

Gal. Chriſt. t. 3. f. 1085. Godef. hiſt. des Offic. de la Cour. &c. Mor. Dict. hiſt.

EDOÜARD MOLE' LXXI. Evêque de Bayeux étoit d'une Famille Illuſtre dans la robe, & qui a rendu de grands ſervices à l'Etat. Elle tire ſon origine de Troye en Champagne. Un Guillaume Molé Sieur de Villyle Maréchal, ſe rendit celebre ſous le Regne de Loüis XI. & de Charles VII. & s'étant uni pour les interêts de ce Prince avec Jean Leſguiſé Evêque de Troye ſon Beaufrere, ils en chaſſerent l'Anglois, & le remirent en poſſeſſion de cette Ville. Ce Guillaume fut Pere de Jean qui laiſſa Nicolas Molé Sieur de Jufianvigni, Conſeiller au Parlement de Paris, qui n'étoit que ſon troiſiéme Fils, & eut divers Enfans de trois Femmes, dont l'aîné de même nom que lui fut Intendant des Finances. Edoüard le cadet qui a fait la branche de Laſſy

Laſſy & de Champlâtreux, ſuivit quelque tems le Barreau du Parlement de Paris, où il acquit beaucoup de réputation, & en 1567. il fut pourvû d'une charge de Conſeiller. Il paſſa pour être du nombre des Magiſtrats de ſon tems qui étoient les plus integres, & qui aimoient le plus la juſtice & la probité. Aprés les Barricades, il ſe vit enfermé dans Paris, & arrêté par ceux de la Ligue qui l'obligerent d'accepter l'Office de Procureur General pour ſatisfaire aux clameurs de la Populace. Il s'en defiſt depuis en 1602. Il fut reçû Preſident au Mortier, & mourut en 1614. laiſſant de Dame Marie Charrier ſon Epouſe, Mathieu Molé premier Preſident au Parlement de Paris, & Garde des Sceaux de France, Seigneur de Laſſy & de Champlâtreux. Celui-cy nâquit en 1584. Il fut ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris, Preſident aux Requêtes, & Procureur General l'eſpace de 27. ans. C'eſt particulierement dans le dernier de ces Emplois qu'il rendit de grands ſervices au Roy & à l'Etat, & qu'il ſe rendit lui-même recommendable, ne négligeant rien, afin de rétablir les deſordres de l'ancienne Diſcipline, cauſez par une ſuite des Guerres civiles. En 1640. il fut nommé premier Preſident, & il exerça pendant onze ans cette Charge avec beaucoup de réputation. En 1651. il merita d'être choiſi Garde des Sceaux de France, qu'il reçût le 3. Avril, & dix jours aprés il les remit entre les mains de Sa Majeſté, qui les lui rendit le 9. Septembre de la même année. Il mourut le 3. Janvier de l'an 1656. en la 72. année de ſon âge, ayant eu de Renée Nicolai ſon Epouſe, Fille de Jean premier Preſident dans la Chambre des Comptes, Edoüard qui fut Treſorier de la Ste. Chapelle & Evêque de Bayeux. XVII. Siè. Edoüard Molé

La nature n'avoit pas favoriſé de ſes graces Edoüard Molé du côté du corps, mais en recompenſe elle lui avoit donné un tres bel eſprit. Il avoit un corps ſi foible & une complexion ſi delicate, qu'à peine pouvoit-il ſe tenir debout, outre qu'il étoit boiteux, ce qui fut la cauſe des grands ſoins qu'on ſe donna pour l'élever; lors qu'il fut un peu avancé en âge & que ſon temperament ſe fut un peu fortifié, on le mit Penſionnaire dans le College de Clermont, & ayant pris le parti de l'Egliſe, le Roy lui donna en 1647. la Treſorerie de la Ste. Chapelle, & la même année, aprés la mort de M. d'Angennes, il fut nommé le Gal. Chriſt. to. 2. f. 546.

XVII. Siè. 22. May Evêque de Bayeux. Aprés avoir reçû ſes Bulles de Rome, il ſe fiſt ſacrer dans l'Egliſe de Sorbonne le 14. Fevrier de l'an 1649. par Charles de Montchal Archevêque de Toulouſe, accompagné de Jean de Lingendes Evêque de Sarlat, & de Loüis de Baſſompierre Evêque de Saintes. Il prît poſſeſſion par Procureur le 9. Juin 1649. par Me. Robert le Savoureux Prêtre Chanoine de la Haie en l'Egliſe Cathédrale de Bayeux, avec les ceremonies ſuivantes. Les Lettres de nomination & la Bulle obtenuë du Pape en conſequence en faveur de M. Molé, furent portées par le Sr. le Savoureux dans le Chapitre, pour y être lûës ſelon la coûtume; la lecture en ayant été faite publiquement, les Chantre, Chancelier, & Archidiacres furent lui faire baiſer l'Autel, & puis le menerent baiſer la Chaire, & prendre poſſeſſion de la Juriſdiction du Palais & du Chapitre. Enſuite tout le Clergé alla en Proceſſion à la nef de l'Egliſe, où l'on chanta le *Te Deum*; le Sr. le Savoureux marchoit derriere, & toutes les cloches ſonnerent pendant ce tems-là. M. Molé prit enſuite lui-même en perſonne poſſeſſion de ſon Evêché au mois de Juin, ſans aucune ſolemnité ni aucun cortege, à cauſe de ſa foibleſſe & de ſes infirmitez corporelles. Il ne laiſſa pas neanmoins de prêter à ſon Egliſe le Serment accoûtumé, & de celebrer la Meſſe pontificalement, & de faire un repas où ſe trouverent pluſieurs perſonnes de conſideration ſuivant la coûtume.

Edouard Molé.

Il eut quelques demeſlez avec ſes Chanoines, mais tout fut accommodé à Paris moyennant quelques articles dont ils convinrent entr'eux, & paſſerent ſur cela une Tranſaction le 18. Mars de l'an 1651. ſuivant le modéle qui en avoit été dreſſé auparavant, le 14. Février. Cette Tranſaction fut paſſée devant les Notaires Corozet & du Puy. Le 28. Decembre de la même année, il ſe trouva du nombre des Conſecrateurs de Meſſire François de Harlay de Chanvalon Archevêque de Roüen, dont la ceremonie du Sacre ſe fiſt à Paris dans l'Egliſe des Chartreux. Etant dans cette Ville il ſe fiſt encore quelques accommodemens entre lui & les Chanoines de ſon Egliſe, touchant quelques droits qu'ils pretendoient avoir ſur les Bois dépendans du Domeine de l'Evêché. En ce même tems il publia un Statut contre les Curez qui ne reſidoient point dans leurs Benefices.

In Reg. ſec. Epiſc. Baioc.

Le 11. d'Avril 1650. il ſouſcrivit à la Requête de Marie

Morin & de Marguerite du Bosq, pour l'établissement qu'elles firent à Bayeux d'une Communauté de Filles, sous la Regle de Saint Augustin, avec le Titre de Religieuses de Notre-Dame de la Charité, lesquelles devoient avoir soin d'instruire au travail manuel, & à la pieté Chrétienne de jeunes Filles, pour les tirer de foiſiveté & de la pauvreté. XVII. Sit. Edouard Molé.

Il confirma aussi le 8. Fevrier 1651. un autre établissement qui s'étoit fait à Caën, sous le même titre de Notre-Dame de la Charité, dés le tems de M. d'Angennes son digne Predecesseur, & dont nous devons parler icy un peu plus au long. L'an 1650. M. de Languerie Preſident au Parlement de Roüen, & Madame son Epouse se déclarerent Fondateurs du Convent de N. D. de la Charité, institué pour donner retraite aux Filles de mauvaise vie, qui se retirent volontairement ou par contrainte de leurs débauches, & même pour servir de refuge à celles qui voudroient en éviter les occasions. Dés l'année 1641. le 15. Novembre, on logea ces Penitentes vers la porte Millet, vis-à-vis la Chapelle Saint Gratien. Nous avons déja vû que ce fut un fruit du zele & des prédications du Pere Eudes, & que M. d'Angennes favorisa une si sainte entrepriſe; mais les Femmes dévotes sous la conduite desquelles on avoit mis ces Filles, se lasserent bien-tôt d'un employ si penible; de sorte que le P. Eudes qui étoit fâché de voir perir un Ouvrage qui lui avoit tant coûté, & qui tournoit si fort à la gloire de Dieu, en ôtant l'occasion de commettre le crime à tant de malheureuses, engagea des Religieuses de la Visitation du Convent de Caën, avec l'approbation des Superieurs d'en prendre soin. Cette Communauté prit d'abord le titre de Notre-Dame du Refuge. Mais aprés la Fondation de M. de Languerie son reçut des Religieuses d'un Institut particulier, qui outre les trois Vœux ordinaires de Religion, en firent un particulier de s'employer à la conversion des Filles & Femmes qui aspiroient à changer de vie, & à faire penitence de leurs déreglemens passez. Au mois de Novembre de l'année 1642. elles obtinrent des Lettres patentes du Roy Loüis XIII. qui leur permettoit de ce mettre sous la conduite d'une Communauté de Religieuses, qui feroient profeſſion de la Regle de S. Augustin. Au mois de Decembre de l'année 1647. elles obtinrent de nouvelles Lettres patentes; la Fondation de M. de Languerie vint ensuite, & en

Le Contract en fut passé au Châtelet de Paris le 22. Decembre 1650.

Voyez les Origines de la ville de Caën.

XVII. Siè. l'année 1665. le Parlement de Roüen verifia leurs Lettres patentes, qui confirmoient leur pieux & charitable établiſſement.

Edoüard Molé. Le Pape Alexandre VII. leur accorda une Bulle de confirmation en datte du 2. Janvier 1666. & les Evêques de Bayeux aprouverent leur Congregation en Fevrier 1651. & en Janvier 1666. Les Penitentes ſont entierement ſeparées des Religieuſes, n'ayant de communication qu'avec celles qui ſont deſtinées par la Superieure pour prendre ſoin de leur conduite, & ne ſont jamais reçûës Religieuſes dans cette Congregation.

Origine de la ville de Caën. Pendant que M. Molé ſe montroit ſi favorable à ce nouvel Inſtitut, qui étoit le fruit des travaux du Pere Eudes, il traverſa celui que le même Pere avoit fait de ſa Congregation. Cette averſion fut cauſée par les mauvaiſes impreſſions que quelques perſonnes mal intentionnées contre ce Pere & contre ceux de ſa Maiſon lui avoient données. Il fiſt fermer leur Chapelle, & ſon deſſein étoit de détruire cette Congregation, qui ne fut empêché que par la mort de ce Prelat. Son Frere l'Abbé de Ste. Croix, ayant été nommé à ſon Evêché, & n'ayant pas les mêmes préventions, rétablit ces Miſſionnaires, qui rouvrirent leur Chapelle aprés Pâques de l'année 1653. Edoüard Molé foible de corps ne pouvant vaincre le mal dont il fut attaqué, aprés avoir reçû ſes Sacremens mourut le 6. Avril de l'an 1652. à Paris dans la maiſon de ſa Treſorerie de la Ste. Chapelle, & fut inhumé dans la Chapelle de ſa Famille, qui eſt dans l'Egliſe des Religieuſes de l'*Ave Maria*. Il portoit pour armes de Gueules à deux étoiles d'or en chef, & un croiſſant d'argent en pointe, à un chevron d'or pour briſure, écartelé d'argent au Lion de ſable.

Ex Regiſt. Cap. Baioc.

Digitized by Google

FRANÇOIS SERVIEN I. DU NOM LXXII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXXII.

FRANÇOIS SERVIEN I. du nom LXXII. Evêque de Bayeux, étoit d'une Famille originaire du Dauphiné; il nâquit à Grenoble & eut pour Pere Antoine Servien Conſeiller au Parlement de Dauphiné, & Procureur General des trois Etats de cette Province. François Servien étoit d'une Famille qui avoit donné de grands Hommes à cette Province, pendant qu'elle étoit gouvernée par ſes Ducs & ſes Seigneurs, dont les uns avoient eu des emplois conſiderables dans les Armées, les autres avoient été élevés aux premieres Dignitez de l'Egliſe. François Servien eut trois Freres, l'un fut Preſident au Parlement de Dauphiné; le ſecond ſe fiſt Chevalier de Malthe, & donna ſa vie pour la Foy, en combattant contre les Turcs; le troiſiéme a été Abel Servien, ſi connu par ſon merite & par la grandeur de ſa fortune, qui aprés avoir été reçu Procureur General au Parlement de Dauphiné, devint peu de tems aprés Conſeiller d'Etat, & premier Preſident au Parlement de Bourdeaux. Il alloit exercer cette Charge, lorſque Sa Majeſté le retint pour remplir celle de Secretaire d'Etat, vacante par la mort de M. de Beauclerc. Il s'acquitta ſi glorieuſement de ſa Charge, que le Roy l'employa en pluſieurs Ambaſſades pour traiter de la Paix avec les Couronnes étrangeres. Il devint enſuite Miniſtre d'Etat, Surintendant des

Gal. Chriſt. to. 2. f. 347.

Dav. Gym. Baio. in ingreſſ. huj. Epiſc.

Digitized by Google

XVII. SIE. Finances, Chancelier des Ordres du Roy, & Senechal d'Anjou, & mourut le 17. Janvier de l'an 1659. âgé de 66. ans.

François I. du nom. François Servien à qui ſes talens & la fortune de ſon Frere auroient pû procurer d'illuſtres Employs dans le Monde, y renonça volontiers pour ſe conſacrer à l'Egliſe, & prendre Dieu pour ſon heritage. Il fut d'abord pourvû du Doyenné de S. Martin de Tours. Son Frere ayant éprouvé l'inconſtance des choſes du monde par la jalouſie que conçût contre lui le Cardinal de Richelieu, ce qui fut cauſe de ſa diſgrace, François Servien ſe vit éloigné pour quelque tems des Dignitez Eccleſiaſtiques. Mais ce Cardinal ne fut pas plûtôt mort qu'Abel Servien rentra dans le Miniſtere avec plus de gloire encore qu'auparavant. François profita du glorieux retour du Miniſtre, & dans la ſuite il fut revêtu de pluſieurs Benefices conſiderables; le Roy lui ayant donné l'Abbaye de Saint Jouyn de Marnes de l'Ordre de Saint Benoiſt dans l'Evêché de Poitiers; celle de Mores de l'Ordre de Ciſteaux dans le Dioceſe de Langres; & celle de Perray-le-Neuf de l'Ordre de Prémontré dans le Diocéſe d'Angers. Il n'eut cette derniere que par permutation, ayant donné à la place ſon Doyenné de Saint Martin de Tours. Le 22. May de l'an 1653. Vital de l'Etang Evêque de Carcaſſone étant mort, le Roy nomma François Servien en ſa place; mais l'Abbé de Sainte Croix Frere d'Edoüard Molé à qui Sa Majeſté avoit donné l'Evêché de Bayeux aprés la mort d'Edoüard, ayant remis cette Prelature entre les mains du Roy, il y nomma M. Servien. Aprés cette nomination il quitta l'Evêché de Carcaſſone, & envoya ſon Brevet à Rome pour obtenir ſes Bulles du Pape, qui les lui accorda ſans peine le 13. Novembre de l'an 1654. Dés qu'elles furent arrivées il ſongea à ſe faire ſacrer. Cette auguſte Céremonie ſe fiſt le 10. Janvier de l'an 1655. dans l'Egliſe de l'Abbaye de Joy-enval de l'Ordre de Prémontré Dioceſe de Chartres, aprés en avoir obtenu la permiſſion de l'Ordinaire. Sa Conſecration ſe fiſt par le miniſtere de Meſſire Henry de Maupas de la Tour alors Evêque du Puy, ayant pour aſſiſtans Ferdinand de Neuville Evêque de Saint Malo, qui le fut depuis de Chartres, & Hardoüin de Perefixe Evêque de Rhodez, qui devint enſuite Archevêque de Paris. Aprés avoir prêté les ſermens accoûtumés au Roy & à ſon Egliſe Metropolitaine, il fiſt prendre poſſeſſion

Reg. Com. Eccleſ. Rothom. & Bioc.

de ſon Evêché par Procureur, & nomma pour cét effet la perſonne de Me. Jean Michel Bagnol pour lors Clerc, natif du Diocéſe de Carpentras & depuis Chanoine de S. Pierre & Penitencier de l'Egliſe Cathedrale de Bayeux, ſuivant les Lettres expediées en Cour de Rome ſous le Pontificat d'Innocent X. en faveur de M. Servien nommé Evêque de Bayeux, qui ſe fiſt mettre en poſſeſſion de tous les droits & prérogatives de cét Evêché, le 10. Mars de l'an 1655. notre Prelat la prît lui même en perſonne quelque tems aprés. XVII. Siz. François I. du nom.

Dés que ce digne Prelat eut pris poſſeſſion de ſon Evêché, il s'appliqua avec beaucoup de ſoin à conduire ſon Diocéſe. On n'avoit pas été par le paſſé fort ſcrupuleux ſur le choix des Confeſſeurs, & quand même on l'auroit été, il y en a toûjours quelques-uns qui échapent à la vigilance des Examinateurs. Souvent même pluſieurs negligeant l'étude des regles & des Canons de l'Egliſe, oublioient dans la ſuite du tems, ce qui n'avoient appris que ſuperficiellement dans leur jeuneſſe; enſorte qu'il ſe trouvoit beaucoup d'ignorance dans pluſieurs anciens Prêtres à qui on avoit confié le Miniſtere de la reconciliation des ames, ce qui étoit la ſource de quantité de deſordres. C'eſt ce qui l'obligea à publier un Mandement le 8. Juin de l'an 1655. par lequel il revoquoit tous les pouvoirs qui avoient été donnés aux Prêtres qui n'avoient point charge d'ames, d'entendre les Confeſſions, juſqu'à ce qu'ils euſſent été examinés pour voir s'ils étoient capables de cét employ. L'Année ſuivante dans le Synode Diocéſain qu'il tint le 27. Avril, il publia de nouveaux Statuts, & recommenda à ſes Curez d'être fidelles à les obſerver, afin de faire refleurir de plus en plus la Diſcipline Eccleſiaſtique dans ſon Diocéſe. Pour ne manquer à aucun des devoirs d'un bon Paſteur, il fiſt ſouvent la viſite de ſon Diocéſe en perſonne, voulant s'informer par lui même de l'état dans lequel ſe trouvoient les Egliſes, & connoître en même tems les deſordres, les abus, les ſcandales, & les mauvaiſes coûtumes qu'il falloit banir ou reformer. Le Caractere & la dignité dont il étoit revêtu lui donnant le droit de reprendre ceux qui s'oublioient de leur devoir & qui deshonoroient la ſainteté de leur état par une vie peu reglée; il le faiſoit avec beaucoup de fermeté; ſe montrant autant ſevere envers ceux qui mepriſoient ſes charitables avis & ſes ſalutaires Reg. ſecret Epiſc. Baio.

Digitized by Google

XVII. Siz. corrections, qu'il étoit indulgent & affable à l'égard de ceux qui les mettoient à profit & se corrigeoient.

François I. du nom. Il donna un grand exemple de cette generosité, & de cette fermeté Episcopale dans la conduite que tint Marie le Prevost de S. Joseph Abbesse de Cordillon, dans la Profession Religieuse qu'elle fist faire à Charlotte de Matignon, sans avoir été examinée auparavant, ce qui étoit formellement contraire aux Ordonnances du Concile de Trente. Dés que notre Evêque eut appris cet attentat fait à ses droits & aux regles de l'Eglise, il envoya le 7. Janvier de l'an 1655. Me. Thomas Manoury Prêtre Curé de Saint Martin de Bayeux, lui signifier une suspense de ses fonctions. Cette Abbesse connut bientôt qu'elle avoit peché, & ayant demandé pardon de sa faute, il fist lever cette suspense le 20. du même mois.

Sess. 25. c. 17.

Monsieur d'Ecoville qui avoit fondé à Bayeux une Maison de Religieuses Benedictines, y avoit fait venir trois de ses Filles Religieuses dans l'Abbaye de Sainte Trinité de Caën pendant la vacance du Siége, afin qu'elles en fussent les Superieures : M. Servien trouvant que c'étoit posseder le Sanctuaire du Seigneur par succession, tolera seulement cette superiorité pour deux de ces Religieuses, & envoya la troisiéme dans son Monastere de Caën. Dans le même tems il s'éleva un grand different entre notre Prelat & l'Abbesse de ce Monastere touchant la Jurisdiction Episcopale qu'elle refusoit de reconnoître, l'affaire fut mise entre les mains de personnes sages & éclairées, dans l'esperance de concilier les Parties, & de leur donner la paix. Mais cette Abbesse plus recommendable pour sa personne que pour ses pretentions, craignant que ces Arbitres ne lui fussent defavorables, M. Servien qui ne vouloit pas la contrister, suspendit leur pouvoir & renvoya l'affaire à un autre tems.

Reg. secret Episc. Baio.

Reg. secret Episc. Baio.

Nous avons vû sous l'Episcopat precedent qu'il s'étoit fait à Bayeux un établissement d'une Communauté Religieuse sous le nom de Notre-Dame de la Charité, pour élever de pauvres Filles dans la pieté & pour leur apprendre à gagner leur vie, en les faisant travailler jusqu'à un âge qu'elles puissent choisir un état de vie : on y retiroit encore les Filles qui renonçant à l'Heresie, se trouvoient abandonnées de leurs Parens. L'Episcopat de M. Molé ayant été tres-court, celles à qui Dieu avoit inspiré un si loüable

Digitized by Google

loüable deſſein, étoient encore bien peu avancées dans leur entrepriſe, lors qu'il mourut. Le Chapitre pendant la vacance du Siege s'employa fortement à faire reüſſir & à avancer cét Ouvrage du Seigneur. M. Servien étant venu prendre poſſeſſion de ſon Diocéſe, donna ſon approbation à ce nouvel Inſtitut, qu'il eſperoit devoir être d'une grande utilité à l'Egliſe, & commît Me. Jean Corbet Chanoine de Port ſon Grand Vicaire, pour donner l'habit de Religion ſous la Regle de S. Auguſtin à Marguerite Morin, qui prit le nom de Marguerite de Jeſus, du Diocéſe de Coûtances Fondatrice de cette Maiſon. La ceremonie ſe fiſt le 1. jour de Juin de l'an 1657. avec un grand concours de Perſonnes de toutes ſortes de conditions, qui prenoient une grande part à un établiſſement qui devoit ſoulager une infinité de pauvres Familles. Mais notre Prelat n'en demeura pas à la ſeule approbation de ce loüable Inſtitut, ſa pieté le porta à y faire de grands biens, & on peut même l'en regarder comme le principal Fondateur, par les ſommes conſiderables d'argent qu'il y donna. Il approuva auſſi l'établiſſement de la Maiſon de la Charité de Caën, fondée ſous le même titre de Notre-Dame de la Charité, & fiſt la benediction de leur Chapelle.

XVII. Siz. François I. du nom. Regiſt. huj. Mon.

Le regne de l'hereſie n'étant jamais fort long, & les eſprits emportés par le vent impetueux que ſouffle le pere du menſonge, revenans peu à peu de leurs egaremens, on voyoit pluſieurs perſonnes qui s'étoient laiſſées entraîner dans les erreurs de Calvin, demander à rentrer dans le ſein de leur Mere la Sainte Egliſe Catholique. Mais il leur falloit quelque lieu de refuge, principalement aux jeunes filles, capable de les dédommager de la colere & de l'abandonnement de leurs Parens. Déja la Providence y avoit pourvû dans la Ville capitale de ce Royaume. M. Vachet trés-digne Prêtre de la ville de Romans en Dauphiné, dont la mémoire ſera en éternelle benediction, avoit établi à Paris les Filles de l'Union Chrétienne, ou les Nouvelles Catholiques, pour retirer & inſtruire les Filles qui voudroient quitter l'Hereſie. Ce nouvel Inſtitut fiſt en peu d'années des progrez ſurprenans, & pluſieurs Evêques firent venir de ces pieuſes Filles dans leur Diocéſe. Celui-cy en avoit un grand beſoin, l'hereſie de Calvin y ayant pris de fortes racines. M. Servien qui juſqu'alors avoit tant contribué de ſon zéle & de ſon bien pour ce-

XVII. Sie. croître le Regne de JESUS-CHRIST, ne fut pas des derniers à les établir dans son Diocése, il leur acheta une maison assez grande pour ses commencemens, mais qui s'est depuis beaucoup augmentée, & leur donna 14000. livres pour leur faire un fond de mille livres de rente, suivant le denier de constitution de ce tems là, afin de leur aider à subsister.

François I. du nom.

Ex Regist. secret. Epis. & tract. cons notar. Reg.

M. l'Abbé de Ste. Croix ayant permis au Pere Eudes de rouvrir sa Chapelle, que son Frere Edoüard Molé Evêque de Bayeux avoit fait fermer, comme nous l'avons déja dit, M. Servien lui continua la même bienveillance quand il fut arrivé dans son Diocése, nonobstant les impressions qu'on avoit voulu lui donner contre lui, & contre ceux qui composoient sa Communauté. Il établit même son Seminaire chez eux l'an 1656. dont il leur donna la conduite, à de certaines conditions qui furent, d'entretenir douze Prêtres pour desservir les Parroisses de son Diocése dans les Deports, & de s'employer aux Missions. Aprés quoy il leur obtint d'autres Lettres patentes verifiées à Roüen, le 17. Novembre 1657.

Reg. Episc. Bajoc.

L'année suivante il mit la reforme dans le Prieuré de S. Vigor, y ayant appellé des Religieux de la Congregation de Saint Maur. Il rétablit dans son Diocése les Conferences Ecclesiastiques, si utiles pour l'instruction des Prêtres, & de ceux qui sont chargés de la conduite des ames. Cette même année il fit publier dans son Synode la Constitution du Pape, contre les cinq propositions de Janſenius, dont il fit souscrire la condamnation par ses Ecclesiastiques, & fit dans toutes les formes la Visite de l'Abbaye de Troarn.

Ce digne Evêque se levoit toûjours de grand matin, afin de donner quelque tems à la priere, avant que de vaquer aux affaires qui lui survenoient pendant le jour; il dormoit peu & étoit d'un grand travail, vivant d'une maniere assez dure à l'égard de sa Personne, n'ayant jamais dans ses infirmitez omis à dire son Breviaire que deux ou trois fois, qu'il ne pouvoit resister à la rigueur de son mal. Les pauvres le regardoient comme leur Pere commun, parce qu'il leur faisoit de grandes charitez. Il avoit soin de tems en tems d'envoyer par chaque parroisse de la Ville, une certaine somme d'argent aux Curez pour leur distribuer selon leurs besoins, outre plusieurs aumônes dont il secouroit les

Digitized by Google

perſonnes honteuſes. XVII. Siz.

L'impieté des Calviniſtes avoit dépoüillé ſon Egliſe, des Reliques de ſes Saints Prédeceſſeurs. Il s'adreſſa aux Chanoines de Corbeil qui ont en dépoſt celles de S. Exupere & de S. Loup, pour les prier de lui en accorder quelque portion ; mais ils le refuſerent d'une demande ſi juſte & ſi bien fondée. Sur ce refus il pria les Religieux du Prieuré de S. Vigor, de vouloir bien lui accorder celles de Saint Vigor Evêque de Bayeux, dont les Benedictins d'Arras leur avoient fait preſent, ce que ces bons Religieux lui accorderent avec plaiſir, & il en fiſt la Tranſlation dans ſa Cathédrale le 14. Juillet de l'an 1658. Par l'effet d'une ſemblable pieté il obtint du Pape Alexandre VII. en 1658. par le moyen de M. de Lyonne ſon Parent, Ambaſſadeur à Rome, les oſſemens ſacrés du corps de S. Fauſte Martyr, qu'on tira du cimetiere de Calixte. La Tranſlation s'en fiſt le 26. Septembre de la même année en ſon Egliſe Cathédrale. Dans le deſſein d'en rendre la ceremonie plus auguſte, il avoit differé la tenuë de ſon Synode pour ce jour là, afin que la plus grande partie des Curez de ſon Diocéſe s'y trouvaſſent. Ils étoient tous en Chappe, & le Peuple y vint en foule de toutes parts, pour participer à la joye publique, & aux graces que le Ciel répand plus abondamment dans ces Stes. Solennitez. Pour honorer cette grande Fête, ce Prelat donna en même tems à ſon Egliſe ſix Chappes avec la Chaſuble, les Tuniques, Dalmatiques & Paremens, le tout violet parſemé de quantité de fleurs de Lis d'or en broderie. Ce precieux Ornement avoit ſervi auparavant au Couronnement du Roy à preſent regnant, & avoit été fait exprés. Notre Evêque voulant qu'on eût memoire de lui en portant cét Ornement qui eſt le plus riche de l'Egliſe, & dont on ne ſe ſert que dans les grandes Fêtes, y fiſt mettre ſes armes. De plus il donna quatre mille livres à ſon Egliſe Cathédrale pour faire tous les ans l'Office de S. Fauſte, de premiere Claſſe dans ſon Egliſe, & double par tout le Diocéſe ; & un Obit pour le repos de ſon ame. François I. du nom.

Le lendemain de cette Ceremonie il aſſiſta à la Tranſlation des Reliques de Ste. Baſile Vierge & Martire, qu'on avoit tirées des Catacombes. Elles furent portées avec une grande pompe de l'Egliſe Cathédrale dans la Chapelle des Religieuſes Hoſpitalie-

XVII. Siz. res aprés en avoir retenu une portion, & en échange on leur fiſt preſent d'une partie de celles de S. Fauſte. Depuis ce tems on
François I. du nom. fait l'Office de cette Sainte dans le Diocéſe de Bayeux le 20. jour de May.

Il étoit malade de la gravelle à Paris dans le tems de ſon procez avec Madame de Rohan de Montbazon, XXXV. Abbeſſe du Monaſtere de Ste. Trinité de Caën. Les Arbitres entre les mains deſquels il avoit mis ſon droit, s'étant retirés, augmenterent ſon mal & ſes douleurs. L'an 1658. ils donnerent leur Jugement par lequel ils renvoyoient les Parties devant le Pape, ſans préjudice de leur appel & des abbus dont ils reſervoient la connoiſſance au Roy, aprés que Rome auroit prononcé; ce qu'on devoit pourſuivre dans l'an. Aprés qu'on eut prononcé ſur cette affaire, notre Evéque revint dans ſon Diocéſe, ſon mal s'augmenta conſiderablement dés qu'il y fut de retour; les remedes temporels ne faiſant qu'augmenter ſes douleurs au lieu de lui procurer du ſoulagement, il eut recours aux Spirituels, & s'étant fait adminiſtrer les Sacremens de l'Egliſe, il ne ſongea plus qu'à attendre avec beaucoup de reſignation à la volonté de Dieu, ſa derniere heure. Il diſpoſa de ſa Maiſon par un pieux Teſtament qu'il fiſt, & n'ayant plus rien à eſperer ſur la Terre, il tourna toutes ſes penſées vers le Ciel, pendant qu'il étoit tout occupé de ſon Dieu, il vint le tirer des miſeres & des tentations de ce Monde ſur les ſix heures du matin deuxiéme de Fevrier,
Fr. Servien mort en 1659. conſacré à la Fête de la Purification de la Ste. Vierge l'an 1659. à l'âge de 61. an. Son corps fut expoſé pendant neuf jours dans la Chapelle de l'Evéché, où l'on faiſoit continuellement des prieres. Toutes les Parroiſſes de la ville de Bayeux le veilloient pendant le jour, & chaque parroiſſe y reſtoit l'eſpace de deux heures. Durant la nuit il étoit veillé par d'autres Prêtres qu'on retenoit pour ce ſujet. Enfin les neuf jours étant expirés, ſon corps fut porté proceſſionnellement par pluſieurs Diacres revêtus d'Aubes & de Dalmatiques, au tour de la Ville avec ſes habits Pontificaux, & de là il fut porté en ſon Egliſe Cathédrale, où la Meſſe de ſon Inhumation fut chantée par l'Evêque de Quilala Hibernois, refugié en France à cauſe de ſa Religion perſecutée par les heretiques Anglois. Le P. de Sainte Marie

Digitized by Google

d'Apres Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, fist son Oraison funebre. Aprés que le Service fut achevé on l'inhuma dans le Tombeau de l'Evêque Guy au milieu du chœur, & vis-à-vis le Candelabre. On mit ensuite une plaque de cuivre sur son Corps, ou étoient gravées ses armes. Ensuite on ramassa les ossemens de l'Evêque Guy qu'on remît sous le Candelabre, où ils sont maintenant dans une boëtte de plomb. Ses armes étoient d'azur à trois bandes d'or au chef, cousu de même à une tête de Lion dor.

XVII. Siè. *François I. du nom..*

MESSIRE FRANÇOIS DE NESMOND II. DU NOM. LXXIII. EVÊQUE.

CHAPITRE LXXXIII.

MESSIRE FRANÇOIS DE NESMOND LXXIII. Evêque de Bayeux naquit à Paris dans la Parroiſſe de Saint Jacques de la Boucherie le 1. Septembre de l'an 1629. d'une Famille feconde en Grands Hommes dans la Robbe & dans les Armes. Il eut pour Pere François Theodore de Neſmond Préſident au Mortier au Parlement de Paris, Fils d'André de Neſmond premier Préſident au Parlement de Bourdeaux, qui avoit épouſé Olive d'Aſte, laquelle aprés pluſieurs années de viduité qu'elle employa dans les œuvres de miſericorde, ſe retira à Toulouſe dans un Convent du Tiers Ordre de Saint François, dont elle étoit Fondatrice, & enſuite elle vint à Paris, & choiſit ſa demeure dans le Monaſtere de la Conception, qui eſt un Convent du même Ordre, auquel elle fiſt de grands biens, elle y mourut pleine d'années & de merites, & fut inhumée dans une Chapelle de cette Maiſon, qui eſt le lieu de la ſepulture de la Famille des de Neſmond. La Mere de notre Prelat étoit Fille de François de Lamoignon Préſident au Mortier au Parlement de Paris, & de Marie des Landes; elle s'appelloit Anne de Lamoignon, & étoit Sœur de Guillaume de Lamoignon premier

Digitized by Google

Préſident dans le même Parlement, & de Magdelaine de Lamoignon, auſſi fameuſe par ſes charitez & ſes aumônes abondantes, que Marie des Landes ſa Mere. Aprés avoir été regeneré des Eaux ſalutaires du Baptême, il fut élevé dans ſa maiſon paternelle, où dés qu'il fut capable de quelque diſcernement, il ne vit que des exemples d'une ſinguliere probité, d'un amour tendre pour les pauvres, d'une ſincere pieté, d'une ſolide devotion, & d'un inviolable attachement au ſervice de Dieu, & aux intereſts de l'Etat dans les troubles & les deſordres fâcheux qui arriverent pendant la minorité du Roy. XVII. Siz. François II. du nom.

On le mit d'abord Penſionaire dans le College de Clermont d'où il ſortit aprés avoir fait ſes Humanitez, & alla achever ſes études à Navarre dans le deſſein de ſe mettre ſur les bancs. L'inclination qu'on lui vit pour le ſervice de Dieu & l'honneur de ſes Autels, porta M. l'Archevêque de Paris à le mettre de bonne heure dans le Clergé en lui conferant la Tonſure. Devenu par cette Ceremonie le partage du Seigneur, il renonça genereuſement au monde, s'éloigna de ſes dangereuſes maximes, & n'employa plus ſon tems qu'à la priere ou à l'étude. Le Préſident de Neſmond ayant quitté la Parroiſſe de Saint Jacques de la Boucherie, vint demeurer ſur celle de Saint Nicolas du Chardonnet, François de Neſmond ſon Fils ſe fiſt un devoir de s'aquitter fort ſouvent des fonctions de ſon miniſtere dans ſon Egliſe Parroiſſiale. Cette loüable aſſiduité fiſt juger dés lors que les biens de l'Egliſe ſeroient en bonnes mains quand on les lui confiroit. On étoit trop prevenu en ſa faveur du côté de la Cour pour le laiſſer longtems ſans Benefices; de ſorte qu'étant encore aſſez jeune il eut quelques Prieurez. En 1646. le Roy le nomma à l'Abbaye de Notre-Dame de Moleon en Poitou, qu'il permuta l'année ſuivante, de l'agrément de Sa Majeſté, avec l'Abbaye de Chezi ſituée dans le Diocéſe de Soiſſons. Le Préſident de Neſmond convaincu que les biens de l'Egliſe ſont le patrimoine des pauvres, dit à notre jeune Abbé dés ce tems-là, qu'il ne vouloit point que le revenu de ſes Benefices ſe mêlât avec celui de ſa Famille, & la Préſidente ſa Mere n'étoit pas moins exacte pour ne point confondre les biens Eccleſiaſtiques avec les temporels dont elle avoit l'adminiſtration.

Aprés avoir paru ſur les bancs dans les actes publics qu'il

Digitized by Google

XVII. Siè. François II. du nom.

soûtint, le tems de sa licence étant expiré, il fut honoré du Bonnet de Docteur dans les Ecoles de Sorbonne au mois de May de l'an 1654. Il avoit dit sa premiere Messe dans l'Eglise de sa Parroisse le jour de la Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge de la même année. Il fut deputé du second Ordre à l'Assemblée Generale du Clergé en 1655. & y fut un des Commissaires pour l'examen de l'affaire des 5. propositions de Jansenius qui faisoient alors tant de bruit en France; il s'y est trouvé aussi en qualité de Député du premier Ordre l'an 1675. L'Eglise de Bayeux ayant perdu son Pasteur au commencement du mois de Fevrier 1659. il y fut nommé par Sa Majesté. Mais sur un different qui survint touchant une pension d'11000. liv. crée sur l'Evêché, si elle seroit pour le Cardinal Maldaquin ou pour le Cardinal des Ursins, cela fut cause du retardement des Bulles. Enfin la chose ayant été terminée en faveur de ce dernier Cardinal, elles furent delivrées sur la fin de l'année 1661. Aussi-tôt qu'il eut obtenu ses Bulles de Rome, il se disposa par une retraite à son Sacre qui se fist le 19. de Mars suivant, dans lequel tombe la Fête de S. Joseph, par les mains de François de Harlay Archevêque de Roüen son Metropolitain, assisté de Jacques Auvry Evêque de Coûtances, & de François de Clermont de Tonnerre Evêque & Comte de Noyon, en presence de plusieurs autres Prelats, & de quantité d'Abbez : le Premier President son Oncle, le President de Nesmond son Pere faisoient les honneurs de la ceremonie, où se trouverent aussi les principaux du Parlement, & ce qu'il y avoit de Personnes les plus distinguées à Paris.

Aprés avoir prêté le Serment de fidelité entre les mains du Roy, il fist prendre possession de son Evêché par Me. Jean Ratier Prêtre du Diocése d'Agen, qui avoit été autrefois son Precepteur, le 19. Avril suivant. Ensuite au commencement du mois de May il partit de Paris, & étant arrivé à Roüen, il alla le 4. du même mois dans l'Eglise Metropolitaine, où pendant qu'on chantoit solennellement la Messe, il fist le Serment qu'ont accoûtumé de faire les Suffragans de la Province. Il rendit visite à tout ce qu'il y avoit de Personnes de qualité & de merite, & poursuivit son chemin plein d'une sainte impatience de voir sa nouvelle Epouse. C'est une loüable & ancienne coûtume que les

Digitized by Google

les Evêques de Bayeux nouvellement conſacrez, avant que d'entrer dans leur ville Epiſcopale pour en prendre poſſeſſion, aillent rendre leurs devoirs à la Ste. Vierge qui en eſt la Patronne, dans la celebre & miraculeuſe Chapelle de la Delivrande, ſituée comme on ſçait proche de la mer à trois petites lieuës de Caën. Notre Prelat s'aquita avec beaucoup de pieté de cette obligation. Mais comme je n'ay point encore parlé des ceremonies qui ſe pratiquent dans ce Diocéſe, lorſque l'Evêque y fait ſa premiere entrée; je vais les rapporter icy le plus ſuccinctement que je pourray, en parlant de la reception que ſon fiſt à notre Prelat en cette occaſion. XVII. Siè. François II du nom.

Le 14. du mois de May de l'an 1662. ſur les huit heures du matin s'étant rendu à Notre-Dame de la Delivrande, il y fut reçû & harangué à la porte de la Chapelle par le ſieur Chanoine de Cartigny qui en étoit le Directeur, aſſiſté des Prêtres qui la deſſervent; il étoit revêtu d'une Chape & la Croix à la main, laquelle il preſenta à baiſer à notre Evêque, qui s'agenoüilla ſur un Prie-Dieu qu'on lui avoit préparé. Aprés avoir fait ſa Priere & celebré la Meſſe, il prit le chemin de Bayeux, & alla coucher à S. Vigor le Grand, qui eſt un Prieuré de l'Ordre de Saint Benoiſt, ayant été conduit une partie du chemin par les Habitans de la Baronnie de Douvres, qui s'étoient mis ſous les armes. A deux ou trois lieuës de là il rencontra les Députez du Chapitre qui étoient au nombre de huit; ſçavoir quatre Dignitez & quatre Chanoines, leſquels le complimenterent par la bouche de l'Archidiacre de Caën Jean François de Gaillard, depuis Evêque d'Apt. En même-tems la Nobleſſe ſe preſenta ayant à ſa tête le Marquis de Colombieres, quoy que de la Religion Pretenduë Réformée, qui complimenta auſſi notre Evêque & l'accompagna juſques au Prieuré, où cette Nobleſſe prît congé de lui, aprés en avoir reçû tous les témoignages de reconnoiſſance.

La coûtume étant que les Evêques de Bayeux arrivent à cheval au Prieuré de S. Vigor, le notre étoit monté ſur une haquenée de poil blanc, couverte d'une houſſe de camelot de Hollande violet; le Sieur de Choiſi ſe trouva à ſa deſcente, & lui tint l'étrier, ainſi qu'il y eſt obligé à cauſe que ſa terre de Beaumont releve de l'Evêché; aprés avoir aidé au Prelat à deſcendre, le

XVII. Siè. Sieur de Choisi envoya la haquenée en son écurie, ce qui est un des beaux droits de son Fief. Ensuite notre Evêque se mit sous un

François II. du nom. Dais porté par quatre Religieux, & marchant vers l'Eglise il rencontra à l'entrée du Cimetiere le Prieur qui l'y accompagna, & le reçût avec de grands témoignages de veneration. Il assista au *Te Deum*, au milieu d'une foule incroyable de peuple doût la joye paroissoit extraordinaire. Cette ceremonie étant achevée, il se transporta à son appartement où il fut conduit par les principaux de la Noblesse, les Officiers, & la Maison de Ville. L'heure du souper étant venuë, il fut servi en poisson suivant la coûtume.

Le lendemain 15. du mois qu'il fist son entrée dans sa ville Episcopale, on sonna Prime à la Cathédrale à 5. heures du matin, avec les deux grosses cloches l'espace de demi-heure, & pendant qu'on chantoit Prime on sonna la grosse cloche seule pour faire assembler tout le Clergé. Toutes les Parroisses de la Ville & les Communautez Religieuses s'étant renduës à l'Eglise avec leurs Croix, ils en partirent processionnellement avec le Chapitre à six heures, pour lui aller rendre les honneurs qu'ils lui devoient. Lors qu'ils furent arivez au Prieuré, le Doyen & les Principaux du Chapitre l'allerent trouver en sa chambre où il avoit son Surplis & son Rocher, & aprés qu'ils lui eurent fait de profondes reverences, le Doyen le conduisit à l'Eglise dans une Chapelle, où le Sacristain lui ôta ses souliers & ses bas, & ne lui laissa aux pieds qu'une simple semelle liée d'un ruban. On lui donna une Chape blanche & une Mitre simple, & en cet état il fut conduit dans une Chaire de marbre proche le grand Autel, où s'étant assis sous un Dais, le Sieur de Franqueville de Longaunay alors Doyen, le harangua en presence de tout le Clergé; ensuite il partit de S. Vigor, qui n'est qu'à un quart de lieuë de Bayeux, & la marche se fist en cét ordre.

Le Prelat étoit au milieu du Sr. de Choisi, Baron de Beaumont, & du Baron du Bosq-Brunville representant le Sr. d'Etrehan, tous deux soutenans les bouts de sa Chape, & deux Aumôniers en portoient la queuë. Derriere lui étoit un Gentilhomme armé de toutes pieces, une halebarde sur l'épaule, ainsi qu'il y est obligé, & un autre Vassal marchoit immediatement devant le Prelat, semant de la paille depuis le Prieuré jusques à la porte de l'Eglise de S. Sauveur. Toutes les Milices étoient en armes

Digitized by Google

formant une haye depuis le Convent des Capucins jusques à la Cathédrale pour empêcher le desordre, en même tems qu'ils faisoient honneur à leur nouvel Evêque. XVII. Siz. François II. du nom.

On trouva la porte de la Ville ornée, entr'autres embellissemens, d'un Tableau fort riche, au milieu du quel se voyoit le Portrait de cét Evêque, dont la main droite étoit soutenuë par le Pape Gregoire XI. qui avoit été Doyen de la même Eglise, & la gauche par Guillaume Longue-épée Duc de Normandie, dont la Mere étoit née à Bayeux. Aux côtez paroissoient en relief les Images de S. Exupere & de S. Regnobert premiers Evêques de ce Diocése, & au dessus celle de la Ste. Vierge.

Il s'arrêta suivant la coûtume à l'Eglise de S. Sauveur, où on lui lava les pieds & les mains, l'aiguiere avec le bassin d'argent demeurerent en propre au Chapitre, à cause que la Cure étoit en deport. Là il fut revêtu d'autres habits Pontificaux plus riches que les premiers, pour se rendre à sa Cathédrale, qui étoit fermée & que quatre Chanoines ouvrirent aussi-tôt. Il fit à l'entrée le Serment ordinaire, à genoux sur un carreau de velours violet, puis on le conduisit au Chœur en sa Chaire Episcopale, & aprés que le *Te Deum* fut chanté il se transporta à la Sacristie, où s'étant revêtu de riches habits il celebra Pontificalement la Messe, assisté de quatre Soûdiacres & d'autant de Diacres. Le Chantre entonna le commencement de la Messe du Saint Esprit, qui fut chantée par la Musique & l'Orgue, à l'issuë de laquelle le Chapitre le conduisit en son Palais, où il le traita avec les quatre Barons & plusieurs autres Personnes de qualité, & en même tems il fit de grandes liberalitez aux Bourgeois qui s'étoient mis sous les armes pour le recevoir : Le même jour notre Prelat reçût les Complimens de tous les Corps, & même du Ministre de la Religion P. R. qui lui fit un discours aussi respectueux qu'éloquent, auquel il répondit, ainsi qu'il avoit fait à toutes les autres Harangues avec beaucoup de presence d'esprit & tant d'affabilité, que ces Peuples témoignerent être particulierement obligez à Sa Majesté de leur avoir donné un si digne Pasteur ; mais sur tout les Pauvres, dont il se déclara dés lors le Pere, par une aumône qu'il fit à plus de deux mille qui s'y étoient rendus, & par une somme notable qu'il donna pour le soulagement de tous ceux de son Diocése. Il ne faut pas oublier qu'en allant

Digitized by Google

XVII. Siè. baiſer le grand Autel de ſon Egliſe Cathédrale, il donna pour Offrande deux Statuës d'argent poſées ſur leurs pieds deſtaux, dont l'une repreſentoit la Ste. Vierge, & l'autre S. Exupere.

François II. du nom.

Après avoir fait ſon entrée de la maniere dont je viens de parler, un de ſes premiers ſoins fut de convoquer ſon Synode, qui ſe tint le 24. jour de May, dans lequel il renouvella les Statuts de ſon Prédeceſſeur, & principalement celui qui regarde la défenſe faite aux Prêtres & aux Curez d'avoir dans leurs Presbitaires des perſonnes de l'autre ſexe, autres que leurs Meres & leurs Sœurs, & à condition qu'elles n'auroient point de ſervantes. Il ajoûta auſſi quelques autres Statuts à ces premiers, & en fiſt diſtribuer des feüilles imprimées à tous les Curez qui étoient preſens, avec des Catechiſmes pour enſeigner aux Enfans les principes de la Doctrine Chrétienne, aprés quoy il marqua que le Synode ſe tiendroit tous les ans le Mercredi d'aprés le Dimanche de *Quaſimodo*, à moins qu'il ne ſe rencontrât ce jour là quelque Fête, ce qui le feroit remettre au lendemain ou avancer d'un jour, ſuivant qu'il auroit ſoin de l'indiquer. Dans la ſuite ayant vû qu'un jour ne pouvoit pas ſuffire pour examiner toutes les affaires qui ſe preſentent au Synode, à cauſe que le Diocéſe eſt compoſé de plus de ſix cens Curez, il regla en 1689. qu'il ſe tiendroit pendant deux jours, ſçavoir le Mercredi & le Jeudi de la même ſemaine; que le premier ſeroit deſtiné pour l'Officialité de Bayeux, & le ſecond pour celle de Caën, ce qui s'eſt toûjours obſervé juſques à preſent.

Capable de nourrir ſon Troupeau de la parole de Vie, à peine fut-il arrivé dans ſon Diocéſe, qu'on le vit y répandre cette divine Semence. Il prêcha dans ſon Egliſe Cathédrale dés le jour de la Sainte Trinité, qui tomboit le 11. de Juin, en faiſant l'ouverture du Jubilé. Depuis ce tems-là il ne ceſſa de s'aquitter de cette ſainte fonction, ſoit dans la Canoniſation des Saints, ſoit à la Dédicace des Egliſes, ſoit dans les ceremonies de l'Ordination, ou à la vêture & profeſſion Religieuſe des Vierges qui ſe conſacrent à Dieu, où enfin dans les autres occaſions qui ſe ſont preſentées & qui ſe preſentent encore ſouvent. Il s'eſt toûjours fait un plaiſir, ou pour mieux dire un devoir, de ſe trouver aux Conferences Eccleſiaſtiques qui ſont l'ouvrage de ſon zéle, pour y parler ſur les ſujets qu'on y traite, & pour y reſoudre avec

Digitized by Google

une juſteſſe & une netteté qu'on ne ceſſe d'admirer, les Cas de conſcience qu'on y propoſe. Attaché inviolablement à la Doctrine du Saint Siege, il a toûjours évité les nouveautez dangereuſes, & a ſçû faire reſpecter dans ſon Diocéſe la Foy & les ſentimens Orthodoxes de l'Egliſe. Il y en donna un témoignage bien éclatant, lors qu'on mit au jour le dangereux livre intitulé *Durand commenté*, &c. rempli de pluſieurs propoſitions erronées touchant le S. Sacrement de l'Autel, fayant condamné & fait cenſurer par la Faculté de Theologie de l'Univerſité de Caën, aprés en avoir conſulté feu Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, ſi connu par ſes excellens Ouvrages, dont il étoit l'intime amy. Nous en verrons cy-aprés la Condamnation, avec l'édifiante & ſincere retractation qu'en a fait l'Auteur. XVII. Siz. *François II, du nom.*

Le Cardinal des Urſins étant mort & l'Evêché ſe trouvant déchargé de la penſion dont nous avons parlé, il remit ſon Abbaye entre les mains de Sa Majeſté, qui eut la bonté d'y nommer Henry de Neſmond ſon Couſin germain Docteur de Sorbonne, qui depuis fut Evêque de Montauban, & à preſent Archevêque d'Alby. Quelque tems auparavant il avoit remis ſon Prieuré de la Voûte entre les mains du Pape, qui en gratifia l'Evêque d'Heliopolis mort en la Chine eſt faiſant la fonction de Miſſionnaire & de Vicaire Apoſtolique; & ſon Prieuré de Ruilly à Joachim de la Citardie, maintenant Curé de S. Sulpice auſſi ſon Parent, qui depuis l'a fait reunir par l'autorité du Pape & du conſentement du Roy, au Seminaire de S. Sulpice.

Pour entretenir une exacte Diſcipline dans ſon Diocéſe, notre Prelat renouvella & augmenta ſes Statuts en 1677. & les fiſt imprimer à la fin de ſon Céremonial: on les a inſerés dans la ſuite de cet Ouvrage. Il avoit eu ſoin dés le commencement de ſon Epiſcopat de faire travailler à la reviſion du Breviaire, dont on ôta pluſieurs faits de la vie de quelques Saints qui ne parroiſſoient pas aſſez authoriſés pour en faire l'objet de la créance & du culte des Fidelles, il le fiſt imprimer en 1665. Tous les autres livres du Diocéſe, à l'exception du Miſſel, ont tous depuis ce tems-là été mis ſous la preſſe, auſſi-bien que pluſieurs Catechiſmes & autres livres de pieté pour l'inſtruction de ſes Diocéſains, & pour les porter à s'aquitter de leurs devoirs, & à éviter tout ce qui eſt contraire à leur état & à leur profeſſion. Porté du loüable deſſein

XVII. Siè. d'augmenter dans ſon Clergé l'eſprit de pieté & de zele ; de le perfectionner & le rendre capable d'inſtruire les Peuples qui ſont *François II. du nom.* ou qui peuvent être ſous ſa conduite, il a trouvé les 4. moyens ſuivans. Le 1. eſt l'établiſſement des Seminaires qui ſont au nombre de 3. l'un eſt à Bayeux, l'autre à Caën, & le 3. eſt placé dans le méme lieu où eſt la Chapelle de Notre-Dame de la Delivrande. Le 1. eſt l'ouvrage tout entier de ſa charité & de ſa magnificence, ayant fait abbatre preſque tout l'ancien bâtiment, acheté quelques maiſons voiſines qui l'incommodoient, & fait rebâtir dés les fondemens. Il a auſſi donné des ſommes conſiderables à celui de Caën pour le mettre en l'état où il eſt maintenant, & qui fait un des plus beaux ornemens de cette Ville : enfin il a conſiderablément augmenté le 3. C'eſt dans celui-ci que les nouveaux Prêtres & les nouveaux Curez ſe retirent pour s'inſtruire de l'adminiſtration des Sacremens. Le 2. moyen eſt d'avoir établi dans les Villes & dans chaque Doyenné Rural de ſon Diocéſe, ces Conferences Eccleſiaſtiques qui ſe tiennent tous les 15. jours, & auſquelles il fait diſtribuer tous les ans des ſujets imprimés qui regardent la pieté & la morale. Le 3. moyen conſiſte dans les Miſſions qui ſe font dans ce même Diocéſe, ſouvent à ſes depens, où il employe des Ouvriers zelez & ſçavans qui font des biens infinis, & où il ſe trouve lui même pour partager leurs travaux, & adminiſtrer le Sacrement de Confirmation aux Peuples qui s'y rendent en foule : Miſſions que le Pape Innocent XI. a approuvées, & comblées de benedictions par ſon Bref du 28. jour de Février 1678. Enfin le 4. moyen eſt l'établiſſement des retraites ſpirituelles ignorées preſque juſqu'à lors, qui ſe font non ſeulement pour les Eccleſiaſtiques, mais encore pour toutes ſortes de Perſonnes.

L'an 1666. il commença dans ſa Ville Epiſcopale à bâtir & fonder à ſes dépens un Hôpital pour les Pauvres valides, qui eſt achevé depuis long-tems, où l'on voit deux grands Corps de logis ſeparés, dont l'un eſt pour les Hommes & l'autre pour les Femmes, & où par ſes ſoins continuels on voit une grande propreté, & une aſſiſtance tant du côté de l'ame que du côté du corps, à laquelle il contribuë la meilleure part. Par une ſuite de cette même charité, il a eu ſoin que ceux qui en ſont les Adminiſtrateurs, faſſent diſtribuer par les Parroiſſes de cette Ville tou-

Digitized by Google

tes les ſemaines du pain aux Pauvres que l'Hôpital ne peut contenir, auſquels on fait en même tems l'inſtruction. La même choſe ſe pratique auſſi à Caën & à Vire par ſes Ordres. Il ſe fait ſoigneuſement informer des beſoins & des neceſſitez de ces miſerables qui languiſſent dans les priſons, & qui n'ont ni la liberté, ni ſouvent la force d'étaler au monde leur miſere, afin de procurer autant qu'il eſt en lui du ſoulagement à leurs maux. Il a établi des lieux de retraite pour tant de malheureuſes, qui par foibleſſe ou faute d'avoir de quoi vivre, ſe ſont venduës à l'iniquité, & qui rentrées en elles mêmes, & revenuës de leurs égaremens, beniſſent la main qui les a tirées du précipice. C'eſt encore de cette charité que viennent ces Maiſons où il fait élever pluſieurs nouveaux Convertis & nouvelles Converties, & tant d'autres pauvres Filles qui ſont entretenuës gratuitement dans la Maiſon de la Charité de Bayeux. Enfin c'eſt par l'effet de cette charité qu'il éleve gratuitement pluſieurs pauvres Ecoliers dans les Seminaires de Caën & de Bayeux, qui ſans ce ſecours ne pourroient parvenir à l'honneur du Sacerdoce. XVII. Siè. *François II. du nom.*

On ſçait quel a été ſon zele pour la deſtruction de l'Hereſie; il ne s'eſt pas contenté de ſe declarer le protecteur, & d'être fazile de ceux qui ont ſouhaitté & ſouhaittent rentrer dans le ſein de l'Egliſe: il a livré pluſieurs fois le combat à tant de Miniſtres & de faux Paſteurs qui entretenoient tant de pauvres Peuples dans l'erreur: il les a pourſuivis dans les Souverains Tribunaux pour les uſurpations qu'ils avoient faites, ou pour avoir été refractaires aux Edits du Prince: & avant que Loüis le Grand eût par le celebre Edit de l'an 1685. revoqué celui de Nantes donné en 1598. de dix huit Temples qu'il avoit trouvés en venant dans ſon Diocéſe, il avoit obtenu la démolition de treize.

Les frequentes viſites qu'il fait dans ſon Diocéſe ſont fait entierement changer de face, ſoit du côté des Vaſes ſacrez, ſoit du côté des Egliſes, ſoit à l'égard des Autels & des Ornemens. Il s'eſt attaché particulierement aux Egliſes ou l'Evêché a du bien pour les rendre les plus propres & les mieux ornées. Sans ſe rebuter du travail, on le voit toûjours preſt quand il s'agit des fonctions de ſon Miniſtere. De là ces Benedictions d'Egliſes & d'Abbez, ces Conſecrations d'Autels & ces Actions publiques & Religieuſes où il ſe trouve ſi ſouvent. En 1662. il fit

Digitized by Google

XVII. Siec. dans l'Egliſe des Filles de la Viſitation la céremonie de la Beatification de Saint François de Sales, où ſe trouverent les deux jeunes Princes de Longueville, & pluſieurs autres Perſonnes de qualité. L'an 1668. le Dimanche de *Quaſimodo*, qui tomboit le 8. d'Avril, il fiſt la Dédicace de l'Egliſe que ces mêmes Filles avoient fait bâtir, & le Dimanche ſuivant on fiſt la ſolemnité de la Canoniſation de ce grand Saint qui dura pendant huit jours. Chaque jour il y eut Sermon à la loüange de ce Saint : on eut ſoin de choiſir ce qu'il y avoit de plus habiles Predicateurs à Caën, & Mr. du Tour de Maupas Evêque d'Evreux qui en avoit ſollicité la Canoniſation à Rome, fiſt l'ouverture de cette auguſte Céremonie par un excellent Panegyrique : notre Evêque prêcha le 2. jour. Il fiſt à Vire l'an 1677. la Dédicace de l'Egliſe des Capucins, & la même année il benit l'Egliſe du Seminaire de Caën, où Mr. l'Evêque de Coûtances fiſt la Prédication, & en 1685. il en fiſt la Conſecration. Les Peres Jeſuites ayant auſſi fait bâtir une magnifique Egliſe dans la même place, & ayant été achevée, l'an 1689. il en fiſt la Benediction. En vertu de l'Edit de 1685. le Temple que les Calviniſtes avoient dans le Fauxbourg l'Abbé de cette même Ville ayant été detruit, on ſe ſervit des materiaux pour en bâtir l'Egliſe des Pauvres valides, il en fiſt la Benediction le 11. de Mars l'an 1690. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres ſemblables céremonies.

François II. du nom.

Il s'eſt trouvé auſſi à pluſieurs Conſecrations d'Evêques & de Benedictions d'Abbez. Il ſacra en 1671. Jean-François de Gaillard, qui de Chanoine de Gueron & d'Archidiacre de Caën, étant devenu Theologal de Coûtances, fut enſuite nommé à l'Evêché d'Apt. Se trouvant à Paris l'an 1680. il fut un des Conſecrateurs de Mr. de Meliand Evêque de Gap avec M. l'Archevêque d'Alby & l'Evêque d'Heliopolis, dont la céremonie ſe fiſt dans l'Egliſe des Minimes le 4. Aouſt de la même année. Mr. le Coadjuteur de Roüen Jacques Colbert recevant la Conſecration des mains de M. l'Archevêque de Roüen, il aſſiſta avec M. l'Evêque de Liſieux. En 1677. il benit dans l'Egliſe des Chanoines Reguliers de l'Hôtel-Dieu de Caën Mr. l'Abbé du Val, qui avoit embraſſé la Régularité dans le Prieuré de Friardel de l'Ordre de Saint Auguſtin, au Diocéſe de Liſieux : depuis il a beni dans l'Abbaye d'Ardenne le P. Etheard de l'Ordre de Prémontré, nommé Abbé de

bé de la Luzerne. XVII. Siè.

Au commencement de ſon Epiſcopat, on vit ſe renouveller pluſieurs anciens differens entre lui & ſon Chapitre, touchant la Juriſdiction Eccleſiaſtique, & quelques autres Droits auſquels on ajoûta encore les réparations dont il avoit traité avec les heritiers de feu M. Servien, leſquels furent terminés aprés pluſieurs conteſtations qui durerent l'eſpace de 6. ou 7. ans, par des Arreſts du Grand Conſeil fort avantageux pour l'Evêque & l'Evêché de Bayeux, qui ſe ſont executés ſi paiſiblement, que depuis ce tems-là ils vivent avec une grande paix & une parfaite intelligence. On n'en ſçauroit donner de marque plus authentique ni plus glorieuſe que la donation qu'il a faite à ce même Chapitre de ſa Chapelle de vermeil peſant 105. marcs, & d'une ſomme de 4000 livres pour aider à la conſtruction du Jubé; il a auſſi donné 2000. l. pour la fondation de ſon Obit. *François II. du nom.*

Aprés avoir fait l'Office de la Touſſaint & la Fête de la Conference qui ſe tient ordinairement le jour Saint Charles dans le Seminaire de Bayeux, il partit le 5. Novembre de la derniere année & pendant tout le mois dont la ſaiſon lui fut trés-favorable, il a renouvellé dans ſes viſites ſes Ordonnances que nous rapporterons à la fin de cette Hiſtoire, avec les avis adreſſés aux Confeſſeurs & aux Penitens, touchant l'adminiſtration du Sacrement de Penitence, en ayant conſulté auparavant les plus habiles Miſſionnaires Seculiers & Reguliers qu'il a fait venir dans ſon Diocéſe.

LES DOYENS
ET LES AUTRES
PERSONNES ILLUSTRES
DE L'EGLISE
ET DU DIOCE'SE
DE BAYEUX
QUI ONT FLEURI EN VERTU ET EN SCIENCE
DANS LE XVII. SIECLE.

CHAPITRE LXXXIV.

1. Jacques de la Morissiere XXXVII. Doyen. 2. Jacques Turgot I. du nom XXXVIII. Doyen. 3. Jacques Turgot II. du nom XXXIX. Doyen. 4. Charles de Longaunay XL. Doyen. 5. François Timoleon de Choisi XLI. Doyen. 6. Jerôme du Faur de Pibrac XLII. Doyen. 7. Antoine de Cramesnil. 8. Joachim de Mathan. 9. Ambroise le Gaufre. 10. Sebastien Corbet. 11 Michel du Rocher. 12. Jean Corbet. 13. Robert Davaulenu. 14. Jean Blanlo. 15. Gilles Bubot. 16. Jean François de Gaillard Evêque d'Aps. 17. Jacques le Bourgeois de la Vaynde Abbé de Pontigni. 18. Leonor de Matignon I. du nom Evêque de Lisieux. 19. François le Metel de Boisrobert. 20. Gilles André de la Roque. 21. Pierre Halley Prieur de Pierre Soleil. 22. Leonor de Matignon II. du nom Evêque de Lisieux. 23. Jacques de Matignon ancien Evêque de Condom.

1. *Jacques de la Morissiere* XXXVII. *Doyen.*

JACQUES DE LA MORISSIERE, Neveu de Jacques de la Morissiere dernier Doyen de cette Eglise, succeda à son Oncle en vertu de la Resignation qu'il lui en avoit faite. Il étoit Prieur de Perieres dans le Diocése de Séez, & ayant reçû à Rome où il avoit fait un voyage, la Resignation de son Oncle en bonne forme, il se fist expedier des Bulles qu'il rapporta lui-même en France. Il vint prendre possession en Personne de sa

Reg. Cap. Bajoc. 10. apr. 1610.

nouvelle Dignité, le 10. Avril de l'an 1610. Ce Doyen fut très cheri du Chapitre pendant 27. années qu'il posseda ce Benefice. Il n'y eut que Mr. d'Angennes Evêque de Bayeux qui lui fut contraire, à cause que ce Doyen affectoit de se vouloir attribuer beaucoup de droits Episcopaux. Consultez ce que j'ai dit de lui sur les fâcheuses affaires qui lui arriverent, & touchant sa mort dans l'histoire de ce Prelat. XVII. Sie.

2. *Jacques Turgot* XXXVIII. *Doyen.*

JACQUES TURGOT étoit d'une Famille considerable de Basse Normandie, & qui a fait long-tems sa demeure dans la ville de Caën. Celui-cy y fist ses études, & eut pour Maître en Rhetorique Antoine Gosselin, qui s'étoit acquis une grande réputation par son éloquence, & qui dédia à son Disciple l'Histoire qu'il a faite des anciens Gaulois. Jacques Turgot eut pour Pere Jacques Turgot Maître des Requêtes & Conseiller d'Etat, lequel par son crédit obtint du Chapitre le 4. Juin de l'an 1635. le Doyenné de l'Eglise de Bayeux pour son Fils, qui n'avoit encore que 18. ans. Robert le Comte Archidiacre de Caën, soûtenant que cette Election n'étoit pas Canonique par le defaut de l'âge, s'en fist pourvoir en Cour de Rome dont il en obtint les Bulles de provision. Sur cela il se forma un procez, & ayant été renvoyés tous deux au Parlement de Rennes, à qui la connoissance de cette affaire fut attribuée, il y eut Arrest en 1637. qui maintint l'Elû dans sa possession. Cependant Jacques Turgot ayant examiné serieusement sa vocation, ne crût point que Dieu l'appellât à cét Etat; & ayant pris une Charge de Conseiller au Parlement de Roüen, il remît son Doyenné entre les mains de son Pere, à qui il en étoit entierement redevable.

Imprimée à Caen en 1639.

Reg. Cap. Baioc Ord. an 1641.

3. *Jacques Turgot* XXXIX. *Doyen.*

JACQUES TURGOT II. du nom pere de Jacques I. du nom, prît possession de la dignité de Doyen de Bayeux le 28. May de l'an 1642. Mais les affaires publiques ausquelles il étoit en obligation de vaquer, & les siennes propres qui étoient considerables à cause de ses grands biens, ne lui permettant pas de s'aquitter des devoirs de son Ministere, il resigna au Fils de M. le Marquis de Dampierre son Doyenné, à charge de pension qu'il relâcha quelque tems aprés. Lors qu'il fist son Testament il se ressouvint des biens qu'il avoit perçûs de son Benefice, & en re-

Mart. Cap. Beat. Ms in Basil. Bai.

XVII. Siè. compenſe il donna 10000. liv. pour être employées en de pieux uſages à la Chapelle de la Ste. Vierge de l'Egliſe Cathédrale, qui eſt derriere le chœur. De là vient que les douze Chapelains de cette belle Chapelle ſont tous les ans le 25. May jour de ſa mort, un Service ſolemnel en Muſique, & on donne des Retributions à ceux qui y aſſiſtent.

4. Charles de Longaunay XL. Doyen.

CHARLES DE LONGAUNAY de Franqueville, Fils de Henry de Longaunay Marquis de Dampierre, proche Torigny dans le Diocéſe de Bayeux, & de Charlotte le Tellier Fille du Sr. de la Manceliere de la parroiſſe de Percy dans le Diocéſe de Coûtances, nâquit dans la parroiſſe de Dampierre, & fut élevé à Paris dans la pieté & dans les belles Lettres. Aprés la reſignation de Jacques Turgot faite en ſa faveur du Doyenné de l'Egliſe de Bayeux, il en prit ſolemnellement poſſeſſion le 22. Aouſt de l'an 1655. Ce fut le premier des Doyens qui commença à porter la robe rouge aux grandes Fêtes dans l'Egliſe; il eſt vray qu'il s'étoit conformé en cela ſur ſon Predeceſſeur qui la portoit, mais c'étoit en qualité de Conſeiller au Parlement; ſes Succeſſeurs ont ſuivi ſon exemple. Il n'eſt pas neanmoins ſeul qui ait cette marque de diſtinction d'avec ſes Confreres, le Chantre, le Treſorier, & le Chancelier ont auſſi le même habit. Charles de Longaunay fut toûjours tres-reglé dans ſes mœurs. On le louë comme un Eccleſiaſtique fort interieur, ennemi des médiſans dont il ne pouvoit ſouffrir la langue empoiſonnée. Il merita par ſa pieté d'être le Superieur de pluſieurs Maiſons Religieuſes. M. François de Neſmond qui gouverne maintenant ce Diocéſe, le fiſt ſon Grand Vicaire. Il mourut aprés une maladie de huit jours, le 7. Mars de l'an 1697. trés-regreté de ce grand Evêque, & de tout le Chapitre de Bayeux.

5. François Timoleon de Choiſi XLI. Doyen.

APrés la mort de Charles de Longaunay le droit d'élire & de nommer le Doyen étant revenu au Chapitre, les Chanoines convinrent entr'eux, qu'afin que l'Election de celui qu'on choiſiroit pour remplir cette Dignité fût Canonique, il falloit qu'il eût les deux tiers des voix. Aprés quelques autres Reglemens qu'ils firent pour le bon ordre, ils jetterent enfin les yeux ſur FRANÇOIS TIMOLEON DE CHOISI Frere de S. Lo de Roüen,

Digitized by Google

& de S. Benoiſt du Sault prés Bourges, & un des membres de l'Academie Françoiſe, qui ne ſongeoit à rien moins qu'à l'honneur qu'on lui faiſoit, étant venu par hazard de Paris en baſſe Normandie, pour y voir ſon Frere aîné Seigneur de la terre de Basle-Roy qui étoit dangereuſement malade, dans le deſſein de le diſpoſer à bien mourir. Cét Abbé ſi connu par les beaux & ſçavans Ouvrages dont il a enrichi & enrichit encore tous les jours la Republique des Lettres, & par le celebre Voyage de Siam, qu'il fiſt avec Mr. le Chevalier de Chaumont, Ambaſſadeur de Loüis le Grand, dont il nous a donné le Journal, aprés avoir poſſedé le Doyenné de Bayeux pendant environ deux ans & demy, ſa reſigné à Mr. l'Abbé de Pibrac ſon parent & ſon ami. Un choix ſi judicieux a fait beaucoup d'honneur à Mr. l'Abbé de Choiſi, & ſon cœur doit être penetré d'une joye bien ſenſible, en voyant la maniere dont le Chapitre de Bayeux a reçû le preſent qu'il lui a fait, & le Succeſſeur qu'il s'eſt donné, & l'eſtime dans laquelle eſt Mr. l'Abbé de Pibrac dans tout ce Diocéſe. Au reſte le repos que Mr. l'Abbé de Choiſi s'eſt procuré par la demiſſion de ſa Dignité, eſt d'une grande utilité à l'Egliſe, en travaillant, comme il fait, avec une loüable aſſiduité à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, dont nous avons déja deux Volumes in 4°. écrits avec tant de netteté, d'elegance & d'elevation; Nous en eſperons & attendons la ſuite avec beaucoup d'impatience, & nous ſouhaittons que le Seigneur lui prolonge les jours neceſſaires pour achever un Ouvrage ſi important, & ſi bien reçû du Public. XVII. Siz.

JERÔME DU FAUR DE PIBRAC, Docteur en Theologie, Abbé de Saint Memin de Mici prés Orleans, Prieur de Mondardier, Maître de la Chapelle de Mr. le Duc d'Orleans, ayant eu par reſignation le Doyenné de l'Egliſe de Bayeux, en prit poſſeſſion le 29. Janvier de l'an 1700. Sa Famille originaire de Toulouze alliée aux meilleures Maiſons de Languedoc & de Guyenne, a donné une infinité de grands hommes à l'Etat & à l'Egliſe. Il ſuffit pour mon deſſein de dire icy que Mr. l'Abbé de Pibrac compte au nombre de ſes Ayeux, le celebre Guy du Faur de Pibrac Préſident au mortier au Parlement de Paris, qui fut un des Ambaſſadeurs que le Roy Charles IX. envoya au Concile de Trente, où il ſoûtint avec tant de force les interets de la Couronne, & dont les Quatrains remplis d'inſtructions ſi utiles, ſont entre les mains de tout le monde. 6 Jerôme du Faur de Pibrac, XLII. Doyen.

Digitized by Google

XVII. Siz. Monſeigneur l'Evêque de Bayeux rendant juſtice au merite de Mr. l'Abbé de Pibrac, l'a nommé un de ſes Grands Vicaires pour veiller ſur ſon Troupeau, & l'a pourvû en 1703. du Canonicat de S. Germain

7. Antoine de Crametot.

ANTOINE DE CRAMETOT Chanoine & Chantre de l'Egliſe de Bayeux, doit par ſon âge, par ſon rang & par ſon merite, tenir icy la premiere place aprés les Doyens de cette Egliſe Cathédrale. Il nâquit à Bayeux l'an 1562. dans une Famille trés-noble & tres-ancienne, qui depuis long-tems faiſoit ſa demeure dans cette Ville. Lors qu'il eut achevé ſes études, la paſſion de voyager le prît, & aprés avoir été en Italie, il alla au Levant, d'où aprés quelques années de ſejour, il revint en France. Il reſta quelque tems auprés de Mr. Seguier Chancelier de France, qui avoit pour lui beaucoup d'eſtime. Mais il quitta le poſte avantageux qu'il avoit auprés de ce grand Miniſtre, pour venir en ſon pays exercer une Charge de judicature dans le Tribunal de l'Election, dont il fut bientôt degoûté. Il ſentoit que Dieu l'appelloit à un autre Etat plus ſaint, & ayant pris le petit collet, il ſe conſacra entierement au ſervice des Autels. Pour mieux ſe convaincre de la Sainteté de ſa vocation, & pour s'inſtruire des fonctions de ſon Miniſtere, il ſe retira dans une Maiſon Reguliere, & aprés avoir reçû les ſaints Ordres, il fut pourvû de la Prebende de Reg Collat Epiſc. Mathieu dans l'Egliſe de Bayeux, par la demiſſion de ſon Oncle. Il ne fut pas long-tems ſans être revêtu de la dignité de Chantre, que lui reſigna Mr. Cabart Conſeiller Eccleſiaſtique au Parlement de Roüen; il en prît poſſeſſion en 1597. & aprés l'avoir gardée pendant pluſieurs années, il s'en demit en faveur d'un de ſes Neveux, & donna enſuite ſon Canonicat à un autre. Il affectionna extrêmement l'Ordre des Capucins, & en 1612. il les retira dans une maiſon qui lui appartenoit dans le fauxbourg de S. Georges de Bayeux, lorſqu'ils vinrent à deſſein d'établir un Convent dans cette Ville. Mr. d'Angennes alors Evêque de Bayeux, les ayant reçûs avec plaiſir, & la Ville ayant conſenti à leur établiſſement l'an 1615. Mr. de Crametot leur donna deux ans aprés une place conſiderable de l'autre côté du chemin où il les avoit reçûs d'abord, s'étant retenu en qualité de Fondateur, pour lui & ſes Heritiers, le droit de ſepulture dans leur Chœur. Il eſt le ſecond des Chantres qui ait porté la Robe rouge dans l'Egliſe aux Fêtes ſolemnelles, Mr. Cabart ſon Predeceſſeur l'ayant portée comme Conſeiller au

Digitized by Google

Parlement de Roüen. On loüe M. de Crametot de la ſainte liberté avec laquelle il reprenoit ceux qui commettoient quelque faute, ſoit de negligence dans leur miniſtere, ſoit d'ignorance à l'égard des rubriques & du chant, ſoit d'indécence dans leurs poſtures : il n'avoit ſur cela aucun reſpect humain, & la maniere dont il s'aquittoit de ſon devoir, faiſoit qu'on avoit pour lui beaucoup de déference & de reſpect. Au reſte ce n'étoit point une humeur chagrine qui le portât d'en agir de la ſorte envers ſes Confreres ; c'étoit les interêts & la gloire de Dieu qu'il ſoutenoit dans ces occaſions. Il étoit d'une converſation aiſée & agreable, bien fait de ſa perſonne & joüiſſant d'un temperament robuſte, qu'il conſerva juſques dans un âge fort avancé, n'étant mort qu'en 1653. ayant 91. ans, aprés avoir reçû les derniers Sacremens. Il eſt inhumé dans le Chœur des Capucins ſuivant ſa Fondation. XVII. Siè.

8. *Joachim de Mathan.*

JOACHIM DE MATHAN ſortoit d'une Maiſon noble & opulente de cette Province. Ses Parens n'épargnerent rien pour lui donner une bonne éducation, & pour l'élever ſuivant ſes biens & ſa condition. Cependant il ne ſe laiſſa point corrompre par les plaiſirs du Siécle, quoi qu'il eût tout en abondance, ce qui allume ſi ſouvent le feu des paſſions des jeunes gens. Il ſe conſacra de bonne heure à l'état Eccleſiaſtique, & s'aquitta de ſes devoirs avec beaucoup de pieté. Ses Parens ayant obtenu pour lui par leur crédit le Prieuré de Saint Fremond ſitué ſur la Riviere de Vire proche la ville de Saint Lo, il en appliqua la plus grande partie du revenu à ſoulager les Pauvres dans leur miſere, à orner la Chapelle, & à reparer les bâtimens de ſon Benefice. Il fut Chanoine ſucceſſivement dans les Egliſes Cathédrales de Roüen, de Tours & de Bayeux, & obtint encore par ſon merite & ſes amis le Prieuré du Bourgachart ou Bourg-à-chars dans le territoire & Diocéſe de Roüen. De plus il fut pourvû d'une Charge de Conſeiller Clerc au Parlement de Normandie. Joachim de Mathan ſçût s'aquitter avec beaucoup de gloire de tous ſes emplois, rendant à Dieu, à la Religion & à ſon Roy, ce qu'il étoit obligé de leur rendre. Il fut l'ennemi implacable des Héretiques, bienfaiſant aux gens de bien, liberal envers les Pauvres, affable à tout le monde, ſe faiſant un plaiſir & un devoir de ſecourir les Perſonnes qui languiſſoient & gemiſſoient ſous l'oppreſſion. Tou-

Digitized by Google

XVII. Siè. tes ces vertus éclaterent en lui juſqu'à ſa mort qui lui arriva dans une extrême vieilleſſe le 3. jour d'Octobre; qui étoit un mercredy, l'an 1635. agé de 73. ans, aprés avoir été muni des Sacremens de l'Egliſe. Il eſt inhumé dans la Chapelle du Prieuré de Saint Fremond.

9. *Ambroiſe le Gaufre.*

AMBROISE LE GAUFRE prit naiſſance l'an 1568. dans la ville de Lucé au païs du Maine. Il fiſt ſa Rhetorique à Paris au College de Clermont l'an 1580. ſous le celebre P. Jacques Sirmond. Il étoit petit de corps, mais en récompenſe Dieu l'avoit doüé d'un bon naturel & d'un eſprit hors du commun; de ſorte que dés l'âge de 18. ans il poſſedoit parfaitement les belles Lettres. Il fiſt en ce tems-là un voyage en Flandres, & ayant connu le ſçavant Juſte Lipſe l'ornement des Païs-Bas, ils entretinrent toûjours enſemble commerce de lettres. S'étant trouvé à Caën, où la Science & les beaux Arts ont toûjours été trés-floriſſans, il y donna de ſi grandes marques de ſa capacité & de ſa profonde érudition, que les Perſonnes ſçavantes & les Academiciens ayant appris qu'il devoit retourner dans peu de jours en ſon Païs, & fâchés de perdre un ſi rare treſor, lui firent avoir une Chaire de Profeſſeur en Droit dans cette Ville, afin de l'y retenir. M. Jacques d'Angennes qui en ce tems-là fut nommé Evêque de Bayeux, ayant oüi parler de la réputation qu'il avoit dans ſon Diocéſe, ſe propoſa de l'attacher à ſon ſervice, & y réüſſit. Il le chargea de prendre poſſeſſion de ſon Evêché, ce qui ſe fiſt le 27. Juillet de l'an 1606. En même tems il le nomma pour ſon Official à Caën, ſon Vice-Chancelier dans l'Univerſité de cette Ville & ſon Grand-Vicaire. L'occaſion s'étant rencontrée dans la ſuite de lui faire de plus grands biens, il lui donna dans ſon Egliſe la Prébende de Caſtillon, qu'il remît dans la ſuite pour celle de Breteville, & le 2. jour de Decembre l'an 1609. il le fiſt Treſorier de cette même Egliſe. Ambroiſe le Gaufre s'acquitta pendant trente ans de tous ſes emplois avec une ſageſſe, une pieté & une force d'eſprit qui lui acquit une eſtime univerſelle : ennemi du faſte & de la fauſſe gloire, on le vit toûjours humble, ſimple, & ami de la pauvreté. Il eut l'honneur d'être un des Députez aux Etats Generaux du Royaume, & d'y porter la parole en qualité d'Orateur de la Province, en même

même tems qu'il y preſentoit ſes Requêtes pour le ſoulagement des Peuples. Pendant qu'il étoit Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Caën, il y avoit donné un abregé des Décretales, ſes amis l'avoient prié de le mettre au jour, perſuadés qu'il ſeroit d'une grande utilité au public; mais ſa modeſtie l'avoit toûjours éloigné de cette entrepriſe. C'eſt ce qui obligea ſon Neveu M. le Gaufre, Maître des Comptes à Paris, de le faire imprimer dans cette même Ville en 1636. un an aprés la mort de ſon Oncle qui étoit arrivée le 23. Novembre de l'année précedente à l'âge de 66. ans. Il eſt inhumé dans la Chapelle de la Sainte Vierge de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux. On voit ſon Tombeau avec ſon Epitaphe du côté gauche, que lui fiſt dreſſer M. Jean Corbet qui fut Vicaire General de trois Evêques de Bayeux, & dont nous parlerons bientôt. C'eſt au pieux Ambroiſe le Gaufre que cette Chapelle a l'obligation de pluſieurs belles peintures & de la dorure dont elle éclate de toutes parts. Il n'eut pas moins de ſoin d'orner l'Egliſe parroiſſiale de Bernieres ſur la Mer, qui dépendoit de ſa Treſorerie. De plus il a fondé dans cette Chapelle de la Sainte Vierge une Meſſe tous les premiers Dimanches du Mois, & toutes les Fêtes de la Vierge, & a donné pour cét effet 24. liv. de rente, ainſi qu'on le peut voir par le Contract paſſé le 2. Janvier de l'an 1635. Il a encore laiſſé 50. liv. de rente pour les Nouveaux convertis. Pierre Berniere ſon parent, qui lui étoit redevable de la Prébende de Caſtillon, ſecondant les pieuſes intentions de ſon Bienfaicteur, a mis la derniere main à cette Chapelle, qu'il a fait revêtir tout autour d'ouvrages en boſſe d'une trés-belle ſtructure en bois peint & enrichi de dorure & de tableaux, & à conſacré à ſa mémoire l'Epitaphe ſuivante. XVII. Siz.

Quid quæris ſciſſam crudeli cuſpide vitam
Eloquiique dolos conticuiſſe decus.
Iſte ſuas tumulus voces habet, ecce loquuntur
Saxa, atque in ſaxis, Pitho, Themis, Pietas.

SEBASTIEN CORBET étoit du Diocéſe de Sécz, où il avoit pris naiſſance en 1553. dans la parroiſſe de Martigni. Aprés la mort de Charles de Humieres Evêque de Bayeux, il obtint le 10. Avril de l'an 1573. de Charles IX. la Prébende de Io. Sebaſtien Corbet. Reg. Epiſc. Collat.

XVII. Siè Port qui étoit tombée en Regale. Et en 1601. sous A d'Oſſat Evêque de Bayeux, il fut revêtu de l'Archidiace Bayeux, lequel entre les quatre Archidiaconez eſt le mier en Dignité. On loüe cét Eccleſiaſtique de ſon a à l'Office divin, de ſa probité dans ſes mœurs, & de ſon h dans les affaires. Il obtint du Chapitre à l'occaſion d'un C ne Italien qui ne reſidoit jamais, que les Chanoines qui ſ abſens trois ans de ſuite, ſeroient privez des maiſons Can qui pourroient tomber à leur tour, ſuivant l'ordre établ l'Egliſe de Bayeux. Le Chapitre ayant toûjours eu bea d'égards pour ſon merite & pour les ſervices qu'il lui avo dus, lui conſerva la maiſon Canoniale qui lui étoit tombé rang, quoy qu'il eût reſigné ſa Prébende, c'eſt ce qui eſt dans une concluſion du Chapitre le 16. May de l'an 1614 Sebaſtien Corbet ne fut pas méconnoiſſant de la grace qu avoit faite, puiſqu'en revenche par ſon Teſtament fait le 1 Reg. Eccl. Baioc. let de l'an 1616. en preſence de Denis Notaire du Chap legua à ce même Chapitre la maiſon avec ſes appartenanc avoit dans la parroiſſe de S. Exupere, nommée les quatre afin d'y envoyer paſſer quelque-tems les Convaleſcens de ſe Cathédrale, à cauſe de la bonté & de la pureté de l'ai regne. Il mourut deux jours aprés, ſçavoir le 15. Juillet reçû les Sacremens des malades; on fait le même jour ſe dans l'Egliſe Cathédrale, où il eſt inhumé dans la nef.

11. Michel du Rocher.

MICHEL DU ROCHER étoit de la petite ville de Lu l'Evêché du Mans, & fils d'un Marchand; il eut r re qui devint Curé de S. Clement de Tours. Son Pe accommodé des biens de fortune l'envoya à Paris pour y f études. Il eut d'abord un peu de paſſion pour le jeu, & Ex Epitaph. Capel. Penit. Eccl. Baioc. & or. funeb. 18. Nov. 1654. à D. Ægid. Buhet. un de ſes Camarades l'invitant à joüer, comme il n'avoi d'argent, il prît deux de ſes chemiſes qu'il alla offrir à u chand pour en tirer quelque petite ſomme: celui-cy aya nu le deſſein de l'Ecolier, lui en fiſt tant de honte que ce tems-là il abandonna entierement le jeu, & s'appliq de bon à l'étude & à la pratique de la pieté. Lors qu'il retour en ſon pays, il ſe conſacra à l'état Eccleſiaſtique, & l'Ordre de la Prêtriſe. Ambroiſe le Gaufre qui étoit de ſa Ville, ayant été choiſi par M. d'Angennes pour être ſon

Digitized by Google

Vicaire, l'attira à Bayeux & le mit en qualité d'Aumônier auprés de ce Prélat qui en reçût des ſervices conſiderables. Le zéle qu'il montra pour le ſalut des ames, lui procura la Cure de S. Sauveur de la Ville de Bayeux, que le Chapitre dont elle dépend lui confera. La maniere dont il s'aquitta de ſes obligations, lui acquit de plus en plus l'eſtime de ſon Evêque, qui lui donna l'an 1629. dans ſon Egliſe Cathédrale la Prébende de Berneſq, à laquelle on avoit uni la Charge de Theologal, & la même année il le fiſt Penitencier. Mr. du Rocher fut un Eccleſiaſtique fort deſintereſſé & fort porté à ſoulager les miſerables & les pauvres, auſquels il partageoit tous les jours les diſtributions manuelles qu'il recevoit à l'Egliſe. Mais ſa charité ne pouvant fournir à tous ceux qui ſe preſentoient pour recevoir l'aumône, il s'attira ſouvent les injures de ces méchans pauvres, qui ſe font un art de la mendicité, & en reçût même pluſieurs fois des coups qu'il ſouffrit avec une patience admirable. Auſſi n'avoit-il aucun argent en mourant, & tout le Teſtament qu'il fiſt, fut de laiſſer ſes habits aux pauvres, & ſes livres à la Bibliothéque du Chapitre. Aprés la mort de M. le Gaufre, il fut établi Vicaire General du Diocéſe en 1635. dont il ne s'aquitta pas moins bien que de ſes autres Emplois. Il eut une patience à l'épreuve de toutes les contradictions, & une fermeté admirable, quand il s'agiſſoit de ſoûtenir la gloire de Dieu, & les intereſts de la Religion. La ſœur d'une femme qu'on avoit enlevée, étant venuë les larmes aux yeux implorer ſon aſſiſtance, quoy qu'il fût déja vieux, il ne l'aiſſa d'arracher cette femme d'entre les mains du raviſſeur aprés avoir eſſuyé un coup de piſtolet, dont neanmoins il ne réçût aucune bleſſure. Une autre femme à qui on avoit volé tout ce qu'elle pouvoit avoir, étoit prête à ſe deſeſperer, mais il la retira heureuſement du bord du precipice, en lui donnant une ſomme de 50. liv. Ses grandes mortifications lui cauſerent à la fin de fâcheuſes maladies, qu'il ſupportoit avec beaucoup de patience, ne voulant preſque point d'autres remedes à ſes maux que la priere. Le 4. jour de Novembre de l'an 1654. il tomba dans une fiévre, qui le reduiſit au tombeau. Pendant ſa maladie les Egliſes étoient pleines de Perſonnes devotes qui faiſoient au Ciel des vœux pour le recouvrement de ſa ſanté, mais Dieu voulant recompenſer ſes travaux Apoſtoliques, l'appella à lui le dixié-

XVII. Siè

Reg. Coll. Cap. Baioc.

XVII. Siè. me du même mois, aprés s'être muni des Sacremens de l'Egliſe. Il fut inhumé dans la Chapelle de la Penitencerie, & on rendit à ſa memoire tous les devoirs qu'ils lui étoient dûs, on fiſt ſon Oraiſon funebre, & on lui a dreſſé ſon Epitaphe gravée ſur une table de marbre qu'on a enchaſſée dans la muraille de ſa Chapelle.

12. *Jean Corbet.*

JEAN CORBET prît naiſſance à Falaiſe l'an *1596*. Aprés avoir fait ſes premieres études dans cette Ville, il alla étudier à Paris au College de Clermont chez les Jeſuites, & eut pour Regent le Pere Cauſſin. Son Oncle l'ayant appellé auprés de lui à Bayeux lui reſigna ſa Prébende de Port. Il n'eut pas lieu de ſe repentir du choix qu'il avoit fait, puiſque ſon digne Neveu profitant de ſes inſtructions & de ſon exemple, devint celui de tout le Diocéſe. Il eut une probité ſans diſſimulation, une dévotion ſans art, une ſageſſe & une prudence ſans oſtentation. Il s'attira l'honneur & l'eſtime de tout le monde ſans cauſer d'envie; il eut toûjours une humeur égale, & ſuperieur à toutes les grandes affaires dont on le chargea dans le Diocéſe, il n'en parut jamais embarraſſé. Directeur ſage & éclairé, il s'aquita de ce difficile Miniſtere ſans complaiſance & ſans lâcheté. Les deux derniers Evêques & M. de Neſmond qui gouverne maintenant ce Diocéſe, l'établirent leur Grand Vicaire, & ont eu ſujet de remercier la divine Providence de leur avoir donné un Miniſtre ſi fidéle, ſi infatigable & ſi vigilant. Ses travaux le jetterent dans une longue maladie qui le retint dans le lit pendant pluſieurs années, mais il n'en fut pas moins profitable au Diocéſe, par les bons conſeils qu'il donnoit aux perſonnes qui le venoient conſulter, & par les entretiens de pieté qu'il avoit avec ceux qui le viſitoient, & qui n'en ſortoient jamais que remplis d'une ſainte onction : ſouvent il leur parloit des graces qu'il avoit reçûës de Dieu, dans les frequens voyages qu'il faiſoit à l'Egliſe de S. Exupere, où la dévotion le portoit à dire la Ste. Meſſe aprés avoir aſſiſté aux Matines de ſon Egliſe ; & leur racontoit des choſes merveilleuſes de ce qu'il avoit vû dans cét auguſte Temple, ſoit pendant le ſaint Sacrifice de la Meſſe, ſoit lors qu'il y faiſoit ſa priere. Il ordonna par ſon Teſtament qu'on l'inhumeroit dans le Cimetiere contre la muraille du chœur de cette Egliſe, & y fonda un Obit

Sebaſtien Corbet.

Digitized by Google

pour le repos de ſon ame. Il y avoit long-tems qu'il ſe diſpoſoit à la mort, ainſi quoy qu'il mourut ſubitement, on ne peut pas dire qu'il fut ſurpris. Dieu l'enleva de ce monde le 8. Juin de l'an 1667. à l'âge de 71. ans. Son Tombeau eſt fait en maniere d'Autel comme il l'avoit ſouhaitté, & M. Marcel Curé de Baſly mort depuis peu de tems a dreſſé une Epitaphe à ſa loüange. XVII. Siz.

ROBERT DAVAULEAU, merite bien de tenir ſon rang parmi les Hommes illuſtres du Clergé de Bayeux, qui ont fleuri en vertu & en ſcience dans le XVII. Siécle. Il avoit pris naiſſance dans la ville même de Bayeux, & la nature le pourvut d'un heureux genie qu'il ſçut cultiver par une grande aſſiduité à l'étude, ce qui le rendit trés ſçavant dans les ſciences divines & humaines. On le loüe d'avoir eu un grand fonds de bonté, & d'avoir ſçû ſanctifier ſes belles qualitez par une ſolide & ſincere pieté. Au reſte c'étoit un Eccleſiaſtique dont le viſage majeſtueux, la douceur, l'urbanité, & l'éloquence charmoient tous ceux qui l'approchoient. Il devint Curé de S. Symphorien, qui eſt une parroiſſe ſituée dans un des fauxbourgs de Bayeux, & il s'aquitta avec honneur des obligations d'un Paſteur vigilant & zelé; & aprés la mort de M. Ciceſel, on lui donna la Principalité du College de cette Ville avec le Canonicat de Grizy qui eſt attaché à cét employ. Mr. Halley celebre Profeſſeur en éloquence à Caën, dont nous avons déja parlé pluſieurs fois, entretint avec lui un commerce d'amitié & de belles Lettres pendant qu'il vécut, & ne put refuſer à ſa mort de lui rendre les loüanges qu'il meritoit, & ſon éloge eſt trop beau pour ne pas l'inſerer icy tout entier. 13. *Robert Davauleau Chanoine & Principal du College de Bayeux.* Opuſcul. fol. 422.

Clariſſimo viro Roberto Davauleau, antiquæ probitatis Presbytero, S. Symphoriani vigilantiſſimo Paſtori, Collegii Baiocenſis Moderatori ſapientiſſimo nec non Claſſico Doctiſſimo, &c.

Hæc tali orba ſuo Paſtore Eccleſia luget,
Nec ſola, ad cunctos tranſiit iſte dolor.
Bajoceæ flent Muſæ & plebs gemit omnis ademptum,
Omnis & Ordo ſacer, mœret & omnis honos.
Nam pius hic Paſtor, caſtuſque & ſobrius, & qui

Digitized by Google

XVII. Siè. *Rexit oves prudens, integra luſtra decem:*
Ingenuæ ſolers Moderator & ille juventæ,
Qui bonus & vates, Rhetor eratque bonus,
Linguam apprime tenens Græcam, Latiamque, recenti
Et priſca inprimis doctus in hiſtoria.
Norat & antiquos idem expoſuiſſe Poëtas,
Terrenique ſciens, Æthereique Globi.
* Hocsgebat Virgilium explicans. *Qui magnum in parvo * ſcribebat pulvere mundum,*
Diſcipulis monſtrans Arma, virumque ſuis.
Octoginta annos, duo tantum detrahe vixit,
Nec tamen inde ſenex otia lentus agit.
Quotidie ſacris operatur, & uſque docentem
Improbus exercet perpetuuſque labor.
Hæc Cœlum mercede emptum eſt (piger exulat illinc)
Æterna aſſiduo parta labore quies.
At nunquam hunc tenuit cumulandi inſania nummi,
Nec veſanus opum ſollicitavit amor.
Ille adeò non dives erat, ſed dicta retracto,
Omnis cui debet Bajoca, dives erat.

Pendant que Robert Davauleau fut principal du College de Bayeux, il enrichit le public de pluſieurs Ouvrages en vers, dont quelques-uns ont été mis ſous la preſſe. Ceux qui lui ont fait plus d'honneur regardent Mr. le Chancelier, dont il chanta les loüanges lors qu'il vint à Bayeux en 1640. & l'entrée de Monſeigneur de Neſmond, lors qu'en 1662. il vint prendre poſſeſſion de ſon Evêché. Ce ſçavant & pieux Eccleſiaſtique mourut plein d'années & de merites le 8. d'Aouſt 1664. à l'âge de 78. ans, & fut inhumé dans ſa Parroiſſe. Il fut extrémement regreté. D'autres fameux Poëtes celebrerent encore ſes loüanges aprés ſa mort, & entr'autres Pierre Marcel Profeſſeur dans le College de Montaigu à Paris, qui lui dreſſa auſſi une Epitaphe en vers latins que je ne crois pas devoir rapporter icy, de peur de fatiguer les Lecteurs en rapportant trop de vers latins.

14. Jean Blanlo Soûdiacre. ON me pourroit reprocher d'être injuſte envers la memoire d'un des plus grands Perſonnages de ce Diocéſe, en ſcience & en vertu du XVII. Siécle, ſi je ne faiſois icy mention de lui, ou piûtôt ſi je paſſois ſous ſilence ſon éloge. Celui dont je veux parler

Digitized by Google

est JEAN BLANLO Soûdiacre, qui nâquit à Bayeux le 24. Juin de l'an 1617. dans le Fauxbourg de Saint Jean. Il eut pour Pere Henry Blanlo marchand, & pour Mere Marguerite Havart. C'étoient deux personnes craignant Dieu & qui éleverent plusieurs enfans que Dieu leur avoit donné dans la pieté, & dans les œuvres de misericorde. En ce tems-là Robert Davauleau dont nous avons parlé dans l'article précedent, étoit Curé de Saint Symphorien dans le même Fauxbourg, & Principal du College de Bayeux, lequel remarquant dans le jeune Blanlo des marques d'un esprit au dessûs du commun, & de fortes inclinations vers la vertu, en prît un soin tout particulier. Il le logea même dans sa maison afin de le veiller de plus prés, & de seconder de son côté les desseins qu'il voyoit que la divine Providence avoit sur lui. Il eut la joye de voir que Dieu benissoit son travail, & que Blanlo croissoit en science & en sagesse, aussi bien qu'en âge; la maniere dont il le voyoit prier Dieu, & les soûpirs qui partoient souvent du fond de son cœur, lui ont fait dire plusieurs fois qu'il croyoit qu'il avoit conservé son innocence baptismale, & que Dieu en vouloit faire un jour un Saint. Il n'avoit pas encore treize ans qu'il avoit déja fait sa Rhetorique, toûjours superieur à ses Compagnons dans toutes ses Classes. Alors il fut question de le mettre en Philosophie; Mr. Davauleau voulut lui même le presenter au College des Jesuites à Caën, mais le Prefet n'ayant pas été prevenu en sa faveur, à cause de son âge & de sa petitesse, le rebuta, & ne le crût pas capable de cette étude si épineuse, & qui demande un esprit mûr & arrêté; mais les reponses justes & sensées qu'il fist à plusieurs interrogations, & les marques qu'il donna de sa capacité, ayant jetté ce Pere dans la surprise, il le reçût avec joye au nombre des Philosophes, & comme un sujet qui devoit faire honneur à son College; il ne fut pas trompé dans son attente. Doüé de mille bonnes qualitez tant du côté de l'esprit que du côté du corps, il se fist estimer & même respecter des Professeurs aussi bien que des Ecoliers. On ne voyoit en lui rien de puerile, & prevenu de bonne heure des benedictions du Seigneur, il s'éloigna toûjours de ce qui pouvoit ternir la robe de son innocence; à l'exemple du jeune Tobie, il avoit appris dés son enfance à craindre Dieu & à s'abstenir du peché. Aprés qu'il eut achevé son Cours, ses Parens & son Bienfaicteur Mr. Davauleau ne XVII, Siz.

XVII.Siz. voulant pas que cette lumiere naiſſante fût étouffée ſous le boiſſeau, jugerent à propos de l'envoyer à Paris, où ils lui avoient ménagé une des places deſtinées dans le College de Me. Gervais pour les pauvres écoliers de ce Diocéſe. Comme il étoit encore fort jeune, & que la Philoſophie qu'il avoit faite à Caën chez les Peres Jeſuites, ne lui pouvoit être d'aucune utilité pour s'avancer ſur les bancs, en cas qu'il voulût prendre ſes degrez en Sorbonne, on la lui fiſt recommencer dans le College des Graſſins ſous Mr. Guillebert celebre Profeſſeur, dont il avoit l'honneur d'être parent. La maniere aiſée dont il s'exprimoit, les termes propres & choiſis dont il uſoit, & la ſublimité avec laquelle il propoſoit ſes difficultez, ou repondoit aux queſtions qu'on lui faiſoit, ne donnerent pas moins d'embarras que d'admiration à ſon Regent & à ſes Compagnons, & pendant les deux années qu'il donna à cette étude, il fut regardé plûtôt comme un Maître que comme un écolier. La Theologie étant enſuite devenuë ſa plus ſerieuſe affaire, un ſi grand objet l'occupa tout entier, & pour ſe perfectionner dans cette divine ſcience, à laquelle il joignit la lecture des ſaintes Lettres, il voulut étudier à fonds les langues Grecque & Ebraïque, dans leſquelles il fiſt de grands progrez, qu'aprés avoir achevé ſon cours dans les Ecoles de Sorbonne, l'Univerſité de Paris le jugea capable d'enſeigner publiquement la langue Ebraïque.

Saiſi d'une ſainte frayeur pour le Sacerdoce de J. C. & convaincu de ſon indignité, juſques alors il n'avoit oſé s'engager dans l'état Eccleſiaſtique ; mais ſe rendant aveuglément aux ordres de ſes ſuperieurs, il prit la Tonſure, qui le changea, pour ainſi dire, en tout un autre Homme ; il bannit de ſes habits tout ce qui pouvoit reſſentir encore quelque air de vanité ou d'amour propre ; il porta toûjours l'habit long, les cheveux courts, & charmoit tout le monde par ſa modeſtie & ſa pieté. Aprés avoir été pendant pluſieurs années l'exemple de tout le College de Me. Gervais, il s'en retira par une delicateſſe de conſcience, craignant que contre l'intention du Fondateur, il n'y fût trop long tems, & n'occupât la place d'un autre qui avoit beſoin de ce ſecours pour étudier. Pour ſe delivrer de quelques ſcrupules qui l'incommodoient ſur cela, il acheta des ornemens pour la décoration de la Chapelle, comme une eſpece de compenſation d'y avoir été nourri

nourri plus qu'il ne croyoit l'avoir dû être. Cependant Mr. Davauleau ayant appris sa sortie, lui recrivit que ses scrupules étoient mal fondés, & qu'il ne devoit pas être à charge à son Pere qui avoit peu de bien, & plusieurs autres Enfans qui n'étoient pas encore établis; mais il lui fist réponse qu'ayant le bonheur d'être Clerc, le Seigneur étoit devenu son heritage, que c'étoit lui qui le conduisoit, & que rien ne pourroit lui manquer. XVII. Siz.

En effet il apprit bientôt par experience que rien ne manque à ceux qui craignent Dieu. Mr. Guillebert son parent le fist venir au College des Grassins pour prendre la place de Mr. Grandin à qui on avoit donné une Chaire de Theologie en Sorbone, afin d'achever son cours de Philosophie. Ce fut en 1639. Mr. Blanlo n'avoit alors que 22. ans, & il s'aquitta de cét employ avec un tel applaudissement, qu'on le pria de le continuer, ce qu'il fist jusques en 1652. On garde encore dans la Bibliothéque du Chapitre de Bayeux, plusieurs de ses Theses de Philosophie & de Theologie, un traité *de Charitate*, & quelques autres Ouvrages en manuscrits, qui sont des témoignages de sa profonde érudition, de sa subtilité & de l'heureuse fecondité de son esprit, quoy qu'en toutes choses il affectât une grande simplicité. On lui donna dans ce College la Charge de Prefet de la Congregation; on ne pouvoit mettre ce dépost en de meilleures mains; ses actions persuadant incomparablement davantage que ses paroles, il inspiroit la pieté aux plus indevots, & les faisoit servir Dieu, ne pouvant tenir contre un si grand exemple qu'ils avoient sans cesse devant les yeux. En effet tout occupé de la grandeur & des perfections infinies de ce premier de tous les Estres, on peut dire que toute sa vie n'étoit qu'une perpetuelle Oraison; on l'entendoit pousser souvent des soûpirs ardens vers le Ciel; les jours de Fêtes ou de congé, ou qu'on employoit à quelques exercices publics, il les passoit presque tous entiers dans la Chapelle, répandant son ame en gemissemens au pied des Autels, & s'immoloit comme une Victime de propitiation pour ses péchez & pour ceux des autres. Il portoit si loin la mortification, que devenu entierement negligé dans son exterieur, & ne changeant presque jamais de chemise, il s'en attira des reproches de son Principal qu'il souffrit avec une extrême modestie. Quelque tems aprés dégoûté de son employ, il le quitta pour entrer dans le Seminaire de S. Sulpice,

XVII. Siè. où il enſeigna la Theologie aux jeunes Clercs qu'on deſtinoit au Sacerdoce. On rapporte de lui une choſe fort ſinguliere, & qui nous doit bien perſuader de la beauté de ſon eſprit, c'eſt qu'il compoſoit la plûpart de ſes écrits en les dictant, comme le hazard le fiſt connoître, voicy comment. Un jour qu'il fut obligé de ſortir de ſa Claſſe pour parler à quelques perſonnes qui le demandoient (il enſeignoit alors le Traité de la Charité) & ſes Ecoliers curieux de voir un livre qu'il avoit dans ſa Chaire, & où ils croyoient qu'il prenoit ce qu'il leur dictoit, ils furent fort étonnés de n'i trouver ni cayers, ni rien qui approchât de la matiere qu'il leur donnoit, tout ſortoit de ſa plenitude. Aprés avoir profeſſé quelque tems la Theologie, il s'appliqua à compoſer des Commentaires ſur le Cantique des Cantiques; des Méditations ſur la penitence de la Magdelaine, ſur l'Enfance de notre Seigneur J. C. des notes ſur l'Ecriture Sainte, & quelques autres ſemblables Ouvrages, la plûpart manuſcrits dont on a encore enrichi la Bibliothéque du Chapitre de Bayeux.

L'amour qu'il avoit pour la retraite & pour ſe rendre inconnu aux hommes, ſuivant cette belle ſentence de Thomas à Kempis, *Amare ſciri & pro nihilo reputari*, lui fiſt ôter ſon nom de la Table ou Catalogue du Seminaire, & renoncer à toutes ſortes de viſites. C'eſt ainſi que Mr. Blanlo ſe preparoit à entrer dans les Ordres ſacrez: encore n'oſa-t-il s'y preſenter de lui même, & il fallut lui faire une ſainte violence pour l'obliger à recevoir le Soudiaconat, dont il ſe croyoit fort indigne; c'étoit entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique de la maniere que le demandent les ſaints Canons. Je craindrois d'être trop long, ſi je voulois faire un detail exact de toutes ſes vertus. Coucher ſur la dure, dormir peu, jeûner beaucoup, n'uſer que des mets les plus communs & les moins délicats, cela n'étoit que ſes moindres actions. S'il brûloit d'amour & de charité pour Dieu, il n'en avoit pas moins pour ſon Prochain. Quoy que ſa Chaire de Philoſophie lui fût d'un revenu conſiderable, il n'en devint pas plus riche, ni ſa Famille n'en profita: il regardoit les pauvres comme ſes heritiers, & ce fut dans leur ſein qu'il cacha ſes aumônes. Un jeune homme ayant deſſein d'entrer dans l'Egliſe, & Mr. Blanlo ne remarquant en lui ni les diſpoſitions, ni les talens propres à s'aquitter d'un ſi ſaint Miniſtere; ſçût ſi bien lui perſuader que Dieu le deſiroit

Digitized by Google

ailleurs, & qu'il ne croyoit pas qu'il pût faire ſon ſalut dans l'é- XVII. Siè.
tat Eccleſiaſtique, qu'il le porta à apprendre une profeſſion, & pour lui en faciliter les moyens, il lui donna une ſomme conſiderable. Ainſi ſes grandes charitez l'ayant rendu lui-même pauvre, il ſe vit privé de tout à la mort, & n'eut pas le moyen de faire de Teſtament, comme on l'a dit du plus grand Docteur de l'Egliſe. On ſe ſent penetré de la même charité dont ſon cœur bruloit, lors qu'on lit les belles Lettres qu'il écrivoit à ſes Parens, & à Mr. Davauleau pour les remercier du ſoin qu'ils avoient eu de ſon éducation, & des bienfaits qu'il avoit reçûs d'eux. Animé d'une ſainte ferveur de ſe rendre de plus en plus agreable à Dieu, on le voyoit redoubler ſa penitence & ſes auſteritez pendant le ſaint tems de Carême, & telles étoient les diſpoſitions qu'il apportoit à la Fête de la Reſurrection de notre Seigneur J. C. Aprés que les Superieurs du Seminaire de S. Sulpice leurent preſſé pluſieurs fois de recevoir l'Ordre de Diacre, & leur avoit toûjours répondu qu'il craignoit qu'il n'eût été trop tôt Soûdiacre, il dît enfin à un de ces Meſſieurs, je m'y prépareray pour les Quatre-tems de la Pentecôte ſi Dieu m'en fait la grace : mais ce grand Dieu ſe contenta de ſa bonne volonté, il tomba malade peu de tems aprés, le Samedi Saint de l'an 1656. il ſe leva encore pour aſſiſter à l'Office divin ; & comme on lui remontroit qu'il n'étoit pas en état de ſortir de ſa Chambre, il dît à ceux qui étoient auprés de lui & qui le gardoient, donnez-moi cette ſatisfaction, c'eſt pour la derniere fois que j'iray à l'Egliſe. Il ne fut pas plûtôt de retour, qu'il ſe coucha, & qu'il ſe ſentit attaqué plus violemment qu'à l'ordinaire. Le lundi de Pâques il apprît la mort de Mr. Ollier, qui étoit l'Inſtituteur du Seminaire de S. Sulpice, & dont la memoire eſt en benediction dans l'Egliſe, alors il demanda à Dieu de lui faire la grace de ſuivre de prés ce grand Homme, pour lequel il avoit eu une ſinguliere veneration. Sa priere fut exaucée, il ſentit bien-tôt aprés les approches de la mort, il demanda les Sacremens, qu'il reçut dans des ſentimens d'une pieté qui tiroit les larmes des yeux des Aſſiſtans, & mourut le mercredi ſuivant d'une pleureſie à l'âge de 39. ans. On l'inhuma dans le Caveau de l'Egliſe de S. Sulpice, comme une perſonne qui meritoit qu'aprés ſa mort, on lui donnât une place de diſtinction, aprés s'être diſtingué des

XVII. Siz. autres par une vie toute Angelique. Un de ſes Diſciples plein d'eſtime & de reſpect pour ſa memoire, eut la devotion de garder comme des Reliques ce qui lui reſtoit d'habits, tout pauvres & uſés qu'ils étoient; il lui coupa ſes cheveux & ſes ongles, & ſon zéle même le porta juſqu'à lui ſeparer la tête du corps, le regardant comme le plus précieux treſor qu'il pouvoit jamais poſſeder.

15. *Gilles Buhot.*

Guill. Marcel in orat. funeb.

Orig. de la ville de Caën.

Reg. Epiſc. Baioc. & Cap.

GILLES BUHOT qui a auſſi illuſtré ce Diocéſe par ſes vertus & ſa profonde érudition, prit naiſſance à Bayeux, dans la parroiſſe de S. Malo, le 17. Avril de l'an 1602. Son Pere étoit Avocat à Bayeux, & il eut pour Frere Richard Curé de Langrune qui eſt une Parroiſſe proche la Delivrande, & Nicolas Avocat au Parlement de Paris. Gilles Buhot logeoit une belle ame dans un petit corps. Il fiſt ſes études à *Paris*, où il donna des marques de ſa capacité dans les Lettres humaines & ſacrées. Il ſuivit d'abord le Barreau où il plaida avec ſuccez. Mais Dieu lui ayant donné une forte inclination pour l'état Eccleſiaſtique, il étudia en Theologie & ſe fiſt paſſer Docteur à Navarre. Ce fut en vertu de ſes degrez, que par un Arreſt contradictoire du Parlement de Paris donné l'an 1630. il obtint dans l'Egliſe de Bayeux la Prébende de Cartigny. Le Chapitre le chargea du ſoin de la Chapelle de la Delivrande, & il s'appliqua tout entier à ſon ornement & à ſes beſoins, auſſi-bien qu'à inſtruire dans la ſcience & dans la vertu les jeunes Eccleſiaſtiques, qui étoient dans le Seminaire que ſon avoit établi dans ce ſaint Lieu, & qui aſpiroient au Sacerdoce. Il leur faiſoit tous les jours des leçons de Philoſophie & de Theologie; & infatigable dans le travail, le tems qui lui reſtoit, il l'employoit à la Prédication, ou aux Miſſions, où à des Inſtructions familieres qu'il faiſoit dans la Chapelle de la Delivrande & ailleurs. Ce fut dans ces ſaintes occupations qu'il paſſa prés de 40. années. Lors qu'il ſentit qu'il étoit bien-tôt au bout de ſa carriere, il remît entre les mains de Monſeigneur de Neſmond ſon Evêque, le ſoin de ſon Seminaire, où il avoit fait beaucoup de dépenſe pour l'augmenter & l'embellir. Une fiévre quarte l'enleva de ce monde le 5. Janvier de l'an 1674. muni des Sacremens de l'Egliſe, à l'âge de 72. ans. On l'inhuma dans la Chapelle du Seminaire ſans mettre ſur ſon tombeau aucune mar-

Joan. Laun. Hiſt. Coll. Navar.

Digitized by Google

que de diſtinction. Il fiſt imprimer ſon cours de Philoſophie, pour s'épargner & à ſes jeunes Clercs, la peine & le tems de dicter & d'écrire, étant trop occupé d'ailleurs. Nous avons auſſi de lui un abbregé des Sacremens, ſous le titre de *Synopſis Sacramentorum.* Il avoit encore deſſein de mettre au jour ſa Theologie morale, dans laquelle il donnoit la reſolution de pluſieurs cas de conſcience, ſoûtenuë des déciſions des Peres de l'Egliſe & des ſaints Canons des Conciles, mais elle n'eſt qu'en manuſcrits. Nous avons quelques autres pieces de lui qui ſe ſont trés-bien ſoûtenuës dans l'impreſſion : telles que ſont le diſcours qu'il prononça ſur le vœu que fiſt le Roy Loüis XIII. lors qu'il mît ſon Royaume ſous la protection de la Ste. Vierge, le 15. Aouſt de l'an 1638. Et l'Oraiſon funebre qu'il fiſt à la mort de ce même Monarque, le 12. Juin de l'an 1643. XVII. Siz. De Launoy Hiſt. Coll. Navar.

16. *Jean François de Gaillard Evêque d'Apt.*

JEAN FRANÇOIS DE GAILLARD ſortoit de la Famille des de Gaillard de Longjumeau, qui a eu des Chevaliers de l'Ordre & des Commendeurs de Malthe. Elle a eu l'honneur d'être entrée dans l'alliance de Charles d'Orleans Duc d'Angoulême, Pere de François I. Roy de France, & dans celle de la Maiſon de Montmorency, & dans pluſieurs autres illuſtres Familles du Royaume. Jean François de Gaillard eut un Frere Conſeiller au Parlement d'Aix, ſa Sœur Madame de Venelle a eu l'honneur d'être Souſgouvernante des Enfans de France. A l'âge de 22. ans, on vit, ce qui eſt aſſez extraordinaire, François de Gaillard prêcher avec un applaudiſſement univerſel devant la Reine Mere Anne d'Autriche, le Cardinal Mazarin & tous les Seigneurs de la Cour, dans l'Egliſe de S. Paul à Paris, où il fiſt l'éloge de la Grace à l'occaſion de la converſion de ce grand Apôtre ; cette action lui procura la Prébende de Gueron & l'Archidiaconé de Caën, qui vaquerent pendant la Regale en 1660. aprés la mort de Mgr. Edoüard Molé. Peu d'années aprés il eut la Theologale de Coûtances ; & enfin en 1671. il fut nommé à l'Evêché d'Apt ; ſa conſecration ſe fiſt le jour Ste. Anne de la même année dans l'Egliſe Cathédrale de Coûtances, par Monſeigneur François de Neſmond, aſſiſté de nos Seigneurs les Evêques de Coûtances & d'Avranches. Il mourut au mois de Fevrier de l'an 1695. Le celebre Moreri fut un de ſes commenſaux, & il An. 1666.

Digitized by Google

XVII. Siè. lui dédia son Dictionnaire historique qui n'étoit encore alors qu'en un tome. Il l'emmena avec lui à l'Assemblée du Clergé qui se tint à Saint Germain en Laye l'an 1675. & le presenta aux Prelats qui la composoient dont il fut parfaitement bien reçû.

17. *Iacques le Bourgeois de la Varende Abbé de Pontigny.*

JACQUES LE BOURGEOIS DE LA VARENDE prît naissance à Caën dans une Maison qui s'est distinguée dans la Robe & dans l'Epée. Il fut trés-bien élevé, les inclinations qu'il eut pour la Retraite & la Religion, le porterent à se faire Religieux dans l'Ordre de Cisteaux. Ce fut à Savigny celebre Abbaye dans le Diocése d'Avranches qu'il prît l'habit, & fist Profession de la Regle de Saint Benoist, qui est commune à tout l'Ordre de Cisteaux. Il fist paroître beaucoup de pieté & de sagesse dans toute sa conduite; il sçut encore s'attirer l'estime de tout l'Ordre par plusieurs autres bonnes qualitez qui lui frayerent le chemin à plusieurs emplois considerables, dont il s'aquitta avec tant de prudence, de douceur & d'esprit, que les Religieux de Pontigny ayant perdu leur Abbé, jetterent les yeux sur lui pour l'élire en sa place. Ce choix fut approuvé de la Cour; lors qu'il eut pris possession de son Abbaye, il fist paroître dans son gouvernement tant de moderation, de fidelité à sa Regle, de force pour soûtenir les droits & privileges de sa Maison, que tous ceux que la divine Providence avoit mis sous sa conduite, témoignerent un sensible déplaisir, lors que dans un âge peu avancé, Dieu le retira de ce monde, n'ayant que 55. ans quand il mourut, ce fut le 2. Novembre de l'an 1687.

18 *Leonor de Matignon I. du nom Evêque de Lisieux.*

LEONOR DE MATIGNON I. du nom Evêque de Lisieux prît naissance dans le Château de Torigni situé dans le Diocese de Bayeux. Ce seroit inutilement que je voudrois parler de cette illustre Maison, qui tire son origine de Bretagne où elle avoit le nom de *Gouion*, puisqu'elle est si connuë en France. Leonor de Matignon dont je parle icy, vint au monde en 1604. il eut pour Pere Charles de Matignon Comte de Torigni, Chevalier des Ordres du Roy, & Lieutenant General en la Basse-Normandie, & pour Mere Eleonor d'Orleans, Fille puisnée de Leonor Duc de Longueville. Ayant été destiné à l'Eglise, il fut revêtu en 1618. des Abbayes de Lessay & de Torigni; & en

1622. n'ayant encore que 18. ans, on le nomma Evêque de Coûtances. Ce fut lui qui mît la maiſon Epiſcopale dans l'état où elle eſt maintenant ; mais en 1646. il paſſa à l'Evêché de Liſieux. Le Roy Loüis XIV. à preſent regnant le fiſt Commendeur de ſes Ordres en 1662. Il bâtit deux Maiſons Religieuſes dans ſon Diocéſe de Liſieux, l'une à Honfleur d'Hoſpitalieres pour le ſecours des Pauvres malades, & l'autre de Benedictines dans le Bourg de Livarot. Ce Prelat a aſſiſté pluſieurs fois aux Aſſemblées Generales du Clergé tenuës à Paris. Il mourut le 14. Février de l'an 1680. âgé de 76. ans. Il eſt inhumé dans la Chapelle de Torigni avec ſes Ancêtres. Dans ſon Epitaphe qui fut donnée au Public aprés ſa mort on le compare à Moïſe pour ſa douceur. XVII. Siz.

19 *François le Metel de Boiſrobert.*

C'Eſt ſous le nom de BOISROBERT que FRANÇOIS LE METEL s'eſt rendu ſi celebre dans le Monde. Il prît naiſſance à Caën dans la Parroiſſe de Notre-Dame de Froideruë, & eut pour Pere un Procureur de la Cour des Aides de Roüen. Il donna de bonne heure des marques d'un heureux genie qu'il ſçût cultiver par l'étude des belles Lettres ; ce qui en fiſt un des plus beaux eſprits de ſon Siécle. Le Cardinal de Richelieu l'ayant connu, l'attacha auprés de ſa perſonne en 1639. il rendit pluſieurs ſervices importans à ce grand Miniſtre, & delaſſoit ſon eſprit par ſon heureuſe fecondité dans la converſation ; enſorte même qu'il ſuffiſoit que Boiſrobert parlât pour le mettre de bonne humeur lors qu'il avoit quelque ſujet de chagrin : de là vient que dans les maladies fâcheuſes qui l'attaquoient de tems en tems, les Medecins ne trouvoient point de meilleur remede pour le guerir que ſa converſation : juſques là qu'ils firent paſſer en Proverbe, que pour guerir le Cardinal de Richelieu, il lui falloit donner *une priſe de Boiſrobert.* * C'eſt à lui en partie qu'on doit l'établiſſement de l'Academie Françoiſe par le rapport avantageux qu'il fiſt au Cardinal de l'aſſemblée de pluſieurs perſonnes d'eſprit, pour critiquer ou examiner toutes ſortes d'Ouvrages ; il fiſt même beaucoup de bien aux Gens de Lettres par le moyen de ſon crédit auprés de ce Miniſtre. M. Peliſſon dans ſon Hiſtoire de l'Academie Françoiſe a fait ſon éloge. Boiſrobert mourut en 1662. il laiſſe diverſes Poëſies, des Lettres, & quelques autres Ouvrages. Il étoit Prêtre Chanoine de Roüen, Abbé de Chaſtillon

* Toutes nos drogues (diſoient ces Medecins au Cardinal de Richelieu) ne vous ſerviront de rien ſi vous n'y mêlez un peu de Boiſrobert.

Digitized by Google

XVII. Sie. ſur Seine, Conſeiller d'Etat, & un des quarante Academiciens de Paris. La faveur du Cardinal de Richelieu lui procura des Lettres de Nobleſſe pour lui & ſes Freres. Ne paſſons pas ſous ſilence ce qu'on trouve à ſa loüange dans les Opuſcules du ſçavant Poëte Antoine Halley Profeſſeur en Eloquence à Caën.

Eſt quoque Cæſarea generatus in Urbe Metellus
Ingenii vates præmeni, Academicus una;
Murice Romano radians, Regni ille Miniſter
Dilexit quem Richelius, ſacroque merentem
Donavit lituo, Medicis qui doctior ægrum
Sanare alloquioque ipſum recreare faceto.
Qui norat curis dum reſpiraret ab altis.

Jay déja dit que M. Peliſſon a fait ſon éloge, voicy les paroles dont il ſe ſert " tout le monde lui rend ce témoignage que " jamais homme qui fut en faveur, n'eut l'humeur ſi bienfaiſante. On doit le plaindre de ce qu'ayant eu de ſi belles connoiſſances & pluſieurs Benefices, il n'ait pas toûjours vêcu d'une maniere conforme à ſon état & à ſa profeſſion; mais lors qu'il approcha des portes de l'Eternité, il reconnut qu'il avoit ſuivi des voyes égarées, & rentra enfin en lui-même pour prendre le bon chemin; il regretta d'avoir paſſé tant d'années ſans ſonger au compte qu'il ſeroit obligé d'en rendre à Dieu, & l'on doit eſperer que les grands ſentimens de repentir dans leſquels il mourut, lui ont obtenu la miſericorde que ce grand Dieu n'a jamais refuſée à un cœur contrit & humilié.

20. *Gilles André de la Roque.*

Orig. de la ville de Caën.

J'Aurois reſervé pour une autre occaſion à parler de GILLES ANDRE' DE LA ROQUE Sieur de la Lontiere, ſi je n'avois appris de M. Huet ancien Evêque d'Avranches, que ce ſçavant Genealogiſte lui avoit avoüé qu'il avoit pris dans ſa jeuneſſe l'Ordre de Soûdiacre, & que dans les dernieres années de ſa vie, touché apparemment de quelques remords de conſcience, il reprit le petit collet. Le lieu de ſa naiſſance fut la Parroiſſe de Cormelles diſtante d'une demie lieuë de la ville de Caën, & il ſortit d'une Famille noble. La Nature le gratifia d'une memoire qui approchoit du prodige, & ayant fait ſon étude principale des

des Armoiries & des Genealogies, il y devint ſi habile, qu'il n'y avoit point de Maiſons nobles, & même de roturieres un peu diſtinguées dont il ne connût les noms, l'origine & les alliances, auſſi-bien que les taches & les defauts. Il eût été à ſouhaiter qu'il eût eu un peu plus de menagement pour les Familles où il y avoit quelque choſe à dire, il ſe ſeroit fait plus d'amis & épargné beaucoup de petits chagrins qu'il s'attiroit pour être trop preſt à parler ſur leur chapitre. Il obtint diſpenſe de ſes Vœux pour ſe marier, mais il trouva peu d'agrémens dans ſon Mariage; & pour ſe mettre en repos, il fût obligé de prendre des Lettres de ſeparation & de payer penſion à ſa femme, ce qui l'incommoda tant qu'elle vêcut, n'ayant qu'un mediocre bien qu'un autre Frere avoit partagé avec lui. Nous avons de ce ſçavant Homme un Ouvrage d'un travail ſurprenant, qui eſt l'Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt, imprimée à Paris chez Cramoiſy en 1662. en quatre gros volumes *in folio*, dans laquelle il a inſeré les plus illuſtres Familles de France qui ſont entrées dans l'alliance de celle de Harcourt. C'eſt dommage qu'il s'y ſoit gliſſé tant de fautes d'impreſſion, & que les choſes n'y ſoient pas plus en ordre qu'elles n'y ſont, les lecteurs ſeroient plus contens en la liſant. Mais lors qu'un Auteur n'eſt point ſur ſon Ouvrage quand on l'imprime, il eſt bien difficile qu'il ne s'y trouve quelque imperfection. Mr. Moſant de Brieux à qui l'on eſt redevable de l'établiſſement de l'Academie de Caën, a fait pluſieurs jolies Epigrammes à l'honneur de Mr. de la Roque pour le feliciter d'être venu à bout de l'Hiſtoire qu'il avoit entrepriſe de la Maiſon de Harcourt, capable d'étonner les perſonnes les plus habiles & les plus laborieuſes; nous nous contenterons de rapporter la ſuivante. XVII. Siè. Lib. Præmat. f. 164.

Regni inter proceres ceu gens Harcuria fulget
Regni inter ſummos Rupius hiſtoricos.
Ut decus hiſtorico grande eſt domus alta, fidelis
Hiſtoricus domui ſit quoque grande decus.
Nempè hic materies operi, ſic inclyta certat,
Vt non materiæ nobile cedat opus.

Nous avons encore pluſieurs autres Ouvrages qui ſont ſortis de la plume de Mr. de la Roque. Il y en a un ſur le Ban & Ar-

XVII. Siè. riereban, c'eſt un *in douze* imprimé à Paris. Un autre touchant la Nobleſſe qui eſt un *in 4°.* imprimé auſſi à Paris chez Michalet l'an 1678. & un autre de l'Origine, & des Fondateurs d'Ordre ſorti de la preſſe en 1681. Il avoit deſſein de faire un Nobiliaire de Normandie, & même une Hiſtoire generale de cette Province, mais il étoit trop avancé en âge, pour un ſi vaſte & ſi difficile deſſein, quoy que ſa vie ait été très longue, puis qu'il avoit 88. ans quand il mourut à Paris l'an 1686. dans la parroiſſe de S. Etienne du Mont. Il fut inhumé dans le cloître des Cordeliers où il avoit choiſi ſa ſepulture. On rapporte qu'il fut ſi ſobre, qu'il ne but jamais de vin.

31. *Pierre Hall Prieur de Pierre Sec-lil.*

PIERRE HALLEY Prieur de Pierre-Soleil & celebre Profeſſeur en Droit Canonique dans l'Univerſité de Paris, nâquit à Bayeux dans la parroiſſe de *S. Laurent*, le 8. Septembre de l'an 1611. Ses Parens qui n'étoient que d'une condition fort commune, pour ne pas dire pauvres, éleverent dés ſes premieres années dans le Preſbytaire de la parroiſſe de Ranchy. Tout jeune qu'il étoit, il donnoit des marques d'un eſprit ſublime & excellent, & l'affection qu'il eut pour l'étude lui fiſt aiſément ſurmonter les obſtacles qui ſe rencontroient à ſon entrepriſe, ne comptant pour rien les voyages qu'il faiſoit tous les jours à pied de la parroiſſe de Ranchy à Bayeux, où il y a une grande lieuë pour aller au College. Cette forte inclination pour les belles Lettres, jointe à une grande memoire & à un heureux genie, en firent bientôt un Ecolier de diſtinction, ſur tout dans la Langue Grecque qu'il poſſedoit parfaitement. Son ami, & ſelon quelques-uns ſon coûſin, Antoine Halley Profeſſeur Royal en Eloquence dans l'Univerſité de Caën, & un des plus grands Poëtes de ſon Siécle, ayant ſçû les progrez qu'il faiſoit dans le College de Bayeux, l'attira auprés de lui à Caën. Ayant cultivé l'éloquence & la poëſie ſous un ſi bon Maître, qui prenoit un ſoin tout particulier de lui; il publia quelques petits Poëmes qui ſervirent comme de preludes aux beaux Vers qu'il fiſt quelque tems aprés, en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge, & qui remporterent pluſieurs fois le prix à Caën & à Roüen dans les combats Poëtiques, que l'on y fait toutes les années. Nous apprenons d'un Eloge Latin compoſé par Jean Halley Se-

Digitized by Google

cretaire du Roy, en l'honneur de Pierre Halley ſon parent, qu'il étudia en Philoſophie, en Droit & en Theologie dans l'Univerſité de Caën pendant cinq ans. Des memoires que j'ay vûs marquent qu'il étudia en Philoſophie à Harcourt dans l'Univerſité de Paris, peut-être eut-il alors quelque deſſein, qui l'obligea de recommencer ſon cours de Philoſophie. Quoy qu'il en ſoit, il s'aquit une telle réputation, qu'encore qu'il fût fort jeune, on lui donna la Regence de la Rhetorique dans l'Univerſité de Paris. Quelque tems aprés étant Recteur de celle de Caën, il harangua à la tête des cinq Facultez, M. Seguier Chancelier de France qui étoit venu en Normandie pour appaiſer les émotions Populaires, qui cauſoient de grands deſordres dans pluſieurs endroits de cette Province. Sa Harangue fut fort goûtée, & lui acquit l'eſtime & la protection de ce Chef de la Juſtice, juſque-là qu'il reçut le ~~Bonnet de Docteur en Droit~~ en preſence du Grand Conſeil, le 18. Mars de l'an 1640. aprés avoir ſoûtenu des theſes dans cette illuſtre Aſſemblée. Il ſuivit à Paris M. Seguier, & ſe fiſt connoître ſi avantageuſement par quelques pieces qu'il publia, qu'on lui offrit des Regences de cinq differens Colleges, & qu'on l'aggregea * extraordinairement au Corps de l'Univerſité le 4. Aouſt de l'an 1641. Il aima mieux enſeigner dans le College de Harcourt, que dans aucun autre; ſans doute qu'il y avoit fait de fortes habitudes avec quelques-uns des Regens, pendant qu'il y étudioit en Philoſophie. Il y eut toûjours une grande foule d'Auditeurs, qui augmenterent conſiderablement ſa réputation & ſes biens, ainſi on ne pouvoit pas dire de lui, ce que le Poëte a dit de tant d'autres Profeſſeurs.

XVII. Siz.

Mem. de M. l'evêque de Bayeux.

*C'eſt qu'il étoit alors abſent.

Scire volunt omnes, mercedem ſolvere nemo,
Pœnituit multos vanæ ſteriliſque Cathedræ.

Les Poëſies Latines qu'il publioit de tems en tems, ſervoient à entretenir l'eſtime & la bonne volonté de ſon illuſtre Mecéne; M. Seguier qui le fiſt inſtaller Poëte du Roy, & Lecteur en Langue Latine & en Langue Grecque dans le College Royal le 18. Decembre de l'an 1646. La trop grande application à l'étude ayant ruiné ſa ſanté, il fut contraint de ſe repoſer pendant deux ans pour la rétablir. Lors qu'il fut guéri, il ſe mit en tête de redonner quelque luſtre à la faculté de Droit, qui étoit tombée

Digitized by Google

XVII. Siz. dans un état pitoyable, ne reſtant plus qu'un Profeſſeur qui étoit Mr. Doujat, la Faculté ayant perdu en peu de tems François Florent & Jean Dartis. Son merite étoit ſi connu qu'il obtint en 1655. la Chaire de Profeſſeur en Droit Canonique ſans l'avoir diſputée, & il donna tous ſes ſoins à relever les études de cette ſcience, dont il ſoûtint les Privileges avec vigueur, & ſans être rebuté des obſtacles. C'eſt à lui principalement que l'on doit attribuer l'avantage dont les Profeſſeurs de Paris joüiſſent depuis l'an 1679. qui eſt d'enſeigner le Droit Civil dont ils avoient été privés il y avoit environ un Siécle. Il compoſa de fort bons Livres; nous avons de lui un Recueil de Poëſies & de Harangues latines *in* 8°. publiées & imprimées à Paris en 1655. chez Claude Thibouſt. Outre les Inſtitutions Canoniques qu'il fiſt imprimer en 1685. en faveur des Ecoliers; nous avons de lui pluſieurs Traitez ſur le Droit Canon & Civil, *que le Public ſera bien* aiſe d'apprendre. Il en a fait ſur les Conciles, ſur l'autorité des Papes, ſur la Regale, touchant l'uſure, les Cenſures & les Reguliers. Nous en avons encore ſur les Benefices Eccleſiaſtiques, ſur le Mariage & la validité des Teſtamens. Il compoſa ſon Traité des Cenſures pour refuter en particulier celui de Jean Davezan Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Orleans, imprimé chez Julien Jacquelin l'an 1659. Pierre Halley eut la ſatisfaction d'avoir pour amis les Sçavans les plus illuſtres, qui étoient encore plus charmés de ſa vertu que de ſon érudition, qui lui procurerent quelques Benefices, ayant été Prieur Commendataire de Pierre-Soleil, de l'Ordre de S. Benoiſt proche la ville de Bayeux, & Chapelain de S. Michel dans le fauxbourg de S. Michel de cette même Ville. De plus il poſſeda à Caën la Chapelle de Ste. Agathe. Il mourut dans le College de Droit trés-bien préparé, aprés avoir reçû les Sacremens des mourans, le 27. Decembre de l'an 1689. à l'âge de 78. ans. Il eſt inhumé dans l'Egliſe de Saint Etienne du Mont. Entre les Legs pieux qu'il a faits par ſon Teſtament, il y en a un deſtiné à faire dire quatre fois l'an une Meſſe, où tous les Profeſſeurs & tous les Docteurs de la Faculté de Droit preſens, reçoivent une certaine ſomme. Pierre Halley n'a pas manqué aprés ſa mort de Perſonnes qui ont rendu juſtice à ſa ſcience & à ſon merite en faiſant ſon éloge. Pluſieurs Sçavans qui portent ſon nom & qui ſe font honneur de ſe dire ſes Pa-

Digitized by Google

rens, ſont celebré dans leurs Proſes & dans leurs Vers. Antoine Halley Profeſſeur en Eloquence à Caën, ne ſa pas oublié dans ſon beau Poëme qu'il a compoſé en ſhonneur de cette Ville, & Jean Halley Secretaire du Roy a fait ſon Panegyrique en Latin, qui eſt un abregé de ſa vie, comme on ſa pû voir dans cét article. XVII. Siè.

22. *Leonor de Matignon II. du nom Evêque de Liſieux.*

MESSIRE LEONOR DE MATIGNON, maintenant Evêque de Liſieux, eſt Fils de feu François de Matignon Comte de Torigni & de Gaſſé, Marquis de Lonré Chevalier des Ordres du Roy & Lieutenant General en Baſſe Normandie, & de feuë Anne de Mâlon fille du feu Preſident de Bercy. Il a ſuccedé en 1677. aux deux Abbayes de Lonley & de Torigny, & à ſEvêché de Liſieux que poſſedoit ſon Oncle. On le loué d'une grande vigilance ſur ſon Troupeau, & de la liberalité qu'il fait paroître pour ſon Seminaire qu'il a rebâti tout de neuf, & de la belle Fondation qu'il a faite pour entretenir gratuitement pluſieurs pauvres Ordinans, ayant pour cét effet acheté un fonds, & leur faiſant bâtir une maiſon pour les loger, il a imité en cela la pieté de M. ſancien Evêque de Condom ſon illuſtre Frere, dont je vais parler maintenant.

23. *Jacques de Matignon ancien Evêque de Condom.*

MESSIRE JACQUES DE MATIGNON, Frere puiſné de Leonor de Matignon s'étant conſacré à ſEgliſe, eut d'abord le Prieuré Royal du Pleſſis Grimoult, & en cette qualité il devint Chanoine de S. Jean le Blanc dans ſEgliſe Cathédrale de Bayeux. Le Roy lui ayant donné ſon agrément, il permuta ce Benefice en 1671. avec ſEvêché de Condom, que poſſedoit Meſſire Jacques Benigne Boſſuet, mort le 12. Avril de ſan 1704. Evêque de Meaux, ſi connu dans ſEgliſe par ſes rares qualitez; mais il s'en démît en 1693. Nous avons une favorable occaſion de parler icy de lui, à cauſe de la belle & riche Fondation qu'il a faite de 18. places dans le Seminaire de Caën pour 18. jeunes Clercs, qui rendra ſon nom immortel devant Dieu & devant les Hommes, en voicy ſExtrait qu'on a ſouhaitté que j'inſere dans cette Hiſtoire pour la tranſmettre à la poſterité, & tel que ſon doit le delivrer à ceux qui y ſont reçûs.

MONSEIGNEUR JACQUES DE MATIGNON ancien

Digitized by Google

XVII. Siz. Evêque de Condom, par Contrat passé à Paris le 2. Janvier 1702. par devant Bailly & son Compagnon Notaires au Châtelet, ayant pour la gloire de Dieu, & dans la vûë de procurer à de jeunes Ecclesiastiques du Diocése de Bayeux, les moyens de parvenir aux saints Ordres, se perfectionner en cet Etat, s'avancer dans les études, même de prendre des Degrez dans l'Université de Caën, fondé à perpetuité 18. places dans le Seminaire de ladite Ville, a desiré pour rendre sa fondation plus utile & en assûrer l'execution, que l'on en imprime un Extrait pour être delivré à chacun de ceux qui seront reçus ausdites places, afin qu'ils ne puissent ignorer ce qu'ils sont obligés de faire pour satisfaire aux intentions dudit Seigneur leur bienfaicteur; & c'est pour répondre à de si loüables intentions que l'on donne le memoire qui suit, qui contient les principales dispositions de ladite Fondation.

Le nombre de 18. places sera rempli à perpetuité de Clercs tonsurés ou minorés du Diocése de Bayeux, par preference à tous autres, tant qu'il s'en presentera de capables & qui auront les qualitez requises, faute de quoi, on pourra en prendre d'autres Diocéses.

Nul ne sera reçû qu'il n'ait 21. an accomplis, qu'il ne soit né de legitime mariage, de bonne vie & mœurs, & qu'il n'ait fait sa Philosophie.

Ceux qui auroient en leur personne quelque notable difformité, ou qui auront été entachés de quelque irregularité que ce soit, quand même ils en auroient été dispensés, ne peuvent pretendre ausdites places, non plus que ceux qui ne seroient pas jugés propres pour le Sacerdoce.

L'examen & élections des Aspirans seront faits à Bayeux l'onze du mois de Septembre de chacune année, pourveu qu'il ne tombe pas à un jour de Dimanche ou Fête, auquel cas ils seront remis au lendemain, sans que pour quelque cause que ce soit, les examens & elections puissent être remis ni differés à un autre jour; mais il y sera procedé par les Administrateurs presens, en quelque nombre qu'ils soient, & les élections par eux faites, seront aussi bonnes & valables, que si elles avoient été faites par tous les Sieurs Administrateurs.

La veille du jour marqué pour l'examen, les Aspirans se trouveront à Bayeux à l'Evêché sur les deux heures aprés midy, &

Digitized by Google

remettront entre les mains du Greffier du Clergé, l'extrait de leurs Baptiſteres en bonne forme & les certificats de leur vie & mœurs, ſignés par le Curé de la demeure de leur Pere & Mere, par celui du lieu où ils auront demeuré pendant leur étude de Philoſophie, & de la conduite qu'ils y auront tenuë, par celui ſous lequel ils auront étudié, leſquels certificats ſeront remis à l'inſtant entre les mains des Adminiſtrateurs, pour être examinés le même jour en leur aſſemblée. XVII. Siz.

Ceux qui ne ſeront pas pourvus de Benefice ſuffiſant, ſeront tenus de joindre à leurs certificats un titre patrimonial deument approuvé ſuivant les Ordonnances du Diocéſe.

Ceux dont les certificats & titres ſeront trouvés en bonne forme, ſe rendront le lendemain jour de l'examen ſur les 7. heures du matin, dans le lieu qui leur aura été marqué le ſoir precedent pour compoſer ~~en latin & traduire de latin~~ en françois ſans le ſecours d'aucun livre, ni ſortir du lieu où ils ſeront enſemble, ce qui leur aura été dicté par la perſonne prépoſée, & remettront leur compoſition & traduction inſcrite de leur nom audit prépoſé, pour être enſuite examinées en l'aſſemblée des Sieurs Adminiſtrateurs.

Ceux qui auront été trouvés capables dans ce premier examen, ſe rendront au même lieu ſur les deux heures aprés midi, pour être examinés ſur le Catechiſme du Diocéſe & ſur toute la Philoſophie par trois Examinateurs en preſence des Adminiſtrateurs, qui feront enſuite le choix de ceux qu'ils jugeront les plus dignes en leur conſcience, & leur ſera delivré acte de leur reception par le Greffier du Clergé ſans frais ni droits.

Les places ſeront de 140. livres de revenu chacune, & ceux qui y ſeront admis, en joüiront pendant trois ans conſecutifs.

Les pourvûs deſdites places ſeront tenus de faire leur reſidence actuelle & continuelle dans le Seminaire de Caën pendant 9. mois de chacune année qu'ils doivent y demeurer, d'y vaquer aux exercices qui y ſeront pratiqués, & étudier en Theologie en l'Univerſité depuis le 9. Octobre que commencent leſdites études, juſqu'au neuf Juillet ſuivant.

Les pourvûs deſdites places recevront pendant les neuf mois qu'ils reſteront au Seminaire par chacun an leſdites 140. livres de revenu pour chacun, par les mains du Receveur des Deci-

Digitized by Google

XVII, 512. mes ou autres prépoſés par les Adminiſtrateurs, ſans qu'il puiſſe leur être diminué aucune choſe pour droits & frais de recette, leſquels ſeront ſupportés par le Clergé en conſideration de l'avantage que le Diocéſe recevra de la preſente fondation.

Les pourvûs ne pourront être abſens du Seminaire, même avec la permiſſion du Superieur, pendant plus de 15. jours pendant les neuf mois qu'ils doivent y reſider par chacun an, ſi ce n'eſt pour cauſe de maladie bien certifiée, à peine de perdre leur place de plein droit, & audit cas d'abſence le Superieur appellera un ou pluſieurs Eccleſiaſtiques étudians en l'Univerſité ſelon le nombre des abſens, pour manger ſoir & matin au Refectoire en leur lieu juſqu'à leur retour, ou qu'il ait été pourvû à leur place, attendu que l'intention de Monſeigneur le Fondateur eſt qu'il y ait toûjours dans le Seminaire 18. Eccleſiaſtiques joüiſſans du benefice de la preſente fondation.

Les pourvûs ſeront tenus de s'avancer dans les Ordres dans le cours ou à la fin de chacune année, & ceux qui negligeront de s'y preſenter, ou qui pour incapacité ou autre cauſe que ce ſoit, ſeront refuſés ou differés, perdront de droit leur place ſans eſperance de grace, à moins que pour de bonnes raiſons Monſeigneur l'Evêque de Bayeux ne trouve à propos de les differer de quelque tems, ſans néanmoins que ſous ce pretexte, ils puiſſent joüir de leur place au delà deſdites trois années.

Les pourvûs deſdites places ſeront tenus en reconnoiſſance des avantages qu'ils en recevront, de prier Dieu pour ledit Seigneur Fondateur, & de reciter en pſalmodiant dans l'Egliſe en commun, pendant qu'ils ſeront au Seminaire, tous les jours aprés la Meſſe commune, les deux Pſeaumes *Benedic* & les Pſeaumes *Exaudiat*, *Miſerere*, & *Domine exaudi orationem meam*, avec les Oraiſons *pro remiſſione peccatorum* & *gratiarum actione*, à quoi ils ajoûteront aprés le decez dudit Seigneur Fondateur le *De profundis*, & l'Oraiſon *pro defuncto Iacobo Epiſcopo*.

Ils feront la même priere en leur particulier dans l'intervalle des vacations, mais quand ils auront été ordonnés Prêtres, ils diront au lieu deſdits Pſeaumes, ou feront dire, ſix Meſſes par chacun an pour ledit Seigneur.

Le nombre de 18. places ne pourra jamais être retranché ni diminué pour quelque cauſe que ce ſoit ou puiſſe être, & en ſera

ſera plûtôt le revenu diminué s'il y échoit. XVII. Sts.

Monſeigneur l'Evêque de Bayeux, & Meſſeigneurs les Evêques de Bayeux ſes ſucceſſeurs, Meſſieurs les Députez du Clergé compoſant la chambre Eccleſiaſtique d'icelui, Mr. le Doyen de l'Egliſe Cathédrale & Mr. l'Archidiacre de Bayeux, & leurs ſucceſſeurs eſdites dignitez, ſeront Adminiſtrateurs nez & perpetuels de la preſente Fondation, & auront droit d'élire les ſujets de la qualité marquée cy-devant pour remplir leſdites places.

Les Elections ſeront faites à la pluralité des voix, & en cas de partage, celle de Monſeigneur l'Evêque prevaudra.

Monſeigneur l'Evêque nommera ſeul pour la premiere fois ſeulement, les Sujets qui rempliront leſdites 18. places, du nombre deſquels ſix ſeront Diacres, ſix Soûdiacres, & les ſix autres Clercs, & joüiront ſçavoir les Diacres, depuis le 1. Janvier 1702. juſques au 9. Juillet de la même année, les Soûdiacres depuis ledit jour juſques au 9. Juillet 1703. & les Clercs juſques à pareil jour du mois de Juillet 1704.

A commencer au 11. Septembre 1702. il ſera fait élection par M. l'Evêque de Bayeux, Mrs. les Députez du Clergé, Doyen & grand Archidiacre, de ſix Clercs pour remplir au 9. Octobre ſuivant les places des ſix Diacres qui ſeront ſortis le mois de Juillet précedent, & ainſi ſucceſſivement à perpetuité, enſorte que tous les ans à la fin des études de l'Univerſité, les ſix Diacres ſoient tenus d'en ſortir ou de perdre leurs places, & qu'au commencement des études le 9. d'Octobre ſuivant, il rentre en leur lieu, ſix Clercs élus comme dit eſt.

Pour ne point troubler l'ordre ni le tems des Elections, & afin que le nombre des 18. places ſoit toûjours rempli; s'il arrive qu'un des pourvûs quitte dans le cours de l'année, ou ſoit mis dehors pour quelque cauſe que ce ſoit, ou qu'il ne ſe ſoit pas preſenté à l'Ordination ſans avoir obtenu diſpenſe, comme il a été dit, ou qu'il ait été refuſé à l'examen, il ſera nommé à ſa place par M. l'Evêque ſeul, un autre Eccleſiaſtique promu au même Ordre que celui qui aura perdu ſa place, pour en joüir pendant le tems qui reſtoit à celui au lieu du quel il aura été ſubſtitué, ſans qu'en tout autre cas que ceux marquez au preſent article & au précedent, il puiſſe être pourvû auſdites places que par tous les Srs. Adminiſtrateurs, comme il eſt cy-devant dit.

XVII. Siè. En l'absence de l'un desdits Srs. Doyen & grand Archidiacre, ils seront suppléez de plein droit par la premiere dignité du Chapitre selon l'ordre du tableau, & par les deux premiers si tous deux sont absens, pourveu que lesdites Dignitez ne soient pas du nombre des grands Vicaires de M. l'Evêque, auquel cas leur droit sera devolu aux suivantes, mais la qualité de grand Vicaire dont seroit revêtu l'un des Administrateurs perpetuels, n'empêchera pas qu'il ne joüisse des droits qui lui sont attribuez par la presente Fondation.

En l'absence de M. l'Evêque, un de ses grands Vicaires seulement, nommé à cét effet par ledit Seigneur, presidera & assistera à sa place aux elections & deliberations, & aura tous les droits attribuez audit Seigneur par les articles ci-dessus.

Il en sera usé de même dans la vacance du Siége, & ledit grand Vicaire sera nommé audit cas par le Chapitre.

Si dans la suite des tems le Seminaire de Caën venoit a être supprimé, ou qu'on cessât d'y faire les exercices qui disposent les Ecclesiastiques aux saints Ordres, la presente Fondation sera executée dans le Seminaire de Bayeux.

La presente Fondation a été acceptée aux clauses, charges & conditions cy-exprimées, & autres plus amplement contenuës audit Contract par Monseigneur François de Nesmond Evêque de Bayeux, & Messiré Sebastien Dufour Chanoine d'Arry, Official, Grand Archidiacre, & Syndic de Bayeux, & ratifiée par Messieurs les Députez du Diocése, suivant qu'il est contenu au Registre de leurs déliberations.

Et le 17. Septembre 1704. en l'Assemblée extraordinaire tenuë à cét effet, à l'occasion de la presence de M. de Matignon ancien Evêque de Condom, lecture ayant été faite dudit Contract de Fondation, il a été convenu qu'à l'avenir l'examen & election des Sujets, sera faite le premier lundi aprés les Quatre-tems de Septembre, soit qu'il y ait eu Ordination ou non le samedi précedent, pourvû qu'il n'y ait pas de fête ce jour là, auquel cas seulement lesdits Examen & Election seront faits le lendemain mardi, sans que pour quelque cause que ce soit, même de l'absence, maladie, ou autres empêchemens de M. l'Evêque de Bayeux, lesdits examen & election puissent être remis & differez, ainsi qu'il est porté audit Contract, & qu'au cas que M.

Digitized by Google

l'Evêque de Bayeux juge à propos de differer l'Ordination à des Eccleſiaſtiques joüiſſants de ladite Fondation, il ne poura le faire que pour trois mois au plus, & ledit tems paſſé la place ou les places demeureront vacantes de plein droit, & il y ſera pourvû d'autres Eccleſiaſtiques du même ordre que ceux qui auront perdu leur droit, afin que l'intention du Seigneur Fondateur, qu'il y ait chacun an ſix Clercs de ſa Fondation ordonnez Soûdiacres, ſix ordonnez Diacres, & ſix ordonnez Prêtres, ſoit inviolablement obſervée; & que les Eccleſiaſtiques qui ſeront ſubſtituez, ſeront tenus aux mêmes prieres & au même nombre de Meſſes, quand ils auront été ordonnez Prêtres, que s'ils avoient joüi en entier du benefice de la Fondation, le ſurplus dudit Contract ſubſiſtant en ſon entier ſans que jamais il y puiſſe être contrevenu, ni au preſent Acte à peine de nullité, ainſi qu'il eſt plus amplement contenu en ladite deliberation & au Contract paſſé en conſequence, le même jour devant les Notaires de Bayeux. XVII. Siz.

STATUTS PUBLIEZ PAR MONSEIGNEUR l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Meſſire François de Neſmond Evêque de Bayeux, dans ſon Synode de l'année 1662. & dans les Synodes des années ſuivantes.

ARTICLE I. *DE la modeſtie Clericale.* Nous ordonnons ſuivant les Ss. Canons, à tous Eccleſiaſtiques demeurans dans ce Diocéſe de porter la Tonſure de la grandeur convenable à l'Ordre auquel ils ſont promûs, & les cheveux courts; & à ceux qui ſont dans les Ordres ſacrés, ou qui poſſedent Benefices, de porter la ſoutane dans le lieu de leur reſidence: Deffendons à tous Superieurs des Egliſes Seculieres ou Regulieres, de permettre qu'aucun Prêtre, ou autre Eccleſiaſtique diſe la Meſſe, ou faſſe autre fonction dans leurs Egliſes, s'il n'eſt dans cét habit: permettons neanmoins l'uſage de la ſoutanelle, dans les voyages ſeulement, pourvû qu'elle ſoit de couleur noire & qu'elle paſſe le genoüil. Mais nous défendons de porter de juſte-au-corps même dans les voyages, ni ſurtout avec des poches ou grandes manches, de quelque couleur qu'ils ſoient: On

Digitized by Google

XVII. Si. ne portera point de perruque ſans notre permiſſion, laquelle nous n'accorderons qu'à ceux qui en ont un veritable beſoin, & à condition qu'elle ſera modeſte. Comme l'experience fait voir le peril où s'expoſent les Eccleſiaſtiques qui s'appliquent à la Medecine, & aux divertiſſemens de la chaſſe, nous leur défendons ſous peine de ſuſpenſe, d'exercer la Medecine, Pharmacie, & Chirurgie, ſans notre permiſſion par écrit, comme auſſi de chaſſer avec armes à feu, ou Levriers, ſous la même peine.

ARTICLE II. *De la reſidence & obligation d'inſtruire.* Nous enjoignons à tous Curez & autres Eccleſiaſtiques poſſedans Benefices qui obligent à reſidence, de deſſervir par eux-mêmes leurs Cures & Benefices, & d'y reſider actuellement, ſans qu'ils puiſſent prendre aucun employ incompatible à leur reſidence; leur défendons ſous peine de Suſpenſe de s'en abſenter plus d'un mois ſans notre permiſſion; voulons que les Curez demeurent dans leurs Preſbyteres, où ils ne pourront retenir avec eux aucunes femmes ou filles, excepté leurs Meres & Sœurs; ſans que ſous ce pretexte ils puiſſent y ſouffrir aucunes ſervantes. Et parce que ce ſeroit peu de reſider dans ſon Benefice, ſi l'on n'y faiſoit les fonctions de ſa Charge: Nous enjoignons aux Curez d'inſtruire leurs peuples par les prônes qu'ils feront immediatement aprés l'Evangile, quittant la chaſuble & le manipule, & allant à la Chaire. Ils auront auſſi un ſoin exact de faire les Catechiſmes, particulierement depuis la Touſſaints juſques à Pâques, ou d'y commettre des Eccleſiaſtiques capables de les aquitter de cette importante obligation. Nous ordonnons aux Diacres & Soûdiacres de s'appliquer à cette fonction, & de nous en apporter certificat de leurs Curez, ſans quoy ils ne doivent point eſperer être reçûs à l'examen de l'Ordination.

ARTICLE III. *Du bon Exemple.* Nous défendons à tous les Eccleſiaſtiques de notre Diocéſe, de s'enyvrer en quelque lieu que ce ſoit, ſous peine de Suſpenſe: & à tous Beneficiers & promus aux Ordres ſacrez, d'entrer pour boire ou manger dans les cabarets, tavernes, ou hôtelleries, ſi ce n'eſt quand ils ſont en voyage, & à plus d'une lieuë de leur reſidence, à peine de 6. liv. d'amende applicables aux pauvres de leur Parroiſſe pour la premiere fois; de priſon pour la ſeconde; & de ſuſpenſe, *ipſo facto*, pour la troiſiéme, laquelle ſuſpenſe ſera encourue ſans

qu'il ſoit beſoin d'autre déclaration, encore même qu'on n'eût pas payé l'amende pour la premiere fois, ni ſouffert la priſon pour la ſeconde. Et comme il eſt rare que les Eccleſiaſtiques conſervent la ſainteté de leur état dans les feſtins des Nôces, Baptêmes, & Relevailles; nous les conjurons de ne ſe point trouver à ces ſortes d'aſſemblées. XVII. Sic.

ARTICLE IV. *De la Confeſſion & Predication.* Nous défendons à tous Prêtres Seculiers ou Reguliers, d'entendre les confeſſions des fidelles, même des autres Prêtres, s'ils n'ont approbation par écrit de Nous, ou de notre Vicaire General: & aucun ne s'ingerera d'entendre les confeſſions des Religieuſes, s'il n'a approbation ſpeciale pour cét effet. On aura par tout des confeſſionnaux grillez, & on n'entendra point les confeſſions ailleurs, ni par devant le confeſſionnal, ſur tout celles des femmes, que nous défendons d'entendre dans les ſacriſties, quand même il y auroit des confeſſionnaux. Nous défendons encore aux Eccleſiaſtiques de quelque condition qu'ils ſoient, de s'engager au miniſtere de la Predication, s'ils n'ont l'Ordre de Diacre, & s'ils ne ſont approuvez de Nous. Ainſi nous enjoignons à tous Curez & Superieurs des Maiſons Religieuſes, & des autres Egliſes de notre Diocéſe, de n'en recevoir aucun à prêcher s'ils ne leur montrent leur approbation.

ARTICLE V. *Des Egliſes & Cimetieres.* Le reſpect qui eſt dû aux lieux ſaints, nous oblige de défendre toutes actions prophanes dans les Egliſes & leurs portiques: comme ſont les déliberations des Parroiſſiens pour leurs affaires temporelles, expoſitions de marchandiſes, & autres ſemblables. Nous ordonnons aux Curez & Treſoriers de veiller à la réparation, entretien, & décoration des Egliſes, & à la clôture des Cimetieres, & d'avoir ſoin des ornemens, linges & vaſes ſacrez. Enjoignons aux Curez de mettre les clefs de leurs Egliſes & des Tabernacles en lieu ſûr, & de renouveller les ſaintes Hoſties, de quinze jours en quinze jours. Ils auront ſoin pareillement de mettre les Stes. Huiles en lieu décent, & non pas dans le Tabernacle: comme auſſi de veiller que les Autels fixes & portatifs ſoient conſacrez & couvers de trois nappes, ou de deux, dont l'une ſera double: & de procurer que les linges, ſur tout ceux qui approchent le plus de nos ſaints Myſteres, ſoient blancs & entiers, & de ſe

XVII. Siè. pourvoir de vin qui ſoit bon, & qu'on renouvellera le plus ſouvent qu'on poura, & on aura toûjours deux cierges allumez pendant la Meſſe. On ne ſouffrira dans les Egliſes aucune image ou peinture indécente. Les Cimetieres qui ne ſont pas encore fermez le ſeront inceſſamment, & nous défendons aux Curez & autres Eccleſiaſtiques, & aux Laïques, d'y faire paître leurs chevaux & autres beſtiaux.

ARTICLE VI. *Des Proceſſions & Expoſition du S. Sacrement.* Nous ordonnons à tous Curez & autres qui conduiront des Proceſſions à quelques Egliſes ou Chapelles que ce ſoit, de les ramener en même ordre qu'ils y ſont allez. Le tour des Proceſſions qu'on fera le jour du S. Sacrement & pendant l'Octave ſera tellement reglé, qu'elles puiſſent être faites dans une heure au plus. On ne portera point le S. Sacrement aux Proceſſions qu'on fait au tour du terroir, & où les Parroiſſes ſont grandes, on en partagera le tour en diverſes Proceſſions, qu'on tera en differens jours. Nous défendons d'expoſer le S. Sacrement en quelque Egliſe que ce ſoit ſans notre permiſſion par écrit, ou de notre Vicaire General, non obſtant toute coûtume contraire, & pour quelque preſſante néceſſité que ce ſoit, excepté pendant le jour & l'octave que l'Egliſe en ſolemniſe la fête. Lors qu'on l'expoſera on mettra les plus beaux ornemens ; il y aura du moins quatre cierges allumez ſur l'Autel, & il ne demeurera expoſé que pendant qu'on chantera la Meſſe & l'Office divin, ou que l'on dira des Meſſes baſſes, ou qu'il y aura des Eccleſiaſtiques en ſurplis pour y aſſiſter.

ARTICLE VII. *Des Fêtes de Patron.* Outre les fêtes de commandement qui ſont marquées dans notre Rituel, on gardera dans chaque Parroiſſe le jour de la fête du principal Patron, & on fera le Service à l'heure ordinaire, ſur tout les Vêpres, & l'on ne demeurera pas à table plus de trois quarts d'heure, défendans toutes ſortes de jeux, dances, & feſtins. Les fêtes des ſeconds Patrons, & des Tranſlations des premiers & ſeconds Patrons, ſeront remiſes au Dimanche ſuivant : que s'il eſt occupé par une fête ſolemnelle, on les celebrera le Dimanche précedent : & ſi les Dimanches précedens & ſuivans ſont occupez, on les remettra au Dimanche ſecond & ſuivant, & le Curé en avertira le Peuple à ſon Prône.

Digitized by Google

ARTICLE VIII. *Du Baptême.* Nous défendons à tous Curez Vicaires & Prêtres, ſous peine de ſuſpenſe, de ſéparer en quelque façon que ce ſoit les céremonies établies par l'Egliſe dans le ſacrement de Baptême, & de differer l'impoſition du nom à un autre tems, ſans notre expreſſe permiſſion ; comme auſſi à toutes perſonnes d'ondoyer les enfans hors l'Egliſe, ſinon en cas de neceſſité, ſous les peines de droit aux Eccleſiaſtiques, & d'excommunication aux Sages-Femmes. Et pour obvier aux accidens qui pouroient arriver par le retardement que les Parens apportent à faire baptiſer leurs Enfans : les Curez les avertiront dans leurs Prônes de preſenter au Baptême leurs Enfans au plus tard dans trois jours aprés leur naiſſance ; & où les Parens negligeroient d'obeïr à notre preſente Ordonnance dans ledit tems : nous donnons pouvoir auſdits Curez aprés les avoir avertis trois fois en particulier, de faire trois monitions canoniques en public par trois Dimanches conſecutifs ; & s'ils refuſent d'obéir, nous les chargeons de nous en donner avis. Deffendons à toutes femmes ou filles de s'ingerer dans le miniſtere de Sage-Femme, ſans y être admiſe par le Curé ſelon la forme preſcrite dans notre Manuel. Deffendons auſſi aux Sages-Femmes & autres de preſenter les enfans au Baptême des Heretiques & d'aſſiſter à leurs ceremonies. XVII. Sie.

ARTICLE IX. *De la Confeßion & Communion.* Les Curez auront ſoin que leurs Parroiſſiens ſatisfaſſent au précepte de la Confeſſion annuelle, de la Communion Paſchale, & en cas que quelques uns mépriſent d'y obeïr, aprés qu'ils auront été avertis charitablement en particulier, s'ils perſeverent dans leur deſobéïſſance, les Curez les avertiront dans leurs prônes, ſans néanmoins les nommer, de ſe ſoûmettre à l'Egliſe comme ſes Enfans : & ſi aprés tous ces avertiſſemens particuliers & publics, ils negligent de ſe ſoûmettre au précepte : nous enjoignons auſdits Curez de nous en envoyer les noms, afin qu'aprés les avoir fait nommer par trois prônes conſecutifs, nous procedions ſelon les regles à l'excommunication. Les enfans ne feront point leur premiere Communion qu'aprés avoir été ſuffiſamment inſtruits, examinés & reçûs de leur Curé.

ARTICLE X. *Des Mariages.* Pour empêcher les abus qui ſe commettent dans la celebration des Mariages : nous defendons de fiancer dans les maiſons particulieres, & à heure induë. Lors

Digitized by Google

XVII, Sie. qu'on desirera obtenir dispense de bans, on le declarera dans la publication du premier ou second, dont le certificat ne sera point délivré ledit jour : si aprés la publication des bans le mariage est retardé plus de trois mois, on la fera de nouveau, au moins une fois. Le domicile des Contractans ne sera censé être acquis qu'aprés six mois de demeure : & s'ils veulent se marier dans la Parroisse où ils n'ont pas encore demeuré ledit tems, on publira les bans dans l'une & l'autre Parroisse : & on suivra en cela exactement les saints Canons & Ordonnances du Royaume : on ne souffrira point qu'on les accorde demeurant dans la même maison, comme il est deffendu par le saint Concile de Trente ; & si dans six semaines ou deux mois au plus, ils ne procedent à leur mariage, on nous en avertira incessamment pour donner les ordres necessaires, afin d'empêcher les frequentations scandaleuses. On ne celebrera aucun mariage aprés midi, ni la nuit, ni en Hyver avant cinq heures, ni en Eté avant quatre. Les Curez prendront garde de ne point celebrer le mariage entre des Mineurs sans le consentement des Parens, ou Tuteurs, ou Sentence de Juge ; comme aussi entre des Vagabonds, sans notre permission ou Sentence de nos Officiaux. Et parce que les Personnes mariées sont étroitement obligées d'instruire chrétiennement les enfans que Dieu leur donne : Nous voulons que les Curez ne reçoivent point les personnes au mariage s'ils ne sont instruits des principaux Mysteres de notre Foy, & s'ils ne sçavent les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les prieres communes des Chrétiens.

ARTICLE XI. *De l'Office divin.* Nous ordonnons aux Superieurs des Eglises d'executer & faire executer fidellement les intentions des Fondateurs, & pour cét effet, il y aura une table dans la sacristie qui marquera leurs intentions, & les jours de leurs fondations. Et si lesdites fondations sont trop onereuses à raison du peu de revenu ou autrement, lesdits Superieurs auront recours à notre autorité, pour faire interpreter l'intention des Fondateurs, ou reduire lesdites fondations.

ARTICLE XII. *De la Sonnerie pour les Défunts.* Le jour de tous les Saints on ne sonnera que jusqu'à sept heures du soir, & on ne commencera le lendemain à sonner qu'à cinq heures du matin, sans qu'il soit permis aux Sacristains de coucher, boire ni manger

manger dans les Egliſes, & les Curez qui doivent y veiller, nous en rendront compte au Synode. Lors que quelqu'un ſera decedé, on ſonnera ſon trépas pendant une demi-heure au plus; comme auſſi ſur les ſept heures du ſoir qui precedera le jour de l'inhumation. On ſonnera pareillement au commencement des vigiles, au convoy, pendant la proſe, & lors qu'on mettra le corps en terre. On ne ſonnera point, ou que trés peu, pour les enfans qui décederont au deſſous de ſept ans. XVII. Siè.

ARTICLE XIII. *Des Conferences.* Tous les Eccleſiaſtiques de ce Diocéſe ſe trouveront aux Conferences de leur Canton, aux jours & aux lieux qui ſeront marqués ſuivant l'ordre & le reglement que nous avons donné, & que nous donnerons cy-aprés: deffendons d'y boire & manger; même à celles qui ſe font ſous pretexte de ſocieté, excepté les jours des Fêtes des Conferences, auſquelles on fera lecture pendant tout le dîné, & nous ne donnerons point d'Approbations, ni d'Exeat, ni de Dimiſſoire, qu'à ceux qui nous juſtifieront par écrit de leur aſſiduité.

ARTICLE XIV. *Des Doyens Ruraux.* Les Doyens de la Chrétienté & Ruraux, auront ſoin de faire une fois l'an les viſites des Preſbyteres, de dreſſer leurs procez verbaux de l'état auquel ils les trouveront, & les mettront aux Greffes de nos Officialitez. Ils prendront auſſi des Stes. Huiles pour toutes les Parroiſſes & Egliſes de leurs Doyennés, & les diſtriburont à la premiere Conference qui ſe tiendra aprés le Synode. Ils diſtriburont auſſi aux Curez & Eccleſiaſtiques de leurs Doyennés, les Mandemens & autres Ordres que nous leur adreſſerons. Ils s'informeront des Egliſes qui n'ont point d'Antiphonaire, ou de ſupplément au Graduel, afin qu'ils s'en fourniſſent au plûtôt. Ils veilleront à ce que dans chaque Parroiſſe il ſoit tenu Regiſtre des Baptêmes, Mariages & Inhumations, ſuivant l'Ordonnance: & lors qu'un Curé viendra à déceder, ils ſe ſaiſiront deſdits Regiſtres & autres titres & écritures concernans la Cure, & les droits du Curé.

ARTICLE XV. *Sur les profanations des Dimanches & Fêtes.* Pour remedier aux abus & profanations des Dimanches & Fêtes de commandement, & rétablir le culte que Dieu attend des Peuples dans ces jours qui lui ſont conſacrés: Nous défendons conformément aux Ordonnances de nos Roys, ſous les peines de Droit, à tous Hôteliers & Cabaretiers de donner à boire & à

Digitized by Google

XVII. Siè. manger pendant la grande Meſſe & Vêpres, aux perſonnes du lieu, & aux mêmes perſonnes d'y aller boire ou manger pendant ledit tems, ſous les mêmes peines. Défendons encore d'expoſer aucunes marchandiſes à vendre leſdits jours, ſi ce n'eſt quelque pain ou viande pour la néceſſité du Peuple, & ce hors le lieu ſaint, & le tems de la grande Meſſe & des Vêpres. On aura ſoin de faire executer l'Ordonnance de 1698. portant défenſes entr'autres de tenir des danſes publiques les Dimanches & les Fêtes, d'ouvrir les jeux de paulme & aux bâteleurs, & autres gens de cette ſorte, de faire aucunes repreſentations pendant les heures du Service divin, tant les matins que les aprés dînées.

ARTICLE XVI. *Des petites Ecoles.* Comme il eſt important de ne commettre pas toutes ſortes de perſonnes pour l'inſtruction des enfans : Nous défendons à tous Maîtres & Maîtreſſes de s'ingerer dans ce miniſtere, ſans y avoir été admis par nos Doyens Ruraux, conjointement avec chaque Curé des lieux, qui examineront ſoigneuſement leur capacité d'eſprit & de ſcience, tant pour la lecture, écriture, que Catechiſme, & ſur tout leurs mœurs & prudence ; & les chargeons de les viſiter, & de nous en rendre compte de tems en tems. Exortons leſdits Maîtres & Maîtreſſes de ſe bien aquitter de cette charge ; & leur enjoignons d'apprendre aux Enfans les principaux Myſteres de notre Foy, & de les inſtruire dans la pieté Chrétienne, & de la maniere de ſe confeſſer : leur défendons de tenir leurs Ecoles dans les Egliſes ou Chapelles : comme auſſi aux Maîtres de recevoir des filles dans leurs Ecoles, à peine de ſuſpenſe pour les Eccleſiaſtiques, & d'excommunication pour les Laïques, & aux Maîtreſſes de recevoir des garçons ſous les mêmes peines. Les Curez marqueront une heure reglée & ordinaire, à laquelle les Maîtres & Maîtreſſes d'Ecole ſeront tenus de conduire leurs Ecoliers & Ecolieres à la Ste. Meſſe, & de les y contenir dans un état modeſte, & ils veilleront que leurs Ecoliers & Ecolieres aſſiſtent au Service Parroiſſial & aux Inſtructions les Dimanches & les Fêtes, & qu'ils frequentent les Sacremens.

ARTICLE XVII. *Des Seminaires.* Nos trois Seminaires étant maintenant en état, nos Curez, Vicaires & Prêtres, en choiſiront un pour faire leur retraite annuelle, ſi utile pour la ſanctification des Prêtres & des Peuples : & nos Curez depuis dix ans

Digitized by Google

nous rapporteront au Synode prochain les témoignages des deux ou trois mois accomplis de leur retraite où ils ſont obligez, ſous peine de ſuſpenſe *ipſo facto*. XVII. Sur.

ARTICLE XVIII. *Des Vicaires.* Sur ce qui nous a été repreſenté par notre Promoteur, qu'il y a des Prêtres qui s'ingerent de faire les fonctions de Vicaire ſur de ſimples approbations qu'on leur accorde ſeulement pour entendre les Confeſſions, & que d'autres qui ne ſont pas approuvez pour faire les fonctions de Vicaire, qu'en certains lieux déterminez par la Lettre qu'on leur expedie, ſe donnent la liberté de changer de lieu, quoy qu'il ſoit de grande conſequence que les premiers ne s'ingerent pas témerairement dans l'exercice des fonctions qui ne leur ſont pas confiées, & que les autres ne prennent pas d'autre employ ſans notre ſpeciale permiſſion : nous requerant le Promoteur de pourvoir à ces abus pour le bon ordre du Diocéſe ; ſurquoy faiſant droit. Nous avons fait défenſes à tous Prêtres Seculiers & Reguliers, de s'ingerer dans l'adminiſtration des fonctions Curiales, même en l'abſence des Curez, hors les cas de droit, & aux Curez de les employer en cette qualité ſans une expreſſe permiſſion de notre part. Défendons pareillement aux Vicaires de quitter les lieux dans leſquels nous les aurons établis, & d'en faire les fonctions ailleurs, auſſi ſans notre permiſſion ; déclarant que les pouvoirs que nous accorderons cy-aprés pour être Vicaire, ne ſeront que pour le lieu déterminé par les Lettres que nous ferons expedier gratuitement, & qu'ils ne pourront ſervir pour d'autres lieux. Enjoignons aux Vicaires qui ſeront par nous établis & Prêtres approuvez, de ſe contenir aux termes des Lettres qui leur ſeront delivrées : le tout à peine de ſuſpenſe, qui ſera encouruë par le ſeul fait.

Cas reſervez à notre Saint Pere le Pape.

1. BRûler ou mettre le feu à quelque Egliſe, ou à quelque maiſon profane, pourvû que l'incendiaire ſoit dénoncé publiquement.
2. Commettre ſimonie réelle dans les Ordres ſacrés.
3. Tuer ou eſtropier quelqu'un qui ſoit dans l'Ordre ſacré.
4. Frapper un Evêque, ou autre Prelat.

Digitized by Google

XVII. Siz. 5. Porter les armes pour les Infidéles.
6. Falsifier les Bulles, ou autres Lettres du Pape.
7. Usurper, voler ou piller les terres de l'Eglise Romaine.
8. Violer l'Interdit qui a été décerné par le S. Siege.

Cas reservez à Monseigneur l'Evêque de Bayeux.

1. L'Heresie.
2. Le sortilege & magie, c'est à dire tous sorciers, devins, noüeurs d'aiguillettes, ceux qui commettent ou se servent de maléfices, & ceux qui gueriſſent les maladies des hommes & des bêtes par superstition.
3. L'offense commise contre un Clerc dans l'Ordre sacré, étant en habit clerical, & contre un Religieux ayant l'habit de son Ordre, les frappant : que si l'offense est griéve, elle est reservée au Pape.
4. L'attentat sur son Pere ou sur sa Mere, les frappant griévement.
5. L'avortement procuré, soit que le fruit soit animé ou non animé, soit par violence faite sur soy-même, soit par médicament breuvage ou autre moyen ; où sont compris ceux qui contribuent, par conseil, aide, donnant ou préparant breuvage ou autrement.
6. L'étoufement des petits enfans commis volontairement, ou arrivé par une negligence notable des peres, meres, nourrices, ou autres personnes qui les ont en garde.
7. Le sacrilege, c'est à dire la profanation de l'Eucharistie, ou des saintes Huiles ; la violence & la fornication dans l'Eglise ; la compagnie charnelle d'une personne Laïque avec une personne Religieuse, ou dans les Ordres sacrés avec une personne Laïque ; l'usurpation des biens de l'Eglise, & le larcin d'une chose sainte, ou d'une profane faite dans l'Eglise.
8. L'inceste jusqu'au second degré, tant de consanguinité que d'affinité.
9. Le rapt des Vierges ou Femmes honnêtes.
10. Le concubinage public.
11. L'adultére notoirement scandaleux.
12. La sodomie & bestialité.
13. Faux témoignage & parjure devant le Juge.
14. Le crime de fauſſaire, c'est à dire, les Faux-monnoyeurs, & ceux qui falsifient quelque écriture que ce soit, où le Prochain soit notablement préjudicié.

Digitized by Google

15. Le brûlement volontaire de maiſons, ſi l'incendiaire n'eſt pas publiquement dénoncé en Juſtice, car pour lors il eſt reſervé au Pape. XVII. Sit.

16. La promotion aux Ordres ſacrés avant l'âge, ou ſans diſpenſe, ou ſous un faux titre, ou faux dimiſſoire, ou *per ſaltum*.

17. L'entrée dans la clôture des Religieuſes, & la rupture d'icelle ſans permiſſion.

18. Toutes excommunications décernées *ab homine*.

19. Le changement de tous vœux ſimples, excepté ceux qui ſont reſervés au S. Siege, ſçavoir de chaſteté, de religion, les pelerinages de Rome, de Jeruſalem, & de S. Jacques en Galice.

20. L'abſolution de toutes les ſuſpenſes & irregularitez provenantes de délits occultes, excepté l'irregularité encouruë par l'homicide volontaire.

Autres Cas reſervez à M. l'Evêque de Bayeux ſeul, & en ſon abſence, à Mr. ſon Vicaire General, dont aucun autre ne peut abſoudre, même en vertu de quelque privilége que ce ſoit, ſinon à l'article de la mort.

1. LA non reſidence des Curez, & autres poſſedans Benefices qui y obligent, ſuivant l'article 2. des Statuts.

2. L'entrée des Eccleſiaſtiques pour boire & manger dans les cabarets, tavernes ou hôtelleries, ſuivant l'art. 3. des mêmes Statuts.

3. L'yvreſſe des Eccleſiaſtiques en quelque lieu qu'elle arrive.

4. Le duel, dans lequel ſont compris ceux qui appellent en duel par paroles, écrit, ou tierce perſonne, & ceux qui l'acceptent. Ceux qui ſe battent, ou qui vont ſur le lieu pour ſe battre, & ceux qu'on nomme ſeconds, quoy qu'ils ne ſe battent point, aprés l'avoir accepté, ou s'y être offert.

Obſervations ſur les Cas reſervez.

1. IL faut remarquer qu'il n'y a aucun peché reſervé s'il n'eſt mortel, ni aucun peché interieur pour énorme qu'il ſoit; ni auſſi dans les garçons avant l'âge de quatorze ans, & dans les filles avant l'âge de douze.

2. Que ſi quelqu'un tombe dans un Cas reſervé au S. Pere, &

Digitized by Google

XVII. Siz. qu'il n'y puiſſe avoir recours, il peut s'adreſſer à Mgr. l'Evêque, ou à Mr. ſon grand Vicaire, qui jugera dans la difficulté qu'il y a d'aller à Rome, ou d'en obtenir l'abſolution, ou qui en abſoudra, s'il trouve qu'il y ait impuiſſance ou trop grande difficulté. 3. Que tous Prêtres peuvent abſoudre de tous Cas à l'heure de la mort.

AVIS IMPORTANS AVX CONFESSEVRS, & aux Penitens dreſſés par l'ordre de Monſeigneur l'Evêque de Bayeux François de Neſmond.

LEs Prêtres ayant reçû également de JESUS-CHRIST le pouvoir de remettre les pechez, & celui de les retenir; on a crû ne pouvoir rien faire ni de plus utile pour les Confeſſeurs, ni de plus important pour le ſalut des ames, dont Dieu leur a confié la conduite, que de leur donner quelques maximes generales & courtes, ſur leſquelles ils puiſſent ſe regler ſûrement dans l'adminiſtration du Sacrement de Penitence.

I. Les Confeſſeurs ne doivent pas abſoudre legerement ceux à qui l'abſolution aura été refuſée ou differée par un autre; mais ils les renvoiront à leur premier Confeſſeur, à moins qu'il ne parût évidemment que le premier Confeſſeur en eût mal uſé. Ils ne changeront pas auſſi, ſans de grandes raiſons, les penitences que les premiers Confeſſeurs auroient impoſées, & que les Penitens auroient acceptées, les uns ne devant pas détruire ce que les autres ont édifié.

II. Les Confeſſeurs ne doivent point abſoudre ceux qui ſont dans l'habitude du peché mortel, ſur tout les concubinaires, les uſuriers, les blaſphémateurs & les yvrognes, qu'on n'ait lieu de croire qu'ils ont fait des efforts conſiderables pour ſortir de leurs mauvaiſes habitudes, en ſe ſervant des remedes qui leur ont été preſcrits.

III. Ils ne recevront point ceux qui ignorent les principaux Myſteres de la Foy, & les autres veritez dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour le ſalut; ni ceux qui ignorent les choſes neceſſaires pour s'aquitter des obligations de leur état & profeſſion, juſques à ce qu'ils ſoient ſuffiſamment inſtruits : les maris ſeparés de leurs femmes, ni les femmes ſeparées de leurs maris, lorſque leur

Digitized by Google

ſeparation n'a point de fondement legitime : ceux qui ont fait tort à leur prochain, ſoit dans ſon honneur ou dans ſes biens, juſques à ce qu'ils ayent ſatisfait en tout ou partie ſelon leur pouvoir : ceux qui retiennent les biens & titres des Egliſes, ou qui ayant geré le revenu des Treſors, ne ſe mettent pas en état d'en rendre compte. XVII. Siz.

IV. Ils ne recevront point auſſi ceux qui ne veulent pas aquiter les legs pieux dont ils ſont chargés : ceux qui ont rendu faux témoignage en Juſtice, au préjudice d'un tiers, ſans avoir reparé le dommage, l'ayant pû faire : non plus que les fabricateurs de faux témoins, juſques à ce que le tort ait été reparé.

V. Ils ne doivent point auſſi recevoir, même à l'article de la mort, ceux qui ont des inimitiez, & qui ne veulent pas ſe reconcilier.

VI. Ils doivent ſemblablement refuſer l'abſolution à ceux qui continuent de profaner les Dimanches & les Fêtes par des travaux deffendus ; & à ceux qui negligent de faire venir leurs enfans & leurs domeſtiques aux Catechiſmes, pour les faire inſtruire des choſes neceſſaires à ſalut, aprés en avoir été avertis.

VII. Ils ne doivent point admettre à la Confeſſion ceux qui ne s'y preſentent pas avec la diſpoſition exterieure & interieure qui eſt neceſſaire : c'eſt pourquoi ils ne doivent jamais recevoir les femmes qui y viennent avec des habits & des coëffures immodeſtes, non plus que les hommes qui auroient des armes : & ils rechercheront encore avec plus de ſoin la preparation interieure, comme la plus neceſſaire.

VIII. Ils doivent refuſer l'abſolution à ceux qui ſont dans l'occaſion prochaine du peché, & ne la veulent quitter ; & la differer à ceux qui ne s'en ſont pas encore retirés, le pouvant faire. On appelle occaſion prochaine du peché, les choſes qui le cauſent ordinairement, ou parce qu'elles portent d'elles-mêmes au peché, ou parce que le Penitent s'y trouvant eſt tellement accoûtumé de pecher, que le Confeſſeur doit raiſonnablement juger, qu'à raiſon de ſa mauvaiſe habitude, il ne s'abſtiendra point de pecher, tandis qu'il perſeverera dans les occaſions.

IX. Ils la doivent encore refuſer à ceux qui donnent aux autres occaſion de pecher, s'ils n'ôtent cette occaſion, & ne remedient autant qu'il dépend d'eux, au mal auquel ils ont donné lieu.

Digitized by Google

Tels ſont, premierement, ceux qui tiennent Breland, ou des aſſemblées dans leſquelles ſe commettent des impietez, blaſphêmes, débauches, libertez criminelles, ou autres pechez. Secondement, ceux qui ont des tableaux & repreſentations laſcives, & ceux qui les font & les debitent. Troiſiémement, ceux qui compoſent, impriment, ou debitent de mauvais livres ou écrits, qui contiennent des matieres contre la Foy, contre la pureté, & contre les bonnes mœurs.

X. Il la faut auſſi refuſer à ceux qui ſont dans quelque profeſſion ou métier, qu'ils reconnoiſſent par experience leur être moralement impoſſible d'exercer, & s'empêcher d'y offenſer Dieu, s'ils ne promettent de le quitter : comme auſſi à ceux qui ſoutiennent ou entretiennent pour eux ou pour autrui des procez injuſtes, ou qui ſe font tranſporter des apparences de droit pour ruiner le prochain; & à ceux qui vendent la juſtice, ou qui ſe laiſſent corrompre par preſens ou ſollicitations.

XI. On doit la refuſer aux pecheurs publics, & à ceux qui ont donné du ſcandale, juſqu'à ce qu'ils ayent ſatisfait auſſi publiquement, & ôté le ſcandale autant qu'il eſt en eux.

XII. On doit auſſi la refuſer à ceux & celles qui ont coûtume d'aller aux danſes publiques aux jours des Fêtes des Parroiſſes; & à ceux & celles qui ſe trouvent enſemble dans l'hyver en des aſſemblées qu'on nomme Veilleries, où le tems ſe paſſe en jeux & converſations malhonnêtes.

XIII. On doit auſſi la refuſer aux Maîtres d'Ecoles qui reçoivent des filles, & aux Maîtreſſes qui reçoivent des garçons; & la differer aux peres & meres, juſques à ce qu'ils ayent retiré leurs enfans de ces Ecoles.

XIV. On differera l'abſolution aux peres & meres, qui mettent leurs enfans coucher avec eux avant qu'ils ayent du moins un an, ou qui mettent ceux qui ont ſix à ſept ans coucher dans leur lit, ou qui ſouffrent que leurs enfans & domeſtiques de divers ſexe couchent enſemble ayant atteint le même âge, juſques à ce qu'ils les ayent ſeparés.

XV. Lorſqu'un penitent, & particulierement s'il eſt inconnu, ſe confeſſe de pechez notables ſouvent reïterés, le Confeſſeur doit lui demander s'il eſt dans l'occaſion prochaine, ou dans l'habitude de ce peché, & depuis quel tems, & pour lors il ſe comportera

ſuivant

Digitized by Google

suivant les avis cy-dessus. XVII. Ste.

XVI. Conformément aux reglemens des Conciles, & principalement du Concile de Trente, les Confesseurs auront soin d'imposer des penitences & des satisfactions proportionnées à la griéveté & au nombre des pechez des penitens : & auront soin qu'elles soient non seulement pour châtier & punir les péchez passés, mais aussi qu'elles puissent servir de preservatifs pour empêcher qu'on n'y retombe : par exemple, pour l'avarice, on imposera des aumônes proportionnées aux biens du penitent, & à l'attache qu'il a pour les pechez de la chair, des penitences qui macerent le corps, & qui humilient l'esprit : pour les yvrogneries, des jeûnes, &c.

XVII. Les Confesseurs doivent interroger leurs penitens, s'ils s'aquitent de l'obligation qu'ils ont de faire l'aumône selon leur pouvoir.

XVIII. Jamais un abus ne doit servir de loy, quelque general qu'il puisse être, & quelque coûtume qu'il puisse y avoir, elle ne sçauroit autoriser le luxe, ni le scandale; & nulle direction d'intention ne peut faire qu'une chose mauvaise de soy, devienne bonne.

XIX. L'Etat des Ecclesiastiques étant un Etat de perfection, on ne doit point absoudre ceux dont la vie est toute seculiere, qui ne portent point la soutane dans le lieu de leur residence; & ne disent point d'Office étant Beneficiers, ou dans les Ordres sacrés; & qui consument le bien de l'Eglise en dépenses criminelles.

XX. Si les penitens s'accusent d'avoir fait quelque tort au Confesseur auquel ils se confessent, n'étant pas juste qu'il soit juge en sa propre cause, il les renvoyra à un autre Confesseur; & s'il y a nécessité de les entendre, il se conduira de telle sorte, qu'on ne puisse l'accuser d'avoir trop d'attache à ses propres interests.

MANDEMENT DE N. S. PERE LE PAPE Innocent XI.

POUR servir de memoire perpetuelle. Nous ouvrons avec joye les Tresors des graces Celestes, dont il a plû à Dieu nous établir les dispensateurs, lors que nous esperons qu'elles serviront à l'accroissement de la Religion Catholique & au salut des ames. C'est pourquoy notre venerable frere qui est à present Evê-

XVII. Siz. que de Bayeux, nous ayant fait depuis peu repreſenter qu'il a deſſein d'envoyer quelques Prêtres Seculiers & Reguliers avec la permiſſion de leurs Superieurs conventuels, en divers lieux de ſon Diocéſe, pour procurer le ſalut des Fidéles. Approuvant entierement ſa vigilance Paſtorale, & ſouhaitant entretenir & augmenter la dévotion deſdits Prêtres Seculiers & Reguliers, & de ceux auſquels ils ſeront envoyés pour faire Miſſion; nous leur donnons à tous notre benediction Apoſtolique, & accordons par ces preſentes, Indulgence pleniere & remiſſion de tous leurs pechez. Une fois ſeulement durant le tems de chaque Miſſion, à tous ceux leſquels étant vraiment contrits ſe confeſſeront, recevront la Ste. Communion, & feront quelques dévotes prieres à Dieu. Selon que la dévotion leur ſuggerera pour l'exaltation de la Ste. Egliſe Romaine, l'union des Princes Chrétiens, la converſion des Infidéles, & l'extirpation des Hereſies. OR NOUS VOULONS, que ſi on donne ou que l'on reçoive la moindre choſe pour l'obtention, preſentation, admiſſion, ou publication des preſentes, elles ſoient de nulle valeur. Donné à Rome à S. Pierre ſous l'Anneau du Peſcheur le 28. jour de Février 1678. l'an ſecond de notre Pontificat. Signé, J. G. SLUSIUS, & ſcellé en cire rouge.

Mandement de Monſeigneur l'EVÊQUE de Bayeux.

FRANÇOIS DE NESMOND par la grace de Dieu & du S. Siege Apoſtolique Evêque de Bayeux, à tous les Fidéles de notre Diocéſe: Salut & benediction en notre Seigneur. Ayant plû à notre S. Pere le Pape par ſa bonté Paternelle, & par le zéle tout extraordinaire qu'il a pour le ſalut des ames, d'ouvrir le Treſor des graces Celeſtes, accordant Indulgence pleniere en faveur des Miſſions qui ſe feront cy-aprés dans notre Diocéſe. Nous exhortons de toute l'étenduë de notre cœur, tous les Fidéles de l'un & l'autre ſexe de & des Parroiſſes voiſines de travailler de tout leur pouvoir pour profiter de la Miſſion qui y ſera commencée par notre ordre Et pour gagner leſdites Indulgences. 1. On fera ſa Confeſſion à un des Miſſionnaires, ou generale ou particuliere, ſelon ſon avis & ſelon le beſoin que l'on en aura. 2. On recevra la Ste. Communion aux jours qui ſeront marqués par leſdits Miſſionnaires, ou autre jour par leur avis. 3. On aſſiſtera ſoigneuſement aux Sermons & Inſtructions

Digitized by Google

qui ſe feront durant la Miſſion. 4. On fera quelques dévotes prieres, ou l'on dira du moins cinq fois PATER, & cinq fois AVE MARIA, pour les fins contenuës dans le Bref de notre S. Pere le Pape. 5. Nous exhortons un chacun de faire des aumônes aux Pauvres, & principalement aux Hôpitaux & aux pauvres Egliſes ſelon ſes facultez. Donné à Bayeux dans notre Palais Epiſcopal le FRANÇOIS Evêque de Bayeux. XVII. Siz.

Par le commandement de mondit Seigneur,

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Evêque de Bayeux, portant condamnation & deffenſe du Livre intitulé DURAND COMMENTE', *ou l'Accord de la Philoſophie avec la Theologie touchant la Tranſſubſtantiation de l'Euchariſtie, A Cologne, chez Pierre Marteau, aux trois Colombes.* M. DCC.

FRANÇOIS par la grace de Dieu, & de l'autorité du S. Siege Apoſtolique Evêque de Bayeux, au Clergé Seculier & Regulier, & aux Fidéles de notre Diocéſe, Salut & benediction.

SUR ce qui Nous a été remontré par notre Promoteur, qu'il paroiſſoit depuis quelque tems dans notre Diocéſe un Livre intitulé *Durand Commenté*, ou *l'accord de la Philoſophie avec la Theologie, ſur la Tranſubſtantiation de l'Euchariſtie*, ſans nom d'Auteur, ſans Approbation, & ſans Permiſſion, ſous un nom ſuppoſé d'Imprimeur, & du lieu de l'impreſſion; ce qui eſt contre les loix de l'Egliſe & du Royaume, & qui marque d'abord la malignité dont il eſt rempli; reconnu depuis par Mᵉ. Pierre Cally, Prêtre, Curé de S. Martin de Caën en notre Diocéſe, Principal du College des Arts en l'Univerſité de ladite ville de Caën, pour être ſon Ouvrage.

Que ce Livre, ſous prétexte de commenter Durand, ne renouvelle pas ſeulement la doctrine trop hardie de cét ancien Auteur, que le S. Concile de Trente a rejettée depuis; mais encore lui impoſe pluſieurs ſentimens qu'il ne paroît pas avoir eu, & qui ſont même entierement oppoſés à ſa doctrine.

Que ce même Livre, dont pluſieurs copies & exemplaires ont été répandus au dedans & au dehors de notre Diocéſe, contenant

Digitized by Google

XVII. Siz. une doctrine pernicieuſe contre le myſtere adorable de l'Euchariſtie, & autres points de Religion, avoit déja cauſé beaucoup de ſcandale & de trouble parmi les Fidéles de notre Diocéſe; & que ces maux s'augmenteroient de plus en plus, ſi nous n'y apportions un prompt remede, par la condamnation & deffenſe que Nous en ferions ; d'autant plus qu'il peut empêcher de rentrer dans le ſein de l'Egliſe ceux qui ont le malheur d'en être ſeparés, dans un tems où la pieté du Roy, & ſon attachement pour la Religion lui font tout ſacrifier pour les y attirer, & où ſous la protection de Sa Majeſté, Nous travaillons, & faiſons travailler dans tout notre Diocéſe pour les inſtruire de la verité de nos Ss. Myſteres. Duquel Livre ſont extraites les propoſitions ſuivantes.

I. *La Tranſſubſtantiation conſiſte en ce que la matiere, qui fut du pain & du vin, eſt miraculeuſement unie avec l'ame & la divinité de Jeſus-Chriſt*, page 293.

II. *Cette converſion miraculeuſe ne ſe peut faire qu'entant que l'ame de Jeſus-Chriſt s'y unit avec la matiere, qui auparavant étoit du pain & du vin*, pag. 267. & 268.

III. *Toute portion de matiere qui eſt veritablement unie tant avec l'ame de Jeſus-Chriſt en unité de nature, qu'avec ſa Divinité en unité de perſonne, doit être non en figure, mais réellement & ſubſtantiellement, le Corps de J. C. qui a eſté ſacrifié à la croix pour le genre humain : le même Corps, dis-je, ſinon à raiſon de ſon extrêmité & circonference, du moins à raiſon de ſon union avec la même ame & divinité*, p. 183. & 230.

IV. *Jeſus-Chriſt a dit, Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang, ce qui ne peut être vrai que par l'union de l'ame de ce divin Sauveur avec la matiere qui a été du pain & du vin*, pag. 268.

V. *Cette matiere eſt le corps de Jeſus-Chriſt euchariſtiſé par l'union miraculeuſe qui s'en eſt faite avec l'Ame de Jeſus-Chriſt & ſa Divinité*, pag. 283.

VI. *L'impenetrabilité, la diviſibilité, & la figure euchariſtique, ſont l'impenetrabilité, la diviſibilité, & la figure du corps de Jeſus-Chriſt euchariſtiſé*, pag. 284.

VII. *Les ſuites de la Tranſſubſtantiation expliquée à la Peripateticienne, ſont principalement trois miracles, contre leſquels la raiſon ſe récrie d'une telle ſorte, que s'ils n'ont pas eſté cau-*

Digitized by Google

ſe du ſchiſme que les Proteſtans ont fait dans l'Egliſe, du moins ils l'y entretiennent. Le premier de ces miracles eſt, qu'un corps eſt reproduit en pluſieurs lieux tout à la fois, à Paris, par exemple, & à Rome. Le ſecond eſt, qu'un corps humain d'une ſtature ordinaire, comme de cinq à ſix pieds, eſt tellement reduit au petit eſpace qu'occuperoit un grain de ſable, que ſa tête, ſes pieds, ſes mains, & tout le reſte des parties de ce corps étant miſes penetrativement les unes dans les autres, n'occupent que ce petit eſpace. Le troiſiéme, que tout ce qu'on appelle les accidens du pain & du vin, tels que ſont ſa quantité, ſa qualité, & le reſte, ſont ſans aucun ſujet, ſoit que ce ſoit du pain, ou autre choſe. Les livres ſont pleins de cette doctrine. Au contraire les ſuites de la Tranſſubſtantiation expliquées par Durand, ſont l'aneantiſſement de tous ces miracles, page 278. & 279. XVII. Sie.

VIII. *Le corps de Jeſus-Chriſt euchariſtiſé n'eſt en pluſieurs lieux, qu'à raiſon de pluſieurs parties de la matiere à laquelle l'ame de ce divin Sauveur eſt unie*, pag. 280.

IX. *Le ſentiment de ceux qui les ſoutiennent* (parlant des accidens abſolus) *eſt oppoſé à la doctrine de l'Egliſe, & conforme aux erreurs de Luther ſur le ſujet de l'Euchariſtie*, p. 80. & 100.

X. *On ne pourroit pas adorer Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & il y auroit ſujet de craindre que les ſimples tombaſſent dans l'idolâtrie, s'il reſtoit en ce myſtere quelqu'un de ces prétendus accidens abſolus*, pag. 92.

XI. *L'Ame de Jeſus-Chriſt dans le genre de la cauſe efficiente de ce myſtere, s'y doit trouver plûtôt par la force des paroles qui font ce quelles ſignifient, que par concomitance*, pag. 268.

XII. *Leurs paroles, ſauf l'honneur que nous leurs devons* (parlant des Peres du Concile de Trente, qui ont dreſſé le Chapitre ou le contraire de la propoſition précédente eſt défini) *peuvent bien paſſer pour une explication qu'on puiſſe reformer, mais non pas pour une déciſion qu'on ſoit obligé de croire ſur peine d'hereſie*, pag. 270.

XIII. *Tant s'en faut* (dit-il, parlant des mêmes Peres du Concile de Trente) *qu'ils ſe fuſſent oppoſés à celui qui leur auroit remontré, que l'ame de Jeſus-Chriſt eſt dans ce Sacrement par la force même des paroles qui font ce qu'elles ſignifient, qu'au*

Digitized by Google

XVII. Sur. *contraire, ils auroient embraſſé ce ſentiment, dont ils ne ſe ſont éloignez, que parce qu'ils n'y ont pas penſé, ou qu'ils ont craint que leur Theologie ne fût pas d'accord avec la Philoſophie Peripateticienne qu'on leur avoit enſeignée, & qui avoit pour lors plus de cours*, pag. 272. & 273.

XIV. *Il ne faut pas avancer que le corps de Ieſus-Chriſt ſur nos autels ſoit glorieux & immortel*, pag. 239.

XV. *Le corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie peut être ſujet à la corruption, à l'accroiſſement & décroiſſement, du moins à la façon des corps inanimez*, pag. 256.

XVI. *Quoy qu'il n'appartienne qu'à la Foy de nous inſtruire des termes de ce changement* (parlant de la Tranſſubſtantiation).... *c'eſt neanmoins à la Philoſophie d'expliquer la nature de cette converſion*, pag. 102. & 103.

XVII.. *On peut dire que les queſtions de la nature, & de la perſonne, ſont des queſtions de nom, dans leſquelles les Sabelliens, Ariens, Neſtoriens, & Eutychiens ont eſté obligez de conſentir aux Conciles qu'on a aſſemblez à leur occaſion pour les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. Les queſtions de deux volontez dans Ieſus-Chriſt étoient ſemblablement des queſtions de nom, où les Monothelites ont eu tort de ne pas ſouſcrire aux decrets des Conciles aſſemblez pour ce ſujet. La queſtion de la realité du Corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, peut auſſi être appellée une queſtion de nom*, pag. 259.

SUR quoi Nous a requis notredit Promoteur, qu'il nous plaiſe, ſans préjudice des pourſuites faites en l'Officialité contre ledit Sr. Cally, auſquelles il ſe reſerve, condamner tant les ſuſdites propoſitions, que ledit Livre, comme rempli d'une doctrine contraire à celle de l'Egliſe; deffendre audit Sr. Cally d'enſeigner la doctrine contenuë en icelui, & lui ordonner de ſouſcrire au jugement que Nous en ferons, ſuivant qu'il l'a promis, même par écrit, de le faire ſans reſtriction; de donner la retractation de ladite doctrine dans 24. heures de la ſignification qui lui en ſera faite, à peine d'être procedé extraordinairement contre lui; & deffendre à toutes perſonnes de lire ni retenir ledit Livre, à peine d'excommunication: Et afin que tous les Fidéles de notre Diocéſe ayent connoiſſance de notre Jugement, ordon-

Digitized by Google

ner qu'il ſera lû, publié aux Prônes de toutes les Egliſes Parroiſ- XVII. Siz.
ſiales de notre Diocéſe, & par les Superieurs dans les aſſemblées des Communautez Regulieres & Seculieres, & enregiſtré aux Greffes de nos Officialitez pour y avoir recours, & être procedé contre les contrevenans. Ladite Requête ſignée, LE FORT.

VEU par Nous les ſuſdites remontrances & requiſition de notre Promoteur, les ſuſdites propoſitions, & ledit Livre intitulé, *Durand commenté*, ou *l'Accord de la Philoſophie avec la Theologie touchant la Tranſſubſtantiation de l'Euchariſtie*, &c. les avis des Docteurs de notre Faculté de Theologie de Caën, que nous avons chargés de l'examiner, & le jugement qu'en ont porté de grands Prelats que nous avons conſultés. Tout conſideré, le S. Nom de Dieu invoqué, Nous avons accordé acte audit Promoteur de ſa reſervation aux procedures encommencées en l'Officialité contre ledit Sr. Cally, & ſans y préjudicier, avons condamné & condamnons les ſuſdites propoſitions, enſemble ledit Livre dont elles ſont extraites, comme contenant une doctrine fauſſe, temeraire, erronée, ſcandaleuſe, injurieuſe au S. Concile de Trente, & autres Conciles Generaux, deſtructive de la preſence réelle du précieux Corps & Sang de Notre-Seigneur J. C. dans l'Euchariſtie, induiſante à hereſie ſur la Tranſſubſtantiation, ſur la Concomitance, & autres points de doctrine decidés dans le Concile de Trente, & autres Conciles Generaux, tendante à affoiblir par de vaines & dangereuſes ſubtilitez, l'ancienne tradition de l'Egliſe Catholique. Deffendons à toutes ſortes de perſonnes d'enſeigner ou ſoûtenir la doctrine contenuë dans ledit Livre, le lire, ni retenir, à peine d'excommunication. Ordonnons audit Sr. Cally de ſouſcrire à notre preſent Jugement, & donner ſa retractation de ſadite doctrine dans 24. heures aprés la ſignification qui lui en ſera faite, à peine d'être procedé extraordinairement contre lui. Voulons que notredite Ordonnance ſoit publiée par les Curez aux Prônes de leurs Meſſes Parroiſſiales, qu'elle ſoit lûë par les Superieurs & Superieures dans les aſſemblées des Communautez Regulieres & Seculieres de l'un & de l'autre ſexe; qu'elle ſoit enregiſtrée aux Greffes de nos Officialitez pour y avoir recours, & être procedé contre les contrevenans ſuivant la rigueur du droit; & qu'elle ſoit affichée à tou-

Digitized by Google

XVII. Siè. tes les portes des Egliſes, & par tout où beſoin ſera dans l'étenduë de notre Diocéſe. Donné à Bayeux en notre Palais Epiſcopal, le 30. Mars 1701. Signé, FRANC,OIS, Evêque de Bayeux. *Et plus bas*, Par Monſeigneur, BAUCHER.

Lû & publié au Synode le 7. du mois d'Avril 1701.
Signé BAUCHER.

JE ſouſſigné Pierre Cally, Prêtre, Curé de Saint Martin de Caën, déclare que je me ſoumets ſincerement au Jugement que Mondit Seigneur l'Evêque de Bayeux a porté ſur mon Livre intitulé *Durand Commenté*, ou *l'Accord de la Philoſophie avec la Theologie ſur la Tranſſubſtantiation de l'Euchariſtie*, & ſur les Propoſitions qui en ont été extraites; & que je les retracte par ces Preſentes, condamnant ledit Livre & Propoſitions purement, ſimplement & ſans reſerve, en la maniere que Mondit Seigneur les a condamnées par ſon Mandement du 30. Mars 1701. Fait à Caën ce 21. Avril 1701. Signé, P. CALLY, avec paraphe.

FIN.

Digitized by Google

TABLE
DES PRINCIPALES MATIERES
CONTENÜES EN CE VOLUME.

A.

Abbaye. Fondation de l'Abbaye d'Ardeine 166. Reforme de cette Abbaye. 461. Fond. de l'Abb. d'Aulney. 166. Fondation de l'Abbaye de Saint Etienne de Caën. 134. Fondation de l'Abbaye de S. Etienne de Fonteney. 69. 134. Fond. de l'Ab. de Greſtain. 133. Fondation de l'Abbaye Sainte Trinité de Caën. 134. Fond. de l'Ab. de Troarn. *ibid.* Fond. de l'Ab. du Valricher. 171.

Ableges. Naiſſance de Robert des Ableges & ſa Famille. 206. Il devient Chanoine de Bayeux. *ibid.* Il eſt élû Evêque de Bayeux 207. Son élection eſt traverſée, mais le Pape Innocent III. la confirme. *ibid.* Il fait pluſieurs biens à ſon Egliſe. 210. Il ſe croiſe avec pluſieurs autres Prelats contre les Albigeois. 211. Il fait le voyage de la Terre-Ste. contre les Infidéles. 212. A ſon retour il établit les Cordeliers à Bayeux. 214. Sa mort. *ibid.*

Guillaume Acarin fonde à Caën l'Egliſe du Saint Sepulchre. 213. Robert des Ableges lui confere le Doyenné de cette Egliſe Collegiale. *ibid.* Il nomme aux Prébendes alternativement avec l'Evêque de Bayeux. *ibid.*

Ageteus Prêtre de l'Egliſe de Bayeux, aſſiſte au Concile de Douzi. 117.

Guillaume d'Aigrefeüille Cardinal, Chanoine & Arch. des Vés dans l'Egliſe de Bayeux. 307.

Etienne Alberti Chanoine de Bayeux, eſt fait Cardinal par Innocent VI. ſon Oncle. 306. il devint Evêque de Carcaſſone. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Albigeois. Quelle étoit la créance de ces héretiques. 210. ils aſſaſſinent Pierre de Château-neuf Cardinal, Legat du Pape. 211.

Alderic Abbé de Ferrieres. 101.

Iacques d'Angennes Evêque de Bayeux. 457. Il ſe fait pluſieurs pieux établiſſemens. 459. il regle un different qui s'étoit élevé dans la ville de Caën, entre les Chanoines du S. Sepulchre &

Digitized by Google

les Curez. 461. Il approuve plusieurs dévotes pratiques qui se firent de son tems à Caën & à Bayeux. 463. Il empêche le desordre de quelques sedicieux dans sa ville Episcopale, & obtient de la clemence du Roy le pardon de quelques-uns des coupables. *ibid.* Sa mort. 464.

Iean d'Angennes. 456.

Loüis d'Angennes. *ibid.*

Aquilin. Naissance de ce Saint. 85. il renonce au Siécle pour se consacrer à Dieu. 86. il est élû Evêque d'Evreux. *ibid.* il se trouve au Concile de Roüen de l'an 692. Sa mort. 87.

Arcq. Jeanne d'Arcq, nommée la Pucelle d'Orleans est injustement condamnée à mort. 380. Le Roy Charles VII. fait revoir son procez. *ibid.* Sa memoire est glorieusement retablie. *ibid.*

Arlete Mere de Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre & Duc de Normandie; & d'Odon Evêque de Bayeux. 230.

Arnoul Tresorier de l'Eglise de Bayeux, devient Archidiacre de Séez. 199. Il est élû Evêque de Lisieux. Il se retire dans l'Abbaye de S. Victor de Paris & y meurt. 200. Ses Ouvrages. 200 201.

Arnulphe ou Arnoul X. Doïen de l'Eglise de Bayeux. 248.

Olive d'Aste. 478.

Saint Ausiac Grand Vicaire de S. Loup Evêque de Bayeux. 33.

B.

Baddon soupçonné d'avoir voulu assassiner le Roy Gontran, est mis en prison. 60. Son Evêque Leudovald l'en delivre. *ibid.*

Guillaume le Bailleul. XXVII. Doyen de l'Eglise de Bayeux. 365. il est député du Chapitre vers le Roy Charles VII. aprés la prise de Bayeux pour l'assurer de la fidelité de ses Habitans. *ibid.* Sa mort. 367.

Loüis du Bain XXXI. Doïen de Bayeux. 430. Il devient Doïen de l'Eglise de Mantouë. *ibid.*

S. Balfridus Evêque de Bayeux. 108. Il assiste à plusieurs Conciles. *ibid.* Il fait la transl. des Reliques de S. Regnobert. 110. Les Danois le massacrent. *ibid.*

Barthelemy XXI. Doïen de Bayeux. 363.

Thomas Basin Chanoine de Bayeux est Evêque de Lisieux. 385. Il quitte son Evêché. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Bataille de Tinchebray. 162.

Bayeux. Ville de Bayeux prise & pillée. 152. 283.

Iean de Bayeux est transferé de l'Evêché d'Avranches à l'Archevêché de Roüen. 137. 159. il fait la Dédicace de l'Abbaye de S. Etienne de Caën. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Guillaume de Beaujeu Evêque de Bayeux. 265. Sa mort. 268.

Digitized by Google

Jean du Bellay Scolaſtique de Bayeux, depuis Evêque de Paris, & Cardinal. 437. il fortifie Paris, & ſe retire à Rome où il devient Doïen des Cardinaux. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Gilles de Bellemere Archevêque d'Avignon, aprés avoir été Chanoine de Bayeux. 316.

Pierre de Benais, Doyen de l'Egliſe de Bayeux, en eſt élû Evêque. 229. Il ſe retire à Rome de peur d'être compris dans le crime de ſon beaufrere Pierre de la Broſſe. 231. Il fait pluſieurs biens à ſon Egliſe. *ibid.* Philippe le Hardi le nomme à ſon retour un des Tuteurs de ſes Enfans. *ibid.* Il tient un Concile à Bayeux. 235. Sa mort. 245.

Benedictines. leur établiſſement à Caën, à Bayeux, à Vire, & à Villers Bocage. 460.

L'Antipape Benoiſt XIII. fait Nicolas de Clemangis ſon Secretaire. 369.

Bernardin de S. François, eſt nommé Evêque de Bayeux par Charles IX. 419. Il ſe trouve au Concile de Roüen. 421. Sa mort. 422.

Berenger Comte du Beſſin, tué à la priſe de Bayeux. 120.

Laurent le Berruyer XXVI. Doïen de Bayeux, 364.

Bertaud. Son bel eſprit le fait connoître à la Cour. 444. il ypoſſede pluſieurs Charges. *ibid.* on lui donne l'Abbaye d'Aulney & l'Evêché de Séez. *ibid.* Sa mort. *ib.*

François Bertaud. 444.

Bertrade de Montfort. Hiſtoire de cette Comteſſe. 147. *& ſui.*

Guillaume Bertrand Evêque de Bayeux. 270. Il eſt nommé Evêque de Beauvais. 278. Sa mort. 279.

Robert Bertrand nommé le Maréchal de Briquebec, ſe retire dans le Château de Caën aprés la priſe de la Ville, 277.

Bertulphe Seigneur idolâtre veut s'oppoſer aux deſſeins de S. Vigor, ſa punition, & ſa mort. 46. 47.

Nicolas de Beſſe Chanoine de Bayeux & Cardinal. 306.

Robert de Bethancourt Doïen de l'Egliſe de Bayeux, ſe fait Religieux de S. François. 249.

Betton Evêque de Bayeux 71. s'il eſt vrai qu'il y ait eu un Evêq. de ce nom à Bayeux. 72.

De la Bigne; ſa naiſſance. 441. Devient Recteur dans l'Univerſité de Caën, il va à Paris & ſe fait paſſer Docteur de Sorbonne; il compoſe la Bibliotheque des Peres *ibid.* il ſe retire à Paris où il meurt. 443.

Les Billettes. 459. 462.

Jean Blanlo Soûdiacre. 502.

Blois. cherchez Pierre de Blois.

Jean Bochard devient Abbé du Bec, &c. 384. Loüis XI. le prend pour ſon Confeſſeur. *ibid.*

Digitized by Google

il eſt nommé Evêque d'Avranches ; ſa mort. *ibid.*
Jean de Boiſſey Chan. de Roüen eſt nommé Evêque de Bayeux. 317. il aſſiſte au Concile de Piſe. 318. Sa mort. 319.
Jean de Boiſſey Archid. & han. de Bayeux, devient Evêque de Mâcon. 314. le Pape Gregoire XI. le fait Cardinal. 315.
Guillaume Bonnet devient Evêq. de Bayeux. 256. il fonde à Paris le College de Bayeux. 257. Sa mort. *ibid.*
Nicolas du Boſcq Chanoine de Roüen, eſt nommé Evêque de Bayeux. 292. Le Roy Charles V. l'employe à diverſes négotiations 293. 294. Sa mort. 295.
Du Boſq Gentilhomme de la parroiſſe de Commes, ſouſtrait Charles de Humieres à la faveur des Heretiques. 415.
Le Duc de Boüillon Gouverneur de Normandie, fait abatre l'Egliſe du S. Sepulchre de Caën. 413. il fait fondre les chaſſes qui enfermoient les Reliq. des Saints & en fait faire de la monnoye. 416.
Jean de Bouquetot devient Abbé de S. Vandrille. 320. il eſt élû Evêque de Bayeux. *ibid.*
Robert le Bourgeois de la Varende Abbé de Pontigni. 510.
Guillaume Bourget eſt élû Abbé de Feſcamp. 316.
Bourgogne. Pieté de Madame la Ducheſſe de Bourgogne envers les Reliques de S. Vigor Evêque de Bayeux. 56.
Radulphe Bouvery refuſe les Evêchez de Beziers & d'Agde. 377. il meurt à Bayeux revêtu d'un Canonicat & de la dignité de Chantre, & de Grand Vicaire de Loüis de Harcourt. *ibid.* Ses Ouvrages. 378.
Robert de Breche Abbé de Feſcamp. 316.
Pierre de la Broſſe Chirurgien de S. Loüis, devient Chambellan de Philippe le Hardi. 229. inſolence de ce Favori. *ibid.* il eſt arrêté priſonnier, & eſt executé à mort. 230.
Gilles Buhot Docteur de Sorbonne & Chan. de Cartigni dans l'Egliſe de Bayeux. 508. 509.

C.

Caën eſt aſſiegé par Edoüard Roy d'Angleterre & mis au pillage, 274. Il eſt encore aſſiegé par Charles VII. qui le prend à compoſition. 333.
Calviniſtes. Leurs impietez dans l'Egliſe de Bayeux. 10. 413. ils brûlent à Creil les Reliques de S. Evremont. 69. Leurs deſordres & leurs cruautez dans le Diocéſe de Bayeux au XVI. Siécle. 411. *& ſui.*
Raimond de Canillac Chanoine de Bayeux eſt fait Cardinal. 307. ſa mort. *ibid.*

Digitized by Google

Henry Canisius. 442.
Canossa. Jerôme de Canossa est élû Doyen de l'Eglise de Bayeux. 429. Son Oncle Loüis de Canossa qui en étoit Evêque lui resigne les Abbayes qu'il possedoit en Italie. *ibid.*
Loüis de Canossa se consacre à l'Eglise. 394. Jules II. l'envoye Nonce en France. *ibid.* Il ménage la paix entre ce Pape & François I. 395. Il est nommé à l'Evêché de Bayeux. *ibid.* Il tient un Synode dans lequel il publie plusieurs Statuts. Il se démet de son Evêché. 404. Sa mort. *ibid.*
Capitulation de la ville de Bayeux. 330.
Les Capucins s'établissent à Bayeux. 459. 494.
Careniltus ou Carevilus. L'Empereur Loüis le debonnaire le fait Evêque de Bayeux. 102. Il assiste à plusieurs Conciles. 103.
Bernard Cariti Chan. de Bayeux, devient Evêque d'Evreux. 312. Sa mort. *ibid.*
Cariulphe Compagnon de la retraite de S. Marcoul, meurt à Nanteüil. 63.
Les Religieuses Carmelites s'établissent à Caën. 459.
Adam Castelin Chan. & Sous-Chantre de Bayeux devient Evêque du Mans. 369. Sa mort. *ib.*
Castiglione. Naissance de Brando ou Bertrand de Castiglione. 375. Il devient Professeur en Droit dans l'Université de Pavie. *ibid.* Gregoire XIII. le fait Evêque de Plaisance & Jean XII. le met dans le Sacré College. *ibid.* Il succede à Nicolas de Clemangis dans sa dignité de Chan. & d'Archidiacre de Bayeux. 376. Sa mort. *ibid.*
Godefroy Castiglione est élû Pape sous le nom de Celestin IV. 327.
Jean Castiglione Cardinal, Evêque de Pavie & de Coûtances en Normandie. 327.
Zanon Castiglione ou de Castillon devient Evêque de Lysieux. 327. Il est élû Evêque de Bayeux. *ibid.* Il assiste au Concile de Florence. 328. Sa mort. 336.
Philippe de Caturo Scholastique de l'Eglise Cathédrale de Bayeux, est fait Evêque de Lysieux. 251. mort de ce Prelat. *ibid.*
Robert Cenalis Chanoine de Bayeux depuis Evêque d'Avranches. 436. Ouvrages de ce sçavant Prelat. 437. Sa mort. *ibid.*
Ceremonie qui se pratique à Rome devant l'Eglise de Saint Antoine. 16.
Autres Ceremonies qui se pratiquent à Quingey à cause des Reliques de Saint Regnobert II. Evêque de Bayeux. 15. 16.
Champ fleuri, pourquoi ce champ se nomme ainsi. 78.
Le Chapitre de Bayeux s'oppose à la prise de Possession de René de Daillon qu'il vouloit faire en

Digitized by Google

vertu d'un Arrest du Conſ. 426.
Etabliſſement des Religieuſes de Notre-Dame de charité. 264. 461. 472. 475.
Charles le Simple demande à l'Archevêque de Roüen & à l'Evêque de Bayeux la permiſſion de retenir à Corbigny les Reliques de Saint Marcoul qu'on y avoit tranſportées. 119.
Charles VII. aſſiege la ville de Caën que les Anglois rendent à compoſition. 333. Il ſe rend maître de pluſieurs Places de Normandie & en chaſſe les Anglois. 334. Il confirme les Privileges des Normands. 344. Sa mort. 346.
Charles IX. fait ſon entrée à Caën. 417. La maniere dont il y fut reçû. *ibid.*
Chartier. Alain Chartier Secretaire des Rois Charles VI. & Charles VII. 382. Eſtime qu'en faiſoit Marguerite d'Ecoſſe premiere femme de Loüis XI. *ibid.*
Guillaume Chartier devient Evêque de Paris. 379. Le Roy Charles VII. l'établit Commiſſaire pour revoir le procez de la Pucelle d'Orleans. *ibid.* Il eſt député vers les Princes confederez ſous le nom *de la Ligue du bien public* pour les porter à quelque accommodement. *ib.* ſa mort. *ib.*
Jean Chartier Moine Benedictin, Hiſtoriographe de France. 382.
Childebert Roy de France donne à S. Marcoul le territoire de Nanteüil pour y bâtir un Monaſt. 62.
Chilperic Roy de France ſe ſert de Leudovald Evêque de Bayeux pour pluſieurs Ambaſſades. 58.
Pierre de Chinac Archidiacre des Vés eſt fait Cardinal par Urbain V. 307. Sa mort. *ibid.*
François Timoleon de Choiſi eſt élû Doyen de l'Egliſe de Bayeux par le Chapitre. 493. Il s'en démet en faveur de Mr. l'Abbé de Pibrac. *ibid.*
Les Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux s'établiſſent à Torigny. 460.
Nicolas de Clemangis eſt Bourſier au College de Navarre. 369. Il devient Recteur de l'Univerſité de Paris. *ibid.* Il travaille pour faire ceſſer le grand Schiſme qui regnoit dans l'Egliſe. *ibid.* Il eſt ſoupçonné d'avoir fait la Lettre que l'Antipape Benoiſt XIII. écrivit contre Charles VI. 370. Il permute les Benefices qu'il avoit dans l'Egliſe de Langres avec d'autres dans l'Egliſe de Bayeux. *ibid.* Il ſe retire à Navarre où il meurt. *ibid.* Analiſe de ſes Ouvrages. 371. *& ſui.*
Clement VIII. Pape aſſemble les Cardinaux touchant l'Abſolution du Roi Henry IV. 450. Ceremonies qu'il obſerve dans cette abſolution. 452.
Charles Clutin XXXIV. Doyen de Bayeux. 431.

Le P. François Combefis. 442.
Concile d'Orleans. 49. III. Concile d'Orleans. 56. IV. Concile d'Orleans. *ibid.* V. Concile d'Orleans. *ibid.*
III. Concile de Paris. 58.
I. Concile de Rheims. 71.
Concile de Châlons ſur Saone. 71. 72. 74.
Concile de Rouen. 81. 87.
Concile d'Attigni. 99.
Concile de Rome. 100.
Concile de VVormes. 102.
Concile de Paris. 102.
Concile de Thionville. 103.
Concile de Paris. 108.
Concile de Meaux. 108.
Concile de Sens. 109.
Concile de Rheims. 109.
Concile de Verberie. 109.
Concile de Soiſſons. 109.
Concile de Savonnieres. 113. 114. 115.
Concile de Touſſi. 116.
Concile de Douzi. 116.
Concile de Pontignon, ou Pontyon. 117.
Concile de Cambray. 118.
Concile de Liſieux. 135.
Concile de Roüen. 135. 136.
Concile tenu à Caën. 136.
Aſſemblée du Concile de Lillebonne. 138.
Concile d'Autun. 148.
Concile de Clermont. 148.
Concile de Rheims. 163. 166.
Concile de Roüen. 165.
Concile d'Avranches. 179.
Concile de Roüen. 181.
Conc. I. General de Lion. 219.
Concile de Ponteaudemer. 225.
Conc. II. General de Lion. 228.
Concile de Senlis. 260.
Con. de Bonnes-nouvelles. 266.
Concile de Piſe. 318.
Con. General de Florence. 328.
Conciliabule de Piſe. 390. 391.
Conc. General de Latran. 391.
Concile de Trente. 409.
Concordat. Hiſtoire du Concordat fait entre Leon X. & François I. 395. 396.
Conflans. Paix concluë à Conflans. 348.
Saint Conteſt Evêque de Bayeux; des differens noms qu'on lui donne. 40. Il ſe retire dans la ſolitude. 41. On le fait Evêque. 42. Dieu l'honore du don des miracles. *ib.* ſa mort. *ib.* De l'honneur que l'on rend à ſes Reliques en divers lieux. 43.
Leon Conſeil Chanoine & Chancelier de l'Egliſe de Bayeux. 433.
Corbeil. Haimon Comte de Corbeil fonde dans cette Ville une Egliſe Collegiale pour y mettre les Reliques de Saint Exuperе & de Saint Loup. 8.
Regnault de Corbeil Evêque de Paris. 225.
Jean Corbet Chanoine de Bayeux. 500.
Sebaſtien Corbet Chanoine de Bayeux. 497.
Corbigny Egliſe celebre dans l'E-

Digitized by Google

vêché de Laon à cauſe des Reliques de S. Marcoul. 64. 119. Vol de la tête de S. Marcoul qui étoit dans cette Egliſe. 65.
Couſin. Inſolence de Couſin Miniſtre de la R. P. R. 412. Il eſt la cauſe d'une infinité d'impietez que commettent ceux de ſon parti. *ibid.*
Antoine de Crametot Chanoine & Chantre de l'Egliſe de Bayeux fonde le Convent des Capucins de cette Ville. 494.
Iean de Craon Archevêque de Rheims. 288.
Creil. Les deſordres que les Huguenots cauſent dans cette Ville. 69.
Michel de Creney Evêque d'Auxerre, loüé par Clemangis pour avoir aboli pluſieurs Fêtes dans ſon Diocéſe
Creſſenville. La parroiſſe de Creſſenville eſt érigée en Egliſe Collegiale. 282.

D.

Daillon. René de Daillon eſt nommé à l'Evêché de Luçon qu'il quitte pour celui de Bayeux, 424. Sa mort. 427.
Nicolas Dangu Chanoine de Bayeux, depuis Evêque de Sées & enſuite de Mende. 439.
Les Danois ravagent la France. 7. Ils enlevent les Reliques de S. Regnobert. 110. Ils maſſacrent S. Sulpice. 104. & S. Balfridus. 107.
Robert Davauleau Chanoine & Principal du College de Bayeux. 501. & 502.
Domard compagnon de la retraite de S. Marcoul meurt à Nanteüil. 64.
Saint Dominique ſe ſignale contre les Héretiques Albigeois. 210. 211.
Iean de Dormans Evêque de Beauvais eſt fait Cardinal. 290.
Miles de Dormans devient Evêque d'Angers & enſuite de Bayonne. 289. 290. Il eſt transferé à l'Evêché de Bayeux qu'il quitte pour celui de Beauvais. 290. Il eſt Chancelier de France dont il ſe démet. *ib.* ſa mort. *ib.*
Druides. Ce que c'étoit que les Druides. 2. *& ſuiv.*
Durand 1: Abbé de Troarn. 134.
Durand commenté, condamnation de ce Livre. 485.

E.

Mr. d'Ecoville Fondateur des Benedictines de Bayeux. 472.
Edouard Roy d'Angleterre décend en Normandie. 273. Il ſe rend maître de pluſieurs places. 274. Il prend la ville de Caën & la meat au pillage. 275. *& ſuiv.*
Eraſme s'excuſe de venir à Bayeux auprés de l'Evêque Loüis de Canoſſa qui l'en avoit prié. 397. Il refuſe auſſi les offres de François I. 298.
Erchambert ſigne au Concile de Savonnieres comme Evêque de Bayeux. 114.
Erlebaud Evêque de Bayeux. 118.

Ce

Ce qui ſe paſſa ſous ſon Epiſcopat. *ibid.*
Erlebaud Comte de Caſtre excommunié par l'Archevêque de Reims.
Le Cardinal d'Eſte, retient auprés de lui M. d'Oſſat en qualité de Secretaire. 448.
Saint Etienne, naiſſance de ce Saint. 24.
Etienne Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 157. Sa mort. *ibid.*
Etienne III. du nom V. Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 193.
Etienne Chanoine de Bayeux devient Cardinal. 250. Sa mort. *ib.*
Le Cardinal d'Eſtouteville Archevêque de Roüen, fait la viſite de l'Egliſe de Bayeux en qualité de Metropolitain. 335.
Le P. Jean Eudes, fonde à Caën la Congregation de Jeſus & Marie, & celle de N. D. de Charité. 460. 461. M. Molé Evêque de Bayeux fait fermer la Chap. du P. Eudes. 467. 468. M. l'Abbé de Ste. Croix fait rouvrir cette Chapelle aprés la mort de M. Molé ſon frere. 368.
Saint Evremond originaire de Bayeux, eſt élevé à la Cour du Roy Clotaire. 68. Sa retraite dans le canton de Fonteney. *ibid.* Sa mort. 69.
Saint Evroul, devient le favori du Roy Clotaire. 66. il ſe marie. *ibid.* Sa Femme ſe conſacre à la Religion, & lui entre dans le Prieuré des deux Jumeaux; il fonde le Monaſtere d'Ouche. *ib.* Sa mort. 67. Ses Reliques ſont tranſportées à Orleans. 68.
Saint Exupere I. Evêque de Bayeux, naiſſance de ce Saint. 1. Il vient prêcher la Foy dans la Neuſtrie. 2. Ses miracles & ſes converſions. 4. Sa mort. 6. Honneur qu'on rend à ſes Reliques à Corbeil. 8. Des differens noms qu'on lui a donnez. 10.

F.

Guillaume de Fargis. 300. Raimond de Fargis, Doïen de Bayeux, devient Cardinal. 300. Sa mort. *ibid.*
Hugues de la Faye Chanoine de Bayeux, eſt élû Evêque d'Orleans. 305. Sa mort. 306.
Pierre Flandrin Doïen de Bayeux, eſt fait Auditeur de Rote & Referendaire, & enſuite Cardinal. 301. Sa mort. 302.
Paul de Foix Archevêq. de Toulouſe, eſt nommé Ambaſſadeur à Rome. 448. Sa mort. *ibid.*
S. Frambauld Evêq. de Bayeux. 88.
Drogon de Freauville. 215. Nicolas de Freauville Card. confeſſeur de Philippe le Bel. 215. Thomas de Freauville Evêque de Bayeux. 217. Il ſacre Radulphe de Chierres Evêq. d'Evreux, en qualité de Doïen de la Province. *ibid.* Sa mort. *ibid.*
Fredegonde fait aſſaſſiner Pretextat Archevêque de Roüen. 59.

Le Pere Fronton Duduc. 442.
Le P. Feverdent Cordelier, empêche par ſon conſeil qu'on ne brûle l'Egliſe Cathédrale de Bayeux. 415. Mort de ce ſçavant Religieux. 461.

G.

Iean François de Gaillard Chanoine de Bayeux, & depuis Evêque d'Apt. 488.
Ambroiſe le Gaufre, Official & Grand Vicaire de M. d'Angennes eſt député aux Etats generaux du Royaume. 496. Sa mort. *ib.*
Antoine Gayant Official de Bayeux. 443.
S. Geoffroy Abbé de Savigny. 186. il fonde pluſieurs Monaſteres. 188. Sa mort. *ibid.*
Geoffroy de Beaumont Chancelier de l'Egliſe de Bayeux. 253. Sa mort. *ibid.*
Saint Gerbold Evêq. de Bayeux. Sa naiſſance. 75. Les miracles que Dieu opere en ſa faveur. 77. Ses Diocéſains le chaſſent de leur Ville, & ſont obligez de le rappeller. 79. 80. Sa mort. 81.
S. Geretrand Evêq. de Bayeux. 89.
Me. Gervais Chrétien Chanoine & Chancelier de l'Egliſe de Bayeux, fonde à Paris le College de M. Gervais. 309. Sa mort. *ib.*
Gilles, ou Gillain Evêque de Coûtances. 252.
Le Cardinal de Gondy renoüe la reconciliation de Henry IV. 449. 450.
Gontran Roy d'Orleans. 60.
Gontran Roy de Bourgogne. 59.
Gregoire de Naples, Chanoine & Doïen de l'Egliſe de Bayeux, en devient Evêq. 227. Sa mort. 228.
Gregoire XI. Pape, *voyez* Pierre Roger.
Radulphe de Groſparmi Archidiacre d'Orleans, devient Evêque de cette Ville. 302. Sa mort. *ib.* Raoul de Groſparmi Chanoine de Bayeux eſt fait Cardinal. Sa mort. 250.
Gualeramnus Archidiacre de Bayeux, devient Evêque de Rochefter en Angleterre. 198.
Guillaume d'Anieres Chantre de l'Egliſe de Liſieux, en devient Evêque. 253.
Guillaume de Putot Abbé de Feſcamp. 252.
Guillaume de Ros Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 152. il devient Abbé de Feſcamp; ſa mort. 156.
Guillaume de Tournebus Doïen de l'Egliſe de Bayeux, devient Evêque de Coûtances. 193.
Guillaume de Vaſpail Abbé de Feſcamp. 252.
Guillaume III. du nom, Doyen de l'Egliſe de Bayeux. 246.
Guillaume Evêque de Durham en Angleterre. 197.
Guillaume I. Duc de Normandie, ſurnommé Longue-épée, fait baptiſer ſon Fils Richard, par Henry I. du nom Evêque de Bayeux. 121.

Digitized by Google

Guillaume II. du nom ſurnommé *le Conquerant*. 138. paſſe en Angleterre. 139. il défait l'armée des Anglois & devient maître de l'Angleterre. 140. il arrête Odon ſon frere. 142. Mort de ce Prince. *ibid.* On tranſporte ſon corps à Caën. *ibid.* ce qui arriva à ſon inhumation. 143

Guillaume III. ſurnommé le Roux Roy d'Angleterre. 143. il aſſiege Odon dans la ville de Rocheſter, & le dépouille de ſes biens. 145. il deſcend en Normandie avec une puiſſante armée. 146. Sa mort. 191.

Guy Evêque de Bayeux ſe rend au 1. Concile general de Lion. 219. Sa mort. *ibid.* Des Statuts qu'il fiſt pour ſon Egliſe. 221.

Guy de Merles Archidiacre de Coûtances, eſt élû Evêque de Liſieux. 225.

H.

Nicolas Habart Evêque de Bayeux. 324.

Ambroiſe Habert Abbé de Ceriſy rétablit ſon Abbaye. 462.

Pierre Halley Prieur de Pierre-Soleil. 514. *& ſuiv.*

Haralde, uſurpe la Couronne d'Angleterre. 139.

Geoffroy de Harcourt met le Siége devant le Château de Neüilly. 272. Le Roy Philippe le Valois lui fait faire ſon procez. 273. il ſe ſauve. 274. il ſe trouve au Siege de la ville de Caën, qui eſt priſe & miſe au pillage. 276. il empêche par ſes remontrances que la Ville ne ſoit brûlée. *ib.*

Jean de Harcourt Comte d'Aumale. 339.

Jean de Harcourt Archevêque de Narbonne & Pat. d'Antioche. 342.

Loüis de Harcourt Evêque de Bayeux. 339. Il eſt nommé à l'Archevêché de Narbonne. 342. Le Chapit. de Bayeux l'élit pour ſon Evêque. 345. il eſt crée en même-tems Patriarche de Jeruſalem. *ibid.* Le Roy Loüis XI. le fait Preſident des Etats de Normandie. 349. cét Evêq. fait de grands biens à ſon Egliſe. 353. Sa mort. 354. 355.

Philippe de Harcourt Evêque de Bayeux. 169. Ses grandes qualitez. 170. Il rétablit les ruines de ſon Egliſe, & lui fait rendre les biens qu'on lui avoit uſurpez. 173. Il reçoit à Bayeux Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. 176. Sa mort. 177.

Raoul, ou Radulphe de Harcourt Chancelier de l'Egliſe de Bayeux devient conſeiller d'Etat de Philippe le Bel. 255.

Robert Sire de Harcourt. 170.

Jean Hautefûne Evêque d'Avranches. 271.

Gilles de la Haye Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 430.

Henry I. du nom Evêque de Bayeux. 121.

Henry II. du nom Evêque de Bayeux. 177. il ſe trouve au Concile d'Avranches, aſſemblé touchant le meurtre de S. Thomas de Cantorberi. 179. Sa mort. 184.
Mort de Henry II. Roy de France. 411.
Henry Duc de Normandie s'empare du Trône d'Angleterre, 151. Il défait ſon frere Robert, & le fait mourir en priſon. 151. 152.
Herbert de Charmont Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 247.
Herembert ou Humbert Prêtre, donne la ſepulture aux corps des Ss. Raven & Raſiphe. 25.
Herluin Comte de Conteville, épouſe Arlete Maîtreſſe de Robert Duc de Normandie, & eſt pere d'Odon I. Evêq. de Bayeux. 130.
Michel Hittorpius. 442.
Jean du Homme Doïen de Bayeux. 362. il fonde la derniere Proceſſion du Carême. 363.
Jourdain du Hommet Chan. de Bayeux devient Ev. de Liſieux; il fonde l'Abbaye de Mondée. 249. Sa mort. *ibid.*
Roger du Hommet Archidiacre de Bayeux, eſt nommé Evêque de Dol. 199.
Les Relig. Hoſpitalieres s'établiſſent à Caën & à Bayeux. 460.
Fondation de l'Hôpital des Valides de Bayeux par M. de Neſmond Evêque de Bayeux. 486.
Hugues I. du nom Evêq. de Bayeux. 90. Devient Abbé de Jumieges & de S. Vvandrille. 92. & 93. il eſt élû Archevêque de Roüen; on lui donne encore les Evêchez de Paris & de Bayeux. 93. Sa mort. 94.
Hugues II. du nom Evêq. de Bayeux. 126. Des marques de pieté qu'il donne. 127. il eſt aſſez malheureux de mettre la diviſion entre Robert Duc de Normandie & l'Archevêque de Roüen. *ibid.* il ſe jette dans le parti du rebelle Guillaume de Bellême Comte de Mortain. 128. il rentre dans ſon devoir. *ibid.*
Charles de Humieres eſt pourvû de pluſieurs Benefices, & devient Aumônier du Roy & Ev. de Bayeux. 410. il ſe ſouſtrait à la barbarie des Calviniſtes. 414. ce qu'il fiſt étant de retour. 417. Sa mort. *ibid.*

I.

Jean de Ponteaudemer fait eriger l'Egliſe de Creſſenville en Collegiale. 282.
Jean de Juſtice Chan. & Chancel. de Bayeux. 303.
L'établiſſement des Jeſuites à Caën. 459.
Le Pape Innocent IV. convoque le 1. Concile general de Lion, contre Federic II. il excommunie cét Empereur & le prive de ſon Empire. 219.
Le Pape Jules II. aſſemble un Concile à Latran & condamne

ne celui de Piſe. 390. il jette un interdit ſur le Royaume de France. 392. ſa mort. *ibid.*

L.

Anne de Lamoignon. 480.
Guillaume de Lamoignon, premier Preſident au Parlement de Paris. 480.
Jean Langret eſt élû Evêque de Bayeux. 322. il eſt aſſaſſiné à Paris. 323.
Lauſcius ou Laſcius Evêq. de Bayeux. 57. il aſſiſte au III. Concile de Paris. 58.
Gilles de Laval eſt Ev. de Séez. 357
Sebaſtien de Laubépine Doïen de l'Egliſe de Bayeux, devient Evêque de Limoges. 430. 431.
Leodeningus Evêque de Bayeux, aſſiſte au Concile d'Attigni. 98.
Leon IX. Pape tient un Concile à Rheims. 129.
Le Pape Leon X. Concordat entre lui & François I. 395
Leucadius Evêque de Bayeux, aſſiſte au Concile d'Orleans de l'an 537. 56.
Leudoval Evêque de Bayeux, 58. il va à Roüen & jette un interdit ſur cette Ville, à cauſe du meurtre de Pretextat ſon Archevêque. 58. 59.
Saint Lo Evêque de Coûtances. 7. on apporte ſes Reliques à Bayeux. *ibid.*
Charles de Longaunay XL. Doïen de Bayeux. 492.
Louis Tezard Evêque de Bayeux. 286. eſt nommé à l'Archev. de Rheims. 288. ſa mort. 289.
Jean Lohier Chan. de Bayeux & maître du Sacré Palais. 369.
Louis le Germanique nomme Tortoldus à l'Evêché de Bayeux. 112.
Louis XII. convoque une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Tours. 389. il adhere au Concile de Piſe. 390. il défend à ſes Sujets de ſe pourvoir à Rome pour des Proviſions. 391. il ſe reconcilie avec le S. Siege & renonce au Concile de Piſe. 392. 393.
Saint Loup prend naiſſance à Bayeux 31. S. Rufinien le convertit à la Foy, & l'éleve enſuite au Diaconat. *ibid.* il ſuccede à S. Rufinien. *ibid.* les miracles qu'il opere. 32. 33. il n'eſt point l'auteur de la vie de S. Regnobert. 18. 34. ſa mort. 33.
Luc Abbé de Savigni. 249.
Lydius Miniſtre Proteſtant, fait imprimer les Ouvrages de Nicolas de Clemangis, avec des notes malicieuſes. 371.

M.

Guerri de Magni XXIII. Doïen de l'Egliſe de Bayeux.
Gui de Malſec Souſchantre de l'Egliſe de Bayeux. 363.
S. Manvieu Evêq. de Bayeux. 37. on l'envoye en Angleterre pour apprendre les belles Lettres. *ib.* à ſon retour il ſe retire dans la Solitude. 38. Dieu lui accorde le don des Miracles; ſon éleva-

Digitized by Google

tion à l'Epiſc. *ibid.* ſa mort. 39.
Saint Marcoul, naiſſance de ce Saint. 61. S. Poſſeſſeur l'éleve au Sacerdoce. 62. il établit pluſieurs Monaſteres. 63. ſa mort. 64. ſes Reliques ſont transferées en differens lieux. 64. 65.
Marguerite d'Ecoſſe baiſe la bouche d'Alain Chartier qu'elle trouve endormi. 383. belle parole qu'elle dit à cette occaſion. *ibid.*
Le P. de Ste. Marie d'Apres Religieux Benedictin prononce l'oraiſon funebre de M. Servien. 477.
Pierre de Martigni. 405. il ſuccede à ſon Oncle dans l'Evêché de Caſtres, & eſt nommé enſuite Ev. de Bayeux. *ib.* ſa mort. 406.
Joachim de Mathan Prieur de S. Fremont & du Bourgachart, Chanoine de Bayeux. 495.
Mathieu moine de Cluni, Cardinal & Legat du Pape Honoré II. 165.
Jacques de Matignon ancien Evéq. de Condom. 517. il fonde 18. places dans le Seminaire de Caën, pour 18. jeunes Ordinans. 518. *& ſui.*
Leonor de Matignon I. du nom Evéq. de Conſtances, devient enſuite Evéq. de Liſieux. 510.
Leonor de Matignon II. du nom Evéque de Liſieux. 517.
Mauger Archev. de Roüen. 136.
Saint Maurille Archevêque de Roüen. 132. 133. il aſſemble un Concile à Roüen. 336.
Jean de Maurol. 314.
François le Metel de Boiſrobert Abbé de Châtillon. 511.
L'Egliſe parroiſſiale de Mirepoix érigée en Evêché. 262.
André le Moine Evêque de Noïon. 300.
Jean le Moine Chanoine, Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 298. eſt Cardinal. 299. il fonde à Paris un College de ſon nom. *ibid.*
Edouard Molé Evêq. de Bayeux. 465. Il ſe fait de pieux établiſſemens dans ſon Diocéſe. 466. 457. Il ſe montre peu favorable envers l'inſtitut du P. Eudes. 468. ſa mort. *ibid.*
Edouard Molé Preſident au Mortier au Parlement de Paris. 465.
Mathieu Molé Premier Preſident au Parlement de Paris, & Garde des Sceaux. 465.
Le Cardinal de Montalte. 452.
Le Comte de Montfort défait les Albigeois. 211.
Philippe de Montmorency Chan. de Bayeux, eſt Evêque de Limoges. 433.
Jacques de la Moriſſiere, Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 432. il reſigne cette Dignité à ſon Neveu. *ibid.*
Jacques de la Moriſſiere Prieur de Perrieres & Doïen. 490.
Jean Morlandin Cardinal. 305.
Jacques du Moulinet Ev. de Sées, diſpute la préſeance à Bernardin

Digitized by Google

de S. François Evêque de Bayeux. 421.
Pierre du Moûtier Cardinal. 312.
La Marquiſe de Moui, fonde à Caën les Benedictines. 460.

N.

Nanteuil, lieu maintenant inconnu dans le Diocéſe de Coûtances. 61. 118. 119.
Le Roy de Navarre tâche de faire empoiſonner le Fils de Charles V. Roy de France. 292.
Neſmond. Naiſſance de François de Neſmond. 478. Eloge de ſes Parens. *ibid.* Il eſt revêtu de pluſieurs Benefices. 479. Il reçoit le bonnet de Docteur en Sorbonne. 480. Il eſt député à l'Aſſemblée du Clergé, & nommé un des Commiſſaires pour l'examen de l'affaire des 5. propoſitions de Janſenius. *ibid.* Le Roy le nomme à l'Evêché de Bayeux. *ibid.* Ceremonies de ſon Sacre. *ibid.* Il vient prendre poſſeſſion de ſon Evêché. 481. Deſcription de ſon entrée. 481. *& ſui.* Il tient ſon premier Synode & y publie ſes Statuts. 484. Son application à travailler au bien de ſon Diocéſe. 484. *& ſui.*
Le Duc de Nevers ne peut obtenir du Pape la reconciliation de Henry IV. 449.
Charles de Neufchâtel eſt élû Archevêque de Beſançon, & puis Evêque de Bayeux. 357. Ce qu'il fait pendant ſon Epiſcopat. 358. *& ſui.* Sa mort. 361.
Jean de Neufchâtel Chanoine de Bayeux & Cardinal. 314.
Saint Nicolas de la Chesnée Prieuré auprés de Bayeux. 2.
Guillaume Noellet Chanoine de Gavré & Cardinal. 313.

O.

Mr. d'O, Abbé de S. Etienne de Caën répare cette Abbaye. 462.
Odon I. du nom Evêque de Bayeux. 130. il aſſiſte à pluſieurs Conciles. 135. *& ſui.* Il accompagne le Duc Guillaume ſon Frere uterin à la conquête d'Angleterre. 138. *& ſui.* Il eſt arrêté priſonnier par le Duc Guillaume & enſuite relâché. Il devient Gouverneur de Normandie. 146. il eſt le Miniſtre des inceſtueuſes nopces de Bertrade. 148. il en obtient l'abſolution du Pape Urbain II. 149. Il entreprend le voyage de la Terre-Ste. & meurt à Palerme. 150.
Odon de Lorris Evêq. de Bayeux. 224. De la viſion qu'il eut touchant l'ame de Renaud de Corbeil Evêque de Paris. 225. Sa mort. 226.
Odon VIII. Doïen de l'Egliſe Cathédrale de Bayeux. 247.
Odon Comte de Nevers rend hommage à l'Ev. de Bayeux. 225.
Etabliſſement de la Congregation de l'Oratoire à Caën. 459.
Guillaume Oreſme Docteur de

Paris. 310.
Nicolas Oreſme Docteur de Paris & Archidiacre de Bayeux, fait pluſieurs Traductions eſtimées des Sçavans. 311. Il devient Ev. de Liſieux. 312. Sa mort. *ib.*
Le Bâtard d'Orleans Comte de Dunois & de Longueville, ſe rend le maître de Bayeux. 329. Il ſe trouve au Siége de Caën, que Charles VII. reprend ſur les Anglois. 333.
Aſſemblée de l'Egliſe Gal. 351.
Arnaud d'Oſſat, ſes emplois. 446. Il obtient l'Abſolution du Roy Henry IV. 449. il eſt nommé à l'Evêché de Rennes & enſuite à celui de Bayeux. 453. il eſt revêtu de la Pourpre. *ibid.* Sa mort. 454. Eloge de ce grand Homme. 454. 455.
S. Ouen Archev. de Roüen. 64.

P.

Anchere Pantaleon Chan. de Bayeux eſt Card. 251. Sa mort. *ib.*
S. Patrice Evêque de Bayeux, eſt different de S. Patrice Apôtre d'Hibernie. 36.
Le Pape Paul III. indique un Concile à Mantouë, & enſuite à Trente. 409.
Pellevé ou Pelvé Docteur en Droit dans l'Univerſité de Caën, eſt nommé Evêque d'Amiens, & Archevêque de Sens. 440. & enſuite Cardinal. *ibid.* Il eſt nommé à l'Archev. de Rheims, & devient Chef du Conſeil de la Ligue. *ibid.* Sa mort. *ibid.*
Robert de Pellevé Chanoine de Bayeux, depuis Evêque de Pamiers. 440. 441.
Penſion du Cardinal des Urſins ſur l'Evêché de Bayeux. 480.
Jacques Davy du Perron Evêque d'Evreux, travaille à l'abſolution de Henry IV. 449. il devient Archev. de Sens, Cardinal & Grand Aumônier de France. 452
Perron de S. Gerbold. Ce que c'eſt. 82.
Philippe I. Roy de France fait élever Bertrade de Montfort. 147.
Les Philoſophes nommez Nominaux, bannis de l'Univerſité de Paris. 384.
Ierôme du Faur de Pibrac Abbé de S. Memin, XLII. Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 493.
Pierre I. du nom Evêque de Bayeux. 205.
Pierre II. du nom Evêque de Bayeux voyez Pierre de Benais.
Pierre III. du nom Evêque de Bayeux. 262.
Pierre IV. du nom Evêque de Bayeux. 280.
Pierre V. du nom Evêque de Bayeux. 282. Sa mort 283. Son corps demeure ſans être inhumé l'eſpace de 70. ans. 284.
Pierre de Blois. Chanoine de Bayeux. 201. Sa mort. 204.
Pierre IV. du nom XXVI. Doïen de l'Egliſe de Bayeux. 365.
Pierre de la Montre & le Juge, Chanoine

Digitized by Google

Chanoine & Penitencier de l'Egliſe de Bayeux, devient Archevêque de Saragoſſe & enſuite de Narbonne. 308. il tient un Concile à Lavaur. 309. il eſt nommé Archev. de Roüen, & enſuite Cardinal. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Pierre de Selve Treſorier de l'Egliſe de Bayeux, eſt Cardinal & Evêque de Pampelune. 305. Sa mort. *ibid.*

Martin Pinard XXV. Doïen de Bayeux, depuis Evêque d'Avranches. 364. Sa mort. 365.

Jean de Poitiers Chanoine de Bayeux, devient Ev. de Maguelone, d'Albi, & enſuite Card. 304.

Poppe Fille de Berenger Comte du Beſſin épouſe le Duc Rollo. 120.

Robert de la Porte Evêque d'Avranches. 317.

Saint Poſſeſſeur Evêque de Coûtances. 62.

Le P. Poſſevin Jeſuite travaille à la reconciliation de Henry IV. avec l'Egliſe. 449.

Pragmatique Sanction. 395.

Pretextat Archevêque de Roüen eſt aſſaſſiné. 59.

Marguerite de Preullay. 339.

Marie le Prevoſt Abbeſſe de Cordillon, eſt ſuſpenduë de ſes fonctions par M. Servien. 472. elle demande pardon de ſa faute. *ib.*

René de Prie Evêque de Bayeux. 387. Il eſt fait Cardinal. 388. Il ſe trouve au Concile de Piſe. 391. Il fait la ceremonie des Obſeques de la Reine Anne, Femme de Loüis XII. *ibid.* Mort de ce Prelat. *ibid.*

Robert de Preullay. 339.

Pucelle d'Orleans. Voyez Jeanne d'Arcq.

Gerard du Puy Chanoine de Bayeux, devient Evêque de Saintes. 308. On le met dans le Sacré College. *ibid.* Sa mort. *ibid.*

Robert de Putot Abbé. 303.

Q.

Michel Queſnel Chanoine de l'Egliſe de Bayeux. 287.

Sre. Quiterée. Son martire. 11.

R.

Radulphe Evêque de Bayeux. 125.

Radulphe Abbé du Mont S. Michel. 157. Sa mort. 158.

Radulphe Archidiacre de Bayeux & Abbé de Savigny. 249.

Radulphe Abbé de Feſcamp. 251.

Ragnebert Evêque de Bayeux. 70. Il aſſiſte au Concile de Reims. Sa mort. 71.

Saint Raſiphe & S. Raven freres. 24. viennent dans le Diocéſe de Séez où ils ſont martiriſez. 25. On tranſporte leurs Reliques dans l'Egliſe de Bayeux. 26. 27. Profanation de ces Reliques par les Calviniſtes. *ibid.*

Gilles Ravillio Gouverneur de la ville de Bayeux, eſt pendu à Caën. 413.

Raymond Comte de Toulouſe ſe déclare Chef des Albigeois. 211.

Digitized by Google

S. Regnobert, ſa naiſſance. 12. Sa Converſion. 4. 12. il devient Succeſſeur de S. Exupere dans l'Evêché de Bayeux. 12. ſa mort. 14. On transfere ſes Reliques en differens lieux. *ibid.*
Reliques. Profanation des Reliques des Saints du Diocéſe. 27. 424.
S. Reverend. 22. ſes miracles. 23. ſa mort. *ibid.* On tranſporte ſes Reliques en differens lieux. *ibid.*
Reviers. Village du Diocéſe de Bayeux. 49.
Richard I. du nom Evêque de Bayeux conſacre Hugues III. du nom Archevêque de Roüen. 123.
Richard II. du nom Evêque de Bayeux. 162. il aſſiſte à pluſieurs Conciles. 163. ſa mort. 167.
Richard III. du nom Evêque de Bayeux. 168.
Richard I. du nom III. Doyen de l'Egliſe de Bayeux. 191.
Richard II. du nom eſt élû pour Evêque de Bayeux, mais le Pape Innocent III. ſe declare pour Robert des Ableges. 194.
Richard III. du nom XX. Doyen de l'Egliſe de Bayeux. 363.
Richard I. du nom Duc de Normandie. 123.
Robert de Bellême ſe revolte contre le Duc de Normandie. 128.
S. Robert Evêque de Bayeux. 95. Ce qui lui ariva le jour de la Fête de S. Romain. *ibid.*
Michel du Rocher Penitencier & Grand Vicaire du Diocéſe. 499.
Rodolphe Rouſſel Archevêque de Roüen. 328.
Pierre Roger Doyen de l'Egliſe de Bayeux eſt Cardinal. 300. & enſuite Pape ſous le nom de Gregoire XI. 301. ſa mort. *ibid.*
Roger Abbé du Mont S. Michel 161. il paſſe en Angleterre & y meurt. *ibid.*
Gilles de la Roque. 512. *& ſuiv.*
S. Rufinien Evêque de Bayeux. 20. ſuccede à S. Regnobert. *ibid.* ſa mort. 21.

S.

Amedée de Saluſſes Chanoine & Doyen de Bayeux, eſt Evêque de Die & enſuite de Valence. 302. & devient Cardinal. *ibid.*
Samſon Seigneur de Douvres. 162.
Samſon Evêque de VVorceſter en Angleterre. *ibid.*
Mathurin de Savonnieres eſt nommé Evêque de Bayeux. 422. 423. Mort de ce Prelat *ibid.*
L'Egliſe du S. Sepulchre de Caën eſt abbatuë par les Huguenots. 413.
Le Bienheureux Serlon eſt Abbé de Savigny. 189.
Abel Servien. 469.
François Servien Evêque de Bayeux. 470. Il tient ſon Synode & publie ſes Statuts. 472. il établit à Caën les Filles de l'union Chrétienne ou les nouvelles Catholiques. 473. 474. Il établit ſon Seminaire chez le P. Eudes. 474. il fait la Tranſlation de pluſieurs Reliques des Saints. 475. 476.

Digitized by Google

sa mort. 476.
Iean Sicard. 442.
Enguerrand Signart Evêque d'Auxerre. 384. sa mort. *ibid.*
Iacques de Silly Chanoine de Bayeux depuis Evêq. de Séez. 434.
Antoine Solerius Chanoine de Bayeux. 435. Il compose un Traité de l'invocation des Saints contre Luther. 436. sa mort. *ibid.*
Le Duc de Sommerset rend la Ville de Caën à Charles VII. 333.
S. Space. 29. Il est martirisé. *ibid.* de ses Reliques & du sort qu'elles ont eu. 30.
Saint Sulpice Evêque de Bayeux. 104. Les Danois se mettent à mort. *ibid.* On dérobe ses Reliques. 106.

T.

Roland & Antoine de Talens, Freres, Chan. de Bayeux. 376.
Rodolphe de Tancarville. 231.
Raimond du Terrage. 301. 302.
Du Tertre est executé à mort. 292.
Tesson, Maison puissante en Normandie. 334.
Thanet Ville d'Angleterre, où les belles Lettres fleurissoient autrefois. 37.
Theodore Grand Vicaire de Leucadius Evêque de Bayeux. 56. 57.
Mort de Thibaut Archevêque de Roüen. 216.
Thibaut le Senecal XIII. Doyen de l'Eglise de Bayeux, ensuite Evêque de Dol. 448.
Thibaut Baron de Neuchâtel. 314.
Thiorus Evêque de Bayeux. 99.
S. Thomas Archevêque de Cantorberi est assassiné par 4. Gentilshommes Normands. 178.
Thomas Archevêque d'York. 162.
Tolbiac. Bataille de Tolbiac. 52.
Robert Comte de Torigni, prend Bayeux & y met le feu. 152.
Tortoldus Evêque de Bayeux. 112. S'il a été veritablement Evêque de Bayeux. Raisons pour & contre. 112. *& suiv.*
Iean de la Tour Archidiacre de Caën. 308. & ensuite Cardinal. *ibid.* Sa mort. *ibid.*
Angelbrannus de Trie. 258.
Guillaume de Trie Evêque de Bayeux. 258. Il est élû Archevêque de Reims. 261. Il sacre le Roy Philippe de Valois. *ibid.* Sa mort. *ibid.*
Guillaume de Trie Archidiacre de Bayeux. 271.
Laurens Tristan Chanoine de Bayeux est nommé depuis Evêque de Lodeve. 434.
Tritheme Abbé. 63.
Augustin Trivulce est fait Cardinal. 407. & est nommé Evêque de Bayeux. 408. des emplois qu'il eut ensuite auprés des Souverains Pontifes. *ib.* sa mort. 409.
Jacques Trivulce Maréchal de France. 407.
Jacques Turgot I. du nom Doyen de l'Eglise de Bayeux. 491.
Jacques Turgot II. du nom

Digitized by Google

Doyen de l'Eglise de Bayeux. *ibid.*

Turoldus de Bremoy Evêque de Bayeux. 151. sa mort. 158.

Turstin de Bayeux Archevêque d'Yorck. 195.

V.

S. Vaast Evêque d'Arras. 44. 52.

Robert Vaice Chanoine de Bayeux. 196.

Germain du Val Archidiacre & Doyen de Bayeux. 431.

Gabriel le Veneur Doyen de l'Eglise de Bayeux. 428.

Vervins. La paix de Vervins conclue entre le Pape Clement VIII. & Henry IV. 427.

Jean du Vest XXVIII. Doyen de l'Eglise de Bayeux & depuis Evêque de Vence. 367.

Henry de Vezelay Archidiacre de Bayeux devient Chancelier de France. 254.

Guillaume de Vienne Archevêque de Roüen. 385. Humbert de Vienne Archevêque de Reims. 386. Jean de Vienne Archevêque de Besançon. *ibid.*

Radulphe de Vierville. 231.

S. Vigor Evêque de Bayeux. 44. il fait plusieurs miracles. 45. Il détruit le reste de l'idolâtrie dans son Diocése. 46. il va trouver le Roy Childebert. *ibid.* il obtient l'effet de ses demandes. 47. sa mort. 49. du vol qu'on fit de ses Reliques. 50. Des Eglises qui se glorifient d'avoir de ses Reliques. 50. *& suiv.*

Volusien donne à S. Vigor sa terre de Cerisy, dont on a fait depuis une Abbaye. 48.

Université. Fondation de l'Université de Caën. 337.

Nicolas le Vray Archevêque de Sens. 312.

Vaultier Abbé d'Eveſtram. 158.

Venillon Archevêque de Sens. 112. 113. 114.

Vilton Archevêque de Roüen. 119.

Z.

S. Zenon, un des Druides converti à la Foi par S. Exupere. 23. il est élevé au Sacerdoce & soulage S. Regnobert dans son Ministere. 23. 24.

Zulch prés de Cologne. 52.

Fin de la Table.

ERRATA.

PAGE 55. *ligne* 23. Pastorum, *lisez* posterorum. P. 106. *l.* 8. la promission, *lisez* promotion. *Ibid.* Antistis, *lisez* Antistitis. P. 147. *l.* 1. *ôtez* surnommé le Bel. P. 166. *l.* 25. à Reims, *lisez* dans le Concile tenu à Reims. P. 183. *l.* 17. 1109. *lisez* 1139. P. 307. *l.* 34. paleſtine, *lisez* Paleſtine. P. 454. *l.* 19. popularia, *lisez* populana. P. 395. *l.* 35. avec, *lisez* entre. P. 412. *l.* 22. rendu, *lisez* vendu. P. 421. *l.* 23. le 25. Decembre, *lisez* le 23. P. 426. *l.* 9. & par pleine, *lisez* en la pleine. P. 429. *l.* 19. Abbé de Carmes, *lisez* de Cannes. P. 434. *l.* 7. *ôtez* des chaines. P. 482. *l.* 22. quatre, *lisez* trois. P. 484. *l.* 2. deux Statuës, *lisez* une Statuë.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google